



HAL
open science

DU RURAL À L'URBAIN. INTÉGRATIONS, USAGES ET GESTIONS DE L'ARBRE DANS LES PAYSAGES DE LA MÉDITERRANÉE NORD-OCCIDENTALE.

Corinne Pardo

► **To cite this version:**

Corinne Pardo. DU RURAL À L'URBAIN. INTÉGRATIONS, USAGES ET GESTIONS DE L'ARBRE DANS LES PAYSAGES DE LA MÉDITERRANÉE NORD-OCCIDENTALE.. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2005. Français. NNT: . tel-00370852

HAL Id: tel-00370852

<https://theses.hal.science/tel-00370852>

Submitted on 26 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PAUL VALERY - MONTPELLIER III
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
UFR III
Département de Géographie et d'Aménagement

DOCTORAT DE L'UNIVERSITE PAUL VALERY - MONTPELLIER III

GEOGRAPHIE

THESE

Présentée et soutenue publiquement par

Corinne PARDO

DU RURAL A L'URBAIN.

**INTEGRATIONS, USAGES ET GESTIONS DE L'ARBRE DANS LES
PAYSAGES DE LA MEDITERRANEE NORD-OCCIDENTALE.**

Sous la direction de

Daniel PUECH

MEMBRES DU JURY :

Alix **AUDURIER-CROS**, Professeur HDR, Ecole d'architecture Montpellier

Claudine **DURBIANO**, Professeur émérite, Université de Provence, Aix-Marseille I (Rapporteur)

Maurice **GOZE**, Professeur, Université Bordeaux III (Rapporteur)

Anne **HONEGGER**, Chargée de recherche, CNRS, Université Lyon I

Yves **LUGINBUHL**, Directeur de recherche CNRS, Université Paris I (Président)

Daniel **PUECH**, Chargé de recherche CNRS, HDR, Université Montpellier III

Décembre 2005

Cette thèse a été préparée avec le concours
de la Région Languedoc-Roussillon et du CNRS
dans le cadre d'une bourse Docteur-Ingénieur 2001 / 2004

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche Daniel Puech qui a su être à mon écoute durant toute la durée de ce travail. Je pense également à Anne Honegger et Alix Audurier-Cros qui ont su m'apporter le soutien nécessaire et de précieux conseils méthodologiques. Qu'ils trouvent ici toute ma reconnaissance.

Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude envers Alain Berger et Jean-Paul Volle pour m'avoir accueilli au sein du laboratoire « Mutations des territoires en Europe ». Leur aide efficace et leurs relectures m'ont été précieuses et m'ont toujours incité à persévérer.

Merci également au chaleureux accueil qui m'a été réservé dans ce laboratoire. La bonne humeur qu'il y règne en permanence en fait un cadre propice aux échanges. Je tiens tout particulièrement à remercier Pascal Chevalier, Marc Dedeire, Stéphane Ghiotti et Fabienne Watteau pour leurs encouragements et leurs précieux conseils ; Lala Razafimabefa, Stéphane Coursière, Sylvie Hammel, Christiane Lagarde et Elisabeth Natale pour le soutien et l'écoute inestimables que tous m'ont accordés.

Ce travail de recherche résume également des rencontres inoubliables avec des gens passionnés, des « méditerranéens de cœur » qui ont facilité mon intégration dans chacune des villes étudiées. Que ces quelques mots leur expriment toute ma reconnaissance et le privilège de les avoir, un jour, croisés. Merci Bruno Vecchio, Mario Sulli, Carlo Maria Marini, Alban Lauriac, Philippe Croze, Santiago Reyna, Sergi, Olida Torcinicassai, Alessandro et Mickaela...

Il est une personne sans qui ce travail ne pourrait exister. J'ai appris en sa compagnie, depuis maintenant de nombreuses années, à découvrir les diverses facettes des chênaies vertes méditerranéennes : de l'anthracologie aux paysages. Merci Laurent.

Je voudrais enfin remercier mes parents, ma famille et mes amis qui ont permis grâce à un soutien indéfectible l'aboutissement de ce travail. Merci Sophie, Sandrine, Coralie, Lina, Estelle, Jean-Claude, Samuel et les autres.

Une pensée privilégiée pour celui qui m'accompagne et a supporté mes sautes d'humeur inhérentes à l'avancée de ce travail...

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE I

| DU PAYS AUX PAYSAGES : L'INTEGRATION PAYSAGERE DE L'ARBRE

Introduction

Chapitre I L'arbre dans le paysage, enjeu et témoin de l'histoire de la société

Chapitre II Les valeurs de l'arbre au service du processus de fabrication de la composante paysagère

Chapitre III Les représentations, un regard fondamental des sociétés sur l'arbre

Conclusion

PARTIE II

| DE MARQUEUR SPATIAL A MARQUEUR TERRITORIAL : L'ARBRE PORTEUR D'UNE IDENTITE

Introduction

Chapitre IV L'inscription spatiale de l'arbre

Chapitre V L'arbre, un élément de l'espace en territorialisation

Chapitre VI L'arbre un marqueur identitaire : le chêne vert pour une nouvelle méditerranéité

Conclusion

PARTIE III

| D'UN STATUT EVOLUTIF A UNE GESTION SPECIFIQUE ET RAISONNEE DES ARBRES

Introduction

Chapitre VII Les politiques et les outils adaptés au statut évolutif de l'arbre

Chapitre VIII L'impact territorial des réseaux d'acteurs, des politiques, et des gestions actuelles

Conclusion

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Introduction générale

Introduction

Au carrefour des continents asiatique, européen et africain, les vingt-quatre unités territoriales¹ qui composent l'aire méditerranéenne se rassemblent autour de la « Mare nostrum », d'un climat et de milieux naturels favorisant l'apparente et mythique unité de l'ensemble en dépit de fortes variantes intraméditerranéennes. Bien que paraissant former une unité climatique autour de ce grand bassin maritime de quelques deux millions et demi de kilomètres² (Wackermann, 2001), l'espace méditerranéen se partage de fait entre mer et montagnes, plaines fertiles et plateaux arides ; diversité qui a d'ailleurs été utilisée dès l'Antiquité pour favoriser les échanges commerciaux Est-Ouest. Ces contrastes topographiques induisent un fort gradient climatique (variations de précipitations, de chaleur, d'humidité et de vents) décliné cependant au sein d'une nomination « méditerranéenne » globale. La géographie, soutenue par les courants artistiques, concourt, à partir du XIX^{ème} siècle, à développer l'idée de l'« universalité méditerranéenne », entre unicité du bassin et extrême diversité des espaces (Chevalier, 2001). La « *Méditerranée hétéroclite* » de Fernand Braudel (1977), « *l'unité territoriale riche de ses contradictions* » de Jacques Bethemont (2000) nuancent donc les lectures paysagères en privilégiant le multiscalair, du paysage unitaire de proximité au paysage global voire caricatural, afin de saisir les composantes, les finesses et les enjeux des espaces imbriqués. Ces derniers, si contrastés soient-ils, composent une mosaïque originale et complexe qui trouve son sens dans la complémentarité des ressources disponibles

1 Vingt-quatre Etats riverains de la Méditerranée délimitent cette aire composée parfois seulement de certaines régions de ces derniers. Tel est le cas de la France dont seules les régions PACA, Languedoc-Roussillon, et Corse sont considérées comme appartenant au bassin méditerranéen.

et un axe circulatoire central commun, désormais Nord-Sud, qui s'ouvre pourtant de plus en plus vers l'extérieur.

Inscrite dans cette « mouvance » commune à la Méditerranée, la diversité des écosystèmes végétaux participent à la spécificité des paysages ouverts et arides, sombres et fermés. Bien que peu naturels, ils n'en restent pas moins paysages. Ces stéréotypes ne sont qu'invention, certes, mais quel paysage ne l'est pas ? Dans quels lieux la « *double artialisisation* » (Roger, 1998) s'est-elle mieux exprimée qu'en Méditerranée où le paysage réalise en permanence un « *formidable contrepoint aux idées de culture et de nature* » (Benzi, Berliocchi, 1998) ? De plus, le concept de paysage, éloigné de la simple structure physique, interpelle la géographie dans son ensemble et sollicite l'apport de nombreuses autres disciplines telles que la sociologie, l'histoire, l'écologie, les sciences politiques et l'aménagement. La complémentarité de ces approches participe à une analyse fine des territoires et des paysages qui en découlent. L'intérêt majeur que nous portons d'ailleurs à ces derniers et à leurs composantes se justifie par la mutation actuelle des territoires méditerranéens, supports de l'observation paysagère. Bien que les conséquences socio-économiques soient difficiles à quantifier², il est néanmoins évident que les images des paysages (Clairet, 1998) sont liées à la valeur attribuée aux espaces ainsi qu'aux modèles culturels, économiques et politiques en place. L'évolution de ces dernières conduit inévitablement à la transformation des espaces concernés ainsi qu'à une redéfinition des dynamiques territoriales. Afin de demeurer dans l'exhaustivité requise tant par l'approche (paysagère) que par la complexité des jeux et des enjeux se nouant autour des territoires questionnés, il est essentiel de partir d'un objet d'étude qui soit impliqué dans l'organisation des espaces urbains, ruraux ou périurbains, facteurs et/ou marqueurs de leurs mutations.

Le couvert végétal et l'arbre en particulier apparaissent dès lors comme une entrée privilégiée de l'analyse de la dynamique des territoires méditerranéens. Car, contrairement aux idées reçues, l'arbre y est toujours présent et marque même l'espace plus fortement qu'ailleurs. Du cèdre du Liban à l'olivier, du cyprès au chêne liège, du pin d'Alep au chêne vert, ces espèces, par leurs caractères physiques, biologiques, historiques, utilitaires et identitaires, se sont autant inscrits dans les terroirs que dans l'esprit de la société qui les a façonnés.

² Exceptés l'impact touristique de paysage particulier qui nécessite la mise en place de points d'accueil, d'hébergement, et d'activités répondant à une demande. Ces données chiffrées peuvent donner lieu à une évaluation plus aisée.

LA TYPICITE DES COUVERTS VEGETAUX, MARQUEUR FONDAMENTAL DES PAYSAGES MEDITERRANEENS

Se questionner sur la mutation des territoires méditerranéens et de ses paysages renvoie inéluctablement à la question des milieux « naturels ». Ils se prêtent bien comme l'explique Frédéric Alexandre « à la dialectique classique de l'unité et de la diversité » (Alexandre, 2001).

L'unité climatique impose d'une part « *un temps* » et « *un rythme* » propres à la Méditerranée, et d'autre part, une logique végétale associée au stress hydrique inhérent à ces espaces. Il en émane une composition floristique homogène dont le caractère essentiel est d'avoir su s'adapter aux plus ou moins longs épisodes de sécheresse. La végétation se compose essentiellement de plantes xéromorphes, peu exigeantes du point de vue hydrique. Afin de limiter l'évapo-transpiration, les feuilles se couvrent d'une légère pubescence sur la face inférieure des feuilles (dans le cas du chêne pubescent), deviennent coriaces, luisantes sur le dessus et fortement pubescentes sur le dessous (comme dans le cas du chêne vert, du chêne liège, du laurier-tin, des filaires...) ou réduisent leur taille jusqu'à se présenter sous la forme d'écailles, comme chez le genévrier, ou bien d'aiguilles. D'une façon générale, la flore méditerranéenne se caractérise donc par des végétaux à feuillage sempervirent, excepté sur les versants nord et les sols plus profonds où l'on retrouve un couvert mixte de cimes à feuillages caduque ou persistant. Cette homogénéité comportementale ne signifie pas pour autant une faible biodiversité bien au contraire.

La diversité intraméditerranéenne [induite par les transitions abruptes, au sein d'un même espace, de traits physiques disparates et par les fortes variabilités interannuelles] nuance les constantes structurelles par l'élaboration de gradients climatiques, pluviothermiques essentiellement. L'anthropisation des milieux modifie d'autant plus la structuration spatiale de la végétation. La diversité des écosystèmes n'est plus à démontrer ; celle des compositions végétales qui structurent les paysages hétéroclites de la Méditerranée non plus. Fondées sur des critères phytocénologiques (séries et étages de végétations) et bioclimatiques (indices ombro-climatiques), les populations végétales de chaque étage bioclimatique se succèdent à partir d'un stade initial (niveau zéro) jusqu'à atteindre, rarement d'ailleurs, un stade climacique, la plupart du temps forestier en Méditerranée (Vernet, 1997). Sans détailler d'ores et déjà les caractéristiques propres aux étages méditerranéens, les paysages végétaux rencontrés dans ces régions se répartissent, selon les conditions précédemment définies, depuis les steppes ou les pelouses à brachypode rameux dans les milieux les plus dégradés, aux forêts

méditerranéennes essentiellement sclérophylles dont la biodiversité dépasse celle des autres forêts européennes (Quezel, Médail, Loisel, Barbero, 1999), en passant par les formations majoritaires, buissonnantes à arbustives plus ou moins denses, qui se présentent sous le terme de matorral. En France, l'on distingue en son sein deux types de formation, la garrigue sur sol calcaire et le maquis sur sol siliceux.

Dans ce milieu qui rencontre des problèmes majeurs d'approvisionnement en eau, de densification et d'extension des aires urbaines, l'arbre s'instaure comme un vecteur de questionnement autour de la gestion des ressources naturelles, de la restauration de pratiques agricoles et du développement de l'esthétisme vert. L'arbre est désormais un élément moteur des politiques publiques de développement des espaces urbain, agricole et forestier.

L'arbre forestier est en attente de traitements sylvicoles adaptés à la polyfonctionnalité prônée par les nouvelles politiques forestières; l'arbre agricole marque d'autant l'espace de son empreinte plantée et modelée par l'homme qu'il conditionne et impose des aménagements maçonnés et hydrauliques spécifiques au relief qui l'accueille (culture en terrasse, en coteaux, huertas, puits, rigoles, norias...). Poumon vert désormais incontesté, il n'est plus l'apanage de ces milieux soit-disant naturels mais participe de fait au développement raisonné de la ville. L'arbre urbain souligne les tracés architecturaux et instaure de la nature salvatrice dans un lieu peu adapté : la ville méditerranéenne, construite selon un maillage originel dense et clos qui rejetait la nature par delà les remparts.

Argument et instrument du développement durable, l'arbre est un objet d'étude pertinent tant pour l'analyse de l'urbanisation galopante, que pour la transformation de l'espace rural et des activités tertiaires motrices de l'essor méditerranéen. Les nouvelles fonctionnalités, ornementale et culturelle, attribuées à l'arbre s'associent, jusqu'à parfois les masquer, aux fonctions originelles, nourricières et forestières. La totalité des domaines englobés impose ainsi l'arbre comme l'un des marqueurs privilégiés des paysages méditerranéens, révélateurs des mutations territoriales successives.

- DES DYNAMIQUES URBAINES ET RURALES AU CŒUR DES ENJEUX CULTURELS MAJEURS

Depuis le début du XX^{ème} siècle, l'urbanisation massive, bien que motivée par des facteurs différents suivant la rive observée, est l'une des caractéristiques communes du développement de l'ensemble du périmètre méditerranéen. Au Nord, l'industrialisation des Etats, l'attrait de la ville et des nouveaux biens de consommation, en sont les principaux facteurs. Accélérant ainsi un exode rural qui s'étale dans le temps, la France, puis l'Italie et l'Espagne, la Grèce et le Portugal enfin, voient leurs campagnes se vider et les exploitations abandonnées à la friche aux dépens des villes qui deviennent des pôles d'attractivité et d'activités majeurs. Au Sud, la montée de l'urbanisation est essentiellement due à une croissance naturelle très élevée. Dans les deux cas, l'attractivité des villes est permanente durant tout le XX^{ème} siècle bien que le summum de migration campagne-ville ait été atteint dans les années 1960-1970. Aujourd'hui stabilisée dans le Nord, le Sud connaît encore une poussée démographique importante qui sollicite une urbanisation toujours galopante. De plus, la politique culturelle européenne, initiée en 1991 par le traité de Maastricht, qui s'affirme à l'origine comme un moyen de lutte à l'échelle du bassin méditerranéen contre les autoritarismes et l'unité totale tout en agissant pour l'unification des diversités, renforce l'importance des villes en les assimilant systématiquement à un lieu fédérateur de connaissances et d'expression de la culture de tout un peuple. C'est ce qu'exprime Paul Balta dans « *La Méditerranée : défis et enjeux* », en estimant que la culture est restée le parent pauvre de la Méditerranée et de l'espace *euroméditerranéen*. Elle y est cependant associée systématiquement, affirme-t-il, à la ville, notamment par l'instauration à l'échelon européen des capitales européennes pour la culture, initiative destinée à contribuer au rapprochement des peuples par une assimilation de la ville à la capitale, au patrimoine, à l'héritage commun. La majorité des programmes européens de développement en coopération, tels *INTERREG*, *MEDCITE* ou *URBAN*, interpelle et fédère essentiellement les grandes villes autour de leur patrimoine architectural, culturel et naturel. Le développement de la ville est désormais la matrice du développement de la Méditerranée dans son ensemble. Car déjà généralisée autour des noyaux urbains sur les pays riverains du Nord de la Méditerranée, le développement urbain périphérique grignote peu à peu un espace périurbain fragilisé comme les cordons littoraux et les zones pré-forestières, ou bien les espaces destinés généralement à une agriculture spécialisée, telles les *huertas* de Valencia par exemple. Pour cet espace d'agriculture périurbaine des plus célèbres, des inquiétudes de deux types ont été soulevées par Courtot en 1998 d'une part au nom d'une logique économique : « *l'extension urbaine consomme l'espace qui a fait sa richesse* » ; et d'autre part au nom des valeurs paysagères, patrimoniales et environnementales : « *la huerta*

est un patrimoine inaliénable, dans le champ des représentations collectives des habitants de la ville de Valence, en même temps qu'elle est un « poumon vert » indispensable à une cité dense et peu pénétrée par la nature » (Courtot, 1998, p. 59). L'urbanisation galopante a donc lieu au détriment d'une agriculture spécialisée et de la lisibilité des espaces (noyaux urbains, coalescences urbaines intercalaires, villages, métropoles). Le mitage de l'espace naturel périurbain ou la diffusion des zones urbaines, selon que l'occupation et l'usage des sols environnants opposent une plus ou moins grande résistance, est la conséquence du desserrement du maillage urbain nécessaire, en regard de la pression démographique et migratoire, et de l'extension de la société du loisir et du tourisme. La valorisation de l'image des « paysages méditerranéens » ne fait qu'accentuer ce phénomène et la « destruction » de ces paysages tant recherchés. Dans ces mêmes régions, l'impact touristique modifie considérablement l'aspect des lieux. Les paysages sont devenus « *des enjeux internationaux avec le marketing culturel des sites* » (Durbiano, 1998, p.49). Cet intérêt pour les rives méditerranéennes s'inscrit dans la lignée des récits littéraires et artistiques du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles et ne devient un phénomène de masse qu'autour des années 1960-1970. L'héliotropisme accroît la demande en infrastructures (complexes immobiliers, habitations collectives, voirie...) susceptibles de répondre à l'afflux de touristes durant la période estivale. Les enjeux économiques sont tels que les travaux se font généralement au détriment de l'environnement et des paysages. L'image touristique véhiculée associant souvent harmonieusement la campagne aux villes, induit une transformation rétroactive de ces deux types d'espace. L'activité touristique convoite des paysages méditerranéens idylliques, à l'image d'un terroir et de traditions séculaires alors qu'elle-même nécessite une mutation de ces espaces afin d'accueillir une nouvelle clientèle avide de nature. Les objectifs et les enjeux de cette activité tertiaire fluctuent de fait en permanence entre transformation outrancière des stations balnéaires ou des villes portuaires et préservation de l'arrière-pays notamment.

L'ensemble des espaces agricoles et viticoles, forestiers et urbains méditerranéens est désormais le terrain propice et privilégié de la société de loisirs. La ville, lieu de culture par excellence, n'est plus la seule destination touristique. Le tourisme traditionnel se développe et induit la transformation de nouveaux espaces d'accueil. Les exploitations agricoles et les domaines forestiers trouvent ainsi un complément fructueux à leur production souvent peu rentable. Le tourisme vert s'étend en valorisant les paysages de l'arrière-pays jusqu'ici oubliés.

Alors qu'au Sud de la Méditerranée le couvert forestier se raréfie en raison des activités agro-sylvo-pastorales et de la sécheresse accrue, au nord de la Méditerranée, en mal d'exploitation et d'entretien, il s'étend sur des parcelles abandonnées à la friche. Les taillis de

sempervirents ou les pinèdes gagnent les franges urbaines ; l'habitat pavillonnaire s'immisce volontairement au cœur de cet espace soit disant naturel et pourtant entièrement modelé, jusqu'après la première guerre mondiale, par les mains de l'homme. Les constats Nord-Sud s'opposent une nouvelle fois. Inscrits pourtant dans une même logique méditerranéenne, ils résultent cependant des diversités bioclimatiques, anthropiques et culturelles intraméditerranéennes préalablement définies. La place, les rôles et le statut de l'arbre, des arbres plutôt, en découlent ; comme de leur présence, de leur représentation et de leur utilisation dépendent les modèles de gestion appliquées.

- UN ESPACE GEOPOLITIQUE EN CONSTRUCTION QUI ORIENTE LES POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DONT CELLES DE L'ARBRE

Les disparités physiques et productives de l'espace méditerranéen se caractérisent à la fois par une concentration de richesses mais également un « *mal-développement* » (Paulet, 2001, p.122). D'après Braudel, le rôle historique de la Méditerranée est d'affirmer ses différences et d'assumer ses transferts et ses diversités (Braudel, 1977). Les contacts Nord-Sud qui s'instaurent peuvent contribuer à la régulation de ces inégalités en créant un interface d'échange interculturel. Le partenariat euro-méditerranéen mis en place lors des accords de Barcelone (1995) tente de relancer ce dialogue entre le Nord et le Sud où se rencontrent encore de fortes inégalités en terme d'échanges commerciaux, de taxes douanières et de mobilités de personnes. La conférence de Barcelone définit d'ailleurs cet espace comme un espace de proximité au sein duquel une zone de libre échange (effective en 2010) devrait permettre de réaliser les convergences économiques, sociales, culturelles, politiques et démographiques attendues autour de la complémentarité des ressources et des échanges. Toujours est-il, qu'à l'heure actuelle, les inégalités demeurent au sein même de cet espace de contact pourtant dynamique, composé de pays, certes riverains de la Méditerranée, mais marqués chacun par leur propre culture et par un modèle de développement spécifique qui ont empreint les paysages au fil de l'histoire.

Les décisions prises aujourd'hui en matière notamment de développement durable à l'échelle de ces mêmes territoires façonnent les paysages en devenir. Tel est le cas notamment des politiques de l'eau (énergie, irrigation, potabilité, risques naturels) que régulent des orientations décisionnelles concernant l'urbanisation ou encore les systèmes agricoles privilégiés (Maury, 1990 ; Drain Mothré, 2001 ; Joannon, Tirone, Moro, 2001).

Si, en Méditerranée, l'eau est un « *facteur discriminant* » des paysages agricoles et urbains, la protection des couverts et de la diversité végétale concourt également au partage et à la coopération entre les Etats membres. L'arbre se révèle être un marqueur culturel fort, d'appartenance et de reconnaissance envers des pratiques et des savoirs-faire qui peuvent participer au développement économique et culturel des régions concernées. Tel est le cas par exemple de l'arganier dans le Sud du Maroc, de l'olivier dans les arrières pays méditerranéens, du chêne liège ou encore du chêne vert. Les programmes de valorisation des pratiques ancestrales inscrites dans des échanges euro-méditerranéens signalent une recherche du particularisme culturel au sein de l'unicité méditerranéenne. L'usage de l'histoire dans la fondation des paysages, s'il paraît essentiel à la préservation de paysages de qualité dans les exemples précédents, n'est pas un critère suffisant pour contribuer au développement économique des territoires concernés. Les prospectives autour d'usages nouveaux qui peuvent découler d'une espèce végétale sont toutes aussi importantes pour la relance de l'économie et la motivation de nouveaux acteurs du développement. Le chêne vert par exemple, au travers des études pour la transformation du bois en parquet (coopération France-Italie) ou bien la production de biomasses issues de la farine de gland et destinées à la nourriture du bétail (Bulletin d'Information pour le Développement des Biotechnologies en Afrique N°8 Juin 2003), se situe dans une dynamique contemporaine qui pourrait placer l'arbre au cœur du développement de tout un territoire.

L'ARBRE EN MEDITERRANEE A LA BASE DU QUESTIONNEMENT

Face à ces mutations actuelles, l'arbre, en Méditerranée, interroge et suscite parfois des inquiétudes. Le couvert arboré suit deux évolutions distinctes suivant les rives du bassin observées.

Au Sud, il défie la progression de la désertification. Le *sylo-pastoralisme* déséquilibre cependant davantage l'état phytosanitaire des couverts végétaux qui continuent de régresser malgré la corrélation désormais évidente entre les formations arborées existantes et les ressources en eau disponibles.

Au Nord, le constat est inversé. D'un point de vue physique, l'aire de répartition de la forêt méditerranéenne s'étend. L'anthropisation du milieu a modifié la forêt climacique, une chênaie mixte dominée par le chêne pubescent (*Quercus pubescens* Willd.) en une chênaie verte composée majoritairement par des taillis de chênes verts (*Quercus ilex* L.). La particularité de cette essence dans le contexte bioclimatique de l'étage *mésoméditerranéen* est que ce chêne

sclérophylle peut voir son expansion gênée par un chêne caducifoliée plus compétitif dans le taillis, le chêne pubescent (Barbero et al., 1992 ; Barbero et Miglioretti, 1987 ; Miglioretti, 1986). Dans cette région, le chêne vert, de par ses propriétés physiologiques, a été privilégié par les coupes à blanc réalisées régulièrement par les charbonniers traditionnels (Fabre, 1992, 1996). Modelée par l'Homme depuis au moins le XI^{ème} siècle (Durand, 1982, 1985) jusqu'à la mévente des coupes de bois en 1968, la garrigue boisée ne subit plus aujourd'hui une forte pression anthropique (Vernet, 1997).

L'actuelle sous exploitation du taillis, accentuée au cours des dernières décennies, ne peut par conséquent qu'entraîner le vieillissement naturel de telles formations physionomiquement homogènes. Les gestionnaires et les propriétaires privés assistent à un vieillissement des souches des arbres en se questionnant sur les traitements sylvicoles nécessaires au renouvellement des peuplements. De nombreuses initiatives d'aménagement sont proposées pour tenter de remédier à une telle situation (Ducrey, 1992; Ducrey et Boisserie, 1992; Ducrey et Toth, 1992; Ducrey et Turrel, 1992). Par contre, si aucune sylviculture n'est entreprise, *Quercus pubescens* a toutes les chances de reconquérir peu à peu les peuplements de chênaie-taillis dominés par *Quercus ilex*, modèles d'inhibition artificiels (Connel et Slatyer, 1977), provoquant ainsi une régression de la garrigue languedocienne et de toutes celles où fut développé ce mode d'exploitation.

Malgré le cycle naturel de la végétation qui tend ostensiblement vers une forêt climacique³, le chêne vert s'est inscrit au fil des temps dans l'histoire des lieux et des hommes. Sa domination actuelle sur le pourtour méditerranéen favorise sa reconnaissance sociale et lui confère une valeur identitaire non négligeable. Représentatif désormais d'une certaine image de la Méditerranée nature, *Quercus ilex* L. intègre l'argumentaire des politiques urbaines et le patrimoine arboré des villes.

Sa persistance en milieu rural conduit cependant les acteurs contemporains à s'interroger sur une relance possible de l'économie autour de cet arbre en perte de statut et d'usages. La relance des petites activités industrielles ou artisanales de garrigues, telles l'exploitation pour le bois de chauffe ou le charbon et la production de bois pour le parquet ou le façonnage, n'en est encore pour la plupart qu'à un stade expérimental mais redynamise l'ensemble du territoire. Les nouvelles approches comme l'agroforesterie, le sylvopastoralisme raisonné, la trufficulture

3 Dans cet étage bioclimatique, la forêt climacique se compose essentiellement d'une chênaie mixte dominée par le chêne pubescent, présentant sous son couvert l'ensemble du cortège floristique du chêne vert.

et le tourisme vert recherchent un développement durable pour ces milieux en pleine transition sociale et économique.

L'ARBRE ET LE CHENE VERT EN MEDITERRANEE NORD-OCCIDENTALE A

L'ORIGINE DE LA PROBLEMATIQUE

Le double constat de la perte des activités proto-industrielles de la garrigue boisée méditerranéenne et de l'introduction récente de *Quercus ilex* L. en milieu urbain interroge sur les liens qui peuvent exister entre ces deux processus induisant des changements de représentation, d'usages et de gestion de l'arbre, et du chêne vert en particulier, en Méditerranée nord-occidentale. Les enjeux émergents et multiples de la chênaie verte semblent s'orienter selon deux dimensions distinctes suivant le milieu concerné : tandis que l'objectif prioritaire en milieu rural est la rentabilité économique de l'arbre, le milieu urbain mise sur cette espèce la carte de l'identitaire et du culturel. Au-delà de cette dichotomie apparente, le développement d'actions favorisant l'usage d'une espèce⁴ par delà les frontières territoriales (urbaines, rurales) incite à définir l'arbre, l'arbre spécifique en l'occurrence, comme un facteur de cohésion, de logiques et de dynamiques territoriales.

Partant de cette thèse, l'interrogation suscitée s'articule autour de l'arbre, notre objet d'étude, et des espaces concernés :

- L'arbre ressource naturelle se juxtapose dans le temps et l'espace à l'arbre ressource culturelle. Les logiques de protection induites par les politiques paysagères et environnementales se confrontent-elles systématiquement aux logiques économiques de marché ? Les politiques et les gestions de l'arbre répondent-elles à cette dynamique territoriale qui s'instaure autour de l'arbre et d'une essence en particulier ? Entre valorisation, conservation, entretien, exploitation et transformation des chênaies vertes, les traitements sylvicoles hésitent, les gestionnaires et les décideurs également. Quelles sont les « bonnes pratiques » actuelles, paysagères, environnementales ou utilitaires, accompagnant la mutation des territoires méditerranéens, urbains et ruraux ?

⁴ et à travers elle d'un terroir

- L'antithétisme apparent entre justement ces deux espaces que sont l'urbain et le rural paraît induire une dichotomie des modèles de gestion appliqués à leur patrimoine paysager respectif, ainsi que des objectifs et des enjeux développés autour du couvert arboré. Les espèces présentes et leur gestion participent-elles à la caractérisation de ces espaces ? Ces dernières vont-elles jusqu'à différencier les espaces « naturels » et productifs des espaces résidentiels et bétonnés ? Si l'évidence tend à l'attester, le constat exposé précédemment n'indique-t-il pas au contraire une tentative de redéfinition de ces espaces qui estomperait les divergences d'espaces de plus en plus fragmentés ? L'introduction du chêne vert en milieu urbain ne consiste-t-elle pas en une récupération « de ce qui se perd » afin de palier à une perte identitaire ? La ville chercherait-elle à gagner en ruralité pour satisfaire à la demande de nature, bien que naturée, des citoyens ? Trouverait-elle dans les chênes verts un trait d'union possible entre le rural et l'urbain, un lien intergénérationnel qui serait à la fois spatial, temporel, culturel et économique ?

Trois hypothèses délimitent le champ des interrogations (Voir Figure 1, p. 22 : Récapitulatif de la démarche de recherche) :

- L'arbre, en général, et le chêne vert, en particulier, inscrivent dans les paysages méditerranéens (passé, actuel et en devenir) une identité végétale porteuse d'une identité culturelle, de pratiques, d'usages et de représentations communes.
- Par l'ensemble des valeurs qu'il véhicule, l'arbre est un marqueur socio-spatial. Marqueur identitaire, il intervient alors dans l'identification, la production ou la cohésion (trait d'union) des territoires du rural à l'urbain.
- L'évolution des perceptions et des représentations de l'arbre réoriente sans cesse son cadre législatif et concourt à l'amélioration de la prise en compte statutaire de ce dernier. La scission fonctionnelle de l'arbre, liée à cette mutation d'usages, de représentations et d'images, implique des gestions différenciées et appropriées (qui se cherchent encore en urbain), nécessite une législation et des règlements en accord avec les orientations décidées et mobilise des acteurs multiples et compétents. Les réseaux d'acteurs ainsi créés dynamisent les mutations socio-territoriales. L'arbre et le chêne vert en particulier pourraient alors s'inscrire comme un élément moteur de nouvelles territorialités méditerranéennes.

L'un des effets majeurs de ces modifications d'usages et de gestions perceptibles autour des immenses étendues de chêne vert qui tendent à composer un paysage fermé et uniforme

pourraient bien être une réorientation socio-spatiale des territoires de la Méditerranée Nord-occidentale.

D'un point de vue pratique, répondre à ce questionnement et vérifier ces hypothèses conduisent à interroger la nature des relations qui se sont tissées entre l'arbre et l'homme d'une part et d'autre part, entre l'homme et des territoires de l'urbain et du rural. Pour cela, il convient de définir préalablement et précisément l'objet et les terrains d'étude.

Au regard des développements précédents, l'arbre, saisi dans toute sa complexité, peut être un objet d'étude original des paysages et des enjeux territoriaux. Souhaitant toutefois dépasser le travail monographique généralement de rigueur dès lors qu'est abordé l'arbre, ou un arbre en particulier, tel est le cas en l'occurrence de l'olivier, du platane ou du châtaignier, nous voulons nous efforcer de travailler en combinant différents niveaux scalaires prédéfinis concernant le végétal (de l'arbre, au genre « Quercus » et à l'espèce « illex ») et l'espace (le pays, la région, le département, le local).

- Concernant le choix de l'espèce de référence, il convient d'insister sur la représentativité de l'essence sur l'ensemble de l'étage bioclimatique mésoméditerranéen. L'absence de travaux en sciences sociales portant sur le chêne vert participe également, sans doute gageure personnelle, à sa sélection au détriment de tant d'autres maintes fois (voire trop de fois) interrogées.

- Des études précédemment réalisées⁵ nous ont permis d'accumuler des données théoriques et d'expérience pratique de terrain, en l'occurrence de l'arrière-pays Montpelliérain. Au-delà des sujets alors développés, nous avons pu formuler un questionnement, une problématique et des hypothèses propres à ce terrain qui étaient certes le fruit de l'observation mais également celui de l'intuition personnelle due à la pratique d'un même terrain sur plusieurs années. La garrigue boisée nord-montpelliéraine est alors devenue le support du questionnement préalable à ce travail de recherche. La confrontation cependant, avec le corpus théorique qui fonde les hypothèses, est extérieure au terrain « initial » tout comme celle qui enrichira l'analyse, à savoir la confrontation avec des données relevées sur d'autres terrains. Ces terrains, que nous appelons « complémentaires », permettent une approche

5 Pardo, C., 1997. "Le charbonnage historique réalisé sur un versant de l'Hortus (Languedoc, France) : premiers résultats anthracologiques". Travail d'étude et de recherche de Maîtrise « Biologie des populations et des écosystèmes », Laboratoire CNRS Paléo-environnement, aménagement et action de l'homme, Université Montpellier II.

Pardo, C., 1998. "Du pays au paysage : Une généalogie du Pic Saint-Loup". Mémoire de DEA « Jardins, paysages, territoires », EHESS, Ecole d'architecture Paris-La Villette.

comparative de processus observables sur le terrain initial, de comprendre leur déroulement, en tant qu'objet et lieu de vérification et de validation des hypothèses (Brunet, 1990). Alors que les questions spécifiques retenues s'ancrent dans les caractéristiques de chacun de ces terrains, il est évident que l'échelle d'observation choisie oriente fortement le contenu de la problématique. La question de l'intégration, de l'usage et de la gestion de l'arbre, et d'un arbre en particulier, comme facteur de développement territorial sera d'autant plus fouillée si l'analyse exploratoire s'effectue par une approche comparative plurisectorielle (arbre forestier, arbre agricole et arbre urbain) et pluriscalaire.

Ces derniers niveaux d'approche ont été définis d'après le questionnaire préétabli, le couvert et l'usage du chêne vert. Malgré une mouvance commune à l'ensemble de la Méditerranée, les logiques de développement en terme de couvert arboré sont trop différentes entre le Nord et le Sud pour satisfaire à une approche comparative. Les Etats de la Méditerranée nord-occidentale partagent d'avantage les mêmes questionnements autour de l'arbre en raison de gradients climatiques et de développements économiques beaucoup plus proches. Outre ces raisons socio-géographiques, nous avons donc convenu de choisir nos terrains en France, en Italie et en Espagne selon également l'aire de répartition du chêne vert (*Quercus ilex* L.) autour de la Méditerranée.

- Pour la France, le chêne vert se cantonne essentiellement dans les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur; les raisons de connaissances antérieures du terrain indiquées précédemment nous incitent à choisir les délimitations de la première de ces régions comme terrain initial pour l'approche forestière et rurale (essentiellement les garrigues du Nord-Montpelliérais, Saint-Guillem le désert et Uzès) et la ville de Montpellier pour la thématique urbaine puisque l'introduction de ce chêne sempervirent y a été initialement observée.

- En ce qui concerne l'Italie, notre choix s'est porté naturellement sur la région Toscane étant donné la participation active de cette région aux programmes euroméditerranéens de protection paysagère et l'exhortation de leurs instances participatives à la préservation des biens patrimoniaux tant architecturaux que naturels. D'autre part, l'histoire de l'intégration et de l'usage des plantes en Méditerranée révèle l'emploi systématique du chêne vert dans les jardins de la renaissance italienne. Sans doute mieux que partout ailleurs, les villas médicéennes témoignent de cet usage. La commune de Firenze a ainsi été sélectionnée comme terrain complémentaire de vérification et de validation de nos hypothèses.

- L'Espagne enfin recelait de terrains possibles comme la Catalogne avec Barcelona, l'Andalousie avec Sévilla ou Granada, ou bien la Communauté valencienne. La présence toutefois d'échanges réguliers entre chercheurs du laboratoire « Paléo-environnement et action de l'homme »⁶ du CNRS et de l'Université valencienne a motivé le choix effectué. L'extension dans cette zone de la sous-variété de chêne vert « rotundifolia » dont la particularité est de présenter des feuilles plus arrondies à leur extrémité et des glands doux qui lui confèrent un usage spécifique a conforté ce choix. Les autres terrains complémentaires sont ainsi situés dans la Communauté autonome de Valencia : la commune de El Toro pour le développement territorial selon des logiques forestières et agricoles et la commune de Valencia pour les logiques urbaines et agricoles.

La conversion progressive des modèles productifs des villes choisies qui privilégient désormais toutes trois le secteur tertiaire au dépend du primaire, induisant une mutation importante des territoires concernés, présente un décalage temporel qui légitime l'approche comparative. Les évolutions respectives de représentations, d'utilisation et de gestion des couverts arborés, ruraux et urbains, deviennent ainsi l'expression des objectifs et des enjeux développés pour ces territoires particuliers. L'analyse du statut de l'arbre, et du chêne vert en particulier, permet d'élargir la vision d'un espace méditerranéen, certes très caricatural, par un jeu d'échelles emboîtées, de la Méditerranée nord-occidentale à l'échelle nationale, et du régional au local.

En définitive, notre travail s'inscrit donc dans une approche comparative multiple qui se veut à la fois ouverte et spécifique :

- ouverte par le fait d'une analyse internationale associée à un jeu d'échelles emboîtées (national, régional, départemental, local) et du choix personnel de faire osciller l'objet d'étude entre arbre générique et arbre spécifique en prenant en considération les trois grands types d'espaces arborés, forestier, rural et urbain.

- spécifique en raison du choix d'ancrer tout de même l'objet d'étude sur une espèce de référence, le chêne vert et de limiter les entretiens auprès des personnes ressources, acteurs impliqués du devenir de ce patrimoine arboré.

⁶ Laboratoire CNRS dans lequel j'ai effectué mon stage de maîtrise de « Biologie des populations et des écosystèmes » et dont l'un des anthracologues a participé au comité de suivi de thèse constitué de représentants en sciences biologique, sociale, humaine, économique et politique.

- METHODOLOGIE

La principale difficulté de ce travail se situe dans l'élaboration d'une démarche méthodologique qui puisse répondre aux impératifs de la comparaison internationale exigée par notre problématique et à l'argumentaire transdisciplinaire souhaité.

Un travail d'analyse documentaire préalable à la formulation du problème géographique s'est avéré très riche en terme de connaissances apportées mais également en terme d'approfondissement du questionnement dirigé vers d'autres disciplines que la géographie. Cette recherche a été effectuée au courant de l'année 2000-2001, période pendant laquelle un emploi à temps plein d'animateur scientifique en lien avec l'éducation nationale nous retenait à Paris. La proximité des centres de documentation du muséum d'histoire naturelle, des ministères (environnement et urbanisme) et de la Bibliothèque Nationale de France a favorisé l'identification du projet personnel en établissant l'état d'avancement des connaissances. Ce travail a permis de cibler les avancées des disciplines interrogées et les objectifs que l'on était en mesure de se fixer. Au terme de cette année, une problématique était ainsi élaborée, l'état de la question et le corpus théorique bien avancés et les premières hypothèses formulées. Cette réflexion d'un an a permis la mise au point d'une démarche personnelle pour laquelle les situations vécues sur chacun des terrains ont déterminé finalement l'orientation du questionnement et la finesse de l'analyse. Michel Lallement dénonce dans son dernier ouvrage sur les stratégies de la comparaison internationale que « *le bricolage méthodologique est une réalité que l'on ne prend guère le temps d'interroger pour lui-même* » (Lallement, Spurk, 2003, p. 9). Dans notre cas, il est certain que, malgré une grille méthodologique précise à priori, les disparités politiques, administratives, « gestionnelles », climatiques, culturelles et historiques entre les trois pays concernés ont induit une adaptabilité progressive de la méthode envisagée et donc forcément de l'analyse en fonction des données et des informations récoltées.

Dans son ensemble, la stratégie de recueil d'information s'est construite selon trois grands axes pas forcément successifs ; l'un appelant souvent l'autre.

- Le premier s'appuie sur la recherche bibliographique et l'analyse documentaire sur support varié recueilli sur deux niveaux, général et monographique (c'est-à-dire des écrits portants sur chacun des terrains étudiés) préalables à toute approche comparative. Cette part importante du travail de la thèse étaye le questionnement en produisant puis synthétisant l'information mise à disposition en des lieux stratégiques que sont les bibliothèques générales ou spécialisées, les centres de documentation des organismes de recherche et des services publics, les archives municipales et départementales, et, l'Internet (sites associatifs, pages web thématiques, sites des offices de tourisme...). En ces premiers pôles sont récoltés les

documents écrits officiels (les règlements, les textes de lois, les archives...) et non officiels (les articles scientifiques, les ouvrages de vulgarisation disciplinaire, les revues thématiques, les mémoires universitaires...). A ces sources d'information primaire, s'ajoutent les données secondaires (littérature grise, audits, recensements et enquêtes phytosanitaires du patrimoine arboré...) que l'on trouve auprès de personnes ressource ou relais détentrices de l'information en raison de leur intégration au sein du réseau d'acteurs impliqués. Ce recueil de données spécifiques est réellement une deuxième étape dans la recherche documentaire. Il nécessite dès lors une connaissance des terrains et des fonctionnements administratifs. Dans notre cas, il s'agissait d'interpeller l'ensemble des services publics mobilisés dans la gestion des arbres, les associations, les laboratoires de recherche en foresterie, sylviculture, botanique, agronomie, géographie et architecture, ainsi que les fournisseurs des arbres des domaines publics. Cette étape s'est poursuivie tout au long de ce projet de recherche en maintenant souvent une correspondance avec ces personnes relais, comme ce fut le cas par exemple avec les directeurs des services espaces verts de chacune des villes étudiées afin d'obtenir les dernières statistiques ou les changements intervenus depuis notre dernière rencontre.

Outre ces sources écrites, notre argumentation s'appuie également sur des sources non écrites toutes aussi « parlantes » que les premières. Il s'agit des supports iconographiques et artistiques sur lequel s'assied en partie notre étude des représentations du végétal, les cartographies historiques et contemporaines de l'urbanisation des villes concernées, ainsi que les relevés SIG des patrimoines arborés urbains.

L'analyse de l'ensemble de ces documents a permis d'élaborer le corpus théorique, d'enrichir la démarche transdisciplinaire et de préciser les hypothèses de travail (Gumuchian, 2000, p. 134). Leur recensement a conduit également à élaborer une bibliographie, produit documentaire original et pertinent sur un sujet d'étude qui ne l'est pas moins.

Le deuxième axe consiste en l'observation directe et l'imprégnation des terrains. Si le terrain initial français est la zone où nous avons effectué l'essentiel de notre cursus universitaire, les terrains complémentaires nous étaient inconnus. Il ne tenait qu'à nous dès 2001 de préparer les voyages d'étude en élaborant depuis la France un premier réseau de personnes susceptibles de nous guider à Firenze et à Valencia. C'est par le biais de l'Internet et les sites des universités que nous avons pris contact avec des chercheurs dont les thématiques se rapprochaient des nôtres. La réponse positive et le suivi de quelques uns d'entre eux auxquels nous avons soumis notre problématique ont favorisé la découverte de ces terrains et l'élaboration des réseaux d'acteurs existant autour des patrimoines arborés. Outre le problème de la méconnaissance des terrains celui de la maîtrise de langue s'est également posée.

Possédant le français et l'espagnol, l'apprentissage intensif de l'italien s'est imposé. Suite à des cours particuliers et un premier séjour d'un mois et demi à Firenze chez l'habitant, nous avons pu rencontrer les services des espaces verts avec qui nous correspondions déjà et le professeur de géographie qui nous a aidés auprès des administrations afin de bénéficier des mêmes droits que les étudiants italiens notamment pour l'accès aux bibliothèques et les emprunts des ouvrages. Finalement l'étude de terrain en Italie, malgré le complexe initial de la langue, s'est beaucoup mieux déroulé que l'étude de terrain espagnol. Nous pouvons imputer cela aux « *degrés de familiarité et d'empathie inégaux* » que révèle l'ouvrage « *Stratégies de la comparaison internationale* ». Nous n'avons effectivement pas eu la « chance » de rencontrer à Valencia une personne disposée à nous « offrir » son capital social comme ce fut le cas à Firenze⁷. Le manque de moyens principalement pour le logement a également écourté les séjours espagnols, réduits respectivement à deux semaines et une semaine, contrairement à Florence où nous avons été hébergés près de trois mois chez une personne âgée qui demandait avant tout de la compagnie.

Dans tous les cas, l'observation directe des terrains a consisté en une reconnaissance systématique des espaces verts urbains, des terrains agricoles et forestiers à vocation truffière, à un travail photographique, « moyen d'investigation opératoire » (Guibert, Jumel, 2003, p. 90), et de recensement des chênes verts présents dans les alignements urbains afin de pallier aux lacunes des services municipaux sur ce point. Ce travail a été complété par la recherche documentaire in situ et les discussions officielles et officieuses avec des chercheurs, des gestionnaires, des directeurs de jardins ou des passionnés. L'observation directe du patrimoine arboré nous a permis d'enregistrer (par l'outil photographique) puis d'analyser des situations particulières, travail qui a ainsi pu étayer et illustrer les informations recueillies dans les écrits et auprès des acteurs.

Le troisième axe relève de la nécessité de créer l'information en adéquation avec nos terrains. L'objet d'étude a été choisi en connaissance du peu de référence bibliographique

⁷ A ce stade-ci, je ne peux m'empêcher d'évoquer la rencontre de trois personnages clés pour mes recherches en Italie. Le premier est le professeur de géographie qui a accepté de m'encadrer sans réellement me connaître et de me guider dans mes recherches. Le second est un forestier, chercheur, qui est allé au-delà de ses obligations en organisant des visites de terrains, un repas auquel étaient conviées les personnes de son entourage susceptibles de m'aider et en recueillant des données statistiques que je n'avais pu me procurer par moi-même. Le troisième est le directeur du service « Arbres et parcs » de la ville de Florence avec lequel j'ai pu entretenir un contact permanent au cours de ces quatre années. C'est d'ailleurs en sa compagnie que j'ai visité l'ensemble des espaces verts contenant des chênes verts et ceci, dès notre première rencontre. La présentation de mon travail et de moi-même auprès de tous ses collaborateurs a par la suite grandement facilité les contacts.

géographique ce qui a d'ailleurs sans doute motivé ce choix. Les données chiffrées existantes dans chaque service municipal sont une source d'information importante. Il existe toutefois une « *incomparabilité intrinsèque* » (Lallement, 2003, p. 14) des chiffres relatifs par exemple au patrimoine arboré urbain. Ce phénomène ne relève pas uniquement du comparatisme international mais surtout d'un problème lié aux méthodes et aux moyens utilisés ainsi qu'à l'état d'avancement de ces recensements. Malgré ce constat, nous ne renonçons pas à la comparaison qui peut être abordée sous d'autres angles que quantitatifs. Il est ainsi devenu nécessaire de comprendre pour chaque terrain les méthodes de recensement du patrimoine arboré urbain notamment, mais également les motivations de l'action, les attentes des gestionnaires et des décideurs ainsi que l'organisation des services en charge des couverts forestiers, agricoles et urbains. Pour ce faire une « collecte de l'information auprès d'un échantillon d'individus », nommée communément enquête, est le mieux adapté à notre problématique. Elle est lancée pour explorer les hypothèses préalablement émises concernant les dynamiques socio-territoriales méditerranéennes guidées par la réorientation du cadre législatif de l'arbre selon la typologie : arbre forestier, arbre agricole et arbre urbain, et l'implication d'acteurs pluriels et de gestions différenciées et appropriées aux patrimoines arborés. Le choix du type et du protocole d'enquête dépend, selon Serge Moscovici et Fabrice Buschini, tant de la problématique et des questions posées que de l'échantillon étudié (Moscovici, Buschini, 2003).

- En ce qui concerne tout d'abord le recueil même des données, deux types d'enquête se proposaient à nous, le questionnaire et l'entretien. Tenant compte des hypothèses à vérifier et de l'échantillonnage international forcément complexe à traiter, notre choix s'est porté sur l'entretien direct entre l'interviewé et la doctorante. Le coût élevé des retours d'une enquête par courrier entre l'Espagne, l'Italie et la France (frais d'envoi et de retour du questionnaire) ainsi que le risque d'un trop grand nombre de non-réponse à ce type d'enquête ont motivé cette décision. Des entretiens de deux types ont été menés. Le premier en amont de la recherche est l'entrevue d'exploration, « *plus ou moins formel et plus ou moins structuré* » de personne-relais. Ce type de recueil de données orales rejoint les deux autres axes méthodologiques d'imprégnation du terrain et de travail documentaire. Nous recherchions systématiquement auprès de ces informateurs des travaux thématiques sur les couverts végétaux méditerranéens et plus spécialement sur les communes dans lesquelles ils se trouvaient mais également des informations sur le réseau d'acteurs auquel ils appartenaient afin d'identifier les personnes-ressource « clé », utiles pour le deuxième type d'entretien, en l'occurrence l'entrevue via un informateur-clé (Gumuchian, 2000). L'objectif de ce dernier

étant de recueillir des éléments de compréhension du fonctionnement et de l'organisation de chacun des services gestionnaires ainsi que les actions concrètes sur les patrimoines arborés à l'origine de mutations territoriales, la logique d'étude voulait que les personnes détenant les informations se trouvent dans les acteurs impliqués dans la gestion même du végétal. Les entretiens exploratoires et la documentation préalables ont permis l'identification de trente deux acteurs/décideurs « ressources » sur l'ensemble des terrains.

- La durée des entretiens s'étend de deux heures à une demi-journée selon la fonction de l'interviewé et la thématique abordée. Par exemple, en ce qui concerne les pépiniéristes et les trufficulteurs, l'entretien s'est déroulé dans un premier temps dans un bureau puis s'est délocalisé sur le terrain, les serres et les terrains agricoles et forestiers en l'occurrence.

- Concernant la méthode proprement dite d'interrogation, nous avons privilégié l'entretien mixte composée d'une première étape non directive et d'une seconde étape semi-directive centrée sur une thématique particulière établie en fonction de l'interlocuteur (Fenneteau, 2002). Dans tous les cas, lors de la discussion libre, l'interviewé ne connaissait pas l'espèce végétale de référence sélectionnée pour nos recherches ce qui nous a permis d'évaluer réellement l'importance du chêne vert dans le discours de chaque gestionnaire interrogé. De plus, la plupart des entretiens ont pu être enregistrés afin de ne pas déformer le discours lors de la transcription mais également pour des raisons de facilité d'écoute. Il semble d'ailleurs que la raison du secret et l'inhibition qui ont poussé quelques personnalités à refuser l'enregistrement ne soient pas raisonnées comme le dénonce dès 1967 Edgar Morin en expliquant que « *le magnétophone est à la fois le mouchard qui inhibe et le micro surtout qui appelle le message et donne à l'interviewé l'impression d'exister fortement* » (Morin, 1967, p. 281).

- La transcription, l'analyse et la comparaison des entretiens (suivant les fonctions des interviewés) s'inscrit dans l'objectif de susciter une information qui ne lui préexistait clairement (Marmoz, 2001). Le problème qui s'est posé est la façon dont allaient être traitées ses enquêtes de terrain qui ne comprennent pas de données chiffrées comme le constate d'ailleurs Carine Vassy dans son travail de terrain dans des hôpitaux européens (Vassy, 2003). Les interviewés l'ont été en raison de leur compétence vis à vis de la thématique abordée, de leur fonction décisionnaire au sein d'un service ou de leur implication dans un programme de développement territorial centré autour de l'arbre. L'analyse du contenu de leur discours permet de comprendre de manière approfondie comment fonctionne une réalité socio-spatiale et en l'occurrence la gestion de l'Arbre comme facteur prépondérant des dynamiques socio-territoriales en Méditerranée Nord-occidentale. Leur comparaison autorise alors l'interprétation des différences nationales, des contradictions, la mise en évidence de

disfonctionnements, des solutions apportées dans un autre des Etats-Nations européens étudiés, d'une coopération internationale déjà esquissée...

La richesse du questionnement et les choix personnels successifs concernant l'objet d'étude, les terrains et la transdisciplinarité sont à l'origine de la difficulté de définir une méthodologie claire et simple. La combinaison étroite des trois axes précédemment détaillés structure ainsi une argumentation fournie mais complexe en raison de la volonté d'effectuer d'incessants va-et-vient entre les terrains, les échelles, l'arbre générique et l'arbre spécifique.



La problématique annoncée et la méthodologie précisée, la thèse que nous soutenons, selon laquelle l'arbre et le chêne vert en Méditerranée Nord-occidentale, participent au dynamisme territorial en s'inscrivant comme un facteur de développement des espaces forestiers certes mais également agricoles et urbains, est construite autour de trois parties et sept chapitres (Voir figure 1, p. 22 : récapitulatif de la démarche de recherche).

La première partie consiste donc en la construction de notre objet d'étude et à l'évaluation de la pertinence de ce choix. Pour ce faire nous reviendrons dans un premier chapitre sur l'évolution historique de la perception de l'arbre en Méditerranée occidentale et sur son acceptation sociale grâce à un détour en direction des autres disciplines : la sociologie, l'histoire, l'écologie, la botanique et la philosophie. Afin de répondre aux interrogations soulevées, le premier chapitre sera l'occasion de préciser l'intégration des arbres en milieu méditerranéen et leur participation à la typicité des constructions paysagères par le biais d'un instantané sur des millénaires de relation homme/arbre. Le deuxième chapitre reviendra sur cet ancrage de l'arbre dans les sociétés humaines en insistant sur l'évolution des pratiques et l'ensemble des valeurs véhiculées au cours des temps par l'arbre, dont le chêne vert. Nous révélerons enfin, dans un troisième chapitre, les regards fondamentaux que les sociétés posent sur l'arbre en analysant le rôle que peuvent jouer les représentations (physiques et culturelles) dans la façon de rendre compte de ce qui nous entoure : l'espace, les paysages, les territoires.

La deuxième partie se donne comme objectif de comprendre en quoi les représentations de l'arbre qui se construisent avec la mise en place de valeurs sélectionnées selon des normes qu'établit la société peuvent conférer à ce dernier un rôle majeur dans la composition spatiale

et territoriale. Tandis que le chapitre quatre analysera l'inscription spatiale du chêne vert dans chacun des espaces étudiés (forestier, agricole et urbain), le cinquième chapitre abordera le concept de territoire en regard des concepts de paysage et d'espace précédemment définis. Ici, l'analyse urbaine consistera à déterminer l'impact que peut avoir l'arbre dans la territorialisation de l'espace. L'aspect identitaire ainsi introduit, le sixième chapitre sera l'occasion de déterminer si le végétal peut être porteur d'une identité territoriale et paysagère et, si tel était le cas, de révéler celle véhiculée par le chêne vert en Méditerranée.

La troisième et dernière partie découle des deux précédentes. Elle se focalisera sur les politiques et les actions induites par les enjeux que représentent les arbres de nos jours. L'importance acquise par cet organisme végétal essentiellement au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles oriente très certainement les interventions des Etats, la législation, les politiques publiques et les problématiques. Il convient donc dans un premier temps de revenir de façon chronologique sur les politiques et les outils adaptés à la typologie et au statut évolutif des arbres. Le septième chapitre retracera donc, dans ses grandes lignes, la mise en place d'une législation et d'une administration de l'arbre tout d'abord forestier, puis agricole et urbain, en France. Des éléments de comparaison seront toutefois apportés afin d'affiner l'analyse et d'exposer ainsi au mieux les disparités existant entre nos terrains qui pourraient expliquer certains comportements propres à un pays en particulier. S'appuyant exclusivement sur l'identification des acteurs de la gestion des patrimoines arborés et sur les entretiens consentis par ces derniers, le huitième et ultime chapitre établira les motivations, le fonctionnement et l'organisation des services et des gestionnaires. Deux thématiques principales qui ressortent de notre étude du terrain organisent notre analyse : la première est le nouvel essor de l'arbre truffier ; la seconde est la réorganisation permanente des services des espaces verts urbains. Au travers de ces deux phénomènes communs à l'ensemble de nos terrains, nous établirons les modèles actuels des services gestionnaires ainsi que les modalités de prise de la décision.

Au final, l'étude du contenu des entretiens portant sur le fonctionnement des instances gestionnaires permettra de mettre en évidence, grâce à des exemples d'actions concrètes, le jeu des acteurs territoriaux impliqués dans le renouvellement, la restauration ou l'entretien des couverts arborés ainsi que l'intégration des politiques de l'arbre à priori sectorielles dans des problématiques plus globales de développement territorial durable à enjeux multiples (environnementaux et paysagers)

Figure 1 : Récapitulatif de la démarche de recherche

Partie I

<p>Du pays aux paysages : l'intégration paysagère de l'arbre</p> <p>Constat : L'arbre, le chêne vert en particulier, a acquis au fil des temps une place privilégiée au sein des paysages méditerranéens.</p> <p>Objectifs : la construction de l'objet d'étude Comment et par quel biais l'homme a-t-il intégré l'arbre à son environnement (rapprochement « homme-végétal ») puis à ses paysages ? Quelles places et quels rôles (usages, pratiques et représentations) successifs a-t-il occupé dans les paysages ? Quelles places a-t-on accordé et accorde-t-on aujourd'hui aux chênes verts en Méditerranée ? Comment s'inscrit-il au fil des temps dans l'imaginaire collectif ?</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -De composante écosystémique, il devient composante paysagère. -L'arbre s'inscrirait donc en élément pérenne mais participatif des paysages en perpétuelle évolution. -De par son entité complexe, il participerait lui-même, en « feedback », à la construction paysagère. -Les valeurs, les images et les représentations de l'arbre induiraient pour chaque espèce une place spécifique dans les paysages en y projetant leur propre identité végétale. 	<p>Chapitre I L'arbre dans le paysage : enjeu et témoin de l'histoire de la société</p> <p>Chapitre II Les valeurs de l'arbre au service du processus de fabrication de la composante paysagère</p> <p>Chapitre III Les représentations : un regard fondamental des sociétés sur l'arbre</p>
--	--	---

Partie II

<p>De l'espace au territoire : l'arbre porteur d'identité</p> <p>Constat : Le lien privilégié instauré entre l'arbre et l'homme induit le déplacement de ce végétal, modifiant les paysages et prenant part aux développements territoriaux.</p> <p>Objectifs : Comprendre en quoi l'arbre peut être un marqueur de l'espace et des paysage et un facteur de cohésion territoriale. L'argumentaire se fera dans un premier temps sur l'ensemble des espaces concernés (rural, forestier et urbain) puis dans un deuxième temps la démonstration se focalisera sur les villes méditerranéennes.</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'homme déplace l'arbre au gré de ses envies en se positionnant en maître, possesseur et/ou protecteur de la nature. Ce déplacement, démarche active et réfléchi, modifie l'espace. -Ces modifications agissent sur le territoire lorsque l'arbre, vecteur de représentations multiples, se fait porteur de sens, porteur d'identité. Il résulte de cette mobilité une nouvelle territorialité de l'arbre. - Le chêne vert est désormais un élément identitaire des villes méditerranéennes ; il devient en cela le trait d'union manquant entre les territoires du rural et de l'urbain. 	<p>Chapitre IV L'inscription spatiale de l'arbre</p> <p>Chapitre V L'arbre, un élément de l'espace en territorialisation</p> <p>Chapitre VI L'arbre un marqueur identitaire : le chêne vert pour une nouvelle méditerranéité</p>
---	---	---

Partie III

<p>Du statut évolutif de l'arbre à des gestions différenciées en faveur d'un développement territorial raisonné</p> <p>Constat : la scission spatiale et fonctionnelle de l'arbre implique des gestions différenciées et appropriées, des acteurs compétents et des politiques adaptées.</p> <p>Objectifs : Définition sur le plan institutionnel du statut évolutif de l'arbre : législation, politiques publiques ? Quels sont les problématiques qui orientent les nouvelles applications ? Quels sont les acteurs et les stratégies de mobilisation autour du chêne vert ? Les orientations de gestion menées par les acteurs présentés sont-elles le résultat d'une politique organisée et volontaire ou bien le compromis d'actions plus ou moins isolées ?</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'acquisition du statut particulier de l'arbre d'aujourd'hui passe par la promulgation d'une législation spécifique, la mise en place d'outils et de politiques appropriés et l'implication d'un lobbying actif. La compréhension des situations actuelles passe par la synthèse et l'analyse des textes de lois ratifiés en faveur ou aux dépens de l'arbre. -L'actuel statut de l'arbre mobilise des acteurs compétents et transforme résolument le champ d'actions destiné à ancrer le chêne vert dans les territoires méditerranéens. -Les individus pluriels agissant sur ces territoires, que nous présentons comme des acteurs territorialisés, sont le facteur déterminant de la réussite ou non des politiques et des gestions appliquées à l'heure actuelle. 	<p>Chapitre VII Les politiques et les outils adaptés au statut évolutif de l'arbre</p> <p>Chapitre VIII L'impact territorial des réseaux d'acteurs, des politiques et des gestions actuelles</p>
--	--	--

Première Partie

*Du pays aux paysages :
l'intégration paysagère de l'arbre*

Introduction

Au-delà de l'appareil végétatif immobile, plus qu'un décor vert périssable que la société moderne occidentale module à sa guise, l'arbre a toujours été l'objet d'un culte. Toutes les civilisations possèdent leur arbre sacré. De la Grèce antique à la période contemporaine, il n'a jamais cessé d'être vénéré en tant que symbole de pérennité et de force cosmique. Si ce berceau de contes et de légendes continuent de nourrir notre imaginaire, les valeurs économiques de l'arbre ont cependant été privilégiées. L'arbre porteur de sens est ainsi tombé dans l'oubli.

Des initiatives, ponctuelles au départ, fréquentes de nos jours, très bien décrites par certains auteurs (Dufour, Dubost, Benzi et Berliocchi), ont fait renaître cet intérêt en modifiant le regard de l'observateur. L'introduction, par exemple, de nouvelles plantes comme les platanes, les magnolias, les acacias ou les palmiers, l'implantation de l'arbre en milieu urbain, en tant qu'acte réfléchi et maîtrisé, ou les constructions paysagères ont contribué à retrouver en l'arbre des valeurs culturelles oubliées.

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, cet intérêt est croissant. L'arbre est désormais le vecteur du bien-être et du bien-vivre. Les notions de « poumon vert », de pureté et de qualité de vie sont dorénavant inhérentes à sa présence. Les abattages et les déboisements intensifs sont systématiquement dénoncés comme des massacres perpétrés impunément envers l'environnement. Seules mobiliseraient les espèces en danger ? L'inquiétude guiderait-elle les réflexions ?

Résultat logique ou non de ces dernières impressions, nombreux s'accordent à dire que l'arbre occupe une place privilégiée dans notre société et ses paysages. De composante écosystémique, il devient composante paysagère. L'arbre s'inscrirait donc en élément pérenne

mais participatif des paysages en perpétuelle évolution. De par son entité complexe, il participerait lui-même, en « feed-back », à la construction paysagère. Les valeurs, les images et les représentations de l'arbre induiraient pour chaque espèce une place spécifique dans les paysages en y projetant leur propre identité végétale.

Les postulats sus-cités nous permettent d'engager une réflexion sur l'objet même de l'étude. Il s'agit pour nous, dans cette première partie, de construire cet objet d'étude. A ces fins, nos recherches sur l'arbre ne reposeront pas uniquement sur les apports de la géographie mais bien sur la confrontation des avancées de diverses disciplines. Car percevoir l'arbre en tant que composante paysagère, ce que nous établirons dans notre progression, exige une approche similaire à celle attendue pour une étude paysagère globale. Si le paysage est un objet transdisciplinaire, l'arbre, l'une de ses composantes, l'est également. La géographie, la sociologie, la philosophie, l'histoire, la botanique, et l'écologie livrent des données indispensables à notre argumentaire. Le développement s'appuie donc sur les écrits théoriques de diverses origines. Sont privilégiés ceux concernant le bassin méditerranéen et plus particulièrement les trois villes sélectionnées : Montpellier, Florence et Valencia. De plus, notre argumentation se trouve renforcée par de récurrents va-et-vient entre le global et le spécifique, l'Arbre et le chêne vert.

Dépassant le travail monographique, nous souhaitons porter un regard critique sur les rôles et places occupés par l'arbre dans les paysages en vue de confirmer ou d'infirmer la première hypothèse et d'établir les jalons de notre réflexion ultérieure. Pour cela, notre raisonnement et le questionnement trouvent leur logique dans la présentation des trois chapitres suivants.

Le premier, introductif de la première partie, expose les concepts de paysage et de composantes paysagères telles que l'arbre. Descriptif et critique, il s'enrichit de données extraites d'ouvrages épistémologiques et historiques traitant de la nature et de la géographie ainsi que d'ouvrages théoriques sur le paysage. Il s'agit à travers cet argumentaire exhaustif de justifier le choix de notre espèce de référence comme élément pertinent de l'analyse des paysages méditerranéens.

Le concept de paysage étant perçu aujourd'hui comme la résultante du potentiel écologique, de l'exploitation biologique, de l'utilisation anthropique, de la double artialisisation et de la stratification du temps, l'arbre en tant que composante paysagère cristallise de multiples valeurs : écologiques, historiques, d'usages, économiques et symboliques. Le deuxième chapitre présente chacune d'entre elles comme un élément majeur de l'élaboration du chêne vert en tant que composante paysagère particulière.

Il est question dans le troisième chapitre de développer l'idée selon laquelle l'agencement des valeurs précédemment décrites est à l'origine des représentations sociales de l'arbre, elles-mêmes indissociables de la construction paysagère. De représentations de l'arbre en référentiels communs, l'Arbre s'ancre dans le Paysage ; les arbres s'enracinent dans les paysages ; le chêne vert marque certains paysages méditerranéens. Les caractères spécifiques confèreraient à l'arbre un rôle singulier au sein des paysages ? Si tel est le cas, quelle place réserve la société au chêne vert ?

Nous voulons également rappeler en cette introduction que tenter une synthèse sur l'intégration paysagère de l'arbre, particulièrement en région méditerranéenne, est un travail complexe mettant en jeu les points de vue de nombreuses disciplines. Cette démarche pluridisciplinaire suppose l'acquisition d'un langage transversal commun. Au-delà de l'approche systémique, il nous semble nécessaire d'exposer dès le début de notre recherche les différents termes et concepts indispensables tant à notre réflexion qu'à la lecture de ce document. Ce travail nécessite donc l'élaboration d'un glossaire¹, présent en annexe I, qui permettra aux lecteurs d'éviter les contresens et les incompréhensions souvent fréquents entre les disciplines et de nous positionner parmi elles.

¹ Les mots se trouvant dans le glossaire sont annotés d'un astérisque.

CHAPITRE PREMIER

L'ARBRE DANS LE PAYSAGE : ENJEU ET TEMOIN DE L'HISTOIRE DE LA SOCIETE

En ces premières pages, nous souhaitons exposer le champ théorique sur lequel repose notre argumentation. L'arbre, tout d'abord, occupe depuis les premiers balbutiements de la peinture de paysage, une place privilégiée. Certains diront qu'il fait, aujourd'hui encore, le paysage. Il les marque, dans tous les cas, particulièrement de fait de sa verticalité et de son imposante visibilité. Mais les regards portés sur un espace défini n'ont pas toujours été sensibles. Le paysage est un concept nouveau en comparaison de la conquête par le végétal des milieux terrestres. Si l'arbre semble être actuellement, pour la plupart d'entre nous, une valeur ajoutée aux paysages, qu'était-il auparavant ? Quelles places purent lui attribuer les sociétés a-paysagères ou proto-paysagères, des chasseurs-cueilleurs du néolithique aux premiers paysans et des agriculteurs aux exploitants forestiers d'aujourd'hui ? Ceux qui sans en être conscients ont façonné des paysages en devenir, ont bâti les paysages sans projet paysager explicite.

L'étude de cette intégration de l'arbre et de ses diverses formes dans un espace prédéfini, à savoir le bassin méditerranéen occidental, nous éclairera sur les rôles qu'il peut jouer dans les paysages et sur le concept même de paysage, terme polysémique qui nécessite encore de nombreuses précisions afin d'éviter un flou sémantique qui n'induit que confusion et incompréhension.

Ces entrées multiples vers l'arbre concourent toutes, nous semble-t-il, à porter un regard original sur les paysages. Loin d'être surannée, cette analyse transdisciplinaire du paysage par le végétal se veut originale et pertinente. La présentation du chêne vert (*Quercus ilex* L.), soutient cette approche et l'accentue même en recentrant l'étude sur une espèce* de référence servant au mieux le territoire choisi.

1 L'ORGANISME VEGETAL : UN LIEN ORIGINEL AU PAYS

Synthétiser en quelques pages l'histoire de la végétation passée, indépendante tout d'abord puis en relation étroite avec l'histoire humaine, qui cours sur des millénaires, est impossible. Nous ne prétendons d'ailleurs pas avoir les compétences de poser un regard critique sur toutes les données scientifiques propres à ce thème. Nous souhaitons seulement comprendre les divers phénomènes (biotiques*, abiotiques* et anthropiques) qui ont autorisé les successions de paléo-paysages*, tels qu'on les nomme aujourd'hui, et leur stratification sur le temps long de laquelle résulte la végétation actuelle et les paysages contemporains. L'agrandissement de l'échelle, du bassin méditerranéen occidental au Bas-Languedoc, facilite la lecture de l'intégration puis de l'extension de la végétation de type méditerranéen dans l'ère que nous lui connaissons aujourd'hui. Par ce succinct développement, nous établissons les jalons de notre recherche sur l'arbre dans les paysages méditerranéens. La situation n'a pas toujours été ce qu'elle est ; le paysage étant d'ailleurs, peut-être d'avantage que n'importe quelle autre appréciation de l'espace, tributaire du temps et de l'évolution des sociétés. La présentation qui suit rétablit justement l'importance de cette évolution qui, au terme de près d'un million d'années de pérégrinations versatiles, développe majoritairement le chêne vert sur le pourtour du bassin méditerranéen.

Durant des millénaires (Figure 2, p. 31 : Chronologie), les successions végétales dépendent essentiellement des contraintes paléoclimatiques et édaphiques* des milieux et ce, jusqu'au Néolithique, période à partir de laquelle l'emprise de l'homme sur son environnement s'amplifie et repousse les contraintes originelles. De ces grandes fluctuations et péjorations* climatiques, antérieures donc au Néolithique, résulte une dynamique végétale qui favorise initialement l'implantation du chêne blanc (*Quercus pubescens* Willd.) sur le pourtour du bassin méditerranéen puis la transition de cette chênaie climacique* en une chênaie mixte paraclimacique* dominée par *Quercus ilex* L.. Seules les concurrences vitales s'instaurant entre les espèces* d'une même formation inter-agissent avec le climat. L'arbre est alors un simple organisme végétal qui compose des écosystèmes* non anthropisés¹.

1 Les connaissances scientifiques en botanique, palynologie*, anthracologie*, carpologie*, dendrologie* et paléoclimatologie qui sont communément admises, tout en restant prudentes sur les hypothèses et conclusions avancées, propres à chaque discipline, offrent sans cesse une vision nouvelle du passé. Les propos tenus ici, et dans ce premier chapitre, doivent donc être pris pour ceux d'un homme du XXIème siècle qui porte un regard riche de ces diverses connaissances mais un regard subjectivé par l'appartenance à une société moderne guidée par des représentations qui lui sont propres.

L'intégration première de l'homme dans la nature au néolithique n'établit pas de relations sensibles à l'espace familial. Connaître et maîtriser le milieu qu'il occupe lui permet avant tout de survivre. L'appropriation de son environnement quotidien le lie étroitement à « sa » terre. Le colon, cherchant à vivre au mieux, est en train de modeler un pays.

Figure 2 : **Brève chronologie de l'histoire humaine/ installation de la végétation de type méditerranéen**
Pardo, C., 2005. D'après Vernet, 1997

		Ans BP			
		Année	Événement		
HISTOIRE HUMAINE / TEMPS GEOLOGIQUE	PLEISTOCENE	PALEOCENE	65 000 000		
		EOCENE	54 000 000	Apparition des ligneux* sclérophylles paléo-méditerranéens à la fin de cette période.	
		OLIGOCENE	35 000 000		
		MIOCENE	23 000 000	Apparition de la majorité des taxons* méditerranéens du 47 au 49 ^{ème} parallèles (supérieur aux latitudes actuelles).	
		PLIOCENE	5 300 000	Réduction de l'aire méditerranéenne depuis le Messinien.	
	HOLOCENE	PALEOLITHIQUE		1 000 000	Age de la pierre taillée
				12 000	
		MESOLITHIQUE		6 500	Diffusion du Proche-Orient vers l'Europe Sédentation des populations au Proche-Orient (Jéricho). Culture des céréales (blé, orge) Installation des chênaies lors de l'optimum glaciaire. Au Nord de la Méditerranée, chênaie à feuillage caduc et dans les régions méditerranéennes, chênaie à feuillage persistant.
			NEOLITHIQUE		5 500
				4 500	CHASSEEN : Néolithique moyen Développement de la céramique cardiale dans la zone méditerranéenne (courant cardial) Premiers mégalithes Forêt climacique → Forêt paraclimacique, la forêt primaire se réduit au profit des formations végétales secondaires comme les matorrals ou les garrigues. Mise en place des paysages de type méditerranéen
CHALCOLITHIQUE			3 800	Période de transition	
BRONZE			3 500	Bronze ancien	
			3 200	Bronze moyen	
			2 700	Bronze final	
FER			2 500	Premier âge du fer	
		2 000	Deuxième âge du fer		
PERIODE ROMAINE		1 524	Fin de l'Empire romain d'Occident		

1.1 Une composante écosystémique en prise avec l'anthropisation des milieux

Au paléolithique, les premiers hommes qui occupent le bassin méditerranéen, s'installent sur les hauts plateaux calcaires et non pas dans la plaine qui est alors une zone mosaïque hostile avec espaces inondés, lagunes et boisements fermés (de type forêt boréale*). L'étude d'un site moustérien* (grotte de l'Hortus, Valflaunès, Hérault) témoigne de la présence de ces peuplements². Les hommes évoluent alors dans un milieu forestier qui se transforme, sous la seule influence des variations climatiques, d'une chênaie mixte à bouleaux et graminées (climat assez froid et humide) en une chênaie méditerranéenne montagnarde en compétition avec des pineraies à pins sylvestre (climat froid et plus sec) (Renault-Miskovsky, 1972 ; Vernet, 1972). Vivant en plein air, ils se trouvent au contact de diverses niches écologiques* : les escarpements rocheux, la forêt et les clairières dont la diversité faunistique leur était profitable. Cependant, le durcissement du climat dans les dernières phases du paléolithique, entraîne l'ouverture du milieu (steppisation) et donc le recul de l'arbre. Les conditions climatiques ne sont plus favorables à la sédentarisation et obligent les chasseurs-cueilleurs à se déplacer en fonction de la période de reproduction des bouquetins vers la fin de l'hiver. Les hommes sont dorénavant présents sur le site uniquement pendant l'été (Vernet, 1997), leur influence sur le recul ou l'avancée du couvert forestier est donc quasi-nulle.

Durant le mésolithique, le climat étant plus tempéré, une chênaie caducifoliée* intégrant les espèces* du cortège méditerranéen s'installe. L'homme du paléolithique et du mésolithique peut être défini comme un prédateur naturel, son implication dans la modification du milieu n'étant qu'anecdotique face aux contraintes imposées notamment par le climat. La forêt évolue toujours indépendamment de l'homme. L'arbre n'est pour lui qu'un élément naturel qu'il côtoie quotidiennement. Pour le chasseur, il est l'habitat du gibier ; pour le cueilleur, l'arbre devient nourricier. Mais il reste avant tout forestier. La forêt qui couvre la quasi totalité de son territoire cache encore l'arbre.

Cette population et sa culture vont s'épanouir au contact de nouvelles influences provenant de grands flux migratoires. Le néolithique marque en effet un stade de civilisation marqué par un mode de vie social et économique totalement nouveau. Les colons qui viennent du croissant fertile diffusent leur mode de vie selon deux courants (Louboutin, 1990) :

² Ceci ne veut pas dire que l'homme n'est pas présent dans cette région avant le Würm I (-80 000 ans) mais rien ne peut encore l'attester.

- le danubien qui diffuse le néolithique le long du Danube jusqu'à l'Europe du Nord
- le cardial dont la diffusion depuis les Balkans jusqu'en Europe du Sud se fait progressivement en raison de l'occupation déjà effective de ce milieu par les chasseurs-cueilleurs. L'importation précoce de la céramique qui le caractérise marque définitivement le début du néolithique.

On ne peut plus dire à partir de ce moment que seul le climat est responsable de l'évolution du couvert forestier. *Quercus ilex* est, à partir de cette période, de plus en plus présent dans les résultats paléocéologiques (palynologie* et anthracologie*). Cette dominance s'accroît de façon très nette à l'âge du fer.

Bien que dans ces régions, l'habitat en grotte ait connu une grande longévité, l'homme va se fixer au sol, dans des villages agricoles situés dans les bassins, les fluctuations climatiques étant dorénavant de moins grandes importances.

Le néolithique marque définitivement l'emprise progressive de l'homme sur la terre. L'agriculture ne fera que conforter cet attachement. L'action humaine, sous la forme d'un triptyque d'utilisation des sols, va donc s'inscrire fortement dans le milieu jusque là inféodé aux variations climatiques. Le couvert arboré, son étendue mais également les essences* et les formes d'arbres sont désormais le reflet de l'usage et de l'occupation des sols.

1.1.1 Des pasteurs néolithiques aux pasteurs modernes

Les ovins, introduits il y a environ 6 000 ans, resteront minoritaires dans le mode de vie mésolithique. En effet, l'élevage se serait installé définitivement et majoritairement dans le Languedoc à l'âge des métaux. La sédentarité, sans aucun doute postérieure au nomadisme pastoral car plus complexe à organiser, est la plus perceptible grâce aux traces laissées sur les territoires privilégiés par ce mode de vie (Louboutin, 1990).

Les vestiges de villages perchés ou acropoles, de nécropoles et des tertres funéraires témoignent de l'importance de la population de pasteurs implantés dans le Bas-Languedoc. Vers le IV^{ème} siècle avant notre ère, l'économie d'échange va prendre le pas sur l'économie de cueillette³. L'élevage des ovins reste très rentable pour le berger de par la multiplicité de ces revenus que sont la viande, la laine, le lait, le fumier et le cuir. Cette activité connaît de fait une importante longévité.

Le changement de mode vestimentaire, les épizooties successives du XII^{ème} et XVIII^{ème} qui déciment les cheptels et l'augmentation des défrichements qui diminuent les surfaces de

³ Nous faisons référence ici aux différents systèmes économiques liés aux systèmes productifs paysans développés par Robert Badouin (Badouin, 1971).

parcours, font chuter l'intérêt de l'élevage au profit de l'agriculture. C'est à ce moment là, que se définissent l'ager*, le saltus* et la sylva*. La primauté du pastoralisme s'estompera face à la progression incessante de la viticulture entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècles de notre ère. Cette tendance s'accroît durant le XX^{ème} siècle, exception faite des garrigues nord montpelliéraines où l'on dénombrait encore 35 000 ovins en 1964 (Dugrand, 1964).

Les sols concernés par l'élevage peuvent être de divers types et bien que le mouton se plaise quasiment partout, ce sont les autres activités de garrigue, agriculture et artisanats, qui délimitent les surfaces de parcours. Leur domaine réservé et surtout autorisé est un milieu ouvert tel la pelouse à brachypodes qui supporte une charge de bête à l'hectare assez élevée. Les espèces* de prédilection pour le pâturage sont des essences* héliophiles*, de reconquête d'espaces incendiés notamment, qui se développent sur un sol pauvre. En réaction de cette pâture intensive, certaines essences* se seraient naturellement « adaptées » pour faire face à leurs prédateurs. Les épines, les feuilles dentées, les odeurs et les substances chimiques sont autant d'armes naturelles qui répugnent les ovins. Ainsi, chardons, genêt scorpion, chêne kermès, thym, romarin, rue, euphorbes et ellébore fétide sont épargnés ce qui oblige les bergers à incendier en fin d'été, très occasionnellement et de façon maîtrisée, les surfaces de pâture afin de favoriser la régénérescence des brachypodes dès l'automne tout en évitant la fermeture du milieu. Le pasteur maintient ainsi le chêne kermès à l'état d'arbuste très bas empêchant l'évolution rapide d'une brousse à kermès quasiment impénétrable même pour les moutons. Ces charges en vue de maintenir ou d'accroître la surface du parcours peuvent cependant devenir excessives. Un faciès de dégradation ultime de la forêt méditerranéenne résulte alors de cette surexploitation irraisonnée.

Le saltus* boisé (pâturage en sous bois) était une pratique commune à l'ensemble du bassin méditerranéen. Friands des jeunes pousses de chêne vert, des feuilles de chèvrefeuille ou d'alaterne, les ovins maintenaient praticable le sous-bois en éliminant les ronces qui l'encombraient. Les dégâts occasionnés aux taillis* étaient cependant non négligeables ce qui obligeait les artisans à lutter contre la présence régulière de troupeaux en sous-bois. Une mise en défens de ce milieu accompagne, dès la fin du IX^{ème} siècle, cette surexploitation anthropique. Les terres interdites de pacage* se généralisent vers la fin du XII^{ème} siècle. Ceci indique, comme le confirme des données anthracologiques, que la dégradation de la chênaie mixte est très avancée (Vernet, 1997). Cette privation des libertés d'usage et d'exploitation de la forêt oblige la spécialisation, la professionnalisation des travaux forestiers. Naissent ainsi les métiers de la forêt (voir Première partie, chapitre premier, 1.1.3.).

1.1.2 Les agriculteurs

Le néolithique inscrit ses nouvelles pratiques alimentaires sur le pays en créant champs et pâturages. Tout en amputant la forêt originelle, le paysan la transforme. La déforestation est perceptible dès le IV^{ème} millénaire. Il faut tout de même attendre, comme pour l'élevage, l'âge du cuivre pour voir se développer une véritable économie de pasteurs/agriculteurs. Le paysan est l'exemple parfait du sédentaire. Il s'installe dans les villages agricoles entourés de terres cultivables de fond de vallée ou de petit bassin.

A l'époque romaine, la chênaie pubescente, du moins dominée par *Quercus pubescens*, laisse la place à une formation riche en essences* mésophiles* de type frênaie-ornaie. Des espaces géométriquement définis par le cadastre sont voués à la viticulture, à l'oléiculture et à la production fruitière.

De 70 B.C. jusqu'au III^{ème} siècle de notre ère, l'impact de l'agriculture est très important, les installations de type « villae »⁴ sont nombreuses. Pour des raisons restant encore inconnues, les installations sont par la suite très réduites. Exode rural ? Chute démographique ?

Jusqu'au XII siècle, l'activité de défrichement reprend pour intégrer de nouvelles surfaces cultivables dans le système agroforestier. Mais à partir de 1348, se succèdent les épidémies de peste noire et les guerres contre l'Angleterre. Ces ravages font chuter brutalement les densités de la population et incitent les hommes à abandonner leurs terres agricoles (Le Roy Ladurie, 1969).

Cette période prend fin avec le XVI^{ème} siècle où le terme Renaissance prend tout son sens. Un nouvel essor démographique relance l'activité de défrichement. Cependant, si en 1725 les états généraux du Languedoc déposent un arrêté demandant l'arrêt de toute consommation de bois (déboisement, exploitation), ce n'est pas que l'on a atteint un état catastrophique suite à une frénésie du défrichement, mais cela est plutôt dû aux autorités qui ont pris conscience de l'emprise humaine locale aux dépens des politiques royales.

Durant le XIX^{ème} siècle, l'extension des vignobles a lieu dans l'espoir d'occuper le moindre espace cultivable, les sols pauvres et peu profonds pouvant être plantés en vigne. Les crises phylloxériques qui sévissent depuis 1870 font régresser ces vignobles d'autant plus que ce fléau se répand plus vite sur les terrains calcaires et arides (Dugrand, 1964). Elles

4 Une villa, formation du genre latifundia, représente une exploitation regroupant une main d'œuvre d'environ 600 esclaves.

occasionnent alors un vide cultural maintes fois décrit et déploré (Pouchet, 1879 ; Berger, Maurel, 1980).

Dans tous les cas, l'agriculture fait reculer la forêt. Les nouvelles parcelles vouées aux plantations créent des ouvertures dans un couvert forestier dense. Elles sont, pour la plupart d'entre elles, vides d'arbre. Seuls quelques individus remarquables sont parfois laissés à la croisée des chemins, comme arbre semencier* ou comme délimitation des parcelles à la place de murs de pierres sèches très souvent construits en garrigues méditerranéennes. Plus tard, des alignements d'essences* spécifiques, tels le peuplier et le cyprès, introduites et non tirées du contexte forestier environnant, viendront protéger les cultures du vent.

1.1.3 Les artisans forestiers

Bien que l'ager* se soit développé aux dépens du saltus* et le saltus* aux dépens de la sylva*, l'exploitation forestière a été dès le XI^{ème} siècle, l'un des domaines les plus importants de l'économie. Alors qu'elle peut être menée sans aucune contrainte réglementaire jusqu'à cette même date, la multiplication de procès entre exploitants et pasteurs et la situation de plus en plus critique dans laquelle se trouve le couvert forestier obligent les politiques à réagir. La réglementation des droits d'usage devient effective dès 1150. Le respect des diverses législations permet l'exploitation effective de la garrigue boisée jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. De nombreux artisanats traditionnels prospèrent ainsi dans les sous-bois créant parfois des disparités végétales au sein du même écosystème*, la chênaie mixte. Tel est le cas par exemple de l'action concomitante des charbonniers et des verriers.

Les premiers préfèrent le bois de chêne vert en raison de ses qualités de combustible et des propriétés physiologiques de l'espèce*, notamment sa faculté importante à rejeter* de souche. L'exploitation en taillis* de cette essence* favorise le renouvellement des cépées* et la transformation du couvert. L'éviction du chêne pubescent sur les aires de charbonnage aurait en outre provoqué une remontée de xéricité* très favorable au chêne vert. Les coupes à blanc* successives, entre des révolutions* de dix à vingt ans selon les périodes et la demande, favorisent de manière empirique le chêne sempervirent*. Cette action transforme lentement le couvert d'une chênaie mixte à celui d'une chênaie dominée par *Quercus ilex* (Fabre, 1992). On peut donc concevoir que les zones actuellement occupées par le chêne vert représentent potentiellement soit des territoires de chênaies vertes climaciques*, soit des territoires de forêts mixtes (feuillus, sclérophylles*), soit des territoires de chênaies caducifoliées* (Barbero, Loisel, 1990).

Le chêne blanc n'a toutefois pas été complètement éradiqué. La période de régression de l'agriculture du XVI^{ème} siècle réinstalle la friche et livre la garrigue aux chênaies, verte et blanche, au buis et à la végétation spontanée. C'est dans ce contexte historique qu'apparaissent dans les garrigues montpelliéraines les verreries forestières (Riols, 1992) Les verriers préfèrent, contrairement aux charbonniers, le bois de chêne pubescent en tant que bois de chauffe afin d'alimenter leur four. Dès le début du XVIII^{ème} siècle, la forte consommation de bois au détriment du bois de chauffe pour les particuliers et de construction pour la Marine royale inquiète l'Etat. Il intervient et repousse cette exploitation vers les montagnes. Les verriers s'y opposant, ce n'est qu'à la fin du siècle que les verreries à bois disparaissent de la région (Sainte-Marie, Ferras, 1998). Les emplacements de cet artisanat sont ainsi marquées par la prédominance du chêne pubescent favorisé par cette exploitation. Il est également présent en individu isolé sur les sites de charbonnage. Après une révolution* du taillis*, les exploitants retrouvaient ainsi plus aisément, grâce à l'imposant chêne blanc, la faulde*.

L'étude de ces artisanats par le biais notamment de l'anthracologie* et de la palynologie* montre que cette exploitation qui a été par moment intensive n'implique pourtant pas nécessairement le déboisement des massifs. Il est plutôt question d'une intégration des facteurs anthropiques au sein des facteurs écologiques, c'est à dire une lente transformation puis un maintien physiognomique des couverts sous impact anthropique (Fabre, 1992).

Sous l'influence du climat puis sous celle de l'homme, le couvert forestier typique du milieu méditerranéen s'est lentement modifié pour prendre le visage que nous lui connaissons à l'heure actuelle. L'anthropisation de l'espace naturel a créé, dans les marges qui nous préoccupent, un espace mosaïque constitué de :

- parcelles cultivables (vigne, oliviers...) gagnées sur les forêts ; celles de l'arrière-pays qui colonise les sols calcaires, secs et pauvres comme celles des fonds de vallée qui occupent « *les basses terrasses fluvio-glaciaire du Quaternaire récent* » (Sainte-Marie, Ferras, 1998) ou d'anciens méandres de fleuves et de rivières. Les sols plus profonds, riches en alluvions fluviales, sont destinés dès le milieu du XI^{ème} siècle à une céréaliculture intensive désigné par le terme de « condamine ».

- zones de parcours ou de pacage* ouvertes conquise sur la forêt grâce à une sélection des espèces* arbustive et fourragères. Cette action parfois excessive a laissé des traces dommageables dans l'arrière-pays. L'affleurement de la roche et le cortège floristique du chêne kermes caractérise ce faciès de dégradation ultime de la forêt méditerranéenne. Le saltus*

boisé (pacage sous couvert forestier) est également une des solutions trouvées afin de gagner de l'espace pour le parcours des ovins et des cochons. Les mises en défens, les devès* et autres procès ont eu raison de cette pratique malgré l'entretien naturel des sous-bois que procurerait un usage raisonné de ce mode de parcours.

- la garrigue boisée méditerranéenne qui se compose de diverses formations végétales, conséquence de ses diverses exploitations. La chênaie mixte dominée par le chêne vert (essentiellement à l'étage mésoméditerranéen*), la chênaie pubescente (à l'étage supraméditerranéen) et les pins d'Alep, signe de reconquête des terres incendiées. Cette image bien que caricaturale est tout de même ancrée dans le réel. Aujourd'hui, outre les concurrences naturelles entre les espèces* végétales et les incendies, seules les gestions indiquées par l'ONF, le CRPF et les divers organismes de recherche influent sur la mobilité de ce couvert forestier.

1.2 Agir sur le pays : modeler des paysages en devenir

Entre les murs en pierres sèches qui dégringolent les versants, souvenirs d'anciennes



terrasses, les ruines des cabanes de charbonniers près d'une zone circulaire noircie, les fours à chaux ou ceux d'anciennes verreries, se lit, dans les paysages d'aujourd'hui, l'usage intensif des pays d'autrefois.

Illustration 1: **Vestiges de cabanes de charbonniers**
Pardo, C., 2000. Hortus (Valflaunes, Hérault)

La progression incessante de la chênaie verte sur des terres agricoles abandonnées ferme le paysage. La forêt gagne du terrain tout en laissant sur son couvert les vestiges de la main de l'homme. Si le sensible est de nos jours une notion indissociable de la perception, les artisans, pasteurs et agriculteurs de jadis n'agissent pas en fonction de la part d'esthétique qu'ils « injectent » en travaillant leur terroir. La praticabilité des milieux qu'ils modèlent inconsciemment reste leurs seules préoccupations. Il n'en reste pas moins que leurs constructions, car telles peuvent être qualifiées leurs occupations du sol, ont transformé l'espace naturel en un espace approprié et ressenti. Le savoir-faire de ces hommes reste

intimement lié à ce terroir qu'ils ont façonné grâce à l'apprentissage, la connaissance et l'expérience accumulés pendant des millénaires⁵.

Seul un travail démesuré a permis l'adaptation de l'homme à ce milieu hostile ; le relief méditerranéen n'est certes pas le plus difficile mais le climat est contrasté et les sols souvent peu profonds. La lecture encore aisée de ces phases d'exploitations successives, dans les garrigues du Montpelliérais par exemple, est bien la preuve que les paysages actuels résultent de la stratification des usages et du temps. Perdre ces vestiges, revient à perdre les fondements historiques et technologiques de l'élaboration des paysages de garrigues. Les systèmes d'irrigation, les cultures en terrasses, l'exploitation même de la chânaie, les modèles d'agriculture (semence unique, variée, agro-foresterie*...) sont autant d'aménagements de l'espace qui expliquent en partie le visage actuel du couvert arboré.

1.2.1 Du terrassement du sol aux paysages en terrasses

Afin d'étendre leurs surfaces cultivables, les paysans ont aménagé sagement les pentes douces ou plus abruptes en de successives petites parcelles aplanies. Auparavant, l'idée de travailler ces terres n'étaient pas envisageables. Le ruissellement des eaux et l'érosion des sols autant que la difficulté de travailler des terres inclinées interdisaient tout développement de l'agriculture ou de l'arboriculture. Du terrassement au nivellement des champs, de l'effondrement du sol au soutènement des terres, du drainage des eaux de pluie à l'irrigation des cultures, autant de techniques spécifiques et complexes qui ont permis à l'homme de dépasser les conditions naturelles. Si ces savoir-faire ne sont pas circonscrits à l'ère méditerranéenne, le relief inégal et fantasque qui la caractérise a été propice au développement de cette opération. Au sein même de cette région, de nombreuses disparités dans la constructions des terrasses peuvent être notées. Ce n'est cependant pas là notre objectif. L'intérêt que nous voyons à parler des terrasses méditerranéennes est l'impact non négligeables qu'elles laissent sur l'aspect de ce territoire. Repoussant les limites de l'exploitation du milieu naturel par l'homme, elles autorisent la plongée de champs cultivés vers les eaux de la Méditerranée (Banyuls-sur-mer, Collioure...) et l'ascension de l'olivier ou de l'amandier vers les sommets (Toscane, autour de Lucques ; la Provence, Beaumes de Venise...). Pour la plupart abandonnées et détruites par le temps, nous ne retrouvons que des vestiges de ces parcelles gagnées sur le relief ingrat. Elles nous apparaissent encore malgré le temps comme la parfaite maîtrise de l'homme sur la nature. Elles vont même jusqu'à incarner

⁵ Il est nécessaire de rappeler ici la notion de « connaissance empirique » des terroirs avancés en 1971 par Robert Badouin dans son analyse des systèmes productifs paysans (Badouin, 1971, *Economie rurale*)

le travail le plus abouti d'aménagement du territoire. Ces paysans ont effectué à la fois le travail de géologues, d'agronomes et d'architectes, réalisant à terme une œuvre paysagère sans en avoir jamais eu au départ la prétention. En cela, nous saisissons mieux en quoi « *seule la connaissance du milieu physique et des solutions apportées par l'agriculteur pour le transformer et le cultiver permet, sans trop de risque, de comprendre ce qui fait l'essence du paysage d'un terroir* » (Blanchemanche, 1990).

Masqués voire ignorés pendant des siècles en France, les paysages agricoles en terrasses évoquaient sans doute trop une agriculture dépassée loin de la modernité recherchée. Leurs valeurs esthétique et patrimoniale pourtant manifestes ont été révélées par un programme expérimental de mise en valeur des terrasses de la Mission Paysage et l'APARE (Ambroise, 1989). Leur valeur économique est désormais relancée, notamment pour la culture de la vigne, ce qui confère d'ailleurs au terroir une forte valeur foncière et aux produits une valeur ajoutée.

Voici brièvement expliqué, pourquoi nous pouvons trouver quelques oliviers et arbres fruitiers paraissant accrochés à flanc de coteaux. Peu éloignés, nous risquons de trouver des murets en pierres sèches, des talus, des fossés ou autres citernes ; autant d'éléments qui permettent de lire et de comprendre le paysage.

1.2.2 D'oliviers en olivettes

L'exploitation de l'olivier est attestée en Méditerranée, depuis l'Antiquité, tant par des données écrites comme le « *De Republica* » de Cicéron, que par les apports de l'archéologie et l'anthracologie*. Il semble que les parcelles n'étaient pas réservées à cet usage unique mais bien à la complantation d'arbres fruitiers (y compris l'olivier) et des espèces* céréalières. Nous retrouvons, dans les ouillères provençales ce système de polyculture. Y est régulièrement enjoint le développement de la vigne. L'oléiculture ne se traduit pas pour l'instant en des parcelles uniformes. Jusqu'à l'Ancien Régime, ces plantations d'olivier en alignement, le long des routes et des champs, restent majoritaires et perdurent même jusqu'au XIX^{ème} siècle dans certaines régions (Amouretti, Comet, 1996). Ainsi, à Marseille, l'usage des terrains caillouteux, sec et pentus, impropres à la culture du blé, est conseillé par Sinety dans les années 1800. Les alignements historiques d'oliviers ne se retrouvent que très rarement dans les paysages actuels vu que les cyprès et les mûriers ont été par la suite préconisés pour ce type d'usage.

C'est avec l'époque moderne qu'apparaît la culture de l'olivier comme culture prédominante. Les olivettes ou oliveraies, parcelles à usage unique, deviennent majoritaires. Ces cultures « envahissent » l'arrière-pays ; établies en terrasses ou directement à flancs de coteaux, elles mitent l'espace forestier et deviennent ainsi la première des cultures

traditionnelles du midi. Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, le processus tend à s'inverser pour définitivement reculer au XIX^{ème} devant la vigne malgré la crise phylloxérique de 1870 (Berger, Maurel, 1980 ; Gendre, 2003).

Il renaît aujourd'hui un réel intérêt pour l'olivier. Outre l'introduction de l'arbre en milieu urbain, auquel il conférerait les valeurs symboles de la Méditerranée, l'oléiculture semble attirer à nouveau. Si des parcelles anciennement cultivées sont réhabilitées, quelques arbres épars, empreintes de la florissante exploitation passée, se retrouvent disséminés sous un couvert végétal à nouveau dense, perdus par la reconquête du chêne vert. Caractéristiques du bassin méditerranéen, l'olivier et son histoire participent activement et principalement à la construction de ses paysages. La Méditerranée n'est-elle pas pour beaucoup délimitée par l'ère où pousse l'olivier ?

Ces deux exemples de l'aménagement d'un espace à des fins utilitaires attestent de la reconnaissance de ces « *bâtisseurs de paysages* »⁶. Le regard que la société actuelle porte sur les vestiges de ce labeurs requiert pour transcender l'existant une certaine distanciation. Le devoir de mémoire s'impose à chacun au moment où les manifestations de promotions du terroir et de l'artisanat se multiplient, et où le retour à une vie plus saine est souhaité. L'intérêt qui peut être porté à ces savoir-faire ancestraux est révélateur d'une notion fondamentale qui anime le concept de paysage. Le passé construit le présent, les paysages existants ne sont que l'intégration de rapports successifs entre l'homme et son milieu confrontée au moment présent. Ce qui a été fait n'est donc pas révolu et s'inscrit d'autant plus dans la réalité paysagère quand il est question de réhabilitation des terrasses (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Cévennes), du chemin des verriers (Claret, Hérault), du chemin des oliviers, de la mémoire des garrigues (site du Pont du Gard, Remoulins, Gard), et bien d'autre parcours encore.

Que seraient les paysages de garrigue caractéristiques de l'arrière-pays méditerranéen sans ces artisanats proto-industriel qui ont exploité les chênaies pendant près d'un millénaire ? La construction des sites de charbonnage qui disparaissent désormais sous la densité des sous-bois répond d'une véritable architecture similaire à l'aménagement des terrasses. Le nivellement préalable du terrain voire l'établissement d'un mur de soutènement afin d'obtenir une aire de charbonnage plus ou moins horizontale et la construction d'une cabane en pierre

⁶ Reprise ici du titre de l'ouvrage de F. Blanchemanche, 1990. *Bâtisseurs de paysages*. Paris, Ed. de la maison des sciences de l'Homme, 329p.

sèche sont autant de révélateurs de l'exploitation d'un terroir, autant d'empreintes véhiculant l'histoire de ce terroir. L'arbre lui-même et les formes qu'il prend, sont aussi des marqueurs du milieu qu'il occupe, du pays de ceux qui l'ont exploité, du paysage héritier de cette richesse passée (Le Lannou, 1967). Ainsi, la cépée*, forme majoritaire sous laquelle se présente le chêne vert en milieu méditerranéen, est révélatrice de l'action de l'homme, l'une des conséquences des coupes à blanc* effectuées par les exploitants. Les taillis* qui en découlent composent des « paysages couchés » qui tendent aujourd'hui vers une uniformisation en raison de la fermeture du couvert, premier résultat de la non-exploitation de ce terroir. L'arbre serait donc porteur de sens, au-delà de sa nature essentielle. Il signale l'évolution des savoir-faire en matière d'usage des bois et des sols, et corrélativement l'évolution de la pensée savante, politique et philosophique⁷. Dans cette complexité d'approche, l'arbre serait un élément fort des paysages, participant même à leur élaboration.

2 DE L'ARBRE DU PAYS A L'ARBRE DES PAYSAGES

La formidable emprise de l'homme sur la terre et la sédentarisation que nous venons brièvement d'aborder ont défini des horizons domestiques et familiers. Avant l'âge du fer, il semble que les formes de garrigue n'existent pas. Lors de la progressive évolution, du « prédateur naturel » au « producteur », l'homme transforme et définit son cadre de vie : l'espace est devenu terroir ; le pays deviendra paysage. Ce changement dans la perception de l'espace qui nous entoure n'intervient qu'avec la modification du regard porté sur lui. Le phénomène de distanciation entre l'homme et « sa » terre induit une approche culturelle de l'espace, la subjectivation de ce qui s'offre à la vue.

2.1 Entre pays et paysage : un biais culturel

Ces deux termes polysémiques que sont le pays et le paysage ne manquent pas de définitions ; il est cependant toujours aussi ardu de donner une réponse claire et explicite à ces deux interrogations. Les appréciations de diverses disciplines telles la géographie, l'anthropologie, l'ethnologie, la philosophie ou encore l'écologie, ne nous facilitent pas la tâche. C'est sans doute à des fins de simplification, que l'on trouve trop souvent dans des ouvrages pédagogiques l'énumération de paysages soi-disant distincts : le paysage des

⁷ Ceci a très bien été démontré par Yves Luginbühl (2002), en ce qui concerne le passage du régime monarchique absolu à la République, dans un article intitulé : « Tradition paysanne et innovation paysagiste en France au XVIIIème siècle » in *Tradition et innovation in Garden art*, Presses de l'université de Pennsylvanie, Philadelphie, 242p.

géographes, le paysage des scientifiques, le paysages des philosophes, le paysage des artistes... A ce propos, François Béguin avance qu'à « *la différence des paysages géographiques, les paysages venus de l'art intègrent ainsi dans leur définition deux variables volontairement ignorées des géographes : des états passagers de l'atmosphère (brume, soleil, pluie, aube, crépuscule) et des états transitoires de la sensibilité (gaieté, tristesse, inquiétude...)* » (Béguin, 1995, p. 24). Mais peut-on alors employer à juste titre le terme « paysage » quelles que soient les situations ? De nos jours, « *les systèmes de définition se caractérisent par les dosages particuliers effectués entre les divers constituants du paysage* » (Béguin, 1995, p. 13). Ni réellement efficaces, ni convaincants, ces savants dosages se contentent de jouer sur les mots et n'aboutissent qu'à une confuse profusion de définitions et de positions. Car, si chaque individu capable d'observer ce qui l'entoure avec un minimum de détachement « invente » un paysage et s'il existe autant de paysages que de regards portés sur un site⁸, le concept même de paysage est unique. Passant de l'objectif au subjectif, du réel au représentatif⁹, il ne peut être par nature que transdisciplinaire.

2.1.1 De l'évolution de la pensée en théories du paysage

La confrontation de l'apport non négligeable de chacune de ces disciplines participe à l'esquisse d'une synthèse de ce que peut être le concept de paysage. Au-delà de tout clivage disciplinaire, cette définition permettrait une lecture précise du paysage évitant les contresens, les non-sens et les incompréhensions. Nous ne prétendons pas détenir la vérité, seule et unique. Nous souhaitons seulement exprimer une argumentation située à l'interface des modes de pensée habituels.

Si la naissance du paysage trouve un écho manifeste dans l'histoire même des civilisations occidentales, notre propos ne se situe pas dans un énième historique de l'invention du paysage. L'intérêt que nous y voyons cependant consiste à révéler la prise de conscience paysagère à travers l'établissement de diverses conceptions et des différentes méthodes d'évaluation du paysage.

La naissance ou l'invention du paysage, quel que soit le terme que l'on donne à cette transition essentielle dans l'appréhension de ce qui nous entoure, notifie l'existence antérieure d'un mode différent de perception de l'espace. Quel serait-il ? Un « proto-paysage » en quelque sorte. Le pays, est, si nous nous référons à la géographie, un espace vécu, approprié, une unité

8 « Le paysage est unique pour chaque individu. Il ne peut y avoir de paysage unique » in Rougerie, G., Beroutchachvili, N., 1991. « Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes », Paris, Armand Colin, Coll. U géographie, 302 p.

9 Le concept d'hyper-réalité défini par Lussault dans son approche des « espaces hyper-réels » peut également être utile à la compréhension des paysages.

de vie. Parfois, sans réelle homogénéité physique, son unité tient surtout aux aspects historiques et économiques du lieu (Barret, 2000). L'idée d'appartenance est très forte : le pays est l'endroit où l'on est né, où l'on vit, ou celui où l'on travaille (Brunet, Ferras, Théry, 1993). En cela (l'attachement et les sentiments) le subjectif est présent dans les liens qui lient l'homme au « *païs* »¹⁰. Toute notion esthétique en est cependant absente. Il peut être vu mais on ne le regarde pas. « *Le long des grands chemins et même dans les tableaux des artistes médiocres, on ne voit que du pays* » (De Girardin, 1992, p. 55). Il serait donc, comme le qualifie Alain Roger, le « *degré zéro du paysage* » (Roger, 1997).

Le paysage signifie étymologiquement « ce que l'on voit du pays ». Cette notion est apparue sous le terme de « *paesaggio* » pendant la Renaissance italienne, concernant alors uniquement la peinture. D'affaire d'initiés à prise en compte collective, le paysage devient un concept complexe que se « dispute » les scientifiques. Il a été inventé puis construit et se construit encore au sein même de l'évolution de la société et des avancées scientifiques. De la réflexion qui s'organise au sein de chaque discipline découle une ou plusieurs théories et des systèmes d'évaluation de ce concept multiple, transdisciplinaire. Chaque discipline ne devrait pas prétendre à l'exhaustivité, et être consciente des limites de leur propre approche. Celles qui se cantonnent à l'un des deux pôles, objectif ou subjectif, qui composent une analyse paysagère digne de ce nom, n'étudie pas le paysage mais seulement une partie. Seules celles qui lient l'objet au sujet correspondent pleinement à la définition du concept de paysage que nous retenons pour notre travail de recherche.

Dire ce qu'est le paysage n'est toujours pas chose aisée. Il est plus facile d'expliquer ce qu'il n'est pas. Il n'est pas l'environnement, l'espace, ni le territoire. Il n'est pas la nature ni la ville. Il n'est pas non plus l'homme ni la végétation. Il n'est pas non plus la simple juxtaposition de toutes ces entités. Si le paysage est unique pour chaque individu mais qu'il ne peut y avoir de paysage unique (Rougerie, Beroutchachvili, 1991), le concept quant à lui gagnerait en n'autorisant qu'une seule définition commune à tous les champs disciplinaires. Celle à laquelle nous souscrivons s'apparente à une notion de poly-système (voir figure 3 p. 45), pour reprendre le terme de Georges Bertrand, dont le regard serait le vecteur et dans lequel interagiraient :

10 « Es brave lo país ». Je replace ici l'expression du paysan qui ne peut dénommer autrement l'espace qu'il travaille au quotidien quand il est interrogé à ce propos par Henri Cuecco (1982).

- le système naturel (le relief, l'eau, la faune et la flore...),
- le système matériel (éléments du construit telles les habitations, les systèmes d'irrigation, les haies végétales et les jardins...)
- le système social (éléments immatériels, tels les courants de pensée, les avancées scientifiques, les représentations, la culture, l'esthétique..., organisant les rapports qui s'établissent au sein même de la société et entre la société et l'espace vécu et/ou donné à voir).
- et la dimension temporelle : le paysage est considéré à un instant t , bref et immuable, dans lequel se condense et se ressent cependant tout le poids de l'histoire.

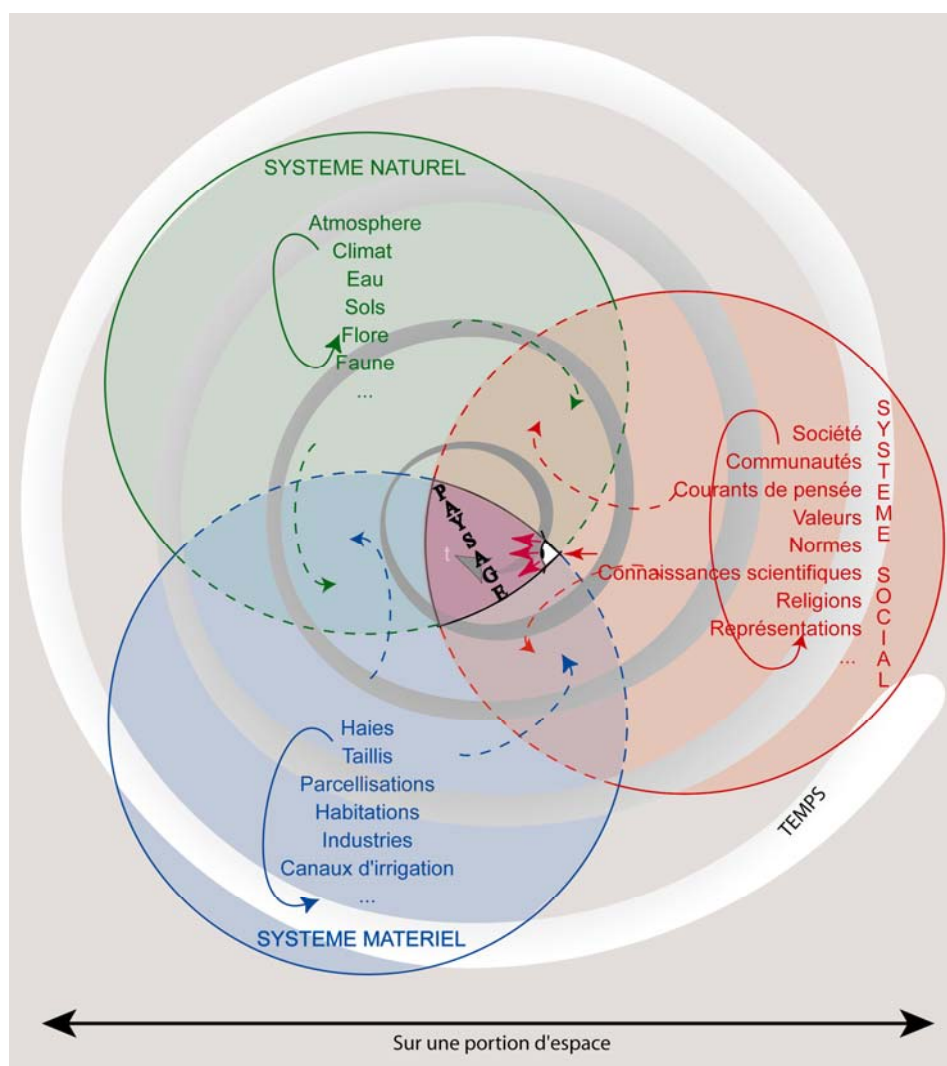


Figure 3 : **Le poly-système paysage** / Pardo, C., 2005

Le paysage est une construction visuelle propre à chaque observateur, produit de la variable temps, situé à l'interface de trois systèmes interactifs : le naturel, le social et le matériel.

Selon cette approche, il est une traduction personnelle de la stratification temporelle à un instant t ; le ressenti de l'observateur sur les composantes objectives des systèmes naturel et matériel.

Il n'y a donc pas un paysage mais une multitude de construction paysagère ; autant que de regards paysagers portés sur ce qui nous entoure.

2.1.2 Le paysage en marges

Le concept présenté ci-dessus s'inspire de ceux adoptés par certains théoriciens du paysage, tels Georges Bertrand, Yves Luginbühl, Augustin Berque, Alain Roger ou encore J. Cloarec. Notre approche personnelle consiste cependant à accentuer l'idée que le paysage est le produit d'interfaces multiples que nous appelons « marges ». Le paysage n'est pas culturel ou naturel, il se situe par le biais du regard construit à la lisière des deux. Il est naturel et culturel à la fois.

2.1.2.1 A la lisière de l'objectif et du subjectif

Ce n'est que récemment que nous avons vu apparaître des travaux de recherche où collaborent les sciences « sociales » et les sciences « naturelles » en matière de paysage. Chacune reste cependant cantonnée à sa propre théorie. Seule une réelle collaboration interdisciplinaire peut considérer le paysage, tel que nous l'entendons, ce que ne permet pas la juxtaposition d'approfondissement disciplinaire. C'est dans la transdisciplinarité et non dans la pluridisciplinarité que l'on peut comprendre la complexité et la dualité du paysage. Les phrases assassines ne manquent pas quand il s'agit de réduire le paysage à une manifestation de l'espace focalisée soit sur l'objet soit sur le sujet.

La complexité de ce concept est justement dans l'inter-relation du système naturel et du système social. Le risque qu'encourent les disciplines est de favoriser l'un aux dépens de l'autre. C'est ainsi que l'écologie du paysage défend l'idée que le paysage serait « *un niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème** » qui se caractériserait par « *son hétérogénéité et par sa dynamique gouvernée pour partie par les activités humaines* » et qui existerait « *indépendamment de la perception* » (Burel, 1999, p. 43). Les géographes physiciens quant à eux résument le paysage à une empreinte (Besse, 2000). Jean-Charles Filleron va même jusqu'à soutenir que le paysage reste une affaire de géographes physiciens dans son article au titre polémique « *Le paysage, cela existe, même lorsque je ne le regarde pas* » (Filleron, 1998). A l'inverse, les sciences sociales refusent d'admettre qu'il peut y avoir une part de naturel et d'objectif dans ce terme polysémique et polémique. « *J'ignore, quant à moi, ce que veut dire "écologie du paysage", sinon ceci : l'absorption du paysage dans sa réalité physique, la dissolution de ses valeurs dans les variables écologiques, bref sa naturalisation, alors qu'un paysage n'est jamais naturel, mais toujours culturel* » (Roger, 1997, p. 128). Dans cette autre approche pourtant très proche de la notre « *le paysage est manière de lire et d'analyser l'espace, de se le représenter, au besoin en dehors de la saisie sensorielle, de le schématiser*

afin de l'offrir à l'appréciation esthétique, de le charger de significations et d'émotions. En bref, le paysage est une lecture, indissociable de la personne qui contemple l'espace considéré», l'auteur ne peut s'empêcher d'ajouter « *évacuons donc, ici, la notion d'objectivité* » (Corbin, 2001, p. 11).

Prendre en compte l'objectif et le subjectif, non pas pour ce qu'ils représentent indépendamment mais pour leur combinaison dynamique, se révèle fondamental en matière de paysage. En cela, la notion de « *trajection* » définie par Augustin Berque est sans doute la plus appropriée. Elle correspond à « *la conjugaison au cours du temps de l'histoire et dans l'espace des milieux, des facteurs subjectifs et des facteurs objectifs qui concourent à élaborer les milieux* » (Berque, 1994). Notre démarche se devra donc d'emprunter de manière sélective certains apports informatifs des divers domaines traitant du paysage et de l'arbre. Les recoupements effectués entre eux nous permettront d'échapper à une simple compilation monographique.

2.1.2.2 Le paysage entre naturel, culturel, esthétique et ressenti

L'élément premier qui se situe à la source du concept de paysage est l'élément naturel. La roche, la terre, l'eau, l'arbre, ou le gibier... Présents ou absents, ils influencent notre perception. Si un paysage forestier s'offre à nous, le peu d'objectivité auquel nous pouvons prétendre est d'attester la présence d'un arbre voire d'un peuplement. La nature compose de fait le paysage mais ce dernier ne se réduit pas à la nature. La matérialité des constructions animales, et humaines en particulier, s'inscrit de manière identique dans les paysages. Quel que soit le recul de l'observateur vis à vis de l'espace qui l'entoure, sa condition sociale et son niveau culturel, le paysage qu'il élabore se posera toujours en écho de ces caractères tangibles inscrits dans l'environnement proche. C'est même cet espace concret « *qui détermine [l']enveloppe et [le] contenu communs à toutes les représentations paysagères de cette portion d'espace* » (Bertrand, 1978).

Parler de regard stipule qu'un poly-système « paysage » ne peut être créé et véhiculé que par un seul individu. Le degré de subjectivité propre à chacun induit la multitude de regards qui peut être posé sur un espace qui est au départ unique. D'un seul pays naît par le biais culturel une foule de paysages. C'est sans doute en cela que de nombreux auteurs défendent la thèse « du tout culturel ». La théorie de l'artialisation par exemple (Voir première Partie, Chapitre troisième) soutient que ce n'est que l'art qui transforme le pays en paysage, « *un lieu naturel n'est esthétiquement perçu qu'à travers un paysage, qui exerce donc en ce domaine, la fonction d'artialisation* » (Roger, 1997 p. 17). Nous défendons en partie cette théorie qui a influencé notre parcours dans l'étude du paysage ; nous y reviendrons d'ailleurs plus en détail dans le troisième chapitre. Il nous apparaît cependant aujourd'hui incomplet puisqu'en son sens, le paysage est exclusivement culturel, jamais naturel. Initialement, les composantes paysagères ne

sont-elles pas majoritairement naturelles ? Soutenir encore aujourd'hui que l'évolution des paysages « *repose entièrement entre les mains des hommes qui en sont ses héritiers, ses auteurs, ses responsables* » (Pitte, 1995, p. 665), c'est ne pas tenir compte notamment des catastrophes naturelles, telles les inondations, les tempêtes, les séismes, les sécheresses et autres glissements de terrains, contre lesquelles l'homme ne peut « presque » rien.

Si les représentations et les sentiments propres à chaque individu ne sont pas des données quantifiables ou évaluables, elles concourent également à la construction paysagère et au clivage de différents paysages¹¹. C'est ce que nous appelons le « ressenti ». Les convictions et les goûts personnels, qui trouvent certes appui sur les diverses valeurs et les représentations sociales qui normativent la société, résultent de chemins de vie particuliers. La personnalité et le caractère de chacun laissent transparaître aussi des sensibilités multiples. Entre le noir et le blanc, s'exprime toute une palette de gris. Il en va de même pour les paysages. Entre le beau et le laid, tout est nuance. Le paysage reflète autant ces variables instables telles la fugacité de l'instant, l'ambiance passagère du lieu, et l'état d'esprit à un moment donné, que les caractères immuables propres à l'observateur (sexe, connaissance ou méconnaissance du lieu...) et au pays (habité ou déserté, montagneux ou plat...).

2.2 La place de l'arbre dans cette « nouvelle » perception de l'espace

L'arbre paysan est avant tout, nous l'avons vu, un être végétal ressource. Inscrit dans le poly-système paysage, il devient une entité végétale complexe. Il n'est pas question d'un bouleversement total ou d'une création d'un arbre nouveau. Suite à une prise de conscience paysagère, l'homme apprend inconsciemment à regarder de tout son être. L'arbre ne se limite plus à une valeur marchande ou nourricière quelconque.

2.2.1 Une complexification de la perception du végétal

Les avancées scientifiques sont sans cesse porteuses de nouvelles données qui révèlent à l'homme le fonctionnement et le cycle de vie de l'arbre. Il devient autrement que par un rapprochement symbolique ou spirituel un être vivant avec bien des analogies au règne animal. Un échange gazeux s'effectue par ses feuilles : il respire. De la sève, le sang des végétaux, qui circule dans des canaux transporte un liquide nutritif des racines jusqu'aux feuilles. L'écologie qui développe le concept d'écosystème*, conclue même à une interaction entre l'arbre et son milieu. Les relations qui s'instaurent donc entre un arbre et tous les autres composants

11 Si tel était le cas, ce que soutient Jean-Marc Besse, les paysages des géographes, des naturalistes, des écologiques, n'en tiendraient pas compte au contraire des paysages des artistes (Besse, 2000)

biologiques ou non du milieu qu'il occupe, influencent tant le développement propre de l'arbre que le devenir de l'écosystème*. Producteur de dioxygène et consommateur de dioxyde de carbone, il pourrait même réparer, une utopie, les méfaits de l'anthropisation. Cette étude morphologique et biologique du végétal contribue à une exploitation, si ce n'est raisonnée du moins appropriée, des espèces*. Les forestiers, dès le XVI^{ème} siècle, puis les agronomes donnent une grille de lecture et de culture de la forêt puis de l'agro-foresterie* qui va en général à l'encontre des pratiques paysannes et ce jusqu'au XIX^{ème} siècle. Un fossé trop important s'était creusé entre l'intérêt général, c'est à dire celui du Roi et de l'Etat, et l'intérêt des paysans, c'est à dire de subsistance (Luginbühl, 1992). Seule une élite savante comprend et sert alors l'Etat. Au XVIII^{ème} siècle, des agronomes idéalistes soumettent de trop parfaites réformes d'utilisation de la nature abolissant les disparités de classes, la disette ou l'abondance. Cette première confrontation du naturel et du social, à laquelle a grandement contribué la philosophie des Lumières en participant à un renouvellement des pratiques agraires, une révolution tant technique que politique, est à l'origine de l'essor économique que connut le XIX^{ème} siècle (Robic, 1992).

L'analyse objective du végétal ne masque donc pas le rôle important que l'arbre peut jouer dans la société. Naturel par essence, il devient culturel. Dès le XVI^{ème} siècle, les figurations artistiques de la nature donne à voir le monde végétal. Mais ce n'est que lors de la diffusion des premiers guides touristiques ou des publications des carnets de voyages que l'on confronte ce qui nous est représenté à la réalité. L'arbre romantique respandit dans toute l'opulence de sa forme naturelle ; l'arbre paysan est taillé en têtard* ; l'arbre forestier destiné à la construction est robuste et longiligne ; celui destiné au bois de chauffe ou au charbon se présente sous la forme d'une cépée*. L'œuvre artistique est parfois bien loin du modèle ! L'observateur enrichi cependant de cette artialisation de la nature porte un regard différent sur l'arbre. Le paysage révèle donc autant l'état d'esprit et le courant de pensée auquel souscrit l'artiste ou tout autre témoin que l'histoire de l'implantation humaine sur un terroir prédéfini.

L'arbre deviendrait ainsi une composante paysagère riche de sa nature même de végétal, des représentations individuelles et sociales qui lui sont associées, des multiples valeurs quantifiables qu'il cristallise et de sa propre histoire intimement liée à l'histoire de la civilisation. Il concentrerait par le biais de celui qui l'observe, tout comme le poly-système paysager, le naturel, le culturel, l'esthétique et le ressenti (voir deuxième et troisième chapitre).

2.2.2 Ni nouveautés, ni ruptures : une lente intégration

L'arbre en lui-même ne change pas. Le chêne, planté il y a plusieurs siècles, reste intrinsèquement le même. Certes, il croît, il fabrique du bois, il perd ses feuilles, parfois se casse sous les assauts du vent mais il demeure chêne. Entre le végétal et la composante paysagère, s'intercale uniquement un regard. Au sein de l'écosystème* ou de l'environnement, l'arbre peut exister même quand on ne le regarde pas. Ce n'est pas le cas de la composante paysagère. L'arbre, en tant que composante paysagère, est alors pris comme un objet social et culturel. Ni naissance, ni création, seul le lent parcours de l'élaboration de la conscience paysagère, intégrant les facteurs objectifs aux facteurs subjectifs, permet cette approche exhaustive de l'arbre. La méthode adoptée concourt à cette reconnaissance. Les approfondissements disciplinaires quant à eux n'ont pas facilité la construction de cette composante, au contraire de la transdisciplinarité.

2.2.3 Le phénomène d'attraction/répulsion : intégration de l'arbre dans de nouveaux espaces

Une évidence géographique s'instaure par le biais de cette évolution du regard en ce qui concerne la spatialisation de l'arbre. Les implantations humaines instaurent, dès le néolithique, les premiers impacts anthropiques sur le couvert végétal. Dès lors un lien ambigu s'installe : l'homme éloigne l'arbre autant qu'il le recherche.

L'homme du néolithique entreprend en se sédentarisant de s'éloigner du milieu forestier quand de nouveaux modes de subsistance s'offrent à lui. La forêt lui a apporté l'essentiel de ce dont il avait besoin (nourriture, énergie, bois de construction). Elle reste cependant hostile à toute implantation définitive en son sein. Ainsi, pour développer des villages, l'élevage et l'agriculture aux dépens de la chasse et de la cueillette, l'homme déboise. Il étend les parcours, les prairies et les champs cultivés, reculant toujours plus l'emprise de la forêt sur leur nouveau milieu. Quand il doit cependant quitter ses terres, en raison quelque fois encore des caprices climatiques ou bien des nombreuses épidémies, l'arbre reprend ses droits. Des corrélations évidentes existent entre les exodes ruraux plus ou moins longs et la reconquête de la friche puis la fermeture du couvert. Le plus important dernièrement est celui qui court entre la fin de la deuxième guerre mondiale et 1968. Depuis l'arrêt total des activités proto-industrielles du taillis* et le lent et progressif enfrichement des parcelles agricoles, la garrigue boisée languedocienne gagne du terrain.

L'homme éviterait l'arbre et en particulier l'arbre non maîtrisé, tout ce qui lui rappelle que le sauvage de la nature peut rapidement le dépasser. Nombreux sont ceux qui pour

survivre décident pourtant d'exercer une activité qui les oblige à s'installer dans les sous-bois. Devenus des marginaux, ils sont très souvent bannis de la société tels les charbonniers. Parmi les divers métiers de la forêt, seul le verrier échappe à cette loi, puisque seuls les descendants d'une longue lignée de verriers peuvent s'établir avec le titre de « gentilshommes verriers » octroyé par le roi. Il faut attendre que les connaissances forestières ne soient plus l'apanage de quelques érudits, l'expansion des eaux et forêts et les études en botanique ou en agronomie, pour enfin percevoir que l'exploitation forestière est une science et gagner ainsi la reconnaissance et la valorisation de tous ceux qui par leurs actions complémentaires maîtrisent la forêt à des fins utiles pour l'homme. La science permet une cohabitation plus aisée entre l'homme et le milieu forestier. Ce qui est inconnu est craint. Ce que l'on commence à comprendre, dévoile peu à peu ses limites et aboutissants. L'homme cherche alors une entière maîtrise de ces milieux qu'il considérait comme hostile. Sans doute en réponse à ces excès, les philosophes du XVIII^{ème} siècles et les Romantiques au XIX^{ème}, expriment le sentiment de l'harmonie perdue en l'homme et la nature. L'homme est perçu comme le « *tyran de la nature* » (Richefort, 1995). Les œuvres littéraires (Rousseau, Senancourt...) ainsi que certaines inquiétudes de scientifiques reconnus (Von Linné, Lamarck, Rauch...) se font l'écho des effets négatifs des activités humaines sur la nature. Si les uns souhaitent un retour utopique à l'idée d'une nature naturelle, les seconds préconisent la plantation d'arbres, tant forestiers qu'urbains, afin de purifier l'air. L'homme ne doit plus, pour son propre bien-être, éloigner l'arbre de son cadre de vie. L'arbre entre en ville comme il en avait été banni, à des fins hygiénistes. « *Napoléon III, Haussmann et Alphand sont les principaux décideurs et acteurs de ce changement majeur dans le rapport entre l'homme de la ville et de la forêt* » (Arnould, 1997). Les parcs urbains et les alignements s'inscrivent dans la logique du rapprochement de la nature des lieux d'habitation. Il ne s'agit pas bien sûr d'une nature telle que la voudraient les romantiques mais elle constitue désormais un bien inestimable symbolisant cette vraie nature au sein d'un espace qui ne saurait être plus artificiel. Si la forêt entre en ville, il est des cas à partir de la fin du XVII^{ème} siècle où l'on tente même d'intégrer la ville directement dans la forêt.

L'arbre devient donc indissociable tant du rural que de l'urbain. De ce point de vue, la dichotomie existant entre ces deux modèles n'existe plus. Seule peut être nuancée la naturalité véhiculée par l'arbre selon son emplacement. Plus il est proche de la ville, plus sa forme modelée le rapproche de l'artificiel. L'espace qui lui est alors réservé est « l'espace vert », un espace toujours construit, paysagé. Plus il s'en éloigne et tend vers sa formation climacique* ou paraclimacique*, plus il est la Nature, où le sauvage prime sur l'artifice.

Autrefois essentiellement liée aux fluctuations climatiques, la mobilité spatiale (Voir deuxième partie, Chapitre quatre, 1) de l'arbre est de moins grande amplitude aujourd'hui mais est tributaire de l'homme et des rapports qui le lient avec la nature. Le paysage est une de ces médiations (Berque, 1994) dont l'arbre est une composante.

3 L'ARBRE, UN OBJET PERTINENT POUR L'ANALYSE DES PAYSAGES

La spatialisation de l'arbre dont nous venons de présenter brièvement un modèle évolutif affecte la majorité des paysages. Qu'il s'agisse de l'arbre rural, urbain ou périurbain, sa présence ou son absence est généralement le résultat d'un acte volontaire et réfléchi. L'impact anthropique sur le patrimoine arboré qui compose les paysages est tel, que l'arbre devient un marqueur de l'action humaine désormais paysagère. Les caractères biologiques de ce végétal et les qualités que l'homme lui attribue en font un élément dynamique du système naturel (Voir première Partie, Chapitre deuxième). En raison de ces propriétés, il interagit avec le système matériel et culturel. Partie prenante de l'ensemble du poly-système paysager, il devient de fait un objet d'étude possible du paysage.

3.1 De la polysémie du paysage au poly-système

Si l'on se réfère aux nombreuses chronologies qui tentent de retracer l'apparition de ce concept et sa prise en compte dans les rapports instaurés entre l'homme et la nature, le XVI^{ème} siècle est considéré comme la période à l'origine d'un nouveau regard porté sur la nature. Conscients pour la plupart de sentiments esthétisants antérieurs¹² possibles, les théoriciens s'entendent pourtant, à dater cette transition au début de l'époque moderne, l'absence du terme paysage les confortant dans cette décision. L'analyse qui pourrait être alors faite de cette portion d'espace qui est donnée à voir reste longtemps confidentielle, l'apanage de quelques initiés. Jusqu'aux XIX^{ème} siècle, les disciplines scientifiques telles la botanique, la paléontologie, la géographie ou la zoologie se cantonnent à l'étude des caractères formels de l'objet naturel indépendamment de ce qui l'entoure, indépendamment de son milieu. La compréhension du paysage « localisé » constitue pour le XIX^{ème} siècle une nouvelle voie à explorer d'autant que la conscience paysagère se généralise grâce à la conjonction de phénomènes sociaux et technologiques tels que le développement des moyens de transport, les épopées coloniales, l'apparition et la diffusion de la photographie ou encore le rôle de la presse. « *Cette tentative de*

12 Par exemple, le récit de l'ascension du Mont Ventoux par Pétrarque en 1335 (repris par Joackim Ritter, 1978), les jardins moyenâgeux ou antiques...

compréhension de la globalité des phénomènes ne s'applique cependant qu'au domaine de la science végétale » (Luginbühl, 1992, p. 40). A cette époque, le paysage étant l'occasion de décrire et de comprendre le réel et les formes qui le composent, le végétal s'imposait en tant qu'objet d'étude paysager pionnier.

3.1.1 Le végétal à l'origine des premières études dites « paysagères »

Au-delà d'une simple approche botanique, l'étude du végétal lié à la notion de paysage s'impose au XIX^{ème} siècle afin de comprendre l'organisation spatiale du monde organique en interaction avec l'inorganique. L'intérêt particulier que portait Alexandre de Humboldt, initiateur de la géographie moderne, aux paysages, se traduit dès 1805 par un « *Essai sur la géographie des plantes* » qu'il considère (les plantes) comme « *la donnée la plus significative pour caractériser un aspect spatial* ». Il espère ainsi saisir l'aspect des végétaux et retranscrire « *leur association locale dans les différents climats* ». C'est lui qui lance les notions de « formes de végétaux » et « d'associations et de formations végétales » (Rougerie, Beroutchachvili, 1991).

Parallèlement à ses recherches, deux courants de pensée, qui coexistent à cette époque et auxquels participent essentiellement des naturalistes allemands, complexifient les facteurs responsables de l'organisation spatiale des entités biologiques. Ils privilégient également tous deux une approche du paysage purement morphologique qui se limite à la description des formes végétales.

- La Landschaftskunde, tout d'abord, entend étudier la spatialité des structures naturelles grâce à des lois scientifiquement analysables. En son sein, Griesbach, selon le modèle de Humboldt, établit en 1838 un aperçu global des formations végétales, précisant à cette occasion que « *l'organisation des formes végétales* » aboutit aux « *différenciations physiologiques du paysage* » sous le concept de « formation phytogéographique » qu'il développe.

- La Kulturlandschaft ensuite, s'intéresse à la perception immédiate des formes sensibles de l'environnement. Elle serait un « *héritage de la Gestalttheorie et suggère que les formes ont des valeurs qui leur sont propres : une forme est, ainsi, bonne ou mauvaise en soi* »¹³.

La « *Géographie botanique raisonnée* » de Candolle (1855) nuance à son tour les récents apports scientifiques. En plus des facteurs climatiques (Humboldt) et des caractères endémiques aux différentes espèces* végétales présentes (Griesbach), il introduit les facteurs édaphiques* et historiques (stratification de la végétation en un point considéré) dans le

¹³ Extrait d'un historique de la théorie du paysage sur le site internet : indicateur.paysage.free.fr/fra/historique.html#objet

système¹⁴ qui organise spatialement les végétaux (Luginbühl, 1992, p. 39). Ce système sera caractérisé par J. Vesque, à la fin du XIX^{ème} siècle, sous le terme de « *l'épharmonie* ». Il n'y est pas encore question des facteurs anthropiques. L'homme est encore isolé des milieux étudiés. Il faudra attendre l'écologie et le XX^{ème} siècle pour intégrer l'homme à l'écosystème* et prétendre à une étude exhaustive (disciplinaire) des paysages qui en découlent.

Même si l'intérêt porté alors à la végétation réduit le paysage à son sens morphologique, cela ne demeure pas moins pour le XIX^{ème} siècle une avancée dans la compréhension de l'organisation des territoires, du « paysage-objet ». Si réducteur que cela puisse paraître de nos jours avec notamment l'avancée de la théorisation du paysage, cette approche naturaliste de la végétation est à l'origine de méthodes d'analyses paysagères plus récentes telles que l'écologie du paysage ou l'approche agro-écologique canadienne¹⁵. Notre approche personnelle s'inscrit d'ailleurs dans cette même idée. Le végétal, l'arbre en l'occurrence, peut être un objet approprié à l'analyse de ce type de paysage.

3.1.2 Du végétal prétexte au véritable objet d'étude : le paysage

Si l'étude du paysage-objet n'est plus seulement organisée à partir des seuls végétaux mais à l'ensemble du géosystème* (l'hydrosystème, le relief, le sol, la géologie, le climat...), elle se contente de comprendre le naturel afin de mieux l'exploiter. Ces approches, réductrices pour une analyse actuelle des paysages, ont des limites évidentes dans une optique de globalisation quelconque. Le territoire n'est appréhendé que sous son angle morphologique et ces études restent de plus incomplètes. Elles ignorent les relations (y compris émotionnelles) que l'homme instaure entre lui et son milieu et les impacts que cela peut avoir sur la physionomie des paysages.

Les géographes sont à l'origine de cette nouvelle approche paysagère. En 1866, E. Reclus initie ce lien entre le naturel et le social qui faisait jusqu'alors défaut (Reclus, 1866). Initié à la fin du XIX^{ème} siècle, ce lent processus de tentative de globalisation, de « *recomposition d'une totalité entre nature, social et politique* » (Luginbühl, 1992) s'ancre dans les recherches au cours du XX^{ème} et XXI^{ème} siècle. Vidal de la Blache reprendra ainsi dès 1903 cette nouvelle façon de penser la nature dans laquelle l'omission des facteurs sociaux n'est plus permise. Les diverses méthodes d'analyse et d'évaluation qui se succèdent depuis défendent pourtant des concepts

14 Bien qu'il ne soit pas encore précisément spécifié, l'ensemble de ces facteurs interagissant entre eux compose bien un système dynamique qui organise un couvert végétal évolutif.

15 Apparue approximativement dans les années 1970, cette approche du paysage peut être apparentée à celle des naturalistes allemands. Elle se fonde principalement sur les formes et les types structuraux des couverts végétaux. Dansereau et Philipps en sont les principaux représentants.

multiples qui favorisent soit le pôle objectif soit le pôle subjectif du paysage. Les uns considèrent uniquement les critères ne dépendant que des formes concrètes du paysage. Les autres privilégient les représentations sociales comme uniques critères d'évaluation possible sans s'interroger réellement sur le rôle que jouent les données spatiales dans la perception du paysage.

Les études monodisciplinaires concourent à cette simplification du concept de paysage. La complexification des techniques et des avancées théoriques proposées sollicite pourtant la transdisciplinarité ce qui facilite ainsi la prise en compte du trajectif. L'entrée relève de la décision du chercheur, du moment qu'il s'efforce de comprendre les relations existant entre les formes du paysage et ses représentations sociales. Il s'agit habituellement de lier un objet donné à l'ensemble de ses représentations ou à un type précis de représentation. Quel que soit son système d'appartenance, l'objet d'étude devient approprié à une telle approche s'il est admis en tant qu'élément dynamique complexifié par l'interaction avec les autres systèmes composant le paysage. Le végétal saurait-il dans la lignée des premières études paysagères redevenir un objet d'étude pour ce paysage nouveau dont nous défendons la définition ?

3.2 Un objet d'étude original sous les feux de l'actualité

Si ancienne que soit cette approche du paysage par la végétation, devrait-elle être pour autant surannée ? Une entrée en paysage par la végétation sans aucun autre objectif que comprendre la morphologie des paysages apparaît bien moins digne d'intérêt qu'au XIX^{ème}, d'autant plus si l'on réduit le végétal à l'une de ses formes, l'arbre. L'intégration des connaissances scientifiques à l'histoire des territoires alliée à celle des sociétés confère à cette entité végétale une dimension sociale et culturelle (si nous pouvons juxtaposer ces deux termes) qui ne peut plus être ignorée. Des événements ponctuels transposent de plus régulièrement l'arbre sous les feux des médias. Le questionnement autour de ce végétal s'en trouve de cesse renouvelé, enrichi par les regards neufs qui se posent sur lui.

3.2.1 Un intérêt grandissant pour l'arbre

Tel est le constat qui peut être fait en regard des publications récentes prolixes en ce domaine. « *D'éloge de la plante* » (Hallé, 2000) en « *éloges de l'arbre* » (Corvol, 2004 ; Pelt, 2000 ; Dumas, 2002 ; Mottet, 2002 ; Dubost, 1998 ; Solesme, 1995 ; ...), les recherches et les colloques se multiplient sur cet élément de moins en moins naturel qui s'octroie cependant une place prépondérante dans les paysages. Cet intérêt est-il nouveau ou revient-on à l'arbre

après l'avoir perdu ? Les chronologies historiques retraçant les rapports homme/nature depuis l'époque moderne nous donnent un élément de réponse. L'enchaînement et la concomitance de courants de pensée, de savoirs, de pratiques et de représentations de la nature sont responsables de cet intérêt fluctuant que les sociétés manifestent envers l'arbre au cours des siècles.

De nos jours, le sentiment écologique occupe une grande place dans les liens que l'homme entretient dorénavant avec son milieu. La dimension, les enjeux et les impacts environnementaux préoccupent autant les industriels, les lobbyings écologistes, les scientifiques que la majorité des citoyens. Le battage médiatique autour d'une situation environnementale critique n'est pas étranger à la prise de conscience de ressources naturelles restreintes. L'attention portée envers chaque portion d'espace ou élément naturel « en danger », ou pouvant le devenir, semble aller de pair. Nous intéresserions-nous donc uniquement à ce que l'on risque de perdre ? Nous ne souhaitons pas être si fatalistes mais une évidence s'impose cependant : les tempêtes, les inondations et les incendies ravivent toujours la conscience écologique, et les regards protectionnistes envers la nature, la végétation en particulier. Les importants dégâts occasionnés en France par la tempête de 1999 ont ouvert la voie à une réflexion, reprise grandement par les revues et les colloques, sur l'entretien des forêts communales et privées ainsi que sur les méthodes et le choix de plantations. De même les inondations et les incendies qui se succèdent régulièrement dans le sud de la France, depuis ces dernières années, valorisent une gestion raisonnée des espaces dits naturels. D'un côté les déboisements intensifs, à des fins agricoles ou urbanistiques, accentuent les effets qui concourent à ce que les fleuves sortent de leur lit ; les sols ne retiennent plus les eaux de pluie, le ruissellement s'accroît, comme l'érosion et les glissements de terrains. De l'autre, les parcelles forestières détruites par le feu montrent que les efforts consentis jusqu'alors en matière de reboisement ou de gestion de l'existant doivent être confirmés notamment en ce qui concerne le choix des essences* et les formes de plantation.

Ces moments difficiles sont l'occasion de s'interroger sur le devenir des formations végétales qui nous entourent tout en révélant leur valeur patrimoniale. En perdant des centaines d'hectares de garrigue boisée, une région perd une image motrice du développement local. Outre les touristes, les citadins retrouvent dans ces espaces arborés un cadre de loisirs où le naturel et le sauvage côtoient le maîtrisé et le sécurisé. Depuis la période hygiéniste et les travaux d'Hausmann, l'arbre urbain synthétise l'utile et l'esthétique. Comme le montre diverses études sur l'impact des espaces verts de proximité sur l'humain (Soulier, 1977) ou la

valeur du marché immobilier, l'arbre serait le garant d'un cadre de vie agréable, d'une qualité de vie meilleure. Aucun aménagement de standing ne l'ignore certains l'intégrant même à l'habitat. Les balcons sont suspendus dans les cimes des arbres, les façades végétalisées¹⁶. En s'inspirant des pavillons de verdure appelés « folies » imaginés au XVIII^{ème} siècle, le meuble-jardin¹⁷ propose une vision du jardin urbain de demain. Ce « jardin sans terre » qui développe la culture hors-sol¹⁸, évoque le jardin vivrier mais un jardin urbain, un jardin à vivre à l'extérieur comme à l'intérieur.

L'arbre est partout, en rural et en urbain, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il est une figure de premier plan, récurrente pour de nombreux cinéastes, un sujet intarissable pour la photographie, la peinture la littérature ou la publicité. Malgré les pressions incessantes qui pèsent sur lui, l'arbre occupe une place privilégiée qui traduit l'ensemble des valeurs et des représentations que l'homme lui affecte (d'où l'existence d'une géographie des arbres remarquables par le biais de recensements qui deviennent l'objet de développement touristique). La modernité a su construire l'arbre en intégrant dans la composante paysagère le naturel et le culturel.

3.2.2 La complexification de l'arbre : une interprétation de la composante paysagère

Le bref rappel historique des études paysagères (Voir première partie, Chapitre premier, 3.1.) démontre la nécessité d'une lente progression dans le raisonnement paysager afin de parvenir de nos jours à tendre vers un concept globalisant. La connaissance approfondie de chaque élément naturel est nécessaire à toute recherche visant l'intégration et la mise en relation de certains d'entre eux. C'est ainsi que la biologie, la botanique, la paléobotanique ou la géologie sont autant de sciences indispensables à l'essor, par exemple, de l'écologie. Chaque avancée et limite disciplinaires ont ainsi servi ou desservi les approches d'un paysage poly-systémique.

Des travaux en sociologie et en ethnobotanique ont ainsi récemment montré que les usages pratiques, les usages sociaux et les valeurs symboliques s'entremêlent souvent. *« Joindre l'utile à l'agréable, le matériel au spirituel et le pratique à l'esthétique fait partie des comportements humains*

16 L'architecte Edouard François, conseillé par le botaniste Patrick Blanc, joue ainsi du mimétisme que l'on peut obtenir entre le bâti et le végétal. Il est le créateur du concept d'immeubles "(in)visibles" (Amiens et Montpellier), s'intégrant parfaitement dans les paysages, tel un caméléon, combinés plus que noyés dans la masse végétale qui les entoure.

17 L'architecte-designer Patrick Nadeau en est le concepteur. Il favorise ce rapprochement d'avec la nature en intégrant le végétal au construit.

18 Les plantes sont nourries de liquide nutritif et poussent à l'intérieur de gouttières en inox remplies de laine de roche

auxquels la relation à l'arbre n'échappe pas » (Dufour, 2001). L'état d'avancement des recherches sur le rôle et la place des arbres dans nos sociétés conforte cette idée. Les arbres plantés ne l'ont jamais été par hasard. Ils sont un signe qui a toujours produit du sens dans la société (Ubaud, 1997). Le choix de l'un d'entre eux ne peut être fondé exclusivement sur sa valeur d'usage. Le besoin d'affirmer une appartenance à une classe, à une culture ou à une civilisation entre désormais en jeu. Toute étude exhaustive sur l'arbre aborde de fait l'ensemble des valeurs (Voir première Partie, chapitre deuxième) et des représentations (Voir première Partie, chapitre troisième) qui lui sont aujourd'hui accordées et qui en font une entité végétale complexe. Ce n'est alors plus la prise du végétal en tant que tel comme objet d'étude qui est réducteur aujourd'hui. C'est dissocier l'objectif (l'entité biologique) du subjectif (l'entité végétale complexe, culturelle, à valeur patrimoniale) qui l'est. Très peu de recherches sur ce thème ont été entreprises selon cette approche. La botanique n'examine jamais exhaustivement ou systématiquement les usages ou les valeurs symboliques et culturelles des plantes. Inversement, les études sociologiques traitent rarement en profondeur les caractères biologiques ; elles se contentent de les effleurer. L'étude du travail agricole ou forestier exclut à l'évidence tout ce qui relève de la botanique sans lien direct avec la culture productive. Que dire alors des études consacrées à l'arbre au sein des paysages !

L'arbre, objet d'étude de disciplines telles que, l'écologie du paysage, l'ethnobotanique, ou la géographie, est constitué par un « complexe d'éléments et d'interactions qui participent d'une dynamique commune » (Rougerie, Beroutchachvili, 1991). Le paysage, conçu comme la résultante dynamique du potentiel écologique, de l'exploitation biologique, de l'utilisation anthropique, et des combinaisons socio-culturelles, n'autorise donc plus une approche qui écarterait un seul de ces rapports.

Deux seules recherches de doctorat ont été réalisées à ce jour dans cette perspective. L'une traite des conifères dans le Morbihan (Mahaud, 2000), l'autre des peupliers (Le Floch, 1996). Toutes deux s'attachent à présenter les essences* choisies comme des objets sociaux et culturels plus ou moins aboutis mais occupant toujours un rôle déterminant pour les paysages qu'ils composent. Au-delà du genre, l'espèce permettrait donc de nuancer les hypothèses, et de constater que tous les arbres ne possèdent pas aujourd'hui le même « statut » paysager. Alors que certains semblent parfaitement acceptés dans la société occidentale contemporaine, comme par exemple le chêne rouvre ou l'olivier, d'autres satisfont partiellement aux critères de reconnaissance socio-culturelle. De plus, la localisation des paysages dans une aire géographique spécifique [dans notre cas, la Méditerranée] est déterminante pour la sélection

des espèces* végétales de référence [le chêne vert]. Il est manifeste que si l'arbre générique, marqueur spatial, devient un outil original de l'étude des paysages, il reste un objet globalisant ne témoignant d'aucun particularisme. L'arbre spécifique [le chêne vert] s'inscrirait, selon nous, d'avantage comme un marqueur socio-culturel des territoires (Voir deuxième Partie, chapitre cinquième), comme un outil pertinent de l'évaluation d'un paysage particulier.

3.3 Le chêne vert : un choix audacieux

Le peu d'études consacrées à l'arbre dans les paysages n'est sans doute pas étranger au constat d'échec déplorable de l'évolution de la végétation méditerranéenne, que dressent Benzi et Berliocchi en 1998. « *Un parcours millénaire, marqué par les besoins et les goûts, par les apports sociaux et culturels d'une complexité esthétique profondément greffée dans la dynamique même de l'histoire du comportement et de la pensée humaine, a cédé désormais la place à un Babel plutôt informe où la végétation et le paysage semblent ne participer étroitement aux intérêts et aux orientations de l'humanité actuelle* » (Benzi, Berliocchi, 1999). Le souci de diversification de la palette végétale urbaine ainsi que la multiplication d'essais de gestions différenciées des espaces agricoles et forestiers, que nous avons pu relever en divers points du bassin méditerranéen occidental, illustrent une prise de conscience tardive et plus ou moins prononcée (voir deuxième Partie) de l'acculturation et de l'uniformisation des paysages.

Le choix d'une espèce* végétale appropriée à l'aire géographique de l'étude était une de nos priorités. Cet impératif s'inscrit en droite ligne de notre cursus universitaire et plus spécialement de nos recherches sur la végétation méditerranéenne initiées en maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes* à l'Université des sciences de Montpellier. Cette même année, dans le cadre d'un stage d'étude à l'Institut de Botanique, au sein du laboratoire « paléo-environnement, anthracologie* et action de l'homme » du CNRS, nous corroborions, grâce à l'analyse de deux sites archéologiques de charbonnage sur le versant sud de l'Hortus (France, Hérault), les hypothèses régionales de Laurent Fabre (1992, 1996). La chênaie dominée par *Quercus ilex* L., présente actuellement dans les zones de garrigues nord-montpelliéraines, a été favorisée et entretenue par les artisanats traditionnels et l'exploitation forestière depuis le XI^{ème} siècle. Suite à la sous-exploitation récente, ce modèle d'inhibition artificiel qu'est le taillis* est voué à transformation. La confrontation de ces résultats à une estimation d'un charbonnage actuel virtuel nous a renseigné sur les états de la forêt ancienne ainsi que sur le rôle de cet artisanat dans la répartition moderne des ligneux. La dominance de *Quercus ilex* et la dynamique existant entre ce dernier et *Quercus pubescens* ont été largement

inféodées au degré de l'impact réalisé par les charbonniers traditionnels au cours du temps. Ces travaux nous ouvraient alors de nouvelles perspectives de recherche.

Si la place occupée actuellement par le chêne vert était intimement liée à l'histoire de la société et à celle de son territoire, son devenir l'est tout autant. Cette interaction permanente entre ce végétal et le social nous donnait à voir le chêne vert comme une entrée possible pour une étude paysagère. Les arguments suivants confortent cette hypothèse.

3.3.1 Un arbre méconnu

Le choix de notre objet d'étude n'est sans doute pas le plus évident qu'il nous ait été donné de prendre. Nous aurions pu, il est vrai, nous cantonner aux espèces* végétales communément sélectionnées telles l'olivier, le platane, arbres familiers de la Provence (Dufour, 2001), ou encore le figuier ; les publications en sciences humaines et les travaux littéraires ou artistiques sur ces thèmes auraient d'ailleurs été bien plus fréquents. Les études thématiques sur le chêne vert demeurent l'apanage des botanistes, des écologues, des agronomes et des forestiers. L'approche paysagère de cet arbre n'en est encore qu'à ses balbutiements en France comme l'illustre l'usage ornemental récent de cette essence*.

C'est dans la mutation que subit actuellement le statut du chêne vert que réside l'originalité de notre approche. La simultanéité des événements et de l'étude rend difficile l'analyse mais reflète au mieux la dynamique paysagère et la dynamique de la place du chêne vert dans ces paysages. Ce n'est peut-être certes qu'une période transitoire dans l'aménagement des territoires, une période d'essai, qui ne sera pas validée sur le long terme. La mise en place de nouvelles politiques publiques, paysagères ou forestières et la prise de conscience socio-culturelle autour de cet arbre méconnu sont cependant bien réelles et notre questionnement pas moins pertinent.

3.3.2 Représentativité de l'espèce* dans l'aire méditerranéenne

Si l'olivier a souvent servi de limite thermique à l'aire méditerranéenne, il se cantonne à l'étage mésoméditerranéen* alors que les séries de végétation méditerranéenne se disposent le long d'un gradient écologique donné qui se décompose à l'heure actuelle en cinq étages : le thermoméditerranéen*, le mésoméditerranéen*, le supraméditerranéen*, l'oroméditerranéen*¹⁹ et l'altiméditerranéen*²⁰ (Vernet, 1997). En terme de superficie, l'étage le plus répandu en région méditerranéenne est l'étage mésoméditerranéen* suivi du supraméditerranéen*. Le chêne vert définit la série du premier où il se maintient en conditions xérophiles*. Il se

19 remplace dans nos régions, sous le 39^{ème} parallèle, l'étage montagnard

20 remplace dans nos régions, au sud du 39^{ème} parallèle, l'étage subalpin

mélange au chêne pubescent dans des formations mixtes localisées dans le niveau de base de l'étage supérieur. Quantitativement, *Quercus ilex* L. et *Quercus pubescens* Willd. sont donc le reflet de la végétation méditerranéenne. Ainsi, en ce qui concerne le Languedoc-Roussillon, alors que la chênaie pubescente recouvre 95 000 ha, la chênaie verte en couvre 120 000, ce qui correspond à environ 27% de la totalité des formations boisées²¹ de production de la région (données IFN, 1996).

Les caractères bio-écologiques (Figure 4), notamment la persistance du feuillage, font du chêne vert, contrairement au chêne blanc, une essence* méditerranéenne par excellence. Ceci est une des raisons qui explique la sélection du chêne sempervirent* au détriment du chêne à feuillage caduque*.

Figure 4 : Caractères bio-écologiques de *Quercus ilex* L.

Essence héliophile* et rupicole*, pouvant atteindre les 25-30m si l'individu présente un développement optimal, le chêne vert supporte la chaleur et la sécheresse estivale tout en étant résistant aux froids hivernaux (jusqu'à -15°, -20° C) ce qui explique sa présence tant au niveau de la mer (résistante aux entrées maritimes et au sel) qu'à 1500m d'altitude dans les Pyrénées ou 2500 m au Maroc.*

De la famille des Fabacées, comme l'ensemble des autres chênes, il s'en distingue par son feuillage persistant, caractère qu'il partage avec notamment deux autres espèces de chênes méditerranéens, le chêne kermes (*Quercus coccifera*) et le chêne liège (*Quercus suber*). Ses feuilles au limbe entier sont, selon leur niveau sur l'arbre, plus ou moins tendres, sombres, dentées, vernissées sur leur face supérieure, et tapissées d'un duvet blanc sur leur face inférieure. Ce polymorphisme est une adaptation de l'espèce* aux agressions extérieures tant biotiques* qu'abiotiques* (chaleur, lumière, sécheresse, prédateur, profondeur du sol...). Ainsi, les feuilles les plus exposées au soleil sont de très petites tailles, s'enroulent sur elles-mêmes afin de diminuer la surface d'évaporation et présentent une cuticule coriace et luisante sur la face supérieure qui renvoie la lumière de manière optimale. Celles du centre, à l'ombre des premières, sont plus grandes et plus tendres. Les feuilles les plus basses, à portée des ovins pâturant à l'abri des chênaies, sont épineuses, solution efficace pour contrer cette agression. *Quercus ilex* n'a pas encore trouvé de réponse à l'attaque qu'il subit annuellement de la part d'un bupreste dont la larve, en se nourrissant du bois, creuse des galeries au sein même des troncs et des branches. Seule l'apparition au printemps de masses brunes dans le feuillage vert trahit la présence du *coroebus bifasciatus*.*

Sa floraison apparaît entre avril et mai. Les fleurs femelles verdâtres très discrètes se groupent par deux ou trois tandis que les floraisons mâles regroupent une multitude de fleurs mâles jaunes sous la forme de chatons. Les fruits se développant entre septembre et octobre et arrivant à maturité dès la première année sont des glands ou akènes dont la cupule est constituée d'écaillés appliquées.

Approche dynamique du Chêne vert : *Indifférent au substrat, le chêne vert se localise préférentiellement sur les terrains calcaires. Sur les sols plus humides et profonds, il subit la concurrence du chêne pubescent (*Quercus pubescens* Willd. = *Quercus humilis*) dont la croissance plus rapide assure*

21 landes et friches non comprises

à ce dernier une meilleure reconquête de ce type de milieu. En fermant le couvert, le chêne sempervirent* forme un humus qui retient assez d'humidité pour permettre au chêne pubescent de s'installer à ses côtés. Le couvert protège la croissance du chêne caducifolié qui prend alors de plus en plus d'importance. La régénération du chêne vert exigeant une luminosité assez importante s'en trouve gênée. D'autant qu'il présente une réelle faculté à rejeter* de souche (reproduction végétative) mais a bien du mal à se reproduire naturellement par germination. Le support édaphique* joue donc un rôle prépondérant dans la répartition de ces deux espèces*.

Pardo, C., 2005. D'après Khelfa, Romane, 1986 ; Lepart, 1984 ; Quezel, Bonin, 1980...

De plus, le polymorphisme et la variabilité intra-spécifique du chêne vert au sein du bassin méditerranéen ajoute un intérêt supplémentaire conséquemment au choix de nos terrains d'étude. A cette échelle méditerranéenne, l'aire de répartition actuelle de cette espèce* se situe surtout²² dans la partie occidentale du bassin méditerranéen, de manière continue depuis la Tunisie jusqu'à la Turquie, en passant par l'Espagne. Elle se termine d'une manière disloquée sur les bords de la mer Noire (Quézel, 1985).

Si sa grande variabilité morphologique peut expliquer sa large amplitude biogéographique et édaphoclimatique, l'important polymorphisme entre les individus a interpellé de nombreux taxonomistes qui ont avancé l'existence de deux espèces* différentes *Quercus ilex* L. et *Quercus rotundifolia* Lam.. De nos jours, en plus d'une étude morphologique et biométrique (concernant les feuilles), des études sur les complexes enzymatiques des chênes verts tendraient à prouver qu'il ne s'agirait pas de deux espèces* différentes mais de deux sous-espèces* issues d'une souche commune se situant en Méditerranée occidentale (Maroc).

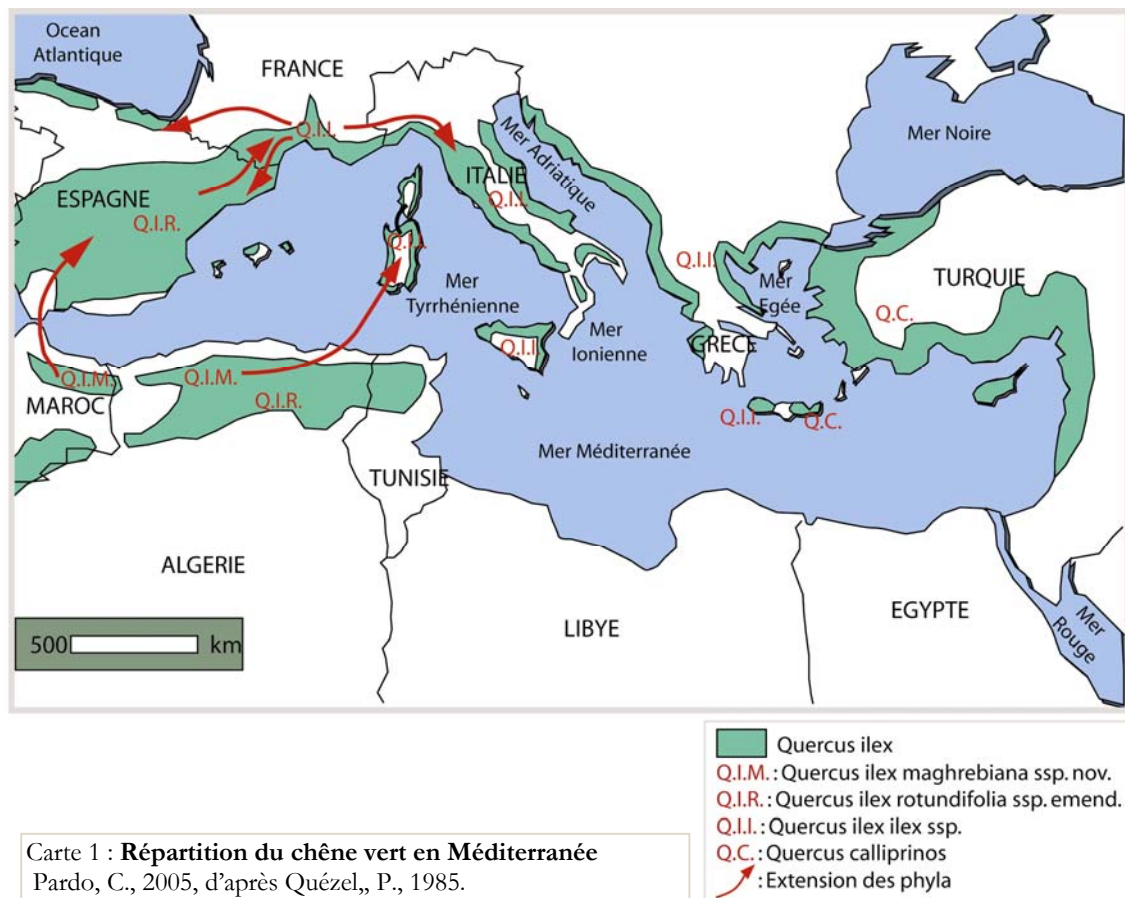
Il est ainsi probable que de la population marocaine *Quercus ilex maghrebiana* (ssp). Nov. se soient formés deux phyla (Voir Carte 1) :

- Un phylum ibérique via le Portugal correspondant à la sous-espèce* "*rotundifolia*" Emend.

- Un phylum franco-italien via l'Algérie correspondant à la sous-espèce* nominale "*ilex*".

Des travaux sont encore en cours afin de vérifier cette hypothèse, et de récentes avancées semblent révéler que l'on peut également diviser le phylum franco-italien en deux sous-espèces* distinctes.

22 et non exclusivement, puisque nous pouvons trouver cette espèce* dans des zones "refuges" comme la Grande-Bretagne ou la Bretagne



Ces précisions qui peuvent paraître superflues dans le cadre d'une approche géographique sont cependant indispensables à l'analyse de la situation de cette espèce* végétale dans chacun des pays abordés. Ainsi, selon les connaissances actuelles, chacun de nos trois terrains d'étude, Montpellier, Florence et Valence, abriterait en milieu rural une sous-espèce* distincte. Cette indication se révèle essentielle quand il s'agit notamment de définir la délimitation des régions de provenance pour l'implantation de nouveaux individus de chêne vert. Nous savons que celle des principales essences* forestières, 23 en 1999, 51 (dont le chêne vert) depuis 2003, est obligatoire dans l'ensemble de la communauté européenne mais qu'en est-il pour les arbres urbains (Voir troisième Partie, chapitre septième, 2.2.) ?.

3.3.3 Le rural et l'urbain en question

Peut-on encore parler aujourd'hui de paysages méditerranéens comme s'il était question d'une entité uniforme et unique alors même que le territoire correspondant, tout en dualité, fluctue continuellement entre rejet et attirance, entre désertification et surpopulation, entre être et néant ? La complexité de ses composants (Rougerie, 1975) crée cependant la richesse et

l'attractivité de cet espace mais ne facilite pas sa délimitation. Les frontières qui lui sont attribuées dépendent généralement du sujet d'étude :

- Le plan bleu, par exemple, plan de gestion environnementale de l'espace maritime, délimite l'espace méditerranéen aux régions administratives littorales, excluant alors toutes les zones non côtières (et pourtant aux affinités méditerranéennes) comme les "arrières-pays" Provençaux, Andalous ou Toscans.

- Les critères biogéographiques, notamment la végétation, sont souvent rappelés par les écologues ou les forestiers. Si le choix de la zone dite de l'olivier peut délimiter avec une approximation suffisante l'aire bio-climatique méditerranéenne, il ne peut être en aucun cas représentatif de l'ensemble du bassin méditerranéen. L'existence de zones de transition avec les régions voisines où se créent parfois des formations végétales qui résultent d'associations originales et de microclimats, et la convergence des écosystèmes* montagnards et tempérés, viennent troubler l'uniformité apparente du couvert forestier.

Il est donc recommandé de délimiter et de définir cet espace avec souplesse et même subjectivité en fonction de l'étude entreprise (Bethemont, 2001). Dans notre cas, le chêne vert compose, récemment en France plus anciennement en Italie, tant les paysages ruraux de garrigues boisées que les paysages urbains. A cette échelle controversée de la Méditerranée, le chêne vert est l'essence* qui traduit au mieux la mutation actuelle de ce territoire mosaïque et l'évolution de ses paysages.

A partir du constat de l'abandon de l'exploitation des taillis*, l'étude comparée entre Montpellier, Valence et Florence et leur région respective, nous questionne sur le nouvel usage du chêne vert en milieu urbain et sur l'évolution paysagère que cela sous-tend pour les concepts de ruralité et d'urbanité ; une progression vers une certaine *rurbanité* méditerranéenne, selon l'approche sociologique du terme.

3.3.3.1 Des terrains en Méditerranée Nord-occidentale

La pertinence de l'objet d'étude, en regard de la problématique traitée, dépend essentiellement du choix des terrains d'étude. L'aire de répartition du chêne vert et des phylla intraspécifiques recadre ostensiblement la zone étudiée. Car, si la Méditerranée constitue une échelle globale attractive, les contrastes Nord-Sud sont trop importants pour être ignorés. La problématique gagne de plus en lisibilité si l'analyse se recentre sur la Méditerranée Nord-occidentale. Dans une logique de comparaison internationale, le choix, qui ne peut cependant être exhaustif, se porte sur trois pays de l'Europe méditerranéenne que sont la France, l'Espagne et l'Italie. Ouvrant en commun sur des programmes, en coopération interrégionale

ou internationale, de valorisation paysagère et de développement durable de la Communauté européenne, ils n'en présentent pas moins des avancées propres, en matière de gouvernance, de recherche et de développement urbanistique, environnemental et paysager, susceptibles d'apporter des éléments importants à la compréhension globale des thématiques abordées. Si le sujet d'étude requiert une approche internationale macroscopique globalisante, la réduction successive de l'échelle, du régional au local, permet de présenter une analyse de plus en plus fine de la problématique. Pour cela, la région Languedoc-Roussillon, la Toscane, et la Communauté autonome de Valencia délimitent le périmètre sur lequel ont porté nos observations (Voir carte 2, 3, 4). Les villes de Montpellier, Firenze et Valencia constituent les territoires de l'urbain étudiés tandis qu'en milieu rural, notre choix s'est porté respectivement sur les communes d'Uzes, de Saint-Guillem-le-Désert, de Pistoia et de El Toro. Méditerranéennes, ces communes présentent toutefois l'intérêt de s'inscrire dans des logiques de développement évolutives, historiquement et thématiquement distinctes.

Le potentiel économique de la région Toscane et de la ville de Florence est résolument ancré dans leurs richesses patrimoniales, naturelles et architecturales. Liée étroitement aux activités touristiques, l'imagerie des paysages toscans associe en étroite relation la campagne et la ville ; le développement conjoint de ces deux espaces, attaché à la mémoire des lieux et à l'identité qu'ils véhiculent, en dépend depuis maintenant plusieurs siècles. De plus, la Toscane est une des régions motrices de la coopération euroméditerranéenne. Sa participation effective aux divers programmes de politiques inter-régionales et sa mobilisation pour le devenir des paysages méditerranéens (charte du paysage méditerranéen, charte des jardins historiques...) instaurent une dynamique suivie de réflexion sur le devenir des patrimoines naturels et architecturaux avec, notamment, les deux autres régions sélectionnées.

Le développement économique de la ville française et de sa région ne connaît pas cette permanence. D'une logique agricole, il évolue en une logique touristique dans les années 1970 afin de faire écho à l'exode rural massif que connaît son arrière-pays et tenter de profiter du dynamisme touristique des côtes méditerranéennes. Leur patrimoine naturel moins productif doit devenir l'un des atouts culturels et identitaires de toute une région.

La région de Valencia connaît quant à elle une toute autre évolution. La ville s'inscrit et consomme aujourd'hui un espace qui fait sa richesse depuis des siècles. Les surfaces des « *huertas* », systèmes agricoles à forte spécialisation (agrumes), étaient, encore il y a peu, l'élément moteur du développement de Valence. Au nom de l'économie de marché, l'extension urbaine grignote de plus en plus ces espaces qui passent, depuis deux décennies,

d'une logique productive à une logique patrimoniale et environnementale. La croissance urbaine mite le principal « poumon vert » de proximité qui lui est offert et recherche paradoxalement des espaces verts supplémentaires indispensables à un cadre de vie agréable et à une image attrayante. Valencia s'ouvre au tourisme.

La conversion progressive des modèles productifs de ces trois villes, du primaire au tertiaire, qui induit une mutation importante des territoires concernés, présente un décalage temporel qui légitime l'approche comparative. Les évolutions respectives de représentations, d'utilisation et de gestion des couverts arborés, ruraux et urbains, deviennent ainsi l'expression des objectifs et des enjeux développés pour ces territoires particuliers. L'analyse du statut de l'arbre, et du chêne vert en particulier, permet d'élargir la vision d'un espace méditerranéen, certes très caricatural, par un jeu d'échelles emboîtées, de la Méditerranée nord-occidentale au pays, de la région à la ville.

Nous avons fait le choix de présenter les terrains, au fil de la thèse, en fonction de l'argumentaire et des éléments développés. Pour cette raison, les zones d'étude ne sont pas présenter de manière exhaustive en début de ce travail. Il est nécessaire toutefois de transmettre dès maintenant des données indispensables à la poursuite de la réflexion. Les cartes (2, 3 et 4) et les tableaux (5, 6 et 7) suivants constituent les fondements préalables à l'analyse approfondie du patrimoine arboré au sein de chaque localité définie.

3.3.3.2 Observer le rural, espace d'origine des chênaies vertes

Le constat à l'origine de la problématique exposée en introduction repose sur un territoire précis localisé en Languedoc-Roussillon, les garrigues du nord de Montpellier. Cette région administrative est donc le réceptacle de notre questionnement initial (Voir carte 2). D'une superficie de 27 376 km² qui s'étalent, d'après les propres termes du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire 2000-2020, sur « *trois faisceaux territoriaux similaires aux gradins d'un amphithéâtre ouvert sur la Méditerranée et (...) dans un maillage de villes grandes, moyennes et petites* » (Région Languedoc-Roussillon, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire 2000-2020, Livre II, III, p. 1). Des montagnes à la mer, se répartissent, de manière très inégalitaire, 2,93 millions d'habitants dont 632 821 ruraux. Lors du dernier recensement de 1999, il a toutefois pu être noté une hausse importante de cette catégorie de population dans les départements les plus urbains que sont l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales car la population rurale augmente densément autour des principales villes du Languedoc-Roussillon (Capitale régionale : Montpellier). La croissance démographique de 0,9% par an accompagnée d'un taux de migration important modifie

considérablement la lisibilité des territoires. L'augmentation de la périurbanisation, le mitage de l'espace agricole ou forestier et la densification du maillage urbain induisent l'interpénétration des territoires de l'urbain, de l'agricole et du forestier. Le Languedoc-Roussillon demeure cependant une région forestière avec 1,5 millions d'hectares de forêt dont 800 000 hectares de bois et 700 000 hectares de landes et de garrigues, ce qui correspond à plus de 50 % de sa superficie totale. L'essence la majoritaire est le chêne vert (*Quercus ilex* L.) avec 162 387 hectares²³. Elle représente, à elle-seule, plus de 40% de la surface boisée du Gard et de l'Hérault. La région des garrigues²⁴ où se concentre essentiellement cette essence occupe d'ailleurs toute la partie centrale du Gard et s'étend largement sur le Nord-est de l'Hérault, d'Uzès à Saint-Guillem-le-Désert. Ces deux communes rurales connues pour leur patrimoine architectural sont également deux sites moteurs dans le développement de nouvelles exploitations des chênaies vertes. Les entrevues exploratoires avec des gestionnaires de la forêt publique et privée languedocienne nous ont menés à interroger les acteurs impliqués dans le développement des couverts forestiers de ces deux communes. C'est ainsi que le potentiel truffier des chênaies vertes est devenu un élément important de ce travail de recherche.

Les 22 992 km² de la région « Toscana », se répartissent selon le même schéma que précédemment, de la montagne à la mer, sur neuf provinces (Capitale régionale : Firenze) (Voir carte 3). La dominante méditerranéenne de ce territoire est comme précédemment caractérisée par un couvert forestier important de près de 50% de la totalité du territoire soit 1 086 000 hectares. Le chêne vert ne se situe qu'au quatrième rang des essences présentes mais couvre tout de même 119 000 hectares (Données Inventaire forestier national). Il est d'ailleurs intéressant de noter ici l'origine de l'exploitation des chênaies vertes du pourtour méditerranéen. Ce sont effectivement des charbonniers italiens et majoritairement toscans qui sont venus s'implanter en France et apporter leur savoir-faire dans les garrigues boisées françaises (Fabre, 1992, 1996). Toutefois les chênes à feuillage caduc majoritaires dans les forêts publiques privilégient aujourd'hui, contrairement à la zone précédente, le développement de la truffe blanche et non de la truffe noire du Périgord (*tuber melanosporum* L.), symbiote du chêne vert. Une autre caractéristique du milieu rural nous

23 Le chêne vert est la première espèce forestière de la région suivie par le pin sylvestre (110 073 ha) et le châtaigner (73 839 ha).

24 La région des garrigues est un périmètre d'analyse et de recensement défini par le schéma régional de gestion sylvicole. Elle regroupe en son sein les couverts forestiers majoritaires en Languedoc-Roussillon qui ne pouvaient pourtant être regroupés avec les autres régions forestières existantes.

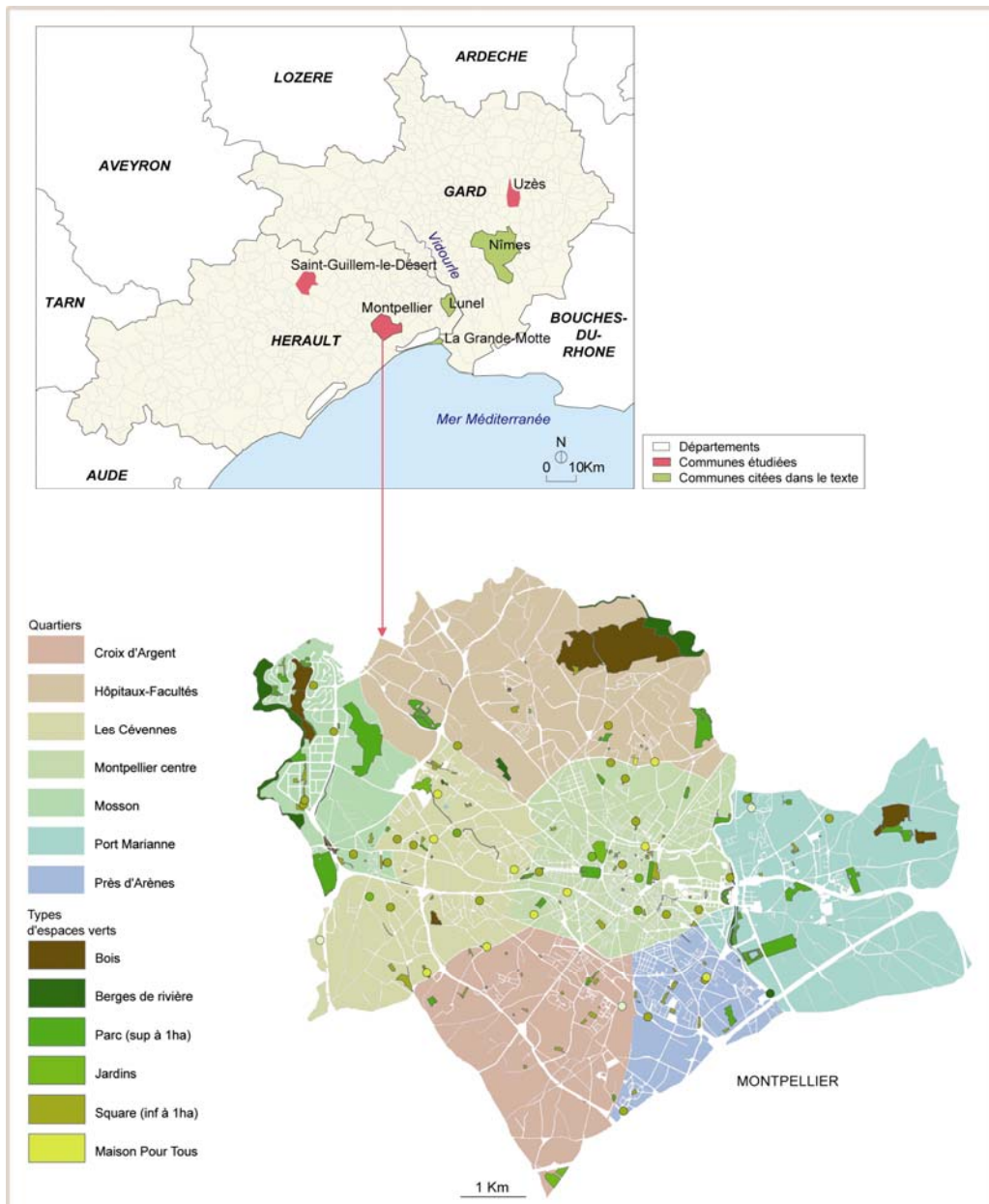
pousse donc à étendre notre zone d'étude à la province de Pistoia. Ce sont sur ces terrains que se situent la plus grande superficie de pépinières et d'arboretum d'Europe. La plupart des services communaux des espaces verts s'y procurent les plans. Tel est le cas de la ville de Firenze mais également de la ville de Montpellier ; cette dernière a d'ailleurs acheté la majorité de ces chênes verts dans une de ces pépinières présente depuis trois générations.

La communauté autonome de Valencia, gouverné par la « *Generalitat valenciana* » est une des 17 communautés autonomes d'Espagne (Voir carte 4). Située entre la Catalogne et la Murcie, elle regroupe trois provinces, Valencia, Castellon et Alicante, sur une superficie de 23 255 hectares soit 4,6% du territoire espagnol. Le chêne vert s'étend sur toutes les provinces espagnoles atteignant une superficie de 2 889 341 hectares ce qui correspond à près de 25% de la surface boisée du pays. Concernant la Communauté autonome de Valencia, le chêne vert se cantonne essentiellement à l'intérieur des terres en raison du développement des *huertas*. Ces zones, devenues non rentables en raison de l'inexploitation des chênaies, ont suscité l'intérêt des politiques et des scientifiques dont l'objectif prioritaire était de contrer la désertion des ces territoires ruraux. L'étude historique de ces derniers a révélé l'existence de truffières naturelles aujourd'hui étouffées par la plantation de conifères destinés à relancer une économie qui est restée au point mort. Les écologues de CEAM et les propriétaires forestiers ont eu l'accord du gouvernement d'éclaircir les boisements afin de relancer la production truffière (Voir la carte du potentiel truffier de la Communauté autonome de Valencia en Annexe II). Cette tentative de développement d'une production agro-forestière peut être idéalement observée dans la région de El Toro, au Nord-ouest de Valencia. Une partie des entretiens effectués l'ont été dans cette zone afin de révéler les actions programmées, les enjeux et réseaux d'acteurs mis en place autour du potentiel truffier des chênaies vertes.

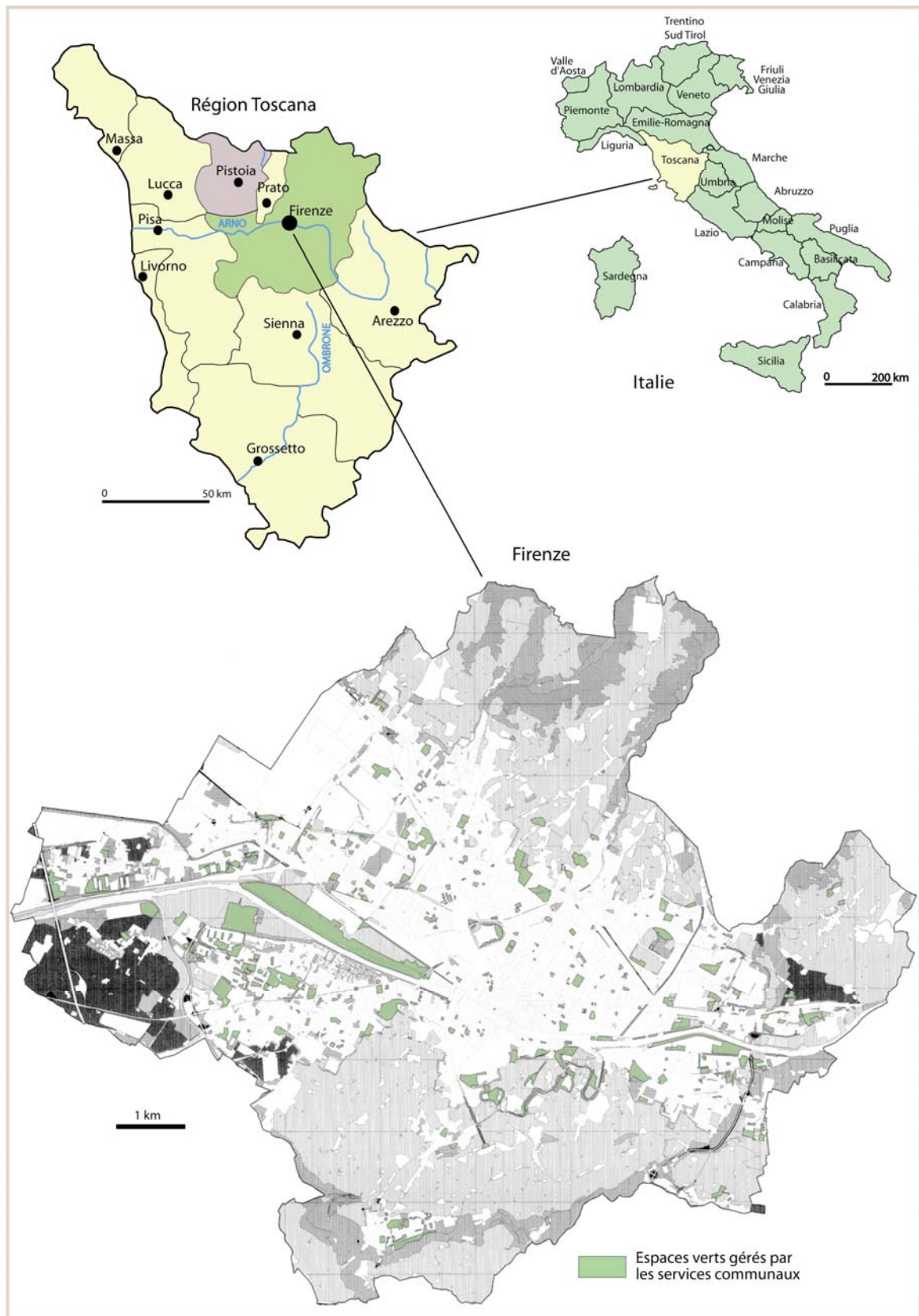
Observer les mutations actuelles qui se jouent actuellement dans les milieux ruraux méditerranéens est un moyen efficace de révéler les nouveaux enjeux qui se mettent en place autour des chênaies vertes inexploitées. La prépondérance de cette essence dans chacune des zones sélectionnées ainsi que les récents programmes de développement sylvicole et agro-forestier mis en place confortent les choix qui ont été faits. Commune aux trois régions, la période d'inexploitation des chênes verts, et donc de perte de valeur économique pour l'essence, a motivé les acteurs à trouver une nouvelle fonctionnalité à l'espèce majoritaire du bassin méditerranéen. Notre hypothèse selon laquelle l'introduction de l'espèce en milieu

urbain ferait partie de cette mutation d'usage et d'espace interroge les territoires de l'urbain, en l'occurrence les capitales des régions sélectionnées : Montpellier, Firenze et Valencia.

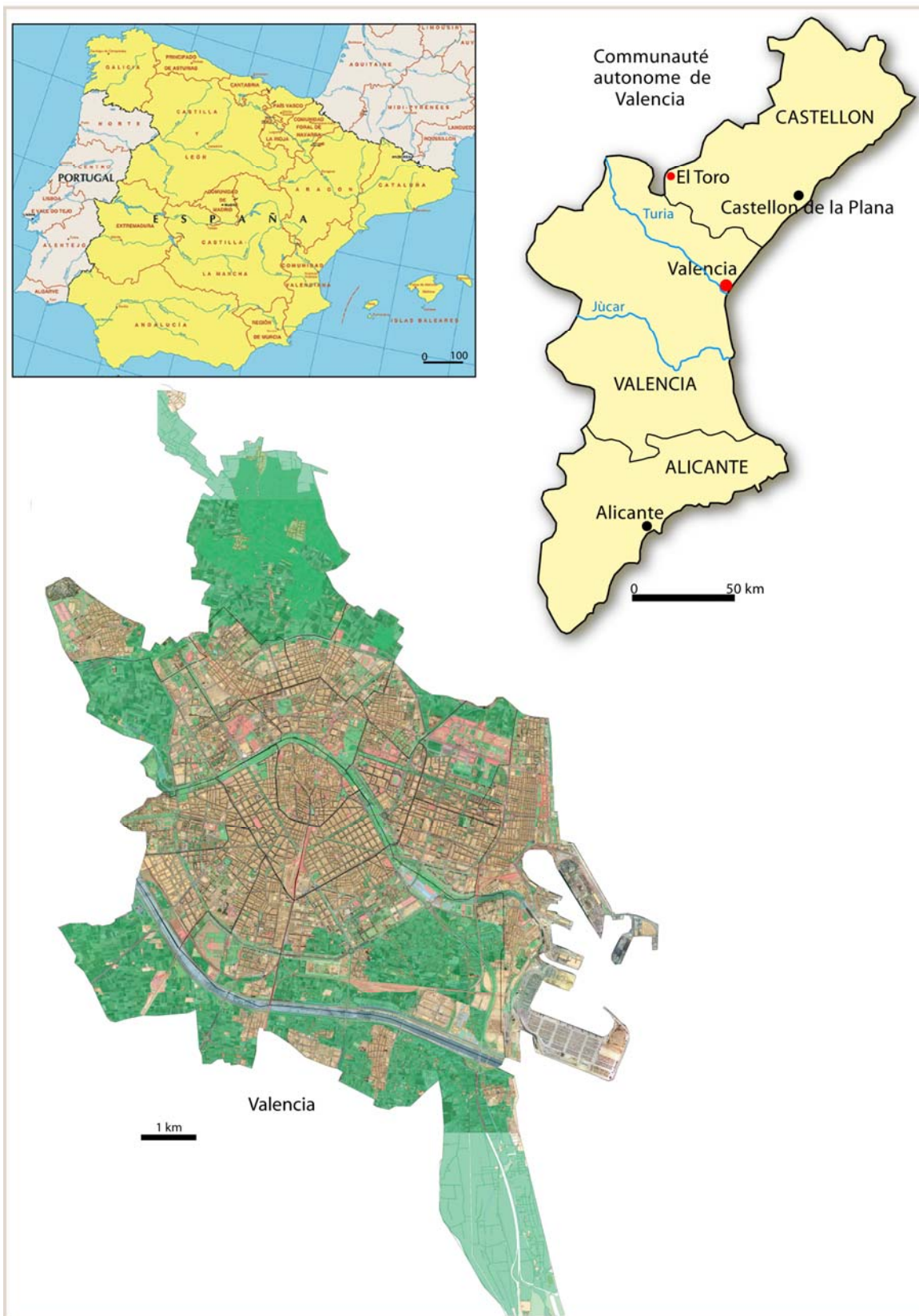
Carte 2 : Localisation des zones d'étude françaises
 Pardo, C., Razafimahefa, L., 2005. D'après les données de la DIPAN, Montpellier



Carte 3 : Localisation des zones d'étude italiennes
Pardo, C., 2005. D'après les données de la Province de Firenze



Carte 4 : Localisation des zones d'étude espagnoles
Pardo, C., 2005. D'après données par la Communauté, la Province et la ville de Valencia



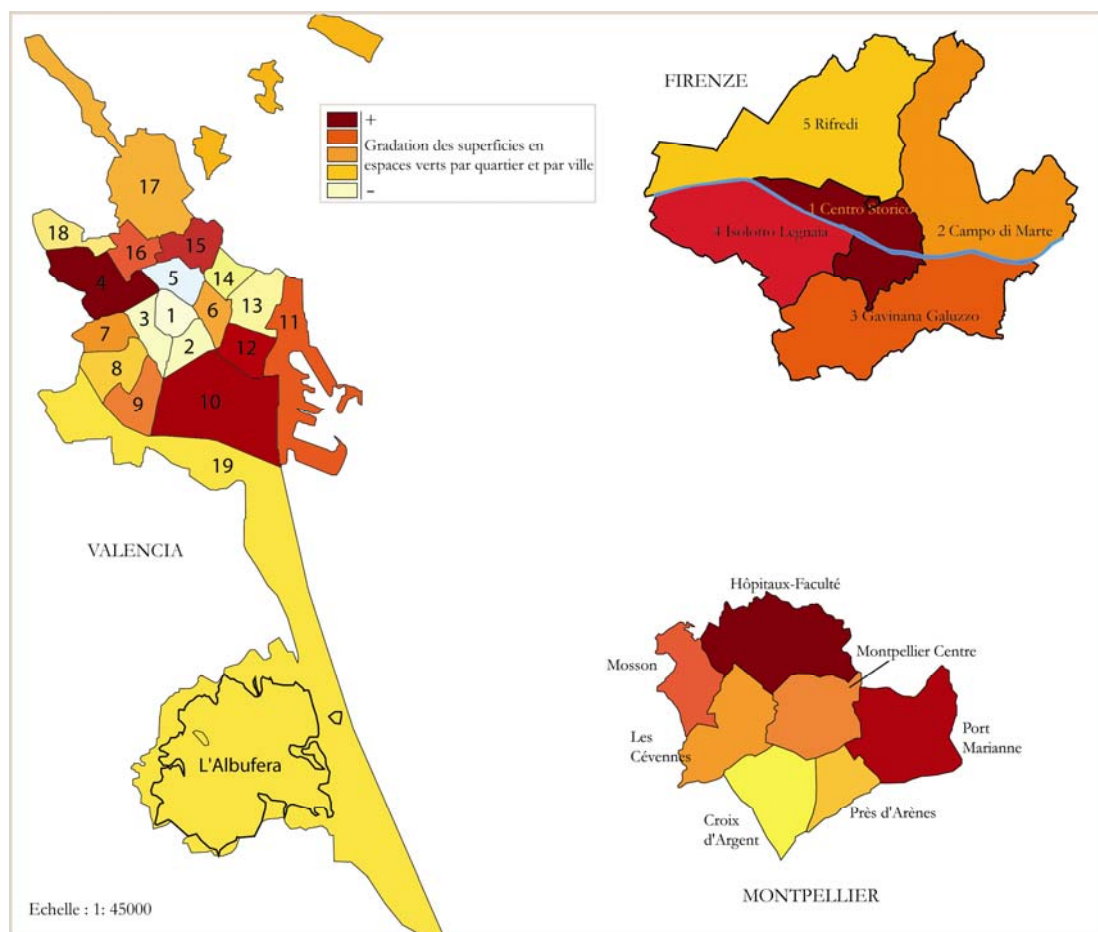
3.3.3.3 Questionner l'urbain : un nouvel espace pour le chêne vert d'ornement

Montpellier, Firenze et Valencia sont trois villes méditerranéennes construites autour d'une centre historique délimité par d'anciens remparts successifs desquels il est possible de retracer l'accroissement urbain. Ce tissu urbain très dense car initialement clos ne peut supporter l'inclusion d'espaces verts. Il est nécessaire d'attendre l'éclosion des nouveaux quartiers « périphériques » pour commencer à entrevoir l'aménagement simultané de l'espace récréatif et de l'espace locatif. Toutefois, les grands travaux d'alignement, d'embellissement ou d'extension successifs qui ont lieu durant des périodes phares de chacune de ces villes, par exemple durant la période de Firenze capitale, créent de nouveaux espaces libres en élargissant les rues, en créant des avenues complantées et en offrant à la population les premières promenades plantées. Si pour la ville de Firenze, le vert urbain est une « tradition », en raison de l'héritage du grand-duché à la population florentine du premier parc public (le parc *delle cascine*), l'insertion du végétal dans les villes de Montpellier et de Valencia est plus complexe malgré le passé « botanistique » de ces deux villes. Les idées pourtant ne manquent pas. Montpellier décide en 1773 d'embellir les portes de la ville et de combler les fossés pour y installer en lieu et place deux boulevards complantés d'arbres. Ces plantations sont réalisées et constituent les premiers alignements d'arbres publics. Par la suite les architectes de villes, comme Pierre Pate pour Montpellier et Giuseppe Poggi pour Firenze, conçoivent la ville comme un organisme modifiable et perfectible et proposent en cela de la ceinturer de voies circulaires et plantées de plusieurs rangées d'arbres. Cela annoncent les grands boulevards périphériques du XIX^{ème} siècle. Toujours est-il que dans les centres historiques le végétal demeure cantonner dans les jardins botaniques ou les jardins privées alors que s'organisent dans les quartiers périphériques un maillage d'espaces verts afin de répondre aux critères hygiénistes du XX^{ème} siècle naissant. Il est certain que pour l'ensemble des trois villes, il n'a pu être prévu à temps un aménagement du territoire qui aurait pu tendre vers un équilibre entre le bâti et les espaces verts. Les avantages de ces villes historiques est de posséder un patrimoine tant architectural que naturel, au sein même du tissu urbain, que constituent les jardins des demeures bourgeoises dans le cas de Montpellier et « médicéennes » pour Firenze. Dans ce derniers cas, ces jardins désormais ouverts au public font du centre historique le quartier le plus riche en espaces verts (Voir carte 5 et figure 5). Ces espaces « privés » sont un potentiel d'ouverture pour les villes. Nous le verrons d'ailleurs dans le chapitre 5 de ce mémoire quand il s'agira d'analyser les enjeux qu'offrent ce patrimoine en terme de biodiversité, de qualité

mais également de restauration du végétal urbain. Les conflits successifs qui ont secoué Valencia ont empêché un développement harmonieux de la ville préoccupée essentiellement par son développement économique orienté vers l'industrie et l'agriculture. Le période mauresque de Valencia qui a duré près de trois siècles a grandement influencé les jardins et le patrimoine arboré de la ville. Les espèces importées se sont très facilement acclimatées au climat beaucoup plus doux que celui qui touche Montpellier ou Firenze. La biodiversité actuelle du couvert végétal de la ville espagnole puise son origine dans cette période d'échange florissant entre les deux rives de la Méditerranée.

De nos jours, l'ouverture régulière de nouveaux espaces verts urbains s'effectue afin de satisfaire aux normes nationales²⁵ de 10 m² d'espaces verts par habitant. Les services gestionnaires raisonnent donc selon une typologie précise d'espaces verts qui permet de combler les manques patents des espaces de proximité dans certains quartiers par des espaces plus vastes en zone périphériques (Voir carte 5).

Carte 5 : Superficie des espaces verts par ville et par quartier



25 Le taux de 10 m² est identique pour les trois villes étudiées.

Les zones agricoles ou forestières périurbaines constituent également le nouvel espace de détente des populations urbaines. Les garrigues boisées et les huertas valenciennes se transforment ainsi peu à peu en des espaces accueillants, aménagés afin de soutenir une demande et une pression humaine qui jusque là les avaient épargnées. Nous parlions en introduction « *d'incomparabilité intrinsèque* » de certains chiffres. Ceux fournis par les services compétents sont concernés à cause d'un recensement du patrimoine arboré non abouti. Les arbres anciens ne sont pas tous recensés et les nouveaux ne sont pas systématiquement comptés, par simple oubli ou manque de main d'œuvre. La ville de Montpellier tente de maintenir à jour le relevé des arbres d'alignement en revanche la plupart des jardins n'ont pas été répertoriés ; Firenze, très en retard dans ce recensement, redouble d'effort depuis 2003 en déléguant le recensement de la totalité du couvert de la ville (alignement, jardins, parcs, ripisylve) à une coopérative. Quant à Valencia, le recensement est précis et les nouvelles données sont divulguées chaque année et disponibles en ligne. Outre cette première incertitude, se rajoute celle des espaces concernés pour atteindre la norme exigée. Dans les chiffres donnés par la commune, ni les parcs urbains ni les espaces naturels de proximité ne sont comptabilisés puisqu'ils ne sont pas spécifiques à un quartier en particulier. Seul les espaces verts de proximité étant comptés, la majorité des quartiers n'atteint pas 5 m² par habitant, alors que certains quartiers de Montpellier en totalisent 54,2 ou 92,8.

Il convient donc pour la suite de l'analyse de manœuvrer les chiffres avec précaution. Ces derniers seront donnés à titre indicatif pour chacune des villes mais ne serviront pas de fondement pour la comparaison. Pour les mêmes raisons, le nombre de chênes verts présent ne peut être représentatif de la richesse de la totalité du patrimoine en cette espèce. En effet, bien qu'atteignant déjà le cinquième rang des espèces présentes à Firenze, avec 3 052 individus, les pieds présents dans les jardins ne sont pas encore comptabilisés alors que les jardins de la Renaissance italienne en ont fait leur essence de prédilection, comme à *Boboli*, par exemple, où il couvre 70% du couvert arboré. De la même manière, Montpellier a comptabilisé seulement 420 chênes verts alors que la plupart de ces parcs et jardins sont composés de taillis sempervirents (le bois de Montmaur, le zoo de Lunaret, le parc Sainte-Odile, le parc Edith Piaf...). Valencia, forte de son patrimoine végétal varié et exotique, ne totalise pour l'instant que 929 sujets classés ainsi au 28^{ème} rang des espèces présentes en ville (Voir la liste complète des espèces en Annexe III).

Cette disparité spécifique observée entre ces villes interpelle. Firenze recense un patrimoine arboré vieillissant et d'autant plus quand il s'agit du chêne vert puisqu'il a

commencé à être planté à la Renaissance. Valencia et Montpellier au contraire présentent de jeunes individus récemment plantés dans le cadre de nouveaux aménagements, respectivement l'ouverture de nouvelles avenues pour la première et le tracé de la ligne de tramway pour la seconde. Qu'indiquent dorénavant le choix du végétal pour l'urbain, d'autant plus quand il s'arrête sur une espèce endémique forestière ?

Figure 5 : **Données relatives aux espaces verts de la ville de Firenze**
Pardo, C., 2005. D'après les données du service municipal « Arbres et Parcs »

Quartiers	Nombre d'habitants	Superficie totale (ha)	Superficie des espaces verts (m ²)	m ² Espaces vert/habitant
1 : Centre historique	67 593	1 130	1 247 000	18,44
2 : Campo Marte	88 537	2 350	433 000	4,9
3 : Gavinana Galluzzo	41 157	2 260	630 000	15
4 : Isolotto Legnaia	66 508	1 700	1 172 000	17,6
5 : Rifredi	103 645	2 800	150 000	1,44
Firenze	367 440	10 240	3 632 000	9,88

Figure 6 : **Données relatives aux espaces verts de la ville de Valencia**
Pardo, C., 2005. D'après les données du service municipal des espaces verts

	Nombre d'habitants	Superficie en ha	Nombre d'espaces verts	Superficie des espaces verts en m ²	m ² Espace vert/habitant
1. Ciutat Vella	25 075	169,0	40	70 719	1,65
2. L'eixample	45 282	173,3	12	58 457	9,09
3. Extramurs	50 637	197,2	21	54 734	5,46
4. Campanar	32 618	520,1	62	296 660	1,32
5. La Saldia	49 999	194,4	40	85 950,44	1,08
6. El Pla Del Real	31 568	169,3	49	222 236	4,42
7. L'olivereta	49 589	200,9	37	204 012	4,7
8. Patraix	59 224	289,1	28	78 385	1,29
9. Jesús	52 339	298,5	32	132 568	5,64
10. Quatre Carreres	74 219	1 131,5	43	328 164	2,09
11. Poblat Marítims	58 684	848,9	57	275 617,74	2,82
12. Camins Al Grau	60 198	236,7	45	183 201,04	1,72
13. Algirós	42 013	297,7	35	150 306,78	2,53
14. Benimaclet	31 374	164,3	29	65 543	3,58
15. Rascanya	47 999	264,7	28	140 831	2,93
16. Benicalap	41 040	222,1	29	125 883	3,07
17. Pobles Del Nord	5 817	1 516,3	16	31 800	3,04
18. Pobles De L'oest	13 042	218,1	8	73 646	4,11
19. Pobles Del Sud	20 037	6 601,1	23	33 171	7,04
València	790 754	13 713,2	634	2 611 885	3,3
				Superficie des parcs urbains : 1 884 087	
				Total : 4 495 972	5,72
				Albufera : 58 800 000	
				Total : 63 295 972	80

Figure 7 : **Données relatives aux espaces verts de la ville de Montpellier**
Pardo, C., 2005. D'après les données de la DIPAN

Quartiers	Nombre d'habitants (1999)	Superficie en ha	Nombre d'espaces verts	Superficie des espaces verts (m ²)	m ² Espace vert/habitant
Hôpitaux-Facultés	29 705	1 280	73	1 610 451	54,2
Port-Marianne	12 030	1 113	87	1 116 833	92,8
La Mosson	25 954	501	115	749 633	28,8
Centre	70 657	803	200	366 913	5,19
Les Cévennes	40 731	819	103	199 492	4,9
Près d'Arènes	15 521	400	63	181 024	11,66
Croix d'argent	30 636	792	95	173 336	5,65
Montpellier	225 392	5 708	736	4 397 682	17,9

Ainsi saisi dans sa propre complexité comme dans celle de son aire de répartition, le chêne vert devient, en regard des arguments sus-cités, un objet d'étude original des paysages méditerranéens tant dans sa qualité de composante écosystémique que paysagère. Sujet d'actualité, à l'interface des problèmes économiques, écologiques et patrimoniaux du bassin, il se pose en témoin privilégié du passé productif, du présent en mutation et de l'avenir prometteur qui peut s'offrir au couvert végétal méditerranéen. Notre problématique trouve donc bien en lui un objet pertinent, aujourd'hui adapté à notre questionnement sur le rural et sur l'urbain, sur le social et sur le naturel, sur la globalité des paysages enfin.

La prise en compte du chêne vert dans le poly-système paysage ne peut avoir lieu, outre la connaissance biologique, sans la reconnaissance sociale de l'espèce*. La valorisation du chêne vert est l'une de ces expressions. Les valeurs multiples et successives qui lui sont attribuées par l'individu, le groupe ou la société participent en fait au processus de fabrication de la composante paysagère. Le chêne vert est majoritairement présent sur l'ensemble du bassin Nord-occidental et s'inscrit donc massivement dans ses paysages. Il convient de comprendre maintenant comment il marque le paysage. Le chapitre suivant s'attache à présenter les diverses valeurs que cet arbre synthétise afin de comprendre les rôles qu'il a pu jouer pour les sociétés, la transformation morphologique des paysages et les places qui lui sont aujourd'hui accordées.

CHAPITRE DEUXIEME

LES VALEURS DE L'ARBRE AU SERVICE DU PROCESSUS DE FABRICATION DE LA COMPOSANTE PAYSAGERE

Le mot valeur « *appartient* » à la philosophie, à la sociologie, aussi bien qu'à l'économie. Il consisterait selon Foulquié « *dans l'accord des jugements collectifs que nous portons sur l'aptitude des objets à être plus ou moins, et par un plus ou moins nombre de personnes, crus, désirés ou goûtés* » (Foulquié, 1962). L'accord des jugements fonderait donc la valeur ; cet accord n'est cependant jamais unanime. C'est cette discordance qui concourt à l'élaboration d'un système de valeurs approprié à chaque bien de consommation, à tout objet qui est soumis au jugement de l'homme.

Le paysage outrepassé l'échelle initiale commune à la plupart des biens de consommation ; celle de l'appartenance à un système unique. Le poly-système intègre les éléments propres à chacun des trois systèmes qui le composent. Chargés des valeurs et des représentations que les hommes leur concèdent, ces éléments s'inscrivent alors en tant que composantes paysagères. Définir ce que l'on peut entendre par le concept polysémique de « valeur » n'est certes pas aisée au vu des différentes définitions existantes dans les théories des disciplines concernées. Cela l'est d'autant plus quand il s'agit de relier deux concepts polysémiques, la valeur et le paysage. Comment pouvons-nous tenir compte de la valeur ou des valeurs affectée(s) aux paysages ? Est-ce dans ce questionnement que nous trouverons une réponse au besoin manifeste d'évaluer les paysages ?

L'arbre n'échappe pas à la règle qui veut que les composantes contribuent indépendamment puis conjointement à la valorisation des paysages. Cette entité végétale, au-delà de sa nature, grâce à l'avancée des connaissances et aux multiples regards posés sur elle, devient, par exemple, un bien économique dont la valeur/les valeurs fluctue(nt) en fonction notamment des sociétés étudiées, des usages, et de la demande. Si de la globalité nous passons à ce qui peut paraître de l'ordre du détail, il est nécessaire à ce moment de la réflexion de

comprendre comment l'arbre, et le chêne vert en particulier, peuvent devenir une composante paysagère non plus anodine mais dominante dans certains paysages méditerranéens. Ce chêne à feuillage persistant est un élément pérenne dans des paysages en perpétuelle évolution. La présentation des valeurs qui lui sont attribuées s'impose ainsi, comparable à un devoir de mémoire, en guide de lecture pour les paysages actuels et en devenir. Tel est l'objectif de ce deuxième chapitre qui souhaite valider la pertinence de l'espèce* de référence choisie tout en soulignant systématiquement les interrelations existantes entre les valeurs des composantes et celles des paysages, entre le chêne vert et les paysages méditerranéens.

1 VALORISATION DES COMPOSANTES PAYSAGERES

Si nous devons dans ce chapitre traiter de la valeur des composantes paysagères et, par corrélation, de celle du paysage, il nous apparaît indispensable, dès ce premier paragraphe, de noter la distinction notable qui est faite entre deux familles de ce concept polysémique. Quel que soit notre désir initial d'exhaustivité, faute de temps et de compétences également, nous ne pouvons traiter les deux de manière équivalente. Les valeurs sociales et les valeurs économiques sont deux concepts distincts dont les théories se cantonnent très souvent aux limites disciplinaires.

Ainsi, en sociologie, « *les valeurs sont des idéaux, des préférences qui prédisposent les individus à agir dans un sens déterminé. Elles appartiennent aux orientations profondes qui structurent les représentations et les actions d'un individu* » (Bréchon, 2000, p. 9). La méthodologie que nous faisons notre ne nous permet pas d'aborder sereinement les valeurs sous l'angle des sociologues. Les recherches bibliographiques d'une part et les entretiens de personnes-ressources d'autre part n'ont d'ailleurs pas été menés dans cette intention. Nous tiendrons compte cependant des origines socio-culturelles des auteurs et de nos interlocuteurs sans pour autant prétendre à une étude des valeurs qui les mobilisent et qui constitueraient même leur identité profonde (Bréchon, 2000).

Contrairement à la valeur précédente qui s'adresse aux individus et qui reste un concept qualitatif, la valeur économique, quand à elle, s'exprime sur une échelle de nombres, plus ou moins quantifiable et concerne uniquement les biens et les objets soumis au jugement ou à l'évaluation des individus. L'appréhension d'un de ces biens peut être subjective par la satisfaction que procure son usage. Nous parlerons donc ici de « valeur d'usage » de ce bien. En contrepartie, l'appréhension du bien devient objective, par le fait que telle quantité de ce bien s'échange par telle quantité de tel autre. Il est alors question de « valeur d'échange »

(Mouchot, 1994). Selon Marx, « *la qualité est une détermination de la chose, mais elle ne lui est pas inhérente. A l'inverse, la quantité est inhérente à la substance de la marchandise. La valeur se [réduirait] donc à la mesure puisque ses déterminations particulières disparaissent complètement dans l'acte d'échange* ». (Collin, 1996). Les diverses théories de la valeur souscrivent toutes à cette idée. Certaines vont même au-delà en notant que le caractère subjectif de la valeur d'usage n'autorise pas son intégration dans un quelconque discours, qui plus est scientifique (Mouchot, 1994). Les théories de la valeur sont donc de fait des théories de la valeur d'échange. Des nuances apparaissent parfois, ré-attribuant la place de la valeur d'usage à celle qu'elle nous semble mériter. Ainsi l'explication de Ricardo sur les deux sources possibles de la valeur (le travail et la rareté) introduit l'idée de primauté de l'usage sur l'échange en commençant sa définition par « *Les choses un fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes* » (Ricardo, 1971, p. 26). C'est cette approche globale de la valeur qu'il nous semble judicieux de développer pour le concept de paysage. Etant lui-même aux limites de l'objectif et du subjectif, il nous apparaît indispensable de tenir compte autant de valeurs qualifiées de subjectives que de celles plus facilement estimables car objectives.

1.1 Valeurs et paysages

A l'interface du social, du matériel et du naturel, le paysage est une création individuelle. Il n'y a jamais deux paysages strictement identiques puisque celui qui pose son regard sur une portion d'espace ne peut être similaire à aucun autre et ne sera jamais plus le même. Ses décisions et son ressenti, à l'instant t, impliquent en général un système particulier de valeurs que l'individu s'est forgé et a composé en fonction des valeurs marquantes en place dans la société contemporaine, même si le lien entre son agir et les valeurs auxquelles il adhère n'a rien d'automatique (Bréchon, 2000). Les décisions et les jugements d'une personne qui transparaissent dans les paysages qu'elle conçoit reflètent leurs valeurs de référence. Le sentiment écologique, une conception particulière du beau, les origines culturelles, les tabous, l'avidité et l'intérêt personnel sont autant de facteurs qui vont influencer notre perception paysagère.

Les valeurs qui seront affectées aux paysages seront donc de deux ordres : celles propres à l'observateur et celles qui proviennent de l'aspect concret du paysage, le matériel et le naturel. De même, ces dernières dépendront aussi bien des qualités intrinsèques aux composantes paysagères que des valeurs sociales qui structurent conjointement les représentations individuelles et communes (Voir première Partie, Chapitre troisième, 1.2.).

« Elles apparaissent comme étant dérivées de ses qualités, de sa configuration, mais elles sont aussi le résultat de la dynamique quotidienne des activités qu'il supporte. Elles ne se fondent donc pas seulement sur la perception plus ou moins épisodique et transitoire ; elles viennent aussi du fait culturel d'être immergées dans de telles réalités, d'être des habitants du paysage » (Mosquera Adell, 2000, p. 12).

1.1.1 La valeur ou les valeurs ?

Depuis le début de ce paragraphe, le singulier et le pluriel alternent au grès de notre raisonnement sans réellement justifier l'usage de l'un aux dépens de l'autre. Il est cependant clair que le paysage et les composantes paysagères, puisque tels sont nos objets d'étude, sont chargés de valeurs distinctes. En ce sens, l'emploi du pluriel est préconisé. Cependant, une approche globalisante de l'évaluation du paysage par exemple souhaitera mettre en avant la valeur d'ensemble du paysage, celle qui résulte de la synthèse des variables qualitatives et quantitatives pouvant être attribuées consciemment ou non à un objet ou une représentation de l'espace. Ainsi, la valeur d'usage et la valeur d'échange se décomposent en de multiples valeurs propres à chaque bien étudiés. Cette démarche de globalisation se retrouve dans l'appréhension théorique du paysage de la fin du XIX^{ème} siècle (Voir première partie, Chapitre premier, 3.1.). Il n'est alors plus question d'étudier une des valeurs lambda d'une composante parmi tant d'autre mais plutôt l'interaction de l'ensemble afin de croquer la totalité. Il est cependant nécessaire de choisir une entrée pertinente susceptible de refléter un état des lieux les plus conformes à l'évolution paysagère. Nous ne reviendrons pas ici sur le choix consistant à prendre l'arbre comme objet d'étude. Nous détaillerons plutôt les liens qui s'établissent entre les valeurs attribuées à l'arbre et la valeur d'ensemble des paysages qui présentent ou non cette entité végétale (Voir première Partie, Chapitre deuxième, 1. 2.).

1.1.2 L'évaluation des variables affectées aux paysages

L'importance des paysages est de nos jours telle qu'ils deviennent un enjeu socio-politique fort. « [Elle] se concrétise par de nombreuses actions à caractère de protection ou sous-tend parfois des mesures d'amélioration du cadre de vie des populations. Il [le paysage] est également au fondement de slogans politiques en faveur des identités nationales et régionales, particulièrement dans une période où les tensions à dimension ethnique ont été avivées par les processus de recomposition politique à diverses échelles » (Introduction au colloque « De la connaissance des paysages à l'action paysagère », 2004). Cet intérêt se manifeste cependant concrètement davantage dans le domaine de l'action politique que dans la recherche. Le problème auquel se trouvent confrontées les équipes de recherche est en général de reconnaître aux paysages une somme de valeurs plus ou moins quantifiables et qui

doivent être cependant évaluées de manière uniforme. Un récent colloque s'interrogeait d'ailleurs sur l'utopie d'un tel ouvrage (Puech, Honegger, 2004). Les valeurs sont, par nature, relatives et périssables. Qu'elles soient d'usage ou d'échange, elles évoluent en fonction de l'offre et de la demande, des phénomènes de mode plus ou moins éphémères, des progrès techniques et scientifiques, au grès de l'évolution même de la société. Alors comment jauger pertinemment et durablement ce qui est inexorablement voué à transformation ?

Conformément à l'étymologie du mot, la valeur est un principe sain (de « *valere* », qui signifie en latin « être vigoureux, en bonne santé »). Seule, elle connote généralement le positif qui se dégage d'un type de relation, d'une représentation ou d'un objet (Gumuchian, 1991). Le négatif sera exprimé par l'emploi d'adverbes, de préfixes ou de mots composés tels sans valeur, peu de valeur, la non-valeur, la moins-value, la dévalorisation. Consciemment ou non, la valeur est très souvent assimilée aux qualités que l'on attribue, aux jugements que l'on porte. Elle n'est pourtant pas seulement ce qui rend quelque chose désirable (Grau, 2000). La notion de valeur apparaît « *lorsqu'une personne, pour effectuer un choix, utilise un critère de relation entre la satisfaction du besoin, les contraintes et les dépenses induites* »¹. Le rapport *qualité/prix* vient instantanément à l'esprit mais bien d'autres critères existent comme les valeurs d'usage, d'utilité, de rareté, d'échange ou d'estime. Toutes les utilités ne sont cependant pas ordinales ou prennent des formes de satisfaction qui ne le sont pas ; d'où la difficulté d'une évaluation chiffrée du paysage par exemple. Car les valeurs sont aussi des affects, des idées et des principes auxquels on tient (Brunet, 1993). La part du ressenti qui participe à l'élaboration de tout paysage privilégie ces dernières tout en n'excluant pas les variables plus concrètes mais tout aussi instables.

Dans ce travail de doctorat, nous prenons le parti non pas d'évaluer les qualités qui construisent la composante paysagère telle que nous pouvons la percevoir aujourd'hui, mais au même titre que les représentations au chapitre suivant, de présenter exhaustivement l'ensemble des valeurs que l'arbre intègre au cours des temps afin de donner une lecture originale des paysages méditerranéens et de comprendre les actions de plus en plus prégnantes des acteurs et des gestionnaires de l'arbre en relations directes ou indirectes avec le monde associatif et politique ; retracer les liens conceptuels entre la théorie et l'action, entre l'environnement, les espaces verts et le paysage.

1 Extrait du site internet : www.efii.com/ANFH/cadre/gmweb/cadre_GM_Analyse_valeur.htm

1.2 Chaque élément paysager peut être porteur de valeur

Polysémique et poly-systémique, le concept de paysage est souvent usité à tort et à raison, au gré des disciplines et des envies. On entend régulièrement parler de paysage naturel (n'y a-t-il pourtant rien de moins naturel que le paysage ?), de beau paysage, de paysage pictural, photographique, de paysage au titre d'écosystème*, ou de terroir. Il est cependant « *une valeur sociale ou culturelle, intégratoire ou conservatoire* » (Wieber, 2002) qui synthétise d'autres valeurs ; celles propres à l'observateur et celles attribuées aux divers éléments qui composent le paysage. Se mettrait donc en place un système de valeurs multiscalaire...

1.2.1 Les valeurs du paysage ne sont pas celles de ces composantes

De nombreuses définitions et théories du paysage introduisent la notion de valeur adjointe à ce poly-système. Diversité, variété, polyvalence, qualité, prise en compte et protection sont autant de termes qui lui sont associés. La totalité d'entre eux a été reprise dans la rédaction de la convention européenne du paysage ratifiée à Florence le 20 octobre 2000. Il y est d'ailleurs notifié que seule une coalition internationale mettant en commun les compétences et les connaissances de chacun pourra œuvrer pour une meilleure connaissance, prise en compte, sensibilisation, promotion et protection de l'ensemble de ces valeurs dont la complexité d'approche n'est visiblement plus à démontrer. La diversité et la qualité des valeurs culturelles et naturelles liées aux paysages européens constituent un patrimoine commun des Etats européens. Une prise en charge commune des moyens garantissant de façon concertée la protection de ces valeurs s'est avérée nécessaire. Une convention internationale constitue ainsi un instrument juridique vivant, qui évolue avec l'objet de ses dispositions. Cet instrument juridique doit pouvoir évoluer avec le caractère variable des valeurs et des intérêts paysagers (Convention européenne du paysage, 2000). Le problème récurrent qui se retrouve pareillement dans cette convention est qu'elle ne dit pas quelles sont concrètement ces valeurs, mettant en avant uniquement les objectifs de valorisation des paysages ainsi que les moyens pour y parvenir. Ce constat déplorable, nous ne sommes pas les seuls à en faire l'état, puisque dans le cadre du prix méditerranéen du paysage, le professeur en architecture de l'université de Séville, Eduardo Mosquera Adell, démontre dans son article qu'il n'y a pas « *d'intégrations théoriques, suffisamment développées et assumées, quant aux valeurs qu'intègrent le paysage* » (Mosquera Adell, 2000, p. 13). L'unique valeur patrimoniale, qui est soulignée dans la convention, apparaît donc comme essentielle. Ce serait même elle seule qui justifierait « *les actions de conservation et de*

maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage ». Le paysage est pourtant chargé de valeurs diverses et complémentaires tout aussi importantes.

- Les unes relèvent de la collectivité quand des jugements portés sur le territoire résultent des opinions et des qualités partagés par une majorité. Sur ce, s'élaborent toutes les représentations sociales qui s'imposent et normalisent un système de pensée commun, au-delà de l'individu (Voir première Partie, Chapitre troisième).

- Les autres relèvent du culturel, de la classe sociale, du groupe voire de l'individu.

Ces deux familles de valeurs influent autant une que l'autre sur les paysages qui dépendent tant de la création collective qu'individuelle. La sensibilisation et la promotion faites autour de cette appréhension de l'espace ajoutent à la généralisation et même l'uniformisation de ces valeurs dues notamment aux phénomènes de mode successifs. Il n'est pas rare, par exemple, de voir se répandre comme une traînée de poudre les mêmes espèces* arbustives pour la construction de haies pavillonnaires, comme ce fut le cas pour les thuyas (*Thuja plicata*), les troènes du japons (*Ligustrum japonicum*) ou les pyracanthas. Un résident observe l'ambiance foliaire ou florale d'un arbuste dans un quelconque reportage télévisuel ou de la presse écrite, et, de voisinage en voisinage, l'espèce* s'ancre, au détriment de l'originalité paysagère, à plus ou moins long terme dans le paysage urbain pour le plus grand intérêt de la production de masse. La production de l'espace est de ce fait toujours « *animée par l'ensemble des représentations* [celles de l'individu, du groupe, du lobbying influant, de la majorité...] *dans leur différence et dans leur communauté* » (Brunet, 1993). Cet auteur est d'ailleurs un des rares qui dans ses « mots de la géographie » propose une synthèse des valeurs paysagères :

- Il a une « valeur d'usage ». « *Il guide les pratiques, il donne les repères, la familiarité avec les lieux. Il se fait patrimoine. Il a une valeur affective* ». La prise en compte de cette valeur explique notamment la création à l'échelle méditerranéenne du guide de « bonnes pratiques » créé grâce au prix méditerranéen du paysage regroupant quinze régions depuis l'an 2000 et faisant suite au prix du paysage en Languedoc-Roussillon de 1994 et 1996. Egalement, la réponse de diverses régions méditerranéennes à la proposition de subventions européennes dans le cadre du programme INTERREG IIIB a consisté en la présentation de projets en lien avec le thème général de l'axe IV du programme, « *Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, gestion de la biodiversité, des territoires et des paysages* ». La région Languedoc–Roussillon, avec trois autres régions françaises, onze régions italiennes et deux régions espagnoles, formant ainsi l'aire géographique appelée MEDOC (Méditerranée occidentale), s'est donc investie dans le projet intitulé « *Bonnes pratiques pour le paysage* ». Ces catalogues de bonnes pratiques correspondaient à

l'idée de gestion évolutive des paysages en accord avec le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) pour lequel l'idéal de développement soutenable doit inspirer une attitude plus créative, capable de léguer aux générations futures un patrimoine culturel enrichi de réalisations contemporaines. C'est d'une "gestion créative" des paysages ruraux et urbains qu'il doit s'agir, favorisant leur cohérence d'ensemble et inversant la tendance à l'abandon, à la dégradation et à la destruction constatée dans de nombreuses régions (*Schéma de Développement de l'Espace Communautaire*, 1999). Si ce projet est accepté, outre l'intérêt d'identifier et de faire connaître les actions sur le paysage, les catalogues feront la promotion d'actions paysagères sélectionnées selon des critères communs, inscrites donc dans une mouvance commune redonnant sens aux paysages et luttant contre la prolifération d'actions indépendantes qui vont trop souvent à l'encontre de l'homogénéité d'un territoire. Ils pourront alors être les prémices d'une culture commune de l'intervention paysagère en Méditerranée permettant d'enrichir les discours et les pratiques sur les paysages. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la promotion de la valeur d'usage des paysages. De repères en savoirs-faire, elle présente l'existant, guide les aménagements futurs. Au même titre d'ailleurs que la « Charte du paysage méditerranéen » (Juillet 1993, Sienne), ces catalogues sont équivalents à un organisme de veille sur la qualité et la conservation des paysages qui constituent « *une valeur sociale pour tous, (...) une des valeurs fondamentales de la culture des peuples d'Europe et un des éléments de la culture européenne. (...) Il est ainsi une ressource et un patrimoine commun à tous les individus et à toutes les sociétés* » (Charte du paysage méditerranéen, 1993, p. 1). Les bonnes pratiques s'inscrivent donc comme une stratégie de diffusion des valeurs d'usage des paysages (Mosquera Adell, 2000, p. 12)

- Il devient une « *valeur marchande* ». « *Il se vend et parfois s'aliène. Il est des vues qui sont à tous, (...) d'autres sont confisquées, (...) d'autres encore que l'on achète avec l'appartement sans pour autant les dérober aux autres* ». Pour le marché de l'immobilier par exemple, la vue que l'on aura depuis l'habitation mais également la proximité de paysages généralement définis comme « beaux » ou agréables seront une valeur ajoutée pour le bien immobilier. Ainsi, la présence d'arbres, de parcs, de relief ou d'eau, l'aménagement paysager et l'entretien régulier de ces espaces seront un facteur valorisant au contraire des zones industrielles, des grandes voies de circulation, des décharges ou d'autres services d'élimination des ordures... A l'habitation donc, comme pour tous les biens patrimoniaux, sont associées plusieurs valeurs sociales (valeurs d'usages, d'option, de legs, symboles et affects...). Parmi les éléments qui participent à la composition de ces différentes valeurs et particulièrement de sa valeur marchande, figure le paysage

alentour. Les espaces verts de proximité et leur visibilité croissante par l'ouverture des paysages valorisent non seulement l'immobilier² mais plus généralement l'espace et le paysage urbains. Ainsi, pour la ville de Montpellier, la charte de l'environnement (octobre 1994), la convention afférente datant de décembre 1994, et la charte de l'arbre urbain (1996) ont toutes pour objectif d'améliorer le cadre de vie des citoyens en élaborant un paysage à venir de qualité. Le propre de cette démarche est de donner à chaque quartier un caractère paysager propre. Si une telle politique devrait être garante de l'obtention ou de la préservation de paysages de qualité, elle concourt tout autant l'accroissement de la valeur marchande de l'ensemble des paysages urbains ainsi que des diverses composantes urbaines (plus-value par exemple sur l'habitat inclus dans les zones aménagées).

- Les recensions des paysages remarquables et la sensibilisation auprès du public intercèdent en faveur de la « *valeur de conservation* » de ces paysages. « *L'esthétique du paysage est par définition conservatrice. Le paysage devient mythe. Il peut aussi prendre des valeurs politiques* ». C'est à ce stade effectivement qu'interviennent les politiques de préservation, de sauvegarde et donc de conservation des paysages qui foisonnent à l'heure actuelle. A l'échelle régionale, inter-régionale, nationale, internationale et européenne, des chartes, des conventions, des traités et des textes de lois sont ratifiés afin de favoriser des pratiques communes salutaires envers l'environnement et les paysages. Ce thème est devenu prépondérant depuis l'année 1993, à l'échelle européenne et méditerranéenne. Dans le cadre de référence européen, suite aux délibérations et tractations qui ont vu naître les deux documents de grande importance pour la conservation des paysages, les quarante Etats membres de la Convention Européenne du Paysage se sont engagés à garantir l'introduction du thème du paysage dans leurs législations respectives (Vascelli Vallara, 2000, p. 58). De même, le Schéma de Développement pour l'Espace Communautaire, approuvé à Postdam en 1999, détermine les thèmes importants pour une politique de développement du territoire dont le paysage ne peut être exclu. Il met plus concrètement en place les lignes de conduite pour la réalisation notamment des projets financés avec les fonds structurels pendant la période 2000/2006. Proposée depuis 1992, la Charte du Paysage Méditerranéen (1993) a servi d'incubateur, de précurseur et de guide aux textes précédemment cités. Applicable certes à plus petite échelle, elle n'en représente pas

² Nous nous sommes reportés à différents travaux de recherche qui confrontaient la valorisation de l'habitat et la présence d'espaces verts de proximité pour la ville de Montpellier. Nous citerons notamment, « Espaces verts et valorisation de l'habitat ; les cas des bords du Lez » de P. Bled, A. Chenane, et D. Petit (2001) et « Influence des espaces verts sur la valeur de l'habitat ; le cas de Montpellier-nord » de E. Dimopoulou, M. Noel et K. Prevot (2001).

moins la politique commune que les trois régions motrices (Andalousie, Languedoc-Roussillon et Toscane) entendent suivre en matière de protection du paysage et qu'elles souhaitent proposer aux autres régions méditerranéennes. Le troisième chapitre de cette charte détaille à cette même fin les objectifs fixés en matière de politique de conservation et de gestion du paysage dans la zone méditerranéenne. C'est ainsi que les politiques se font majoritairement l'écho de la valeur conservatrice des paysages transmise par les valeurs historiques, naturelles et esthétiques du paysage.

1.2.2 Un système de valeurs multiscalaire : de l'arbre au paysage

En raison des différents caractères suscités, le paysage a une « valeur d'intégration ». « *La communauté crée des stéréotypes unificateurs, des paysages symboliques, et trouve des symboles dans les paysages, qui le font communier* » (Brunet, 1993). Conformément aux descriptions précédentes, les valeurs d'un paysage ne sont pas uniquement celles des éléments paysagers. Elles bénéficient certes de leurs qualités mais intègrent également les valeurs tant sociales (les modes, les normes, la réalité sociale³...) qu'individuelles (ces valeurs là ne se transmettent pas car elles résultent des origines, de la culture, de l'entourage et du caractère propre à l'individu).

L'arbre, en tant qu'entité végétale complexe, cristallise un ensemble de valeurs qui se retrouvent donc dans les notions que synthétise le poly-système paysage.

- Des valeurs biologiques et écologiques : les caractères biologiques, l'adaptabilité de l'espèce* aux conditions abiotiques*, et les rapports de concurrence vitale avec les autres êtres vivants mis en avant par l'approche écosystémique, l'écologie des paysages ou bien l'approche naturaliste sont autant de propriétés qui font de l'arbre un être vivant original, occupant une aire de répartition spécifique. Il en découlera, conjointement aux traitements sylvicoles infligés par l'homme et qui répondent généralement étroitement aux caractéristiques biologiques de l'espèce*, un aspect physiognomique unique de l'espèce*, des formations végétales simples ou mixtes et des paysages.

- Des valeurs utilitaires : depuis l'apparition du règne animal, le végétal est devenu l'une des ressources privilégiées, et très souvent en tant que premier maillon, de la chaîne alimentaire. Cette valeur nourricière ancestrale n'est pas le seul profit que l'homme et les animaux en général ont pu tirer des arbres. L'usage des zones tant aériennes que souterraines est destiné soit directement (nourricier, énergétique ou de construction...) soit indirectement à l'homme (abris pour les animaux d'élevage et le gibier, le pacage*, les glandées*, le saltus*

3 Au sens de Peter Berger et Thomas Luckman, dans leur ouvrage « *La construction sociale de la réalité* ».

boisé...). L'approfondissement des connaissances botaniques, biologiques et écologiques autorisent sans cesse de nouvelles utilisations à des fins thérapeutiques, agricoles, sylvicoles, horticoles et bien d'autres encore.

- Des valeurs économiques : la valeur de marché, variable quantifiable, résulte non seulement des valeurs précédemment décrites mais également de la rareté de telle ou telle espèce*, de la qualité du bois ou encore du temps et de la difficulté du travail nécessaire à la production de l'ouvrage envisagé... L'arbre n'est plus un bien universel, il possède une valeur d'échange. Qu'il appartienne à l'état ou à de petits propriétaires forestiers, le marché en fixe les prix, en fonction de l'offre et de la demande, de l'importation et de l'exportation. Il peut ainsi à lui seul garantir la valorisation d'un terroir ou d'un paysage.

- Des valeurs symboliques : l'arbre contribue ainsi à la construction sociale de par les traditions, la mythologie et les symboles (Voir première Partie, Chapitre troisième). Il devient parfois même un marqueur idéologique et spirituel (présence des arbres dans les religions, arbres-icônes ou miroir des dieux) ou un archétype représentatif de l'ensemble d'un territoire. Ainsi, le rameau d'olivier que rapporte la colombe à Noé s'impose en symbole de paix tout en représentant la terre méditerranéenne retrouvée.

- Des valeurs historiques : les racines solidement ancrées dans la terre, l'arbre, est le seul être immobile mais vivant que l'homme côtoie quotidiennement. Il lui rappelle, inconsciemment peut-être, à travers une image qui évolue au fil des saisons, le cycle de la vie et de la mort. Il était présent bien souvent avant celui qui l'observe et lui survivra généralement... Sa durée de vie, bien supérieure à celle de l'homme, en fait un témoin privilégié de l'histoire puisqu'il est « là » quoiqu'il advienne, si tant est qu'il vive. Il devient ainsi un marqueur du temps qui s'écoule et un marqueur de l'action de l'homme. C'est certainement en ce devoir de mémoire que la recension des arbres remarquables trouve tout son sens. Pluri-centenaires et parfois millénaires, ils témoignent d'un passé évènementiel et d'une occupation des sols originales (boisement, sylviculture, taille...) ou de savoirs-faire ancestraux (artisanats proto-industriel, bois de construction, bois de marine...). Cette dimension historique de l'arbre est indispensable à une bonne lecture des paysages. Elle orientera leur protection et leur conservation ou initiera leur réhabilitation.

- Des valeurs patrimoniales : ses qualités utilitaires, esthétiques et historiques combinées de nos jours à un lobbying écologique de plus en plus prégnant et à un souci politique marqué par la protection des paysages participent collectivement à la prise en compte de l'épuisement des ressources végétales et à la destruction du patrimoine arboré par les déboisements massifs

ou les feux de forêts. Si l'arbre représente toujours la longévité et la force pour les humains, devenu bien économique, il a été démystifié par le système marchand. Le statut de patrimoine auquel il peut prétendre pose le réel problème de sa protection au seul titre de sa nature végétale et non de sa valeur marchande. Si une telle évolution est plausible, elle nécessite l'évolution du cadre législatif, que l'arbre en tant que tel soit inscrit dans les textes juridiques guidant leur plantation, le choix des essences*, le respect de la biodiversité, les gestions et les protections (Voir troisième partie, chapitre sept et huit).

- Et des valeurs politiques : lister les qualités que l'homme, quelles que soient ses intentions, attribue généralement à l'arbre indique nettement que ce végétal ne laisse pas indifférent. Il est très souvent au centre de débats de plus ou moins grande importance. De conflits de voisinage en délibérations de la conférence internationale de Rio, les politiques ne peuvent plus ignorer le poids qu'exerce l'arbre dans les diverses campagnes électorales. L'arbre a dorénavant une place de choix dans les politiques publiques, quelles soient environnementales, paysagères ou urbaines.

A ce titre, notre étude a pour objectif de présenter les valeurs que le chêne vert peut « transmettre » aux paysages. Il est évident, ne serait-ce que pour des questions d'échelles, qu'elles ne seront jamais celles d'un territoire. Elles contribuent cependant à la construction sociale de chacune des valeurs paysagères présentées dans la section précédente. Il arrive cependant, suite à la reconnaissance socio-culturelle et à la dominance de l'espèce* dans le paysage concerné, que l'ensemble des valeurs propres à un végétal devienne un stéréotype unificateur dans lequel la société se reconnaît. L'arbre ou l'arbuste, en totalité ou seulement en partie peut alors représenter à lui seul tout un paysage tel le cèdre du Liban, la feuille d'érable ou encore l'olivier. Ce sont ces cas extrêmes qui nous révèlent que l'on est sans cesse dans un système de valeurs, comme dans un jeu, où « *le végétal est convoqué pour signer, signaler, signifier une appartenance sociale, un système de réseau* » (Demouchy, 1999, pp.42-47).

2 LE CHENE VERT : UN CRISTALLISOIR DE VALEURS POUR LA MEDITERRANEE NORD- OCCIDENTALE

L'une des nombreuses définitions données dans le premier chapitre de cette partie, signale que le paysage est dorénavant perçu comme la résultante du potentiel écologique, de l'exploitation biologique, de l'utilisation anthropique, de la double artialisisation* et de la stratification du temps. Chacune de ces notions peut avoir une approche globalisante, à

l'échelle du paysage tout entier, et une approche spécifique pour chaque composante paysagère, qu'elle soit minérale, animale, végétale, sociale ou culturelle. Ainsi, les qualités que l'homme reconnaît ou a reconnu en l'arbre et plus particulièrement dans le chêne vert, concourent à l'élaboration paysagère de certaines portions d'espace de la Méditerranée et se retrouvent dans chacune des notions que rassemble le paysage. Le chêne vert, essence* majoritaire du pourtour méditerranéen occidental, peut être de fait considéré comme l'arbre « par excellence » du Languedoc-Roussillon, de la péninsule ibérique et de l'Italie méridionale. Sur le temps long et sur l'ensemble de ce territoire, cet arbre a toujours joué un rôle considérable dans l'économie méditerranéenne. L'homme l'a utilisé inlassablement, de diverses manières et pour de multiples usages. Outre les qualités intrinsèques à l'espèce* et les diverses ressources matérielles qu'il apporte et dont nous ne savons aujourd'hui profiter qu'occasionnellement, ce chêne a participé à la configuration et au développement de nombreuses coutumes et traditions ainsi qu'à l'enracinement de croyances qui perdurent encore (Germàn, 2001, www.aragoneria.com/ansar/n3encina.htm).

Pour des raisons d'intégration évidentes, nous choisissons de présenter, dans les quatre sous-sections ci-dessous, non pas une liste de valeurs exhaustives comparable à un simple recueil mais un ensemble de valeurs dont l'impact paysager sera succinctement exposé. Les valeurs économiques, politiques et patrimoniales dont les origines et les contenus sont multiples ne peuvent appartenir à un seul des quatre axes paysagers déterminés ; elles seront, donc, partie prenante de chacun de ces axes, ce qui sous-tend leur importance et les choix que nous ferons dans la structuration de notre thèse (l'identité et le patrimoine en deuxième partie et les politiques publiques en troisième partie).

2.1 Le potentiel écologique et l'exploitation biologique des paysages à chêne vert

Nous ne reviendrons pas sur les caractères morphologiques et biologiques de l'espèce* qui ont déjà été présentés dans le premier chapitre quand il s'agissait de justifier notre objet d'étude (Voir première Partie, Chapitre premier, 3.3.1.). Il est plutôt question de développer les qualités propres à l'espèce* ou à ses formations végétales qui font des chênaies vertes, un écosystème* complet, dominant le bassin méditerranéen.

2.1.1 Valeurs phytosociologiques et dynamiques des chênaies vertes

La prospection des chênaies vertes françaises qui se terminaient à la fin des années soixante-dix (Loisel, 1976), ont permis de mettre en oeuvre une appréhension approfondie de

ces formations. Ainsi, dès 1983, un aperçu des groupements associatifs « *individualisés par Quercus ilex* » dont la composition floristique relève tant de facteurs abiotiques*, biotiques*, qu'anthropiques était possible. Comme nous le disions précédemment, le chêne vert occupe, au sein de trois formations distinctes, l'ensemble de l'étage mésoméditerranéen mais de manière non uniforme. Trois formations distinctes de chênaies vertes ont été décrites révélant pour chacune d'entre elles, des valeurs phytosociologiques, dynamiques et potentielles particulières. Il s'agit :

- du « *Lauro-Quercetum ilicis* » dans le niveau inférieur : il correspond succinctement aux chênaies vertes thermophiles* à *Laurus nobilis* L.
- de « *l'Epipactido-Quercetum ilicis* » dans le niveau moyen qui se compose d'un sous bois de mésosciadophytes* tels *Viburnum tinus*, *Phillyrea latifolia*, *Lonicera etrusca*, *Hedera helix*..., pour lesquels le peu de lumière ambiante ne limite pas le développement.
- et de « *l'Asplenio-Quercetum ilicis* » dans le niveau supérieur qui se caractérise par une disparition progressive des espèces* sempervirentes* et l'apparition des espèces* appartenant également au cortège floristique du chêne pubescent, comme le *Sorbus aria*, l'*Acer monspessulanum*, l'*Ilex aquifolium* ou le *Taxus baccata*.

Cette diversité écologique (biotique* et abiotique*) au sein de ces chênaies doit dorénavant être prise en compte afin d'éviter une gestion, paysagère ou non, uniforme sur des territoires qui ne le sont pas. « *Il est nécessaire pour appréhender valablement les problèmes d'aménagement des chênaies d'établir un zonage écodynamique basé sur une hiérarchie de ces unités dont la valeur en terme de potentialité est très variable* » (Barbéro, Loisel, 1983).

Outre la connaissance des formations végétales, la connaissance de l'arbre lui-même autorise aujourd'hui, de nouvelles gestions et de nouveaux usages. Tel est le cas notamment d'une recherche menée sur le dépérissement des arbres du littoral, démontrant une résistance plus ou moins élevée des essences* aux aérosols pollués (Stammiti, Garrec, 1993). Une des solutions quoique non définitive est de remplacer les arbres morts ou dépérissant afin de limiter la propagation des maladies. Suite à des essais d'introduction, réalisés à partir de 1984 par l'ONF sur les sables calcaires dunaires de la côte vendéenne, est proposée une liste d'espèces* susceptibles de résister d'avantage aux embruns marins. En première position parmi les angiospermes, se trouve le chêne vert. Le caractère sempervirent* du feuillage prolonge pourtant la durée de contact entre l'atmosphère et chaque feuille ce qui pourrait rendre l'espèce* plus perméable aux agressions extérieures.



Illustration 2 : Polyphénols captés par la surface inférieure des feuilles de chêne vert
Pardo, C., 2003. Firenze

Leur face inférieure présente cependant une multitude de cils protecteurs qui apparaît souvent comme brûlée par des éléments restés prisonniers entre ces poils (Voir illustration 2). Il s'agit en fait des hydrocarbures ou polyphénols prélevés dans l'air que retient cette physionomie particulière. Cette morphologie crée une véritable barrière contre les stress d'origines abiotique*, tels que les UVB, et biotique* notamment les pathogènes (Karabourniotis, Kofidis, Fasseas, 1998).

L'utilisation du chêne vert dans des conditions extrêmes, telles les expositions aux embruns ou l'implantation en milieu urbain en dehors du bassin méditerranéen est donc possible sans garantir toute fois un développement optimum des individus. Nous tenons d'ailleurs à signaler la présence de *Quercus ilex* le long du littoral Vendéen certes mais plus largement sur une bonne partie de la côte atlantique. Nous avons pu l'observer à maintes reprises en arbres d'alignement, en maintien des dunes voire en reboisement forestier sur le littoral Aquitain (Arcachon, Pyla-sur-mer), en Poitou-Charente (La Rochelle, île de Ré) et sur la côte sud de la Bretagne (Morbihan). Ces territoires entre terre et mer n'hésitent plus à utiliser cette essence* dont les caractères biologiques en font une essence* de prédilection des zones côtières, mais qu'en est-il sur les rives de Méditerranée ? Pourquoi les municipalités tardent-elles tant à introduire cette espèce* en vue du maintien des dunes notamment ? (Voir troisième Partie)

Si l'avancée vers la mer du chêne vert n'est pas encore d'actualité en Méditerranée, l'essence* y demeure l'arbre de l'arrière-pays. A l'origine d'une coopération internationale, entre la France et l'Espagne⁴, destinée à étudier la capacité des forêts à fixer le carbone

4 Création en juin 2000 d'un laboratoire européen associé (LEA) nommé « Ecosystèmes méditerranéens dans un monde changeant » entre le centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS de Montpellier et le CREAF, un centre de recherches écologiques de Barcelone. Les terrains d'expérimentations respectifs offrent « des champs de comparaisons qui donnent une idée du fonctionnement du chêne vert autour de la Méditerranée ». Sur quatre grands champs de recherche retenus, deux parlent de paysage : « le fonctionnement des écosystèmes* et des paysages en terme

atmosphérique, le chêne vert est au cœur des enjeux écologiques (Rambal, S., Chercheur CEFE, CNRS, Montpellier). Avec près de cinq millions d'hectares plantés à l'échelon de la Méditerranée, il constitue un excellent modèle de travail pour les scientifiques qui y relèvent des données essentielles sur le fonctionnement de ces écosystèmes* et notamment sur la capacité des arbres à fixer le carbone atmosphérique. A ce stade de l'étude, il a pu être constaté que l'arbre émettait des terpènes qui interagissaient avec les gaz d'échappement automobiles. « Cette interaction créerait des pics de pollution à l'ozone qu'on peut noter l'été autour des villes méditerranéennes » (Entretien avec Serge Rambal, chercheur CEFE, CNRS) bien qu'il reste encore tout à comprendre de ce mécanisme. La collaboration à l'échelle méditerranéenne est sans doute l'un des meilleurs atouts que connaît cette étude. Elle offre effectivement des champs de comparaisons propres à donner une idée du fonctionnement des chênaies vertes sur l'ensemble de son aire de répartition.

2.1.2 Une cohabitation animal / végétal dans l'écosystème chênaie verte

Parent pauvre des formations arborées, la forêt méditerranéenne défend, de nos jours encore, son statut forestier. Peu rentable économiquement, taillis* plutôt que futaies, elle n'est certes pas à l'image de la forêt immense et vierge ou productive. Elle abrite pourtant, contrairement aux idées reçues, l'une des plus grandes biodiversités du monde avec les forêts tropicales : près de trente mille espèces* de plantes, cent soixante cinq espèces* de reptiles, trois cent soixante six d'oiseaux ou encore cent quatre-vingt dix sept de mammifères... Chacun des groupements associatifs du chêne vert présentés ci-dessus possède un cortège floristique spécifique répondant à des critères biologiques, édaphiques* et climatiques particuliers. Le sous-bois des chênaies vertes, en général très dense, est le refuge idéal de quantité de gibiers. De plus, sous le double effet des politiques de reboisement du XIX^{ème} siècle et de la déprise agricole, la forêt méditerranéenne gagne du terrain, au contraire des autres forêts à l'échelle mondiale. Elle augmente plus précisément de un à deux pour cent dans sa partie nord-occidentale, alors qu'elle continue à régresser de l'autre côté de la Méditerranée où elle est encore exploitée. En ce qui concerne notre zone d'étude, son expansion favorise la présence massive de grands gibiers, comme le sanglier notamment. La fonction cynégétique de cette formation s'en trouve décuplée.

de flux d'énergie et de matière » et « l'évolution des paysages et sa relation avec les changements d'utilisation des terres ».

D'autres organismes vivent en symbiose plus étroite encore avec le chêne vert. Leur cycle de vie est en partie, voire en totalité pour les parasites, lié à celui du chêne. Il en va ainsi d'un coléoptère dont la larve se développe sous l'écorce des arbres dans lesquels elle creuse des galeries se terminant par une double boucle circulaire. Elle se nourrit du bois et les branches atteintes, privées de sève, dépérissent et meurent (Valette, 1997) (Voir Illustration 3). Le dessèchement du rameau infesté, dont le feuillage devient marron, signale ainsi la présence du *Coroebus bifasciatus*. Le nombre de chêne vert touché est relativement important ; il est donc courant d'observer des chênes, tant en milieu forestier qu'en milieu urbain, présentant une cime mosaïque, au feuillage vert sombre parsemé de marron. Ce dessèchement partiel n'entraîne cependant pas la mort de l'arbre. Faut-il pour autant, ce qui est le cas actuellement, laisser la lente progression de ce bupreste altérer le couvert forestier, faute de traitement efficace ?

Illustration 3 : **Dégats causés par le *Coroebus bifasciatus* sur un chêne vert**
Pardo, C., 2005. Montpellier



Il est également à noter, au même titre de la préservation du feuillage persistant, les attaques de chenilles défoliatrices que sont les larves du Bombyx disparate. Ainsi pour la saison 2003, dans les Bouches du Rhône, 1200 hectares ont été endommagés, les chenilles se reportant sur pin d'Alep après avoir consommé les feuilles de chêne vert et de chêne kermès (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, décembre 2003, p.7). L'invasion en ce printemps 2005 est encore plus importante. Il est prévu une défoliation couvrant près de 33 000 hectares. Les nouvelles pousses de chênes verts ont été dévorées dans toute la région autour de Montpellier, y compris les arbres urbains. La voracité des larves a également touché d'autres espèces* végétales, y compris fruitières (Voir illustration 4).



Illustration 4 : **Observation des nouvelles pousses de Chêne vert entièrement défoliées par les chenilles du bombyx disparate**
Germade, J., Pardo, C., 2005. Montpellier

Si ces deux premiers exemples sont entièrement à la défaveur de l'espèce* arborée et de plus sans aucune utilité pour l'homme, il est des parasitismes plus « rentables » économiquement.

Ainsi, le kermès du chêne vert (*Kermes ilicis* L.), moins connu certes que le kermès des teinturiers (*Kermes vermilio*, identifié par J.E. Planchon en 1864) qui parasite exclusivement le chêne kermès, est une autre espèce* de ce coccidé décrite par Jean-Henri Fabre. Entre le mois d'avril et le mois de mai, les femelles adultes et fécondées et donc pleines d'œufs sont globulaires. A l'aide d'un rostre, les larves se nourrissent de la sève prélevée de la branche qu'elles occupent. Au printemps, ces œufs arrivant à « maturité » se colorent d'un roux clairs à un jaune orangé (Fabre, 1905). L'éclosion pouvant varier de plus d'un mois et demi, la récolte de la femelle renfermant encore les œuf prêts à éclore était fixée par les municipalités, pour l'espèce* « *vermilio* » dont l'exploitation était régulière jusqu'au XIX^{ème} siècle. Elles suivaient assidûment ce cycle larvaire afin d'obtenir un poids maximum et une teinture rouge vermillon spécifique dont on teignait les tissus les plus précieux jusqu'en 1808 (Cardon, 1999). Le Kermès du chêne vert, l'apanage des classes paysannes, était quant à lui réservé pour la teinture des tissus grossiers. Frédéric Mistral s'en fait d'ailleurs l'écho dans un de ces écrits en parlant de pantalons de pêcheurs teints en rouge à l'aide du vermillon de l'yeuse⁵.

L'autre « cohabitation » rentable, même si cette dernière n'est pas directement observable, est celle qui relie le *Tuber melanosporum* aux racines du chêne vert. La

5 Frédéric Mistral écrit dans un de ces poèmes en langue occitane : « *braïetas cremesinas tenchas en vermelhon d'eusina* ».

mycorhization des parties souterraines de l'arbre le transforme en chêne truffier et, ce, depuis des siècles. Traditionnellement récoltée en Méditerranée, elle représentait au XIX^{ème} siècle une ressource non négligeable. « *La fermeture des milieux a entraîné la disparition des espaces qui lui étaient favorables et la production française, estimée entre 1000 et 2000 tonnes par an à la fin du XIX^{ème} siècle, varie aujourd'hui entre 20 et 50 tonnes par an* » (Diette, 2003). Tombée un temps dans l'oubli, cette sylviculture retrouve aujourd'hui ses galons de noblesse. Réintroduite initialement en Espagne, puis en France et en Italie, elle devient un moyen de gestion et d'aménagement à vocation paysagère des terrains calcaires de la Méditerranée nord-occidentale. Ce travail de réhabilitation de la trufficulture rappelle des savoirs-faire ancestraux tout en bénéficiant des dernières avancées technologiques (Entretien avec le président du syndicat des trufficulteurs du Languedoc-Roussillon, le 22/04/04). L'enjeu économique et paysager du développement d'une telle production a incité la région Languedoc-Roussillon et le CRPF à élaborer un programme de sylviculture truffière et de restauration des paysages forestiers méditerranéens « visant la restauration des boisements méditerranéens et leur restauration sur le long terme » (Diette, 2003). Compte tenu des valeurs multiples qui se dégagent d'un tel entretien sylvicole, nous reviendrons ultérieurement sur cet exemple notamment dans les parties traitant de l'utilisation anthropique, de la double artialisat* et des modes de gestion en devenir (Voir première Partie, deuxième Chapitre, 2.2 et 2.3. et troisième partie, septième et huitième chapitre).

2.2 L'utilisation anthropique

Nous venons par ce paragraphe introductif de présenter le potentiel écologique des chênes verts pris individuellement ou en formation. Nous ne pouvions faire pourtant autrement que de traiter, même succinctement, du profit que l'homme arrivait ou arrive encore à tirer de certaines de ces qualités qui se veulent pourtant être intrinsèques à l'essence*. L'anthropisation du milieu forestier méditerranéen est cependant telle que nous lui consacrons la section qui suit. Il s'agit de développer les valeurs utilitaires que l'homme a su reconnaître en l'arbre. Le chêne vert, au-delà de l'être végétal, devient ainsi un bien de consommation, et un marché s'offre alors à lui. L'offre et la demande régulent son exploitation et sa gestion. Des paysages ainsi modelés dépendent de ces différents marchés. Le souci économique serait-il le seul moteur d'intérêt de tels espaces forestiers ? L'entretien des paysages et la préservation d'un patrimoine ne sauraient-ils dépendre que des lobbying écologiste, régionaliste et « paysagers » actifs ?

2.2.1 Le taillis : une solution pour le petit artisanat

L'exploitation en taillis* du chêne vert facilitée par sa faculté à rejeter* de souche a été favorisée par la coexistence des artisanats proto-industriels de garrigue. L'écorçage qui servait à extraire le tanin pour le tannage des peaux, le charbonnage, les verreries et la fabrication de chaux qui prélevaient le bois de chêne vert comme bois de chauffe ont exploité successivement les taillis*. La coupe à blanc*, dernière amputation, consistait généralement par la technique du « saut de piquet » à sectionner les cépées* au ras du sol tous les 10-15 ans, pour les périodes de grande production. L'ensemble de ces activités, aujourd'hui disparues, a octroyé au chêne vert une valeur économique non négligeable et le statut d'arbre forestier à part entière. Les droits d'user librement des forêts (cueillette, affouage, panage...) sont réduits. Ils sont contrôlés afin de prévenir une exploitation abusive et le non-respect des révolutions*. C'est ainsi que le saltus* devient occasionnel et que les travaux forestiers se professionnalisent (Voir première Partie, Chapitre premier, 1.1.1.).

Le chêne vert demeure cependant prépondérant dans les besoins de la vie quotidienne. Arbre de proximité, il était utile tant à l'homme qu'à son bétail. La ramille servait généralement à confectionner des toits pour les abris et à nourrir le bétail. Les glandées* fréquemment importantes participaient à l'alimentation des foyers en cas de disette ainsi que régulièrement à celle des cochons (Voir sous section suivante 2.2.2.).

De ces divers usages, le XX^{ème} siècle hérite d'un couvert forestier traité en taillis* qu'entretenaient les coupes à blanc* successives. Aujourd'hui les sous-bois se densifient ; les souches vieillissantes ne sont plus exploitées. La forêt progresse et les paysages se ferment au risque de devenir un terrain favorable aux incendies. La réouverture des milieux, notamment par l'extension des lisières forestières et la transformation en futaie sur souche, est sans doute une solution de choix à tous ces aléas.

2.2.2 La futaie : une production et un paysage de qualité

La production de glands de chêne vert a toujours été une source alimentaire non négligeable. Les premières traces de cet intérêt nourricier remontent au Chalcolithique. L'étude de cet habitat ceinturé de Boussargues (Argelliers, Hérault) a attesté de la présence, dans les cabanes, d'arbouses et de glands carbonisés en nombre remarquable. *« L'irrégularité de leur répartition, leur fréquente concentration en petit amas de vingt à trente fruits et, surtout, la découverte d'un amas plus important au fond d'un vase brisé sur place, fournissent la preuve d'un apport véritablement anthropique : ces glands ne proviennent pas de la couverture de la cabane mais ils ont été ramassés et rassemblés par l'homme pour un usage alimentaire. Il est fort probable que les meules ont été utilisées pour broyer ces*

glands en farine afin de les consommer sous forme de bouillies ou de galettes» (Balbure, Colomer, Coularou, 1982-1986, non paginé). De nos jours, oublié en France et en Italie, cet usage est encore fréquent en Espagne. La cépée* de chêne vert peut produire mais l'arbre produira en plus grande quantité s'il se comporte comme un arbre fruitier⁶, conformément à l'exemple espagnol où le chêne vert est taillé depuis des siècles à l'image de l'olivier⁷ afin d'orienter sa production vers une récolte annuelle de glands conséquente (Pavari, 1930). Chaque pied peut alors en produire, selon son développement, entre 20 et 200 kilogrammes (De Philippis, 1951-1952). Considérée plutôt comme de l'arboriculture fruitière que comme des bois proprement dits, cette exploitation particulière a sans doute sauvé une partie des chênaies vertes de la déforestation ambiante au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles (Pavari, 1930). La variété de chêne vert, *Quercus ilex rotundifolia* Lamk. ou *ballota* A. DC., qui s'étend surtout dans la partie méridionale du pays favorise cette pratique alimentaire, mentionnée depuis l'antiquité par Théophraste et Strabon, en raison de la saveur douce et non amère des glands qu'elle produit. On peut encore trouver régulièrement sur les marchés des étals présentant cette marchandise (constat effectué à Valencia, décembre 2004), les glands grillés, au même titre que les châtaignes, demeurant une nourriture prisée, bien que singulière, des classes populaires.

En plus d'être appréciés par l'homme, ils restent une nourriture de prédilection des animaux. Une appellation d'origine contrôlée est réservée à la production de cochons qui se nourrissent exclusivement de ces glands. En effet, pour que le jambon espagnol porte l'appellation « ibérico de bellota » (ibérique, nourri aux glands), le porc doit avoir profité de la glandée* d'une façon pure⁸, durant la « montanera », période durant laquelle les glands tombent des chênes soit approximativement du mois d'octobre au mois de février (Voir Illustration 5). L'appellation d'origine « Dehesa de Extremadura » est devenue une garantie de la représentativité et de la rigueur des jambons ainsi nommés. « Certains disent que « le chêne vert est un présentoir de jambons ibériques (...) et établissent un lien magique et irréprochable entre le chêne vert, le gland et le cochon ibérique »⁹.

6 Les truffières espagnoles, françaises, et italiennes semblent devenir un des arguments en faveur d'une artialisement in situ des territoires, pour la création de paysages à la fois témoins d'une histoire et originaux.

7 Cette méthode d'entretien des arbres consiste en une suppression, tous les 14 ou 15 ans, des vieilles branches de chênes afin d'en favoriser leur fructification (desmoche) suivie 4 ou 5 ans après par la taille des nouvelles branches apparues (olivado).

8 Cette notion de pureté signifie que l'apport alimentaire doit provenir d'une seule origine, la chênaie verte. Les porcs devront se nourrir exclusivement de glands et d'herbe sèche provenant de la strate herbacée se développant sous les chênes.

9 Extrait d'une présentation des chemins gastronomiques de la « Junta de Extremadura » : www.turismoextramadura.com/frances/gastronomica/ruta1.htm

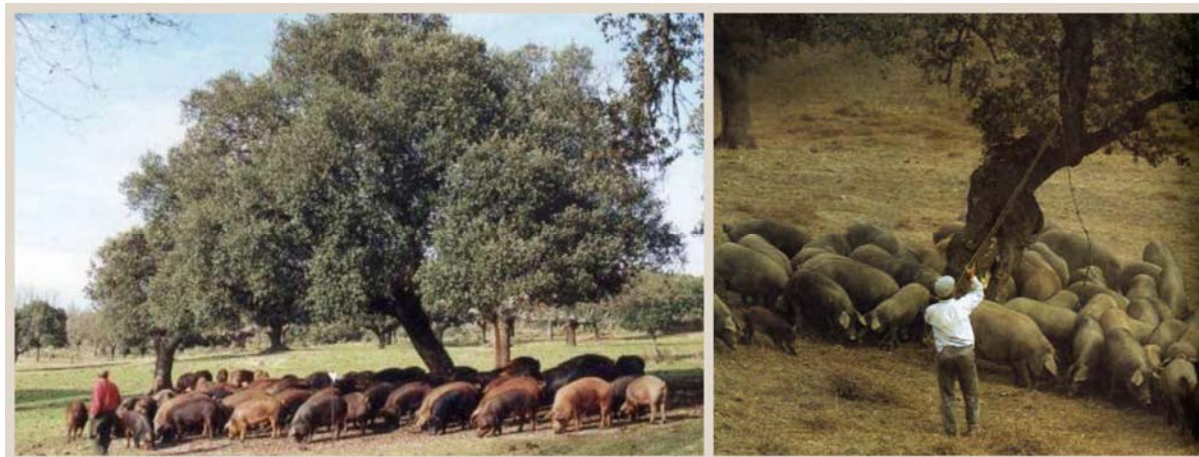


Illustration 5 : Cochons ibériques se nourrissant de glands directement sous les chênes verts « rotundifolia », Extremadura, Espagne

Sources : www.ebarragan.com/images/El_cer5.jpg

Outre leur consommation directe, des breuvages à base de glands ont été préparés. Tel est le cas par exemple de la liqueur de glands de chêne verts dans quelques régions de l'Extremadura ou du café de glands doux. Cette dernière invention permis de faire prospérer l'affaire de Henri Lecoq (universitaire et botaniste) et Jean-Baptiste Bargoin (pharmacien) qui faisaient habituellement le commerce de thé et de préparations pharmaceutiques à Clermont-Ferrand. Cette boisson, composée d'un mélange de chicorée, de céréales et de glands de chêne vert du Maroc, d'Algérie ou d'Espagne, était connue pour son bon goût et ses vertus thérapeutiques. Le produit, vendu bon marché, était un concurrent sérieux du café, considéré à l'époque comme un produit de luxe.

Des études récentes dans le domaine de l'agro-alimentaire soutiennent une nouvelle utilisation possible des chênes verts algériens. La production de biomasses à partir de la farine de gland, additionné de liqueur de trempe, rejet de l'industrie de l'amidon serait une source de protéines susceptibles d'être exploitées à l'échelle industrielle, au même titre que le maïs ou le tourteau de soja. Le chêne vert participerait non plus à la délimitation d'un terroir et à une alimentation de qualité mais plutôt à une alimentation de masse enrichie pour des élevages intensifs (Bulletin d'Information pour le Développement des Biotechnologies en Afrique n°8 Juin 2003). A travers cet exemple, l'importance de la rentabilité économique du chêne vert devient une évidence. Le jugement que peuvent porter les aménageurs sur un espace est biaisé par la valeur économique qui s'impose comme le premier argument décisionnel. Si la forêt méditerranéenne n'est plus prise pour un espace économique important, comme elle l'a été jusqu'au début du XX^{ème} siècle, il n'est de cesse aujourd'hui de trouver des solutions pour la

rentabiliser à nouveau et autoriser ainsi une gestion qui ne serait plus déficitaire. Ne peut-on toujours pas envisager un entretien et une gestion des forêts domaniales et privées qui privilégieraient uniquement les fonctions d'ordre social et de protection qu'elle synthétise ? (Voir Troisième partie)

2.2.3 Le bois d'œuvre, vers un nouveau projet de coopération européenne

Les révolutions* d'une durée habituellement comprise entre 10 et 15 ans n'autorisent pas une croissance suffisante des arbres pour obtenir des billes* linéaires de dimensions conséquentes nécessaires à une production de bois de charpente ou de construction. Si la dureté du bois, sa lourdeur, sa nervosité et son instabilité (se fend régulièrement en séchant) le rendent peu maniable et malléable, cette résistance incomparable en fait un matériau idéal pour les outils massifs qui seront exposés en permanence aux intempéries (Savi, 1811 ; Di Berenger, 1887, p. 457). A ce titre, il est utilisé fréquemment en Méditerranée pour fabriquer des moyeux et des rayons de roues (Corti, Magini, 1955), des baguettes de fusil taillées dans la partie centrale du bois, la plus sombre, dure et lourde, appelée « l'âme du bois » par les italiens (Savi, 1911), des « traîneaux » pour le transport du marbre et des manches d'outils car la densité du bois permettait d'avoir au final un lissage parfait très maniable (Entretien avec un chercheur forestier italien de l'université des sciences agricoles de Firenze, mai 2003). Hésiode s'en faisait déjà l'écho pour la Grèce dans son traité « *Les travaux et les jours* »¹⁰. Les menuisiers s'en servaient également pour fabriquer la vis des serre-joints qui maintiennent les morceaux de bois sur leurs bancs de travail. La solidité de ce bois permettait maints et maints passages et tours de vis sans s'altérer aucunement. Cette même propriété a incité la marine de Pise à choisir le chêne vert pour la construction de pièces maîtresses sur certains navires anciens¹¹ (Entretien avec un ingénieur forestier florentin, 2003). En Algérie et en Tunisie, il donnait des piquets de tentes et de clôture ; au Maroc, où il existait de gros arbres, des traverses de chemins de fer (Camus, 1938-1939).

Des artisans s'attachent désormais à travailler sporadiquement le bois de chêne vert malgré la difficulté encore reconnue aujourd'hui. Ils réalisent ainsi de menus objets tels des bouchons, des plats ou des jouets. Cette production reste cependant anecdotique alors que la disponibilité en chêne vert s'accroît régulièrement sur le pourtour méditerranéen. Cette

10 « *Apporte dans ta demeure, si tu le trouves sur la montagne ou par les champs, un manche de charrue en yeuse ; c'est le manche le plus solide pour faire travailler les bœufs* ». Hésiode, traduit du grec ancien par Leconte de Lisle.

11 La pièce de bois notamment qui servait de repose rame et sur lequel s'insérait une corde arrimant solidement le tout était en chêne vert

essence* présente cependant des qualités mécaniques et esthétiques reconnues qui demande à être exploitées. Le produit « bois d'œuvre » serait alors à considérer comme un véritable sous-produit de la filière « bois de feu », permettant ainsi de réserver pour des emplois haut de gamme les bois les mieux conformés et correspondant aux critères de qualités requis pour ces nouveaux usages (Roda, Gérard, Gorse, 2003). Un programme européen¹² de valorisation en parquet du bois de chêne vert, dont les premiers résultats ont été publiés en 2003, dérive de deux études parallèles indépendantes menées l'une en France par le CIRAD et financée par la région Languedoc-Roussillon (Gérard, 2000) et, l'autre, en Italie par l'université de Turin pour la région Sardaigne (Zanuttini, Boetto, 2001), souhaitant exposer les réalités et les possibilités économiques du bois de chêne vert.

L'étude de faisabilité technique et économique a été conduite par le CIRAD en collaboration avec une entreprise héraultaise de menuiserie industrielle et la participation financière du conseil général de l'Hérault, de l'Union européenne et de l'appui technique du Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon (CRPF). Elle a permis la détermination des caractères physiques et mécaniques du bois et l'optimisation des paramètres technologiques de transformation et de mise en œuvre (Voir Annexe IV, plaquette « Valorisation en parquet des chênes verts de l'Hérault ». Cette valorisation en parquet devra intégrer une lente transformation de la gestion des taillis* afin d'accroître la production de billons utilisables pour le sciage et un « *réseau de fournisseurs réguliers qui sécuriserait l'approvisionnement* ». De plus, cette ouverture vers une nouvelle rentabilité du chêne vert ne sera possible que si elle s'inscrit dans la démarche habituelle de « *gestion multi-fonctionnelle des ressources forestières méditerranéennes* » (Roda, Gérard, Gorse, 2003).

2.3 La double artialisation

Ce processus artistique indispensable à la formation paysagère, théorie soutenue par Alain Roger et longuement reprise dans le chapitre précédent, lie intimement la notion de représentations et celle de valeurs. Qu'il s'applique indifféremment directement sur le lieu (in situ) ou indirectement par la retranscription et la re-création d'un paysage hors du lieu (in visu), il s'inscrit peut-être plus qu'aucun autre modèle paysager dans le subjectif, dans le regard et le ressenti de l'observateur. L'imagerie, le symbolisme et les mythes traditionnellement affectés au chêne vert sont repris dans le chapitre suivant, relatif aux représentations, qui souhaite établir un lien entre l'objectif et le subjectif, les valeurs et les représentations sociales.

¹² Il regroupe à différentes échelles des études grecques, marocaines, italiennes, espagnoles et françaises.

Nous tenons ici à appréhender les valeurs esthétiques du chêne vert qui d'essence* forestière est devenue essence* ornementale contrairement au troisième chapitre où la totalité des références génériques et spécifiques sera analysée.

2.3.1 L'usage historique des chênes verts dans les jardins paysagers

Dans le monde romain, contrairement à la Grèce, le jardin reste tardivement un espace cultivé à des fins vivrières. Ce n'est qu'à la moitié du 1^{er} siècle après J.C. que des jardins tant publics que privés s'ouvrent sur l'esthétisme et le plaisir. A l'époque impériale antique, les « lieux verts » se multiplient, comme la « Domus Aurea neroniana » ou les villas des mécènes, et ce jusqu'au XV^{ème} siècle où le jardin classique reste une structure fermée multi-fonctionnelle¹³ (*De arbore*, 1991). La Renaissance florentine impose le jardin comme le jardin de l'intelligence, conjuguant l'idée d'utilité, de la campagne, de la distraction, du repos quotidien et de la recherche de la quintessence intellectuelle (Carongiu, 1991). Nait ainsi le jardin d'architecture lié à une bâtisse où la nature est idéalisée. Les bois et les haies sempervirentes*, les plants de haut fût et l'art topiaire* prédominent en favorisant les espèces* de la campagne environnante afin de ne pas se couper de l'ambiance du lieu. Depuis la Renaissance, l'usage du chêne vert dans les jardins italiens a permis d'expérimenter les traitements (plantations, tailles, art topiaire*...) et de sélectionner ceux qui lui étaient favorables. Il est ainsi devenu l'un des arbres les plus recherchés dans la culture humaniste italienne avant même de constituer l'une des constantes des jardins romantiques (Benzi, Berliocchi, 1999). L'utilisation de cette essence* y est optimale (art topiaire*, haies, bosquets, voûtes végétales). La plupart des jardins de Florence abrite des formations à chêne vert : le jardin de la « Fortezza da basso » (1865-1871), celui du palais des congrès, la place de l'indépendance, la villa Stibbert, la villa Fabbricotti, le parc « delle cascine », la villa Strozzi, la villa Vogel, Pratolino, le jardin botanique ou encore le jardin de Boboli, exemple même du jardin architecturé de la Renaissance italienne (Dinetti, 2002). Pour sa diffusion dans ce dernier jardin, le chêne vert est de loin l'espèce* la plus représentative et la plus intéressante en ce qui concerne les types de traitement qui lui sont appliqués spécialement au niveau des tailles supportées. Il se présente sous la forme de taillis* ou futaies (pour un total de 4034 arbres), de haies monostratifiées (d'une longueur totale de 15.5 km), composées d'une seule espèce* ou de plusieurs¹⁴, ou bi-stratifiées polyspécifiques dans la partie inférieure et constituées exclusivement de chênes verts

13 Il est caractérisé par une symétrie et une régularité d'agencement du végétal et du minéral : les exèdres (salle ornée de sièges pour la conversation), les « viridario » (exclusivement des arbres de hauts fûts) en opposition aux « pomario » (vergers), les passages couverts par des voies ombragées ou des arches s'opposent aux parterres.

14 En général, elles se composent de *Viburnum tinus*, de *Laurus nobilis*, de *Quercus ilex* et de *Phyllirea*.

arborescents dans la partie supérieure (870 m) et de voûtes végétales dites « cerchiate » dont la plus ancienne a été plantées entre 1612 et 1614 (Gellini, Grossoni, Schiff, 1989 ; Pozzana, 2001).



Illustration 6 : **Cerchiate ou voûte végétale du jardin de Boboli**
Pardo, C., juin 2003

2.3.2 Les alignements urbains : une nouvelle essence en faveur de la diversité de ce patrimoine ?

La valeur ornementale et esthétique de cette essence* apparaît initialement dans les flores et les traités de botanique italiens habitués à voir le chêne vert taillé et répondre favorablement aux exigences des jardiniers. Ainsi sa plasticité et sa facile adaptation au milieu urbain (peu sensible à la pollution, croissance assez lente, système racinaire compatible avec les réseaux souterrains des villes) en ont fait, en Italie, une des espèces* de prédilection des services municipaux, et ce, depuis des siècles. Nous pouvons, de nos jours, en dénombrer 1092¹⁵ en alignement sur les voies publiques du centre ville de Florence¹⁶. Cette introduction urbaine n'est pourtant pas généralisée. Les villes de la Méditerranée française intègrent cette essence* à leur patrimoine arborée seulement depuis cinq ans environ. Si l'introduction en ville de *Quercus ilex* en tant qu'arbre d'alignement est récente, elle est de plus en plus fréquente. Le choix de cette espèce* dépendrait prioritairement de ses caractères biologiques¹⁷ :

- C'est une espèce* méditerranéenne, qui s'inscrit bien dans la politique verte des villes prônant leur attachement au bassin méditerranéen

15 Entretien avec M. Carlo Maria Marini, directeur du service « espace vert » de la ville Florence, juillet 2002.

16 Nous ne comptons pas les nombreux spécimens présents dans les parcs, squares et jardins publics.

17 Cet état des lieux est le résultat de différents entretiens ou questionnaires menés auprès des services municipaux de villes telles que Montpellier, Lunel, Nîmes, Aix en Provence et Marseille entre 2000 et 2004.

- C'est un arbre dont le lent développement tant du système racinaire que du houppier* permet d'obtenir une courbe de croissance idéale qui retarde dans le temps les problèmes de sécurité (soulèvement de la chaussée, perte de visibilité...) fréquents en ce qui concerne les arbres d'alignement. Les tailles raisonnées doivent pourtant être régulières afin d'éviter une croissance incontrôlée et des coupes excessives espacées dans le temps qui limitent considérablement l'espérance de vie de l'arbre.

- De plus son feuillage persistant peut créer un changement d'esthétique entre arbre à feuillage caduc ou arbre à floraison ornementale. Pour ce type de compositions ordonnancées, il est important de choisir des arbres dont le modèle architectural est identique. L'alignement pourra acquérir alors toute sa noblesse dans la régularité des arbres, qu'il soit mono-spécifique (Valencia, Florence, Montpellier) ou non. Dans ce dernier cas, il peut être intercalé comme c'est souvent le cas à Florence, entre des résineux (pins ou cyprès) ou des feuillus (tilleuls, micocouliers), ou bien des arbres à floraison ornementale, comme le lilas d'été (*Lagerstroemia indica* L.). Si « l'intervention humaine manifeste et crée une rupture de perception par rapport au naturel de la forêt » (Larue, 1996), le chêne vert, espèce* endémique, apporte une part de « naturel » à la nature urbaine structurée et reconstituée.

Suite à ce nouvel usage dans les aménagements urbains, le chêne vert intègre désormais les listes d'espèces* proposées pour maintenir un seuil de biodiversité soutenable dans les patrimoines arborés urbains mais également forestiers¹⁸, les chartes des arbres urbains, l'offre végétale des pépiniéristes ainsi que les conseils des revues horticoles.

2.4 La stratification du temps

La plantation d'un arbre, où qu'elle se situe, n'est jamais anodine. Son cycle de vie dépassant largement celui de l'homme, il s'inscrit en témoin privilégié des événements historiques et de l'action des sociétés. La recension des différents usages du chêne vert concourt au recueil des savoirs-faire ainsi qu'à une meilleure connaissance de la biologie de l'arbre. Les vestiges de son exploitation participent à la transmission d'une histoire commune régionale ainsi qu'à la lecture des paysages contemporains.

18 Allusion faite aux reboisements après incendies de parcelles de garrigue proches ou non des habitations pavillonnaires, ainsi qu'aux boisements d'anciennes parcelles agricoles s'inscrivant dans une politique d'ouverture des paysages (agroforesterie, sylviculture truffière...).

2.4.1 De la garrigue boisée à l'arbre remarquable : longévité, historicité, monument

Si l'exploitation passée a modelé les paysages d'aujourd'hui, la garrigue boisée méditerranéenne semble devenir, du fait de son potentiel écologique certes, mais également de sa valeur historique, un patrimoine régional à préserver. La formation arborée rappelle l'artisanat traditionnel. La présence ou non d'une espèce* traduit telle ou telle fonction du couvert : le taillis* de chênes verts pour le charbonnage et l'écorçage, le taillis* de chênes pubescents pour les verreries, un chêne pubescent isolé au milieu des cépées* de *Quercus ilex* pour marquer l'emplacement de la faulde*... Ces métiers de la forêt qui ont marqué depuis le XI^{ème} siècle l'histoire de l'arrière pays méditerranéen paraissent au XXI^{ème} siècle comme une manne de savoirs-faire ancestraux. De nombreuses manifestations¹⁹ autour de la garrigue et de l'artisanat rappellent ces techniques en créant des productions ponctuelles de charbons de bois, de chaux ou encore d'huile de cade. Cet ensemble de valeurs que synthétisent les formations boisées méditerranéennes mobilise actuellement les politiques et les gestionnaires autour d'une même problématique, celle de l'impact paysager de la gestion du couvert forestier. Les différentes actions doivent dorénavant répondre à une mise en valeur paysagère des bois ; l'exploitation sera raisonnée toujours dans ce même objectif de préservation et de conservation des paysages²⁰.

L'arbre en formation, qu'il soit forestier ou agricole, fait souvent l'objet de texte de lois, d'interdits ou de réglementation à son encontre traitant aussi bien de sa gestion que de sa conservation. Si en l'espace de vingt ans, il a d'avantage été fait pour la protection de l'arbre qu'au cours de ces deux derniers siècles, l'arbre isolé spatialement l'est également au regard de la loi. A moins qu'il ne soit monument ; à moins qu'il ne soit remarquable. La loi de 1913 sur les monuments historiques, celle de 1930 sur les monuments naturels et les sites, celle du 4 août 1962 dite « loi Malraux » ou encore celle du 7 janvier 1983 sur les ZPPAU²¹ sont autant de textes où s'expriment enfin l'idée d'une conservation de l'arbre sortie de son contexte forestier (Voir troisième Partie, Chapitre sept). Associé au bâti en créant un décor valorisant pour l'architecture historique, il devient lui-même également un monument. Sorti de ce

19 Nous citerons à titre d'exemple la manifestation qui se tient presque annuellement à Sainte-Croix de Quintillargues (Hérault, France) sur la garrigue et la vigne. En 2004, une meule de charbonnage a été réalisée ainsi qu'une coupe permettant de comprendre le fonctionnement interne de la carbonisation.

20 Nous faisons allusion ici à différents programmes européens de gestion de la forêt méditerranéenne que nous développerons dans la troisième partie de notre travail. A titre d'exemple, nous citons d'ores et déjà le programme « *Sylviculture truffière et restauration des paysages forestiers méditerranéens* » (AME, CRPF, Région Languedoc-Roussillon, 2003)

21 ZPPAU : Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain

contexte, seule l'envergure physique ou historique autorise le classement et cette préoccupation d'identifier, de connaître et de mettre en valeur ces arbres hors du commun n'est pas nouvelle. Par circulaire du 29 juin 1899, le Directeur général des Eaux et Forêts demandait à tous les conservateurs des forêts françaises de protéger « *les arbres renommés dans la contrée soit par les souvenirs historiques ou légendaires qui s'y rattachent, soit par l'admiration qu'inspirent la majesté de leur port, leurs dimensions exceptionnelles ou leur âge vénérable* ». L'ONF décide de relancer cet inventaire en 1996 pour les forêts publiques. Depuis, près de 300 arbres et 30 peuplements d'intérêt national ont été recensés. Trois chênes verts figurent sur cette liste, dont deux en Languedoc-Roussillon. Celui de la forêt Méjannes-Le-Clap aurait plus de 300 ans et atteindrait plus de 12 mètres de hauteur. En Italie, le premier état des lieux remonte à 1958 dont l'ouvrage servira quarante ans plus tard de comparaison et d'incitation à la sauvegarde impérative de certains individus fortement endommagés (Jucker, 1958). Le grand recensement réalisé par le corps forestier (1981) donne lieu à la publication de deux volumes sur les arbres monumentaux d'Italie (AA. VV., 1990) tandis que le WWF continue depuis plus de trente ans (1971) l'opération « Grands arbres » qui a pour objectif la création d'un recueil afin de solliciter la tutelle de l'état (Capodarca, 2001). Au niveau régional, la Toscane participe activement à une opération de protection des arbres remarquables, menée en partenariat avec le WWF-ONLUS²² suite à la loi régionale n°60 du 13 août 1998 « Protection et valorisation des arbres monumentaux » et à la délibération du conseil régional n°1370/98 approuvant une fiche-type de relevé des spécimens pour la demande d'insertion dans l'annuaire régional. Le milieu scolaire est impliqué dans cette démarche qui favorise la sensibilisation et la connaissance des arbres par le biais d'un concours adressé à tous les cours moyens élémentaires de la région (Voir Deuxième partie, chapitre sixième, 2.2.3.). De cette façon, les valeurs historiques, culturelles, environnementales et ornementales de chaque arbre sélectionné sont présentées puis recueillies. Témoin de l'histoire toscane, l'arbre est ainsi protégé au titre de « *monument d'une importante valeur naturelle et historique et d'un grand intérêt paysager et culturel* » (Regione Toscana, 2002). La politique et l'histoire de cette région expliquent en grande partie la quantité d'arbres remarquables recensés²³ (Capodarca, 1983). La plus grande partie d'entre eux se situe dans les anciennes villas nobiliaires très fréquentes en Toscane. Vingt et un chênes verts sont ainsi inscrits sur la liste régionale ; certains atteignant trente mètres de haut et six mètres quatre-vingts de circonférence.

22 Section régionale toscane

23 La région toscane compte 176 arbres remarquables recensés (en deuxième position derrière la Lombardie (192)) sur 1255 au niveau national.

Par ce rapide état des lieux, nous nous apercevons que les valeurs historiques des taillis* de chênes verts et de l'arbre remarquable suscitent une réflexion approfondie sur les méthodes de gestion et de conservation qui peuvent leur être appliquées. Les politiques, les gestionnaires, les associations et les entités territoriales mènent des actions communes qui commencent à porter leur fruit. Seuls les dégâts du temps et des catastrophes naturelles sont encore irrémédiables. Tel est le cas, par exemple, de la tempête de 1999 qui a abattu entre autre l'un des trois chênes verts recensés en France. La vieillesse et l'intérêt tardif des gestionnaires ont eu également raison du chêne vert de la villa Petraia (Florence, Italie) sur lequel Victor Emmanuel II avait fait construire une cabane où il pouvait prendre le thé (Voir Illustration 7). L'arbre a été coupé en 2003.



Illustration 7 : Chêne vert remarquable de la villa Petraia,
Firenze

Pardo, C., mai 2003

2.4.2 Une création végétale historique : la « ragnaia »

L'usage du chêne vert dans les jardins italiens ne s'arrête pas seulement aux valeurs ornementales de l'espèce*. Des formations boisées, spécialement plantées pour l'utilisation cynégétique, ont vu le jour à la fin du XVI^{ème} siècle dans les parcs de nombreuses demeures nobiliaires toscanes²⁴. Les « ragnaia », du nom du filet que l'on tendait pour capturer les oiseaux, les plus importantes sont celle de Pratolino (1568), de Boboli, de la villa

24 En France, la tèse évoque ces allées plantées spécialement pour la chasse. Il semblerait cependant que la technique dite en toscane « del roccolo » était préférée en France. Elle se pratiquait non pas dans les parcs et jardins mais dans les formations boisées naturelles. Se présentant sous la forme d'une petite clairière circulaire au sommet d'une colline, les chasseurs attendaient les oiseaux armés d'un fusil dans les bois alentours.

Montalvo(1670) et de la villa Montalve alle Quiete²⁵ (1742) (Voir Illustration 8). Quand cette méthode de chasse fut interdite, la majorité des jardins ont perdu cette zone boisée pour utiliser l'espace à d'autres fins. Seuls quelques-uns d'entre eux présentent encore cette particularité qui devient ainsi un patrimoine historique rare à protéger.



Illustration 8 : **Ragnaia de la villa La Quiete alle Montalve, Firenze**
Pardo, C., juin 2003

Ce bosquet, plus long que large, positionné généralement en direction Nord-Sud, était composé majoritairement d'essences* sempervirentes* et plus spécialement de chêne vert et de laurier (Ghidini, 1935). Très dense en périphérie, trois ou quatre files d'arbres ou d'arbustes gravitent autour d'une allée centrale qui offre dans la meilleure des constructions un parcours d'eau sous la forme de fontaines successives ou de rigoles.



Illustration 9 : **Fontaines longeant la ragnaia de Boboli,**
Pardo, C., juin 2003, Firenze

25 Je tiens à remercier ici Paolo Grossoni, directeur du jardin botanique de Florence, qui m'a autorisé à pénétrer dans le parc de cette villa, fermée au public pour des raisons de sécurité, afin d'observer et de photographier la ragnaia en cours de réhabilitation.

Les chênes verts, plantés régulièrement sur une file intermédiaire, subissent une coupe raisonnée et régulière de façon à donner une forme globuleuse à leur cime. Le développement végétatif de l'espèce* couvrait ainsi l'espace disponible entre les alignements tout en créant des passages voûtés entre les troncs invitant les oiseaux à se réfugier dans les haies de lauriers. En accomplissant ce trajet, ils venaient inmanquablement se prendre dans les filets tendues à cet effet entre chaque file végétale (Bernardi, Calovi, Paoli, 2003). Le chêne vert était conseillé pour cette « grille » de chasse et tout spécialement pour les grives bien qu'il ne produise pas de baies. Sa résistance au vent et son couvert suffisent à eux seuls à concurrencer les espèces* fructifères (Popoleschi, 1551-1616). Sa plasticité en matière de taille facilite la production de haies uniformes en espalier. Cette prédilection du chêne vert se remarque d'autant mieux dans un milieu qu'il ne lui est pas à priori favorable. C'est le cas de la « ragnaia » de la villa Montalvo dont le milieu très humide ne favorise aucunement la présence de cette espèce* et qui recèle malgré tout une majorité de *Quercus ilex* parmi les lauriers nobles et les chênes rouvres.

L'arrêt de cette activité de chasse explique en partie la vétusté de ces formations boisées. Auparavant, la capture des oiseaux (15 000/an par exemple pour celle de la villa Montalvo) et la vente du bois provenant de la gestion du couvert procuraient aux propriétaires un important revenu complémentaire. Aujourd'hui abandonnés, la plupart des arbres sont dans un mauvais état phytosanitaire et l'apparence générale des « ragnaia » ne possède plus la régularité d'antan. Des aides régionales et communales autorisent les travaux de réhabilitation des « ragnaia » précitées, mettant en avant les valeurs historiques, économiques passées, floristiques, paysagères et patrimoniales de telles compositions. A titre d'exemple, le budget imparti à la restauration de celle de la villa Montalvo s'élève à lui seul à 123 949,65 euros répartis sur les années 2002 et 2003 (Deliberazione della Giunta comunale n°50, 28 février 2001).

Les valeurs ainsi affectées aux chênes verts sont multiples et complexifient d'autant la compréhension sociale de l'arbre. Si certaines sont inusitées depuis longtemps et d'autres en cours de mutation, la prise en compte de chacune relève d'un devoir de mémoire et concourt à une socio-historicité exhaustive. Chacune d'entre elles, susceptible d'engager un processus de conservation, participe à la valorisation des paysages. Qu'il se présente sous la forme d'arbre remarquable, de voûtes végétales, de « ragnaia », de truffières ou de garrigue boisée, le chêne vert suscite de nos jours un intérêt en prise directe avec la re-qualification des paysages

méditerranéens. Les réflexions menées quant à la valorisation économique du chêne vert peuvent indirectement répondre aux problèmes rencontrés à l'heure actuelle tels que les incendies de forêts ou la fermeture des milieux.

Les rôles et places de l'arbre dans les sociétés occidentales présentés dans le premier chapitre nous permettent de comprendre l'évolution des valeurs attribuées à l'arbre ; les récentes découvertes sont une source de nouvelles valeurs qui ne supplantent pas systématiquement les anciennes. L'agencement et le partage de certaines d'entre elles par des groupes d'individus créent un enchevêtrement de valeurs qui est à la base de la complexification du regard de l'homme sur le monde. Si l'on estime que le fait de passer de société a-paysagère à société paysagère est un aboutissement de la pensée, ce précepte peut être reporté, à moindre échelle, à la complexification du regard porté sur l'arbre. Les valeurs ne sont pas seules responsables de ces changements. Leur assemblage aboutit à l'élaboration de référentiels communs dynamiques qui se traduisent par la construction de représentations communes. Une valeur n'est pas une représentation ; le système de valeurs aboutit à une ou plusieurs représentations. Ce positionnement multiscalair est indispensable au fondement de l'arbre en tant que composante paysagère. Il s'agit donc de comprendre maintenant comment l'arbre et le chêne vert en particulier s'est inscrit dans l'imaginaire collectif. Si les images et les représentations (physiques et culturelles) de l'arbre induisent pour chaque espèce* une place spécifique dans les paysages, quelles sont celles qui sont accordées au chêne vert en regard des multiples représentations qu'il cristallise ?

CHAPITRE TROISIEME

LES REPRESENTATIONS : UN REGARD FONDAMENTAL DES SOCIETES SUR L'ARBRE

1 LES REPRESENTATIONS, UN CONCEPT TRANSDISCIPLINAIRE

En géographie, l'utilisation du terme représentation est tout aussi pertinente que dans le cadre des autres sciences dites humaines ou sociales. Toutefois il n'est pas aisé de définir ce concept dans le cadre de notre discipline. Il est cependant utile de prendre de multiples précautions concernant tant la définition de la notion que la complexité de l'approche.

1.1 Définition du concept de représentation

Quand nous faisons référence au concept de représentation, précisons qu'il s'agit des représentations dites « sociales ». Le sociologue, Emile Durkheim¹ est le premier à avoir évoqué cette notion, en 1898. C'est à partir de 1961, avec le psychosociologue Serge Moscovici², que le concept de représentation sociale s'élabore davantage. Face à la multitude de définitions proposées par des psychosociologues tels que, Serge Moscovici, Robert Farr, Denise Jodelet, des sociologues comme Emile Durkheim ou Pierre Bourdieu, nous retiendrons, pour sa clarté, pour son utilité dans la présente démarche, celles qui désignent les représentations sociales comme une forme de pensée. « *Ce sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal* » (Jodelet, 1997, p. 365)

1 Cet auteur distingue, dans son ouvrage « *Les formes élémentaires de la vie religieuse* », les représentations collectives, que nous appelons aujourd'hui sociales, des représentations individuelles à travers l'étude des mythes et des religions.

2 Moscovici Serge, 1961. *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, PUF, coll. Bibliothèque de psychanalyse, (Ed. 1976), 507p.

D'après ce même auteur, cinq caractères fondamentaux se retrouvent dans toutes les représentations sociales :

- *Elles sont la représentation d'un objet.* Ici, il est question de l'arbre et de toutes les formes qu'il peut épouser : l'arbre isolé, le bosquet, la forêt, l'alignement, le parc urbain ou le jardin, etc.

- *Elles ont un caractère imageant et la propriété de rendre interchangeable le sensible et l'idée, le percept et le concept.* De par leur caractère imageant, elles aident à la compréhension de notions abstraites. L'arbre généalogique, par exemple, permet d'attribuer au foisonnement d'une filiation une figure arborescente claire simplifiant les descendances et les mariages par axes rappelant la ramure d'un arbre. Ainsi l'arbre de Jessé, iconographie souvent reprise dans les manuscrits médiévaux et les vitraux, représentait la lignée supposée entre David et le Christ. « *La tige de Jessé était Marie, descendante de David, et le rejeton était le Christ* » (Brosse, 2001, p. 379). Il est en fait à l'origine de l'arbre généalogique.

- *Elles ont un caractère symbolique et signifiant.* Au XIX^{ème} siècle, en donnant à la théorie de l'évolution un tableau de filiation symbolisé par un arbre, le scientifique cherche à simplifier les embranchements entre espèces comme si elles descendaient les unes des autres. Selon cette même logique du symbole pour gagner en signification, la forêt amazonienne, et au delà l'ensemble du patrimoine arboré de la planète, est représentée très souvent comme le « poumon vert de la planète ». L'homme interprète ainsi l'objet tout en cherchant à lui donner un sens. Ce sens, primordial à ses yeux bien que discutable dans la réalité scientifique, est celui de premier producteur d'oxygène.

- *Elles ont un caractère constructif.* Fondées sur la réalité, les représentations construisent à leur tour une réalité sociale qui se veut soit magnifiée soit dépréciée, mais toujours simplifiée. La plantation de palmiers dans certaines villes côtières françaises, où le climat n'est pas toujours adapté, se réfère au milieu d'origine de ces espèces (la réalité) afin de créer une ambiance exotique, de donner ainsi l'image d'un lieu accueillant idéalisé (réalité sociale).

- *Elles ont un caractère autonome et créatif.* Pour reprendre un exemple dans notre domaine d'étude, les alignements de platanes le long des routes du midi de la France peuvent être perçus selon deux modèles distincts : soit comme un symbole d'appartenance (c'est un patrimoine arboré appartenant à l'histoire de cette région), soit comme un symbole destructeur (responsabilité des accidents de la route imputée régulièrement aux arbres). Les deux

représentations vont de ce fait induire des comportements antinomiques allant d'une défense active de l'arbre (création d'association, enchaînement des militants aux troncs des arbres) à leur abattage massif parfois même illégal (injection pendant la nuit d'acide au cœur de l'arbre). Quoiqu'il en soit, les représentations sociales influent de façon notoire sur les attitudes et les comportements, notamment en matière de gestion de l'arbre.

Cependant, en accord avec Michel-Louis Rouquette, l'héritage et l'altérité seraient deux notions indissociables du concept de représentations sociales (Rouquette, Rateau, 1998). Ces « *modalités de pensée pratique* » ne peuvent s'élaborer qu'en relation avec le passé, ce qui a déjà été dit ou fait. Pour évoluer et adapter au plus près la réalité sociale à la réalité, elles doivent s'attacher au présent et à l'autre. L'autre appartient à la société qui est une réalité *sui generis* ; ayant « *ses caractères propres qu'on ne retrouve pas, ou qu'on ne retrouve pas sous la même forme, dans le reste de l'univers, les représentations qui l'expriment ont donc un tout autre contenu que les représentations purement individuelles et l'on peut être assuré par avance que les premières ajoutent quelque chose aux secondes* » (Durkeim, 1961, p. 23). L'échange reste donc le premier responsable du changement des représentations.

1.2 Des représentations multiples

1.2.1 Les formes de représentations

- *L'organisation de la pensée :*

Tenant compte des définitions retenues, en tant que « création sociale d'un schéma pertinent du réel », les représentations créent une vision subjective du monde dans un but de simplification, de compréhension et de sécurisation. L'homme cherche des réponses aux nombreuses questions qui s'imposent à lui, au fur et à mesure qu'il découvre son milieu. L'objectivation des phénomènes ne venant que tardivement, il s'est contenté d'explications aujourd'hui surannées, néanmoins apaisantes et satisfaisantes sur le moment. Croyances et mythologie ont apporté ainsi les interprétations originelles de la présence de l'homme sur la terre, de l'origine de l'univers, des phénomènes naturels tels que les orages, la foudre, ou encore de la nature en elle-même comme le soleil, la lune, les animaux et les arbres. Le sociologue Emile Durkheim s'est attaché à montrer que les premiers systèmes de représentations que l'homme s'est faits du monde et de lui-même, sont d'origine religieuse. Toutes les formes de cosmogonie resteraient donc des représentations tant qu'elles n'ont pas été objectivement prouvées. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle une gigantesque explosion,

datant d'il y a quinze milliards d'années environ, serait à l'origine de l'Univers est, de nos jours encore, de l'ordre de la représentation. En revanche, la rotondité de la terre n'est plus à prouver, si ce n'est l'obtention de quelques précisions : la terre a la forme d'un ellipsoïde de révolution aplati à ses pôles. Très longtemps de l'ordre des représentations, cette idée a été objectivée grâce aux avancées scientifiques sans plus pouvoir être contredite. Contrairement à ce qu'énonce Hervé Gumuchian, « *culture, idéologie, mythologie et représentations occupent, chacune, une place reconnue et ne sauraient être envisagées les unes pour les autres* » (Gumuchian, 1991, p. 58), le légendaire et le symbolique, au même titre que les croyances et la mythologie, relèveraient des représentations.

Contemporain de Durkheim, Freud utilise la notion de représentation dans ses écrits sans introduire toutefois le concept de représentation sociale. Il distingue généralement trois sortes de représentations liées soit à un processus de pensée, soit à la mise en image, soit au psychique. Socialité et culture, sous-jacentes dans son raisonnement, sont deux notions indissociables des systèmes de représentations collectives. Il parle de « *trésor de représentations nées du besoin de rendre supportable la détresse humaine* » (Freud, 1934, p. 37) et estime que les visions du monde, quelles qu'elles soient, sont « *une construction intellectuelle qui résout de façon unitaire tous les problèmes de notre existence à partir d'une hypothèse subsumante (...)* » (Freud, 1932, pp. 242-268). Parmi les différents systèmes de représentations relevés, citons encore, outre ceux déjà définis par Durkheim (les croyances et les idées religieuses), les mythes, les contes, et les conceptions du monde.

Ensemble de réflexions, générales ou spécifiques, sur les relations s'instaurant entre les humains et le monde, les « conceptions du monde » revêtent à leur tour plusieurs formes. Les hypothèses scientifiques, simples conjectures, la philosophie ou l'épistémologie, en tant que considérations tenues sur des principes fondamentaux de la connaissance, de la pensée et de l'action humaine, entreraient donc dans ces systèmes de représentations collectives. La réflexion thématique de Robert Dumas, l'essai d'une philosophie occidentale traitant de l'arbre, va en ce sens. Pour lui, « *la philosophie doit redonner à la pensée de l'arbre, ou en vérité à l'arbre lui-même, puisqu'il fait penser, la place qui lui revient dans la culture occidentale, la place centrale à partir de laquelle tout s'organise et prend sens* » (Dumas, 2002, p. 11).

- *Un esprit créatif dans l'image ou dans les mots*

L'appartenance à un groupe se concrétise par l'usage d'une langue commune, gage, si ce n'est d'une entente, d'une compréhension entre les individus de cette communauté. Le

vocable, se présentant phonétiquement et graphiquement, est en lui-même une représentation collective d'un objet. La linguistique, la sémantique ou l'étymologie nous révèlent toutes les richesses du mot qui, pour une population donnée, à une époque donnée, simplifie les échanges. Orienté vers la communication, il peut être imagé, symbole ou descriptif mais restera toujours signifiant. Il est sans doute la première représentation sociale de l'objet « isolé », pris hors de tout contexte ; les mythologies étant celles des objets « sociaux ». C'est d'ailleurs ainsi que Linné détermina les espèces qu'il observait ; en fonction de leur apparence, de leur ressemblance avec un élément connu, etc. Il nomma donc cette nouvelle espèce de chêne qui possédait des feuilles semblables à celles du houx (*Ilex aquifolium* L.) *Quercus ilex* L..

La naissance d'un vocabulaire commun dénoua les langues. La transmission des savoirs put ainsi s'effectuer oralement ou par le biais de l'écriture. C'est ici qu'entre en jeu la notion d'héritage dont parle Michel-Louis Rouquette (Rouquette, Rateau, 1998). Si de nos jours ils sont consignés dans des recueils, les vrais contes populaires sont anonymes et ont longtemps fait partie d'une culture vivante transmise oralement pendant des siècles. Et contrairement à ce que croyaient les Romantiques, la littérature orale n'est pas une émanation spontanée du peuple. Elle est ancrée dans un contexte culturel précis (Simonsen, 1984). Contes populaires et légendes se confondent trop souvent. Alors que les premiers sont des récits en prose d'évènements fictifs, pris pour tels et transmis oralement (ils avouent n'être pas vrais), les seconds sont des récits d'évènements considérés tant par le locuteur que par les auditeurs comme véridiques (Simonsen, 1984). Le conte populaire relève du folklore verbal au même titre que les chansons, les dictons et les proverbes. Les légendes faisaient sans doute partie du savoir commun local parce qu'elles étaient l'objet d'allusions constantes (Simonsen, 1984). Mais, l'atemporalité, toujours présente et invoquant l'imaginaire, est la raison pour laquelle bon nombre d'explications païennes ont subsisté. Initiation à l'acceptation d'une représentation, l'écoute et l'apprentissage visent la transmission et l'éducation. C'est pourquoi certains rites et rituels ont ainsi perduré jusqu'à nos jours. Repris, détournés progressivement selon le propre schéma culturel des sociétés, sublimés, ils font encore rêver et transforment les regards (Propp, 1983). C'est à ce titre que ces derniers seront repris subséquemment afin d'établir ce que peut-être le chêne vert actuellement en Méditerranée et les raisons pour lesquelles il occupe une place tantôt privilégiée, tantôt reniée.

Sans forcément passer par la terminologie, l'homme a su construire, avec ou par l'art, un langage imagé, tout aussi descriptif que "*recreateur*". Cet autre moyen d'expression ne peut jamais être une imitation pure et simple de la nature, l'homme servant toujours de médiateur entre la nature et sa représentation. L'artiste produit des « modèles » qui nous permettront à rebours de modeler le réel. N'est ce pas là le propre de toutes représentations sociales ? Elles créent la « réalité sociale », vision transformée de la réalité, qui induira à son tour la transformation du réel. L'art est un des systèmes. Il re-présente subjectivement le monde et a pour vocation « *de [le] raturer, de [le] dénaturer pour mieux [le] maîtriser et nous rendre, par le processus artistique aussi bien que le progrès scientifique, comme "maîtres et possesseur de la nature"* » (Valéry, 1947, p. 19). Nous distinguerons, à l'instar d'Alain Roger, deux modalités dans l'expression artistique, deux manières d'intervenir sur l'objet naturel. La première est une transformation directe, *in situ* (aménagement paysager, land-art). La seconde, indirecte, ne transforme pas l'objet lui-même mais crée à distance des modèles dans lesquels s'exprimera le génie créateur de l'artiste (iconographie, peintures, photographie, jardins...). C'est ce que ce même auteur nomme la « *double artialisation* » (Roger, 1997, p. 11). Cette distinction sur laquelle nous reviendrons est particulièrement importante pour la lecture et l'analyse ultérieure des représentations des arbres.

1.2.2 Les Représentations et la géographie

Les formes de représentations sociales, donc, sont multiples et varient selon la doctrine ou le système de pensée auxquels se réfère l'individu et/ou sa société. Un cheminement réflexif cohérent parmi cet effarant foisonnement de représentations devient alors nécessaire. La complexité de l'approche ne rebute pourtant pas les scientifiques qui lui attribuent une valeur heuristique intéressante. Le concept de « représentation sociale » connaît même un regain d'intérêt, depuis une trentaine d'années, dans l'ensemble des disciplines des sciences humaines, y compris la géographie, et ce parce qu'il est « *situé à l'interface du psychologique et du social* » (Jodelet, 1991). Si l'objet géographique, à l'origine de la discipline, privilégiait le système naturel indépendant de tout système social, aujourd'hui le système naturel ne peut être défini que dans un rapport à la culture, aux représentations et aux techniques d'un système social. Pour comprendre l'histoire d'un lieu, le géographe investit donc le champ de diverses disciplines toutes complémentaires : histoire des sociétés, géomorphologie du terrain, occupation des sols, biodiversité faunistique et floristique... Outre les données scientifiques, les représentations, véritables noyaux de la culture, demeurent, au fil des temps, le lien

fondamental entre un lieu et les sociétés qui y sont rattachées. Le géographe ne peut plus les éviter car « *c'est bien à une quête du sens de l'espace qu'il (...) est convié, quête qui passe aussi par le recours aux représentations ; l'imaginaire peut être ainsi réhabilité et pris en compte* » (Gumuchian, 1991, p. 10).

Une étude géographique de l'arbre ne pourrait donc être complète sans considérer le domaine prolifique des représentations. Toutes méritent d'être prises en compte, chacune participant à l'élaboration d'un modèle commun. L'objet se prête d'autant plus à cette approche, qu'il est perçu par tous comme le symbole par excellence, relevant des images fondamentales, celles où s'engage l'imagination de la vie (Bachelard, 1943). A l'origine même de l'imaginaire commun (l'arbre de vie, l'arbre du bien et du mal, celui de la connaissance), la pensée de l'arbre n'a pu qu'influencer, en Occident, la place tant spatiale que sentimentale de ce végétal.

Quel peut être le parcours à choisir pour retracer le plus fidèlement ce qui a donné « à penser et à voir » l'arbre tel que nous le concevons aujourd'hui ? Souhaitant aller au-delà d'un simple recueil de données, un croisement des différents systèmes de représentations nous semble judicieux afin de mettre en exergue un cheminement dans l'élaboration de notre objet d'étude. Nous allons adapter à notre propos, ce qu'avance Bernard Lassus pour le jardin, au sujet de la création paysagère.

« *On réinvente en poursuivant par une création contemporaine la logique d'articulation entre les compositions successives du lieu au cours de son développement (...) L'aménagement progressif du jardin ne résulte pas d'adjonctions successives de parties nouvelles, mais d'une succession de réécritures sur le même espace et de réinterprétations, par la société qui l'utilise, du sens du jardin à chaque moment de son histoire (...) C'est donc cette multiplicité du lieu qu'il fallait rendre poétiquement sensible et poursuivre le présent* »

Lassus, B., 1991. Le jardin des Tuileries. London, Coracle Press, 67 p.

Sous quel prétexte devrait-on choisir par élimination ? Privilégier une époque ou une autre ? une représentation à la place d'une autre ? Dans l'approche choisie, la construction de l'entité « arbre » peut être transposée à l'aménagement progressif du jardin tel que présenté ci-dessus. Elle résulte donc d'une succession de réécritures, de réinterprétations du sens de l'arbre à chaque moment de son histoire par la société. Telles des empreintes successives, les représentations permettent de rendre visible la stratification de la pensée. Il est donc préférable de toutes les respecter. « *L'entrelacement* » (Lassus, 1994, p. 98), terme énoncé par William Gilpin à propos du paysage en Grande-Bretagne et repris régulièrement par Bernard Lassus, définit assez bien la méthodologie appliquée à notre étude. Il s'agit, dans notre cas, de

tenter de relier entre eux les différents systèmes de représentations qui seraient fondateurs d'une idée commune. L'interaction des formes précitées (littérature, art, mythologie, croyances...) sera notre fil d'Ariane dans le décryptage de ce labyrinthe végétal et culturel qu'est l'arbre.

Si les représentations sociales, en tant que vision fonctionnelle du monde, permettent à l'individu ou au groupe d'expliquer ses comportements, de comprendre le réel par le biais de ses propres repères et de trouver ainsi sa place dans le système (Abric, 2001), elles concourent alors à l'établissement d'un système référentiel de pensée que nous allons tenter de décrypter pour l'arbre, en tant qu'élément paysager.

2 SANS REPRESENTATION, PAS DE PAYSAGE

2.1 Paysage et représentation : une approche culturaliste du réel

« On ne voit jamais un paysage, on le revoit : il est là gravé en nous par les récits, les mythes collectifs, les images les plus diverses, des gravures aux tableaux, des cartes postales aux films »

Schama, S., 1995. Citation en quatrième de couverture.

Ainsi s'exprime Schama Simon. Ses paroles nous guideront tout au long de notre réflexion. Elles nous aideront à mettre en évidence les corrélations qui existent entre le paysage et les représentations. Nous avons présenté dans le premier chapitre, au travers d'une approche chronologique, l'évolution de la perception paysagère. L'évolution des civilisations occidentales se traduit notamment par des adaptations permanentes aux progrès scientifiques et techniques qui transforment le regard et le comportement de chaque individu. L'appartenance des trois Etats-Nations étudiés à une société résolument paysagère, tel que l'entend Augustin Berque, influence les positions personnelles sur ce que peut être la notion de paysage, et sur le cheminement qui conduit à leur création.

Comment les représentations sociales participent-elles à la création des paysages ?
Existent-ils un lien entre ces deux façons différentes de penser un même objet ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous souhaitons revenir sur les deux grandes théories qui ont révélé, en France, l'interaction présente entre la notion de paysage et celle des représentations. Tout comme le sont les représentations sociales, le paysage, pour Alain Roger et Augustin Berque, est culturaliste. Il requiert de ce fait, pour exister, des représentations linguistiques, littéraires, artistiques, picturales ou concrètes (jardins).

2.1.1 Les représentations paysagères d'après les « raisons du paysage » d'Augustin Berque

Le paysage, un fait culturel ? Le trait essentiel de cette théorie est qu'Augustin Berque ne fait pas du paysage une représentation. Il lie conjointement les deux, sans confondre l'un et l'autre. Le paysage n'est pas ici une représentation mais la présence de représentations est indispensable à l'existence du paysage. Selon cet auteur, dont le cheminement s'immisce entre Orient et Occident, le paysage se trouve uniquement dans les sociétés dites paysagères, lesquelles se définissent par la coexistence des quatre critères fondamentaux de l'ordre de la représentation :

- *Les « représentations linguistiques, c'est à dire un ou des mots pour dire paysage »*
- *Les « représentations littéraires, orales ou écrites, chantant ou décrivant les beautés du paysage »*
- *Les « représentations picturales, ayant pour thème le paysage »*
- *Les « représentations jardinières, traduisant une appréciation esthétique de la nature »* (Berque, 1995, p. 34-35)

La concomitance de ces quatre critères révélerait donc, d'après lui, la notion de médiance (qui définit le sens de la relation qu'entretient la société à son environnement) et de relation paysagère. Cette dernière notion est apparue en Europe occidentale à la Renaissance alors que son existence a pu être démontrée dès le IV^{ème} siècle en Chine.

Définir les conditions d'existence du paysage laisse à penser qu'il est des civilisations « non paysagères ». Ceci ne signifie pas pour autant que toute relation entre l'homme et son environnement y est proscrite mais qu'il existe une autre dimension du rapport observateur/objet observé. Il serait d'ailleurs préférable de parler de « civilisations autres que paysagères », expression qui traduit moins l'idée d'un manque. L'exemple, sans doute le plus troublant, est le cas de la civilisation romaine. Les Romains avaient certes un souci de l'esthétique et paysager, les vestiges des jardins et des organisations de type « villae » sont là pour en témoigner, il manquait cependant un des quatre critères, si nous nous référons à la théorie d'Augustin Berque, pour qu'existe réellement la conscience du paysage en tant que telle : les mots pour le dire. L'auteur parle ici de « proto-paysage ».

2.1.2 Le concept de double artialisation d'après le « *Court traité du paysage* » d'Alain Roger

Défini au cours du premier chapitre, le paysage nécessite recul et culture pour être défini et appréhendé. C'est en cela qu'il se démarque de l'écosystème, de l'environnement, du milieu... Là où le paysan, plus proche que quiconque de sa terre, n'y voyait que « pays », le citadin ou l'étranger y voit un « paysage » (De la Soudière, 1985, p. 21-22). « *Cela ne signifie pas que le paysan est dépourvu de tout rapport à son pays et qu'il n'éprouve aucun attachement pour sa terre, bien au contraire ; mais cet attachement est d'autant plus puissant qu'il est plus symbiotique. Il lui manque dès lors cette dimension esthétique, qui se mesure, semble-t-il, à la distance du regard, indispensable à la perception et à la délectation paysagères* » (Roger, 1998, p. 27). Le processus permettant le passage de « pays en paysages » est nommé par ce même auteur « *artialisation* ». Il est même question de « *double artialisation* » (Roger, 1998, pp. 16-20) quand il s'agit de préciser les modalités artistiques procédant à l'élaboration paysagère. Elle est ainsi dite « *in situ* », pour une action directe sur le site comme par exemple l'art des jardins ou le land-art et « *in visu* » pour une transformation indirecte passant par la création de modèles tels l'art pictural ou la littérature.

Ainsi, en cheminant en direction de notre objet d'étude, l'arbre ne saurait devenir un élément paysager sans médiation artistique. « *La spiritualisation de l'arbre s'appuie sans doute sur un savoir au demeurant superficiel, car il s'en tient, pour l'ordinaire, à la simple apparence ligneuse, mais ces propriétés visibles, la taille, le port, la couleur, l'envergure du feuillage et la superficie de l'ombre, ont besoin, pour être édifées, érigées en arbre essentiel, d'une médiation esthétique (...)* » (Roger, 2002, p. 44). Une forme d'art recrée donc la nature en donnant à voir le paysage.

2.1.3 Intérêts et limites de ces deux théories

Leur intérêt majeur est d'accorder aux pratiques artistiques la place qui leur est due dans l'étude du processus paysager par les sciences humaines, et plus particulièrement en géographie. Selon nous, l'importance de l'art dans la question paysagère va bien au-delà des seules représentations picturales³. C'est l'ensemble des modalités artistiques qui participent à la création des paysages ; nous les regroupons dans le concept de « double artialisation ». Les risques encourus sont cependant de tendre vers « le tout subjectif » et d'adopter une position excessive comme l'exprime Charles Lapicque, en 1958, en prônant la négation de l'objet : « *L'arbre de l'art est le seul authentique et qui est digne de ce nom. L'autre celui de la nature n'est qu'un brouillon, une bouillie anthropique, où tout s'embrouille. De gros paquets de feuilles me paraissent tout*

3 Contrairement à l'approche restrictive d'Anne Cauquelin dans son ouvrage « *L'invention des paysages* » de 1989.

confus". Ce n'est qu'au sortir du musée que je peux m'écrier : "aujourd'hui, j'ai vu un arbre" ». Cette affirmation selon laquelle le paysage ne serait que représentation nous semble bien trop partielle et partielle.

La dualité du paysage qui mêle l'objectivité de la composante et la subjectivité du regard complexifie son approche. Que l'on soit géographe, philosophe ou artiste, il est judicieux d'en tenir compte afin de pouvoir développer un concept commun et gagner ainsi en clarté ; il n'est certes pas aisé d'étudier les représentations, en géographie notamment, car il s'agit d'utiliser le point de vue des autres ce qui n'est pas évident à mettre en œuvre (André, Bailly, Ferras, Guerrin, Gumuchian, 1984, p. 4). Nous tentons, dans ce travail de recherche, d'édifier les jalons d'une démarche réflexive transdisciplinaire, selon laquelle un concept défini par telle discipline ne serait pas forcément obsolète pour telle autre.

La légitimité d'une telle étude se révèle ici dans le lien à établir entre les représentations et le paysage. Le paysage se construit par le biais des représentations ; une étude de l'arbre, en tant qu'élément paysager, devrait, selon nous, tenir compte des représentations existantes. Loin de perdre son caractère scientifique, elle gagnerait au contraire en pertinence. L'une des principales caractéristiques des représentations sociales, au fondement du concept paysager, n'est-elle pas sa légitimité ? Puisque écrire sur les représentations revient à écrire sur des informations et des idées qui se sont transmises d'individu à individu, de groupe à groupe. Idées qui, dans une plus ou moins grande mesure, ont été autorisées, investies d'un certain degré d'autorité⁴.

Il ressort donc de ces deux théories, volontairement choisies, que le paysage serait essentiellement, mais non exclusivement, de l'ordre des représentations. Artistiques, linguistiques ou littéraires, elles construiraient, à elles seules, le paysage. Nous convenons assurément de la pertinence et de la légitimité de chacun des arguments défendus par Alain Roger et Augustin Berque, partageant même l'idée que sans l'homme ni son regard le paysage ne pourrait exister.

En relevant précédemment l'extrémisme patent de Charles Lapidus, nous esquissons une des dérives possibles de l'application *stricto sensu* de ces théories. La seule objection émise,

4 D'après Serge Moscovici, cité par André Y., Bailly A., Ferras R., Guerrin JP., Gumuchian H., 1989. *Représenter l'espace*. p.13.

comme l'ont fait d'ailleurs avant nous d'autres auteurs (notamment ceux des écoles de Toulouse et de Besançon⁵), concerne la négation de l'objet en faveur du sujet.

Comment peut-on défendre l'idée du « tout n'est que représentation », du « tout subjectif » quand il s'agit de paysage ? Le pays, ensemble des éléments naturels ou construits qui entourent l'homme et l'interpellent, est, nous semble-t-il, aux sources du paysage. Au même titre qu'il est le reflet d'une réalité sociale, le paysage est affaire de réel, de terres et de pays.

2.2 Paysage / Représentation : une même construction sociale du réel

2.2.1 L'ancrage dans la réalité

Admettons qu'il est plus facile de dire ce qu'il n'est pas, que le concept de paysage reste équivoque. La multiplicité de points de vue n'est pas étrangère à cela. Notre parcours personnel nous permet de confronter des positions disciplinaires complémentaires. Une réflexion originale émane de ces confrontations : un concept de paysage qui serait le fruit d'une juste interaction entre l'objet et le sujet. Etre formée en biologie et écologie, nous a permis de comprendre que l'être peut exister indépendamment du sujet⁶, et qu'il existe bien une réalité autre que sociale. Nous ne remettons pas en cause pour autant la prégnance des représentations sur le comportement humain, et sur la réalité sociale qui en découle. Selon cette approche, le paysage ne peut se réduire aux simples représentations, l'objectivation de ce qui le compose influençant grandement notre perception. La contemplation d'un paysage champêtre, tel un champ de blé dominé par l'ample ramure d'un vieux chêne isolé, acquiert une signification particulière, selon que la scène se déroule sous les rayons du soleil, qui peuvent se révéler autant bienfaiteurs que destructeurs, d'un mois d'août en Provence ou sous les assauts de la foudre et des éclairs lors d'un violent orage d'été. Au-delà des représentations que l'on peut se faire de ces deux situations, il y a là, immuables, le chêne, le champ de blé, le soleil ou la pluie. Dire cela, *« c'est adopter d'une certaine manière ce qu'on appelle en philosophie une position "réaliste" : c'est affirmer qu'il y a une réalité au-delà de la représentation. Dans cette perspective, le*

⁵Nous citerons en exemple quelques géographes appartenant à ces deux écoles : Georges Bertrand, Philippe Beringuier et Bernard Alet pour l'école de Toulouse et J.C. Weiber, T. Brossard et G. Rougerie.

⁶ Le corps humain, par exemple, quel que soit l'individu, est composé à quatre-vingt six pour cent d'eau, que les maladies ne sont pas toutes d'origine psychosomatique, que l'arbre est généralement composé d'un tronc, de branches, de racine et d'une cime, qu'elle que soit le regard que l'on porte sur lui...

concept du paysage n'est pas seulement une vue, c'est plutôt d'abord un territoire ou un site même si ce site ou ce territoire sont visibles (leur être ne se réduit pas à leur visibilité) » (Besse, 2000, p. 100).

Nous ne pouvons plus, par cette approche du paysage, dissocier le subjectif de l'objectif ; tel est également le résultat, observé au début de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, de l'approche holistique des représentations (Bailly, Baumont, Huriot, Sallez, 1995, p. 7). Ces raisons confortent le choix exprimé au sein du premier chapitre de parler de « *poly-système* », notion définie par George Bertrand, concernant la mise en place du processus paysager (voir figure 3 p. 45). La définition qui est proposée par cet auteur insiste sur l'interaction des représentations et de l'objet lui-même. Les différents systèmes, naturel, des représentations, etc., fonctionnant individuellement et à un pas de temps distinct, interagissent cependant avec « *des inerties, des contradictions, des décalages et des suractivations* » (Bertrand, 1991). Tout comme le paysage, les représentations sont donc « *des créations de schémas pertinents du réel* » (André, Bailly, Ferras, Guerrin, Gumuchian, 1989, p. 4 et p. 30). Cette similitude de construction a lieu cependant à deux échelles distinctes. « Primaire » pour les représentations, « secondaire » pour le paysage, puisque ce dernier a besoin des premières pour exister lui-même en tant que représentation du réel.

La dualité du paysage se situe donc dans la confrontation permanente du signifiant et du signifié, du réel et du culturel, du naturel et du construit. Nous adhérons en cela, à la définition⁷ de George Bertrand. « *Si le paysage est bien un "patrimoine culturel", "enraciné au plus profond de la mémoire collective et de l'imaginaire", il n'en reste pas moins aussi "une portion d'espace matériel qui détermine une enveloppe et un contenu communs à toutes les représentations paysagères de cette portion d'espace" » (Bertrand, G, 1978). En s'incrétant dans la réalité, le paysage enfouit certes ses racines dans le passé (l'héritage est également une notion commune entre les concepts de représentation et de paysage), il s'invente pourtant au présent et se tourne résolument vers l'avenir. C'est peut-être là une des limites de la proposition de ce géographe.*

L'un de ces confrères, Jean Bernard Racine, insiste d'avantage sur le renouvellement permanent du paysage perçu comme « *un environnement naturel (...), un milieu humain (histoire et culture), un territoire vécu par un groupe, un lieu de création (esthétique et symbolique)* » (Bailly, Racine, Soderström, 1986). Ce renouvellement du paysage s'explique par l'évolution, elle-même permanente, des représentations. La dynamique est un des caractères fondamentaux de toutes

⁷ La multiplicité de définition n'accorde en aucun cas la primauté aux plus récentes. Il est d'ailleurs réapparu régulièrement tout au long du vingtième siècle, à titre d'avancée dans la réflexion, de vieilles définitions oubliées. Le paysage est-il si complexe pour que l'on se perde à ce point dans les méandres de son épistémologie ?

les représentations, y compris des représentations paysagères, parce qu'elles sont tout simplement immergées dans le social, en liaison constante avec l'avancée des connaissances (André, Bailly, Ferras, Guerrin, Gumuchian, 1989, p. 30). Les titres chocs et racoleurs, annonçant la mort du paysage, sa disparition ou sa destruction, ne sont que le reflet de la dynamique de ce concept, défini comme tel dans le premier chapitre.

2.2.2 Un point de vue sociétal

La conception des représentations sociales en tant que « *forme de connaissance socialement élaborée et partagée [...] concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* » (Jodelet, 1991, p. 50) nous induit à penser que les représentations et le paysage se construiraient selon un même modèle : le réel, le regard, l'observation, la transformation. Cette psycho-sociologue démontre en ces quelques mots que le social est à l'origine de toute représentation. Nous venons cependant de démontrer que le paysage n'est pas une représentation (Voir première Partie, chapitre troisième, 2.1.3.). Pouvons-nous alors dire qu'il est une construction sociale ?

Au-delà du réel, le paysage est de l'ordre de la représentation et se fonde lui-même sur un ensemble de représentations. Ce poly-système serait donc avant toute chose une création ; la création de l'individu ou de la société qui le façonne et également le reflet de la société qui a élaboré les représentations primaires (Voir première Partie, Chapitre troisième, 2.2.1.) indispensables au développement de chaque paysage. Selon cette logique, le paysage se réaliserait dans une double construction sociale puisque différentes communautés peuvent s'exprimer au travers d'une même représentation paysagère (représentation secondaire). Yves Luginbühl, géographe, conforte cette hypothèse avec un tout autre argumentaire. Le paysage est bien pour cet auteur une construction sociale et ce à double titre :

- « *La société le construit dans sa matérialité, elle le façonne en modifiant ses composantes et leur organisation respective. Cette signification renvoie à une matérialité naturelle, qu'elle soit minérale, végétale ou animale, soit physique soit biologique* ».
- *La société se construit du paysage des représentations qui sont notamment des formes que les pratiques sociales impriment à sa matérialité, appartenant à l'idéal, influencées par des références soit universelles, soit au contraire locales, c'est-à-dire inspirées par l'influence locale. (...) Les représentations du paysage se structurent autour de "modèles paysagers", au sens de références formelles* » (Luginbühl, 1998, p. 236).

Tout comme les représentations pour lesquelles nous avons souligné le caractère réflexif, la société se construit en construisant des paysages. Si nous admettons que les

représentations sociales permettent de transcrire la complexité de la réalité selon une grille de lecture explicative et un guide d'action original, le paysage « *est pour la société, pour les groupes qui la composent, un moyen de se lire, de se représenter dans un espace qui n'est pas isotrope, mais qui possède une dimension matérielle indéniable* » (Luginbühl, 1998, p. 245). Un paysage particulier n'a donc de sens que pour un groupe social défini ; pour d'autres ou plus simplement à une autre époque, son existence même est contestable.

2.2.3 La composante paysagère, objet des représentations

Le titre de la sous-section 2.2, « *sans représentation, pas de paysage* », résume bien les propos tenus jusqu'à présent. Le paysage n'est jamais découvert, il est d'avantage inscrit dans un processus de reconnaissance. La contemplation paysagère est le résultat d'un héritage culturel que chaque individu enrichi de ses propres connaissances et de son ressenti. Ce que l'on voit sur l'instant est donc le fruit d'une longue maturation. Ainsi, pour les mêmes raisons, nous ne verrons jamais deux fois le même paysage. Si par les médiations artistiques, symboliques et sensibles, naît le paysage, « *ces symboles ou cette esthétique ne sont pas seulement de l'ordre de l'apparence : derrière les appréciations portées, il y a de la matière inerte ou vivante* » (Luginbühl, 1998, p. 237). La dynamique paysagère prend là tout son sens. Ce sens regroupe deux systèmes, le naturel et le culturel, qui évoluent de manière indépendante tout en inter-agissant. Chaque objet constitutif de l'un de ces systèmes devient, selon cette approche globalisante, une composante paysagère.

« *Nous sommes nourris de fables, que nous n'avons jamais lues et de sensations que nous n'avons jamais éprouvées. Chêne, olivier, mais aussi pin, peuplier, orme, hêtre, voisinent dans notre culture paysagère avec la fontaine, la prairie, la source. Ce sont là ce que l'on nomme des lieux, les fameux "topoi" de la rhétorique, les objets nécessaires à la constitution d'un ensemble argumenté* » (Cauquelin, 1989, pp. 139-140). Ainsi la constitution d'un paysage (ensemble argumenté) ne sera possible que si l'individu remanie, inconsciemment, chacun des objets présents dans son champ de vision en composante paysagère.

L'objet isolé, pourtant objet de multiples représentations, ne peut être défini comme un paysage. Par contre, l'homme puise dans ces représentations existantes afin de se construire un savoir, une sensibilité particulière. Cet ensemble cohérent de représentations propre à chaque individu est à l'origine de la construction paysagère. Car, au-delà de l'essence même de l'objet, nous accordons par le biais du regard du sens à ce qui nous entoure. Ainsi, la garrigue pourrait n'être qu'une friche ou un fouillis incohérent d'arbustes et de lianes au feuillage sempervirent

et la « ragnaia »⁸ de la villa Montalvo, à Firenze, qu'un labyrinthe quadrangulaire de chênes verts. L'histoire qui habite ces lieux, le savoir-faire paysager, l'empreinte des générations qui y ont travaillé, empreinte visible et tangible, nous font percevoir ces jardins comme un tout, un ensemble, un paysage riche de ses particularités mais où aucune particularité isolée n'est le paysage tout entier. Tout ce que l'on a déjà vu, lu ou entendu, et même ce que l'on ne connaît pas, est présent en nous. L'élément paysager en est un peu le recueil simplifié. Contrairement au paysage qui résulte d'un ensemble cohérent de représentations que nous avons appelées secondaires, il n'intègre que les représentations dites primaires ; le terme simplifié devient inapproprié lorsque l'on tente de recenser, ne serait-ce que pour un seul élément paysager, la totalité de ces représentations.

L'intérêt d'étudier l'élaboration d'une composante paysagère ne se trouve pas seulement dans l'exhaustivité des références mais plutôt dans l'entrelacement des modalités de représentations pour en dégager l'idée commune. Evolutifs, puisque sociaux, les différents systèmes de représentations établissent des normes. Ainsi, la connaissance préalable de l'arbre, élément paysager, est indispensable à toute réflexion sur ses rôles et places dans le paysage. Les référentiels communs acquis temporairement par la « *normativisation* » de ses représentations lui octroient alors un statut particulier, reflet d'une communauté à un moment donné. Si le caractère plus ou moins éphémère de chaque norme est important, il s'agit toutefois de comprendre que la plupart des normes en vigueur ne sont que réécriture et ré-interprétation des précédentes. Les représentations les plus anciennes de l'arbre jouent donc encore aujourd'hui un rôle non négligeable, même si elles ne s'imposent plus de prime abord. Ainsi avant d'être découvert sous l'angle de la science, problématisé par la philosophie, l'arbre a été « *thématisé par les mythes. Nous en recueillons les traces chez Homère, Ovide, Pline l'Ancien ou dans la Bible* » (Dumas, 2002, p. 12). Les modèles rhétoriques de l'arbre et des arbres sont ancrés en nous, même si nous n'en avons jamais vu. Le chêne est toujours robuste, le baobab est le géant incontesté de ce règne végétal, l'olivier apporte avec lui toutes les senteurs de la Provence, Pagnol, Giono et le chant des cigales. L'arbre est et restera un « *marchand d'histoires enraciné aux quatre coins du monde*⁹ ». L'arbre est peut-être même l'élément paysager par excellence. La multiplicité des représentations qui lui sont rattachées alimente la richesse de ce sujet d'étude. A nous de vous faire partager la fabuleuse histoire de l'Arbre, fourmillant de mythes, de contes et de religions, s'enrichissant des savoirs scientifiques et populaires...

8 La « ragnaia », terme italien, peut être comparée à une maille végétale (labyrinthe de chênes verts) conçue pour la pratique de la chasse aux oiseaux.

9 Commentaire du film de Bruneau S., Roudil M.A., 2002. « *Arbres* »

L'objectif est d'en dresser la trame indispensable à la compréhension de cette entité végétale, simple et complexe à la fois.

3 DE L'ARBRE À L'ESPECE

3.1 L'arbre, le symbole par excellence

L'avidité avec laquelle l'homme regarde l'écureuil dans le noisetier, le lapin se faufile entre les ceps de vigne ou le vol en escadron de canards s'échappant des roseaux est proportionnelle à la fugacité de l'instant. Saisir ce moment privilégié avant qu'il ne s'évanouisse... Le noisetier, les vignes et les roseaux sont quasi-immuables, alors pourquoi s'y attarder ? De par sa mobilité, « *l'animal nous fascine, il attire et retient le regard, il focalise l'attention. (...) Avant même qu'il puisse être vu, on oublie la plante qui le porte, [l'arbre] n'est déjà plus qu'une plante paysage, tellement énorme, tellement immobile (...)* » (Hallé, 1999, p. 8). Le végétal n'est que le compagnon d'arrière-plan des jeux d'un enfant, l'animal venant s'immiscer de manière impromptue dans ce décor du quotidien. L'arbre des forêts et l'arbre des villes, mât solitaire autant que muraille infranchissable, peuplent les souvenirs d'enfance qui construisent le regard d'adulte en devenir.

3.1.1 Le rapport arbre/homme : projection et anthropomorphisme

Le botaniste Francis Hallé soutient que l'homme, en quelque lieu et quelque époque que ce soit, a toujours préféré les animaux aux plantes (Hallé, 1999). Appartenant au même règne, il se reconnaît sans doute plus aisément en eux. L'ethnocentrisme a également favorisé l'intérêt, en général, et l'étude, en particulier, de ce qui nous est le plus proche. On reconnaît ainsi en l'animal des valeurs humaines et en l'homme, l'instinct animal. Comment pourrait rivaliser l'arbre ? Singulièrement, ce qui nous est totalement étranger est son plus bel atout.

Ses caractères physiques en font l'un des thèmes symboliques les plus riches et les plus répandus :

- *L'immobilité*¹⁰ : par ses racines comme celles du frêne Yggdrasill qui cache en elles l'ordre du monde, l'arbre s'ancre dans les profondeurs de la terre, inconnues et terrifiantes la plupart du temps. Alors que l'immobilité signifie souvent l'enfermement, la privation de liberté, elle offre ici aux hommes un repère, l'assurance d'un lendemain, l'éternel retour. Les arbres à feuilles caduques, surtout, évoquent le caractère cyclique de l'ordre cosmique. Après la

¹⁰ Ce caractère pourrait porter à discussion si l'on se réfère à un cas particulier : le palétuvier, cet arbre des mangroves qui rechigne à germer, croître et végéter au même endroit

mort, bois dénudé sous les frimas de l'hiver, la renaissance, éclosion annuelle de nouvelles feuilles vertes.

- *La longévité* : à l'échelle humaine, l'arbre paraît immortel. L'homme lui envie ce caractère; c'est ce qu'il a toujours recherché. Il ne peut symboliquement y parvenir qu'en s'identifiant à lui ou en en plantant un. N'est ce d'ailleurs pas ce dessein qui guidait les mains d'un père ou d'un grand-père semant un gland à la naissance d'un enfant ? Ce double végétal grandira à ses côtés, l'accompagnera tout au long de sa vie et surtout lui survivra¹¹. Ne prétend-on pas à la sagesse et à la connaissance en vieillissant ? L'arbre centenaire est un être qui sait. Il a traversé des événements mémorables et peut nous les conter (Bourdu, 1999).

« Tu trouveras plus dans les forêts que dans les livres. Les arbres et les rochers t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira »

Devise de Saint Bernard de Clairvaux, moine cistercien, 1091-1153

L'arbre de vie, de la connaissance, du bien et du mal... L'arbre serait détenteur d'un savoir auquel l'homme ne pourrait jamais prétendre. La mémoire individuelle est infime, sa richesse se révèle collectivement. L'arbre, quant à lui, grave ses souvenirs au cœur même de son être. Il ne livrera ses secrets qu'abattu. Nous lisons les aléas climatiques, réchauffement, stress hydrique, glaciations dans ses cernes comme dans un livre ouvert. Un livre plus crédible et ponctuel que n'importe quelle œuvre écrite de la main de l'homme. Robert Dumas y voit l'origine même de la connaissance. « *La mythologie, la théologie, la gnoséologie, la politologie, l'esthétique trouvent leur principe dans la dendrologie (...): la connaissance de l'arbre est la racine de l'arbre de la connaissance, comme de toute la culture en général* » (Dumas, 2002, p. 11).

- *La verticalité* : « une des plus grandes verticales de la vie imaginaire de l'homme recevrait toute la portée de son dynamisme inducteur. L'imagination saisissait alors toutes les forces de la vie végétale. Vivre comme un arbre ! Quel accroissement ! Quelle profondeur ! Quelle rectitude ! Quelle vérité ! » (Bachelard, 1948, p. 299). En perpétuelle évolution, en ascension vers le ciel, l'arbre évoque tout le symbolisme de la verticalité, tel l'arbre de Léonard de Vinci (Chevalier, Gheerbrant, 1982, p. 162). Depuis le monde souterrain où puisent ses racines, au ciel vers lequel sa cime tend, il est le symbole même de la circulation et de la médiation. Son tronc érigé relie les racines et les branches, le bas et le haut, les origines et le devenir. Il est « le lien qui unit nécessairement les constituants de toute force vitale en transformation » (Gallais, Thomas, 1997, p. 58). L'arbre résume, en

¹¹ La loi italienne n°113, du 29 janvier 1992, « un albero per ogni nato » oblige, à ce titre, les communes de planter un arbre pour chaque nouveau-né recensé.

les organisant, à lui seul les forces du cosmos. L'arbre cosmogonique, axe du monde, a été maintes fois décrit. Quel que soit l'angle d'approche, païenne ou chrétienne, il possède toujours un caractère vertical, central, fondateur et de soutien :

« ferme soutien de l'univers, lien de toutes choses, support de toute la terre habitée, entrelacement cosmique, comprenant en soi toute la bigarrure de la nature humaine. Fixé par les clous invisibles de l'Esprit, pour ne pas vaciller dans son ajustement au divin ; touchant le ciel du sommet de sa tête, affermissant la terre de ses pieds, et dans l'espace intermédiaire, embrassant l'atmosphère entière de ses mains incommensurables »

Extrait du Pseudo-Chrysostome de la sixième homélie sur la Pâque. De Lubac, 1941, p. 366

Nous retenons ici les traits fondamentaux qui font de l'arbre une entité qui le dépasse et dont la figuration symbolique peut devenir un objet de culte. L'arbre en lui-même n'est jamais l'objet de culte. C'est parce que nous lui attribuons toutes sortes de qualités intrinsèques qu'il devient l'objet idéal des représentations sociales. L'arbre peut incarner le symbole par excellence car il relève des images fondamentales (arbre cosmogonique, du bien et du mal, de la connaissance). Dans l'Antiquité, tous les arbres possédaient chacun une âme. La transformation d'un être en arbre était à l'origine même de l'essence et du nom de l'arbre. Il s'agissait en général d'un être semi-divin, la plupart du temps féminin, comme les nymphes, qui avait subi une métamorphose afin d'échapper au courroux ou aux avances d'un dieu. Ainsi, à chaque métamorphose naissait une essence ou, du moins, la divinité en incarnait les qualités. *« N'importe quelle nymphe ne se transformait pas en n'importe quelle essence. (...) Il existe un rapport très précis entre l'arbre d'une part, la nymphe et son père de l'autre, comme s'ils appartenaient à la même famille, comme si la nymphe était déjà en puissance l'arbre qu'elle deviendra, à tel point que l'on peut se demander si l'être de chair n'était pas seulement l'incarnation provisoire sous forme humaine de l'esprit de l'arbre »* (Brosse, 2001, p. 237). Syrinx est devenue roseau puis flûte de Pan, Myrrha (ou Smyrna) l'arbre à myrrhe ; Daphné s'est vue attribuer le laurier, Leukè, le peuplier blanc, Phyllira, le tilleul ou encore Pitys, le pin noir qui a d'ailleurs conservé en Grèce le nom de *pitys*. Ovide puise dans ce vaste fond traditionnel pour nous conter les « Métamorphoses ». Nous en citerons un cours extrait détaillant le mythe du Laurier, végétal encore présent aujourd'hui dans toutes les manifestations civiles, militaires ou religieuses.

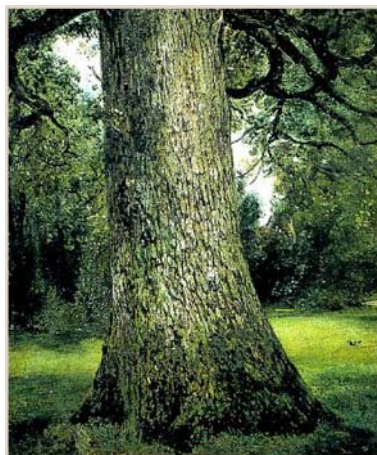
La nymphe Daphné souhaitant échapper aux avances d'Apollon ne trouve aucun autre recours que d'invoquer son père, Pénéée, pour la délivrer de cette beauté qui lui pesait. Celui-ci la changea en arbre. Apollon vient alors couvrir de ses baisers le bois qui les repousse. *« Eh bien, [dit le dieu], puisque tu ne peux être mon épouse, du moins tu seras mon arbre ; à tout jamais, tu*

orneras, ô laurier, ma chevelure, ma cithare, mes carquois » (Ovide. *Métamorphoses*, livre I, vers 555-560, p. 62). Il se couvrit alors la tête de la première couronne de laurier d'Apollon (Voir illustration 10).



Illustration 10 : **Statue d'Apollon et Daphné**
(Le Bernin, 1622)
Source : www.mythesgrecs.fr

Ces mythes promeuvent les qualités communes au dieu et à l'arbre qui le représente. Le caractère de l'un s'incarne dans l'autre : la beauté, la vigueur, la force, la lâcheté, la noirceur... L'apparence physique de ces deux êtres est pourtant bien différente. Rares sont ceux qui se risqueraient à avancer telle ou telle ressemblance. Seuls les artistes s'y aventurent. Par le biais de l'artialisation *in visu* (exemples romanesques, cinématographiques : « *Le cavalier sans tête* », « *Le seigneur des anneaux* »), l'homme peut atteindre son idéal, se confondre avec le végétal. L'arbre devient homme, l'homme devient arbre.



Pour John Constable, par exemple, dans « *Tronc d'arbre* », le tronc devient paysage unique. La robe de bois de l'arbre puissant et maternel présente ces deux grandes branches enveloppantes comme des bras possessifs. L'arbre n'a plus seulement une âme, il devient un personnage.

Illustration 11 : **Tronc d'Orme** (Constable, 1821)
Sources : lacart.site.voila.fr/peintres/constable/troncdorme.htm

Dans l'œuvre de Wilfredo Lam, « *La jungle* », figurant la révolte des esclaves contre le colonialisme, hommes et arbres fusionnent.

Illustration 12 : **The jungle** (Wilfredo Lam, 1942-44)
Source : www.matta-art.com/lam/lam.htm



« Dans la symbolique des rêves, l'homme, ce roseau penchant, s'identifie à l'arbre. A ses yeux, ce dernier est l'image de la fécondité (les bourgeons), de l'abondance (les fruits), du renouvellement (le feuillage) ou la manifestation de la puissance et de la sagesse » (Vinsonneau, 2001, p. 49). L'homme voulait se rapprocher de cet être qui devient le modèle à atteindre. La fusion métaphorique lui facilite la tâche :

« Votre œil se fixe sur un arbre harmonieux courbé par le vent ; dans quelques secondes, ce qui ne serait dans le cerveau d'un poète qu'une comparaison fort naturelle deviendra dans la vôtre une réalité. Vous prêtez à l'arbre vos passions, votre désir ou votre mélancolie ; ses gémissements et ses oscillations deviennent les vôtres et bientôt vous êtes l'arbre »

Baudelaire, cité par Pommier, 1932, p. 105

Cet échange entre ces deux êtres n'est pas uniquement le résultat de l'œuvre poétique mais notre quotidien. Le tronc, le cœur, le bois, les cernes et les racines s'adressent tant à l'arbre qu'à l'homme. La littérature ne fait qu'accentuer cette projection à l'aide de comparaisons :

« Cette dure écorce rugueuse et ces branches qui sont comme un fouillis de bras énormes (un fouillis qui est en ordre)
Et ces racines qui s'enfoncent et qui empoignent la terre comme un fouillis de jambes énormes (un fouillis qui est en ordre) »

In « *Le mystère des Saints-innocents* », Charles Péguy, 1941

ou de métaphores :

« *Ayons fois en ce germe ! Amis, il nous ressemble.
Il sera grand et fort, puisqu'il est faible et nu.
Nous sommes ses pareils, bannis, nous en qui tremble Tout un vaste monde inconnu !* »
Hugo, 1870, « *Aux proscrits* »

Le germe est l'enfant, l'homme qui ne veut qu'apprendre et s'épanouir ; l'arbre est l'homme mûre, le vieillard incarnant la sagesse ; le peuple est la forêt dans laquelle peut régner la plus grande des confusions comme une parfaite organisation, une entente amicale comme une compétition vénale. L'idée de faire naître l'homme du bois est commune, selon Jacques Brosse, au patrimoine européen. L'on compare d'ailleurs souvent la chair humaine à la chair de l'arbre, le bois. Elles peuvent, autant l'une que l'autre, souffrir, pourrir ou être blessée. L'anthropocentrisme patent nous rappelle régulièrement les caractères anthropomorphes de l'arbre et de son bois ; veines, humeurs et maladies.

3.1.2 Le bois : matière vivante / arbre mort

Le bois demeure jusqu'au XIV^{ème} siècle la matière par excellence, toujours citée en tête de liste dans l'énumération des matières utilisées ou travaillées par l'homme. Nous assistons aujourd'hui à un retour du bois dans les constructions, un nouvel attrait pour cette matière qui apporte un peu de chaleur naturelle dans la froideur du bâti. La noblesse de cette matière est valorisée par la qualité même de l'arbre et le travail de l'artisan ou de l'artiste. Il est la *materia prima*, symbole de la substance universelle (Chevalier, Gheerbrant, 1982, p. 134). L'homme peut s'en nourrir, se chauffer, construire des abris pour l'homme, les animaux et les cultures, des moyens de transport... À sa valeur symbolique s'ajoute, une forte valeur économique (Première partie, chapitre premier). C'est ici, peut être plus qu'en tout autre domaine, que le matériel, l'imaginaire, le physique et le symbolique s'entrelacent (Pastoureau, 1993, p. 25). Quand l'arbre devient rare comme parfois dans l'Europe méridionale, le bois serait d'autant plus respecté, économisé (Pastoureau, 1993, p. 29). Cependant le bois *materia*, désigne prioritairement le bois de construction. En Méditerranée, les arbres ne se développant pas suffisamment pour la construction navale, leur bois, *lignum*, était réservé au bois de chauffe. La rareté ou la particularité peut donc en faire un matériau précieux, par exemple pour le domaine culturel, comme une matière secondaire, sur le plan économique.

La séparation « *materia/lignum* » en Méditerranée, pourrait donc expliquer l'exploitation intensive des forêts sans se soucier peu ou prou de la rareté des arbres et de la difficulté de renouvellement des essences.

Le bois est avant tout une matière vivante ce qui l'oppose aux deux autres matières principales, la pierre et le métal. Pour le travailler, il faut ainsi tenir compte de ses humeurs, de ses mouvements, de ses défauts et de ses qualités. Cette difficulté dans l'ouvrage ajoute sans doute à la valorisation de la matière. En Méditerranée nord occidentale, durant toute la période proto-industrielle (XI^{ème} - fin XIX^{ème}), alors que le bûcheron et le charbonnier sont méprisés, le sculpteur et l'ébéniste sont encensés. Les uns donnent la mort, les autres accordent une seconde vie, éternelle cette fois. L'arbre debout, le bois est vivant ; l'arbre couché, le bois s'assèche mais le matériau demeure vivant. L'homme lit dans les cernes tout un parcours de vie, il y décèle des anomalies de croissance. D'une même essence ou de deux, le bois s'individualise, se révèle en séchant. La sève s'écoule, le bois bouge et se fend. Le moindre nœud, la moindre fente, une teinte particulière font d'une coupe, une coupe particulière. Au cœur même du bois, on retrouve la vie de l'arbre. Mais est-ce tout ? Ne touche-t-on pas quand on abat un arbre à des vies autres que celle de l'entité végétale ? A la vie de l'homme tout d'abord qui se reconnaît en lui jusqu'au mimétisme et dont le poumon générique est la forêt. A la vie imaginaire, rêvée et mythique de dieux ou déesses, nymphes, dryades ou hamadryades qui habitent les arbres et dont les vies dépendent de celle de leur hôte. Pierre de Ronsard résume très bien en deux strophes d'une de ses élégies toutes ces vies gâchées quand un arbre tombe :

« *Escoutes bucheron, arreste un peu le bras
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas,
Ne vois-tu pas le sang lequel degoute à force
Des nymphes qui vivaient dessous la dure écorce ?
Sacrilège meurtrier, si on pend un voleur
Pour piller un butin de bien peu de valeur
Combien de feux, de fers, de morts et de détresses
Mérites-tu meschants, pour tuer nos déesses ?* »

De Ronsard, « *Contre les buscherons de la forêt de Gastine* »

Le caractère vivant et dynamique du bois explique sans doute pourquoi bon nombre d'icônes, de totems, de masques cérémoniels ou de retables ont été réalisés en bois, matière qui leur donnait vie et âme à la fois. Il n'est pas rare d'entendre parler dans les croyances médiévales de statues qui parlent, se déplacent, saignent ou pleurent (Pastoureau, 1993, p. 27). Ces statues sont alors toujours faites de bois. Au delà de la matière même, le choix des essences dans lesquelles sont sculptées les images des saints, dieux et déesses ou des ancêtres n'est certainement pas anodin. Chaque espèce a des caractères biologiques et morphologiques ainsi qu'une mythologie propres qui lui confèrent une valeur symbolique et économique particulière. Nous citerons comme exemples deux créations particulièrement remarquables, la première venant de Nouvelle-Calédonie et la seconde du Gabon.



Datant du XVIII^{ème} ou XIX^{ème} siècle, des flèches faitières représentant des visages étaient fixées sur les cases par les Kanaks afin d'invoquer les esprits du clan. L'essence de prédilection était le bois de houp (*Montrouziera cauliflora*), considéré comme l'ancêtre de tous les arbres¹².

Illustration 13 : **Flèche faitière** du XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle, Nouvelle-Calédonie
H. Dubois-Brussels, musée national des arts d'Afrique et d'Océanie

Au XIX^{ème} siècle, les Fangs (Gabon) sculptaient dans un bois bien particulier¹³ des figurines et les attachaient au dessus du crâne de leurs ancêtres qu'ils conservaient dans des récipients en écorce. L'huile de palme enduite sur la statuette au cours d'un rituel suintait parfois de ces gardiennes et purifiait les reliques tout en les faisant reluire¹⁴.



Illustration 14 : **Gardien de reliques** du XIX^{ème} siècle, Gabon
H. Dubois-Brussels, musée national des arts d'Afrique et d'Océanie

12 L'art magique du bois, 2001. In « *Géo* », Hors- série « Arbres et forêts du monde », (p.42-43)

13 En Afrique centrale, les bois les plus communément employés dans la statuaire sont l'*Alstonia congensis* et le *Ricinodendro heudelotii*.

14 L'art magique du bois, 2001. In « *Géo* », Hors- série « Arbres et forêts du monde », (p.42-43)

3.1.3 De l'arbre générique à l'arbre spécifique

De cette richesse symbolique que nous venons de présenter découle une idée commune de l'Arbre générique. C'est d'ailleurs cet arbre là que certains artistes nous proposent de voir ou de revoir en allant au-delà de la nature. Ainsi, dans les mémoires de Richter, nous pouvons noter les appréciations ironiques et les censures des peintres de sa génération, dont celles de J.C. Klengel qui s'écrit, effrayé, lorsqu'on lui parle des groupes de pins et de chênes, des buissons de lauriers et d'orangers « *"Taisez-vous, je n'ai pas besoin d'en entendre d'avantage !". L'idée que l'on pût dans un tableau, reconnaître les arbres les uns des autres lui paraissait une abomination. Une seule forme suffisait à ses yeux pour représenter toutes les espèces décrites par Linné* » (Richter, 1891, p. 90). Il en va de même dans l'œuvre de Paul Valéry qui revendique le fait que l'on ne puisse pas reconnaître telle essence ou telle autre dans ses poèmes. De cette manière, il souhaite « *dépasser la vision naturelle et réelle des choses [pas seulement de l'arbre] données par le regard simple* » (Laurette, 1967, p. 177). Par cette approche, nous est donnée l'image absolue de l'arbre, celle qui devrait être commune à tous les êtres. Cependant, nos représentations sont influencées par notre origine. Que l'on soit Nord-Européen et l'Arbre est un grand sapin, un imposant chêne rouvre ou un mélèze ; que l'on soit Méditerranéen et l'Arbre devient une cèpée de chêne vert, un figuier ou un arbre de Judée.

Les essences particulières d'arbres sont autant de modalités nuanciant l'idée de l'Arbre absolu. Bien que très souvent ces nuances se réfèrent à un symbolisme stéréotypé (telle essence dans tel contexte) (Gallais, Thomas, 1997, p. 68), elles enrichissent notre perception de l'arbre spécifique et guideront, inconsciemment la plupart du temps, les aménagements urbains et les reboisements forestiers. Leur histoire est intimement liée à l'usage que l'on peut et veut en faire aujourd'hui car le besoin d'affirmer une appartenance à une classe, à une culture ou à une civilisation est toujours sous-jacent. Ce cheminement est facilement perceptible dans les jardins, constructions culturelles et espaces sensibles (Demouchy, 1999, p. 46), où cette réflexion est menée pour l'ensemble du patrimoine arboré. L'homme se reconnaît d'autant plus dans ces lieux puisqu'il les façonne selon son bon vouloir. La maîtrise de l'art topiaire lui permet même de sculpter le végétal, de lui attribuer des formes très souvent anthropomorphes. Les arbres du parc ou du jardin vont donc au-delà de la nature. Ils ont été pensés, plantés et façonnés par l'homme tant pour quitter le naturel qui l'effraie et veut fuir, que pour retrouver ce naturel domestiqué à son image. « *Le jardin n'est pas la petite forme du paysage, il a son schème symbolique propre. (...) Il n'est pas la réduction, à l'échelle dite humaine, de la généreuse nature (...). C'est bien au contraire, par une séparation d'avec elle qu'il se constitue - et presque à*

son rencontre» (Cauquelin, 1989, p. 55). Il apporte les arbres au plus près des hommes. Certaines espèces deviennent indispensables à leur bien-être.

Nous ne parlons donc plus ici d'Arbre mais bien des arbres, avec leurs caractères propres, leurs histoires et leur environnement. Les uns ne peuvent être en aucun cas pris pour les autres. S'imposent ainsi deux niveaux symboliques. L'un portant sur l'arbre absolu, l'autre se situant au niveau de l'essence. Chacune d'entre elles trouve une symbolique particulière grâce à ses caractères biologiques ou ses usages et apporte ainsi sa spécificité à l'environnement dans lequel elle pousse, aux paysages qu'elle compose, aux contes et aux tableaux qu'elle illustre. La forêt, n'a longtemps été représentée que monstrueuse et effrayante, par des arbres au feuillage sombre, sempervirent, un sous bois impénétrable (Voir illustration 15). Quand elle devient le décor privilégié des romantiques, des sentiers accueillants serpentent alors parmi les arbres dont le feuillage léger laisse filtrer les réconfortants rayons de lumière.

Toutes ces représentations sont issues de considérations concrètes qui peuvent être en partie productrices de l'image symbolique. Ces considérations vont de « *la morphologie et de la physiologie propres à l'arbre, ainsi que des ressources possibles qu'il offre à l'homme pour aboutir à l'interprétation qui en est donnée dans la culture. L'importance est de découvrir quel est parmi toutes ces données [physiques], l'élément qui sera retenu comme signifiant pour attribuer à la plante sa place dans le système* » (Calame Griaule, 1980, pp. 315-320).



Illustration 15 : **Le petit Poucet** (1862)
Illustration des contes de Perrault par Gustave Doré

- *Les caractères morphologiques*

La physiologie de l'arbre est de prime abord responsable de l'idée et des représentations que nous nous faisons de l'arbre. Le feuillage délicat et aérien du tremble et du saule ne peut évoquer les mêmes sentiments que celui sombre et coriace du houx et du chêne vert. Les représentations de l'arbre dépendraient-elles principalement de la physiologie de l'espèce ? Il semblerait que cela soit ainsi en étudiant, pour un grand nombre d'espèces, les représentations sociales qui se sont imposées. Le feuillage semble être le caractère majeur significatif de la position accordée à l'arbre dans nos sociétés.

Le feuillage persistant s'oppose formellement à l'un des caractères qui fait de l'Arbre absolu un repère pour l'homme. En général, l'homme retrouve dans l'arbre le cycle saisonnier, le cycle de la vie, l'espoir de renaissance. Or, en ce qui concerne l'ensemble des gymnospermes (excepté le *Ginkgo biloba*) et quelque feuillus dont le feuillage est sempervirent, il perd cette assurance. Puisque les aiguilles, écailles ou feuilles coriaces ne lui montrent plus cette possibilité de renouveau, puisque l'arbre reste immuable, cette constance ne peut que l'introduire dans le royaume des morts, des ténèbres ou de la vie éternelle. Tel est le cas du cyprès ou de l'if définitivement liés à l'accompagnement des défunts. Le cyprès n'est en rien porteur de tristesse, contrairement à l'if, arbre funeste. Il devient le gardien des sépultures, incarnant le deuil et le chagrin. La légende de Cyparissos, jeune éphèbe inconsolable transformé en cyprès, illustre parfaitement ce sentiment. Mais le monde des morts est ambivalent, lumière ou obscurité. Le cyprès incarne à lui seul ces deux cotés clair / obscur. Si pour les Grecs et les Latins, le cyprès de par son feuillage obscur était voué à la mort et aux divinités infernales, la Syrie en faisait le symbole de la résurrection.

Pour les mêmes raisons, ces sentiments sont incarnés dans d'autres conifères. En plus de son caractère toujours vert, l'incorruptibilité de sa résine font du pin le symbole de l'immortalité en Extrême-Orient. C'est d'ailleurs ce symbolisme qui fait choisir au Japon le pin (*matsu*) et le cyprès (*hinoki*) comme matériau de construction des temples de Shintô et des instruments de rituels (Chevalier, Gheerbrant, 1982). D'autres caractères biologiques spécifiques, comme le port de l'arbre, son architecture ou son mode de reproduction induisent très souvent des représentations particulières. Poursuivant toujours avec ces deux exemples que sont le pin et le cyprès, l'architecture pour l'un, le fruit pour l'autre, en font des « représentants » de la fécondité. La forme phallique de la flamme typique du cyprès signifiait pour les Romains la fécondité masculine. Des figurines taillées dans son bois étaient positionnées à l'entrée des champs pour favoriser les récoltes (Ponttopidan, 2000, p. 72). A.

de Gubernatis note que dans de nombreux contes orientaux le cyprès représente le jeune amoureux. Cette masculinité de l'arbre est également transcrite par la légende de Cyparissos précédemment citée. Bien que ce soit généralement une nymphe, figure féminine, qui est métamorphosée en arbre, le cyprès est ici un jeune homme. L'objet idéal de représentation de la fécondité reste pourtant la pomme de pin. En elle tant la féminité que la masculinité trouvent leur symbole :

Féminité : alors que le cône fermé représente la virginité (très présent dans l'iconographie chrétienne), la pomme de pin ouverte et les pignons symbolisent la maternité, la reproduction et la fertilité.

Masculinité : essentiellement chez les Grecs, le cône dense, lisse et rougeâtre est l'attribut de Dionisos « *qui est d'ailleurs souvent représenté tenant à la main une pomme de pin en guise de sceptre* » (Hignard, Ponttopidan, 1995, p. 61-62).

- *L'arbre ressource : un élément symbolique*

La morphologie des arbres est donc bien l'un des éléments qui attribuent aux arbres tel ou tel rôle dans nos sociétés. cette physionomie serait intimement liée aux ressources que les arbres offrent aux hommes. Le bois de cyprès pour les figurines gardiennes des moissons, celui de pins pour les temples japonais, la résine pour bon nombre d'onguents et les pignons pour l'alimentation. Cependant, les caractères physiques de ces deux essences restent privilégiés quant à l'attribution des places et rôles respectifs des pins et des cyprès dans le système. Les valeurs d'usage ne pourraient-elles donc pas devenir l'élément décisif dans l'élaboration d'une représentation ?

L'étude de deux essences, sans prétendre à l'exhaustivité, semble pouvoir répondre parfaitement à cette interrogation.

Le mûrier et plus particulièrement le mûrier blanc (*Morus nigra* L.).

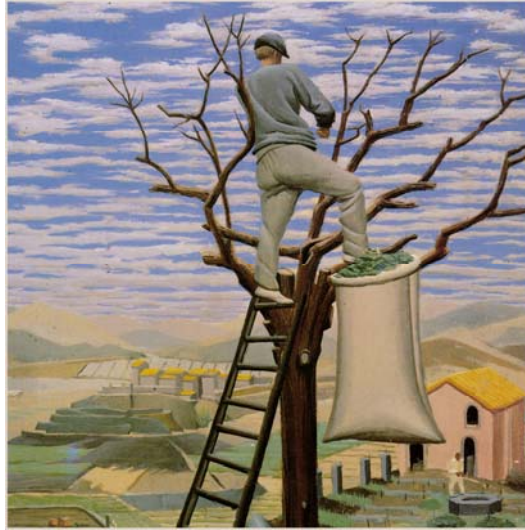


Illustration 16 : **L'effeuillage du mûrier**
Edita Broglio Zur Muelen, XX^{ème} siècle, collection privée
Ce tableau témoigne de la prégnance de cette exploitation, encore au début du siècle dernier, dans le paysage toscan (environs de Lucques).

Il a été introduit en France méridionale au XII^{ème} siècle. Il a fallu cependant attendre le XVIII^{ème} siècle, qui est celui du développement de la culture de la vigne et du mûrier, pour que cet arbre, si utile pour la production de la soie, se répande dans les régions méridionales grâce aux pépinières du jardinier Traucat de Nîmes ainsi qu'à la protection royale dont il bénéficie alors (De Mazory, 1961). La silhouette noueuse de leur tronc est caractéristique du mode de traitement qui leur est infligé. La taille en « têtard » favorise la venue de branches droites, érigées et très feuillues facilitant la récolte des feuilles. Cette pratique a donné aux arbres une forme bien particulière « *résultant de la taille régulière destinée à assurer la survie du groupe social dans un partage négocié des ressources naturelles* » (Luginbühl, 2002, pp. 82-92). Ainsi l'image que nous avons du mûrier blanc est un arbre au tronc noueux, boursouflé, épuisé par les tailles successives, en alignement le long de parcelles agricoles. De vieux spécimens sur les bords des routes indiquent encore l'ancien emplacement d'une magnanerie. La trace de ces exploitations est encore visible à l'intérieur des cités. Tel est le cas par exemple de la ville de Montpellier dont les nouveaux boulevards, de l'hôpital général à St-Guillem, furent complantés en 1778 d'une double rangée de mûriers blancs (*Morus alba*), dont la feuille était vendue à l'adjudication, pour l'élevage du vers à soie (Coste, 1893). Ces traces dans la littérature comme ces vestiges vivants sont des empreintes végétales, témoins de l'histoire industrielle en Languedoc-Roussillon. Les représentations majoritaires qui en découlent sont celles d'un arbre agricole, d'un labeur éprouvant qui regroupait les hommes, les femmes et les enfants.

Cette image tenace ne l'est pas seulement en France mais également en Chine et au Japon d'où l'arbre est originaire et en Italie, notamment en Toscane qui développa sa culture bien avant la France.

L'olivier : « *Où l'olivier renonce finit la Méditerranée* ». Cette citation de Georges Duhamel légitime parfois, encore aujourd'hui, la délimitation complexe de la région méditerranéenne. L'arbre s'y octroie une place d'honneur !. Dans l'Antiquité, en Grèce, il est consacré à Athéna alors que Rome le dédie à Minerve, déesse de la sagesse.

Dans les traditions juives et chrétiennes, c'est un rameau d'olivier que la colombe apporte à Noé à la fin du déluge. En Islam, il est l'arbre central, symbolisant le prophète. Comme le palmier-dattier, le figuier et le grenadier, il est un arbre béni, toujours associé à la lumière sans doute car son huile alimentait alors les lampes. Le verset coranique de la lumière compare d'ailleurs celle de Dieu à « *une niche où brûle une lampe, la lampe dans un cristal ; le cristal, on dirait une étoile de perle : elle tire son aliment d'un arbre de bénédiction, un olivier qui ne soit ni de l'est ni de l'ouest, dont l'huile éclaire presque sans que la touche le feu* » (Berque, 1995, sourate XXIV, verset 35 du Coran, p. 376).

Ses valeurs d'usage exceptionnelles en ont fait l'arbre symbole de la Méditerranée. Il n'est pourtant pas endémique et serait originaire de l'Asie du Sud-ouest, entre l'Arménie et les sources de l'Indus. Ses nombreuses qualités lui valurent une expansion dans tout le bassin méditerranéen. Dès le VI^{ème}-V^{ème} siècle avant notre ère, Eschyle nomme Samos « l'île des olives » ce qui prouve déjà une spécialisation de l'agriculture (Benzi, Berliocchi, 1999, p. 78). La promulgation des premières lois concernant sa culture, ainsi que celle du figuier, date également de cette époque. Les diverses ressources que cet arbre offre à l'homme sont la base de la richesse symbolique qui lui est attribuée. Ses fruits toujours récoltés en grande quantité en font un symbole de fécondité ;

« *Les jeunes cueilleuses
Dans leurs petits paniers
Font pleuvrir le fruit Gras
On croirait
Bergères occupées
A traire dans un jas.
...
De partout
On dirait que l'or coule
De l'arbre à chaque goutte. »
Mistral, 1912. *Les olivades**

Son huile, représentant la lumière divine, devient alors une source de purification et de force. Il est pour de nombreuses sociétés l'arbre de la paix. L'image chrétienne de la colombe et du brin d'olivier n'est certainement pas étrangère à ce fait. Son importante valeur économique non plus. Les diverses ressources que l'homme pouvait en tirer ont fait de cet arbre un des biens d'échange le plus valorisé du bassin méditerranéen. Suite à cela, l'olivier devient rapidement le symbole par excellence de la victoire et de la récompense. Un temps tombé dans l'oubli, l'olivier regagne actuellement ses lettres de noblesse, notamment à travers les vertus qui sont attribuées à l'huile d'olive. Les gastronomes et les écrivains les ont de tout temps vantées et dans la mouvance d'un retour au terroir, nous les retrouvons.

« *Il n'est d'huile que d'olive ! L'arôme exquis de l'huile s'allie à la vapeur des mets et en rehausse le goût...[...]L'huile d'olive apporte à la cuisson une suavité incomparable ; elle améliore les mets, elle est la reine des fritures.* »

Curnonsky, gastronome français (1872-1965)

« [...] *Tel est le rôle que j'assigne à l'olive, mère de l'huile : fortifier peu à peu, dans notre être, les dispositions à la bienveillance tant du cœur que de la raison.* » (

In « *L'amour de l'olivier* », Henri Bosco

Ces deux exemples sont représentatifs de l'idée mise en exergue. Notre choix ne signifie pas pour autant que seules les essences présentées répondent à ce critère. L'arbre ressource devenant l'élément signifiant des représentations pouvait s'incarner dans bien d'autres. Certains diront que le Palmier, et notamment le palmier-dattier, aurait été l'exemple le plus parlant. Nous réfutons cette dernière proposition par la nature même du palmier. Certes, tant sur le plan des représentations que des usages, cette espèce est généralement assimilée à un arbre mais en botanique, le palmier n'est pas un arbre mais une monocotylédone. Sa croissance n'est que verticale, il n'élabore pas de bois et ne possède pas de tronc mais un stipe. Pour cette raison, et bien que pouvant être représentatifs de certaines régions du bassin méditerranéen, nous avons délibérément ignoré les palmiers de notre analyse.

Les représentations des essences choisies n'ont pas été étudiées dans leur ensemble car telle n'était pas notre préoccupation. Celles retenues argumentent, parfaitement nous semble-t-il, notre hypothèse selon laquelle les représentations de l'Arbre ne peuvent seules prétendre à l'élaboration de normes communes. L'arbre spécifique ou de préférence la spécificité de chaque arbre est à l'origine de la richesse et de la complexité de l'imagerie dans nos sociétés.

Comment un arbre qui n'a pas de passé, pas d'histoire dans une contrée saurait-il être porteur de sens pour une société ? L'olivier est l'un des marqueurs les plus symboliques du

bassin méditerranéen. En serait-il de même dans le nord de l'Europe ? Si la réponse semble toute faite, il ne faut cependant pas oublier que certaines essences allochtones ont été si bien intégrées dans les paysages d'accueil qu'elles semblent être pour la majorité des citoyens endémiques. « *Notre regard s'est tellement familiarisé avec les arbres qui constituent notre paysage que nous ne pouvons imaginer qu'ils proviennent d'Orient ou d'Amérique. De même que le voyage aux tropiques dessille l'ethnologue, de même l'étude des arbres fait tomber les préjugés. Que d'exotisme dans nos contrées !* » (Dumas, 2002, p. 11). Ainsi, l'olivier qui semble l'arbre méditerranéen par excellence est originaire de l'Asie du Sud-ouest. S'il a souvent servi de limite thermique à la Méditerranée, il se cantonne à l'étage mésoméditerranéen alors que les séries de végétations méditerranéennes se disposent le long d'un gradient écologique donné qui se décompose à l'heure actuelle en 5 étages¹⁵. L'exotisme quant à lui, très souvent évoqué quand il est question de la côte d'azur, se cantonne à la riviera des années 1900. Ceci nous interpelle sur les rôles identitaires que peuvent jouer successivement les végétaux introduits ou autochtones. L'idée que l'on veut donner d'un territoire ou l'identité que l'on veut y accoler dépend très souvent de la normalisation des représentations qui sont faites de telle essence ou telle autre.

- *Du symbolique à l'esthétique*

Si de chaque essence découle des représentations spécifiques, chacune d'entre elles donne sens. Sens à la société qui véhicule ces représentations et donc cette culture commune ; sens aux paysages qui intègrent l'essence. Ce sont d'ailleurs souvent elles qui motivent le choix d'une essence aux dépens de telle autre. C'est seulement par le biais de leur « normatation » que l'arbre s'inscrit en marqueur symbolique d'un lieu, en emblème pour un paysage. Si l'arbre porteur de sens est un temps tombé dans l'oubli, des initiatives, ponctuelles au départ, fréquentes de nos jours, très bien décrites par certains auteurs¹⁶, ont fait renaître cet intérêt en modifiant notre regard. Au fil des temps, l'introduction de nouvelles espèces, l'invention du paysage, l'implantation, en tant qu'acte réfléchi et maîtrisé, de l'arbre en milieu urbain, ou les modes « jardinières » successives, nous ont aidés à retrouver en l'arbre des valeurs culturelles oubliées. La notion d'esthétique dans cette citation est à relever. Le choix d'un arbre ne peut être fondé exclusivement sur sa valeur d'usage ; Son aspect esthétique est l'un des éléments majeurs qui va influencer sur la décision finale (outre le coût bien évidemment). L'esthétique de

15 Les cinq étages se déclinent ainsi : le thermoméditerranéen, le mésoméditerranéen, le supraméditerranéen, l'oroméditerranéen (remplace dans nos régions, sous le 39^{ème} parallèle, l'étage montagnard) et l'altiméditerranéen (remplace dans nos régions, au sud du 39^{ème} parallèle, l'étage subalpin).

16 Dufour, A.H., Dubost, F., Benzi, F., Berliocchi, L.

l'arbre ne dépend pas uniquement de l'enveloppe formelle qui le constitue. Au-delà de la beauté naturelle de chaque essence, évidemment liée aux critères morphologiques passés aux cribles du regard des hommes, l'ensemble des représentations sociales que nous venons de présenter joue un rôle important pour ne pas dire essentiel dans l'esthétisation d'une espèce.

L'esthétique des représentations dans l'aménagement de l'espace : quelles soient liées à la morphologie de l'espèce ou aux ressources fournies par l'arbre, ces représentations pèsent de tout leur poids sur la place qui est accordée à l'arbre spécifique aux seins de divers paysages. L'essence choisie confère aux paysages une ambiance, une sensibilité particulières. L'ambiance et la sensibilité véhiculées par l'arbre lui-même, lourd du passé, de l'histoire de son espèce. Les paysages provençaux et méditerranéens occidentaux seraient-ils ce qu'ils sont sans les vestiges d'anciennes olivettes ancrées dans une garrigue devenue forêt ? Il nous semble que cette beauté, pourtant maintes fois peinte ou racontée, s'exprime magnifiquement dans quelques lignes écrites de la main de Van Gogh, adressées à son frère Théo. C'est paradoxalement dans l'aveu de son incapacité à rendre l'émotion qui se dégage de ces paysages, donc dans la non description, que l'on perçoit au mieux l'ambiance quasi-magique qui s'en dégage.

« Ah mon cher Théo, si tu voyais les oliviers à cette époque-ci... Le feuillage vieil argent verdissant contre le bleu. Et le sol labouré orangeâtre.

C'est quelque chose de tout autre que ce qu'on en pense dans le nord, c'est d'un fin, d'un distingué ! C'est comme les saules ébranchés de nos prairies hollandaises ou les buissons de chênes de nos dunes, c'est-à-dire le murmure d'un verger d'olivier a quelque chose de très intime, d'immensément vieux. C'est trop beau pour que j'ose le peindre ou puisse le concevoir... »

Van Gogh, Lettre à son frère Théo

Planterait-on aujourd'hui à nouveau l'olivier si cette étiquette symbolique (celle que nous venons de décrire plus haut) ne lui collait pas à l'écorce ? Il *« fait aujourd'hui l'objet d'une vaste réappropriation culturelle, qui mêle ses vertus alimentaires, ses qualités agraires, ses propriétés paysagères et esthétiques et qui induit son expansion vers des terres qu'il ignorait jusqu'à présent »* (Bachimon, 2000, p. 27). En privilégiant les individus pluricentenaires, le méditerranéen replonge dans ses racines oubliées, peut y lire l'ensemble des vertus qu'on lui attribue sans pour autant y trouver les raisons pour lesquelles il avait été planté, des millénaires auparavant. L'arbre ne produit plus ? Qu'importe ! L'essentiel est préservé. L'image et l'apparence de l'arbre nourricier. Contempler aujourd'hui des mûriers blancs taillés en têtards sur le bord des chemins s'inscrit

dans cette même démarche de devoir de mémoire. Quand le service « Entretien des routes » du conseil général de l'Hérault implante cette essence le long d'une route départementale à Saint-Gély-du-Fesc, en mémoire des nombreuses magnaneries présentes sur le site au siècle dernier, il travaille pour la reconnaissance de l'histoire d'un terroir. L'arbre s'ancre dans la culture du lieu qu'il occupe. Présent depuis des centaines d'années, il a participé à l'élaboration d'une culture commune ; nouvellement planté, soit il rompt cette lignée pour réorienter l'histoire, soit il poursuit le chemin déjà tout tracé que la poussière des temps commençait à masquer. En ce qui concerne les cyprès, une nuance peut être faite à l'échelle de la Méditerranée occidentale. Si pour la plupart des arbres, les représentations et l'imaginaire qui en découlent sont sensiblement identiques à cette échelle, l'usage du cyprès, consécutive des représentations qu'il véhicule, diffère entre la Toscane et le midi de la France. Suite certainement à la redécouverte des textes classiques dans lequel l'arbre bénéficiait d'une grande ferveur, le cyprès est réapparu dans le paysage italien au début de la Renaissance. Il est rapidement devenu la plante la plus représentée surtout dans les paysages toscans du Quattrocento. Il a été planté de cesse comme marqueurs de point forts : isolément ou en alignements simples ou doubles. Cette coutume ne s'est pas répandue au-delà des frontières, demeurant aujourd'hui la caractéristique des paysages toscans. Ces flammes se dressent par centaines, éparpillées comme des sentinelles, gardiennes d'une histoire. Dans les régions du sud de la France, on retrouve le cyprès en arbre agricole, encadrant les parcelles ou en haies coupe-vent. Cet arbre est aujourd'hui fréquemment remplacé par le peuplier qui devient l'espèce de substitution aux nombreux individus atteints du chancre cortical du cyprès. L'autre solution est de préférer des sélections du cyprès de Provence résistantes au *Seiridium*, telle la variété « Mistral », mise au point par l'INRA dans les années soixante-dix (Pontoppidan, 2000, p. 58). L'utilisation commune aux régions françaises et italiennes est la plantation de cyprès dans les cimetières, en tant qu'attribut du culte des morts et de la tristesse. Cet usage, datant de l'époque moderne, au XVIII^{ème} notamment, avec l'institution des cimetières à l'écart des cités (Benzi, Berliocchi, 1999, p. 108), est dû tant au mythe de Cyparissos, qu'aux qualités morphologiques de l'arbre, sa racine pivotante, par exemple, qui ne risque pas en grandissant d'abîmer les tombes.

L'esthétique des représentations, la transmission d'une histoire : une fois inscrit dans le paysage, l'arbre choisi relance le processus qui l'a mené jusque là. De nouvelles représentations sont alors élaborées reflétant l'image d'un terroir ou d'un paysage que

l'homme a bien voulu lui accorder d'après les représentations initiales « primaires » qu'il s'en faisait. Ces représentations « secondaires » impliquent trois types de représentations : celles propres à l'arbre (dites représentations « primaires »), celles propres au terroir d'accueil et celles de l'arbre dans le paysage d'accueil. Un enjeu nouveau apparaît. Celui de la représentativité du choix de l'arbre non seulement pour les autochtones mais également pour l'étranger. Au-delà de l'élaboration d'une culture commune, les représentations secondaires doivent également « parler » au non initié, attirer l'étranger pour le faire pénétrer dans un monde qu'il méconnaît mais qu'il désire connaître. L'arbre devient ici l'objet « révélateur » d'une destination. Les différentes images touristiques (publicités, cartes postales, affiches...) frôlent la caricature mais, il faut bien le reconnaître, retiennent en cela l'essentiel. Les villages provençaux souhaitent renouer avec les valeurs d'autrefois et l'arrière-pays. Les affiches, cartes postales ou foire autour de l'olivier abondent et répondent bien à cette demande. Pour peu que les productions lavandière et mellifère soit associées à l'arbre et toute la Provence se reconnaît dans ces cartes de visite offertes aux touristes. Le littoral méditerranéen, quant à lui, a trouvé dans le pin maritime son emblème. Comme pour d'autres régions côtières¹⁷, le pin associé aux côtes rocheuses et au bleu de la mer devient le motif idéal des images touristiques.

Dans une petite commune de l'Hérault, Saint-Aunès, deux cyprès sentinelles illustrent parfaitement la théorie selon laquelle des représentations secondaires s'élaborent à partir des représentations primaires de l'objet (Voir illustration ci-dessous).

Illustration 17 : « Deux »
Jean-Michel Mart



Ces deux cyprès totalement isolés aujourd'hui semblent installés sur un piédestal. Epargnés par une carrière et par la concession autoroutière, ces deux sentinelles ont inspiré

17 Tel est le cas pour le Morbihan, cf. Mahaud Jean, 2000. Représentations artistiques, processus sociaux et perception des paysages, In «*Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*», n°4, 45-56 pp.

bon nombre de rumeurs et d'artistes. Marquant l'emplacement d'une tombe, scellant à tout jamais le parcours de deux amants ou bien indiquant seulement la croisée de chemin... Leur singularité a, quelles que soient les raisons de leur plantation, inspiré les hommes qui ont pu les observer. Agnès Varda les a immortalisés dans son œuvre « Sans toit ni loi » ; les vigneron de la région en ont fait leur emblème tandis que la région Languedoc-Roussillon les reprend régulièrement dans ses affiches de présentation. À être tant sacralisé, l'arbre ne redevient-il pas décor ? Telle est la question que nous pouvons légitimement nous poser quand nous voyons proliférer au milieu des ronds-points des paysages surfaits et caricaturés : le maset accompagné de son figuier ou de son cyprès, et l'olivette jouxtant une vigne. Selon Josiane Ubaud, cette mise en scène a quelque chose de « *pathétique* ». Les arbres élus « *ressemblent plus à des monarques déchus qu'à des arbres sacralisés* » (Ubaud, 1997, p. 94). La recherche de l'esthétique n'est aucunement en cause. Le résultat peut être beau mais c'est une beauté qui voulant donner du sens se perd dans le choix de l'espace qui lui est réservé.

Discuter de la valeur de la spécificité de l'arbre dans les représentations sans prendre comme référence le chêne qui est pour la majorité des sociétés occidentales l'arbre par excellence peut sembler surprenant. Nous souhaitons cependant présenter notre étude de l'arbre, par ce qu'il a de plus complexe, sa diversité. Diversité et multiple spécificité font toute la richesse de cet objet. Chacune des essences présentées, tout comme celle que nous n'avons pu citer, incarne, par leurs caractéristiques propres, l'arbre absolu, l'arbre essentiel. De la spécificité de cette diversité naît l'unité, l'archétype. Comprendre cela, nous oblige à nous questionner sans cesse sur la validité d'arrêter notre réflexion à un genre unique, *Quercus*, et à une essence particulière, *Quercus ilex* L.. L'approche des représentations répond en grande partie à ce besoin de justification.

- *Le genre « Quercus » : l'archétype des arbres*

Nommé « drus » par les Grecs, ce qui signifie tout simplement arbre, comme si à lui tout seul il synthétisait le règne végétal, cette société lui accordait le rôle d'arbre absolu, devenant ainsi l'archétype de tous les autres arbres. Tout comme eux, les Romains et les Celtes, mais également les Yakoutes de Sibérie et les Germains, en ont fait leur arbre sacré. Quelle que soit la société, le chêne demeure l'Arbre. Comme nous l'avons vu précédemment, chaque arbre était consacré, dans l'antiquité, à une divinité. Le chêne ne pouvait trouver qu'en Zeus, le maître des dieux, la divinité suprême, son alter ego. L'arbre devint ainsi l'arbre oraculaire dans

lequel on pouvait lire sur terre les bons vouloirs de celui qui régnait sur l'Olympe. Considéré également comme le dieu de l'orage et de la pluie fécondante, l'arbre qui lui été consacré en a intégré les vertus. Ainsi en Arcadie, il suffisait que le prêtre de Zeus baigne un rameau de chêne dans le lac qui coulait à ses pieds pour que la pluie se décide à tomber (Brosse, 2001, p. 100). Selon la même croyance, Eaque dédia à Zeus un temple sur le plus au sommet d'Egine et depuis lors, la formation d'un nuage sur ce mont est un signe de pluie (Diodore de Sicile, 2000, T. IV, LXI,1). Encore aujourd'hui, « nous savons le chêne vigoureux, nous le savons vieux de toute la puissance du mythe, vieux comme le monde. (...) Nous le connaissons pour le roi des forêts, le support du ciel, l'axe du monde » (Cauquelin, 1989, p. 138). C'est d'ailleurs sans doute à leur longévité qu'ils doivent leur sacralisation. L'apparence impressionnante de certains chênes pouvant atteindre le millénaire, incitait les anciens à voir en eux l'origine de l'humanité. Alors que les Arcadiens étaient persuadés avoir été « chênes » avant d'être hommes, les Hellènes, selon Zonas de Sardes, auteur de l'*Anthologie palatine*, appelaient « chêne » les premières mères. Ce sont peut-être ces ancêtres que l'on atteint quand on abat un chêne sacré ; la condamnation à mort¹⁸ longtemps appliquée contre les responsables de ces abattages était un moyen, irrévocable et extrême, de leur rendre justice. Dans le paragraphe sur le bois, matière vivante, nous évoquions l'idée d'une vie, autre qu'humaine cette fois, mais imaginaire et mythique, celle des nymphes vivant sous l'écorce des arbres sacrés. Sous celles des chênes, se cachent dryades et hamadryades, deux termes issus du grec « drus ». Les premières, bien que faisant corps avec l'arbre, peuvent le quitter à sa mort ; les secondes sont si étroitement liées à lui qu'elles perdent la vie en même temps que l'arbre perd la sienne. Arbre sacré, arbre mythique, arbre central, le chêne symbolise des valeurs auxquelles sont sensibles les hommes : vitalité, longévité, robustesse, fécondité. Une enquête menée dans le cadre d'une étude sur le végétal de la commune de Lunel (Pardo, 2000) montre bien cet attachement. À la question « *Que pensez-vous quand je vous dis "chêne" ?* » :

- 36% des personnes interrogées répondent la robustesse : on lui confère encore aujourd'hui pleinement l'idée de force et robustesse, à travers la puissance et l'autorité militaire qui orne l'uniforme et le képi de ses généraux d'armes de feuilles de chênes. N'était-ce pas également sous son couvert que Saint-Louis rendait justice et que les druides accomplissaient leurs sacrifices ?

- 26% les glands : ce fruit nourrissant tant pour les animaux que pour les hommes reste encore aujourd'hui une denrée alimentaire et un symbole de fécondité. Alors qu'il

¹⁸ Fort bien présentée dans un des poèmes de Pierre de Ronsard: « *Les buscherons de la forêt de Gastines* »

préservait les hommes du vieillissement, il serait bénéfique aux femmes désirant enfanter simplement en en gardant un sur elles (Warling, 1982)! Nourrissant, fécondant et aphrodisiaque! Cette symbolique trouve un écho dans l'étymologie grecque et latine de ce fruit. « *Balanos* » ou « *glans-glandis* » « désigne à la fois le fruit du chêne et le gland de l'homme » (Brosse, 2001, p. 111).

- et 23 % la vie et la longévité : il est souvent attribué à l'individu imposant, pluricentenaire, la sagesse et le savoir. Le tronc noueux d'un vieux chêne rappelle sans doute les rides d'un vieux sage... Ses caractères biologiques lui permettant de vivre des centaines d'années voire un millier d'année, à l'échelle humaine, il en devient immortel.

*« Qui a vu quelquefois un grand chêne asséché,
Qui pour son ornement quelque trophée porte,
Lever encore au ciel sa vieille tête morte,
Dont le pied fermement n'est en terre fiché,
Mais qui, dessus le champ plus qu'à demi penché,
Montre ses bras tout nus et sa racine torte,
Et, sans feuille ombrageux, de son poids se supporte
Sur un tronc nouailleux en cent lieux ébranché ;
Et, bien qu'au premier vent il doive sa ruine,
Et maint jeune à l'entour ait ferme la racine,
Du dévot populaire être seul révéré :
Qui de tel chêne a pu voir, qu'il imagine encore
Comme entre les cités, qui plus florissent ore,
Ce vieil honneur poudreux est le plus honoré »*
(Du Bellay, 1558, *Les antiquités de Rome*)

Si le paganisme a favorisé le culte voué aux arbres, la sacralisation du chêne était telle qu'elle a longtemps survécu à l'extension du monothéisme. Qu'il soit le témoin de cérémonies druidiques, comme le chêne de Tronjolly dans les Côtes d'Armor, le couvert de manifestations en sorcellerie, tel le chêne de Saint-Avold en Moselle, le déserteur de la marine en tant que survivant de la forêt de Colbert, ou bien la chapelle improvisée ou réfléchie de quelques saints, le vieux chêne n'est jamais insignifiant. Il est toujours porteur de traditions et de savoirs. Cette riche et lourde charge en a fait l'arbre le plus connu et le plus représenté. Dans l'iconographie médiévale notamment, il est l'arbre le plus présent en toile de fond. Cela ne signifie pourtant pas qu'il était majoritaire dans toutes les forêts de France mais qu'il avait alors déjà acquis la plus grande valeur symbolique. Dans la fresque anonyme page suivante, seuls trois chênes symbolisent la forêt (Voir Illustration 18). Si nous parlions précédemment d'arbre absolu

confronté à la diversité des genres, le chêne devient alors, à l'échelle générique, l'arbre absolu des quelques centaines d'espèces qui se répartissent dans tout l'hémisphère Nord. Le plus souvent dans les manuscrits anciens, autres que botaniques, les légendes et les mythologies, quand il est question de « chêne », « quercus » ou « drus », il s'agit généralement du chêne rouvre. *Quercus robur* L. peut encore être nommé *Quercus pédonculata* Ehrh. et *Quercus sessiliflora* Salisb.. Cette espèce se maintient depuis les zones méditerranéennes jusqu'en Scandinavie et constitue avec *Quercus petraea* L. la majorité des chênes européens (Kremer, 2001). La riche symbolique liée au chêne serait donc en fait la symbolique du rouvre mais pouvant être généralisée à l'ensemble des chênes à feuillage caduc.



Illustration 18 : **Miniature d'un manuscrit du XIV^{ème} siècle. Chasse au cerf.**
Trois chênes symbolisent la forêt. Bibliothèque Sainte-Geneviève.
Source : Badré, L., 1983. *Histoire de la forêt française*, Paris, Ed. Arthaud. 310p.

Cependant des chênes méditerranéens comme le chêne kermès, le chêne liège ou le chêne vert, présentent un feuillage persistant afin de lutter contre les rigueurs de ce climat ce qui invalide alors pour ces espèces plusieurs aspects des représentations du chêne rouvre et lui confèrent des traits particuliers. Des 450 espèces de chênes recensées, seul le chêne vert a une mythologie propre, bien différente de celle du rouvre.

3.2 Le chêne vert : noblesse et rusticité de la Méditerranée

Si l'on aborde les représentations végétales à l'échelle méditerranéenne, l'ambiguïté n'est que plus forte, les limites de l'objectif et du subjectif, celles du réel et de l'imaginaire, du naturel et du construit, plus incertaines. Le paysage méditerranéen résume à lui seul la confrontation du culturel (le sensible et la maîtrise) et du naturel (la virginité et le sauvage). L'action de l'homme fut telle pendant des millénaires, qu'elle modela l'espace à la recherche d'un environnement édénique. A partir du XVI^{ème} siècle, le réel, espaces forestiers, agricoles ou

« urbains » prioritairement aménagés à des fins utilitaires et pratiques, n'a plus suggéré de nouvelles interprétations dans la perception du paysage. Les Flamands ainsi que des générations de peintres de cette même époque, influencés par Polydore de Caravage, ont contribué alors à la construction d'une idée de paysage méditerranéen. « *Cette conception du paysage s'est développée en des termes indépendants, foncièrement culturels, avant d'acquiescer bientôt une telle valeur expressive qu'elle influa sur l'évolution du paysage réel en le modelant à son image* » (Benzi, Berliocchi, 1999, p. 27). La conscience des paysages rêvés, désormais inscrits dans la réalité, a été pour ainsi dire perdue, dissipée dans une approche purement romantique et esthétique. Le culturel et le construit sont devenus naturels. Les espèces végétales exotiques introduites ne surprennent plus. Elles viennent conforter le mythe édénique méditerranéen et confirmer la prodigieuse plasticité des lieux.

Que sont cependant devenues les espèces endémiques ?

Les paysages stéréotypés, qui dès le XIX^{ème} siècle s'appliquent à l'ensemble de la Méditerranée et qui perdurent encore aujourd'hui, masquent en réalité une mosaïque de paysages tout aussi anthropisés mais non inventés, comme les garrigues boisées, les maquis, les terrasses ou les châtaigneraies..., qui reflètent mieux la complexité de l'espace vécu méditerranéen. Car s'il n'y a qu'une Méditerranée, les paysages que nous pouvons lui attribuer sont multiples : plaines et montagnes, vallées et zones marécageuses, désertification et fermeture du couvert. Cette dualité est bien exprimée par l'impression de Georges Sand en contemplation devant l'un de ces paysages : « *Tout cela est d'un pittoresque, d'un déchiré, d'un doux, d'un brusque, d'un suave...* ». Ces contrastes topographiques et bioclimatiques se confrontent au plus près, créant une unité territoriale riche de ses contradictions (Bethemont, 2000).

Ni reniés ni prépondérants, sous le seul prétexte de l'arbre qui cache la forêt, les stéréotypes devraient simplement être un élément constitutif, plus minoritaire que ce que l'on croit, de cette mosaïque paysagère. La Méditerranée carrefour, la Méditerranée hétéroclite se présenterait alors comme « *une image cohérente, comme un système où tout se mélange et se recompose en une unité originale* » (Braudel, 1977, pp. 7-11).

Loin des images surfaites qui sont souvent véhiculées, il est un arbre qui colle au plus près de l'évolution de l'homme méditerranéen. Arbre des champs quand l'essentiel de la vie et des activités économiques se passait en forêt méditerranéenne, il devient arbre des villes ou de loisirs lorsque la société actuelle se complait en milieu urbain tout en cherchant cette nature dénaturée qui s'avère finalement indispensable. Cet arbre est le chêne vert. Il est l'espèce majoritaire en région méditerranéenne et confère à son milieu la couleur qui lui est si

caractéristique. Un vert sombre, été comme hiver. Habitues à le voir en cépées, certaines personnes ne le considèrent pas encore comme un arbre, à la rigueur comme un arbuste, malgré la fermeture du couvert et la progression de la forêt sur le pourtour méditerranéen français. Et pourtant, il est bien arbre, au sens botanique du terme. Un arbre dont l'histoire fait échos à celle des hommes en Méditerranée. Les valeurs, développées dans la section précédente, les images et représentations qui lui ont été attribuées au fil des temps en sont les preuves. Ce qu'il en reste aujourd'hui, les rôles et places actuels du chêne vert, le sont tout autant.

« *Histoires de France racontées par les arbres* » (Bourdu, 1999) annonce le titre accrocheur d'un ouvrage. S'il est un arbre qui peut au mieux raconter celle du pourtour méditerranéen, c'est bien le chêne vert. Jamais placé sur un piédestal, son image fluctue sans cesse, au rythme des mouvements culturels, artistiques ou littéraires, de la connaissance et des croyances. De ressource économique à « sans intérêt économique », d'arbre du diable à l'arbre des dieux, il a été et demeure un arbre qui interpelle, un arbre de proximité. Soit haï soit adoré, il ne laisse jamais indifférent.

3.2.1 Du paganisme à la chrétienté

A l'aube du Moyen-Age, les hommes n'avaient besoin ni de temples ni de statues. Les arbres à eux seuls pouvaient répondre à cette attente. Que ce soit par leurs caractères morphologiques ou leurs ressources dont on tirait profit, ils se rapprochaient d'une divinité particulière qu'ils finissaient par incarner. Avant cela, les hommes ont bien fabriqué des idoles mais elles n'étaient qu'une « re-présentation » du dieu qu'ils vénéraient. En identifiant le dieu à l'arbre, ils ont créé un interlocuteur vivant. Le moindre mouvement, frémissement du feuillage devint alors parole divine. « *L'oracle de Zeus à Dodone¹⁹, célèbre dès l'époque d'Homère, consistait à interpréter le bruit du vent dans les chênes sacrés où la voix de Zeus se mêlait au bruissement des feuilles* » (Pelt, 1988, p. 184). S'agit-il ici de *Quercus pubescens* ou de *Quercus ilex* ? Le doute persiste. Toujours est-il que d'après Hésiode, au IV^{ème} siècle avant J. C., cette chênaie était le sanctuaire le plus célèbre de la contrée (Camus, 1938-39). Longtemps le chêne vert a joué dans le mythe le même rôle que le chêne oraculaire. Il était ainsi dédié à Zeus ou Jupiter ce qui était commun à l'ensemble des espèces. Son feuillage sombre et persistant l'a pourtant rapidement différencié des autres producteurs de glands. D'après les traditions préhelléniques, il incarnait la divinité de la nature sauvage. Pan, qui signifierait « tout », était le fils d'Hermès et de Dryopé (Brosse,

¹⁹ Dodone = Epire, berceau de l'humanité pour les Grecs

1987). Cette dernière dont le nom peut être rapproché de « drus » était probablement une nymphe du chêne vert. Malgré l'intérêt que nous portons à cette incarnation du dieu des bois, tel que l'identifiaient les Romains, nous ne pouvons en donner une véritable explication. Par ses propriétés physiologiques, le chêne vert est perçu aujourd'hui comme l'un des meilleurs combustibles. Cet état de fait n'est sans doute pas très éloigné de la métamorphose de Lucidius Pan qui passait également pour le dieu du feu (De Gubernatis, 1882).

L'existence et la domination très ancienne du chêne vert en région méditerranéenne, aujourd'hui attestées par les données tant anthracologiques que palynologiques, étaient rapportées antérieurement à travers des écrits qui se fondaient uniquement sur des croyances à priori contestables. Ainsi, de nombreux passages de Pausonias et de « *l'Histoire naturelle* » de Pline ont été cités à plusieurs reprises par différents auteurs. Ils les ont critiqués ou révisés avec de plus en plus de précisions au grès de l'avancée de la science. Ainsi, l'existence d'une forêt consacrée à Héra, située en Arcadie, est mentionnée dans les écrits de Pausanias. Ce passage est repris dans ceux d'Angelo de Gubernatis puis développée dans ceux de Fabio Benzi et Luigi Berliocchi. Ces auteurs signalent que ce bois aurait abrité des chênes verts et des oliviers faisant racine commune. Si cette image ne s'appuie sur aucun fait scientifique, elle possède au moins l'avantage d'illustrer la ressemblance de ces deux essences tant sur le plan biologique que sacré. Elle rappelle également leur cohabitation très ancienne. Un autre fait, révélé par Pline et maintes fois rappelé par la suite²⁰, concerne l'existence d'un chêne vert sur le mont Vatican, autrement dit la colline des devins, qui serait antérieure à la fondation de Rome. Une inscription en lettres étrusques sur une plaque de bronze ornait son tronc. Elle signalait que le chêne dès ces temps reculés avait été l'objet d'un culte religieux (Pline, p. 44 et p. 237).

- *Rayonnement du chêne vert au-delà de la Méditerranée :*

Les différents cultes voués au chêne vert montrent combien cet arbre marque les générations de tous les horizons. Le fait d'appartenir au genre *quercus* lui confère toute la force et les qualités que l'on attribue d'emblée aux chênes mais son feuillage et son port particuliers le particularisent. Dépendre d'un tout mais s'en détacher par un caractère morphologique octroie au chêne vert les avantages de chacun de ses particularismes. Nous

20 Pline, *Histoire naturelle*, XVI, 237 ; Camus, A., 1938-39, *Les chênes : monographie du genre Quercus* ; Brosse Jacques, 1987, *Les arbres de France : histoires et légendes*.

verrons plus tard qu'il n'échappe cependant pas non plus aux inconvénients et aux représentations négatives que l'homme attribue au feuillage sombre et persistant.

- La présence du chêne vert dans l'alphabet oghamique, à l'origine d'une écriture celtique datant du I^{er} ou II^{ème} siècle de notre ère, montre l'importance de cette essence parmi une flore autre que méditerranéenne. Utilisé par les Celtes britanniques, on n'en retrouve des exemples uniquement dans le Sud et Sud-Ouest de l'Irlande et dans l'Ouest de la Grande-Bretagne. Aucune trace n'est attestée sur le continent. Malgré ce manque d'élément, des chercheurs ont pu, par interprétations des quelques documents écrits par les premiers moines évangélistes, retrouver les bases de ce moyen de communication et de compréhension. Il en existe évidemment plusieurs versions, suivant les chercheurs, leurs sources, leurs a-priori. Celle de Robert Graves est la plus souvent citée. Cet alphabet se composait de 20 lettres toutes se rapportant à un nom d'arbre ou de plante connus des celtes et ayant chacun un sens particulier. Cette ancienne écriture, probablement plus ancienne que les runes nordiques, était utilisée, outre pour la simple communication, à des fins divinatoires puisque à chaque lettre, donc à chaque arbre, correspondait une période de l'année. L'ogham était par conséquent un alphabet-calendrier. Parfois attribué au houx mais généralement au chêne vert, ce qui confirme l'analogie de ces deux plantes pour le simple citoyen, la septième lettre de cet alphabet également appelé BLN, du nom gaélique du bouleau, du sorbier et du frêne, se prononce « Tinne ». *Quercus ilex* représenterait donc pour ce peuple l'une des vingt espèces majeures, non pas quantitativement en raison de la zone géographique concernée, mais qualitativement, sur le plan utilitaire ou symbolique. Elaboré pour expliquer les successions des saisons, ce calendrier servait donc de repère objectif aux hommes tout en développant un culte particulier à vingt essences d'arbre, notamment par la création d'un horoscope celte (Laurent, 1996).

- Pouvant relever de l'ordre de la cosmogonie ou simplement répondre à une coutume propre à une société, le caractère sacré du chêne vert trouve également son origine dans des superstitions ancestrales que l'on n'ose pas révoquer intégralement. Nous souhaitons parler ici d'un rituel présenté par De Gubernatis bien que l'identification de l'espèce de chêne nous semble étrange. L'auteur décrit pourtant précédemment les caractères de *Quercus ilex* L., sans que nous puissions avoir le moindre doute d'une possible confusion. La présence, cependant, de chêne vert en Russie, lieu où se déroule les faits, n'a été confirmée par aucun auteur de notre connaissance. Il semble intéressant malgré cette hésitation de présenter cette croyance qui subsistait encore dans les gouvernements de Woronez et de Saratof au début du

XXI^{ème} siècle. « D'après Afanassief²¹, quand un enfant est malade (notamment de consommation), on fend en deux le tronc d'un chêne vert, on passe trois fois l'enfant par la fente, puis on lie le tronc avec un fil. On fait ensuite avec l'enfant 3 fois 9 fois (le nombre de jours dont se compose le mois lunaire) le tour de l'arbre, aux branches duquel on suspend enfin la chemise de l'enfant, parce que l'arbre martyr prendra généreusement sur lui tout le mal qui s'était attaché à l'enfant, que le chêne vert sauve par son propre sacrifice, digne d'un Dieu » (De Gubernatis, 1882).

Cet exemple de passage à travers l'arbre comme rite thérapeutique n'est pas une exception. Cette pratique a été relevée dans de nombreux pays. A chaque fois, l'espèce végétale change en fonction de la flore endémique et du rôle alors joué par l'arbre. Dans la région de Garrotxa (Espinavessa, Crespià), et sur la Costa Brava (Mataró), l'arbre fendu serait, selon Jean-Louis Olive, un chêne vert. D'après le même auteur, il apparaît donc vraisemblablement comme l'une des formes rituelles qui découlent de divers systèmes de croyances. Il s'agirait d'un rite religieux, au sens étymologique le plus étroit du terme : celui qui *lie* et *relie* les membres d'une même communauté de culture ou de pensée. On ne lui attribuerait donc le qualificatif de *médical* qu'au sens métaphorique du terme (Olive, 1998, pp. 1-29).

- *L'expansion du monothéisme, la condamnation de l'arbre :*

Par ce lien très étroit qu'ils entretenaient avec la nature, le paganisme et le polythéisme ont été confrontés au développement du monothéisme. La conversion de Clovis, roi des Francs, au catholicisme n'a pas l'effet escompté. Les cultes païens restent ancrés dans les pratiques et sont toujours attestés à l'aube de l'époque carolingienne ; ils apparaissent dans la condamnation du concile des Estinnes en 774 (Feffer, Perrin, 1987). « *Terres de mission, les campagnes représentent pour les saints et les clercs, le sanctuaire des pratiques qu'il faut combattre. C'est à l'arbre, image ou réceptacle d'une divinité païenne, que l'église s'attaque d'abord* » (Cassagnes-Brouquet, Chambarlhac, 1995, p. 139). Comme actuellement nous rendons les arbres d'alignement responsables de l'insécurité routière, les prêcheurs ont trouvé en eux un moyen efficace bien que superficiel de convertir les hommes à leur confession. Le christianisme notamment a été un facteur de disparition du chêne, l'église dictant l'abatage des plus anciens liés pour la plupart aux cultes païens. Les forêts sont alors plus angoissantes que fascinantes,

21 Après des études de droit, Alexandre Nikolaïevitch Afanassiev (1826-1871), folkloriste, publie les contes populaires russes à partir des transcriptions provenant des archives de son pays natal. Cet ouvrage le fait élire, en 1852, à Saint-Pétersbourg, membre de la Société russe de géographie, à la section d'ethnographie. Suite à la publication en 1862 d'un recueil de légendes religieuses russes, dans lequel nous trouvons l'histoire précitée, un scandale éclate ce qui lui fait perdre son emploi.

particulièrement pour les premiers clercs. Ce lieu, vide d'homme, leurs paraît d'autant plus hostile qu'ils sont étrangers au monde des vastes futaies. Baignés dans une culture antique et biblique d'origine méditerranéenne, ils ne possèdent guère de références pour analyser cet espace, au premier abord étranger à Dieu. Bien que l'arbre et la forêt soient omniprésents dans les Ecritures, les bois apparaissent souvent comme la figure du Mal qui provoque la colère de Dieu (*Zacharie*, livre 38, chapitre 11, versets 1-2). Ils ne répugnent donc point à faire tomber ce qui pour eux cantonne l'homme à la matérialité de la vie et l'empêche de s'élever spirituellement. Nous retrouvons d'ailleurs l'arbre comme principale cible du deuxième concile d'Arles. L'évêque doit condamner et éradiquer ces pratiques sans quoi il en serait tenu responsable.

« Si sur le territoire placé sous la juridiction d'un évêque, des infidèles allument des torches, s'ils vénèrent des arbres, des fontaines ou des pierres et que l'évêque néglige de déraciner ces pratiques, qu'il se sache prévenu de sacrilèges. Si l'ordonnateur des dites pratiques, une fois averti, se refuse à les réformer, qu'il soit retranché de la communion »

Hefele, 1907-1913

La suprématie du christianisme a donc nettement influencé, dans les régions méditerranéennes, la perception du monde extérieur. Jusqu'à la Renaissance, les écrits et les représentations officielles offraient uniquement ce que l'église voulait voir et entendre. Les scènes religieuses ou les portraits des familles royales (mécènes des artistes) abondaient. Le végétal ne fait son entrée que par la petite porte ou plutôt la fenêtre qui, en arrière plan, permet aux artistes d'ouvrir la scène vers l'extérieur. Les reflets permettent également l'intrusion des paysages dans les œuvres religieuses. Les végétaux qui y sont représentés restent isolés à des fins symboliques comme le note Fabio Benzi. Exceptées quelques espèces qui jouent un rôle majeur dans l'histoire de la chrétienté et que l'on retrouve fréquemment citées dans la bible, les végétaux sont en général indéterminables. L'arbre n'a pas besoin d'être reconnu pour ses particularités ; il est immuable et présent au même titre que les autres créatures de Dieu participant à l'idée d'un paradis terrestre. Seuls le cyprès, le cèdre, le figuier ou encore l'olivier ont droit à cette reconnaissance que leur confère leur symbolique, païenne au départ puis reprise par le christianisme. Ceci explique sans doute l'absence du chêne vert, comme de la majorité des espèces d'ailleurs, dans l'art pictural du moyen-âge.

- *Appropriation du chêne vert par l'Église :*

N'arrivant pas à détourner les hommes des arbres sacrés, les clercs retournèrent ces cultes en leur faveur. L'Église reprend à son compte l'image de l'arbre unissant la terre et le ciel. Au sein même de l'architecture des églises et des cathédrales ne parle-t-on pas de forêt pour désigner l'ensemble des colonnes et des voûtes symbolisant les forces qui s'élèvent de la terre et tendent vers le ciel ?

La forêt fait l'objet d'une christianisation toujours plus profonde au cours des siècles. Les ermites et les évangélistes la parcourent à la découverte de toutes les créatures de Dieu. Ils apprivoisent peu à peu cet espace qui devient un lieu de recueillement, voire le lieu idéal pour se retirer et prier. Au lieu d'être attribués à un quelconque dieu Pélasge, à une nymphe ou une hamadryade, les arbres deviennent alors asile ou chapelle, et rappellent des saints. Saint Jérôme a d'ailleurs écrit à ce propos que chaque membre de l'église, suivant son caractère et son comportement, a une analogie avec une espèce particulière d'arbre. Les miracles et apparitions sont liés de près ou de loin à un arbre. Le chêne vert, prépondérant en région méditerranéenne, est régulièrement le témoin de tel fait. Ainsi, il est noté dans les « *Dicta Sancti Aegidii* », cités par Charles du Fresne du Cange, que le Christ apparaissait le plus souvent aux saints près d'un chêne vert²². Selon une approche similaire, la vierge serait apparue à trois enfants, près d'un grand chêne vert sur la commune de Cova da Iria, au Portugal. Sur le site internet de la commune, il est même précisé que les habitants, bien que n'ayant pu voir l'apparition, ont tous décrit des faits similaires concernant la morphologie de l'arbre durant la scène. « *Les branches du chêne-vert qui s'étaient inclinées lorsque Notre-Dame apparue, se relevèrent et se tournent vers l'Est comme si elles étaient attirées par un fort vent. (...) Au moment où les enfants virent Notre-Dame, tout le monde pu voir les petites branches du sommet de l'arbre, qui auparavant étaient droites, s'incliner comme si elles avaient été réellement foulées par quelqu'un; et pendant toute l'Apparition, ces branches ployaient en rond de tous les côtés, comme si le poids de Notre-Dame avait réellement porté sur elles. De même, à la fin de l'Apparition, qui dura une dizaine de minutes, lorsque Notre-Dame partait, tous les rameaux se ramassèrent et s'infléchirent en direction de l'Est, comme si la Vierge avait laissé traîner sa robe sur la ramure* »²³. Une pièce de théâtre italienne « *L'elce* » (Ninci, 1946), du nom de l'arbre, décrit cette aventure en plaçant le chêne vert comme l'élément majeur de l'intrigue. Il y est considéré comme « saint ». Ses rameaux seraient également porteurs de sainteté puisque, détachés de la souche, ils sont emportés et conservés en guise de protection.

22 « *Et signa praecipua excisa sunt ex arbore licii prope eandem cellam excrescente, sub quam saepius oranti Christus apparuit* »

23 Citation extraite du site internet : www.fatima.be/fr/fatima/vision/coeur.html

Le chêne n'est que rarement mentionné dans la bible contrairement à l'arbre générique sans aucune spéciation (arbre de vie, arbre de la connaissance, arbre du bien et du mal, arbre de Jessé, arbre sec...) ou à certaines essences comme le pommier, le figuier, l'olivier, le cyprès, le palmier (si nous ne tenons pas compte de la réalité botanique de ce végétal) ou le cèdre. Ces trois dernières essences auraient donné leur bois à la croix. Selon une légende dont on trouve des traces dans *l'Apocalypse de Moïse, la vie d'Adam et Eve* ou bien *l'Évangile de Nicodème*, de trois graines issues de l'Arbre de vie et ingérées par Adam seraient nés le cyprès, le palmier et le cèdre (images de la Trinité). Peu de temps après, les trois sujets s'entrelacèrent pour n'en former qu'un seul. Il reconstitue sur terre l'Arbre du Paradis sous la forme d'un cèdre du Liban. Son bois fut alors désigné pour être l'instrument de la crucifixion (Pelt, 1988, pp. 185-187).

L'exception se trouve dans l'ancien testament, lors de la présentation des patriarches. L'histoire d'Abraham, père de tous les chrétiens dont la très longue vie se serait déroulée vers 1900 av. J.C. rencontre celle du chêne de Mambré. Fuyant avec son neveu Lot qui a choisi de partir vers Sodome où les terres sont plus fertiles, il décide de camper près d'Hébron, sur les hauteurs arides avec sa femme Sarah et son troupeau près du chêne de Moré pour éviter que ses troupeaux ne dévastent les cultures des Cananéens. Sous ce chêne, trois hommes porteurs de la parole divine, qui symbolisent la trinité selon la tradition orthodoxe, lui prédisent la naissance d'un fils malgré l'âge avancé de sa femme, 90 ans et ses 99 ans à lui. L'arbre apparaît ici comme l'arbre tutélaire. Il nourrit le troupeau et offre de l'ombre au campement. Dominant l'antique forêt méditerranéenne, cet arbre serait, d'après Jean-Marie Pelt, le chêne vert.

Quels que soient les mythes, les légendes et les croyances, les références à des arbres spécifiques nous fournissent de précieuses indications, en général complémentaires des données apportées par la paléobotanique et l'archéologie, sur l'écologie et la flore des pays concernés. Il est donc ni rare ni surprenant de retrouver dans les mythologies grecque et romaine, dans des légendes originaires de cette même zone et dans l'ancien ou le nouveau testament, des allusions à des essences qui constituaient et constituent encore parfois la flore méditerranéenne. Le chêne vert ne fait pas exception à cela. En présentant ces quelques histoires dans lesquelles il occupe une place de choix, nous voyons que son adoration ne tient qu'à peu de chose. Si les croyances païennes et les superstitions ont la dent dure dans les campagnes reculées, la vénération pour l'arbre peut basculer par la seule décision de prêcheurs et d'évangélistes : ainsi, lorsque ces derniers ne sont pas parvenus à détourner le peuple de ses cultes voués aux arbres remarquables, ils récupèrent l'image de ces arbres à leur propre

compte ; ainsi, les arbres, présentés jusque là par ces chrétiens prosélytes comme incarnations du mal et du paganisme, sont revalorisés et servent de support à un nouveau discours de la part de l'église afin de fédérer, le plus possible, le peuple.

Bons ou mauvais, à vénérer ou à détester, à couper ou à conserver... Ces sentiments et ces discours antinomiques envers tous les arbres se cristallisent dans l'essence que nous avons choisie. Le paragraphe suivant tente d'exposer ce flottement encore d'actualité au XXI^{ème} siècle.

3.2.2 Le chêne vert : un arbre souverain et funeste

De la vénération à l'abomination, l'échelle de perception du chêne vert ne peut être plus étendue. Rarement un arbre n'a été perçu de manière aussi complexe et contradictoire. Il incarne à lui seul l'arbre du bien et du mal. Cette dualité ne peut pas ne pas avoir d'incidences sur les rôles et les places de cette essence au cours du temps. Cette approche sera développée dans la deuxième partie de ce travail. Arrêtons-nous pour l'instant aux multiples représentations du chêne vert, incarnation du bien ou du mal, selon les auteurs, les époques et les lieux. Nous verrons d'ailleurs que la marge entre ces deux mondes est très étroite : les caractères biologiques de l'essence, décriés ou encensés, en sont la composante majeure.

- *Un arbre tutélaire pour des personnages emblématiques*

Le chêne vert a été maintes fois privilégié par les croyances mythiques, et les cultes païens (Voir première Partie, chapitre troisième, 3.2.1.). Capable d'incarner la grandeur, la force et la constance des dieux, il a été attribué à des personnages aussi divers que Zeus, Jupiter, Héra ou Pan. Assimilé au feu, du fait de ses propriétés naturelles, il devient alors l'égal de Prométhée qui se sacrifia pour les hommes, aux dépens des dieux et de sa propre quiétude. Il fut ainsi considéré un temps comme « *le noble martyr du monde végétal* » (De Gubernatis, 1882).

Diane et Egérie ont, elles aussi, été assimilées au chêne vert mais non pas à un individu en particulier mais à une formation boisée composée essentiellement avec cette essence.

- La première d'entre elle hérite d'un bois sacré situé près de Tusculum, cité antique près de Rome. Il abritait en son sein une yeuse qui à elle toute seule semblait former un petit bois. « *Son tronc atteignait près de 34 pieds de circonférence, et portait dix branches principales qui, par leur grosseur et leur longueur, égalaient chacun un gros arbre (...)* » (Camus, 1938-39). De telles représentations ne sont pas rares même à l'heure actuelle en regard de l'exploitation en taillis

des chênaies vertes. Rejetant de souche facilement, les rejets s'individualisent avec le temps autour de la souche mère et donnent ainsi l'impression d'une implantation circulaire de différents pieds de chênes verts. Nous retrouvons cet état de fait dans l'un des ouvrages de Marcel Pagnol : « *A l'entrée de l'un des ravins, se dressait une yeuse à sept ou huit troncs disposés en cercle, et ses ramures d'un vert sombre surgissaient d'un îlot de broussailles (...)* » (Pagnol, 1957).

- La seconde, Egérie, est une nymphe qui « résidait » dans un bois de chêne vert au pied du l'Aventin, et qui passait pour être la conseillère de Numa Pompilius, deuxième roi de Rome (714-672). Sous ces arbres, la nymphe lui aurait dicté sa politique religieuse (Voir Illustration 19). C'est d'ailleurs dans cette légende que le terme « égérie » puise son sens commun.



Illustration 19 : **Numa Pompilius et la nymphe Egérie** par Nicolas Poussin
 Source : http://crdp.acamiens.fr/crdp/chantilly/pages/Nymphes/IMG_1_NumaPompilius

Au-delà de la consécration à une entité particulière, cet arbre apparaît par trois fois comme un arbre tutélaire, à l'origine de la fondation des territoires de Tibur, Albe et Rome.

- À l'origine de Tibur (aujourd'hui Tivoli), cité du Latium antérieure à Rome, trois chênes verts. C'est près d'eux que Tiburnus, fondateur de la ville, fut d'ailleurs sacré roi (Brosse, 1987). À ce propos, Pline signale que ces trois chênes ont été conservés parmi les Tiburtes comme des arbres « *anthropogoniques* », fondateurs de ce peuple (Pline, *Histoire naturelle*, XVI, 44).

- Dans l'Énéide, la yeuse (ilex, ilicis) devient l'arbre axial et prophétique (ce qui nous ramène à la vocation oraculaire du chêne : Dodone, Zeus...).

« Et maintenant, ne va pas croire qu'il s'agit là de songes vains :
tu découvriras, sous les yeuses de la rive, une énorme truie,
mère de trente petits; toute blanche, elle sera étendue sur le sol,
et autour de ses mamelles, ses petits, eux aussi, seront blancs.
[Ce sera l'endroit d'une ville, un havre sûr après les épreuves.] »

Vergilius Maro, 1993, Extrait du livre 8, Vers 42-45, p.354

En abritant une truie blanche et ses trente petits, il indique l'emplacement de la ville nouvelle, Albe (Voir Illustration 20).



Illustration 20 : **Bas-relief**, British museum, Londres

- La dernière des villes dont l'établissement est lié étroitement au chêne vert, est la cité romaine. Selon Pline, A. Camus et Jacques Brosse, un chêne vert sur lequel était gravée une inscription étrusque marquait l'emplacement et l'origine de la ville. L'arbre vénéré devient arbre fondateur. Nous comprenons alors pourquoi à Rome, l'insigne de la royauté et la couronne civique, décoration la plus prestigieuse récompensant la valeur militaire, furent réalisés à l'origine d'un rameau de chêne vert portant des glands²⁴. Symbolisant la force, la réussite, il servira de repère pour les valeurs humaines et militaires avant d'être détrôné par le chêne rouvre, l'olivier ou le laurier noble.

Quelles peuvent être les raisons à l'origine de tels changements de valeurs et de représentations ? Dès le début de notre argumentation, nous disions que la physiologie de l'arbre est de prime abord responsable de l'idée et des représentations que nous nous faisons de lui. Les caractères biologiques et morphologiques nous semblent effectivement être à la source de toutes nouvelles élaborations de représentations. Le paragraphe suivant développe cette théorie par le biais de corrélations entre les traits physiques du chêne vert et les valeurs qui en découlent.

24 « *Civica iligna primo fuit* ». In Pline, *Histoire naturelle*, XVI, 5.

- *Des traits morphologiques ambivalents...*

Nous pourrions même avancer l'idée que l'apparence globale de la yeuse oscille entre préjudice et aubaine. Le fait même d'appartenir au genre *Quercus* octroie à cette espèce les valeurs qui sont habituellement attribuées aux chênes en général : la force, la robustesse et la longévité. Elle s'en distingue pourtant de nombreuses manières qui le font d'ailleurs plus ressembler à un arbuste, aux houx (*ilex aquifolium* L.) et autres espèces à feuillage sempervirent.

- Le port de l'arbre tout d'abord, avec sa cime arrondie, constitue, lorsqu'il est traité en futaie, un couvert rassurant et reposant. Protégeant de la lumière agressive de la saison estivale, il offre un peu de fraîcheur tout en étant une réserve permanente de nourriture tant pour l'homme que pour l'animal. Tel était le cas d'exemples précédemment cités comme Abraham, la truie blanche et ses trente petits découverts par Enée... Le tronc noueux de la yeuse est composé d'un bois dont la densité est supérieure à celle de tous les autres chênes. Si cette qualité, en plus de sa faculté à rejeter à partir de la souche, lui confère la propriété d'être l'un des meilleurs combustibles pour le charbonnage, cela lui vaut d'être exploité de manière intensive dès le XI^{ème} siècle. Espèce dont on tire le feu, les liens réalisés entre elle et Pan, Prométhée ou la foudre s'interprètent aisément. Persée signifiait que cet arbre attirait la foudre et pouvait ainsi servir de paratonnerre.

Du fait de la production importante de charbon, cette essence a été favorisée de manière empirique aux dépens du chêne blanc (*Quercus Pubescens* Willd.) ce qui explique en partie la dominance actuelle des taillis monospécifiques ou du moins dominés par le chêne vert. La cépée devient la forme sous laquelle s'identifie le chêne vert. S'éloignant de l'arbre, il s'apparente à un arbuste. Cette image persiste de nos jours ce qui lui vaut actuellement de ne pas être reconnu à Montpellier depuis son introduction dans la trame urbaine. L'utilisation restreinte de ce bois peu malléable, contrairement aux chênes à feuillage caduc très prisé en tant que bois d'œuvre, de charpente ou de marine, explique également le peu d'intérêt qu'il suscite en comparaison de ceux dont on peut tirer meilleur profit.

- Le feuillage, ensuite, est sans doute le caractère morphologique qui reflète le mieux cette ambivalence. La comparaison sus-citée avec le houx est la plus classique. La proximité de leur nom latin viendrait d'ailleurs de cette ressemblance physique. Ses feuilles d'un vert sombre, très différentes du limbe découpé commun à l'ensemble des chênes à feuillage décadu, l'installent en légitime représentant de la constance et de l'immortalité. Elles ont couronné les têtes des plus nobles représentants civils et militaires avant d'orner le front des impurs.

Résistants à des sécheresses fréquentes dans le milieu méditerranéen, les rameaux d'yeuse servaient aux Etrusques dans des cérémonies afin de faire tomber la pluie sur les campagnes desséchées (Camus, 1938-39).

Si parfois l'espoir perce par le feuillage, un aspect lugubre et funeste s'en dégage le plus fréquemment. Les deux derniers vers de la célèbre fable de La Fontaine, « (...) *Celui de qui la tête au ciel était voisine, / Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts* », ne font apparemment pas référence au chêne vert en particulier. Or dans les Géorgiques de Virgile, d'où est sans doute extraite l'idée, nous trouvons : « *le chêne vert surtout, dont la tête s'élève autant vers les brises éthérées que sa racine s'enfoncé vers le Tartare* » (Vergilius Maro, 1993, Extrait du Livre 4, Vers 441-446, p. 184). L'idée originale s'adressait donc bien au chêne vert qui puiserait donc ses forces dans l'au-delà. Il s'inscrit comme un arbre lié au royaume des morts, un monde auquel nous ne voulons généralement pas penser. Cette représentation est répandue dans le bassin méditerranéen, du moins occidental, puisque nous la retrouvons dans un poème de Miguel de Unamuno, poète espagnol :

« *Ab ! Si tu voyais quels bras racinaires
enfoncent leurs milles doigts sous terre !
Des bras qui agrippent la terre
et avec leurs longues branches, saisissent le ciel.* »²⁵

Les qualificatifs rattachés le plus souvent à ce chêne accentuent l'ambiance inquiétante qui s'en dégage : « *sombre* », « *funeste* » et « *épaisse* » pour des textes français, « *funerea* », « *opaca* », « *nigra* » pour des versions latines, « *parda* », « *negras* », « *sombras* », « *dolor* » pour les poèmes d'Antonio Machado et Federico Garcia Lorca. Ceci lui vaut d'être classé parmi les arbres tristes et rejoint ainsi l'if et le cyprès.

Nous émettrons cependant quelques réserves à ce sujet, d'autres auteurs parlant plutôt d'yeuse lumineuse ou verdoyante. Ils voient en cette pérennité du feuillage un symbole d'immortalité et de bienveillance sur le royaume des morts. Nous retrouvons chez Charles-Marie Leconte de Lisle (Leconte de Lisle, 1846) et Ovide un même lien entre les abeilles et le chêne vert. Cet hyménoptère, symbole vivant dans l'âge d'or de l'âme immortelle, venait sur le chêne vert y fabriquer son miel :

25 « *¡Y si vieras / Qué brazos / Los de su raigambre / Que hunde / Sus miles dedos / Bajo tierra ! / Unos brazos / Que agarran la tierra, / Con sus ramas altas / Agarran el cielo.* »

« C'était l'âge où coulait à flots le lait et le nectar
Et où le miel doré tombait goutte à goutte de l'yeuse verdoyante ».

Ovide, Les métamorphoses. Edition de 2001, extrait du livre 1 p. 36, Vers 111-112 ²⁶.

Nous retrouvons d'ailleurs la notion d'immortalité dans le discours de réception de Louis de Loménie, prononcé lors de la séance publique de l'Académie française, le 8 janvier 1874. Louant les qualités et l'exactitude des travaux d'Hérodote, l'auteur vient à citer un de ses écrits afin de rendre hommage à la Grèce qu'il vient de parcourir. « C'est à ce bruit [le craquement des feuilles de chênes verts sous les pieds des promeneurs] que les grecs reconnurent l'arrivée des Immortels de Xerxès qui tournèrent le défilé »²⁷. De même, nous pouvons associer à cet arbre le rite que Frazer a décrit dans « Le rameau d'or » dont l'origine se trouve dans l'Enéide. Dans l'épisode de la descente aux enfers d'Enée décrite par Virgile, l'arbre sur lequel se trouve le rameau d'or est un chêne vert, s'inscrivant ainsi en arbre de résurrection, permettant d'entrer dans les enfers mais également d'en ressortir :

« L'étrange éclat de l'or brille à travers les branches,
Tel, aux forêts, le gui, dans les frimas de l'hiver,
Vêt un feuillage neuf, un arbre qui l'héberge
Et de fruits safranés entoure les troncs lisses.
Ainsi paraissait l'or au noir de l'yeuse épaisse
Et ses tiges battaient au souffle de la brise ».

Vergilius Maro, 1993, Extrait du Livre 6 p.262, vers 205-209

Tous les auteurs s'accordent à voir dans ce rameau mythique la branche de gui ; en tant que condensé du chêne qui le porte, c'est lui qui sert de laissez-passer pour franchir les portes de l'Enfer. « Les botanistes se sont eux-aussi interrogés sur ce rameau d'or assimilé au gui. Certains y ont vu une espèce de gui spécifique du bassin méditerranéen et poussant de préférence sur les chênes verts, dont la baie est effectivement jaune et les feuilles caduques (*Loranthus europaeus*) » (Pelt, 1988, pp. 42-43).

- La fructification, enfin, du chêne vert qui pourrait être pour lui comme pour les autres chênes un point positif car une ressource sûre et peu coûteuse de nourriture devient

26 Vers 111-112 : « *Flumina iam lactis, iam flumina nectaris ibant / Flavaque de viridi stillabant ilice mella* »

27 Extrait du discours de réception de Louis de Loménie sur le site internet : www.academie-francaise.fr/discours_reception/lomenie.html

nuisible. Pour les anciens, les glands de la variété *ballota*²⁸, qui avaient servi à nourrir leurs ancêtres, ont été assimilés à la nourriture des morts puisque aucun contemporain ne goûtait plus à ce met. La disparition de tels usages détourne les valeurs honorifiques du chêne vert. Devenu apparemment inutile, il est alors mésestimé.

L'analyse de ces quelques données illustre aisément le lien très étroit existant entre les caractères morphologiques et les valeurs attribuées à l'arbre. L'appréciation qui en découle se joue des clairs / obscurs : pacage, glandée, production de tan, charbonnage lui donnent un statut d'arbre forestier utile et protecteur ; la perte de l'un de ces usages ou une apparence physique un peu trop sombre le rendent funeste.

- *La déchéance d'un parcours*

Si jusqu'à présent les mythes et les légendes cités rapportaient des représentations ambivalentes du chêne vert, entre vénération et rejet, nous pouvons tout de même noter une lente mais sûre progression de la majorité d'entre elles vers la noirceur et le macabre. Le lien établi par les Grecs et les Romains entre cette essence et la déesse Hécate matérialise cette « déchéance ». Cette divinité, au départ bienfaitrice, faisait prospérer les entreprises des hommes. Elle perd cependant cette image avenante et protectrice pour être rattachée au royaume des enfers, et à la magie. Le chêne vert ne lui fut d'ailleurs attribué qu'après sa conversion en déesse infernale (De Gubernatis, 1882 ; Camus, 1938-39). La similitude dans l'évolution des représentations respectives est sans doute ce qui incita les Grecs à consacrer le chêne vert à Hécate. Même parcours chaotique pour le végétal et la divinité : initialement bienfaiteurs, ils deviennent maléfiques. Pausanias couronne même les trois Parques funéraires de rameaux de chênes verts.

De récompense prestigieuse, il devient l'attribut des divinités craintes et repoussantes. Ainsi, la divinité grecque, Silène, qui ne parvint point à détruire en elle les effets de la liqueur de Bacchus, est souvent représenté couronné de chêne vert si ce n'est de lierre. De Gubernatis rapporte d'ailleurs qu'au XIX^{ème} siècle, dans la province de Bologne les auberges de campagne possédaient comme enseigne des branches de ce chêne.

Dorénavant déchu, le maudit chêne vert consulté ne rend plus que des oracles funestes. Si les colombes chantaient sur les chênes de Dodone, Virgile fait à présent résonner sur la

28 Cette variété se distingue des autres variétés de chêne vert non seulement par leurs feuilles mais également par leurs glands non amers qui a longtemps servi de nourriture aux hommes. En Espagne, et notamment à Valencia, nous pouvons, encore de nos jours, en trouver sur les marchés.

yeuse les cris stridents et effrayants des corbeaux. Au même titre que l'if et le cyprès, il est désormais compté, dans certaines régions, au nombre des arbres funéraires. Ainsi, en Arcanie et à Sainte Maure, dans les îles ioniennes, il est l'objet d'une légende, recueillie au XIX^{ème} par le poète Valaoritis, qui ne peut être étrangère à cette dévalorisation du chêne :

« Quand à Jérusalem, il fut décidé de crucifier le Christ, tous les arbres se rassemblèrent et s'engagèrent à ne pas livrer leur bois pour l'instrument du supplice sacrilège. Mais il y avait un Judas parmi eux. Lorsque les Juifs arrivèrent avec leurs haches pour découper la croix destinée à Jésus, tous les troncs se brisèrent en petites pièces, de manière qu'il fut impossible de les utiliser. Le seul chêne vert resta debout tout entier et livra son tronc pour qu'on en fit l'instrument de la passion. Voilà pourquoi le peuple a pris en horreur cet arbre, les bûcherons craignent de salir leur hache et leur foyer en le touchant » (Cité par De Gubernatis, 1882, T.II, p. 86).

Si le bois qui aurait servi à la confection de la croix n'a pas encore été identifié avec certitude, les hypothèses avancées ont des effets totalement antithétiques sur les différentes essences évoquées. Le cèdre, auquel on attribut souvent ce rôle, s'en trouve glorifié alors que le même « mythe » tourne au désavantage du chêne vert qui devient le « traître » par excellence. Il a été ainsi nommé « *odieux* » en Arcanie et a porté le nom d'« *infâme* » à Sainte Maure (De Gubernatis, 1882, p. 87). La population locale a de ce fait pris en horreur cet arbre. Jacques Brosse signale que de nos jours encore, dans le folklore de certaines régions de la Grèce moderne, le chêne vert a invariablement un aspect très sombre et est considéré comme un arbre maudit.

Les représentations de *Quercus ilex* présentées ici couvrent le large échantillon de modifications des perceptions. L'entrelacement²⁹ des exemples ne peut répondre d'un quelconque ordre chronologique puisqu'il n'est pas le fruit d'une seule et unique progression. Des évolutions parallèles de pensée concourent à l'élaboration des représentations ; certaines d'entre elles ont même une action rétroactive sur les normes locales déjà en vigueur. Nous avons cependant choisi une approche qui est le reflet de moments successifs, chacun devenant le témoin d'une ambiance particulière : les représentations deviennent alors le condensé du mode de pensée, des connaissances scientifiques, et de la culture tant de la communauté qui a élaboré ces images que de l'auteur qui nous les transmet. Le cheminement emprunté jusqu'à présent nous a permis de présenter les représentations qui caractérisent l'arbre pour une société à un moment précis. Leur entrelacement laisse cependant filtrer une idée fondamentale, commune à l'ensemble. Il nous apparaît que cette idée, développée dans le

²⁹ Le terme « entrelacement » doit être compris ici selon le sens que nous lui avons attribué dans ce même chapitre à la section 1.2.2.

paragraphe suivant, s'inscrit comme un caractère permanent et invariable. Au-delà de l'évènementiel, de l'anecdotique et de la caricature, il consacre l'essentiel.

3.2.3 Simplicité, ruralité, réalité

C'est en ces trois termes que se résume l'idée centrale qui persiste au-delà de l'anecdotique. Il demeure cependant vrai que cet arbre fut un temps l'insigne de la royauté et de tous les couronnements. N'oublions pas qu'à cette époque la forêt était l'apanage du roi et des seigneurs. La forêt réduite en parcours de chasse privé est interdite aux petites gens. Seul les braconniers, les bandits, les bannis de la société osent alors pénétrer dans la forêt et s'approprier les biens réservés. Les yeuseraies servent alors de refuge aux nantis. Pénétrer sous leur couvert ou en sortir est risqué puisque les hommes des bois, pour la plupart des marginaux, sont souvent en conflit avec les lois en vigueur. Cette occupation des forêts en clairs/obscur, sans juste milieu, explique aisément le dualisme souverain/funeste précédemment décrit. Le chêne vert est alors représenté de manière la plus antagoniste qui soit. La souveraineté de l'arbre³⁰, dont les rites ont certainement été établis par de hauts dignitaires civils, militaires ou religieux, s'oppose à la familiarité, l'infamie voire la mort qui se révèlent inévitablement à travers le regard des paysans. Ces représentations là reflètent parfaitement l'opposition et la confrontation entre les dominants et les dominés et plus tard entre le tiers-état, la noblesse et le clergé. Tous les antagonismes existants s'incarnent alors dans le chêne vert.

Que ce soit avant ou après le partage des biens et des ressources entre l'Etat et le peuple, avant ou après les droits de pacage, de panage, de récolte des bois, de l'écorce..., cette essence s'inscrit en arbre rural, en arbre forestier. Non pas cette forêt lointaine, si fermée que l'on n'ose s'y aventurer, mais la forêt de proximité, la forêt ressource. *Quercus ilex* s'impose donc durablement en arbre forestier. Les utilisations qui en sont faites sont accessibles, légalement ou illégalement, aux plus basses classes de la société. L'exploitation forestière devient d'ailleurs par exemple, dès le XI^{ème} siècle, l'un des domaines les plus importants de l'économie languedocienne. Elle représente alors la principale source d'énergie existante, notamment par la transformation du chêne vert en charbon de bois. Bon nombre de re-présentations picturales se font le témoin de cet usage privilégié et intensif des chênaies vertes.

30 Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses attributions du chêne vert aux plus importantes divinités et les rites qui le rapproche lui-même d'un dieu.



Illustration 21 : **Le martyr de Saint Pierre Martyr**, env. 1509
Sources : Londres, National Gallery

Les charbonniers, les bûcherons et les paysans s'activent dans un monde à part, un monde à l'écart des événements socio-politiques. Leur vie est rythmée par un dur labeur quotidien. Au besoin, ils s'isolent même, un temps, de leur milieu habituel afin de répondre à l'appel de la forêt et de l'exploitation. Ces occupations qui emploient des familles entières, hommes, femmes et enfants, assurent la survie de tous. En plus des professionnels, des saisonniers et des journaliers se livrent temporairement aux travaux forestiers, ce qui leur permet de maintenir une certaine aisance dans le foyer, en général de milieu ouvrier. Compte tenu des diverses ressources qu'il fournit à l'homme ainsi qu'à ses élevages, le chêne vert figure, dans le bassin méditerranéen, l'arbre de subsistance par excellence.

Les enjeux étaient tels que les conflits localisés n'étaient pas rares et les représentations qui en découlent ne pouvaient en aucun cas les ignorer. Tel est d'ailleurs le cas d'un petit désaccord, à l'origine d'une tradition qui perdure encore de nos jours, qui opposa les habitants d'Aumelas à ceux de Cournonterral, deux petites communes au nord de Montpellier. Les faits remontent au XIV^{ème} siècle³¹. Ces deux villages limitrophes possédaient en guise de frontière des forêts communales et seigneuriales où chaque population pouvait librement aller couper le bois de chêne vert. Cependant, les habitants d'Aumelas qui estimaient cette essence comme leur seule source de revenus, se mirent à entretenir une haine sourde contre leurs voisins jusqu'au jour où ils leurs tendirent un guet-apens. Les Cournonterralais furent accueillis à coups de frondes et de flèches. L'incident fit plusieurs blessés. Le bayle Pailhas dut, sur les ordres du seigneur, faire cesser cette rivalité. Depuis son intervention, une manifestation

31 L'explication de cette tradition, dite des « *pailhasses* » se trouve sur le site internet de la commune de Cournonterral.

publique sous forme de jeu commémore le nom de Pailhas, chaque mercredi des Cendres. Dès le matin, des comportes sont déposées dans le centre du village et remplies d'une lie de vin gluante, à l'odeur répugnante. En début d'après-midi, les Pailhasses [représentant les attaqués] et les Blancs [les attaquants] se réunissent et défilent dans les rues du village. Puis un roulement de tambour annonce le début des hostilités. Les anciens déversent alors, au centre de la place les comportes de lie et avec des hurlements hystériques, pendant que les Blancs fuient au hasard des rues. Les Pailhasses se jettent dans les flaques, plongent dans les baquets encore pleins et s'élancent à la poursuite des Blancs, dans une course effrénée qui n'épargne personne.

L'image du chêne vert s'ancre dans la réalité de la ruralité et dans la simplicité. Il véhicule :

- Une réalité physique quand il est question du caractère sombre de la yeuse. Les différents qualificatifs déjà relevés sont des plus explicites. La noirceur du chêne vert répond alors à la dureté de la vie, à la noirceur des sentiments des divers auteurs. Aucun de ses caractères ne le démarque, tout en lui est mesuré, retenu :

« *Qu'as-tu toi, noire yeuse paysanne,
Avec tes branches sans couleur
Dans les champs sans verdure
Avec ton tronc cendré
Ni svelte ni arrogant
Avec ta vigueur sans tourment,
Et ton humilité qui est ta seule fermeté ?* »³²

Machado, 1914. *Les chênes verts*, traduction personnelle

- Une réalité sociale quand il est fait allusion aux conditions de vie difficiles des hommes des bois, quand il incarne les malheurs et les douleurs des paysans. Parmi les différents auteurs ayant cité le chêne vert dans leur œuvre, Federico García Lorca et Antonio Machado sont ceux qui ont décrit à la perfection cette dure réalité. Le premier s'attache dans « *Encina* » (Voir Annexe V) à comparer la douleur qu'il peut ressentir à celle permanente de l'entité végétale. Il se reconnaît dans ce chêne jusqu'à tenter dans la dernière strophe un

32 Machado Antonio, 1914. Las encinas. Publié dans "El porvenir Castellano" de juillet 1914 : « *Qué tienes tú, negra encina campesina, / Con tus ramas sin color / En el campo sin verdor; / Con tu tronco ceniciento / Sin esbeltez ni altiveza, / Con tu vigor sin tormento, / Y tu humildad que es firmeza ?* »

mimétisme total. Dans une approche moins personnelle, plus globalisante, le second reconnaît en cette espèce les caractères du village espagnol (Voir Annexe VI) :

« *Le champ lui-même se reconnaît
en toi, sombre chêne vert.
(...)
Oh ! toi robuste et serein,
éternellement chêne rural
des noires chênaies
de la frontière aragonaise
et des crêtes militaires
de la terre de Pampelune.* »³³

Machado, 1914, traduction personnelle

Les ruraux reconnaissent en sa noirceur et sa robustesse, l'ambivalence de leur terroir : de la chaleur caniculaire aux gelées hivernales, de la sécheresse aux inondations. Il est leur principale ressource, leur impassible compagnon de galère. La récompense est toujours présente au bout de leur dur labeur. L'arbre est paysan, et fait le paysan méditerranéen :

« *Et voici le roi, voici l'arbre rustique
L'arbre saint, fort et robuste
Qui reste impassible si fort que frappe
La plus sauvage des tempêtes.
Symbole de nos origines antiques
Qui s'accroche au sol quand tout passe.* »³⁴

Dezeuze, 1929, traduction personnelle

- Une simplicité qui est sans doute le qualificatif qui convient le mieux pour définir le milieu qui l'accueille. Bien qu'anthropisée depuis des millénaires et d'une richesse floristique et faunistique étonnante, la forêt méditerranéenne donne effectivement « l'illusion du simple ». Les ressources qu'elle accorde ne s'offrent pas sans efforts. Ceux qui s'y engagent, avant la seconde guerre mondiale, sont principalement des ruraux de conditions modestes. Ces autochtones voient alors, dans l'espèce majoritairement présente, leur quotidien, leurs peines

33 Machado Antonio, 1914. Op. Cit. « *El campo mismo se hizo / Arbol en ti, parda encina. / (...) / !oh tú, robusta y serena, / eterna encina rural / de los negros encinares / de la raya aragonesa / y las crestas militares / de la tierra pamploesa / (...)* »

34 Dezeuze François, 1929. Los euses de mon mas. In « *Branças d'euse* », Montpellier. 379p. : « *E vejaici lo rei, vejaici l'euse ruste / L'arbre sant, garrut e robuste / Que resta siau per tant que tuste / La pus sauwatja brefoniá. / (...) / Simbèl de nòstra antica raça / Que s'arrapa au sòu quant tot passa.* »

mais également leur délivrance. Le chêne vert vit comme il peut, comme ceux qui l'exploitent, sans démesure ni arrogance.

De nombreux auteurs, pour la plupart étrangers à ce milieu paysan, ont chanté les louanges de cette formation végétale en s'imprégnant uniquement de l'ambiance qui s'en dégage. Un temps désenchanté, pittoresque ou bucolique, elle incarne désormais le naturel tant recherché ; un naturel certes nature et maîtrisé mais rassurant. Le climat est alors accueillant, la garrigue se dévoile dans une ambiance légère et ensoleillée. « *Les contemplations* » et « *La légende des siècles* » sont à ce sujet des plus instructives. Victor Hugo y cite huit fois la yeuse ; il fait rimer six fois ce terme avec « *joyeuse* », une fois avec « *mélodieuse* » et une fois avec « *religieuse* ». Découle ainsi de ces vers une impression de légèreté et de gaieté insouciant.

La complexité des représentations du chêne vert peut suite à notre analyse se résumer en ces trois éléments : la noirceur, la ruralité et la simplicité. Ces représentations communes ancrent le chêne vert dans les sociétés humaines en établissant des référentiels communs que des majorités de personnes vont reprendre à leur compte. Ainsi, chacun de ces trois éléments a eu et aura un rôle prépondérant dans l'insertion de cette espèce dans les aménagements péri-urbains et urbains. Nous pouvons d'ors et déjà citer l'utilisation des chênes verts dans les cimetières (noirceur, funeste), leur usage dans le péri-urbain sur les ronds-points figuratifs d'un micro-paysage (réalité sociale), leur intégration dans les jardins de la renaissance italienne ainsi que leur récente intégration aux paysages urbains français (simplicité).

Conclusion

Valeurs, représentations, paysages... Autant de notions indispensables à une approche pluridisciplinaire de l'arbre. L'entrée en paysage que cet être autorise relève effectivement d'une étude complexe et transdisciplinaire.

Appréhendé dans son écosystème et dans l'espace qu'il investit physiquement et culturellement, l'arbre est en lui-même un poly-système intégré à un autre poly-système englobant, le paysage. Les valeurs que l'homme lui attribue et les représentations qu'il suscite l'établissent en tant que composante paysagère, l'ancrent dans les sociétés et créent des particularismes culturels spatialisés. L'étude du chêne vert conforte, au terme de cette première partie, cet état de fait. Au sein de la mosaïque méditerranéenne, les valeurs et les représentations qu'il synthétise lui confère un statut évolutif en mutation depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Les us et coutumes, les traditions et les croyances populaires qui perdurent cependant à travers les âges retardent insidieusement une réorientation formelle des usages et du statut du chêne vert.

A ce titre, l'utilisation urbaine du chêne vert dans de nombreuses villes italiennes, espagnoles et françaises répond de cette mutation et témoigne du difficile processus de reconnaissance sociale et d'acclimatation urbaine. Il n'y a de fait pas d'arbre idéal, et ce d'autant plus quand il est question de patrimoine arboré urbain. Seule l'adaptation de l'espèce à des critères écologiques, historiques et culturels justifie une plantation. L'histoire comparée que nous venons de retracer à l'échelle du bassin méditerranéen reconnaît l'esthétique et la plasticité de l'essence. Il est dès lors possible et logique d'envisager son introduction dans les

aménagements urbains¹. Pour être cependant définitivement accepté, il est manifeste que le chêne vert devra, malgré son indigénat dans les diverses régions étudiées, satisfaire aux critères de reconnaissance socio-culturelle indispensables à l'adoption par la société d'une nouvelle mode, d'une nouvelle manière d'être, de vivre et de penser.

En regard d'un millénaire d'exploitation des forêts méditerranéennes, cette espèce reste, avant tout et malgré les mutations actuelles, un arbre forestier. Les démarches politiques, réticentes à une gestion qui se révélerait déficitaire car encore diligentées par la loi du marché, ambitionnent pour cette espèce forestière une fonction marchande, par la recherche de rendements. Cependant devant l'effondrement de sa valeur économique, il est attribué au chêne vert, plus ou moins tardivement selon les pays et les régions, de nouvelles fonctions culturelles fondées sur une volonté d'idéalisation du monde rural et de l'identité régionale reprise par une ville de plus en plus prenante et de plus en plus coupée de ses propres traditions. Les fonctions octroyées à l'arbre suivrait donc, de fait, l'évolution des dynamiques socio-territoriales occidentales. Il s'agit donc, à l'échelle du bassin méditerranéen français, des prémices d'un changement d'affectation (de l'économique au symbolique) et d'espace (du rural à l'urbain) du chêne vert.

Impacts spatiaux, territoriaux et paysagers... Autant d'enjeux incontournables d'une problématique géographique. Si la présentation de notre objet d'étude dans cette première partie a révélé l'importance que pouvait jouer un arbre dans les mutations économiques et socio-culturelles, grâce à l'ensemble des valeurs qu'il synthétise, elle nous interroge sur son implication dans l'organisation de l'espace, dans la construction et l'acquisition d'une identité territoriale. Les choix qui ont été faits ces dernières années en ce qui concerne l'implantation des arbres en milieu urbain, la transformation des campagnes périurbaines et la mutation des parcelles agricoles et forestières semblent traduire une volonté d'appropriation voire de domination de l'espace, de création de territoires moteurs et de réhabilitation (ou de conservation) de paysages. Ce sont ces grands courants, ces mouvements, qui, alliés à la nature complexe de l'arbre, établiraient le chêne vert en tant que marqueur territorial et marqueur identitaire, dont nous allons débattre à présent.

¹ De nombreuses autres villes languedociennes, autre que Montpellier, introduisent aujourd'hui le chêne vert dans leur patrimoine arboré.

Deuxième Partie

*De marqueur spatial à marqueur territorial :
l'arbre porteur d'une identité*

Introduction

Construisant notre argumentation à une échelle comparative méditerranéenne et en prenant comme espèce de référence le chêne vert, il s'agit parallèlement au contexte national et international de relever les spécificités méditerranéennes afin d'établir les fondements de notre recherche : l'arbre un marqueur territorial et donc identitaire ; le chêne vert élément identitaire des villes méditerranéennes, trait d'union entre le milieu rural et le milieu urbain.

Que l'homme déboise, défriche, déforeste, exploite, abat... ou boise, reboise, plante, transplante..., il déplace l'arbre au gré de ses envies et se positionne ainsi en maître / possesseur / protecteur de la nature. Ce déplacement, démarche active et réfléchie, modifie l'espace. Cette modification agit sur le territoire lorsque l'arbre, vecteur de représentations multiples, se fait porteur de sens, porteur d'identité. Il résulte de cette mobilité une nouvelle territorialité de l'arbre.

Cette dynamique qui s'instaure entre l'arbre, la société et le territoire confère à ce végétal des vertus identitaires et touristiques. Des liens forts se sont tissés entre l'arbre et l'homme. Présent ou absent, l'arbre restera toujours le révélateur de l'action humaine. Les villes voient en lui une carte de visite originale porteuse des valeurs aujourd'hui « sacrées » que sont l'épuration de l'air (à tort ou à raison), les savoirs-faire ancestraux, les traditions et la complémentarité entre production et esthétisme. Selon les espèces choisies, l'urbain trouve le lien qui lui manquait pour se rattacher à une naturalité idéalisée perdue et tant recherchée. Il manque à l'arbre traditionnel des cités, comme le platane ou le micocoulier en méditerranée occidentale, la dimension qui va conduire à ce rapprochement souhaiter entre l'homme et une nature qui se veut être naturelle mais qui est de plus en plus naturée et donc rassurante. Les arbres dont la vocation première était plutôt agricole ou forestière pourraient bien être le chaînon manquant. Tel est le cas pour l'olivier et plus précisément l'olivier pluricentenaire qui

est devenu depuis une dizaine d'année un « *support vivant de la tradition* », « *reliquat vivant d'une civilisation plus proche de la nature mais qui n'était pourtant pas la nature* »¹. Si la Provence de l'aridité a trouvé son symbole, le chêne vert ne pourrait-il pas devenir, à une échelle plus vaste, celle de la méditerranée, le lien manquant que tout un chacun recherche, de manière plus ou moins consciente, entre l'urbanité et la ruralité, entre la génération de la terre et celle du béton. N'assistons nous pas depuis cinq ans environ, dans le milieu méditerranéen français, à la mise en place de ce processus d'identification par l'introduction en urbain de cette espèce ?

Contrairement à la France et à l'Espagne (Valencia notamment) où les villes se sont coupées de leur environnement à des fins identitaires (exotisme, riviera...) ou économiques (agriculture intensive...) en appliquant sur l'espace de nouvelles valeurs par l'introduction d'espèces minoritaires ou étrangères au milieu, les villes italiennes (Florence en particulier) ne sont pas en quête d'une identité perdue puisqu'elles ne se sont jamais désolidarisées de leur milieu environnant, véhiculant ainsi une image qui a évolué certes avec le temps et les courants de pensée actifs mais demeurant dans une même lignée directrice esthétisante. La présence, l'absence, l'introduction ou la réintroduction du chêne vert dans ces différentes régions traduisent pourtant une même quête identitaire mais différant par leur progression respective.

C'est en étudiant l'introduction des arbres en milieu urbain parallèlement au devenir des arbres ruraux que nous allons pouvoir noter les différents processus d'appropriation de l'espace, l'évolution du rapport à la nature et le phénomène de territorialisation par le biais de l'identification.

Il s'agit dans un premier temps de révéler une mobilité tripartite (symbolique, sociale et spatiale) de l'arbre, et plus particulièrement celle du chêne vert, à travers une étude historique iconographique et cartographique des déplacements de l'arbre entre urbanité et ruralité. Nous tenterons d'expliquer chaque flux et reflux selon les courants de pensée, les grands mouvements urbanistiques, architecturaux, sociaux ou encore les lois et décrets agricoles et forestiers.

L'approche par l'arbre (l'arbre isolé, de la liberté, de mai : borne ou totem) et par toutes les formes qu'il peut prendre en composition (forêt, bois, bosquet, jardin, parc, allée, alignement, haie, verger...) nous permettra d'aborder les différentes ambiances végétales, ancestrales ou nouvelles, toutes actives dans le processus de spatialisation. La question de la représentation de l'espace et de la ville en particulier sera ici posée. Les chercheurs en sciences

¹ Philippe Bachimon, 2000. L'olivier, nouvel arbre de l'urbanité méditerranéenne, symboles des mutations paysagères du midi de la France. In « *Les carnets du paysage* », n°6, automne/hiver 2000.

sociales ont si bien montré l'importance symbolique des formes que l'on ne peut en géographie ignorer leur impact sur l'espace et la territorialisation. Tâches, points, lignes, cercles, réseaux : comment se fait le choix pour l'arbre ? Qu'apporte chacune de ces figures dans la spatialisation ?

En se déplaçant l'arbre va créer de nouveaux espaces, s'instaurer en marqueur et territorialiser l'espace. L'arbre devient acteur de la territorialisation en tant que porteur d'identité et d'appropriation de l'espace si l'on se réfère au concept développé dans « *épistémologie de la géographie* » par Bailly et Ferras, « *le territoire confère une identité à toute entité spatiale comme espace approprié* ». L'on est alors en droit de s'interroger sur le processus d'élaboration d'une identité commune. Comment l'arbre peut-il devenir le vecteur de l'identité d'un territoire ? Si nous fondons notre raisonnement sur la notion de valeurs, les représentations, étudiées dans la première partie, se construisent grâce à la mise en place d'un système de valeurs sélectionnées. Certaines d'entre elles, suivant un processus normatif, établissent les normes qui vont organiser, durant un temps, la société. L'établissement de ces modèles, que l'on peut comparer aux phénomènes de mode, est à l'origine de la territorialisation de l'espace. Le modèle donne sens, apportant une identité commune indispensable (mais précaire) à la construction d'un territoire. Il s'agira donc dans notre cas d'analyser les modèles successifs de végétalisation du milieu urbain (approche par l'arbre puis par espèce) et d'exploitations arborées agricoles ou forestières, de les situer spatialement et de comprendre leurs impacts respectifs dans l'évolution de l'acquisition d'une identité territoriale.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'INSCRIPTION SPATIALE DE L'ARBRE

Les caractères de l'arbre desquels nous avons souvent parlés dans la première partie sont l'immobilité de l'être, sa longévité, sa permanence, tout ce qui en fait un repère pour l'homme. Le temps passe mais l'arbre reste avec ses fluctuations morphologiques propres au cycle de la vie et à la renaissance.

Or à travers le temps long, à travers l'histoire de l'humanité, de la sédentarisation de l'homme ou du développement urbain, nous nous rendons compte que l'arbre accompagne l'homme, dans ses choix de vie, ses errances et sa quête sédentaire. Si ce dernier est immobile, les arbres se meuvent en fonction de différents facteurs qui peuvent être d'ordre climatique (glaciations, réchauffement), anthropique (occupation du sol, urbanisation, reboisement...), ou naturel (telles les inondations, les incendies, les séismes...). Si dans le premier cas, il n'est pas d'impact ni de transformation brusque ou à petite échelle, dans les deux suivants, les mutations des territoires qui en découlent, parfois réversibles, résultent généralement, selon notre observation menée comparativement sur les trois terrains d'étude, d'une mobilité symbolique et sociale de l'arbre. La mobilité spatiale de l'arbre procéderait donc de la pré-existence de ces changements de valeurs qui interagissent à des instants bien précis de l'histoire des sciences notamment. Depuis les premières grandes découvertes et les avancées de la pharmacopée par exemple, l'homme n'a eu de cesse de rapprocher de lui, les plantes qui s'avéraient utiles aux dires des scientifiques. Que ce soit au titre de leurs bienfaits nutritionnels ou médicaux, des plantations ont été organisées en jardin, introduites en des lieux (la ville ou la lisière forestière) où apparemment tout les rejetait. Le jardin des simples ici, les balbutiements de l'agroforesterie ailleurs, ont facilité l'accès à ces végétaux dont l'éloignement jusqu'alors leur interdisait une utilisation régulière. Ainsi, les valeurs symboliques, et les valeurs d'usages influencent la place physique que l'homme accorde à tout ce qui l'entoure et notamment aux êtres vivants que sont les animaux et les végétaux. L'arbre n'y échappe pas. D'abandon en plantation, de déboisement en reboisement, il navigue au grès des envies et des besoins des

hommes. Qu'il soit forestier, agricole ou d'ornement, intégré dans un alignement, dans un parc, un jardin ou bien isolé, l'arbre signifie, signale et explique toujours le bien fondé ou infondé de sa présence. Depuis la dendrochronologie qui nous indique l'âge, l'origine et les aléas climatiques qui se sont inscrits au cœur de l'arbre, à la simple observation de la forme du branchage et de la cime qui révèle souvent une exploitation passée, les multiples outils dont nous disposons racontent l'arbre, son passé et son histoire, son inscription dans les paysages.

Cette lecture de simples observateurs ou de scientifiques inscrit l'arbre, plus que tout autre végétal, en marqueur spatial. Il deviendrait ainsi la mémoire des lieux, de l'occupation des sols et des liens sociaux qui s'établissent au cours des temps entre l'homme et l'espace qu'il utilise. Serait-il également un marquage de l'espace présent, un signifiant inscrit dans un réseau construit par l'homme et pour l'homme ? Chaque plantation actuelle réfléchie, chaque arbre de plus inséré dans le patrimoine arboré communal, sauraient-ils à eux seuls indiquer les décisions des gestionnaires et les orientations environnementales et paysagères des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du développement de l'urbanité et de l'espace communal au sens large ?

Nous tenterons de répondre à ces interrogations en construisant notre réflexion selon trois grandes démonstrations.

La mobilité tripartite de l'arbre : fondée sur la première partie de notre travail de recherche, elle s'emploie à illustrer l'interaction qui peut exister entre l'évolution des valeurs de l'arbre sur le temps long et son ancrage dans l'espace.

L'arbre un marqueur spatial : forte de ce raisonnement, cette section présente l'arbre comme un élément marqueur privilégié de l'espace public.

Enfin, le chêne vert entre le forestier et l'urbain présente le rôle particulier de cette espèce dans l'orientation actuelle des trois villes étudiées. Dorénavant inscrit dans le patrimoine arboré urbain alors que sa présence forestière ne fait que s'étendre, il n'est pas à la lisière de ces deux mondes mais bien partie prenante de chacun d'entre eux, répondant à des exigences spécifiques et appropriées de gestion et de politique.

1. LA MOBILITE TRIPARTITE DE L'ARBRE

L'objectif de ce chapitre ne consiste en aucun cas à revenir sur chacune des valeurs fonctionnelles présentées dans la première partie de ce travail. Il s'appuie sur les idées générales précédemment émises afin d'illustrer cette idée de mobilité tripartite de l'arbre et plus spécifiquement du chêne vert. Cette approche fondée sur le travail transdisciplinaire

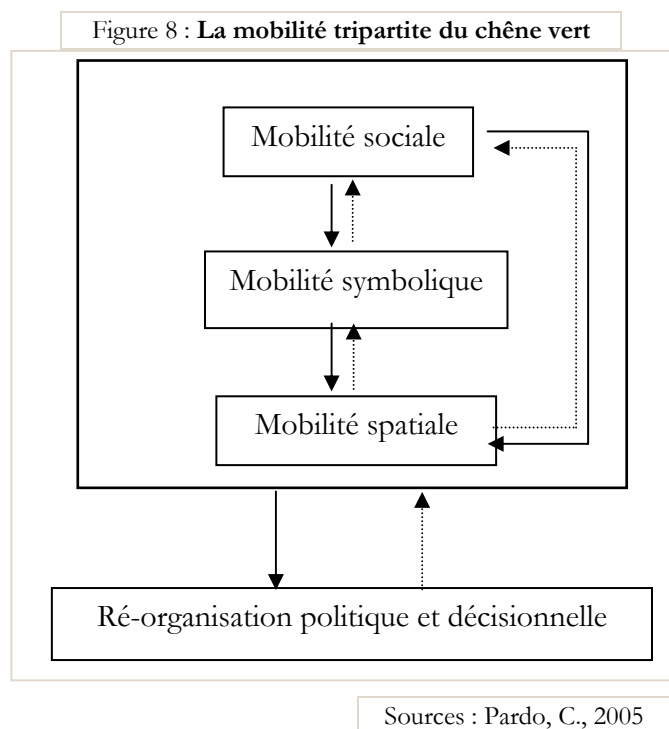
préalablement effectué s'oriente résolument vers la spatialisation de l'arbre, vers une étude géographique du végétal en Méditerranée.

Ce chapitre introductif est indispensable à la démonstration du lien étroit qui peut exister entre le symbolique, le social et le spatial des données végétales qui aujourd'hui sont à l'interface, plus que jamais, des deux systèmes naturel et social. Les milieux que l'on caractérise de « naturels » sont autant construits, dirigés et donc anthropisés que n'importe quel autre milieu qui apparaît pourtant à l'évidence artificiel. Les forêts primaires sont réduites à leurs plus simples expressions dans des zones refuges d'Indonésie ou d'Amazonie. Les forêts climaciques sont l'état « originel », en supposant l'existence d'un point zéro de l'évolution du couvert forestier, vers lequel veulent tendre certains écologues et botanistes dans leur conservation et protection des milieux. Une orientation trop cadrée pour pouvoir encore supporter le qualificatif de naturel. Le milieu forestier méditerranéen représente au mieux cette nature naturée, le sauvage de l'artifice obtenu au grès des exploitations multiples et des gestions différenciées appliquées depuis le V^{ème} siècle (Dumas, 2002, p. 186).

De cette évolution d'un milieu particulier, découle toute l'histoire de l'arbre en Méditerranée. Les hypothèses et les démonstrations formulées tout au long de ce chapitre souhaitent défendre l'idée que la dynamique spatiale de l'arbre forestier, agricole et urbain, dépend étroitement des valeurs qui leurs sont attribuées. La multifonctionnalité qui en résulte inciterait l'homme à un rapprochement ou un éloignement avec l'arbre impliqué.

L'homme déboise, reboise, plante, transplante ou arrache. Il modifie de fait quantitativement et qualitativement le patrimoine arboré et transforme à plus ou moins long terme les espaces végétalisés. Intimement lié aux milieux qui l'accueille, le chêne vert est affecté d'une grande mobilité qui traduit au mieux la mutation actuelle de ce territoire mosaïque qu'est la Méditerranée. La pluralité de formes sous laquelle s'exprime cette mobilité impliquerait de fait une réorientation des politiques, des modes de gestion et donc de l'aménagement de l'ensemble des territoires concernés : le rural, le périurbain et l'urbain.

C'est dans l'objectif d'analyser cette implication que nous définissons la « mobilité tripartite » du chêne vert qui synthétise trois formes corrélées de mobilité : la mobilité sociale, la mobilité symbolique et la mobilité spatiale de cette essence (Voir figure 8). Pour chacune de ces présentations, l'intérêt est d'observer les changements de gestion induits dans l'arc méditerranéen modifiant en retour la spatialité et les usages futurs de ce patrimoine arboré.



1.1. Une mobilité symbolique...

« L'on comprend que l'olivier fut l'arbre sacré par excellence et que la coupe des arbres fut, durant des millénaires, l'opération guerrière la plus redoutée. L'arbre est demeuré un élément majeur du paysage méditerranéen, qu'il résulte d'un aménagement forestier comme la forêt de chênes verts ou « dehesa » de la péninsule ibérique, de plantations d'améliorations d'arbres propres à la zone comme l'olivier, le figuier ou le caroubier ou encore d'arbres acclimatés comme l'amandier. »

(Drain, M., 1998, p. 229)

Simplicité, réalité et ruralité (Voir Première partie, chapitre troisième, 3. 2.3) sont les trois termes que nous avons relevés en marge des écrits, des mythes et des légendes sélectionnés se rapportant au chêne vert. Chacun des emplacements qu'il lui est actuellement octroyé répond d'une démarche réfléchie qui s'appuie, outre les raisons écologiques et esthétiques, sur les valeurs symboliques. Il est d'ailleurs temps d'expliquer ce que nous entendons par symbole et ce qui peut relier les mouvements et les mutations au symbolique.

Le symbole n'est pas un signe ni une image, ni une représentation. Il peut certes dépendre de l'un d'entre eux mais va au-delà de chacun de ces concepts. Ainsi, dans le cas qui nous concerne, il est soit une représentation schématique du végétal soit le végétal lui-même. La nuance notable, qui apparaît lorsqu'il est question du symbolique, est que le végétal concerné, image, figure, représentation ou entité, permet de « *représenter matériellement un concept moral ou intellectuel, grâce à une correspondance que perçoit l'entendement* » (Quiñones, A.M., 1995, p. 9).

Il doit donc impérativement exister une reconnaissance collective contrairement au signe qui ne peut être encore pleinement identifié avec le concept qu'il renferme. Cette notion transitoire entre le signe et le symbole est sans doute celle qui correspond au mieux à l'état du chêne vert au début du XXI^{ème} siècle. La dynamique des valeurs symboliques dépend, comme nous l'avons démontré dans la première partie, de nombreux facteurs. Le développement de l'intelligence, logique et abstraite, a permis à l'homme de s'affirmer dans son milieu ambiant et de donner à ce qu'il voyait et à ce qu'il croyait voir de la nature un contenu symbolique dont la prégnance évolue avec le temps.

1.1.1. De la peur à la fascination de l'arbre

Se perdre dans les forêts labyrinthiques et effrayantes. Risquer sa vie, échapper à l'enfance en révélant sa bravoure, et se confronter ainsi à la vraie puissance de la nature sont autant d'expériences maintes fois décrites. Dépourvu des repères habituels, le cœur des forêts médiévales soumet celui qui y pénètre à l'épreuve. Il rompt promptement le cercle de l'appartenance à la société (Cassagnes-Brouquet, S., Chambarlhac, V., 1995, p. 108) expliquant ainsi les raisons du rejet de toute présence boisée dans les premiers bourgs. L'arbre doit rester hors les murs. La méconnaissance du milieu forestier est responsable de la perception duale de l'être végétal qui le compose. Banni ou vénéré, l'arbre devient alors l'objet de toutes les attentions et notamment dans l'échelle des valeurs religieuses. Dès les premiers siècles de notre ère, les symboles sont codifiés jusqu'à former de véritables recueils sur lesquels veillent les autorités religieuses afin d'en donner une bonne interprétation. Tel est le cas, par exemple de « *La clé des symboles* », datant du II^{ème} siècle, tenue par Saint Mélicon, évêque de Sardes. L'arbre se voit ainsi conférer une signification religieuse, païenne à l'origine, qui le cantonne à son statut d'arbre forestier. Les rituels ont lieu au sein même de bois sacrés ou parfois l'arbre lui-même devient l'hôtel du culte. « *Différents peuples ont élu leur arbre sacré. En Inde, c'est le figuier ; chez les Celtes, le chêne vert ; chez les germains, le tilleul et le frêne chez les Scandinaves. L'arbre comme demeure de la divinité démontre l'ancienneté de son culte* » (Perez Rioja, J.A., 1971, p. 73-74). L'expansion du monothéisme favorise par la suite la délocalisation de ces arbres près des temples et des églises bien que les premières décisions des évangélistes aient été d'abattre ces arbres responsables de l'assujettissement païen avant de comprendre que leur présence pouvait sans doute rallier à leur croyance de nombreux sujets (Voir Illustration 22). L'arbre sort alors de la forêt grâce à la symbolique religieuse qu'il peut incarner.



Illustration 22 : **Tableau de Thomas Fearnley (1834) « Terrasse des Capucines à Sorrente » .**

Huile sur toile 39,5 × 547cm. Oslo, Nasjonalgalleriet.

Photo J. Lathion © Nasjonalgalleriet et RMN, Paris 2001.

Galerie nationale du Grand Palais (5 avril-9 juillet 2001) : « *Paysages d'Italie - Les peintres de plein air* »

Les différentes valeurs religieuses demeurent la première source de fascination pour l'arbre. Elles s'imposent également en orientant les déplacements de l'arbre forestier vers les lieux de culte, vers la ville. Dans une vision de l'Eden, la bible ne présente-t-elle pas une ville céleste plantée de beaux arbres dont les feuilles guériraient les nations entières ?

Depuis la Révolution française, la prégnance du symbolisme religieux des arbres a chuté avec eux. Ceux qui se rapprochent d'une croyance autre que laïque ou révolutionnaire sont abattus pour laisser la place à des arbres symboles de l'indépendance et de la liberté retrouvée.



Illustration 23 : **Les arbres de la liberté**

a : Dessin aquarellé de Goethe (1792) : « Passans cette terre est libre ». L'arbre de la liberté devient un poste de douane. Düsseldorf, Musée Goethe © AKG Photo.

b : Pierre-Étienne Lesueur, *En Vendée, arbre de la Liberté*. Gouache sur carton. Musée

Carnavalet, Paris. Art Resource, NY/Giraudon. Des contre-révolutionnaires tentent d'abattre un arbre de la liberté.

c : verso de la pièce française de deux euros sur lequel est représenté un arbre dessiné par Joaquim Jimenez et surmonté des inscriptions républicaines « Liberté, Egalité, Fraternité ».

1.1.2. Les valeurs écologiques et épuratrices : l'ouverture de l'urbanité à la végétation de masse

Si pendant l'Antiquité, les arbres et les jardins, autant que les imposantes statues, colonnes et fontaines, participent à la manifestation du pouvoir dans l'espace « urbain », la configuration du bâti dense médiéval les en bannissent. Malgré l'extension des parcs et des

jardins dès la Renaissance, les rues des centres historiques restent trop étroites pour accueillir des plantations. De plus, à la fin du XVIII^{ème} siècle, les villes commencent à être suffoquées par le nombre croissant d'habitants dans un espace qui n'est de cesse trop réduit. Les premières villes alors touchées sont Londres et Paris. Les conditions de vie sont telles qu'un enfant anglais sur deux meurt avant l'âge de cinq ans et que l'espérance de vie ne dépasse pas les vingt ans. La révolution industrielle renverse le rapport entre l'homme et la nature, entre l'urbain et le non urbain. C'est la première fois que l'on ne parle plus de la défense de l'homme contre l'agressivité des éléments naturels mais de la sauvegarde de la nature contre l'irrépressible pression humaine (Roditi, 1994). L'arbre en ville n'est alors pas une nouveauté. Les grandes villes recèlent déjà d'espaces et de parcours plantés pour les promenades. La crise démographique, les avancées scientifiques, et la recherche de solution d'urgence, obligent les grands travaux d'urbanisme à revoir la typologie des espaces verts. La découverte en 1845 de la fonction chlorophyllienne des végétaux attribuée à l'arbre des vertus sanitaires et salutaires excessives, les conditions d'hygiène déplorable y contribuant. La période hygiéniste impose alors le parc public comme un lieu paysager avec une fonction plus utilitaire qu'esthétique. L'ouverture de grandes avenues dans les anciens dédales de ruelles permet les plantations d'arbres qui sont alors choisis pour leur fonction drainante. Les hygiénistes italiens, par exemple, conseillent surtout le Robinier pseudo-accacia pour sa faculté à maintenir les sols en été et sa perte de feuille hivernale (Giovannini, C., 1996, p. 81). Les raisons données pour le choix de telle ou telle espèce expriment surtout l'importance et l'urgence de la végétalisation urbaine. Leur pertinence est secondaire. L'arbre semble alors la seule alternative possible à une vie urbaine corrompue. L'oxygène qu'il libère en fait le poumon vert par excellence ; il le demeure encore. Le modèle progressiste du pré-urbanisme proscrit l'idée d'une ville proprement urbaine. Le concept de « ville-campagne » proposé prône les espaces ouverts, troués de vide et de verdure. Proudhon dit à ce propos que la France est à transformer en « *un vaste jardin, mêlé de bosquets* » (Proudhon, 1865). Plus d'un demi-siècle plus tard, Jaussely soutient encore ce précepte, de manière utopique certes, se désolant que le XIX^{ème} siècle ait fait de « *la ville une montagne de pierres et de briques* » et soutenant que le XX^{ème} en fera « *une masse de jardin* » (Jaussely, 1922).

Les écrits de Goethe quant aux couleurs révèlent qu'elles agiraient sur l'âme, exciteraient des sensations, éveilleraient des émotions, des idées qui reposent ou agitent, et provoqueraient la tristesse et la gaieté. Le vert et, par transivité, l'arbre deviennent le symbole de l'oxygène, de la vie, de la pureté et de la nature retrouvée. En accroissant le patrimoine arboré urbain, l'homme n'a de cesse de se rapprocher de cette nature qu'il a voulu fuir mais qu'il semble

désormais être le remède de tous ses maux. Si la symbolique de l'arbre se calque ici sur des données scientifiques, elle n'en est pas moins imageante et signifiante pour la société. Cette valeur résiste d'ailleurs aux progrès qui tendent généralement à modifier et parfois à altérer le signifiant du symbole.

1.1.3. La stratification des valeurs culturelles dans les nouveaux aménagements

L'arbre, composante écosystémique, paysagère et architecturale, est désormais une composante essentielle du dessin de l'espace en mutation. Ce dernier tente selon nous de combiner l'espace rationnel et géométrique de la théorie moderne à l'espace symbolique et « archéologique » des théories anglo-saxonnes soutenues par les paysagistes. L'arbre y accompagne le bâti et délimite les différents espaces mais il y « parle » également du site qui l'accueille. Cette démarche mêlant historicité et modernité se retrouve dans presque tous les discours des gestionnaires et des élus qui souhaitent par un choix judicieux de plantations apporter un sens à la ville. Ils recherchent de la nouveauté pour le tissu urbain mais ne veulent plus se perdre dans une banalisation et une uniformisation des lieux. Chaque arbre s'inscrit dès lors dans une logique des lieux, oeuvrant pour un devoir de mémoire qui semble tout résoudre. Le dernier cri de la modernité serait-il le retour de la tradition ? Le chêne vert s'implante désormais dans les villes méditerranéennes au titre de son usage forestier passé, tout comme l'olivier, depuis une dizaine d'année, rappelle l'apogée d'une production agricole jamais retrouvée.

Avant de devenir des arbres d'ornement à part entière, plantés pour agrémenter l'espace public, les chênes verts préexistants étaient systématiquement arrachés en vue d'une extension du bâti ou remplacés afin d'aménager des jardins répondant aux critères résidentiels : pelouse, conifères, saule pleureur. La vogue du « jardin méditerranéen » et surtout le besoin d'adaptation des espèces aux conditions climatiques conduisent, dans les années quatre-vingts, les nouveaux résidents à conserver les chênes présents sur leur terrain. L'arbre forestier gagne donc le périurbain. La garrigue n'étant plus synonyme de labeur, elle devient un nouvel espace vert de proximité. Les lotissements qui s'y développent en lisière y voient un espace de loisirs accueillant. Les taillis de chênes verts qui peuvent être alors conservés dans l'espace privé le sont au titre du respect d'une nature sauvage que les résidents pensent côtoyer au quotidien. L'idée d'en être également possesseurs les rapproche sans doute un peu plus du naturel endémique qu'ils recherchent.

« *En intégrant le signifié spatial et sa symbolique, les lieux, même les plus modernes, se révèlent dans toute leur richesse à ceux qui les étudient. Non seulement sont découvertes les relations sujet-société-lieux, mais aussi les valorisations sociales collectives et les mythes spatiaux qui traversent la géographie de l'époque des fondateurs grecs à nos jours* » (Bailly, A., Ferras, R., 1997, p.135). Publics ou privés, les espaces méditerranéens qui se parent d'arbres le font désormais à ce titre. Ceux choisis doivent refléter l'histoire des Méditerranées qu'elles soient campagne, forêt, mer ou ville. Les arbres symboles, l'olivier, le chêne vert, le pin maritime ou l'arbre de Judée¹, gagnent des espaces qui jusqu'à présent leur étaient refusés. Les élus d'Istres, par exemple, affirment au nom de la tradition leur préférence pour le chêne vert (Gontier, 1993, p. 42). Sur le littoral morbihannais, l'usage de cette même essence qui remplace ou accompagne avantageusement les cyprès de Lambert se justifie par des allusions répétées à l'esprit méditerranéen qu'elle peut conférer à l'ambiance végétale du bord de mer (Mahaud, 2000a). Dans quelque région que ce soit, le chêne vert est ainsi introduit en milieu urbain, soutenu par le lien symbolique qu'il véhicule ; celui d'une ruralité réinventée que souhaitent regagner les villes en modifiant leur palette végétale.

1.2. Une mobilité sociale...

Outre les mutations symboliques responsables d'une certaine mobilité des arbres, les valeurs d'usages qu'ils réunissent leur affectent une dynamique spatiale étroitement liée à ceux qui les plantent, les gèrent et les utilisent.

La plurifonctionnalité du chêne vert sur le temps long n'est plus à démontrer. L'intérêt que nous y portons ne réside plus dans l'étude historique des fonctions dont l'homme a pu ou peut encore disposer mais dans la spatialité du chêne qui découle de cette pluri-activité.

1.2.1. Le chêne vert forestier

Le couvert forestier méditerranéen, en ce qui concerne les régions étudiées, est majoritairement composé de taillis de chênes verts, résultat de l'exploitation intensive à des fins diverses de cette espèce. Que ce soit pour la production de charbon de bois, de bois de chauffe, de tanin, de ramille ou de glands, le taillis a été favorisé par des coupes à blanc de révolutions régulières (Première partie, chapitre premier, 1.1.3. et chapitre deuxième, 2.2.1). Les caractères biologiques et morphologiques de l'espèce ont facilité son extension sur les terrains où aucune culture n'est possible ; les activités forestières ont favorisé la création de ce milieu boisé bas caractéristique de l'arrière pays méditerranéen.

¹ Liste non exhaustive

Par exemple, lors du dernier inventaire forestier de la région Languedoc-Roussillon (entre 1993 et 1996), en terme de superficie, le chêne vert domine bien toutes les autres essences, feuillus et conifères confondus.

Figure 9: **Surface des principales essences de la région Languedoc-Roussillon** (Formation boisée de production)

Sources : IFN

	Essences	Surface* (ha)
Feuillus	Chêne vert	115 680
	Chêne pubescent	100 977
	Châtaignier	69 574
	Hêtre	68 006
Résineux	Pin sylvestre	113 869
	Pin pignon-Pin d'Alep	32 723
	Pin noir	31 838
	Epicéa commun	31 409

Si le sylvo-pastoralisme qui s'applique encore au début du XX^{ème} siècle ouvre régulièrement le couvert en renouvelant les cépées, l'abandon des exploitations qui sévit depuis la seconde guerre mondiale entraîne leur vieillissement et la fermeture des paysages. La forêt gagne du terrain alors même qu'elle ne suscite plus autant d'activités artisanales et sylvicoles. Elle est ainsi passée dans l'Hérault de 138 500 ha en 1974 à 203 202 ha en 1996, soit une extension de près de 3 000 ha par an. A l'échelon régional, la superficie boisée totale était d'environ 933 630 ha en 1996, soit 34% de la superficie totale de la région, auxquels il faut ajouter près de 600 000 ha (21%) de landes, friches et garrigues (Noel, M., 1996, p. 215). Pour le département de l'Hérault, l'extension s'effectue cependant au détriment de ces espaces de « transition » et des terrains agricoles soit par le reboisement en résineux² soit par la colonisation naturelle (Voir figure 10).

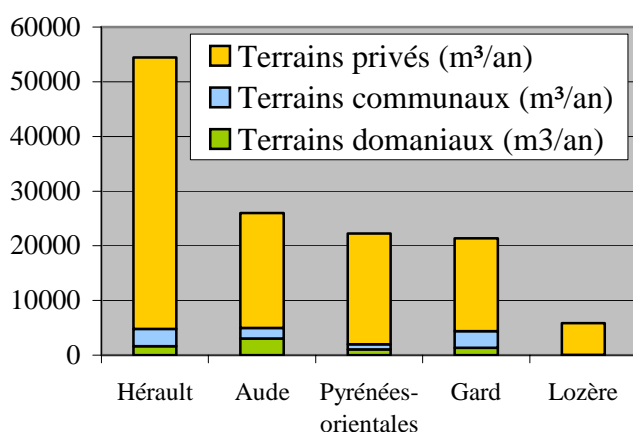


Figure 10: **Accroissement courant annuel du chêne vert en Languedoc-Roussillon par classe de propriété**

Sources : Pardo, C, 2005. D'après données statistiques de l'ONF et CRPF.

² Les reboisements en résineux bien que secondaires représentent quand même à l'échelle du département une progression de 800 ha par an et ce depuis vingt ans. On estime par ailleurs à 1 700 ha par an la surface de garrigue et de maquis passée à l'état de taillis-futaie depuis 1974 selon le schéma de colonisation naturelle (Sainte-Marie, Ferras, 1998)

Les propriétaires forestiers³ font face à une mutation importante de la fonctionnalité de cet espace. Les productions forestières et leurs débouchés n'étant plus suffisamment rentables, l'orientation purement sylvicole laisse désormais la place à une multifonctionnalité de la forêt. La valorisation des fonctions non marchandes telles que la protection des sols, de la ressource en eau et des écosystèmes rares ou menacés, la biodiversité, le paysage et l'accueil du public, est ainsi recherchée (ORF-ORP Languedoc-Roussillon, T. 2, 1998, p. 26). La fonction de loisirs verts (randonnées pédestre, VTT, chasse, cueillette...) pourrait représenter un enjeu économique non négligeable et une source de revenus complémentaires pour la forêt ludique, environnementale et périurbaine si tant est qu'une véritable démarche sylvo-récréative soit entreprise. Cependant conduite essentiellement à des fins non marchandes, elle n'offre pour l'instant aucune recette directe.

1.2.2. Le chêne vert agricole

Parler d'arbre agricole à propos du chêne vert peut paraître dérisoire tant ses usages forestiers dominent. Cette fonction a été cependant essentielle, au côté bien sûr de la production de bois de chauffe et de charbon, et le redevient dans la péninsule ibérique. La production de glands doux est propre à la sous espèce « rotundifolia » dont l'ère de répartition s'étend au Sud et à l'Ouest de la péninsule. Leur consommation tant par les hommes que les animaux a été précédemment décrite (Première partie, chapitre deuxième, 2.2.2.). Pour l'ensemble de la péninsule, les chênes verts et les chênes liège occupent 28% de la surface boisée avec respectivement 2,9 et 0,36 millions d'hectares. En 1986, 2,3 millions d'hectares sont exploités selon un schéma agro-sylvo-pastoral. Il n'en reste plus aujourd'hui que 1 633

	Arbres	Production (T)
Autochtones	Chêne vert	352 850
	Olivier	2 438 800
	Amandier	270 400
	Poirier	467 800
	Pommier	1 023 800
Exotiques	Oranger	1 648 600
	Mandariner	844 300
	Citronnier	360 600
	Bananier	445 600
	Pêcher	428 200

000 ha. La production de glands entre 1978 et 1982 représentait en glandée environ 351 266 tonnes en moyenne annuelle et 584 tonnes de glands récoltés (Moro, 2002, p.51). Seules les productions d'olives, de pommes et de poires dépassent cette moyenne annuelle sans compter les cultures exotiques, notamment les agrumes (Voir figure 11).

Figure 11 : **Production des principaux arbres autochtones et exotiques de la Péninsule ibérique.**
Sources : Pardo, C., 2005. D'après les données statistiques des « Anuarios de Estadísticas Agraria » de 1978 à 1982, Ministère de l'Agriculture-Madrid.

³ La forêt languedocienne se partage en quatre types de propriété : les particuliers, l'Etat, les collectivités et la Région. Les forêts privées représentent près des trois-quarts de la surface boisée, contre 13% à l'Etat et 12,5%

A la fin des années 1950, l'industrialisation, l'intensification de l'agriculture et les flux migratoires des ruraux vers les villes conduisent à d'importants changements au cœur des « dehesas ». La mécanisation de l'agriculture, les projets d'irrigation et la peste porcine africaine qui ont nettement dévalorisé le couvert boisé et la production de glands en raison de la diminution du cheptel de porcs sont les principales raisons de la disparition entre 1965 et 1975 de près d'un tiers de la dehesa d'Estrémadure par exemple (De Miguel, 2000, p.43). Cette perte n'est pas seulement une question de superficie. Entre 1957 et 1981, dans cette même région, la densité du peuplement a régressé de 23% ce qui représente une perte approximative de 5,7 millions d'arbres (Rosello, 1987). L'orientation agricole de la Province de Valencia a relégué, pour les mêmes raisons, à l'arrière pays montagneux ce système agro-sylvo-pastoral préférant pour les pourtours de la ville les plantations intensives d'agrumes. Suite à cette politique et à l'évolution des mœurs alimentaires, la consommation des glands par l'homme est actuellement plutôt rare bien que l'on puisse encore en trouver sur les marchés en période de récolte, de novembre à février.

A partir des années 1990, le rythme de destruction de la dehesa a fortement diminué en raison de l'application des réglementations diverses. La reconnaissance d'un terroir de qualité pour la production d'un jambon A.O.C. et le déboisement intensif au profit d'une culture intensive ont conduit les politiques, les gestionnaires et les écologues à contrebalancer cette orientation et à demander l'entrée des espèces endémiques dans la liste des espèces à protéger. Suite à l'ordonnance du 20 décembre 1985, réponse de la communauté autonome de Valencia au décret royal 3091 du 15 octobre 1985, les deux sous espèces de chênes verts, *Quercus ilex* L. et *Quercus ilex rotundifolia* L., sont incluses dans l'annexe trois des espèces végétales soumises à réglementation. Concernant les espèces endémiques, il est dorénavant interdit de couper ou de cueillir des parties ou les semences de ces plantes inscrites en annexe. Si la collecte a lieu à des fins commerciales ou industrielles, une autorisation préalablement acquise auprès de la direction générale du développement agricole est également nécessaire.

Autre pratique agricole mais cette fois-ci italienne, l'expérience menée en Sicile dans la première moitié du XX^{ème} siècle : vers 1830, l'Italie fournit presque exclusivement le liège pour l'Angleterre. A la fin de ce siècle, ce pays n'en importe plus que pour 900 000 livres. Dans le but de vendre les autres écorces pour le tannage des peaux, il est détruit bon nombre de ces chênaies. Les provinces du Sud et en particulier la Sardaigne ont alors cherché à améliorer tant la production que la qualité de leur production de liège (Cusmano, 1915). En observant les

aux collectivités (ORF-ORP Languedoc-Roussillon, T. 1, 1998, p. 81).

nombreux points communs existants entre le chêne liège et le chêne vert, leur est venue l'idée de greffer le premier sur le second afin d'intégrer en un seul individu la longévité de l'un et l'écorce de l'autre. Les premiers essais sont menés entre 1913 et 1918 dans les colonies pénitentiaires agricoles de Sarcidano (Cagliari), de Mamone (Sassari) et de Castadias sous la direction de l'ingénieur Cusmano, pour un total de 503 chênes greffés en cinq ans. Les résultats et les attentes, si prometteurs soient-ils, restent au stade expérimental malgré les déclarations utopistes et alléchantes de l'ingénieur agronome :

- En greffant la majeure partie des chênes verts disponibles l'on obtiendrait facilement, en vingt ans environ, l'augmentation de la production de liège désirée. En Sardaigne seulement, il pourrait être greffé trois millions de chênes verts. Ainsi, entre les vieilles futaies de chênes liège et les nouvelles sur chênes verts, elle deviendrait le centre d'une grande production industrielle de liège (Cusmano, 1918 ; traduction Pardo, 2003).

- L'objectif était de transformer les chênaies vertes en suberaies ; faire en somme une guerre pacifique dans le règne végétal afin de s'octroyer une plus grande richesse (Cusmano, 1918 ; traduction Pardo, 2003).

Cette démarche sylvicole vise donc à transformer les chênes verts en simple porte-greffe et donc à complètement modifier le couvert forestier. Prétextant la décimation de près de 150 000 pieds de cette même espèce pour la seule zone de Nuoro (Province de Sassari) nécessaire à la production des 45 000 quintaux de charbon et des 35 000 d'écorce correspondant à la production annuelle de cette région, l'auteur atteste ainsi de l'enjeux paysager d'une telle expérience. Les coupes à blanc régulières qui ouvrent massivement et régulièrement le couvert seraient, d'après lui, avantageusement remplacées par un boisement régulier non dense. Les taillis de *Quercus ilex* conduits en futaies sur souches greffées à vocation de production de liège auraient transformeraient de fait la quasi-totalité des parcelles forestières en un véritable parcellaire agricole. L'enthousiasme non partagé et le demi-échec du stade expérimental ont rendu vain cet espoir de développement régional par la transformation radicale du mode d'exploitation des chênaies.

Outre cette tentative italienne, une nouvelle alternative à la non rentabilité de l'espace forestier méditerranéen conduit à la plantation de champs de chênes verts, menée comme n'importe qu'elle autre arboriculture. Il est question ici du développement de la production de truffes selon une démarche agricole que l'on nomme trufficulture⁴. L'objectif principal étant la

4 Il est important de bien noter la différence entre les deux approches de production truffière conduites actuellement. La trufficulture suit une démarche essentiellement agricole tandis que la sylviculture truffière mène une réflexion tant sur le développement de la truffe que sur la gestion du peuplement forestier (Entretien avec un ingénieur forestier du CRPF, Montpellier).

production, la conduite de l'arbre n'a lieu que pour favoriser la fructification du champignon.



Peu importe alors le rendu de la taille de l'arbre (Illustration 24). Il n'est que l'hôte du produit de luxe que le trufficulteur recherche.

Illustration 24 : Etêtage d'un chêne vert en vue de la reprise de fructification de *Tuber melanosporum*.

Germade, J., Pardo, C., 2004. Uzès, France

Suite au développement de la mycorhization in vitro par l'INRA en 1974, aux communications destinées au grand public dans les années 1980-1990, l'idée d'une maîtrise de la trufficulture a germé. Peine perdue. Tant que les connaissances sur le système racinaire des chênes et du chêne vert en particulier n'en seront pas à un stade plus avancé, il est illusoire de prétendre à la parfaite maîtrise du symbiotisme de *Tuber melanosporum*. La culture reste donc chaotique et expérimentale.

Toujours est-il qu'elle pousse à la reconquête de parcelles agricoles abandonnées et à la transformation de zones boisées en zones cultivées (Voir Illustration 25 et 26). Les sols sont travaillés ; les jeunes plans arrosés au moins pendant les trois premières années qui suivent leur plantation. Le chêne vert devient l'arbre agricole privilégié pour ce type de culture. Son utilisation dépasse désormais les limites du bassin méditerranéen. La Drôme, le Périgord, Valencia, Castilla y Leon, Soria et toutes les autres régions à vocation truffières plantent désormais en moyenne 80% de chêne vert, même si les conditions biotiques et abiotiques ne correspondent pas à celles exigés par l'espèce.



Illustration 25 : Plantation 2004 de chênes verts mycorhizés.

Germade, J., Pardo, C., avril 2004. Uzès, France



Illustration 26 : Plantation 2004 de chênes verts mycorhizés.

Germade, J., Pardo, C., mai 2004. El Toro, Valencia. Espagne.

1.2.3. Le chêne vert d'ornement : toujours forestier...

C'est sans aucun doute en ville que la fonction ornementale de l'arbre se révèle au sens commun. S'insérant originellement dans la trame urbaine pour des raisons liant le symbolique et le sacré, l'utilitaire puis la qualité de vie ont au fil des siècles compensé les valeurs symboliques oubliées (Holodynski, 1989, p.13). Equipement urbain à part entière, les services compétents doivent gérer un patrimoine arboré en perpétuelle évolution composé de jeunes pousses à planter, d'arbres adultes et d'arbres très âgés qu'il faut soit maintenir en l'état soit remplacer. La valeur ornementale de l'olivier centenaire est telle que les services publics n'hésitent plus à planter et transplanter fréquemment des individus âgés qui, malgré leur longévité supposée, risquent d'être plus sensibles aux maladies.

Les regards esthétisant qui se portent sur la végétation par la création paysagère résultent des critères de valeur satisfaisant les goûts et les modes successives. Afin de répondre à l'exigence de chacun, le végétal se soumet donc à des contraintes de forme et de disposition ; celles des arbres maîtrisées (Delange, 1997, p. 14). L'homme sélectionne, crée des espèces ornementales ou introduit massivement, entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, des espèces exotiques afin de combler le désir d'évasion, de couleurs et de fragrances nouvelles (Stagi, 1998, p. 9-11). C'est cependant minimiser le rôle de la végétation que de voir uniquement en elle le moyen « *d'animer la pierre ou le béton, de donner intimité et chaleur à des bâtiments ternes, de ligne rigide ou austère, car elle est partie intégrante de la composition urbaine* » (Soulier, 1977, p. 62). L'arbre participe au maillage et à la structuration de l'espace urbain. Il doit contribuer à établir un lien entre le bâti et l'environnement proche, et à introduire la nature dans le tissu urbain ; une nature qui doit aider à donner du sens à cet espace, par la reconnaissance de l'appartenance à un pays, à une région, ou bien par l'envie de s'ouvrir vers l'ailleurs. Dans le premier cas, les espèces endémiques à la campagne alentour seront privilégiées (Postic, 1999, p. 47), tandis que dans le second, le patrimoine arboré favorisera les espèces exotiques.

En ce qui concerne les villes méditerranéennes, il semble que ce soit la première solution qui prévaut actuellement. Après être passés par des choix hasardeux, les services des espaces verts de chacune des villes étudiées favorisent les espèces végétales adaptées au climat ce qui répond tant à un choix politique pour l'image de la ville qu'à des exigences économiques (moins d'entretien). Le chêne vert s'inscrit dans cette liste d'espèces méditerranéennes pour les aménagements urbains comme nous l'avons déjà dit dans la première partie, chapitre deuxième, 2.3. Faisant suite à cette nouvelle demande, les pépiniéristes de la France méridionale adaptent leur production et proposent depuis peu des *Quercus ilex* à la vente. La majorité de ces chênes introduits à Montpellier a été achetée à Pistoia, la principale ville



productrice de plants d'Italie (Entretien avec le pépiniériste Matti, Pistoia, juin 2003). C'est également elle qui fournit le service florentin.

Illustration 27 : Chênes verts en pépinière en Plant-Plast©, système « Mati » qui protège le terreau des plantes et stimule la production de capillaires.

Pardo, C., juin 2003, Pistoia (Italie)

L'utilisation de cette essence dans les espaces verts montpelliérain nous permet de différencier ici deux notions importantes intégrant les espaces verts, à savoir la nature et le reverdissement. Ce dernier est sans doute l'élément le plus facilement contrôlable du contexte environnemental des villes. Il découle de cette réserve trois natures distinctes du vert urbain (Bethemont, 1998, p. 250-251) :

- un élément proprement naturel ou subi : les bois classés, la végétation rudérale, les ripisylves...

- une composante fonctionnelle : longtemps dominante dans les banlieues maraîchères ou forestières (dans notre cas), la fonction nourricière a été remplacée par la fonction hygiéniste.

- une composante décorative : de jardins ouvriers en jardins historiques, de parcs urbains en espaces verts de proximité, il semblerait que seules les fonctions de loisir et esthétiques demeurent.

Le chêne vert a été et est, encore ou nouvellement, présent dans l'ensemble de cette typologie du vert urbain. Sa fonction forestière reste cependant bien présente ce qui explique sans doute la non reconnaissance de l'espèce en alignement. Le parc Richter à Montpellier, celui « delle cascine » à Firenze ou le parc forestier « del Turia » à Valencia, imitent l'ambiance forestière proche en intégrant majoritairement le chêne vert dans leur composition tout en conservant cependant l'aspect jardiné. La futaie jardinée aménage un sous-bois accessible pour les promenades ou le repos, excepté dans certaines zones du parc florentin où l'on retrouve véritablement les taillis denses de la garrigue boisée. C'est à propos de ces zones qui apparaissent aux yeux des citoyens comme des zones en friche insécures que la direction des espaces verts reçoit le plus de plaintes. Dans une même logique, F. Tomas analyse une

situation identique pour la ville de Saint-Etienne. « *Les espaces verts « rustiques » indifférenciés de l'environnement frustrant les habitants qui estiment être laissés pour compte et réclame aussi l'accès et le droit à une nature jardinée* » (Tomas, 1998, pp. 91-98).

Le chêne vert accompagne désormais les citadins des villes méditerranéennes au quotidien. Arbre de proximité, de la garrigue environnante, il le devient également par le biais de la création des ceintures et trames vertes urbaines.

1.3. ...Pour une mobilité spatiale

Les fonctions symboliques et sociales de l'arbre, précédemment décrites, s'inscrivent notablement dans l'espace. Avant d'aborder précisément la dynamique de l'arbre dans chacun des espaces concernés, nous souhaitons aborder l'un des premiers indices de l'influence de cette espèce sur le plan spatial, l'impact toponymique du chêne vert. La prégnance de cette essence dans le bassin méditerranéen l'a également rendu omniprésente tant dans la dénomination des autochtones que dans celle des lieux-dit, des villages ou même des rues. La description latine « *ilex* » a donné le terme féminin « *yeuse* » en français qui est à l'origine du catalan « *alzina* » et du castillan « *encina* ». Également appelé « *carrasca* » en Espagne, cette forme se retrouve dans le terme basque « *arte* ». Les langues régionales ont adaptés à leur guise le premier sens latin. En Languedoc comme en Provence par exemple, d'après Josyane Ubaud, l'appellation masculine « *euse* » est largement la plus répandue avec des variations bien sûr pouvant aller de « *elze* » à « *euve* » et de « *eusina* » à « *ausiha* ». En Italie, l'essence est dite « *elce* », très proche des expressions latine et languedocienne, mais plus communément « *leccio* ». Contrairement aux deux autres pays de référence, cette appellation est du genre masculin, s'opposant ainsi à toutes les autres espèces de chêne qui sont du genre féminin « *la Quercia* ». Afin d'illustrer ces dires, nous présentons ici une carte tracée en 1930 par Aldo Pavari (Pavari, 1930, p. 55) qui regroupe les principaux sites italiens dont le nom se rapporte au couvert de chêne vert environnant (Voir carte 6). A la vue de l'ancienneté de la source, avant de retranscrire les données pour une meilleure lecture, nous nous sommes assurés de leur existence par le biais de recherches dans des dictionnaires toponymiques et informatiques.

Carte 6 : Toponymie de sites italiens se référant au chêne vert ("leccio", "elce"...).



Pardo, C., 2005. D'après Aldo Pavari (1930)

1.3.1. Extension du chêne vert en zone forestière

La plupart des sites relevés sur la carte appartiennent au milieu rural fortement marqué par l'essence majoritaire du couvert forestier. La surface forestière a doublé depuis le début du siècle en Méditerranée nord-occidentale. En Languedoc-Roussillon par exemple, le taux de boisement actuel est en moyenne de 34,8% (Voir figure 12). Actuellement il continue de progresser au rythme de 1% par an pour les forêts de production tandis que l'extension régionale annuelle estimée pour l'ensemble des forêts s'élève à 2%. « Ceci s'explique surtout par l'exode rural qui provoque une diminution de la pression humaine sur la forêt et l'abandon de nombreuses

parcelles cultivées qui retournent à la friche puis progressivement à la forêt» (ORF-ORP Languedoc-Roussillon, T. 1, 1998, p. 51).

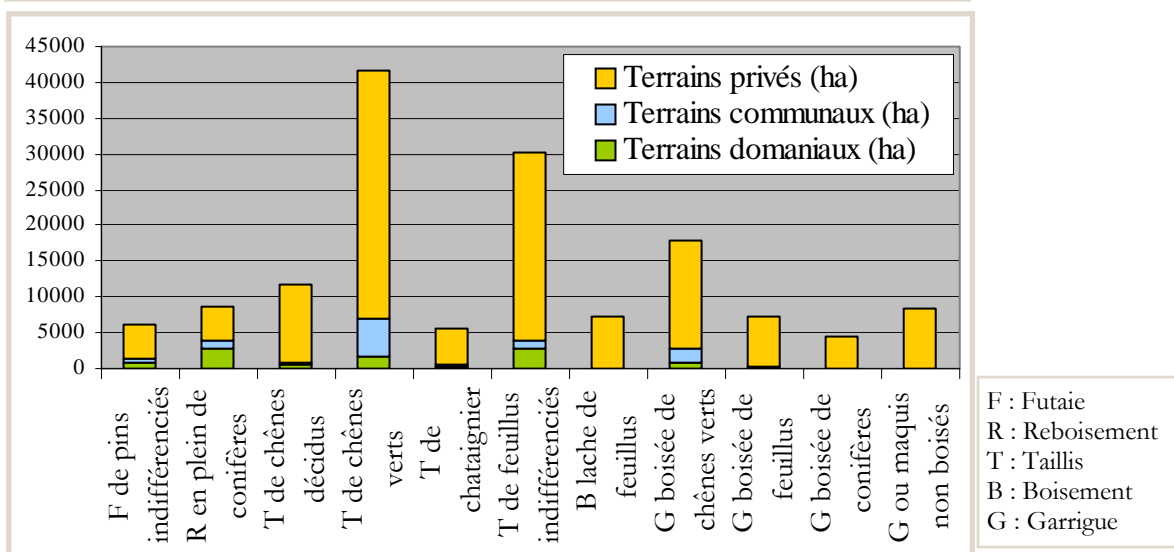
Figure 12 : Evolution du taux de boisement par département du Languedoc-Roussillon

	1 ^{er} inventaire		2 ^{ème} inventaire		3 ^{ème} inventaire	
Aude	19%	(1969)	23,7%	(1977-78)	28,4%	(1989-90)
Gard	29,4%	(1973)	29,2%	(1983)	37%	(1993)
Hérault	22,2%	(1974)	26,1%	(1984)	29,9%	(1997)
Lozère	37,1%	(1969)	39,8%	(1979)	44,9%	(1992)
Pyrénées-orientales	22,8%	(1970-71)	27,6%	(1980)	34,1%	(1991)

Sources : IFN

Les chênes verts représentent à eux-seuls aujourd'hui 2,9 millions d'hectares en Espagne, 750 000 ha en Italie, et 296 127 ha en France, dont 134 330 ha uniquement en Languedoc-Roussillon. 54% des boisements en chênes verts de cette région sont situés dans le département de l'Hérault qui en totalise à lui seul près de 60 300 ha répartis sous forme de taillis, de taillis de protection, de garrigue boisée et de garrigue boisée de protection (Voir figure 13). Ne figurent pas dans ce décompte les taillis de feuillus indifférenciés (cf. graphique ci-dessous) malgré la présence notable mais non quantifiable de chênes verts

Figure 13 : Surface boisée de l'Hérault par type national de peuplement et par classe de propriété

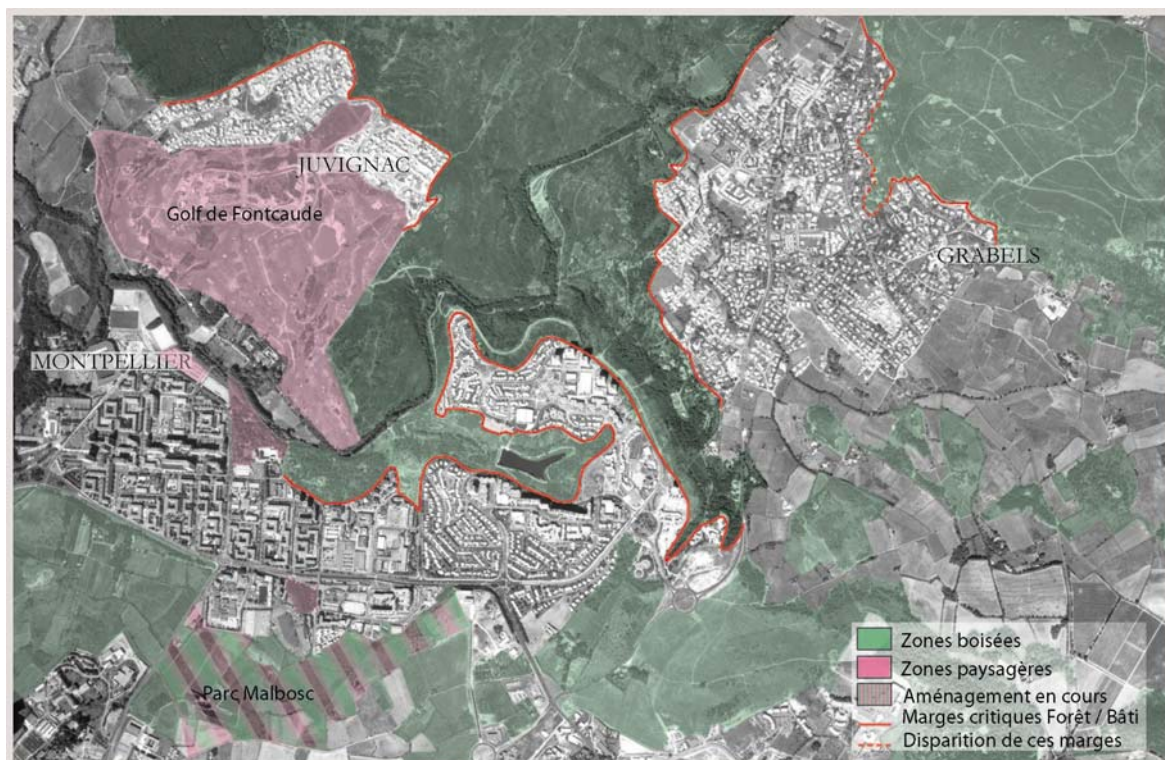


Pardo, C., 2004. D'après données ONF

La fermeture du milieu qui s'ensuit conduit à une uniformisation des paysages de l'arrière pays où règnent désormais des taillis densifiés vieillissant. Cette déprise forestière globale qui accompagne la déprise agricole en milieu méditerranéen, depuis les derniers grands exodes ruraux, favorise donc la reconquête du chêne vert dans son milieu d'origine où il devient un arbre forestier d'apparat. Il gagne même les anciennes plaines agricoles et côtoie le périurbain. La garrigue boisée cerne désormais les nouveaux lotissements qui se blottissent dans cette forêt de proximité au mépris des risques d'incendie. Le mitage de l'agricole par le bâti et la forêt conduit la mobilité des arbres forestiers (au détriment des arbres agricoles) à créer un nouvel espace de lisière boisée. Appelée généralement, forêt périurbaine, la garrigue boisée que l'on retrouve désormais en marge des trois villes méditerranéennes étudiées est à la fois un référent du passé forestier de chacune d'entre elles, un nouvel espace de proximité et de loisirs, et, le cadre privilégié de l'extension de l'habitat en péri-urbain limité bien entendu par les PLU.

1.3.2. Extension du chêne vert en zone rurale et péri-urbaine

Carte 7 : Marges forestières en prise avec l'urbanisation du quartier de la Mosson à Montpellier
Pardo, C., 2005. D'après photographie IGN.



La progression des chênaies vertes et plus généralement des zones boisées méditerranéennes en direction des zones urbaines confronte les pouvoirs publics à de réels problèmes de gestion. Pendant les quarante dernières années, le développement quasi continu de « *ces dynamiques naturelles des écosystèmes pré-forestiers qui se développent soit dans les friches soit sur les terrains délaissés, enclavés parmi les parcelles bâties* » s'est trouvé confronté à la poussée inverse de l'urbanisation (Bonnier, 2003, p.69).

Les espaces naturels ont longtemps été considérés comme une réserve foncière, réponse irréversible à l'importante croissance démographique des années 1970-80. Ils ont alimenté, deux décennies entières, l'extension urbaine qui ne trouvait alors aucune autre alternative. « *Les modes d'urbanisation denses ont logiquement prévalu dans les espaces de très fortes pression foncière (...). Mais l'extension du cadre bâti périurbain a fait un très large recours à l'habitat diffus, notamment sous la forme des zones NB des P.O.S* » (Daligaux, 2003, p. 59). Ce n'est qu'à la fin des années 80 que, la perception de ce milieu changeant, ces espaces ont bénéficiés de plus amples moyens de protection. Cependant, le risque encouru demeure celui de l'augmentation irrépressible de la pression foncière exercée par l'un des plus forts flux migratoires nationaux et européens, d'autant que ces espaces ne bénéficient pas d'une inconstructibilité définitive à moins d'être classés ou mis en réserve naturelle. Ils sont généralement protégés au titre d'espace non constructible par les PLU ou les POS précédemment, mais les révisions régulières de ces derniers peuvent transformer la donne. L'augmentation des espaces boisés classés, des études et chartes paysagères démontrent cependant une réelle prise de conscience collective quant à l'intérêt paysager de tels espaces et à la maîtrise raisonnée de l'urbanisation. Toutefois, même si cette urbanisation est diffuse, elle constitue un problème majeur dans l'évolution naturelle de l'écosystème forestier pouvant conduire à terme à sa destruction, à la transformation de la forêt en un jardin arboré (Hétier, 1996, p.53). L'ensemble des résolutions prises en regard du dynamisme législatif lié à la préoccupation des lisières « forêt/périurbain », ne s'intéresse cependant qu'au développement urbain, raison pour laquelle ces différentes lois⁵ ont été statuées, et non à la gestion et à la protection forestière proprement dite⁶. Ces zones de transition posent principalement deux problèmes auxquels chercheurs et gestionnaires tentent de répondre :

- le premier réside dans les risques encourus par la contiguïté même des lieux d'habitation et de la forêt. « *Quand elle se développe dans les zones où espaces agricoles et espaces forestiers*

5 Nous faisons référence ici aux Lois Pasaqua-Voinet, Chevènement, Gayssot, SCOT... qui conduisent à la création de nouvelles organisations intercommunales incluant forcément ces zones de transition entre le périurbain et le forestier.

6 Le cadre législatif actuel et les différentes options possibles oeuvrant à une meilleure gestion de ces espaces de transition seront confrontés dans la troisième partie de notre travail.

sont déjà imbriqués, l'urbanisation aboutit à un mode d'organisation de l'espace qui rend critique le risque d'incendie. Le combustible est alors en contact direct avec les zones de mise à feu » (Hétier, 1996, p. 53). De multiples moyens sont mis en place pour tenter d'endiguer ce problème (Forêt méditerranéenne, 2003, T. XXIV, n°4) : élaboration de P.P.R.I.F. (Plan de prévention des risques d'incendie de forêt), réflexion sur les aménagements D.F.C.I (Défense des forêts contre les incendies), création d'un G.I.S. « Incendie de forêt » (Groupement d'intérêt scientifique)... Ces problèmes sont d'autant plus d'actualité qu'au moment même où j'écris ces lignes (Juillet 2004), un incendie vient d'être circonscrit dans la vallée de la Mosson sur la commune de Montpellier. Trois hectares sont ainsi partis en fumée non loin des habitations des Hauts-de-Massane ce qui complète la destruction d'une grande partie de la pinède de la Paillade après huit incendies durant l'été 2003 (Voir Illustration 28). Les élus tentent de réagir et les riverains inquiets viennent de créer un « groupe de défense des arbres de La Paillade » afin d'allier surveillance, débroussaillage et réflexion pour la création d'un parc paysager (Entretien avec la porte parole du groupe de défense des arbres de la Mosson, Montpellier).

Illustration 28 : Les espaces forestiers de La Mosson à protéger et à aménager



Pardo, C., 2005

L'adjoint au maire de la ville en charge des espaces verts promet le versement d'une allocation spécifique à hauteur de 50 000 euros pour l'entretien du sous-bois et précise qu'il n'est pas question d'en faire pour autant un square⁷. Cet espace est d'origine forestière et doit avant tout le rester.

- Le second a trait aux contraintes d'aménagement paysager liées à la perception visuelle de la forêt depuis les habitations, la ville ou un axe important de communication. Les gestionnaires doivent donc être convaincus que désormais « *les problèmes de paysage sont de plus en plus d'actualité et qu'il est possible dans la pratique forestière d'intégrer les préoccupations paysagères* » (Chastel, 1996, p. 227). L'avenir des taillis de chêne vert est en question. Aucun traitement, débroussaillage, entretien du taillis, transformation en futaie sur souche, forêt jardinée,

⁷ La gazette de Montpellier, juillet 2004, n°838, p.10

agroforesterie⁸ ou trufficulture⁹ ? Les possibilités d'intervention sont diverses mais impliquent une réflexion en amont et des essais expérimentaux avant de transformer durablement ces espaces. Ces zones de transition sont actuellement l'attention des gestionnaires, des chercheurs et des politiques à l'échelle du bassin méditerranéen. Divers organismes espagnols, français et italiens¹⁰ réfléchissent aux solutions qui se présentent pour un développement durable, écologiquement, économiquement et socialement, de ces stades transitoires de la forêt méditerranéenne. Si la troisième partie de cette étude présente en détail les alternatives propres à chaque région de la Méditerranée et les idées qui pourraient être mises en commun pour une plus grande efficacité du travail accompli, il apparaît d'ors et déjà qu'une coopération à l'échelon de la Méditerranée, par l'association des compétences notamment, favoriserait une prise de décision plus rapide.

1.3.3. Intégration du chêne vert en milieu urbain

Nous ne reviendrons pas ici sur l'usage historique du chêne vert dans les jardins de la renaissance italienne et donc de son inscription pluri-séculaire dans les villes de ce pays. Il nous semble cependant intéressant de traiter dans ce paragraphe de la mutation spatiale de cet arbre dans les deux autres villes étudiées, Montpellier et Valencia. Chacune d'entre elles mène, depuis une dizaine d'année maintenant, une réflexion sur leur patrimoine arboré urbain afin de rendre plus compatible les espèces végétales aux conditions biotiques et abiotiques qui règnent intra-muros. Car, contrairement à l'extension du chêne vert dans les deux espaces précédemment cités qui procède d'une démarche totalement involontaire et induit l'élaboration de politiques de gestion à posteriori, le chêne vert que l'on voit apparaître dans le milieu urbain est l'aboutissement d'un cadre législatif multiforme récent et d'une orientation réfléchie de l'aménagement des espaces verts existants et à venir. Si chacun de ces textes¹¹ est débattu en troisième partie, nous pouvons aisément reconnaître l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'insertion du chêne vert dans les nouveaux aménagements urbains.

8 Des réalisations agroforestières sont en cours, à titre expérimental, dans le Languedoc-Roussillon depuis 1989. L'INRA a été en mesure de donner les premiers résultats en 1996 et de lancer une campagne d'information auprès des propriétaires forestiers en 1999. Les transformations agroforestières restent encore très confidentielles (Dupraz, Lagacherie et al., 1996).

9 Chacune de ces propositions sera développée dans la dernière partie de notre travail afin de comprendre le questionnement actuel et de lancer une étude prospective sur le devenir des chênes verts dans ces zones de transition.

10 Quelques organismes peuvent d'ors et déjà être cités : le CEAM pour l'Espagne, l'ARSIA pour l'Italie, le CRPF, l'INRA pour la France...

11 La charte de l'arbre urbain de la ville de Montpellier ; le plan stratégique, l'ordonnance municipale des parcs et jardins et la loi sur la protection des espèces endémiques ou menacées pour la ville de Valencia...

Carte 8 : Plantations de chênes verts le long de la ligne 1 du tramway à Montpellier



Pardo, C., 2005. D'après un plan TAM

Pour la ville de Montpellier, nous pouvons donner à titre d'exemple, les plantations qui accompagnent la première ligne du tramway en service depuis 2000. Les alignements monospécifiques ou mixtes agrémentant ce nouveau mode de transport totalisent 420 chênes verts dans les quartiers périphériques, en

lisière du périurbain, annonçant sans peine la végétation typique de la campagne environnante.

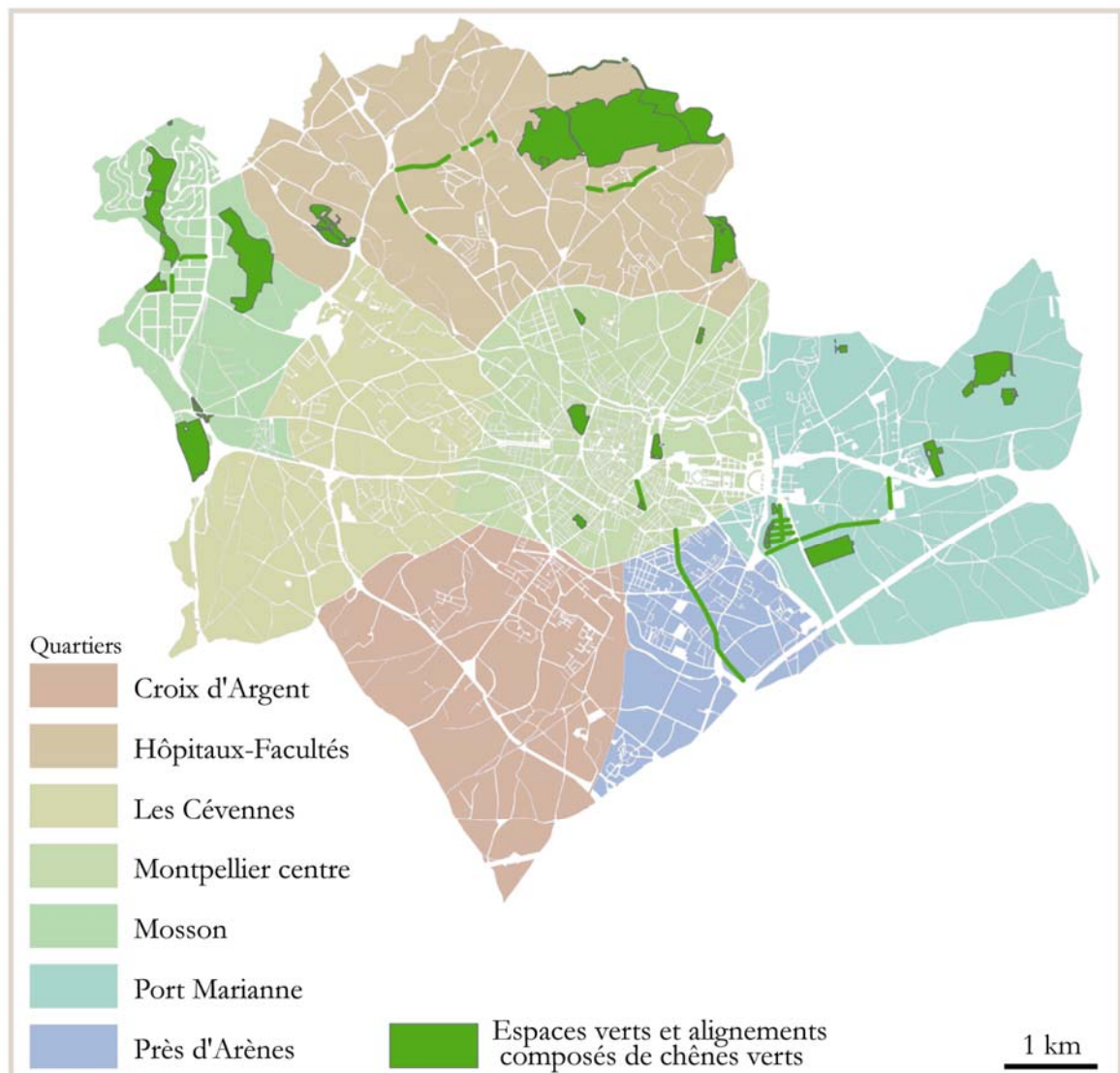
A Valencia, bien que l'historique de la succession végétale urbaine diffère de celui de la ville française, les orientations de l'intégration de l'arbre dans les projets urbains conduisent aux mêmes résultats quant à l'essence étudiée (Illustration 29). Le chêne vert devient une espèce de prédilection du service des parcs et jardins. Il compose dorénavant de nombreux alignements (Voir Annexe VII : liste des chênes verts présents à Valencia) et la zone forestière des nouveaux parcs urbains comme celui situé dans le lit du fleuve qui traversait autrefois la ville.



Illustration 29 : Alignement de chênes verts dans les rues de Valencia
Pardo, C., 2005.

Nous décrivons cette intégration du chêne dans le patrimoine arboré urbain dans la section suivante (2.3.). Nous souhaitons seulement évoquer la transformation actuelle de l'espace urbain qui par le biais de ces essences issues de la nature environnante ne cherche plus à se couper de l'espace rural et forestier mais bien au contraire à synthétiser ces différents espaces. Le patrimoine arboré participe à la configuration d'un lien étroit entre la garrigue boisée et l'urbain, brouillant les frontières spatiales du rural et de l'urbain (voir carte 9). La relevé des arbres ainsi plantés en ville montre bien que la pénétration en ville de l'essence a lieu en majorité par les quartiers nord, quartiers en marges avec les zones de garrigue boisée. La présence de chênes verts dans le quartier « Port Marianne » s'explique par l'aménagement en bordure du Lez de deux parcs forestiers urbains, le parc Marianne et le parc Richter.

Carte 9 : **Intégration du chêne vert dans le tissu urbain de Montpellier**
Razafimahefa, L., Pardo, C., 2005. D'après les données de la DIPAN, Montpellier



La dynamique spatiale observée actuellement pour le chêne vert dénonce tant les lacunes que les aboutissements des politiques et des décisions concernant la gestion des zones boisées où qu'elles se situent (Voir également la troisième partie de ce travail). L'arbre est partout mais il ne peut, en raison de la spécificité de chaque espace, être partout le même. Élément structurant de l'environnement et composante paysagère, il marque les espaces de son empreinte, de son histoire. La mobilité tripartite définie précédemment démontre que les arbres se meuvent spatialement et que les hommes doivent réagir en fonction des espaces concernés. Elle implique une orientation spatialisée des politiques et des aménagements paysagers ainsi qu'une « réflexion-recherche » optimale d'une occupation des sols maîtrisée et durable. En cela, l'arbre pourrait être ainsi défini comme un marqueur spatial. Telle est l'hypothèse défendue dans la section suivante.

2. L'ARBRE, UN MARQUEUR SPATIAL

Avant de recourir à l'usage de qualificatifs qui sont généralement accolés à la notion d'espace, il convient de donner quelques précisions quant à la définition même de l'espace pris dans son acceptation générale. En permanence sous les effets de l'évolution de la société, de la même façon que la société subit en retour les fluctuations touchant à l'intégrité d'un espace, l'homogénéité de l'espace peut être remise en cause par la perte de ce qui lui donnait sa spécificité, son âme, au profit d'intérêts autres, d'ordre économique, culturel ou bien historique (Viala, 1995, p. 16). Cette réserve quant à la permanence de l'espace doit donc être prise en compte lors de la lecture des définitions données. L'espace géographique est intimement lié au temps et à la société et ne peut en aucun cas être perçu comme une entité physique constante. Brunet introduit bien ce dynamisme dans sa définition : « *l'espace géographique est fait de l'ensemble des populations, de leurs œuvres, de leurs relations localisées, c'est-à-dire considérées dans leur étendue et dans leurs lieux. Il ne saurait être réduit au visible : il contient l'ensemble des relations localisées et localisables, à la fois les rapports des lieux entre eux, et les rapports aux lieux qu'entretiennent les individus et les groupes. (...) Produit et dimension des sociétés humaines, l'espace géographique est tout ensemble approprié, exploité, parcouru, habité et géré. Chacun de ces actes est, à sa manière, producteur d'espace, impose à l'espace des formes propres, et tire parti des formes de l'espace en les remodelant* » (Brunet, 1990). Di Méo va même plus loin dans la terminologie de ce concept, en reliant l'espace aux représentations communes. L'espace géographique serait donc une

construction sociale et non pas une entité physique qui existerait par elle-même, indépendamment de l'homme et de la société, tel que l'environnement peut être défini. « *Les espaces sont avant tout des représentations que chaque individu produit en fonction de schèmes collectifs d'essence sociale* » (Di Méo, 2000, p. 38). Toutes les sociétés produisent donc de l'espace organisé, nommé par les géographes tels Bailly, Ferras, ou Gumuchian, « l'espace géographique », qui est, d'après Annette Ciattoni, à la fois le produit des pratiques sociales et la composante de ces pratiques (Ciattoni, Veyret, 2003, p.10).

De ce fait même, l'espace ne peut être unique. L'espace en soi n'existe pas (Gumuchian, 1991, p. 40). Qu'il soit de vie, vécu ou social, il compose des « *ensembles socio-spatiaux singuliers, repérables et identifiables* » (Di Méo, 2000, p. 39). Ce qui l'identifie en premier lieu, le détermine, se situe dans le qualificatif qu'il précède. Il est question d'espace public, privé, urbain, vert, de communication ou de stratégie... Chacune de ces notions sous-entend une étendue limitée par des frontières visibles ou invisibles, des relations, des actions, des activités déterminées, des règlements d'usage, des cadres juridiques et des enjeux spécifiques.

2.1. Espace public et espace privé : une végétation spécifique ?

La multiplicité d'orientations sémantiques nous oblige à focaliser notre attention sur les espaces dans lesquels l'objet d'étude qui nous préoccupe est substantiel. Tel est le cas bien entendu des espaces verts qui se partagent entre l'espace public et l'espace privé. Ces deux dernières entités ne s'opposent pas systématiquement ; souvent des liens originels les rapprochent. Elles s'inscrivent cependant dans l'usage commun grâce à des cadres fonctionnels et juridiques spécifiques. Le végétal semble être l'élément le plus éloquent de cette bi-polarité de l'espace. La dissociation de l'espace public et de l'espace privé végétalisés est-elle au demeurant si évidente ? Le type, l'implantation et la gestion de la végétation peuvent-ils à eux seuls déterminer et caractériser l'espace ainsi agrémenté ?

2.1.1. Privé/Public : un antagonisme pas si évident

Il apparaît peu aisé de définir l'espace public en quelques mots. C'est ce que font pourtant R. Brunet et R. Ferras en accordant dans « Les mots de la géographie » seulement quelques lignes à cette notion pourtant fort complexe. « *L'étendue ouverte au public et entretenue ou équipée à cette fin* » manque certainement de précision (Brunet, Ferras, 1994, p.195). Elle dénote pourtant par le terme « *étendue* », l'incertitude quant à une délimitation exacte de l'espace et à l'existence de frontières. Les exemples donnés tels que « *place, espace vert, jardin, square, promenade ou parc* » concourent cependant à limiter la notion au non bâti. Cette idée est d'ailleurs reprise

textuellement cette fois dans de nombreuses définitions. L'espace public peut être considéré comme « *la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. Il est formé par une propriété et par une affectation d'usage* » (Merlin, Choay, 1996, p.320). Composés uniquement d'espaces ouverts ou extérieurs, ce que critique Laurent Viala dans sa thèse (2001) comme d'autres urbanistes d'ailleurs, ces auteurs l'opposent, au sein du domaine public, aux édifices publics. Ils le présentent sous la forme d'espaces minéraux tels que « *les rues, les places, les boulevards ou les passages couverts* », d'espaces verts tels que « *les parcs, les jardins publics, les squares ou les cimetières* » ou bien d'espaces plantés comme « *les mails et les cours* ».

Malgré le flou qui règne encore sur cette notion, où sociologues, urbanistes, géographes et politiques sont encore partagés, il est pourtant une constante qui demeure : celle du recourt régulier aux espaces verts. Dans le dictionnaire de la géographie de P. George, il n'est pas question d'espace public mais uniquement d'espace économique et d'espace vert. Ce n'est d'ailleurs que dans cette dernière approche de l'espace, que l'allusion au public apparaît (George, 1970, p. 178). Les parcs urbains comme élément fondamental des grandes villes européennes est désormais une idée communément admise par tous (Rocco, 2001, p.139). Certains auteurs vont même plus loin en trouvant l'origine et l'organisation de l'espace public urbain dans les espaces verts. « *Aussi étrange que cela puisse paraître, c'est souvent le parc qui préfigure la ville occidentale. Les allées rectilignes, les étoiles, les perspectives des parcs et des forêts, réalisées pour favoriser la chasse à courre, ont servi de modèle à la ville baroque et aux tracés haussmanniens* » (Debié, 1992, p. 15). De plus, en ce qui concerne l'aspect réglementaire, si la physionomie de l'espace public est « *modélisée par des règlements urbains des plus anciens (alignements, prospects...), seuls les espaces verts et la voirie font l'objet de dispositions générales spécifiques dans le code de l'urbanisme* » (Montal, Noisette, 1988, p. 321). L'espace vert semble donc être une entrée pertinente pour discourir de l'espace public dont il est l'un des éléments organisateurs dominant (voir le paragraphe 2.2 de ce même chapitre).

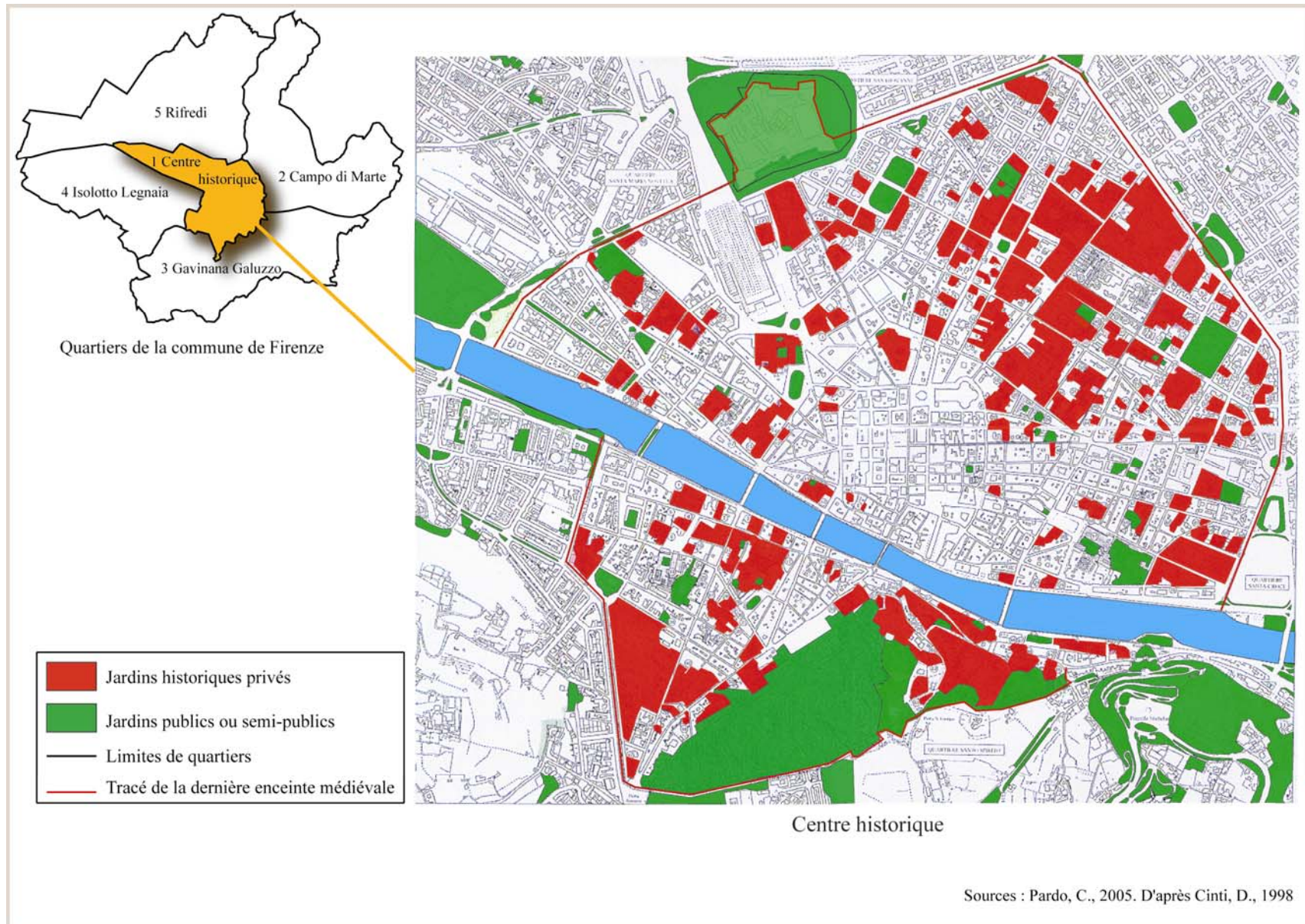
Regardons cependant la définition des espaces verts à laquelle font référence les auteurs précédemment cités. Si dans le langage courant, cette expression peut désigner toutes les formes de végétation spontanée ou cultivée, le terme peut avoir dans les plans d'aménagement un sens juridique précis. Les parcs urbains, zoologiques, les jardins botaniques, les bois, les cimetières les jardins familiaux et les arbres en villes appartiennent à cette catégorie (Paulet, 2000). La corrélation entre « espace public » et « espace vert » n'est plus si évidente notamment en ce qui concerne l'aspect juridique. On comptabilise certes « *les espaces verts publics, mais il en existe de privés, et d'autres qui, pour appartenir à l'Etat, n'en sont pas moins fermés au public* » (Brunet, Ferras, 1993, p.195). En urbanisme, cette notion d'espace public ne peut être dissociée de

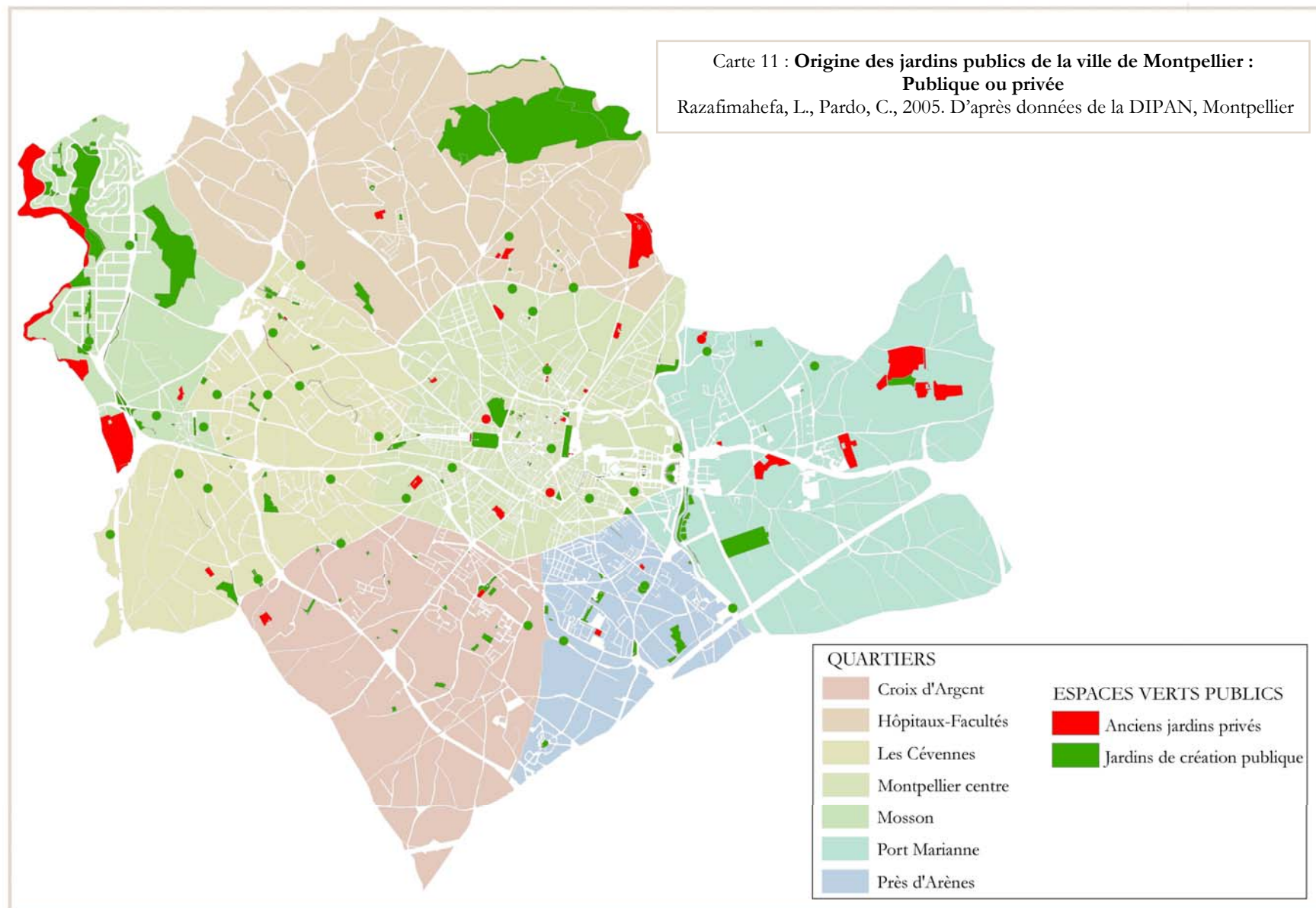
l'émergence, dès le XVIII^{ème} siècle en Occident, de l'espace privé, organisé autour du noyau familial et donc à usage restreint. L'affirmation sans ambages de Paul Claval qui dit que l'opposition espace public/espace privé est avant tout liée aux conditions d'accès ne correspond pourtant pas à l'état de fait observé pour les espaces verts. Selon lui, « *est public tout espace auquel les gens peuvent accéder sans contrôle et circuler librement, sans avoir à payer des droits. Est privé un espace dont l'accès est limité et peut être soumis à la perception de taxe* » (Claval, 2001, p. 25). Dans certains espaces verts publics, ouverts de fait au plus grand nombre, il convient parfois de s'acquitter de droits d'entrée afin de participer à l'entretien du site. Les jardins ministériels, autre exemple, sont publics mais non accessibles à tout un chacun. Inversement, « *les [premiers] parcs et jardins bien que souvent ouverts au public, ne constituaient pas des jardins publics, au sens contemporain du terme* » (Perrin, 1996, p.322). Les frontières entre le privé et le public sont susceptibles de varier dans le temps et l'espace et sont parfois distinctes. L'espace privatif (espace réservé à un particulier sans pour autant lui appartenir) et l'espace semi-public ou collectif (espace de voisinage) viennent en outre s'insérer entre les notions précédentes et les rendre d'autant plus confuses.

Le végétal ponctue chacun de ces types d'espaces qui lui confère un statut juridique approprié, des normes, des usages et donc un entretien spécifiques. La privatisation de la gestion des espaces verts urbains, choix désormais dominant dans le domaine productif¹², et l'ouverture au public d'anciens parcs et jardins privés sont les deux exemples patents de l'interaction voire d'une interdépendance du privé et du public en matière d'espace vert (Voir carte 10 et 11). Le paragraphe qui suit démontre l'impact tant spatial que social de cette dernière mutation qui oeuvre pour l'enrichissement végétal de la ville.

Carte 10, p. 208 : **Jardins privés et publics du centre historique de Firenze**

12 Tel est le cas par exemple de la commune de Lunel (Hérault, France) qui a fait le choix de confier une partie de l'entretien des espaces verts à des entreprises privées. Cette attitude est plus fréquente dans des villes de moyenne importance que dans les grands centres urbains vu qu'elles ne disposent pas de services municipaux suffisants pour répondre à l'accroissement constant de la superficie des espaces plantés.





2.1.2. L'exemple de l'ouverture au public des parcs et jardins privés

Les deux arguments le plus souvent véhiculés lors du rachat par la municipalité ou l'Etat sur des parcs et jardins historiques sont la protection du patrimoine existant et le droit de chacun d'accéder à de tels parterres. La maille des centres urbains méditerranéens est d'une telle densité qu'elle n'autorise que rarement¹³ l'intégration de nouveaux espaces verts (Voir carte 10 et 11). Il est pourtant de la volonté tant des politiques que des citoyens d'aérer le bâti. Les espaces verts devraient être vus comme une zone homogène intégrée aux autres, avec son importance et un fonctionnement propre et non comme une partie de la ville recouverte d'arbres et de verdure où l'on vient passer son temps libre. Ils ne peuvent se mesurer à la quantité d'arbres et aux couleurs présentes. Une telle représentation des parcs et jardins publics conduit, hélas, à l'introduction, dans un contexte urbain ayant déjà sa propre physionomie, de nouveaux espaces qui servent non pas à rapprocher des parties d'une même ville mais parfois à en isoler certaines (Rinaldi, 1981).

L'idée de rendre au public des parcs et jardins anciennement privés se situe donc dans la mouvance de penser la ville dans son intégralité et non plus dans la scission de ses composantes (Bencivenni, Vico-Fallani, 1998, p. 31). Cette transition instaure un nouveau type de relations entre les jardins et la société : ceux qui étaient jusqu'alors réservés à un usage privé s'ouvrent aux citoyens et deviennent le plus grand espace public de la ville. Les villes méditerranéennes trouvent ainsi une solution à leur déficit de vert urbain tout en évitant la transformation des quartiers anciens et en respectant l'intégration première de la nature en ville. Cette démarche peut également être initiée par le propriétaire même du jardin qui n'arrive généralement plus à subvenir aux dépenses occasionnées par l'entretien d'un tel patrimoine. Plusieurs possibilités s'offrent alors à lui :

- le jardin reste privé mais est ouvert au public moyennant le paiement d'une visite.
- le jardin devient public suite au rachat par l'Etat et la décision d'en offrir gracieusement l'usage aux citoyens après restauration et transformation engendrée par cet usage public. Certains sites peuvent demander une attention particulière nécessitant, en raison de leur caractère historique, un budget conséquent dont une partie peut provenir de la somme

13 Quelques rares cas de remplacement du bâti par des espaces verts existent cependant. Après le rachat par la mairie de Montpellier du site de l'ancien commissariat de police, une association de défense du quartier a vu le jour afin de défendre leur cadre de vie. Elle prônait la création d'un parc public plutôt que de nouveaux logements qui n'étoufferaient qu'un peu plus cette zone urbaine. Le parc de l'avenue Clémenceau a été inauguré le 19 avril 2003 après mains recours et manifestations. La ville et ses habitants ont ainsi gagné 1,1 ha de verdure supplémentaire.

modique exigé à l'entrée. Tel est le cas par exemple du jardin de Boboli et de la plupart des jardins historiques accolés aux villas Médicis de la ville de Firenze.

- le jardin devient semi-public car il est réservé à la distraction d'un petit nombre.

Afin de mieux comprendre les circonvolutions qui peuvent être affectées à un jardin originellement destiné à un usage privé, nous souhaitons présenter la cas du plus grand parc public actuel de la ville de Firenze, le parc dit « delle cascine » (Voir illustration 30).

Au début du XVI^{ème} siècle, l'économie florentine fondée sur la prospérité des banques et des commerces ne tient pas compte des territoires environnants perçus comme malsains. La situation s'inverse pourtant lorsque Alessandro di Medici, premier grand-duc achète divers territoires aux portes de la ville, sur la rive droite de l'Arno, pour les transformer en terrain de chasse privée où il est désormais interdit à la population de récolter du bois, de chasser et de pêcher. Les Médicis le transforment alors peu à peu en entreprise agricole où se côtoient élevages de bovins, cultures, moulins et toujours les terrains de chasse. L'histoire « delle cascine » comme parc public commence avec la politique instaurée par Pietro Leopoldo d'Asburgo, grand-duc de Toscane, axée essentiellement autour de l'organisation des équipements et des services publics (Fanelli, 1985, p.156). Il décide d'accroître les espaces réservés au vert public urbain selon le principe de l'interpénétration du public et du privé¹⁴ (Ordine dei dottori agronomi e dei dottori forestali, 1986, p.12). Après avoir confié en 1786 les travaux de maintenance à Giuseppe Manetti pour faire de ces terres agricoles une grande promenade publique enrichie de décors et d'éléments architecturaux (Bencivenni, Vico-Fanelli, 1998, p.25), il offre, en 1791, la zone dite « dell'Isola » à la jouissance de chacun. L'inauguration est signalée avec panache et sujette à de nombreuses manifestations publiques dans le parc¹⁵.

Le successeur de Pietro Leopoldo, Ferdinando III, décide cependant de clore à nouveau le parc et de ne l'ouvrir que lors des fêtes de l'Ascension ou des journées dédiées à la famille royale, telles les mariages, les anniversaires... Ce n'est que sous l'administration napoléonienne que la tradition de la promenade est à nouveau accordée au public grâce à l'intervention de Paolina Bonaparte.

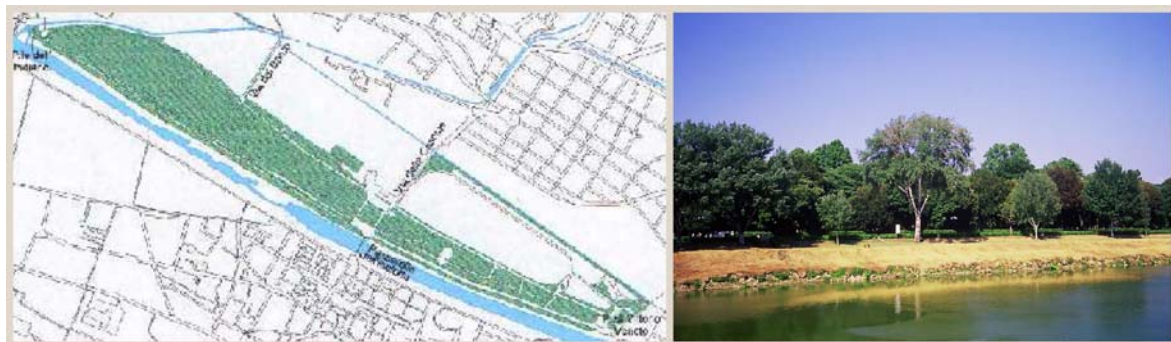
14 Il fait ainsi réaliser, outre les travaux concernant le parc « delle Cascine », un parterre à proximité de la porte San Gallo qui correspond à l'actuelle place de la liberté et ouvrir salutairement le jardin de Boboli qui a reçu à cette fin les dernières modifications majeures jusqu'à aujourd'hui.

15 Il manifesto d'inaugurazione del Parco, affisso su tutti i muri della città, così recitava: "I - Nella real tenuta delle Cascine dell'Isola è destinata una pubblica festa di gioia per i giorni 3. 4. 5. del prossimo mese di Luglio del 1791. II - Saranno questi tre giorni occupati da mattina a sera da una continua, non interrotta, serie di Spettacoli e Divertimenti, i quali distribuiti a diverse distanze somministreranno agli spettatori, comoda e grata materia di trattenimento." (il pubblico bando continuava su questo tono fino al punto XVII...!)

Un élan nouveau pour ce poumon vert urbain vient de l'accession de la ville même au rang de capitale de l'Italie en 1865. Les travaux d'agrandissement et d'embellissement dirigés par l'architecte Giuseppe Poggi qui s'ensuivent font la part belle aux jardins et au verdissement des nouvelles voies périphériques. C'est d'ailleurs en septembre 1868 que la gestion « delle cascine » est confiée à la commune et plus particulièrement à Attilio Pucci qui dirige alors, sur l'ordre de Poggi, tous les travaux de plantation et d'entretien des jardins communaux (Bencivenni, Vico Fallani, 1998, p. 28). Pucci qui a été, jusqu'à sa mort en 1885, le surintendant du service des « jardins publics et des promenades », y implante la première pépinière publique communale afin de mettre en pratique les connaissances botaniques et techniques de culture sous serre acquises lors de ses nombreux voyages d'étude en Europe. L'aménagement et l'organisation de ce grand parc urbain en tant qu'importante pépinière et jardin expérimental ont également pour conséquence indirecte de faire naître, à l'échelle de la ville, un vif intérêt pour la botanique et d'inciter de nombreuses vocations. « Le cascine » fonde en 1882, par exemple, l'école de pomologie et d'horticulture (Bencivenni, 1996, pp. 141-151). En ces lieux demeurent encore l'université des sciences agraires et forestières ainsi que l'institut de botanique.

Le parc d'aujourd'hui occupe une superficie de près de 118 hectares répartie sur trois kilomètres de long (Dinetti, 2002).

Illustration 30 : **Parc delle cascine**
Planimétrie du service municipal Arbres et parcs ; Pardo, C., mai 2003, Firenze



L'ensemble est essentiellement destiné au divertissement (deux hippodromes, l'un pour le trop, l'autre pour le galop, une piscine municipale, des courts de tennis, un vélodrome et une piste circulaire pour le jeu du tambourin, un petit parc zoologique...) bien que facultés et écoles en jalonnent le parcours (Ecole de l'armée de l'air, l'université de sciences forestières, l'université d'agronomie, l'institut technique agricole...). Une partie du service municipal des

espaces verts dont la direction des « arbres et parcs » possède ses locaux au cœur du parc. Son patrimoine arboré important nécessite non seulement une équipe particulière composée d'un technicien et de sept à huit jardiniers mais également l'intervention de deux équipes sur quatre de bûcherons¹⁶. La flore de ce parc qui a été étudiée dès 1947 compte plus de sept cents espèces. Rappelant un bois plan entrecoupé de prairies, il renferme essentiellement comme espèces arborées des peupliers blancs, des chênes verts, des chênes rouvres, des ormes, des micocouliers, des tilleuls ou encore des platanes. Certains individus ont vu l'origine de ce parc urbain et voisinent les trois cents ans. Cet âge avancé est le problème majeur du patrimoine arboré de Firenze (Illustration 31). Le remplacement est certainement la solution afin d'éviter les chutes accidentelles mais le service se confronte à l'opinion contestataire de la population qui voit en lui une atteinte au patrimoine naturel de la ville malgré la promesse de replantation (1000 arbres plantés contre 700 arrachés par année de travaux depuis 2001)¹⁷ (Entretien avec le directeur du service arbres et parcs de Firenze, mai 2003).

Illustration 31 : Travaux d'abattage au cœur du parc delle cascine
Pardo, C., juin 2003, Firenze



Avec l'exemple du premier parc public florentin, nous venons de constater que la transition entre le privé et le public est loin d'être simple et peut s'inverser à tout moment tant que la collectivité, locale ou territoriale, n'en est pas pleinement propriétaire. Cela n'en garantit pas pour autant le libre accès dès le rachat. Tout dépend de la volonté des nouveaux propriétaires (orientation publique ou semi-publique), et de l'état phytosanitaire et historique des lieux (restauration, protection n'autorisant pas un usage public continu...). Le périple du verdissement de Montpellier peut être comparable sur ce point à celui de Firenze bien que la

16 Ces deux équipes n'interviennent pas uniquement sur les arbres du parc mais participent également à la gestion de l'ensemble du patrimoine arboré des quartiers de Firenze.

17 Il semble toutefois que les arbres présentant un problème phytosanitaire important aient bien été arrachés (700 en 2002 et autant en 2003) mais que les plantations ne soient prévues qu'à l'automne 2003. Le choix des espèces, malgré un projet technique détaillé, restaient flou lors de ma dernière entrevue avec le directeur du service en juin 2003.

ville française ne connaisse pas de période historique charnière quant à l'étatisation de ces parcs et jardins contrairement à la période favorable de Firenze-Capitale. La même densité de la trame urbaine ancienne conduit au rachat par la municipalité de nombreux jardins clos afin de les ouvrir sur l'extérieur et aérer ainsi le centre historique. Cette attitude peut être étendue à l'ensemble du territoire communal qui trouvent en ces parcs de demeures bourgeoises une ressource inespérée en espaces verts malgré l'absorption des domaines privés présents dans les quartiers périphériques par l'extension urbaine du XIX^{ème} siècle (Morin, 1988). La quasi-totalité des petits jardins et vergers du Peyrou et de Boutonnet sont alors détruits. Cette politique foncière de rachat par la municipalité est plus tardive qu'en Italie. Ce n'est que lors de l'élection de 1977 que le déficit¹⁸ en espaces verts devient un cheval de bataille des promesses électorales. En 1978, un service foncier municipal est créé. De 1978 à 1980, au rythme d'un achat tous les quinze jours, l'espace communal s'accroît permettant de rattraper rapidement ce déficit. Plus de cent hectares sont acquis en dix ans. Cependant malgré tant d'effort, la politique d'ouverture des espaces verts au public n'est pas toujours pensée en regard de l'entretien que cela demande. L'empressement de la fin des années 1970 construit certes une trame verte qui fait jusque là défaut mais une trame verte inorganisée et disparate. Il ne peut être encore signalé une véritable action en faveur de la protection et de la conservation du patrimoine vert.

C'est ce dernier constat que nous voulons reprendre dans le paragraphe qui suit. Il est certes louable de souhaiter à l'ensemble de la population la jouissance de jardins anciennement clos mais cette démarche n'en demande pas moins une transformation des sites afin de les rendre accessible à tous. Un espace vert public est généralement considéré comme un équipement urbain susceptible de répondre à des besoins multiples et d'offrir un ensemble de services à ceux qui le fréquentent. Entre le moyen de protection du patrimoine arboré (le rachat prévient par exemple la destruction à des fins urbanistiques...) et la consommation abusive d'un lieu qui gagnerait parfois à être préservé, il n'y a qu'un pas...

2.1.3. La « publicisation » : conservation / destruction d'un patrimoine arboré historique

La majorité des jardins en question ne répond pas à la définition du jardin historique présente dans la charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et

18 L'importance du déficit a été évalué par Micola et Raynaud à 210 ha (soit 31 ha de terrains de sport et de jeux, 52 ha de jardins et saures publics et 74 ha de parcs suburbains) sur la base de 20m² par habitant. En 1968, l'état des lieux est de 7,7m²/hab (voire de 2 m²/hab si l'on ne tient pas compte des parcs suburbains Montmaur et Lunaret). En 1977, malgré l'acquisition d'environ cinquante hectares, Montpellier compte seulement 9,4 m² d'espaces verts par habitant. (Micola, 1971)

des sites, dite également « charte de Venise » (adoptée par l'ICOMOS en 1965) et reprise par la Charte de Firenze (1981) (Voir Annexe VIII la Charte de Venise et Annexe IX la Charte de Florence).

S'ils n'en demeurent pas moins « *une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public* », ce qui légitime de fait leur « publicisation », ces jardins ne sont ni inventoriés, ni classés, ni considérés comme un monument (Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, 1964). Toutefois, ce que nous retenons de chacun de ces textes est qu'un jardin historique doit être sauvegardé selon l'esprit de la charte de Venise. De plus, en tant que composition élaborée avec le vivant, sa sauvegarde relève de règles spécifiques qui font l'objet de la Charte de Firenze. Dans cette cité, l'entretien et la conservation du jardin de Boboli et des jardins des nombreuses villas Médicis notamment sont réglementés par les articles 10 à 14. Les conseils administrés en matière d'entretien des jardins nous semblent également valables pour l'ensemble des jardins anciens mais difficilement concevables :

- L'entretien des jardins est « *une opération primordiale et nécessairement continue* ». C'est par des « *remplacements ponctuels et à long terme* » des végétaux, « *par des renouvellements cycliques (coupe à blanc et replantation de sujets déjà formés) que l'œuvre sera maintenue en état* ».

- « *Le choix des espèces d'arbres, d'arbustes, de plantes, de fleurs à remplacer périodiquement doit s'effectuer en tenant compte des usages établis et reconnus pour les différentes zones botaniques et culturelles, dans une volonté de maintien et de recherche des espèces d'origine* » (Charte de Florence, 1981).

Le temps et les moyens (tant humains qu'économiques) impartis n'autorisent pas une telle démarche pour la maintenance des jardins publics municipaux. De plus, les contraintes et les exigences liées à la « publicisation » des sites légitiment des actions qui ne s'inscrivent pourtant pas dans une démarche de restauration tant du point de vue esthétique qu'historique. Un parc ou jardin privé exige, avant l'accès du public, des travaux de restauration afin de répondre à des normes de sécurité (protection des zones à risque tels les bassins, les mares, les endroits escarpés, arrachage ou confinement des espèces toxiques...) et d'équipement public (aménagement d'espace de détente, bancs, éclairage, zone récréative ou sportive, circulation...) (Larcher, Dubois, 1995, p. 108). Sa fréquentation ne pourra pas toujours être modérée de manière à préserver sa substance et son message culturel ce qui implique une préférence systématique pour des espèces végétales résistantes peu onéreuses et des matériaux solides supportant les passages fréquents (voir figure 14).

Figure 14 : **Les différents facteurs intervenant dans le choix des arbres pour les parcs et jardins**

La détermination des végétaux à planter en un lieu considéré se fonde sur trois points essentiels :

- *l'exigence relative au sol, au climat et à la lumière*
- *les critères botaniques*
- *les structures existantes*

La complexité du choix, une fois ces éléments pris en compte, dépend de la démarche adoptée par le gestionnaire et l'aménageur. Celle-ci peut être basée sur le milieu environnant (déterminer les végétaux les plus aptes à répondre aux fonctions définies dans l'analyse préalable, limiter le nombre de genres ou d'espèces, ou bien au contraire opter pour la biodiversité...), ou sur le paysage, les ambiances et les associations végétales locales, en assurant, par exemple, au maximum la conservation du patrimoine végétal existant.

La détermination des végétaux à conserver ou à supprimer est fondée, quant à elle, sur un inventaire aussi complet que possible, qui tient compte principalement des grands végétaux, des arbres notamment¹⁹. La création de fiches et de plans de restauration permet de rationaliser les opérations, de prendre en compte toutes les contraintes historiques, paysagères ou techniques et donc de réaliser un jardin en respectant les volontés du concepteur, le patrimoine végétal et les désirs de la société du moment. L'élément souvent éludé est la gestion future des plantations. La survie d'un jardin dépend essentiellement de l'entretien régulier et du budget qui lui est affecté. Deux cas particuliers nécessitent des précisions :

- *En ce qui concerne les jardins publics, de nouvelles contraintes viennent se greffer aux précédentes : les constructions environnantes (hauteur, forme, esthétisme), l'éclairage, la circulation, les servitudes, l'entretien et la fréquentation ainsi que les besoins des usagers.*
- *Pour la restauration ou la réhabilitation des parcs anciens, il est impératif de tenir compte du projet d'origine et de l'évolution de son intégration dans le quartier. Les mesures de protection prises à son encontre peuvent également fixer des normes, imposer l'intervention de spécialistes et contribuer aux financements des travaux.*

D'après Larcher, J.L., Dubois, M.N., 1995.

D'un point de vue purement végétal, outre les quelques transformations précédemment citées, l'ouverture au public conduit par nature une modification du couvert arboré afin de répondre à la demande sociale et aux craintes sécuritaires et fonctionnelles des élus. L'avis citoyen est souvent ambivalent. Il souhaite que les parcs et jardins de la ville leur soient accessibles, que l'aménagement soit raisonné et discret tout en se souciant de leur confort et de leur sécurité. Les services municipaux se préoccupent quant à eux de la faisabilité de l'entretien tout en essayant de répondre aux exigences des deux parties. Pour le patrimoine arboré qui structure les espaces jardinés le compromis n'est pas toujours heureux.

Ainsi, dans les années 1970, la pression publique a raison de l'exploitation des cépées de chênes verts présents dans les parcs et jardins publics florentins. Les coupes réalisées par les

¹⁹ Ce sont eux qui posent problème autant par la modification du paysage que cela peut entraîner, que par le temps nécessaire pour que les nouveaux deviennent adultes

services municipaux compétents ne concernent que les bois en limites des jardins, et non les individus présents dans les parterres. Il n'est pas question de coupes à blanc mais plutôt d'un élagage de la cime qui permet un entretien régulier (tous les 14 ans environ) de ces zones boisées. La population voit malgré tout en lui un déboisement agressif et une atteinte au patrimoine (Entretien avec le directeur du service « Arbres et parcs » de Firenze, le 2 juillet 2002). Il en résulte que le jardin de Boboli, composé à 71,8% de chênes verts et plus encore si l'on tient compte des haies (Voir illustration 32), présente aujourd'hui des arbres « *physiologiquement et ontologiquement vieux* » qui n'arrivent plus à répondre à des tailles massives inadaptées et trop fréquentes (Gellini, Giuntoli, Grossoni, Schiff, 1990, p. 195). Ce problème de sénescence du patrimoine arboré est également valable pour le parc « delle Cascine » et de manière plus générale pour l'ensemble des parcs et jardins historiques. Le remplacement de ces individus est dorénavant l'affaire de tous, pouvoirs publics, élus, associations et citoyens. L'abattage de l'un d'entre eux peut devenir rapidement sujet de débat si la communication autour de la nécessité d'intervenir n'est pas suffisante²⁰.

Illustration 32 : Omniprésence du chêne vert dans la couverture végétale du jardin de Boboli.

Les coupes de bois sont systématiquement masquées aux yeux des visiteurs et déposées dans un secteur inaccessible (photo centrale).

Haies bistratifiées à chênes verts dans la strate supérieure (photo de gauche) ou mono spécifique (photo de droite)



Pardo, C., mai 2002 et juin 2003.

Autre exemple concernant le devenir des chênes verts dans un parc urbain, celui du parc Jean Hugo de Lunel (Hérault, France). Situé sur l'emplacement de trois couvents successifs (celui des Franciscains, des Cordeliers, et celui des Capucins) où les religieux disposaient jusqu'en 1563 d'un vaste jardin contenant plus de 600 peupliers, les premières plantations du parc ont lieu en 1809, suite à l'acquisition en 1804 de ces lieux par la ville. Les agrandissements se succèdent jusqu'à couvrir une superficie de 13300 m². Le parc est définitivement ouvert au

²⁰ Tel est le cas notamment au parc « delle Cascine » comme nous l'avons dit précédemment où l'abattage indispensable de plus de 1500 arbres causent beaucoup de tensions entre la population et les services municipaux.

public en 1825. Le projet de réhabilitation entamé en 1999²¹ avait pour objectif d'aérer le parc en élargissant les allées, d'aménager les aires de jeux tout en conservant les espèces. Le pari était difficile mais tout le monde s'accorde à dire que l'enceinte est désormais plus sûre. Le problème de la petite délinquance se résoudrait-il simplement en influant sur la forme des lieux, grâce à l'arrachage des cèpées et l'éclaircissement de zones boisées en chênes verts ? Seul un individu isolé de cette espèce a trouvé grâce aux yeux des aménageurs (Voir Annexe X, plan de l'aménagement). Aération nécessaire... Aération excessive ? Cette remarque est la plus présente dans la bouche de ceux qui estiment qu'en gagnant en sûreté, le parc a perdu son âme (Pardo, 2000, pp. 14-15).

Dans une même démarche d'ouverture et d'aération, le parc de l'Hôtel Montcalm, récemment acheté par la Ville de Montpellier pour y faire le Musée de l'histoire de la France dans les départements d'Algérie de 1834 à 1962, a été ouvert au public courant 2003 sous le nom de parc Roblès, en abattant le mur qui le séparait de la rue de la République. L'épuration de la végétation, l'élargissement des allées de promenade conduit à une aseptisation du site. Il est cependant trop tôt pour juger du devenir des récentes plantations.



Illustration 33 : **Parc public Roblès**, anciennement parc de l'hôtel Montcalm, Montpellier
Pardo, C., 2005

L'ouverture des jardins anciens à l'usage du public est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Sans vouloir généraliser, il semblerait que les transformations occasionnées puissent causer des dégâts irréversibles tant sur la structure architectonique de l'espace jardiné que sur les espaces arborés. La demande en servitudes, la fréquentation massive et les manques de

21 par l'architecte, paysagiste G. Amphoux

moyens et certainement de volonté politique conduisent à la dégradation de ce patrimoine arboré qui vient pourtant s'offrir régulièrement aux citoyens (Cinti, 1998, pp.70-71).

Il est, en contrepartie, des points positifs dans ce changement de propriétaire qui laissent à penser que la transformation à des fins publiques n'est pas totalement erronée mais exige des instruments tant techniques, économiques que réglementaires adéquats. L'un de ces avantages se situe justement à la source du problème : la gestion publique. Les multiples regards qui se posent sur ce patrimoine nouvellement accessible suscitent les discussions. Tous les débats concernant tant la gestion globale de ces parcs que les arbres eux-même sont profitables. La mise en place d'un service municipal spécifique et compétent pour l'entretien des espaces verts devient une évidence. Pour la ville de Firenze par exemple, il est normal d'avoir un service des espaces verts publics car pour elle, le vert urbain est une tradition²² (Ordine dei dottori agronomi e dei dottori forestali, 1986, p. 6). Elle se doit donc d'avoir un personnel et des moyens efficaces à la hauteur des espaces existants. Depuis 1993, ce service a été scindé en deux grands secteurs : d'un côté les parcs et les arbres²³, de l'autre les jardins. Le problème majeur de cette nouvelle organisation est le recoupement de ces deux secteurs. Le premier est responsable de la maintenance et l'entretien de l'ensemble du patrimoine arboré y compris des individus présents dans les jardins. Le second n'intervient que sur les pelouses, les parterres fleuris ou le mobilier qui peuvent également être présents dans les parcs. Malgré cette confusion, il faut noter un réel souci de répondre aux problèmes spécifiques posés par un tel patrimoine en intégrant un personnel qualifié, notamment des ingénieurs et des techniciens forestiers. De plus ce secteur s'est alloué dès 2002 les services d'une coopérative privée, la CICLAT²⁴ San Marco de la ville, chargée jusqu'en 2006 d'établir le relevé précis et cartographique de la totalité des arbres urbains selon la méthode « VTA » (visual tree assessment, méthode allemande déposée par Claus Mattheck) qui permet de noter l'état phytosanitaire d'environ 25000 arbres par an. Les efforts consentis sont importants mais l'ensemble des services municipaux des trois villes étudiées rencontre des difficultés économiques. Le budget consenti n'est généralement pas à la hauteur du patrimoine vert hérité.

22 La ville parle de « tradition » car le premier parc public est un héritage du « grand-duché » comme nous l'avons dit précédemment : le parc « delle Cascine » ayant été affecté à la gestion publique, il y a plus d'un siècle.

23 Cet isolement de l'arbre dans l'organisation des services municipaux est également observable à Montpellier. Nous reviendrons sur ce mode de fonctionnement dans la troisième partie de notre travail pour comprendre si un tel fonctionnement est favorable à la maintenance du patrimoine arboré urbain.

24 CICLAT : Consorzio italiano cooperative laboratori ausiliari traffico

La propriété publique est désormais le garant de l'arbre urbain. Chaque municipalité gère cependant son patrimoine selon ses propres critères tout en tenant compte de la pression publique et des contraintes économiques. Ces dernières remettent d'ailleurs en cause la maîtrise d'œuvre publique (Oneto, 1989, pp. 45-48 ; Pardo, 2000, p. 57). Le manque de personnel et de matériel oblige les services municipaux à la confier à des entreprises privées ce qui se révèle être moins onéreux que l'augmentation notable du personnel qualifié et l'achat de matériel considérable. Dans le même ordre d'idée, les administrations publiques n'hésitent plus à récolter des fonds privés, provenant d'associations, de fondations ou bien de particuliers, à l'image de ce qui s'est fait outre-atlantique lors de la restauration de Central Park (Roditi, 1994).

L'opposition espace public/privé ne tient pas tant à la différenciation de végétation qu'aux modalités de gestion qui lui sont appliquées. Nous pouvons remarquer toutefois l'extension à des zones privées de l'usage de plantes utilisées dans les espaces verts. Les usagers apprennent à apprécier les espèces qu'ils côtoient régulièrement ; les pépiniéristes, dont les catalogues proposent depuis peu des chênes verts aux particuliers, modifient l'offre en fonction de la demande. C'est ce que Georges Demouchy caractérise de système où « *un modèle savant glisse vers un modèle plus populaire en se diffusant largement* » (Demouchy, 1999, pp.44-45). Assimilable à tout autre phénomène de mode, la popularisation d'une espèce entraîne, d'une certaine manière, une forme de saturation laissant la place pour d'autres modèles. Tel est le cas par exemple de la plantation massive de cyprès bleus ou de *Prunus pissardii* aujourd'hui délaissée. L'usage récent mais désormais régulier du chêne vert dans les espaces publics promet-il un engouement identique à celui de l'olivier initié au début des années 1980 ?

La pérennité de l'usage d'une espèce dépend avant tout de son ancrage symbolique dans la société. Le chêne, par exemple, illustre toujours au mieux la pérennité, la continuité de la vie. La majorité des élus des quarante communes étudiées avouent qu'il est l'arbre qu'ils préféreraient planter sur une place de village, du bourg ou de ville. Ils reconnaissent cependant qu'il leur serait impossible de la faire, en raison des contraintes qu'imposerait cette espèce à grand développement idéale pour les parcs et jardins. Ils se contentent donc d'une apparence d'arbre, d'un ersatz, « *l'arbre moderne, tel que la plupart des élus le voient est un arbre sans contrainte, sans feuillage abondant, sans racine, sans développement important. Un arbre sans vie, finalement. Dans un choix de photographies d'arbres offerts aux élus, la majorité d'entre eux désignent, comme l'idéal de l'arbre moderne,*

un faux arbre constitué d'une pergola en forme de couronne d'arbre, supportée par une tige métallique et portant des géraniums²⁵ » (Luginbühl, 1991, pp. 18-26) (Illustration 34).

Illustration 34 : **Lampadaires ornés de suspensions fleuries, quartier Antigone**
Germade, J., Pardo, C., 2005. Montpellier



Les contraintes auxquelles doivent faire face les gestionnaires de l'arbre urbain l'emportent régulièrement sur leurs premières intentions de plantation. Les arbres choisis sont issus d'un heureux compromis des exigences sociales, économiques et climatiques.

Chaque intervention est donc dûment réfléchi ; le végétal n'est pas un simple mobilier urbain que l'on pourra déplacer à la moindre gêne occasionnée. Sa longévité en fait un élément pérenne de l'aménagement spatial. L'espace s'organise grâce aux interactions s'établissant entre ses composantes et la société. L'arbre du domaine public est un élément du cadre de vie qui ne peut plus être impunément arracher sans susciter de vives polémiques. Telle espèce ne peut remplacer telle autre sans modifier considérablement l'ambiance du site. En conférant ses caractères temporels, morphologiques et esthétiques aux lieux qui l'accueille, l'arbre peut être considéré comme un élément structurant de l'espace rural, urbain ou forestier et par-là même être défini comme un marqueur spatial ; Telle est l'hypothèse avancée dans les paragraphes qui suivent.

²⁵ Cette remarque s'assimile au fleurissement important du centre historique de Montpellier depuis 2004 dans le cadre de l'opération Montpellier Grand cœur. Des câbles métalliques tendues en travers des rues supportent des vasques fleuries qui agrémentent également les réverbères (la « tige métallique »...).

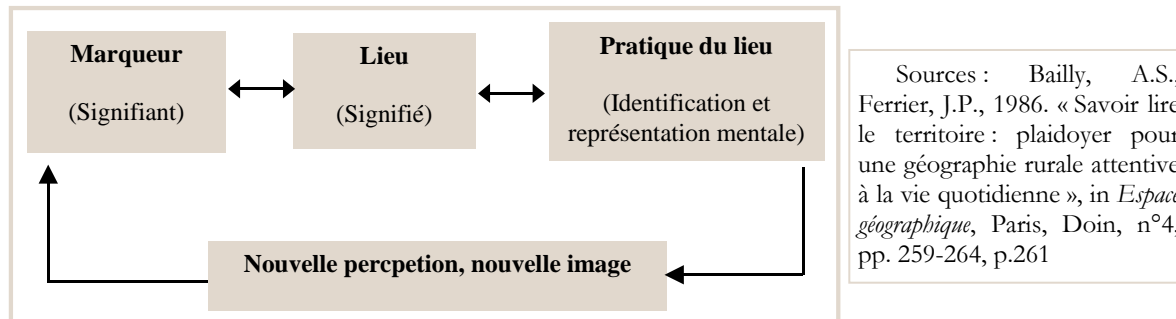
2.2. Le marquage de l'espace par l'arbre

En tenant compte des définitions préalablement retenues (Voir deuxième partie, chapitre quatre, 2.), l'espace, quel qu'il soit, est un construit social fondé sur les composantes physiques présentes naturellement ou artificiellement et les relations qui s'élaborent entre ces formes et la société. Cette inter-relation qui s'exerce entre l'homme et les composantes environnementales naturelles ou construites détermine, signale et caractérise les différentes portions d'espace. C'est en ces termes que nous souhaitons introduire l'idée de marqueur et de marquage de l'espace.

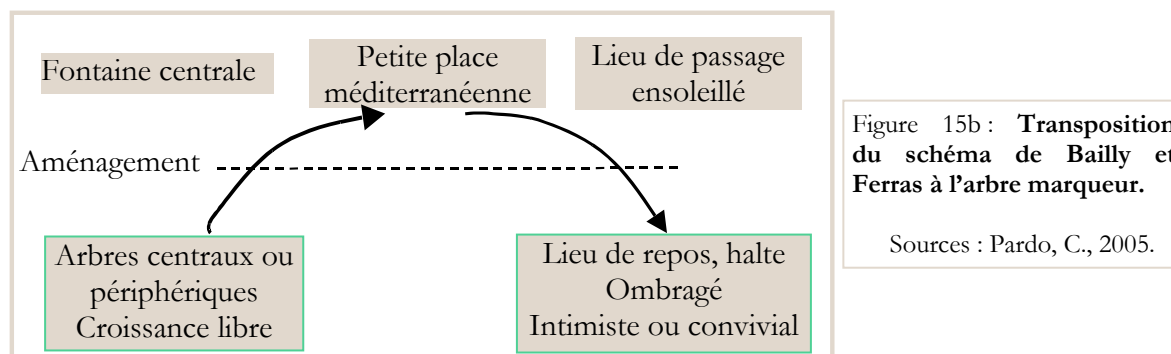
Suite à la première partie de ce travail qui mettait en évidence les liens étroits tissés entre les hommes et les arbres, il est dorénavant possible de parler de l'arbre en tant que repère physique et un possible marqueur spatial.

En faisant référence à Bailly et Ferrier et à la relation dynamique qui s'instaure entre le marqueur et l'espace, le signifiant et le signifié, l'espace ne peut plus être considéré comme un simple support, l'arbre comme un simple décor (Figure 15 a et b).

Figure 15 a : Relations Signifiant et signifié



L'arbre par sa présence transforme le lieu qu'il occupe, tout comme l'environnement architectural et naturel environnant influence son développement. De cette alliance, s'émancipe un cadre de vie particulier qui évolue avec la société et les aménagements successifs.



2.2.1. Espace forestier, espace rural, espace urbain

Chacun de ces espaces se compose d'arbres et de bâti. La proportion entre ces deux patrimoines peut conduire à la différenciation de ces espaces.

La forêt est composée exclusivement, dans sa strate supérieure, d'arbres. Bien que fortement anthropisé, cet espace procure l'impression de nature sauvage. Les arbres dominent l'homme, les sous-bois gênent sa progression. La composition du boisement détermine l'utilisation qui en est faite ; les traitements propres à chaque sylviculture confèrent à la forêt son apparence. Bois d'œuvre ou bois de chauffage orientent le mode d'exploitation du couvert en futaie ou en taillis. L'espèce et son apparence, naturelle ou conduite, caractérise l'espace forestier. Les chênaies vertes et blanches, les boisements réguliers de pins d'Alep, de pins noirs, sylvestres ou maritimes et, en marge, les hêtraies et les autres résineux dessinent les différentes facettes de la forêt méditerranéenne. Le fut seul ne fait pas l'arbre, ni la futaie, la forêt. Les taillis de chêne vert marquent un espace forestier particulier empreint de souvenirs relatant son histoire et celle de savoirs-faire artisanaux. Un chêne blanc isolé au milieu des cépées de chêne vert signale certainement un site de charbonnage. Ce rescapé des coupes à blanc servait aux charbonniers à repérer plus aisément l'emplacement après une révolution du taillis.

Illustration 35 : **Boisements de taillis de chênes verts : entre marges forestières et parcelles agricoles**



Pardo, C., 2000. Pic Saint-Loup (Cazevicielle, Hérault)

Aux confins de cet espace, le couvert arboré s'efface peu à peu pour laisser la place à l'agriculture. Les arbres qui subsistent ne s'insèrent pas au hasard du parcellaire. Ils structurent et protègent les cultures. En Provence, les cyprès composaient des barrières naturelles contre le mistral et la tramontane, aujourd'hui remplacés par des peupliers moins sensibles aux maladies. Quelques mûriers dont la taille en têtard dénonce la culture du ver à soie, vestige

d'alignements conduisant aux métairies, marquent encore la croisée des chemins. Des cyprès isolés accompagnent des masets ou des tombes. Les cimes ombrageantes se répartissent régulièrement le long des vignes ou des champs afin de procurer un peu de fraîcheur aux travailleurs. Outre ces arbres épars, l'espace rural méditerranéen réserve des parcelles entières, de terrasses ou de plaines, à l'arboriculture fruitière. Les arbres nourriciers, tels que l'olivier, l'amandier, le figuier, les agrumes, sont plantés selon une organisation géométrique définie par des alignements et des intervalles réguliers entre chaque pied. « *L'intervention humaine manifeste et crée une rupture de perception par rapport au « naturel » de la forêt* » (Larue, 1996, p 118). Ces arbres ruraux définissent un savoir-faire, une production, un terroir, un espace de qualité. « *Autant de régions, autant de formes traditionnelles, toujours étroitement liées aux usages locaux hérités du temps où chaque arbre était un bien précieux dont l'usufruit était savamment réglementé, non sans conflit* » (Schmutz, Bazin, Garapon, 1996, p. 9).

Illustration 36 : **Arbres en milieu rural**

Photo a : arbre isolé vers El Toro (Valencia) ; photo b : paysage arboré du Chianti (sud de Firenze)



Pardo, C., mai 2004 (photo a), juillet 2003 (photo b)

En milieu urbain, le bâti l'emporte sur le végétal. Cependant, loin d'être accessoires, les arbres sont devenus une nécessité de la vie urbaine. Bien que minoritaires, il ne faut pas s'étonner « *de leur pérennité et, de façon plus surprenante, de leur rôle souvent décisif dans l'organisation et dans le développement de la cité* » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993, p. 145). Nous parlons d'arbres d'ornement, d'agrément, du quotidien minéral des citoyens. Toujours présents dans les espaces destinés aux loisirs, à la promenade et au repos, les arbres urbains sont le synonyme de la nature en ville, d'un cadre de vie agréable. « *Qu'ils soient isolés, en alignement, en mail ou en parc, ils restent par conséquent associés à une plus value* » du bâti. « *Certaines communes l'ont bien compris qui font du peuplement arboré sur leur territoire, l'atout essentiel de leur marketing* » (Burie, 1994, dossier spécial). Au delà de l'intérêt économique et esthétique qu'il peut représenter, l'arbre est une composante à part entière de l'art urbain ou, comme l'indique Jacques-Marie Loiseau, « *de l'urbanisme entendu dans son sens initial. Sa vraie place se situe au même niveau que les considérations*

économiques, sociales et fonctionnelles ». (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993, p. 147). Ce sont des outils extraordinaires pour façonner la ville, des repères vivants pour guider l'homme dans ce dédale de pierres. La présence de l'arbre en ville a permis à l'agence des espaces verts de la région Ile-de-France créée en 1976 (De Buyer, 1995) d'élaborer une série de concepts qui organisent tant la ville que la cohabitation du végétal et de l'architecture. La « ceinture verte », inspirée de l'exemple de métropoles étrangères, et la « couronne rurale » permettent d'orienter le développement de l'agglomération et de le limiter. La « trame verte » urbaine consiste à développer les espaces verts de proximité (parcs, esplanades...) destinés à accorder à un maximum de personnes, même limitées dans leurs déplacements, l'accès à un espace de loisir et de quiétude, et à aérer la ville tout en allégeant la pression de l'homme sur les forêts périurbaines. Enfin, l'aménagement des « vallées ou coulées vertes », respectivement celles de l'Arno pour Firenze, du Turia pour Valencia, de La Mosson et du Lez pour Montpellier, ont communément une vocation de lien entre la ville et l'eau en facilitant les accès aux berges, et en reboisant ponctuellement avec des essences de ripisylve. La spécificité de l'arbre peut ainsi, à elle seule, signaler le milieu qui l'accueille.

Le réseau routier traverse chacun de ces espaces ; les alignements d'arbre accompagnent ces tracés. Au cœur de l'espace forestier, il s'agit la plupart du temps pour les gestionnaires d'entretenir le boisement environnant, de contrôler les arbres existants afin d'éviter les chutes sur la chaussée et les gênes visuelles. Il y est plutôt question de maintenance que de nouvelles plantations. Des voûtes végétales aménagent des parcours ombragés composés d'essences forestières et de lisière en prise directe avec la circulation automobile. L'ensemble de l'écosystème forestier est toutefois fragilisé par ces ouvertures qui rompent son équilibre et son organisation.

Depuis Henri IV, Colbert et Napoléon, les voies de communication sont ombragées d'arbres. Tout comme les routes royales du XVI^{ème} siècle, elles sont soulignées d'essences dont le choix est strictement codifié. Au XVII^{ème} siècle, par exemple, des mesures sont prises pour planter des ormes le long des routes de campagne sous prétexte qu'il résiste le mieux à la pression et que son bois sert pour les affûts de canons (Corvol, 2000, p. 183). Au XVIII^{ème} siècle, Trudaine²⁶ arrête un code pour les plantations d'alignement où chaque essence trouve une fonction et un emplacement particuliers (Schmutz, Bazin, Garapon, 1996, p. 9). Ce marquage monumental aide à la définition de la route, à son intégration dans l'environnement

26 C'est à cet intendant des finances, chargé du Département du Domaine puis des Fermes générales, que l'on doit en effet la création en 1744 du "Bureau des dessinateurs" dont la mission était de lever et conserver les plans des grandes routes du royaume.

immédiat : « *les plantations des routes sont extrêmement recommandables au triple point de vue : de la conservation et de l'entretien des chaussées, de l'ornement des chaussées, de l'agrément des voyageurs et de la circulation dans certaines conditions topographiques et atmosphériques, du produit financier des arbres* » (Circulaire du 21 avril 1897).

La mise en place de nouveaux alignements et la gestion de l'existant doivent dorénavant prendre en compte simultanément les impératifs liés au cadre législatif sinueux mis en place après les années 1960 et la suppression systématique des arbres des réseaux routiers rendus responsables du nombre et de la gravité des accidents, la contiguïté des différents réseaux (aériens, souterrains et routiers) et l'impact paysager.

Quelques exemples d'aménagement à titre indicatif sont présentés dans l'encadré ci-dessous.

Figure 16 : **Impératifs requis pour une gestion appropriée du patrimoine arboré**

Impératifs sécuritaires vis à vis des usagers courants :

- *sur la Départementale 14 à proximité de Béziers, un double alignement de platanes sera abattu afin d'élargir la chaussée.*
- *sur la Départementale 34 entre Gignac et Montagnac, un abattage des arbres d'alignement est indispensable en raison de la dangerosité du passage et de la mise aux normes actuelles de sécurité des plantations.*

Impératifs paysagers :

- *Quand l'intégration dépend de l'histoire des lieux :*
 - *entre Aniane et Gignac, sur la Départementale 32, il a été décidé une plantation d'un double alignement de micocouliers et de magnolias. Le choix de ces espèces a été fait en regard des espèces présentes dans un parc historique de la commune d'Aniane. Un peu plus vers le Nord sur la même départementale, les alignements de mûriers témoignent de l'activité séricicole passée (Illustration 37).*
 - *ces mêmes alignements de mûriers, du côté de Saint-Gély-du-Fesc cette fois, sont implantés en mémoire des nombreuses magnaneries présentes sur le site au siècle dernier.*
 - *vers Olargues, le choix porté sur des cerisiers (sylviculture fruitière importante dans la région) et sur des châtaigniers.*
- *Il est majoritairement question d'intégrer la route dans son environnement immédiat. Le service du conseil départemental fait alors appel à des paysagistes géomorphologues afin de mieux connaître le terrain. Cela a été le cas pour la nouvelle voie reliant Castries à Assas, la Départementale 68. Les critères naturels du site ont été relevés : laisser apparaître la roche-mère et planter de-ci de-là des petits arbres forestiers endémiques (notamment le chêne vert).*

D'après l'entretien avec le responsable du service entretiens des routes du conseil général de l'Hérault



Illustration 37 : **Ancien alignement de mûriers sur la départementale 32 vers Puéchabon**
(Hérault)
Pardo, C., 2005

Les platanes, les mûriers, les cyprès, les chênes verts agrémentent parmi tant d'autres les routes de la campagne méditerranéenne. Leur silhouette souligne la vitesse. En retrait de la voie, ils signalent les carrefours, améliorent le confort et la lisibilité du réseau en servant de guide visuel au passager (« L'arbre, pour embellir la ville », 1987, p. 40). Mais ce marquage va bien au-delà du réseau routier. Il imprime sur l'espace les perspectives de ses lignes qui cadrent et organisent le paysage alentour.

Les alignements de milieu urbain quant à eux s'inspirent des cours et promenades plantées dès le XVII^{ème} siècle. Ormes, tilleuls et mûriers sont plantés avec prédilection. Les usages qui pouvaient en être tirés sont aussi déterminant que leur résistance. « *La multiplication de ces cours, avenues plantées (...) deviennent alors le moteur des projets d'embellissement urbain jusqu'au début du XX^{ème} siècle* » (Joigneau, 2002, p. 19). Ils ont même, si l'on peut dire, servi de support à l'urbanisation nouvelle et suscité la création d'un vocabulaire adapté : boulevard, avenue plantée, promenade. S'élabore ainsi une véritable trame verte pour la ville. Le modèle de grille d'arbres défini par le baron Haussmann et Alphand au XIX^{ème} siècle a largement contribué à faire de l'arbre un élément structurant de la ville à par entière. « *La qualité des espaces urbains ainsi produits est confirmée plus d'un siècle plus tard, démontrant la pérennité de cette conception qui a absorbé tranquillement l'évolution de la ville. Les arbres poussant à leur rythme développent en même temps que leur taille leurs capacités structurantes et leur beauté : on construit la ville aussi avec les arbres* » (Larue, 1996, pp. 146-147). Cependant durant les 30 / 40 dernières années, la vitalité des arbres urbains a considérablement diminué (Bradshaw et al., 1995). L'intensification de la circulation automobile favorise la construction de routes et change donc les conditions de croissance de nombreux arbres d'alignement. La pollution due à la circulation exerce également un effet très négatif sur les arbres urbains (Pedersen, 1990). En général, la durée de vie moyenne d'un arbre

d'alignement nouvellement planté ne dépasse pas 10/15 ans (Moll, 1989). La principale préoccupation des villes actuelles, et plus particulièrement de celles étudiées, est la gestion de ce patrimoine hérité souvent vieux et fragilisé (Voir deuxième partie, chapitre quatre, 2.3.).

2.2.2. L'arbre dans la ville : un repère structurant

Ill. 38 : Les arbres structurant les villes



Pardo, C., 2003-2004.
Photos a et b : Valencia 2004 ; photo c : Firenze 2003 ; photo d : Montpellier 2004

Ce serait minimiser le rôle de la végétation que de voir uniquement en elle le moyen d'animer la pierre ou le béton. Elle est partie intégrante de la composition urbaine (Soulier, 1977). Si nous jouons sur les mots, pour le botaniste et l'écologue, la végétation est « l'ensemble architectural qui résulte de l'agencement dans l'espace des types de végétaux » (Long, 1974). Le mot architectural est important car, « dans le milieu urbain, artificiel, un arbre, une pelouse ou un jardin, transforme le paysage. Une rangée d'arbres peut modifier un quartier, une avenue, structurer un axe ou embellir un tissu pavillonnaire » (Paulet, 2000, p.238).

Les arbres isolés rompent la monotonie ou soulignent un point essentiel tel qu'un rond point, une place, une croisée de chemin. Les arbres groupés en massif créent des plans intermédiaires ou des transitions. Les arbres en rideaux plus ou moins épars peuvent protéger du vent, des vues désagréables. Les alignements accompagnent de leurs perspectives les axes de passage, mettent en valeur un monument placé dans leur point de fuite

et procurent l'été la fraîcheur indispensable. L'ensemble individualise les diverses fonctions urbaines : les aires d'habitation, les aires d'activités et de travail, les aires de récréation et les aires de circulation (Soulier, 1977). En plus de l'ordonnement des individus, le choix de l'espèce permet de composer des espaces dans lesquels s'instaure une interaction entre le bâti et l'extérieur. En cela, l'arbre devient l'un des facteurs déterminants permettant de « *moduler les ambiances* », de valoriser une « *recherche esthétique* » et de contribuer à la « *préservation du patrimoine écologique et culturel en milieu urbain* » (Audurier-Cros, Guyot, 1987). En milieu méditerranéen, les diverses classifications de végétation adaptée au climat que l'on retrouve tant dans les cartes bioclimatiques établies par le laboratoire d'écologie de l'école nationale supérieure du paysage (Larue, 1996, pp. 25-28) que dans les listes de végétation méditerranéenne liée, ou pouvant l'être, au monde urbain, citées notamment dans « *Le végétal et l'architecture urbaine* » (Audurier-Cros, Guyot, 1987), se basent en premier lieu sur des critères biologiques. Toutefois, les critères esthétiques, culturels, identitaires et patrimoniaux des espèces autochtones (Voir deuxième partie, chapitre cinq) entrent également en jeu dans leur sélection. « *La combinaison des tracés géométriques, de rythmes, de dimensions et de formes des arbres utilisés imprime une forte présence qui modifie un paysage existant. L'espace est organisé, structuré, orienté par les compositions régulières* », caractérisé par les espèces retenues (Larue, 1996, p. 118).

2.3. Transformation spatiale et progression du patrimoine arboré

Sur ces nouvelles bases, le patrimoine arboré de Montpellier, Firenze et Valencia évolue (Voir Annexe XI : Evolution du couvert arboré de la ville Valencia sur 8 ans). Les arbres présentant un état phytosanitaire inquiétant sont remplacés non plus uniquement en regard de ce qui a été fait précédemment mais en tenant compte de l'intégration spatiale du futur arbre adulte. Le nombre d'espèces s'accroît d'année en année ; les gestionnaires favorisent dorénavant la biodiversité au détriment de la prédilection d'espèces phares telle le platane dont le chancre coloré menace plus de la moitié de leur patrimoine. Il faut toutefois prendre avec réserve cette impressionnante croissance des arbres urbains. Il ne s'agit pas uniquement de plantations récentes. La politique active et innovante que mène les services compétents afin de préserver et de gérer leur patrimoine privilégie la création de base de données informatisées. Le recensement des sujets, de leur âge, de leur état phytosanitaire et de leur emplacement, parallèlement à un travail cartographique, instaure les bases d'un inventaire vivant, mis à jour régulièrement. Outils d'aide à la gestion, il ne peut en aucun cas être considéré comme un plan de gestion. Ainsi, l'évolution des données dépend en grande partie de l'avancée de ce recensement. En regard des deux autres villes, Montpellier accuse un retard certain dans cet

inventaire : les arbres des parcs et jardins ne sont pas encore répertoriés alors qu'ils représentent à eux seuls une des richesses de la ville. De plus, l'entrée des données concernant les alignements, les squares et les esplanades manquent de rigueur : les modalités changent selon le technicien et la cartographie n'est pas systématique après les relevés de terrain. Malgré la volonté du service de la DIPAN, le manque de main d'œuvre se révèle évident. Le comparatisme facile entre les relevés botaniques de chacune des villes doit pour toutes ces raisons être évité. Nous avons essayé cependant de rendre compte des données les plus récentes qui soient. Durant la phase rédactionnelle, une correspondance avec les divers services municipaux a permis de mettre régulièrement à jour les listes des espèces présentées dans l'annexe III (Voir récapitulatif, figure 17).

Figure 17 : Récapitulatif du patrimoine arboré des trois villes
Pardo, C., 2005

	Firenze	Montpellier	Valencia
Nombre total d'arbres	41521	33 705	116054
Nombre total d'espèces	170	188	92
Nombre de chêne vert	3052	420	929
Rang du chêne / espèces	5	16	28
% de chêne vert sur le patrimoine total	7,35	1,24	0,8

Ces données chiffrées sont à prendre avec certaines précautions, les recensements de chacune des villes n'étant pas complets ni au même niveau d'avancement. Firenze, par exemple, recense systématiquement les arbres des parcs et des jardins ce qui n'est pas le cas pour les deux autres. En revanche, la ville italienne estime que son recensement ne comptabilise pas encore la moitié du couvert estimé. Les moyens mis en œuvre tentent de rattraper ce retard.

Le chêne vert présent dans chacun de ces patrimoines arborés présente ni les mêmes enjeux ni les mêmes problèmes de gestion pour chacun de ces services. En ce qui concerne la ville italienne, ces chênes qu'ils soient de jardins, d'alignement ou « *d'accompagnement* »²⁷ sont hérités d'une longue tradition. Vieillissant, certains sont conservés peut-être à tort (Fortezza da Basso), d'autres sont remplacés par des jeunes plants de la même espèce (Via Tavanti, Via

²⁷ En quantité, les espèces prépondérantes sont certes le platane, le tilleul et le micocoulier. Le chêne vert, peu présent en arbre d'alignement, selon le directeur des « Arbres et parcs », mais très souvent en arbre d'accompagnement, s'intercale entre des tilleuls, des micocouliers, des pins ou des cyprès afin de composer des alignements bispécifiques.

Francesco Gianni, Via C. Guasti...), (Voir Annexe XII : plan des rues complantées en chênes verts).

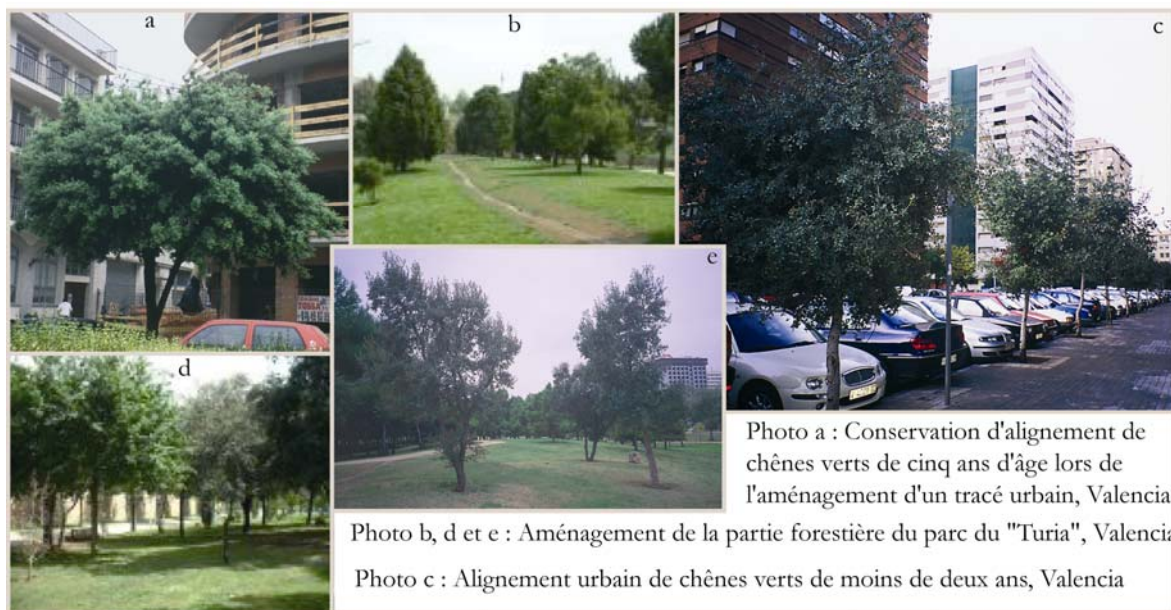
A Valencia et Montpellier, seuls quelques chênes verts séculaires se retrouvent dans la trame urbaine. Ce sont majoritairement des jeunes sujets qui agrémentent le parcours des citadins. Les nouveaux aménagements qui seuls peuvent être prétexte à de nouvelles plantations importantes, à moins de restructuration complète d'un quartier, sont peu nombreux pour la ville française. Nous citerons toutefois les deux remaniements de l'espace urbain actuel : l'ouverture de Montpellier vers la mer qui a lieu avec la réhabilitation des rives du Lez et la désignation du tramway comme moyen de transport privilégié pour l'agglomération. Dans les deux cas, le chêne vert fait partie intégrante des projets : en alignement, afin de souligner les lignes du tramway et les passages entre les nouvelles constructions ou en bosquet dans le parc urbain de Richter qui se veut méditerranéen et forestier (Illustration 39).



Illustration 39 : **Intégration du chêne vert dans les nouveaux aménagements urbains à Montpellier**
 a : Chênes verts le long de la voie de tramway entre les arrêts Port Marianne et Odysseum ; b : Alignement de chêne vert entre les habitations du quartier Richter ; c : bosquet de chênes verts dans le parc forestier de Richter.
 Germade, J., Pardo, C., 2004

Valencia connaît à l'heure actuelle une véritable transformation de sa trame urbaine. Résolue à devenir une ville moderne et touristique, elle est en perpétuelle reconstruction. Les voies de circulation s'élargissent, les nouveaux quartiers fleurissent. Le choix de cette ville pour accueillir la prochaine « coupe de l'America » en 2007 participe à cette transformation. En raison de tous ces changements et des vastes espaces libres, les nouvelles plantations se multiplient (Illustration 40). Les chênes verts sont de plus en plus fréquents en alignement alors que leur usage dans les parcs et jardins a été renforcé par leur introduction dans le parc urbain forestier et par la réglementation concernant les espèces endémiques.

Illustration 40 : Le chêne vert inscrit dans les nouveaux aménagements de Valencia



Pardo, C., 2004, Valencia

3. LE CHENE VERT ENTRE ESPACE FORESTIER ET ESPACE URBAIN

Comme nous venons de le voir dans la section précédente, l'arbre construit la ville autant que le minéral. Il est depuis longtemps déjà le symbole de l'intention d'ordonnement par l'espace. Claudie Gontier analyse même le fait de planter des arbres en ville comme « *la volonté d'instaurer de la ville, là où l'architecture seule ne peut donner au lieu bâti un caractère de ville incontestable* » (Gontier, 1993, p. 90). Cela voudrait dire alors qu'au lieu de signifier la nature, le sauvage, l'arbre urbain devrait plutôt être considéré comme un signe d'urbanité. Toujours est-il que des critères particuliers l'isolent des autres types de boisements, rural ou forestier.

- Il est produit, planté ou conservé suite à une décision forte.
- Il est l'aboutissement d'un processus d'embellissement urbain : l'esthétique l'emporte sur la valeur économique. Dans les premiers mails et cours plantés, les arbres pouvaient également avoir une fonction économique, tel le mûrier ou le tilleul.
- Il répond à des impératifs de plantation et de gestion dont il n'est pas le principal initiateur : les budgets prévisionnels municipaux, les réseaux souterrains et aériens, la sécurité, la visibilité...
- Sa production est elle-même orientée en ce sens.
- Les formes et les formations prises l'éloignent du naturel, le rapprochent de l'artificiel et du construit. Bien que signifiant la nature en ville, il devient un mobilier urbain.

-L'arbre devient de plus en plus mono-fonctionnel alors que par nature il pourrait être pluri-fonctionnel.

La plantation du chêne vert en milieu urbain transforme l'espèce forestière en arbre ornemental. Sa plasticité lui permet d'être présent dans les différentes formations que l'on peut trouver en ville. Le rapide constat que nous venons de dresser sur l'arbre urbain lui correspond-il également ? Il nous apparaît dès à présent que ce type d'introduction végétale s'individualise des types de végétaux habituellement plantés par les différentes formes et formations que l'on peut y appliquer. Arbre forestier, arbre agricole, arbre urbain, sa pluri-fonctionnalité s'exprime également aujourd'hui plus que jamais.

3.1. Des formes spécifiques adaptées aux sites de plantation

A des fins productives et utilitaires, l'homme justifie les tailles appliquées aux arbres. En milieu urbain ce sont les critères esthétiques qui prévalent. Alors comment justifier plus longtemps les élagages réguliers qui endommagent irrémédiablement le couvert ? Si l'arbre participe à l'ordonnement de la ville, comme nous l'avons expliqué plus haut, son port et son développement à l'état adulte déterminent la composition spatiale en créant des ambiances particulières en fonction du bâti et du contexte spatial environnant. Dans les paragraphes qui suivent, nous exposons les diverses formes prises par le chêne vert selon le milieu dans lequel il se trouve. Le comparatisme à l'échelle des trois villes nous permet de plus d'avancer les choix privilégiés de conduite de l'arbre.

3.1.1. Le port « champêtre »



Spécimen d'environ 15 mètres
Pardo, C., 2004

- **L'arbre semencier** : lorsqu'elle croît dans un milieu homogène, indépendamment de toutes contraintes et de tout autre individu pouvant freiner sa croissance ou la modifier, l'espèce adopte une silhouette caractéristique. C'est son port naturel qui s'exprime, également appelé port champêtre par allusion à l'arbre isolé au milieu d'un champ. Plusieurs paramètres rentrent en jeu dans cette architecture végétale : la proportion

respective du houppier par rapport au tronc, la vigueur des différentes pousses, la densité du branchage et du feuillage, les angles de ramification... Cette silhouette naturelle du chêne vert n'est pas la plus commune en milieu méditerranéen tant l'arbre a été exploité. Des individus remarquables, à la vue de leur port imposant peu commun en ce qui concerne cette espèce, peuvent cependant être observés en lisière de forêt ou en bordure de champ. De tels exemples se retrouvent fréquemment dans la dehesa espagnole où la fonction productive du chêne vert se manifeste encore pleinement ou bien dans les parcs où certains arbres se développent en toute liberté.

- **L'arbre mycorhizé** : la croissance du chêne vert en milieu agricole n'est pas toujours exempte de l'intervention de l'homme. Dans le cas de la trufficulture, la production que ce dernier recherche n'est pas une production directe de l'arbre mais une optimisation de l'interaction entre le système racinaire et le champignon. Les formes qui résultent des diverses tailles, parfois expérimentales, sont :



la cépée : deux ou trois brins issus d'une même souche sont sélectionnés afin de dégager le sol à la base de l'arbre.

Spécimen de 2,50 mètres environ ; Pardo, C., 2004

les ports coniques :

- la taille en bonzaï ou port conique droit : à titre expérimental cette taille importante du jeune plan semble satisfaire le trufficulteur dès les premières années d'observation.



Spécimen de 1,20 mètre environ ; Pardo, C., 2004

- le port conique inversé : le travail de taille est effectué afin de diminuer la densité du feuillage et l'ombre projetée. Les branches les plus basses sont à ces fins éliminées. Les tailles de formation tendent à ce que l'arbre adopte la forme d'un cône inversé tout en continuant sa croissance en hauteur. Il est également possible d'évider le centre de la cime ; la taille affectée est alors comparable à celle de l'olivier.



Spécimen de 1,20 mètre environ, Pardo, C., 2004, El Toro

3.1.2. Les traitements sylvicoles

Les tailles forestières destinées à la composition des taillis ou des futaies et de leurs diverses combinaisons conduisent respectivement le peuplement vers une production de brins de moyennes dimensions pour le bois de chauffage ou de grumes rondes, rectilignes, d'un diamètre appréciable pour le bois d'œuvre.

- **La cèpée** : le chêne vert est conduit généralement sous forme de cèpée obtenue par une coupe rase. Il présente alors un aspect buissonnant composé de plusieurs troncs tous issus de la même souche.

- **Le fût** : dans le milieu dense forestier, quelques chênaies vertes peuvent être conduites en futaies ou futaies sur souche. Gêné par la croissance des autres et les concurrences qui s'installe au sein d'un même écosystème, l'arbre obtenu aura un port beaucoup plus élancé et étioilé que son port naturel.

3.1.3. les modèles urbains

Les traditions « *plus culturelles que culturelles* » de taille courte sont profondément ancrées localement et induisent des comportements contestables. Contrairement à ce que l'on peut croire, « *si l'arbre d'ornement a bien été choisi, s'il est sain et n'a jamais été élagué, seules des opérations d'entretien courant devraient être préconisées* » (CAUE de l'Hérault, 2003, p. 1). Cependant, les tailles traditionnelles de production sont encore trop souvent appliquées aux arbres ornementaux ce qui conduit à des faciès incontrôlés, à l'opposé des critères esthétiques souhaités. Les discours sécuritaires ont encore parfois raison sur le raisonnement.

Les tailles des arbres d'ornement sont plus récentes et toutes différentes des tailles de production : elles ont pour but « *de donner aux arbres une forme souhaitée puis de les entretenir, de maintenir leur forme ou corriger des défauts liés aux contraintes* » (CAUE de l'Hérault, 2003, p. 2).

- **La place, le square, le jardin** : ces espaces urbains offrent régulièrement un espace suffisant à l'arbre pour qu'il s'y développe librement sans causer de gênes particulières. La silhouette naturelle du chêne vert se dessine alors dans ce milieu qui ne lui est pourtant pas favorable. Résistant aux pollutions de tout ordre, seule une taille raisonnée lui est appliquée à des fins



Illustration 41 : Chêne vert isolé sur une place à Valencia. Pardo, C., 2003

sécuritaires (branches mortes...) et esthétique (uniformisation du houppier...).

- **Les voies de circulation et l'alignement arboré** : afin de répondre aux critères exigés pour un tel usage, l'architecture du chêne vert est radicalement transformée.



Illustration 42 : La silhouette du chêne vert urbain peu de temps après la plantation
Pardo, C., 2005

- En port pyramidal, fastigié, cubique ou pleureur selon l'emplacement que devront occuper les arbres dans l'alignement et sur les voies de circulation, le pépiniériste lui confère l'apparence de l'arbre urbain. Maîtrisé, structuré et droit, il s'intègre parfaite dans les lignes épurées des nouveaux aménagements et soutient les perspectives.



Illustration 43 : Rejets massifs après des tailles excessives sur chêne vert d'alignement
Pardo, C., 2003, Firenze

- L'arbre massacré : le naturel reprend parfois ses droits sur les contours si parfaits sculptés sur les jeunes plans. Généralement par manque de moyens, les tailles de contrôle qui devraient être régulières et raisonnées laissent place à un élagage incohérent et massif. Le chêne répond initialement par des rejets importants désordonnés puis par un épuisement de l'arbre et une perte de la densité du houppier (Illustration 43). En regard de ces silhouettes déstructurées qui n'ont plus l'impact esthétique et paysager recherché, l'usage du chêne en tant qu'arbre d'alignement peut être remis en question. L'effet dévastateur des coupes n'est cependant pas spécifique à l'espèce. Les platanes qui demeurent l'essence de prédilection des gestionnaires sont régulièrement mis à mal par un élagage radical. Si le port du chêne vert est uniquement corrigé en fonction des contraintes, des alignements monospécifiques ou d'accompagnement peuvent agrémente de manière optimale les avenues et autres boulevards.

- **Les parcs et jardins, un microcosme englobant** : en ces lieux destinés à la récréation, des espaces structurés par la végétation s'organisent ; des espaces de prairies marqués par le port champêtre des quelques arbres disséminés, des boisements denses formés de taillis ou de futaies et des espaces de transition, de cheminement que soulignent les alignements, les haies ou les vouîtes. En ce sens, ce sont ces lieux artificiels où prédomine pourtant la nature qui résumant au mieux l'étonnante plasticité du chêne vert. Sans reprendre celles qui ont déjà été définies plus haut, le jardin de Boboli à Firenze recense de remarquables constructions végétales en chêne vert.

3.2. Entre l'arbre d'ornement et l'arbre forestier : les chênes verts dans les parcs urbains forestiers

Quoi de plus antagonistes que les deux termes de forêt et de ville. L'origine du premier « foris », qui signifie « en dehors », délimitait l'espace vierge au-delà du cultivé et d'autant plus du construit. La domestication de la forêt par Colbert a cependant fait oublier cette dimension. Les savoirs et les représentations ont de plus en plus rapproché l'homme de ce milieu dorénavant maîtrisé. Ce rapprochement n'est pas sans effet néfaste. La pression de la ville sur la forêt a de multiples conséquences et principalement celle de sa disparition. Même si elle n'est pas totale, la modification d'un seul élément menace l'équilibre entier de cet écosystème complexe.

3.2.1. Le parc forestier : une représentation raisonnée de la forêt en ville

Longtemps perçue comme un réservoir potentiel de développement urbain (De Buyer, 1995, p. 317), la forêt est aujourd'hui présentée comme l'antidote de la ville. Les forêts périurbaines et urbaines seraient alors « *la panacée universelle, susceptible de prendre en charge les besoins créés par le développement gigantesque et anarchique des villes et dont la satisfaction n'est pas réalisée dans le cadre de ce développement lui-même : besoin d'épurer l'air, les cités, d'amortir les bruits de la circulation, besoin de détente et de récréation, besoin de solitude* » (INRA (ouvrage coll.), 1979, p. 213). Ce discours « officiel et spontané » est volontairement critiqué, dès 1979, dans l'ouvrage collectif « *La forêt et la ville* ». Les recherches des co-auteurs ont démontré que, pour justifier leur protection, les qualités naturelles et objectives de ces espaces étaient souvent exagérées²⁸. Certains auteurs

²⁸ Les différentes recherches menées et exposées dans cet ouvrage n'avaient pas pour objectif de nier les diverses propriétés épuratives et régénératrices imputées à la forêt périurbaine mais de les remettre à leur juste place. Ce n'est pas la protection des forêts qui est remise en question mais sa justification. Les socio-économistes qui ont

soutiennent encore que les avantages des forêts périurbaines sont ceux des forêts elles-mêmes (Bettini, 1998, p. 62 ; Bradley, 1995, p. 4). Cet écosystème n'est cependant pas adapté aux pressions de l'urbanisation et aux agressions multiples qui lui sont liées. La seule proximité de la ville remet en cause sa nature. Selon l'office national des forêts, une forêt de qualité n'est pas faite pour supporter par exemple de trop fortes fréquentations. Or, plus un espace boisé est proche des agglomérations, plus il est susceptible d'accueillir du monde. Le sort des espaces naturels dépend donc de leur position. Proche du milieu urbain ou intégrée à la trame urbaine, la forêt devient un parc forestier. Il doit pouvoir recevoir jusqu'à 70 personnes à l'hectare ce qui suppose des équipements lourds adaptés et un boisement modelé à cet effet (Paulet, 2000 p. 241). Il devient un compromis acceptable entre la forêt urbaine utopique et le parc urbain habituel. Bazin nous rappelle d'ailleurs que les parcs et les forêts sont reliés par une grande cohérence historique et technique en regard de l'aménagement et de la gestion des parcs des demeures privées qui incluaient la forêt en tant qu'enceintes naturelles et parcours de chasse (Bazin, 1998, p. 24).

3.2.2. Les boisements urbains en milieu méditerranéen : un plaidoyer pour les espèces indigènes

En faisant référence à ce qui a été dit précédemment concernant les liens étroits établis entre la forêt, les parcs privés et leur « publicisation » (Deuxième partie, chapitre cinq, 2.1), la présence des reliquats de zones boisées dans les villes méditerranéennes se justifie pleinement. Les anciens parcs favorisaient les essences autochtones ou intégraient simplement les bois alentours au domaine privé. L'entretien était nettement réduit et la profusion du vert rendue par la densité des couronnes végétales organisait une « naturalité désordonnée » recherchée. Ce type d'aménagement privilégié procurait des avantages :

- multiplication de la fonctionnalité du domaine : chasse, récolte de bois, cueillette, détente...
- abaissement du coût de la conception (utilisation des plantes existantes) et de l'entretien (les espèces indigènes sont adoptées au climat et au sol ; elles nécessitent donc peu d'arrosage et d'apport de terre enrichie...).

Ces espaces généralement confinés, enserrés entre des murs d'enceintes protecteurs, n'ont que l'apparence d'une forêt. La dimension, l'entretien et la sécurisation les en éloignent. Les formations végétales sont certes conservées mais l'équilibre écosystémique est rompu. Les fonctions écologiques sont irrémédiablement transformées. L'espace public hérite donc de ces

participé à cette étude se sont positionné mais il ne s'agit là que d'une seule grille de lecture. D'autres restent possibles.

parcs que l'on dit forestiers. Cette miniaturisation de forêt jardinée couplée généralement à des jardins « en mouvement » répond au souci écologique de protection de la nature garantissant cependant un site sûr et maîtrisé destiné à la récréation en famille. Il n'y a rien de moins évident, de plus délicat et donc de plus structuré à mettre en place que l'impression d'une nature originelle car il n'est en aucun cas question de préconiser un retour à la friche, au terrain vague ou au sous-bois impénétrable. Ce travail est d'autant plus délicat dans les grandes villes proches de l'arrière pays méditerranéen. La caractérisation des boisements de chênes verts y pose encore problème. Les concernant, la frontière entre friche, garrigue et forêt n'est pas encore bien définie. Sous cet intitulé, une étude a d'ailleurs été menée afin de déterminer la succession paysagère dans la vallée de l'Hérault sur un siècle (Dervieux, et all., 1996). L'introduction de tels espaces en milieu urbain méditerranéen nécessitent d'autant plus une gestion jardinée du sous-bois et des taillis afin d'offrir ce que les citoyens attendent ; une forêt d'apparat pour la ville qui demande bien plus d'entretien et de servitudes que ne le laissait supposer leur usage privé.

Après l'ouverture sur la rue par l'abattement des murs de clôture, la végétation autochtone habituellement cantonnée à la périphérie pénètre la ville. A Montpellier, comme à Firenze et Valencia, les exemples se multiplient : le parc de l'Hôtel de Montcalm, le parc Sainte-Odile, le parc Edith Piaf, le parc de Bagatelle, le square Hildevert. Des espaces situés en bordure urbaine, d'une superficie plus importante, accentuent cet effet de pénétration. Il s'agit du parc de Grammont, du petit bois de la colline, du domaine Bonnier de la Mosson et du domaine de Méric. Le premier d'entre eux a été un conservatoire de la flore locale et constitue actuellement l'un des plus grands parcs de la commune. Les boisements en chêne vert qui composent la plus grande part de ces espaces s'inscrivent de la sorte dans le patrimoine arboré urbain. La rusticité de l'essence et les traitements qui lui sont appliqués soutiennent l'impression de forêt méditerranéenne urbaine. De telles atmosphères récemment créées, comme le square du Mas Drevon, le Square Chico Mendez, le square Fabre de Morlhon et le parc urbain de Richter, démontrent que ces formations végétales conviennent tant à la ville, aux gestionnaires qu'aux résidents. Le service municipal défend ainsi

- « *la volonté de mieux connaître la flore spontanée se développant dans les différents biotopes de Montpellier* »

- « *le désir d'inciter le public à apprécier les espaces naturels et rustiques au sein de la ville comme complément des espaces de prestige du centre ville* »

- « *le désir d'adapter un type d'entretien différencié en fonction de la nature des végétaux et du type de fréquentation de l'espace* »

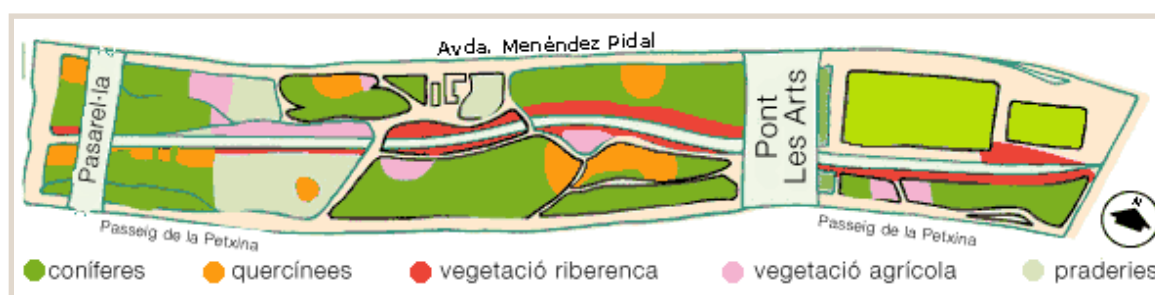
- « le souhait de faire participer à un même projet l'ensemble du personnel de la Direction du paysage et de la nature » (Larbiou, 1993, p. 12).

Cette démarche peut être généralisée à l'ensemble des villes étudiées qui présentent chacune des exemples de création récente de tels espaces à proximité ou même à l'intérieur de la trame urbaine. Ces parcs sont conçus très différemment des schémas habituels. La recherche de structures végétales les plus naturelles possibles (similaires aux boisements périphériques et espèces majoritairement autochtones) s'inscrit dans un objectif de protection et de lutte écologique dans un environnement à risques généralement caractérisé par un degré de pollution élevé (Chiusoli, pp. 194-195). La présentation du parc urbain forestier de Valencia apparaît comme l'aménagement le plus parlant de cette volonté de « forestation » urbaine.

3.2.3. Le parc urbain forestier de Valencia

Lors de l'aménagement de cet espace vert d'une superficie de 142 500 m² (l'aménagement de l'ancien lit du fleuve Turia en totalise 293 890), le critère dominant la planification a été de réunir la totalité de la flore de la communauté autonome de Valencia (Herrero-Borgoñon, J.J., 2004). Les espèces d'arbres et d'arbustes les plus fréquents comme celles considérées comme plus rares y sont représentées. C'est également dans le relevé topographique que s'est dessiné chacun de ses micro-environnements : la végétation forestière dans les aires élevées, la végétation de ripisylve près de l'ancien lit du fleuve et les arbres agricoles dans des zones planes aménagées dans le creux des vallons. Le promeneur peut ainsi rencontrer dans ses pérégrinations des essences spontanées ou cultivées d'écosystèmes divers, depuis la montagne jusqu'aux rives, en passant par les plaines agricoles.

Figure 18 : Planification du couvert végétal du parc forestier urbain de Valencia



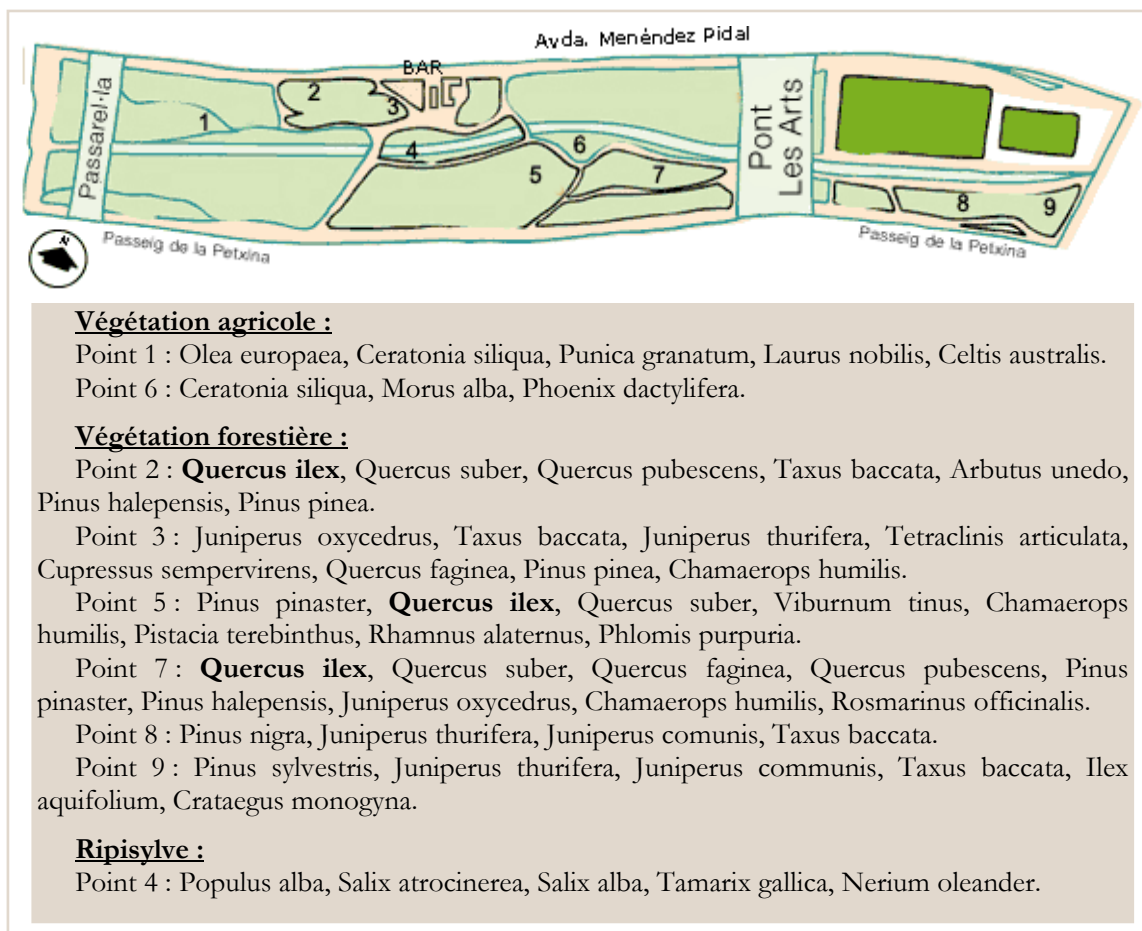
Sources : Ayuntamiento de Valencia, Fundacion municipal de la escuela de jardineria y paisaje

L'effort d'introduction, de plantation et de remplacement doit être soutenu et continu afin de reconstruire ces séries de végétations qui ne sont parfois pas compatibles avec le milieu

urbain et les conditions climatiques de Valencia (comme par exemple le hêtre ou le tilleul qui réclament un sol et un climat plus frais).

La finalité de cet aménagement n'a pas été de créer un parc urbain de conception habituelle mais d'élaborer plutôt une vitrine de la flore valencienne à des fins didactiques. Neuf points de végétation spécifique ont ainsi pu représenter les écosystèmes majoritaires pour lesquels on retrouve les arbres dominants et leur cortège floristique. La représentation de six groupes forestiers et de deux groupes agricoles s'explique par le souhait de reconstituer le plus fidèlement possible les formations végétales qui s'installent en regard des conditions biotiques et abiotiques des différentes zones forestières et agricoles de la région.

Figure 19 : Localisation des types de végétation du parc forestier urbain de Valencia



Sources : Ayuntamiento de Valencia, Fundacion municipal de la escuela de jardineria y paisaje

Nous remarquons que selon ce schème typologique de la végétation valencienne, le chêne vert est présent dans les zones forestières accompagné des essences habituelles mais reste absent étrangement du milieu agricole. Malgré les arbres semenciers, les tailles agricoles

appliquées à certains arbres et les glandées importantes, le chêne vert demeure un arbre forestier et non de production fruitière. Ce parc urbain désigné comme un recourt didactique pour les enseignants du primaire et du secondaire se fait l'écho de l'histoire forestière de cette essence. *Quercus ilex* ne se cantonne cependant pas, contrairement à d'autres espèces, à cette forêt d'apparat. De part et d'autre de cette trame forestière du jardin du fleuve, des alignements de chênes verts accompagnent le promeneur vers la ville, vers des formes plus conventionnelles du parc urbain. Au sein du même aménagement, l'arbre forestier prend une vocation ornementale en adoptant des apparences et des formations résolument urbaines.

Le lien dorénavant évident qui s'est instauré sur le temps long entre le chêne vert et l'espace méditerranéen semble s'affirmer depuis que cette essence subit une mutation d'usage et d'espace.

Quercus ilex L. marque, comme nous venons de le démontrer, l'espace forestier, rural et urbain selon des cheminements divers.

En forêt méditerranéenne, il marque l'espace présent de son empreinte passé, d'un usage révolu. Il se fait l'écho d'un savoir-faire et d'un « savoir-utiliser » de manière optimale les ressources se concentrant sur un même espace.

Depuis l'espace rural, il dénonce autant la déprise agricole et forestière qu'il signale l'extension du couvert sur d'anciennes parcelles en friche et en trouées dans la péri-urbanisation. La densification des taillis atténue la lisibilité de ces espaces utiles anciens. Une nouvelle orientation agricole et sylvicole récente s'organise cependant autour du chêne vert. La trufficulture et la sylviculture truffière s'inscrivent comme l'un des plus grands espoirs de réhabilitation de l'espace inusité et des lisières forestières tant sur le plan économique, paysager que de conservation et de protection contre les incendies (la région de El Toro dans la province autonome de Valencia en est un parfait exemple). La silhouette des chênes verts truffiers commence à reconquérir ces espaces de sa forme résolument moderne synonyme d'une nouvelle productivité.

La reconquête et l'amélioration du terroir de qualité de la dehesa espagnole passent par la revalorisation du lien triangulaire existant entre l'espace agraire espagnol, les *Quercus ilex rotundifolia* et le cochon appelé « pata negra ». La qualité du produit fini, ici la charcuterie, dépend entièrement des glands de chêne vert dont ils se nourrissent. Des appellations d'origine contrôlée différentes certifient les modes d'élevage des porcs. Celle du « jambon

ibérique de gland »²⁹ certifie que le porc a été nourri exclusivement des glandées régulières en plein air. Chaque produit est même daté, signé et numéroté en fonction de la quantité et de la qualité de glands consommés.

L'introduction du chêne vert dans l'espace urbain implique une recherche esthétique, de formes, de formations et d'agencement tournée vers la modernité exigée par l'apparence de la ville. Cette contemporanéité d'apparat trouve cependant ses fondements dans le passé forestier de l'arrière pays méditerranéen.

Le chêne vert est un marqueur de l'espace mais de l'espace vécu par ses habitants qui ont une « *pratique des lieux* », « *des cheminements préférentiels* » ainsi qu'une « *mémoire de ces lieux* » (Baud, Bourgeat, Bras, 1995, p. 107). La délocalisation des héritages historiques (du milieu forestier vers la ville) redonne aux citoyens la mémoire des lieux aujourd'hui désertés et un lien spatial trans-générationnel pour la ville. *Quercus ilex* regroupe, en atténuant leurs frontières, les espaces et les générations, celles qui ont fuit l'arrière pays et celles qui dorénavant le recherche partout.

Le choix des essences reflète la prise décisionnelle de quelques individus, gestionnaires ou/et élus, qui cherchent pourtant à plaire à la majorité. La concertation citoyenne aide justement à l'intervention du plus grand nombre (Voir troisième partie). L'acceptation d'un choix qui ne nous appartient pas n'est pas toujours évidente. La reconnaissance sociale du chêne vert n'est de fait pas encore généralisée mais les nouvelles plantations y contribuent. L'arbre participe à l'aménagement de l'espace urbain. Ce dernier, en transformation permanente, trouve en lui un élément pérenne qui le stabilise un temps soit peu et apporte aux citadins un référent impassible. Plus les arbres seront intégrés tôt aux travaux d'urbanisme plus le couvert végétal concourra à une bonne lisibilité de l'espace, à une bonne compréhension de ses fonctionnalités et à la localisation de cheminement préférentiel.

En cela, l'usager intègre l'espace, se l'approprie...

L'appropriation de l'espace ne conduit-elle pas à sa territorialisation ?

29 jamón ibérico de bellota

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ARBRE, UN ÉLÉMENT DE L'ESPACE EN TERRITORIALISATION

L'espace, le paysage, les territoires... L'arbre, élément structurant, participe à la composition de chacune de ces visions très différentes de l'étendue terrestre. Bien qu'il ne soit pas ici question de reprendre le débat exposé dans la première partie de ce travail qui consistait à définir l'arbre dans sa globalité, les concepts de territoire et de territorialisation qui vont être développés dans ce chapitre vont certainement réorienter notre positionnement. Le questionnement se situe maintenant non plus dans le concept même de l'arbre mais dans sa perception « globalisante » et « englobante ». La maintenance du patrimoine arboré ne se fait pas ou plus uniquement en vue d'un état phytosanitaire optimum mais pour la cohérence de l'ensemble des sites concernés. L'impact du végétal sur le bâti et sur la société est dorénavant pris en compte en amont des schémas d'aménagement.

Selon le point de vue adopté, paysager, spatial ou territorial, l'arbre a-t-il le même rôle à jouer ? Sa perception et sa gestion sont-elles réorientées de manière appropriée ? Cette problématique induit d'ors et déjà notre questionnement ultérieur sur le cadre législatif. Les textes de lois, les normes et les statuts de l'arbre qui découlent de cette différenciation spatiale seront d'ailleurs discutés dans la troisième partie de ce travail.

En préalable, il nous semble important dans ce chapitre d'instaurer les fondements d'une telle étude. La définition des lieux, physique, représentatif ou virtuel, dans lequel l'arbre s'exprime est l'un d'entre eux. En regard de notre positionnement adopté quant aux concepts de paysage et d'espace, notre attention se porte maintenant sur la notion d'espace approprié. Est-ce seulement de ce phénomène d'appropriation que résulte la territorialisation de l'espace ? L'arbre peut-il être un élément déterminant de ce processus ?

La première étape de notre réflexion tente de poser les jalons d'une approche géographique de l'arbre en présentant notamment le terme polysémique de « territoire ».

Les deux sections suivantes viennent illustrer cette notion.

La ville, premièrement, nous apparaît comme un espace où le concept de territoire lié au patrimoine arboré peut être idéalement débattu. L'arbre urbain est-il actuellement perçu de

façon à contribuer à la construction des territoires ou, au contraire, détruit-il les limites territoriales ?

Toujours placés dans ce contexte urbain, la restriction de l'échelle d'observation nous permettra enfin de nous focaliser sur l'idée de structuration commune au concept de territoire et de vert urbain. La trame verte participe-t-elle à la territorialisation de l'espace urbain ? Les réseaux verts organisés concourent-ils à la lisibilité des parcours et à la praticabilité de l'espace ? Un espace qui serait alors « reconnu, délimité, investi et finalisé » (Bailly, Ferras, 1997, p. 120)... Des territoires ?

1. ESPACE, PAYSAGE, TERRITOIRES : QUELLE DIFFERENCE POUR L'ARBRE ?

Nous venons dans le chapitre précédent d'étudier l'arbre et les relations qui le rattachent à une société et à l'espace dans lequel elle évolue. Les caractères biologiques du végétal accordent une silhouette propre à chaque essence qui marque ainsi l'espace de leurs spécificités.

Nous avons vu précédemment qu'inscrit dans le paysage, l'arbre devient une entité végétale complexe, tant naturelle que culturelle. Il s'impose en cela comme une composante qui confère à ces paysages en construction une âme, des histoires et une Histoire.

Si en ces quelques mots, les concepts abordés semblent être bien définis, en les juxtaposant, leurs significations restent pourtant encore bien confuses et les frontières entre chacune peu nettes. Cette complexité sémantique s'accroît quand nous rajoutons à ces deux premières notions celles de territoire.

Qu'entendent les géographes par « territoire » ? Se situe-t-il à l'amont ou à l'aval de l'espace ? Comment l'arbre s'inscrit-il dans cette perception des « lieux » ? Ce chapitre fera donc la lumière sur cette profusion de termes qui peuvent à priori toutes signifier des divisions de l'étendue terrestre. Le physique participe certes à chacune de ces définitions mais c'est sans doute la part du social qui permettra de les différencier.

1.1. Entre l'espace et le paysage : seulement une question de représentations ?

Avant d'aborder le troisième concept, celui de territoire, il nous semble judicieux de revenir aux deux premiers déjà développés afin de confronter leur signification ; une précaution qui nous permettra d'introduire de manière plus explicite cette autre dimension.

1.1.1. L'espace et le paysage ne sont pas seulement une entité physique

Dans son acception banale, l'espace désigne un lieu ou une étendue délimitée de l'étendue terrestre. Afin d'éviter des contresens, ce terme est employé de manière plus précise et spécialisée selon les disciplines et les orientations au sein d'une même discipline. Dans notre cas, l'espace cité comprend bien entendu l'expression « espace géographique » qui bien que réductrice recouvre encore différents sens. Le premier désaccord est identique à celui qui bouscule les théoriciens du paysage à savoir l'implication des composantes naturelles, du milieu physique dans ces deux concepts. Le terme d'espace a été introduit en géographie pour permettre à ces scientifiques d'étudier des objets pour lesquels le milieu naturel n'était pas en mesure de fournir des explications satisfaisantes comme la ville ou les transports. Celui de paysage est apparu dans le microcosme du domaine pictural initialement. Il s'installe ensuite dans le vocabulaire commun à la fin du XIX^{ème} siècle en donnant l'occasion de décrire et de comprendre le réel ainsi que les formes qui le composent. A cette même époque, les géographes physiciens l'adoptent comme objet d'étude au sens de « milieu naturel global » en raison de l'influence importante de l'école de géomorphologie allemande (Voir première partie, chapitre premier, 3.1.1.). Dès ce moment, la confusion entre espace, paysage et milieu naturel imprègne les esprits ; les débats entre théoriciens s'esquissent.

Cependant dès 1960, de nombreux géographes concluent qu'un lieu peut se comprendre davantage par les relations qu'il entretient avec d'autres lieux que par celles qu'il entretient avec son support naturel anthropisé. L'attention apportée à ce que Pinchemel appelle les relations horizontales conduit la nouvelle géographie à conceptualiser l'espace indépendamment, ou du moins de manière plus détachée, du milieu naturel. Notre approche personnelle du concept de paysage qui intègre les avancées de théoriciens tels que Georges Bertrand, Yves Luginbühl, Augustin Berque ou encore Alain Roger, explique également que celui ci n'est pas la nature mais se construit à partir d'elle. Si entre ces deux entités (nature et paysage) s'intercale toujours ce que Pierre Gourou appelle le prisme des civilisations, il en va de même entre la nature et l'espace. Il permet d'expliquer la variété des paysages (Beguin, 1995, p. 44) et des espaces portés par des milieux physiques semblables.

L'espace et le paysage ne sont donc pas le milieu naturel ni le support naturel sur lequel s'inscrivent les sociétés humaines. En ce sens, les propos d'Anne Cauquelin concernant les composantes et le paysage sont transposables à l'espace. Dans un espace ou un paysage, « ce qu'on voit alors ce ne sont pas les choses, isolées (...). Les objets, que la raison reconnaît séparément ne valent plus que par l'ensemble proposé à la vue » (Cauquelin, 1989, p. 74). Ainsi l'arbre dans l'espace ou le paysage ne peut être perçu simplement en tant qu'être

biologique mais en tant qu'élément dynamique, donc intimement lié à la dimension temporelle, qui interagit entre les systèmes naturel et social.

1.1.2. Un héritage du temps

L'espace géographique résume à l'instant présent, sur un milieu donné, les actions qui se sont succédées dans le temps et qui influencent forcément les acteurs contemporains. Il peut ainsi être comparé à un héritage d'actions et de choix de sociétés antérieures. D'après Di Méo, ce sont « *des séquences d'espace-temps* », « *perçus et vécus au présent* », « *construites dans la durée et projetées vers un futur à la fois certain et indéchiffrable* » (Di Méo, 2000, p. 38).

De ce point de vue, ce concept d'espace se rapproche du paysage qui est également « *l'effet et l'expression évolutive d'un système de causes elles-mêmes évolutives.* » (Besse, 2000, p. 101). Des empreintes, physiques et culturelles, s'appliquent sur une matrice naturelle pour donner par le biais d'un observateur, à un instant t, une apparence particulière de l'histoire du lieu socialisé. Cette apparence spécifique et instantanée, qui n'a jamais été et ne sera jamais plus identique, est le paysage.

L'espace et le paysage sont donc bien le fruit d'une dynamique naturelle et des activités humaines. Tout élément de l'espace, toute forme de paysage sont, du fait de leur localisation et du jeu des combinaisons qui préside à leur évolution, des phénomènes uniques que l'on ne retrouve jamais strictement semblables ailleurs ni à un autre moment. « *Ils sont le reflet des interactions entre nature et sociétés, ils évoluent en même temps que ces dernières, sous leur impulsion* » (Lefeuvre, 1999). La dimension temporelle est fondamentale pour la compréhension de ces deux concepts tout en présentant selon nous deux niveaux de perception.

Il se dégage de l'analyse de la profusion de définitions de l'espace géographique que sa description ne dépend ni de toute l'histoire ni de toutes les caractéristiques du milieu naturel. Elle ne semble ne retenir que les héritages qui conditionnent encore l'action présente. Ainsi impossible d'évoquer l'espace forestier méditerranéen par exemple sans parler de la gestion des taillis, de la déprise forestière, de la non rentabilité des surfaces, de la problématique question des feux de forêts, de la fermeture du couvert et de ses effets sur les fonctions cynégétiques et les populations des grands gibiers ainsi que de l'impact sur l'espace agricole environnant.

En ce qui concerne par contre l'approche paysagère, la perception historique du site, par le biais des artistes, des écrivains, et du propre cheminement de l'observateur, est un élément aussi important que les actions concrètes passées. Les paysages forestiers méditerranéens ne pourront être de fait inventés sans rappeler tout ce qui fait certes l'espace forestier mais

également sans se référer à l'histoire de la forêt en général, à l'évolution de l'imagerie forestière des sentiments vis à vis de ce milieu, et qui baignent la culture de celui qui contemple, celui qui crée son paysage.

Le paysage et l'espace géographique deviennent par la même « une sorte de mémoire où s'enregistre et se totalise l'histoire des visées successives de l'homme sur la terre. Un enchevêtrement de strates où les formes correspondant aux périodes les plus récentes n'effacent pas forcément le témoignage d'anciens épisodes » (Béguin, 1998, p. 50).

1.1.3. Un produit des sociétés

Nous démontrions précédemment que les définitions données de ces deux concepts s'accordent à dénoncer la non « naturalité » de chacune de ces perceptions. Construits chacun sur une base certes naturelle, ils sont pourtant issus d'une longue élaboration et intégration de la société dans son milieu de vie. Ce que Bertrand révèle pour le paysage est également vrai pour l'espace géographique. Ils n'ont tous deux de réalité et de sens que pour un groupe social. Ils se révèlent être « *un processus, produit du temps et de l'histoire sociale* » (Bertrand, 1978), le reflet des interactions entre la nature et la société.

Jusqu'à présent nous apportons des éléments qui concourent à rapprocher ces deux concepts. Il est pourtant indéniable qu'« espace » et « paysage » ont des significations fort différentes. C'est ici, essentiellement par l'implication de la société et de l'observateur, que se trouvent les logiques de leur divergence sémantique.

La société qui produit donc concrètement son espace ne le fait pas seulement « au travers de sa base matérielle » mais surtout par le biais « *des éléments constitutifs de la superstructure à savoir : l'idéologie, les représentations mentales, les valeurs et significations propres à la société considérée* » (Gumuchian, 1991, p. 6). Ce sont les acteurs (individus, familles, groupes, entreprises, collectivités territoriales) évoluant dans une sphère proche qui présentent des intérêts communs ou non, entrent en conflit, et aboutissent à des compromis qui construisent leur espace. L'observateur qui peut être étranger à cette sphère d'évolution cherche généralement en analysant l'espace à comprendre les tenants et les aboutissants de ces relations entre les acteurs et leur milieu de vie, leur milieu d'action.

Quant au paysage, il est pour cette même société un « *moyen de se lire et de se représenter* » dans cet espace (Luginbühl, 1998). La dimension esthétique, peu ou pas présente en matière d'espace géographique quand il n'est pas représenté, est fondamentale dans la question paysagère. L'implication de la société dans son élaboration n'est pas du même ordre que dans

la construction spatiale. Chaque paysage est le produit abstrait¹ d'un seul regard² « artialisant » sur l'espace perçu (Voir première partie, chapitre premier, 2.). Il est en fait une construction mentale individuelle d'un espace délimité par la vue.

L'arbre, marqueur spatial, permet ainsi aux individus évoluant dans l'espace en question de se repérer. Il signale, limite, accompagne des cheminements, des actions passées ou présentes ; il indique les décisions politiques et gestionnelles mises en place tout autant que les déficiences et les hiatus de leur prise en compte.

L'arbre, composante paysagère, supporte tout cela en plus des opinions, des cultures et des perceptions diverses et variées de l'ensemble des individus. Il n'est plus uniquement le reflet des acteurs impliqués dans un processus spatial mais l'enjeu de discussions entre les décisionnaires, les citoyens, étrangers ou autochtones et les médias d'où ressortent peu à peu les clés de compréhension et de cohésion de la valeur de la totalité du site naturel ou bâti.

1.2. Les territoires : de « l'espace approprié »

Les hésitations sémantiques rencontrées dans l'élaboration des précédents concepts se retrouvent en ce qui concerne la notion de territoire. Ce terme polysémique répond à diverses approches théoriques de géographes (depuis 1975), politiques ou sociologues destinées à résoudre des préoccupations disciplinaires. L'appréhension multiple de l'objet « territoire » présente ainsi un manque de lisibilité transdisciplinaire. Robert Roure et Alain Lefebvre de l'université de Toulouse exposent d'ailleurs très clairement dans leur article « *Médias et territoires : de quelques interrogations contemporaines* » les limites de chacune de ces conceptions qui parfois ne s'excluent pas vraiment mais cachent le plus souvent de profondes divergences :

- « celles qui définissent a minima le territoire comme un espace organisé par l'homme, une "portion d'espace humanisée" (Bakis, 1990, p. 17) ou un élément à mettre en rapport avec le sol (Musso, 1991) ;

- celles qui font du territoire un simple contexte, une sorte de dernière instance dont l'invocation facilite certes la compréhension générale des phénomènes étudiés, mais qui n'a pas de caractère opératoire immédiat (...);

- celles qui focalisent exclusivement ou essentiellement sur une dimension particulière : la distance géométrique d'espacement ou la proximité spatiale (géographie "traditionnelle") ; l'armature économique et sociale (science économique, sociologie urbaine et rurale) ; les

1 La notion d'abstraction doit être rapprochée de l'artialisation in visu, concept développé par Alain Roger, qui consiste à l'application sur un espace délimité d'un point de vue esthétique qui véhicule la culture, le vécu et le ressenti propre à chacun. L'artialisation in situ s'inscrit quant à elle directement sur le lieu.

2 Regard formaté par la société dans laquelle il s'inscrit

maillages politico-administratifs (droit public, science politique) ; et les dimensions symboliques, la mémoire et le temps, le vécu et le perçu - les territoires du quotidien -, l'identité, les comportements et les représentations, jusqu'aux territoires métaphoriques, mentaux, cognitifs (sociologie des formes, du sensible [...], ethnologie...) » (Boure, Lefebvre, 1997, http://www.ina.fr/inathèque:activites/colloques/Aix_1997/).

Nous tenons à présenter dans les trois paragraphes qui suivent, sans aucune prétention à l'exhaustivité cependant, les éléments qui participent à la création du concept commun de territoire. Nous reviendrons régulièrement sur les écrits de quelques auteurs, tels Guy Di Méo, Claude Raffestin ou Hervé Gumuchian, au titre de leur implication dans la « nouvelle géographie » et de leur ouverture vers d'autres disciplines.

1.2.1. L'antériorité de l'espace sur le territoire

L'ensemble des définitions relevées s'accordent à présenter le territoire comme une entité produite à partir de l'espace tel que défini précédemment. Il s'inscrit donc en premier lieu dans l'ordre de la matérialité, du système naturel et physique dans lequel la société s'installe. Ainsi abordée, ce concept traduit plus volontairement une interaction entre ces deux systèmes, le naturel et le social, qu'une superposition figée des deux. Produit des actions menées sur un espace défini, le territoire est dynamique, en perpétuel changement. Claude Raffestin le définit d'ailleurs succinctement comme un rapport d'acteurs. Gumuchian, quant à lui, introduit la notion de diversité et de multiplicité de perception selon l'observateur, sa position³ et le moment de l'étude. Il est toujours « *construit à partir de l'espace* » et « *se présente à l'analyse comme le résultat d'actions en cours ou déjà arrivées à terme, actions conduites, quel que soit l'échelle retenue, par des acteurs réalisant un projet* » (Gumuchian, 1991, p. 58).

En ce sens, le territoire n'est pas concevable sans la prise en compte de la variable temps. Le temps long modifie les milieux naturels sur lesquels se succèdent les sociétés. Des laps de temps plus courts traduisent révèlent successivement les différentes actions qui se jouent sur un espace donné. Les territoires traduisent ces épisodes contemporains de l'observation mais ancrés dans l'histoire des lieux au sens large. Ils sont pour Di Méo « *le concept d'une réalité concrète et quotidienne du présent que l'on conçoit difficilement en dehors d'une prospective temporelle et historique* » (Di Méo, 1998, p. 41). Nous avons dit cependant plus haut de l'espace géographique qu'il est également un héritage du temps. Il est d'ailleurs question, à propos d'espace, de « *séquences d'espace-temps* » (Di Méo, 2000, p. 38) alors qu'en ce qui concerne le territoire Gumuchian parle d'une « *étendue-temps* » (Gumuchian, 1991, p. 16). La différence

³ Par position, nous entendons la position spatiale de l'observateur mais également sa position dans la société qui élabore ce territoire (Point de vue interne ou externe), sa catégorie socio-professionnelle...

notable que nous émettons se situe dans les données historiques prises en compte. Pour une analyse spatiale, seule les données révélant des actions concrètes sur un lieu impliquant une mutation de l'occupation de l'espace seront prises en compte par contre pour le territoire si ces dernières sont notées, le seront également celles ayant trait à l'histoire de la société dans son ensemble y compris représentatives, imaginaires et normatives. C'est ce que soulève Michel Marié en rapportant que « *l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire* » (Marié, 1982).

En suivant le raisonnement d'Yves Barrel qui signe la post face de l'ouvrage de l'auteur sus-cité, à propos des exodes ruraux, nous pouvons avancer qu'un territoire se révèle, ou se construit plutôt, quand on observe une relation pendulaire entre les mouvements de population et la mobilité du chêne vert entre campagnes et villes. Le chêne vert, arbre forestier qui a dominé l'économie et le quotidien de l'arrière-pays méditerranéen jusqu'au début du XXème siècle, est introduit en ville ou retrouvé (par un exode inversé), près d'un siècle plus tard, par les descendants de ceux qui l'ont quitté. Si « *la relation au temps définit l'espace* » (espace forestier, et l'espace urbain), la relation à l'arbre définit un espace dans lequel la société recherche une histoire, ses racines, dans lequel elle se reconnaît. La relation à l'arbre construirait donc le territoire.

1.2.2. Un espace hors cadre...

Outre la question de temporalité se pose celle du confinement du territoire. Est-il forcément un espace borné ? Couramment employé au titre du découpage administratif, les territoires sont alors limités par des frontières qui définissent des zones que régissent des autorités compétentes. Ces maillages politico-administratifs désignent autant d'espace fini où se concentre une population particulière. C'est en ce sens que Jean-Louis Guigou signale qu'en regard de l'espace géographique « *les territoires supposent une lecture et une culture bien différentes. (...) Ils ont des frontières connues, acceptées et défendues* » (Guigou, 1995, p. 35).

Cette approche du territoire est aujourd'hui dépassée dans le sens où sa délimitation ne s'exprime plus en termes de bornage administratif. Les limites s'étendent à des notions beaucoup plus abstraites qui relèvent de la socialisation de l'espace. Elles dépendent majoritairement de l'action et de la volonté de l'homme qui sélectionnent son territoire en fonction de « *sphères idéelles individuelles* » (Di Méo, 1998, p. 34) et communes. Les contours territoriaux ne sont plus aujourd'hui un élément distinctif pour la compréhension du territoire.

Même si certaines définitions à l'image de celle de Claude Raffestin⁴ en usent encore pour qualifier le territoire, il n'est plus question de limites tangibles. Nous retiendrons d'ailleurs à ce propos celle du groupe d'Observation et d'Investigation des Nouvelles Gouvernances qui avance que le territoire « *n'apparaît plus comme un « lieu » mais comme un ensemble de possibles connexions établies entre usagers dans un espace immatériel qui reste cependant réel en termes d'efficacité productive et culturelle et où, plus qu'une relation de voisinage, il s'agira d'assurer une efficace connexion entre systèmes* » (Le groupe GOING, Bertacchini, 2003, p. 13). Nous émettons cependant une réserve sur l'immatérialité de l'espace concerné. Les fondements du territoire reste à notre sens un milieu physique favorable à l'interaction entre partenaires.

Nous comprenons désormais que le territoire défini comme un « espace limité » ne signifie pas pour autant « borné ». Les frontières prennent aujourd'hui des « *figures nouvelles, moins matérielles, plus virtuelles* » (Segaud, 2002, p.91). Les nouveaux moyens de communication et de transport concourent à l'élargissement de la zone d'action, du réseau de partenaires. Un territoire peut donc s'articuler « *sur d'autres territoires, d'autres échelles, également en mouvement* » (Boure, Lefebvre, 1997, <http://www.ina.fr>). Si les périmètres territoriaux ne dépendent plus forcément d'un maillage visible, ils sont déterminés par le système de relations créé et la reconnaissance sociale qui leur donne un sens.

1.2.3. ...support d'une culture commune

Cette conception du territoire qui n'est plus uniquement l'étendue ou le simple support de localisation des actions évoque un construit social. Ce sont les actions communes menées autour d'un projet commun qui construirait le territoire. Il s'inscrirait davantage dans un rapport entre les hommes qu'entre les lieux. Il se révélerait certes dans un espace donné grâce aux sens produits par les liens sociaux ; une production qui, achevée ou non, continue ou en pointillé, crée et révisé en permanence le territoire. Ces partenariats et ces agissements de cesse renouvelés imposent une nouvelle variable à prendre en compte : la dynamique. Le territoire est ainsi « *preuve de compétences, de savoir-faire, comportements et apprentissages collectifs en situation d'interaction. [II] est un construit d'acteurs pourvus de ressources spécifiques liées à un héritage collectif, à une mémoire partagée* » (Bessière, 1998, p. 53). Ces interventions qui produisent du territoire se définissent non seulement en fonction des ressources qui caractérisent un espace mais également selon le vécu, l'histoire, la culture et les représentations individuelles et normatives de la société. Claude Raffestin dit d'ailleurs qu'il est une « *réordination de l'espace* » (...), qu'il peut

⁴ Claude Raffestin considère le territoire comme un espace d'appartenance, reconnu, délimité, investi, finalisé et institutionnalisé (Raffestin, 1998).

être considéré comme de « *l'espace informé par la sémiosphère* »⁵. Reflets de la concrétisation de l'ensemble des actions menées par la société qui délimite ainsi son cadre de vie et relations, les territoires sont façonnés par l'histoire, les coutumes, et de fait la vie sociale présente. Ils sont le témoignage de la réalité effective des réseaux d'actions qui s'étendent sur un certain espace forcément socialisé. Tout acte régi par un objectif avoué se fonde, parfois inconsciemment, sur la recherche d'une appartenance et/ou reconnaissance sociale. C'est suite à ce constat que Guy Di Méo renchérit sur la définition de Claude Raffestin rapportée plus haut. Ce concept que nous faisons notre consiste à décrire le territoire comme la manifestation de « *l'appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par les groupes. Il enjoint donc les notions d'espace de vie, d'espace social et d'espace vécu en y ajoutant celles de l'insertion de chaque individu dans un groupe, d'appartenance et d'identité collective* (ce thème sera traité dans le troisième chapitre de cette même partie) » (Di Méo, 2000, p. 40-41).

Outre cette notion identitaire qui est l'une des différences essentielles existantes entre les deux concepts comparés, le terme de « réseau », préalablement cité, sera l'un des éléments de détermination de territorialisation de l'espace par l'arbre. Dans la mouvance des propos tenus par des théoriciens actuels, les réseaux et les territoires ne s'opposeraient pas selon nous contrairement à ce qui a été avancé lors de l'avènement des nouvelles technologies et l'extension des réseaux de communication. Cette hypothèse participant à notre conceptualisation particulière du territoire sera débattue dans la troisième section de ce chapitre traitant du développement en urbain des réseaux verts.

Comme nous avons souhaité le démontrer au fil de ces quelques lignes présentant une définition du territoire, que nous faisons notre mais qui ne prétend pas pour autant à l'exhaustivité, l'acteur territorialise l'espace en s'appropriant, tant de manière abstraite que concrète, un territoire. L'arbre marqueur spatial, source de représentations multiples, d'usages, de mœurs et de coutumes, ancrés dans l'histoire des lieux comme dans celles de la société, s'avèrerait être un vecteur adéquat de cette construction territoriale.

1.3. Les questions spatiales, paysagères et territoriales : une prise en compte fragmentée de l'arbre

Les concepts précédemment développés formalisent des appréhensions spécifiques de portions de l'étendue terrestre. Les éléments, minéraux ou végétaux, naturels ou construits, qui la composent trouvent ainsi des rôles et des sens différents pour ceux qui les observent.

⁵ La sémiosphère étant l'ensemble des signes culturels qui caractérisent une société et lançant le processus d'écogenèse territoriale.

L'arbre est l'élément le plus individualisé du patrimoine végétal des villes. A ce titre, il devrait être perçu comme tel et bénéficier d'un statut particulier tant législatif que de gestion. L'enchevêtrement de textes relatifs aux espaces verts, aux espaces boisés, aux sites, au classement, aux paysages... dans lesquels on s'attend à trouver l'arbre, complexifie d'autant sa protection (Voir troisième partie). Protéger l'arbre relève avant toute chose d'une bonne connaissance de l'être végétal, de l'organisation des mesures réglementant sa plantation, son développement, sa gestion et son inscription dans les divers aménagements. La prise à compte fragmentée de l'arbre qu'elle soit spatiale, paysagère ou territoriale, est certes à déplorer mais présente au moins l'avantage de développer des dispositions adaptées en fonction de l'objectif recherché. Il est regrettable toutefois que ces différents points de vue contribuent à accroître la confusion et la complexité des démarches. Dans une démarche prospective, nous procéderons à l'analyse des textes existants dans la troisième partie de ce travail afin de relever les points positifs, les lacunes et les incohérences du cadre au sein duquel les gestionnaires doivent se débattre. Au préalable, il importe de présenter par le biais d'exemples précis l'impact de points de vue divers (l'espace, le paysage, le territoire) sur le rôle et la gestion de l'arbre.

1.3.1. Les préoccupations spatiales de l'arbre en ville

Les aménagements de l'espace urbain intègrent désormais l'arbre comme un élément fort et indissociable de la ville. Il y possède un rôle prépondérant alliant l'intérêt écologique, équilibrant, régulateur, apaisant, structurant et symbolique (Voir deuxième partie, chapitre cinquième, 2.1.). Longtemps perçu comme un simple mobilier urbain, il ne faut pas oublier qu'il est un être vivant qui pousse, se développe, et qui finira par mourir. Au cœur du tissu urbain, l'arbre est particulièrement agressé. L'espace dont il dispose et celui dont il devrait disposer sont loin d'être équivalents. Sa silhouette et sa longévité dépendent de multiples facteurs qui ont plutôt tendance à créer un milieu défavorable à son développement. L'arbre urbain est l'heureux (ou hasardeux) compromis de la superposition de nombreux espaces indispensables aux activités et au confort de la société citadine. L'effet obtenu est le résultat d'une savante occupation de l'espace global en délimitant des espaces fonctionnels spécifiques. Le développement de ce végétal est canalisé pour qu'il ne s'immisce pas dans chacun de ces espaces réservés. L'ensemble des acteurs, gestionnaires, politiques, techniciens, et usagers, concourt à la limitation de l'espace propre à l'arbre. Bien qu'ils le désirent, les habitudes, les besoins ou les vices des citoyens repoussent toujours un peu plus l'arbre urbain dans ses retranchements.

La figure 20, présentée ci-après, illustre les multiples contraintes liées à la plantation d'un arbre, aux choix de l'espèce et à son développement en milieu urbain. La limite de compatibilité des réseaux aériens, sous-terrains, bâtis, et fonctionnels définissent l'espace dans lequel l'arbre va pouvoir croître ; un arbre qui selon l'emplacement n'a plus rien de naturel. Un arbre formé, guidé, s'insérant plus ou moins parfaitement dans le moule que lui offre la ville. Il devient un composant urbain par excellence.

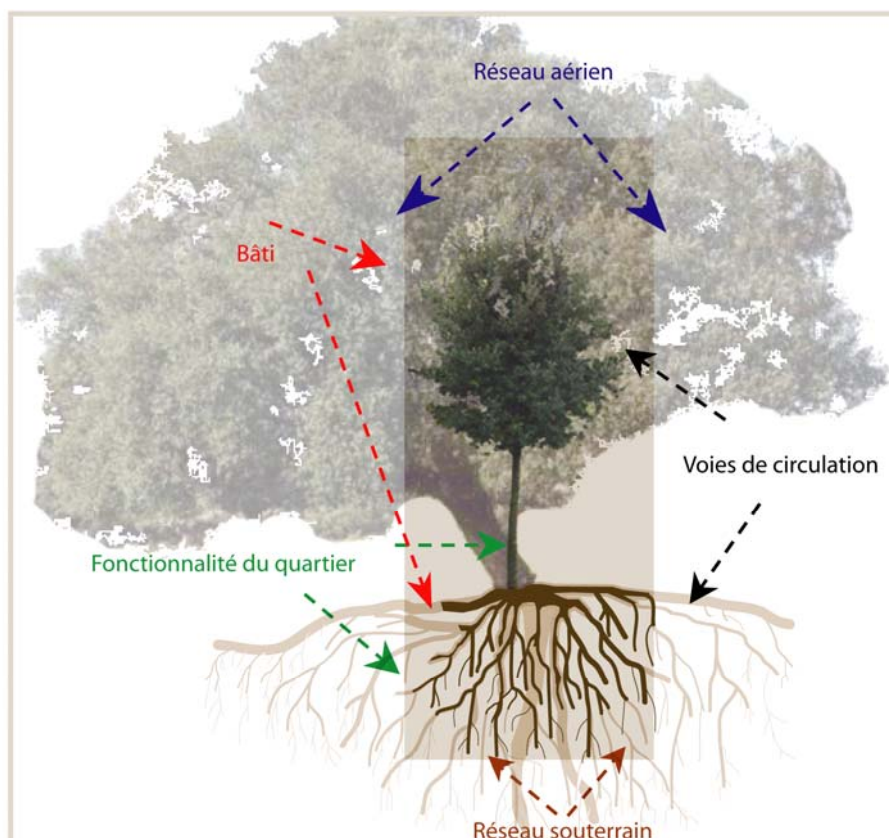


Figure 20 : Contraintes subies par l'arbre urbain / à une silhouette d'un semencier à moindre concurrence

Pardo, C., 2005

L'arbre : c'est le végétal qui subit la plupart du temps les frais de la mitoyenneté des réseaux. Bien que des efforts récents limitent les tailles et les élagages excessifs, la nature même du maillage urbain réprime la croissance de l'arbre : des fosses de plantation trop exiguës, le tassement excessif et l'imperméabilité des sols, les dégradations intempestives dues aux incivilités ou à la fonctionnalité des environs, les tailles sécuritaires ou architecturées (obtention d'un houppier pyramidal ou en réseau)...

Le réseau aérien : les lignes électriques limitent en général la croissance en hauteur du houppier. De même les éclairages publics, dont la hauteur et la forme ont été définies lors de la planification, sont rapidement masqués par la densité des branchages et du feuillage. La

prise en compte de la taille adulte, par le biais de la modélisation des arbres par exemple, dès la plantation éviterait ce style de désagrément.

Le réseau sous-terrain : problème délicat car ce réseau régit l'ensemble des canalisations d'eaux, potables et usées, de gaz et parfois même électriques des agglomérations. Il est d'ailleurs privilégié sur le développement racinaire des arbres bien qu'il soit convenu dans les chartes de l'arbre urbain de respecter le plus possible les racines.

Les voies de circulation : nous assimilons à cette notion l'ensemble des voies qui permettent à l'individu de se déplacer à pieds ou en véhicule. Il est ainsi questions des boulevards, des avenues, des rues, mais également des allées, des contre-allées et des trottoirs. L'inconvénient majeur est la matière dont est revêtu le sol qui limite les passages d'éléments gazeux ou liquides. De plus le tassement occasionné par la circulation a tendance à étouffer les racines. Un entretien régulier de ces espaces doit être mené afin d'éviter d'éventuelles gênes visuelles (taille du houppier), des accidents concernant les piétons ou des immixtions sur le bon fonctionnement des autres réseaux (chute des feuilles qui peuvent rendre le terrain glissant ou obstruer les bouches d'égout)

Le bâti : il est question ici des distances de plantation recommandées afin de ne pas trop masquer la visibilité et assombrir les locaux. L'essence et la silhouette concourent dans les aménagements récents à la création d'une ambiance et d'un style autant que l'architecture sont pour des éléments qui. Le construit et le végétal sont désormais indissociables dans les projets d'urbanisation.

La fonctionnalité du quartier : les usages d'un site seront différents selon qu'il est défini en lieu de vie, de travail ou de passage. L'arbre présent sera sujet à plus ou moins de contraintes. Dans un quartier résidentiel par exemple, un arbre isolé de grande envergure peut signaler l'entrée d'un lotissement et contraindre les automobilistes à ralentir. Les alignements d'arbres dirigés et élancés marquent d'avantage les lieux de passage, de transition. Ils accompagnent le déplacement et soulignent, comme nous l'avons déjà dit, les points de fuite.

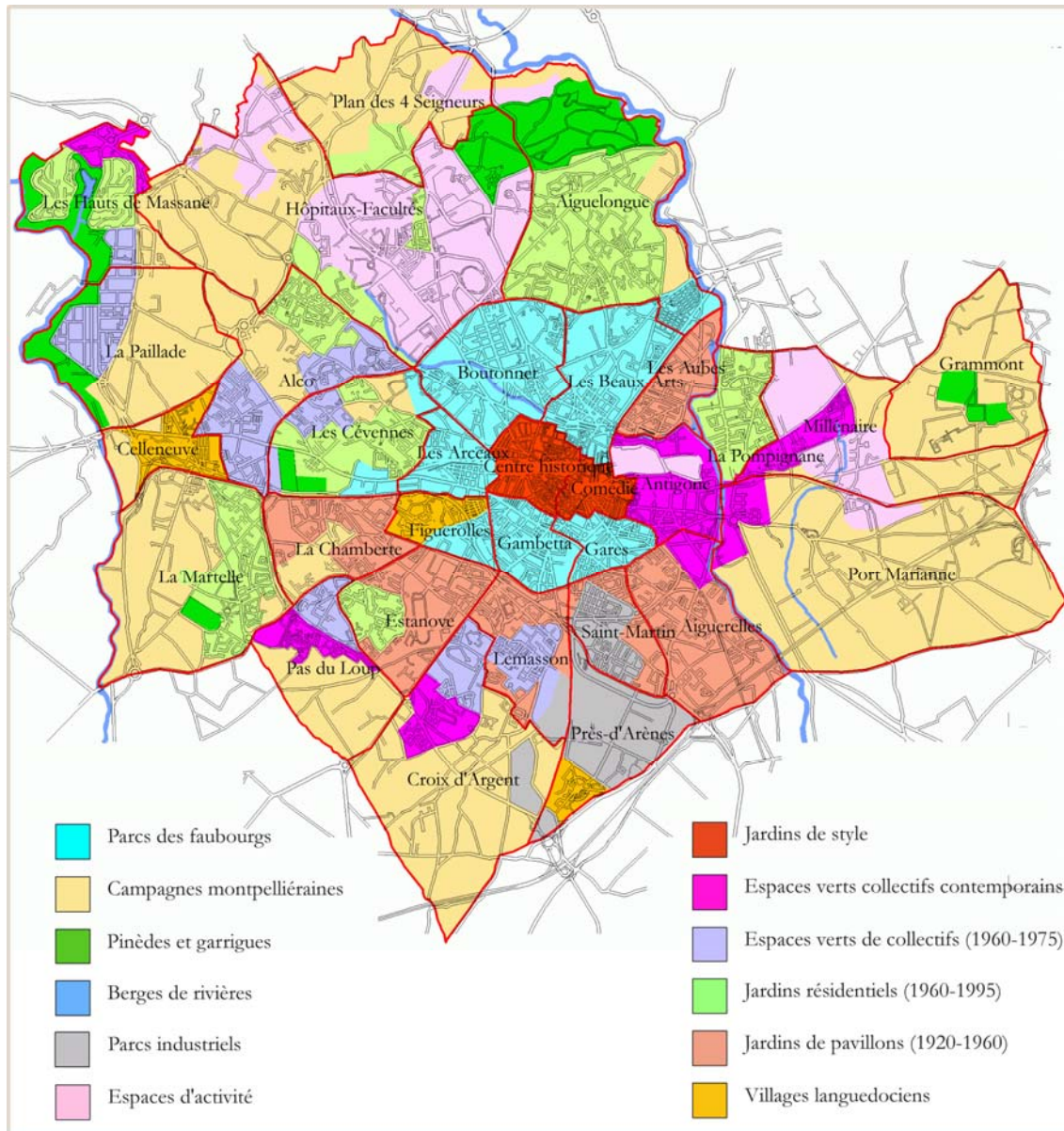
1.3.2. Les préoccupations paysagères

Les clés de compréhension du paysage se situent dans la notion de représentation et d'esthétique. La qualité primordiale d'un lieu est de pouvoir susciter foule de sentiments, de comparaisons, des envies : celles de l'habiter, le parcourir, l'humaniser, le protéger, le conserver ou se l'approprier... Composer un paysage, c'est tout cela. Si nous continuons notre démonstration dans le milieu urbain, il s'y trouve d'avantage de paysages du quotidien que de paysages remarquables. Ils méritent cependant tout autant d'attention car « *ils sont de véritables*

projets de société ». Ils sont avant tout ceux des hommes, construits par eux et pour eux. Ils représentent un espace de relation, de l'entre deux, de l'usage et du voisinage, un espace qui n'est jamais le même. « *Projeter le paysage, c'est bien s'inscrire dans la durée, anticiper, se glisser dans une dynamique en cours, accompagner, canaliser des énergies en mouvement, s'enraciner dans une réalité qui évolue et souvent nous dépasse* » (Tardivon, 2001, p. 42-43). L'arbre urbain participe à cela. Qu'il ait été planté par les services compétents ou qu'il soit un individu préservé lors de l'urbanisation, il s'inscrit dans cette dynamique paysagère de part sa longévité et son cycle biologique.

La ville de Montpellier a ainsi, au sein de sa charte de l'arbre urbain (1996), souhaité élaborer une stratégie d'intervention en matière d'utilisation des végétaux pour l'ensemble de la commune. Dans cette logique, la ville a entrepris de dresser un bilan qualitatif du patrimoine paysager, en réalisant une étude préalable, concernant l'évolution, la typologie et l'identité du patrimoine vert. Cette démarche souligne la volonté des politiques et des gestionnaires d'instaurer une cohérence paysagère, entre les prestations et les lieux, à Montpellier. Le végétal est l'élément fort de cette typologie en raison des caractères qu'il confère par sa valeur propre : esthétique, utilitaire, culturelle, symbolique et historique... Une synthèse de cartes thématiques (topographiques, géologiques, végétation, urbanisation...) et d'analyse sensibles des lieux a permis de définir des unités homogènes en matière d'ambiance paysagère perçue, de typologies de jardins rencontrés, de caractères morphologiques et topographiques et historiques. Ce plan (Voir carte 12) constitue déjà un outil d'aide à la décision pour la création et la réhabilitation des espaces verts urbains. La question du paysage est dorénavant ouvertement intégrée à la problématique des services municipaux de la ville de Montpellier qui se présentent sous l'intitulé : Direction Paysage et Nature, ce qui n'est pas le cas de certaines grandes villes méditerranéennes telles Marseille et les deux autres villes étudiées.

Carte 12 : Unités paysagères par quartiers montpelliérains



Pardo, C., 2005. D'après la Direction Paysage et nature Montpellier 1996

1.3.3. Quand le développement du territoire rejoint les considérations paysagères

La question de l'arbre dans les territoires se situe à l'amont du positionnement paysager. Les constructions paysagères résultent, par le biais de la perception certes, de la territorialisation de l'espace. Le paysage peut ainsi être une entrée du territoire comme le territoire est la physionomie ou le support du paysage. La différence essentielle entre ces deux concepts est que le premier est une « re-présentation » alors que le second est une notion concrète. Produit de l'ensemble des stratégies et des jeux d'acteurs qui s'instaurent sur une

même portion d'espace, le territoire est un projet qui suscite des discussions, des enjeux et des politiques de gestion.

Ainsi, un projet d'aménagement qui intègre les dispositions des gestionnaires, des politiques et des usagers, les réalisations antérieures et avoisinantes, le temps long et la mémoire des lieux s'inscrit résolument dans une démarche territoriale. C'est en façonnant ainsi leur cadre d'existence, au cours d'une histoire, que les sociétés territorialisent leur espaces. Elles s'approprient plus volontairement des lieux qui ont été pensés pour donner du sens. Des plantations d'arbres sans consultation préalable des spécialistes et de ceux qui caractérisent l'espace en l'habitant ou en y travaillant⁶ ne peut que créer un espace sans passé, irraisonné qui sera appréhendé avec difficulté par les usagers. Dorénavant, la majorité des interventions de végétalisation urbaine tente de rendre cohérent chaque plantation d'arbre en regard de l'ensemble des facteurs dynamiques : le climat, le tissu urbain environnant, la fonctionnalité, l'histoire, la symbolique, la culture et l'image...

Les réglementations nombreuses et complexes de la gestion des arbres exposent cette approche territoriale (Voir troisième partie). Les plans d'aménagement et de développement durable, les droits du patrimoine remarquable ou encore les documents contractuels tels les plans, contrats, codes et chartes de l'arbre concourent à la prise en compte de l'arbre comme un vecteur de la territorialisation.

2. L'ARBRE EN VILLE : CONSTRUCTION ET/OU DECONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE ?

« La ville n'est pas anhistorique ou transhistorique. Elle se transforme non seulement dans sa forme, ou ce que l'on peut appeler ses paysages, son esthétique, mais également sur le fond, c'est-à-dire sur ce qui a trait à sa structure, son organisation, la hiérarchie de ses divers pôles ou de ses différentes facettes, les modes de vie de ses habitants, ... La ville n'est pas reproduction à l'identique. Elle n'est pas tautologique, bégayante et immobile. Elle est historique précisément. Elle est invention ou réinvention permanente, « désespoir du perroquet » comme aurait dit André Breton, ou « création sociale historique », comme dirait Castoriadis (1975), au sens où elle est ce que les hommes en font et non pas seulement ce dont les hommes héritent ».

Yves Chalas, 2000. L'invention de la ville

La question du territoire et celle du processus qui permettrait à l'espace de le devenir s'imposent quand nous nous intéressons à la ville. Ce concept, dont nous laisserons aux urbanistes la liberté de débattre, soulève cependant bon nombre d'interrogations en matière de

⁶ Faire référence à ceux qui habitent ou travaillent dans un espace ne consiste pas seulement en une analyse de l'existant, de l'actuel. L'histoire des lieux, des savoir-faire et des coutumes est indispensable à une bonne connaissance de l'espace et à une stratification judicieuse des interventions humaines.

lieux, d'espaces et de territoires. Perçues de l'intérieur, les villes ne peuvent être que des suites de lieux que « *seul l'esprit peut recomposer en une sorte de paysage intérieur* » (Rumelhart, 1989, p. 46). A l'échelle de l'utilisateur ou du gestionnaire, ces lieux se changent en des espaces sur lesquels ils peuvent évoluer et agir selon qu'ils sont des espaces publics ou privés. Au niveau de la commune, que deviennent ces espaces ? Que permet la prise en compte globale de l'ensemble des acteurs et des espaces sinon la territorialisation ?

Il nous apparaît dans un premier temps que le territoire devient de fait l'entrée idéale pour comprendre la ville, son ambiguïté et sa complexité. L'arbre en tant que composante urbaine majeure nous paraît être l'approche idéale de la construction territoriale. Les paragraphes qui suivent s'attachent donc à discuter de la perception actuelle de l'arbre en ville et de son implication dans la construction du tissu urbain.

De cette première section introductive à la compatibilité de l'arbre et de la ville de manière générale, nous nous attacherons à discerner l'implication du patrimoine arboré urbain dans la définition des territoires de la ville.

En nous référant à la définition du territoire développée plus haut, des caractères indispensables attestent de l'existence du territoire. Par le biais d'une comparaison systématique entre ces derniers et les éléments (de gestion, socio-culturels, historiques, politiques...) désormais indissociables du patrimoine arboré urbain, nous poursuivrons notre réflexion en tentant d'apporter des éléments de réponse à l'interrogation qui compose le titre de cette section. L'arbre urbain construit-il le territoire ?

Devons-nous d'ailleurs parler du territoire urbain ou des territoires de l'urbain ? Cette question sous-tend le problème des limites (de plus en plus abstraites d'ailleurs) qui marquent grandement le concept de territoire. Des limites virtuelles, administratives ou tangibles résultent des perceptions, des appropriations particulières des espaces urbains. Si les frontières communales, des quartiers, des zones d'actions du service des espaces verts, des aires d'activités, de récréation, d'habitation ou de circulation, participent donc à la construction des territoires, l'arbre peut-il aider à cette délimitation ? S'inscrit-il toujours dans cette logique de séparation ou conduit-il parfois à une fusion des espaces, à l'illisibilité territoriale ?

2.1. L'arbre urbain : l'arbre structurant et la ville structurée

Nous faisons ici de la ville l'illustration parfaite de la complexité des différents concepts définis précédemment. Nous retenons l'idée qui fait d'ailleurs d'elle un concept interprétatif et non pas seulement un espace concret densément habité. A ce titre, J. Rémy et L. Voyé considèrent qu'elle est « *le lieu où les groupes divers, tout en restant distincts les uns des autres, trouvent*

entre eux des possibilités multiples de coexistence et d'échanges à travers le partage légitime d'un territoire. Lieu à partir duquel se structure le champ des activités sociales, la ville donne aussi une dimension systématique à la culture régionale environnante ; elle peut aussi, au contraire, être, à certain moments, un lieu de rupture et d'innovation » (Remy, Voye, 1992, p. 9). Cette définition renvoie bien au mode de territorialité que nous soutenons ; c'est à dire un mode donné de relations entre les lieux de vie, d'activité et d'habitat, et la vie sociale dans son ensemble. Une telle conception de la ville autorise alors les choix argumentaires ultérieurs : la ville pour interroger les territoires ; l'arbre comme vecteur de la territorialisation urbaine.

2.1.1. L'arbre et la ville : un antagonisme

L'histoire qui lie le végétal et la ville occidentale remonte aux sources de l'organisation des cités. Celles-ci pour se constituer ont du repousser la nature à leurs portes. Les murs d'enceinte délimitaient ainsi le monde civilisé et maîtrisé qu'était censée être la ville. Les espaces de nature qui ont su résister à la densification des constructions sont confinés derrière des murs. Les jardins des simples et les quelques jardins potagers sont des espaces privés où seules les valeurs utilitaires défendent encore la présence « masquée » du végétal en ville. Au XVII^{ème} siècle, l'opposition entre la campagne et la ville est encore très marquée. Cette dernière, géométrique, devient alors l'aboutissement du contrôle social sans cesse perfectionné (Le Couédic, 1998, pp.45-63). La cité occidentale traditionnelle demeure de fait essentiellement minérale jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

Pour l'Europe méridionale, directement associée au monde méditerranéen, la ville historique regroupe toutes les valeurs associées à la qualité urbaine originelle. « *Noyau urbain dense, elle affirme la double primauté de la ville sur la campagne et de l'homme sur la nature* » (Migliorini, 1998, p. 201-202). Les centres historiques de Montpellier, Valencia et Firenze présentent ainsi un maillage très étroit, notamment pour des raisons climatiques, où seuls les espaces privés réservent une place à l'arbre.

Dans la perspective d'une progression de la civilisation et de la socialisation, les théoriciens ont régulièrement opposé la ville à la nature. Tel est le cas par exemple de l'école sociologique de Chicago qui est pourtant considérée comme fondatrice du projet contemporain d'écologie urbaine. Pour Park, la ville correspond à « *un arrachement à la nature, opposant ainsi un monde civilisé, affranchi de la nature et pleinement régi selon un ordre social, et un monde primitif sous l'empire de la nature. Si la compétition et la communication favorisent la montée de la civilisation, la nature la dessert* » (Berdoulay, 1998, pp. 74-89). La ville se réalise donc selon lui au détriment de la nature. Cette idée perdure d'ailleurs dans les définitions de la ville dans lesquelles prévaut

l'aspect purement descriptif du milieu. La ville évoque essentiellement selon cette approche une certaine densité d'habitat et une dominance du bâti sur le non bâti. Elle est « *un espace dans lequel la nature peut certes plus ou moins s'inscrire mais qu'en tout cas elle ne structure pas* » (Remy, Voye, 1992, p. 8).

La question qui se pose alors est l'usage intempestif des termes d'arbre et de nature. Peut-on employer l'un et l'autre innocemment, sans tenir compte des spécificités qui les caractérisent ? Car si la nature en ville est encore sujette à débat (la friche fait encore peur) l'arbre n'est plus un végétal supposé envahissant. Il est dorénavant connu, maîtrisé. Son usage en milieu urbain reflète les avancées, les compétences et le contrôle de l'homme sur la nature d'où justement il est extrait pour n'en retenir seulement une illusion, une impression.

2.1.2. L'évidence de l'arbre en tant que matériau urbain

Diverses phases du développement urbain ont suscité un engouement réel pour l'usage de l'arbre en ville (Migliorini, 1998, pp. 201-210).

La révolution industrielle tout d'abord a recours aux premiers modèles paysagers pour atténuer les effets néfastes de l'urbanisation sauvage et contrer la pollution industrielle.

Le fonctionnalisme urbain qui marque ensuite la première moitié du XXème siècle affirme une volonté de planifier l'extension urbaine en y intégrant directement le facteur naturel. La collaboration entre les urbanistes et les paysagistes est initiée. Cette phase atteint son apogée dans le développement de projets utopiques de villes vertes telles celle de Le Corbusier.

La civilisation urbaine de masse qui s'ensuit (1945-1980) nécessite la création de logements susceptible de répondre à cette arrivée de néo-urbains. Des espaces verts sont alors également indispensables pour permettre l'accueil de ces nouveaux usagers. L'apport du végétal est alors impératif en urbain. L'urgence ignore les projets raisonnés. L'arbre est introduit en masse afin de respecter les normes établies dans la première moitié du XXème siècles (normes minimales pour la superficie et l'équipement du logement, superficie réservée à l'espace naturel...). Les erreurs commises à cette période marquent encore les paysages urbains actuels.

Les pratiques de la ville postindustrielle favorisent désormais l'habitation dans les zones périphériques au dépend des noyaux urbains. Les paysages végétaux endémiques s'imposent comme le nouvel atout vert des villes : à la fois poumon vert et nouveau centre récréatif.

L'arbre revêt tout au long de l'histoire urbanistique une telle importance qu'il n'est jamais totalement absent des aménagements urbains même très minéraux (Dubois-Taine,

Chalas, 1997). De l'urbanisme classique à l'urbanisme végétal, il apparaît, certes à des niveaux divers, comme un matériau urbain au même titre que l'acier, la pierre, le bois ou l'eau. Agronomes, horticulteurs, et paysagistes s'attachent d'ailleurs à le comprendre, le maîtriser afin de l'adapter à ce milieu qui lui est pourtant hostile. Il apparaît désormais que la connaissance de son développement et l'anticipation de sa taille adulte (modélisation architecturale) renient les gestions trop artificielles au profit du naturel.

Ce matériau est donc de plus en plus maniable et malléable pour s'adapter aux configurations de la ville. Il doit être noté cependant que de nombreux espaces urbains exempts de toute présence végétale, tout spécialement en milieu méditerranéen, forcent l'admiration ; le minéral et l'architecture se suffisant à eux-même. A l'inverse, l'excès de plantations ou des erreurs dans le choix des espèces peuvent perturber un site. Il ne suffit donc pas de planter pour améliorer la ville, « *il faut aussi savoir bien planter et parfois même ne pas planter* » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993, p. 148). Comme tout autre composante urbaine, l'arbre a besoin pour s'épanouir et « épanouir la ville » d'un grand projet urbain. L'urbanisme végétal et le préverdissement en témoignent. L'arbre trouve ainsi un rôle souvent décisif dans l'organisation et le développement de la ville.

2.1.3. Quand l'arbre devient une clé de compréhension des villes

Si la ville semble, au sens commun, s'organiser autour d'une vie sociale et économique se concrétisant autour des habitations, des bureaux et des voies de circulation, la théorie de l'urbanisme végétal donne une toute autre vision de son développement. Au regard des arguments et exemples avancés, il faut bien reconnaître, à l'instar de Caroline Stefulesco, que le végétal accompagne parfois les fondements urbains et pas seulement dans les projets contemporains (Stefulesco, 1993).

- La forêt organisatrice de l'urbain : La gestion et l'entretien des milieux forestiers ont largement influencé en France la forme des villes. Les traces rayonnantes des rues souhaitées dans les grands travaux d'embellissement et les plans d'extension sont une transposition du maillage forestier conçu au départ pour les chasses. La ville de Versailles, comme le rappelle Jean Cabanel, illustre parfaitement cette démarche (Cabanel, 1989)

- Quand le jardin devient le pivot de la ville : En France, l'exemple de la capitale est une fois de plus révélateur de ce type d'actions. C'est en effet au tour du projet de végétalisation des voies et notamment de celui des Champs-Élysées qui est le prolongement vers la campagne du jardin des Tuileries dessiné par le Nôtre en 1670 que « *le Paris moderne s'est organisé*

et a trouvé son axe d'équilibre » (Cabanel, 1989, p.137). Dans des cas plus extrêmes, le jardin et le parc public ont servi délibérément de soubassement à la ville. Aux Etats-Unis par exemple, dès 1893 et l'exposition universelle de Chicago, il est devenu coutumier de planifier des parcs publics là où l'on souhaitait que la ville s'installe (Noppen, Morisset, 1998). Ainsi, la ville de New York s'est ressourcée autour de Central-Park.

- Les trames arborées : Si le XVIIème siècle laisse l'arbre pénétrer en ville par le biais de l'aménagement de nouveaux espaces (les mails, les cours et les avenues), le XVIIIème multiplie les trames d'arbres selon « les dessins issus du jardin classique dont les plans deviennent la base des programmes d'extension et d'embellissement mis en œuvre sur tout le territoire » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993, p. 146). L'extension de Toulouse s'est ainsi réalisée sur un maillage de routes complantées d'arbres d'alignement tout comme la ville de Nîmes. De même « *le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence a été créé pour assurer la greffe urbaine du quartier nouveau sur l'ancienne ville* » (Cabanel, 1989, p.138). Les structures végétales se révèlent finalement des composantes majeures de l'urbanisme français et ce depuis le XVIIème et plus particulièrement encore de nos jours. Dès la conception de La Grande-Motte (Hérault), la masse verte a été pensée par les concepteurs simultanément à la conception de l'habitat. Cette composition urbaine utilise les plantations au même titre que le bâti en vue de qualifier tant les espaces publics que privés (Balladur, Lanier, Péchairal, Pillet, 1989). L'arbre est ainsi omniprésent dans cette trame urbaine : plus de 28 000 arbres ont été plantés et certains avant les premières constructions ; sur 430 ha de zone urbanisée, 182⁷ sont aujourd'hui réservés aux espaces verts, le périmètre total de la commune comptant plus de 272 ha de parties vertes. Cette planification de la ville s'inscrit dans ce qu'il convient d'appeler le préverdissement, technique consistant à créer des trames paysagères sur lesquelles viendront se caler les aménagements futurs. L'arbre précède la ville et constitue même la clé du succès de l'urbanisation.

Au regard de ces quelques exemples phares, il ne paraît pas abusif de considérer l'arbre comme un élément structurant voire fondateur de la ville. Dans l'urbanisme végétal qui prend ici tout son sens, « *sa vraie place se situe au même niveau que les considérations économiques, sociales et fonctionnelles* » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993, p. 147). L'arbre est le structurant, la ville le structuré.

⁷ Les premières plantations datent de 1970 dès le remblaiement des terrains. Actuellement les services municipaux avancent ce chiffre contre 110 ha en 1989 et 98 ha au début des années 1980. Le dernier relevé inclut les 67 ha de pelouse réservés au golf international présent aux portes de la ville.

Les espaces arborés «*génèrent donc de la ville*» (Werquin, Demangeon, 1990, p. 1), uniquement s'ils sont bien conçus. C'est en observant les réussites, les erreurs et les errements que l'urbanisme s'instruit. «*La réflexion sur la ville et sur le territoire passe aujourd'hui par une interrogation sur les statuts de la nature émergente*», sur celui de l'arbre urbain. En proposant une alternative aux fonctions et aux programmes qui configurent ordinairement la ville, il apporte de nouvelles idées pour comprendre le territoire (Marot S., 1997, pp. 120-121). C'est à ce titre, que le paragraphe suivant tente de démontrer que les compositions arborées vont même au-delà de cette idée puisqu'il présente l'arbre comme un vecteur de la construction territoriale et non pas uniquement comme une grille de lecture des territoires.

2.2. Les participations de l'arbre dans la construction des territoires

En reprenant le concept de territoire dans son ensemble, il apparaît que les caractères qui le définissent se rapprochent des valeurs et des représentations véhiculées par l'arbre. Nous avons dit précédemment que le territoire va au-delà de l'espace. Il se construit certes sur une étendue terrestre et les relations horizontales qui s'organisent en son sein mais prend en compte bien d'autres dimensions indispensables à la compréhension de la logique des lieux et de la société. C'est à ce titre que selon Hervé Gumuchian «*le territoire a certes des propriétés physiques précises, mais il présente aussi des dimensions relatives et propres aux sociétés qui vivent depuis un certain temps, dans et avec le territoire*» (Gumuchian, 1991, p. 20). Notre objectif n'est pas de dire que l'arbre fait le territoire mais qu'il participe, de par les valeurs qui lui sont de nos jours attribuées, au processus de territorialisation. La place qu'il occupe désormais auprès des individus incite, par exemple, la société à intervenir de plus en plus fréquemment en matière de plantation, de gestion, d'entretien et de conflits. Les acteurs concernés s'organisent ; la pluridisciplinarité exigée demande en effet des consultations régulières et la mise en place de services propres à chaque compétence (botanique, horticulture, paysagisme, urbanisme et architecture...). L'arbre est un composant de l'espace urbain, une préoccupation sociale qui aménage l'espace, le structure et le caractérise. En ce sens, il pourrait être le vecteur d'une territorialisation de l'espace urbain ou d'une nouvelle territorialité urbaine (Voir deuxième partie, chapitre cinquième, 2.3.3.). Mais avant d'en arriver à cette discussion, ce paragraphe soutient l'hypothèse selon laquelle l'arbre véhicule les dimensions nécessaires à «*réorganiser*» l'espace, selon l'expression empruntée à Claude Raffestin. Tout comme le territoire viendra en retour informer la société sur l'arbre, lui donner du sens. C'est par un va-et-vient incessant

entre la définition du territoire et les rôles contemporains de l'arbre urbain⁸ que nous mettons en exergue cette qualification de l'arbre dans le processus de construction territoriale. Un tableau récapitulatif de cette réflexion vient clore cette section. Il reprend les arguments du cadre théorique du concept de territoire et les caractéristiques biologiques et culturelles de l'arbre afin de révéler les liens entre cette composante et la territorialisation de l'espace (Voir figure 21, p. 272 « L'arbre, un élément de l'espace en territorialisation »).

2.2.1. La création d'espace urbain durable

- Hervé Gumuchian dit du territoire qu'il est d'une part « *un espace compris comme une étendue douée d'attributs purement physiques...* » (Gumuchian, 1991, p. 15).

L'ensemble des théoriciens s'accorde à dire qu'il est en aval de l'espace, qu'il se fonde sur les propriétés physiques du milieu. Les territoires de l'urbain intègrent donc les espaces verts désormais indissociables de la ville. En alignement ou en bosquet, en parcs ou en jardins, l'arbre compose des espaces qui vont façonner le tissu urbain. Ces « *dispositions végétales participent à la mise en place de structures urbaines lisibles* » pour les usagers de la ville : les conducteurs, les cyclistes, les piétons et les observateurs (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993, p. 150).

Les espaces verts ne sont cependant pas des territoires géographiques. Pris indépendamment, ils sont des lieux autonomes ; à l'échelle de la ville, ils sont susceptibles d'organiser une trame urbaine, d'orienter les citadins, de les accompagner dans leurs différentes activités quotidiennes et de servir de repères. Territorialiser un espace consiste pour une société, d'après Guy Di Méo, « *à y multiplier les lieux et à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques* » (Di Méo, 1998). Le souci permanent des municipalités de créer des villes vertes participe donc à cette démarche. Les nouveaux aménagements, projets paysagers, sont planifiés pour s'intégrer à l'existant et intégrer les actions antérieures. Parcourant la ville, le jardin du fleuve à Valencia a été pensé pour orienter les usagers vers les autres lieux-phares de l'agglomération : la cité des sciences qui clôt le jardin vers la zone portuaire, les autres jardins tels le jardin botanique ou celui « del real » et les différents quartiers résidentiels ou d'activités. Les issues ont été conçues afin de faciliter la circulation et l'accès aux autres lieux de détente de la ville. On pourrait donner d'autres exemples dans cette ville, comme à Florence ou à Montpellier, qui signalent justement une multiplication des espaces verts et les liens évidents

⁸ Nous ne tiendrons compte dans ce raisonnement que des compositions végétales urbaines qui résultent d'actes réfléchis et raisonnés, reliant l'ensemble des acteurs qui peuvent se sentir concerné par ce type de projet. Les actions procédant de la décision d'un individu isolé ou d'une seule instance ne correspondent plus à la majorité des actions de végétalisation.

qui s'instaurent entre eux grâce à la volonté des services compétents et de la société dans son ensemble. Il est cependant question dans cette section d'argumenter notre hypothèse de départ et non discuter de la trame verte instaurée dans chacune des villes. Ce nouvel agencement du patrimoine arboré, la mise en évidence des liens et des réseaux qu'ils sous-tendent feront l'objet de la troisième section de ce chapitre (Voir deuxième partie, chapitre cinquième, 3).

- « ...le territoire fait d'autre part référence au temps » (Gumuchian, 1991, p. 15)...

L'espace aurait donc besoin du temps long, de maturation, de matrices successives, de la stratification des actions pour devenir territoire. Or ce travail dans la durée est également nécessaire à la croissance de l'arbre et au développement des formations végétales afin d'obtenir l'architecture et la couverture végétale souhaitée. L'arbre a besoin d'une maturation lente pour devenir adulte et s'exprimer pleinement. Les parcs et jardins nécessitent également un délai, plus ou moins long, utile à l'appropriation des lieux par les riverains et autres usagers. Les habitudes et les usages, souvent anticipés, parfois imprévus par les gestionnaires, ne caractérisent pas l'instantané. La réussite d'un aménagement végétal se lie dans la durée. C'est en ces termes d'ailleurs que Nopen et Morisset soulèvent les avantages d'un urbanisme végétal sur un urbanisme « classique » : « *L'urbanisme végétal au-delà de l'appréhension sensible de la nature, devrait superposer à la ville industrielle un lieu permanent. L'aménagement végétal visant à restructurer l'urbain via un soft planning en substituant végétaux et mobiliers aux infrastructures lourdes des interventions fonctionnalistes souhaite instituer une signification ancrée dans la durée et dans le territoire. C'est là une solution proposée à l'éphémère du modernisme, pour la viabilité de la ville (verte)* » (Nopen, Morisset, 1998, pp. 211-237). La végétalisation ainsi pensée propose à la ville de s'inscrire dans une logique et une mémoire des lieux qui permettra à chacun de se reconnaître ou non dans la société qui l'a mise en place mais de toujours se positionner dans la recherche et l'acquisition d'une signification du présent tourné vers l'avenir et ancré dans le passé.

2.2.2. L'arbre urbain est un objet social et politique

Selon le concept retenu, le territoire est un produit social, résultat des actions menées à terme ou en cours sur une même portion d'espace par des individus qui se reconnaissent des intérêts communs même si leurs objectifs peuvent s'avouer bien différents. Les espaces verts s'inscrivent dans cette même optique sociale de l'espace : depuis le projet jusqu'à la conception, les fonctions et leur fréquentation.

Ainsi la phase prospective de tout projet végétal appelle la pluridisciplinarité et les compétences multiples. La communication qui s'instaure entre les différents acteurs,

botanistes, pépiniéristes, urbanistes, architectes, paysagistes, historiens, gestionnaires, techniciens, politiques et citoyens alimente la réflexion sur la planification de projets contemporains qui sauront s'intégrer aisément à la ville et que la société fera siens (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993).

Les différentes fonctions sociales de ces espaces nouvellement créés ou repensés sont les préceptes forts de la composition ou la recomposition des territoires de l'urbain. La forte demande de rapports avec la nature, à des fins récréatives et sanitaires, expliquent l'intérêt croissant, la demande sociale de nouveaux espaces verts urbains et la fréquentation massive des espaces existants. Selon les emplacements privilégiés et les services publics présents (mobilier urbains, aires de jeux, de lectures, de repos, zone canine...), ces sites permettent une nouvelle cohésion spatiale et sociale : bien traités, ils peuvent devenir « *des hauts-lieux de la mixité urbaine et sociale* » (Dubois-Taine, 2001, pp. 59-66). Participant à l'esthétique des lieux et à l'amélioration du cadre de vie, le végétal organise également, tant en intérieur qu'en extérieur, les divers secteurs de la ville : voies de circulation rapide, zones de parcours, d'activités ou résidentielles. Il interpelle les politiques, les commerciaux et les économistes qui ont compris qu'il pouvait devenir un élément décisif de valorisation et de décision. A l'échelle de la ville, d'un quartier ou d'un établissement, la présence d'arbre peut tout changer. Cette prise de conscience est sans aucun doute responsable de l'évolution rapide du cadre législatif de l'arbre urbain et des mesures d'entretien, de protection et de conservation de ce patrimoine arboré.

C'est donc l'ensemble de la société qui est de fait concerné par la place de l'arbre dans la ville. Nous citerons en guise de conclusion quelques lignes de « *Montpellier, forme urbaine et écologie* » qui résument parfaitement les propos que nous venons de tenir. « *La nature urbaine comme dispositif est au centre d'un espace social qu'elle contribue à organiser et qui lui sert en même temps de soubassement. Au total, la nature urbaine et son espace social sont à la fois produits et producteurs de langage et de liens sociaux, enjeux et lieu de développement de stratégies de pouvoir* » (GREGAU, 1993, p. 19). En cela, l'arbre devient un élément fondateur de la socialisation de l'espace urbain.

2.2.3. Appropriation et identification de l'espace par l'arbre

Ces caractères fondamentaux du concept de territoire méritent à eux seuls un développement conséquent de notre argumentaire. Il leur est d'ailleurs réservé le chapitre six de cette deuxième partie. Cependant, il est nécessaire dès à présent de présenter ces éléments comme constitutifs de la territorialisation de l'espace. Les auteurs retenus définissent souvent le territoire comme un espace d'appartenance, un support d'identité. L'espace ne peut à lui seul conférer ces sentiments. Le territoire, au contraire, de part sa dimension sociale et

historique, participe à cette reconnaissance identitaire tout comme chacune de ces composantes lui propose en retour des « fragments » de signification. Ainsi, suite à la première partie de ce travail, nous avons pu constater les valeurs et les représentations que pouvaient synthétiser l'arbre selon les sociétés, les époques et leurs intérêts. Cet attachement à l'arbre et ces valeurs d'usage qui l'accompagnent malgré les évolutions constantes en ce domaine, participent non seulement à la structuration spatiale de la ville mais également à l'acquisition de sens, au respect et au renforcement identitaire de la ville (Voir Deuxième partie, chapitre sixième).

Il n'est d'ailleurs plus à démontrer dans certains cas que l'arbre à lui seul peut identifier un territoire. Le Canada et le Liban, entre autres, ont choisi comme emblème l'érable ou le cèdre. Intrinsèquement lié à l'histoire des lieux et de la société, ces espèces sont devenues représentatives des territoires. Ces images peuvent cependant rester, ce qui est le cas d'ailleurs pour celles citées, alors que les territoires évoluent. La prégnance de l'essence dans le territoire est telle qu'elle demeure significative par delà les transpositions et recompositions territoriales.

Toutefois, il est important d'émettre ici des réserves quant à l'arbre générateur systématique de sens et d'image pour la ville. Si des efforts conséquents sont faits dans cette direction, il est encore fréquent de trouver des espèces et des espaces verts, dans les villes méditerranéennes par exemple, qui pourrait exister ailleurs et peut-être dans de meilleures conditions. Il serait d'ailleurs intéressant, comme le disait déjà M. Rumelhart dans son article « *L'arbre et le paysage urbain* », « *d'évaluer le degré d'intemporalité ou de généralité géographique* » (Rumelhart 1989, p. 48). L'on trouverait encore bien souvent des non-sens qui, au lieu d'organiser la ville, la rendent illisible.

L'aménagement végétal tel qu'il est perçu aujourd'hui, conduit à la fois sur le terrain de la ville, de l'architecture, du paysage, de la botanique et de l'écologie, permet une vision transversale des relations horizontales et verticales. Les diverses disciplines concernées cessent d'apparaître « comme des sphères distinctes » (Montassut, 1997, p. 122). Les acteurs impliqués appartiennent certes à des réseaux distincts qui s'interfèrent cependant pour la bonne conduite des projets qu'ils ont en commun : l'intégration de l'arbre en ville.

En un sens, l'écologie, le paysagisme et l'urbanisme végétal permettent de ré-investir la ville et les villes méditerranéennes en sont des bons exemples. Chacune avec leurs spécificités, leurs méthodes et des problématiques bien différentes⁹, Montpellier, Valencia et Firenze ont fait des choix qui concourent tous au même objectif : une urbanité nouvelle dans le respect de l'historicité des lieux pour une image résolument tournée vers la Méditerranée. Nous

⁹ Les processus développés par chacune de ces villes seront décryptés dans le chapitre six de cette seconde partie.

souhaitons, à ce propos, étendre aux trois villes étudiées les remarques émises par le GREGAU au sujet de la ville de Montpellier. Le végétal urbain « *procède à la production d'une nouvelle urbanité en jouant sur les formes socio-spatiales (la base matérielle de la cité), sur les processus de structuration de l'espace [et] sur les mécanismes et les systèmes de représentation (imaginaire et symbolique)* » (GREGAU, 1993, p. 19).

L'arbre urbain de par les dimensions qu'il intègre participe à la construction des territoires ou à leur recomposition. De marqueur spatial, il devient, quand son intégration est raisonnée, un marqueur territorial de choix pour la ville.

Afin de synthétiser ce qui vient d'être dit dans cette section 2.2, un tableau résumant la nature des liens existant entre l'arbre et le territoire est présenté page suivante. Ce bilan qui croise les données bibliographiques développant le concept de territoire et les caractéristiques multiples de l'arbre est nécessaire afin de relancer le raisonnement sur des bases solides et claires.

Figure 21, page suivante : **L'arbre, un élément de l'espace en territorialisation**
Pardo, C., 2005

Les caractéristiques biologiques, sociales et culturelles de l'arbre		Nature des liens arbre/territoire	Le processus de territorialisation
ARBRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Végétal ▪ Dimensions imposantes incontournables ▪ Espaces, privé ou public, réservés et stratégiques : Alignements, parcs et jardins, esplanades, ronds-points... 	Propriétés physiques et spatiales	« ...une étendue douée d'attributs purement physiques » (Gumuchian, 1991).
	ESPACE		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre vivant : il croît, vit et meurt. ▪ Cycle biologique est fondamental : renaissance, repère saisonnier ▪ Durée de vie supérieure à celle de l'homme : arbre remarquable 	Dimension temporelle	« ...les territoires naissent, se développent puis disparaissent » (Gumuchian, 1991).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du cadre de vie et du bien-être ▪ Fonction sanitaire et récréative ▪ Lieux de sociabilité : participation à la mixité sociale, favorise tout au moins la civilité urbaine ▪ Interpellation de tous les citoyens : à titre privé, collectif, associatif... 	Dimension sociale	« Toute société a du territoire, produit du territoire. » (Brunet, 1990). « Un territoire est un espace socialisé, approprié par ses habitants... » (Baud, Bras, Bourgeat, 1995). « Le territoire, c'est aussi quand les convergences l'emportent sur les divergences dans le même système social » (Bailly, Ferras, 1997, p. 121)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appelle des compétences spécifiques : botanique, horticulture, paysagisme, urbanisme et architecture ▪ Gestion complexe : services municipaux, départementaux et régionaux, maîtrises d'œuvre et d'ouvrage parfois privées, groupes citoyens... ▪ Cadre législatif confus : textes de loi nationaux nombreux mais non spécifiques ; chartes, codes, traités propres à l'arbre mais généralement locaux. ▪ Mesures de protection, de plantation, et d'entretien ; politique verte, stratégies d'intervention en fonction des usages locaux... 	Dimensions politique et décisionnelle	« ...le territoire se présente à l'analyse comme le résultat d'actions en cours ou déjà arrivées à terme, actions conduites, quel que soit l'échelle retenue, par des acteurs réalisant un projet. » (Gumuchian, 1991, p. 58). « ...le territoire est un produit du pouvoir » (Raffestin, C., 1980).
	<p style="text-align: center;">Longévité, historicité, monument</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les arbres ruraux et forestiers : savoirs-faire, usages locaux, traditions... ▪ Les parcs et jardins : valeur culturelle, historique et esthétique. ▪ Les arbres isolés et urbains : arbres remarquables 	Dimensions historique et culturelle	« Le territoire est un construit d'acteurs pourvus de ressources spécifiques liées à un héritage collectif, à une mémoire partagée. » (Bessière, 1998, p. 53).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentations individuelles et collectives, conscientes ou inconscientes de l'arbre (Voir première partie, chapitre troisième) ▪ L'imaginaire ▪ Valeurs esthétiques 	Dimension subjective	« ...le territoire est en même temps imaginaire et utopie, idéologie et mythe. » (Gumuchian, H.,).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance et sentiment d'appartenance à un milieu ▪ Marqueur identitaire ▪ Le végétal peut devenir l'image d'une ville ▪ Élément patrimonial (Voir deuxième partie, chapitre sixième) 	Dimension identitaire	« Le territoire confère une identité à toute entité spatiale comme espace approprié selon une vision éthologique, au sens de balisage, de privatisation, de domination » (Bailly, Ferras, 1997, p. 120).
TERRITOIRE			

2.3.L'arbre pose le problème de la délimitation des territoires

Si nous venons de démontrer l'hypothèse selon laquelle l'arbre pouvait être un élément organisateur de l'espace urbain et fondateur des territoires, il est un problème que nous avons éludé jusqu'à présent. Le problème concernant la délimitation des territoires qui entretient d'ailleurs la discussion entre les théoriciens contemporains est d'autant plus perceptible quand on adopte comme angle d'approche le patrimoine arboré urbain.

Il peut être relevé dans les définitions du territoire la notion de « limites », d'espace borné sur lequel s'organisent les facteurs économiques, historiques, géographiques, culturels, et sociaux. Outre la question de savoir ce qui doit être compris dans le terme « limites » (des frontières concrètes, comme des barrières naturelles ou administratives ou bien des frontières abstraites telles des barrières culturelles), il convient de savoir si les territoires précédemment pris en compte sont bornés et à quelle échelle sont-ils observés ? Ces premières interrogations permettront ainsi de préciser les propos tenus jusqu'à présent : l'arbre marque certes la volonté de territorialiser l'espace urbain mais en découle-t-il un seul territoire ou plusieurs ? Doit-on parler de construction, de recomposition des territoires ou de nouvelles territorialités ?

2.3.1. Les territoires urbains au pluriel

La difficulté d'analyser la ville sous l'angle de la territorialité est perceptible dans le fait qu'il ne s'agit plus de tenir compte d'un espace construit mais de tout un microcosme (Bailly, Baumont, Huriot, Sallez, 1995, p. 67). Si la ville vit effectivement des représentations qu'en ont ses habitants, ses élus, les étrangers et les théoriciens (Chalas, p.53), l'ensemble de ses individus, appartenant ou non à des communautés et des classes sociales différentes, ne s'approprient pas les mêmes espaces ni le même espace de façon identique. La ville va recenser des territoires de tailles diverses qui peuvent être combinés entre eux et sur lesquels interviennent des acteurs sociaux différents.

- Ainsi, les divisions administratives caractérisées par des politiques spécifiques s'inscrivant sur ces entités spatiales par des réseaux d'acteurs distincts peuvent définir chacune un territoire. Tel est le cas des échelons national, régional, départemental, municipal et cantonal en France, municipal, provincial et régional en Italie et en Espagne qui influent chacun respectivement sur les villes de Montpellier, Firenze et Valencia. Leurs organismes et établissements respectifs, leurs personnels, leurs politiques et leurs orientations territorialisent les villes bien qu'ils appréhendent parfois ce processus à une échelle supérieure.

- Les quartiers à multi-activités peuvent également être perçus comme des territoires urbains à part entière. Ce sont des espaces marqués par le groupe qui y vit, y travaille et y circule. Des animations, des associations et des règles exclusives les caractérisent ;

Cette remarque s'avère pertinente pour la prise en compte de l'arbre en matière de territorialité. Pour le cas de Montpellier, par exemple, qui souhaite renforcer à l'échelle communale son identité méditerranéenne (entre mer et garrigues), l'effort d'homogénéisation végétale des quartiers par la mise en place des palettes végétales à des fins identitaires, ne risque-t-il pas au contraire de renforcer les différences ? Développant une politique en faveur des quartiers sous le label « *chaque quartier est un village, chaque visage a un nom* » depuis 1996, la municipalité pense garantir la cohésion des actions sur l'ensemble de la commune mais elle particularise en contrepartie d'avantage chaque quartier (DIPAN, 1996, p. 63). Dans le but d'obtenir une image d'ensemble, elle structure et organise des territoires individualisés de moindres dimensions (le quartier) au sein du territoire communal.

En regard des précisions apportées ci-dessus, il apparaît plus juste de parler des territoires de l'urbain que du territoire urbain. La multiplicité des territoires de la ville ne s'arrête désormais plus aux délimitations administratives habituelles, s'expriment aussi les délimitations beaucoup plus abstraites telles les portions de villes décidées par les services municipaux afin d'optimiser leur fonctionnement, les nouvelles agglomérations ou bien la portée des réseaux de télécommunication. Toute société repose sur plusieurs territoires pour y habiter, travailler, ou se divertir (Brunet, 1990). La ville change, sa perception également. Les territoires qui en découlent ne peuvent donc être permanents. Cet état de fait trouve son apogée dans « *les nouveaux territoires en construction [qui] ne sont pas bornés ou tout au moins [présentent] des frontières souples et mouvantes* » (Le groupe GOING, Bertacchini, 2003, p. 6).

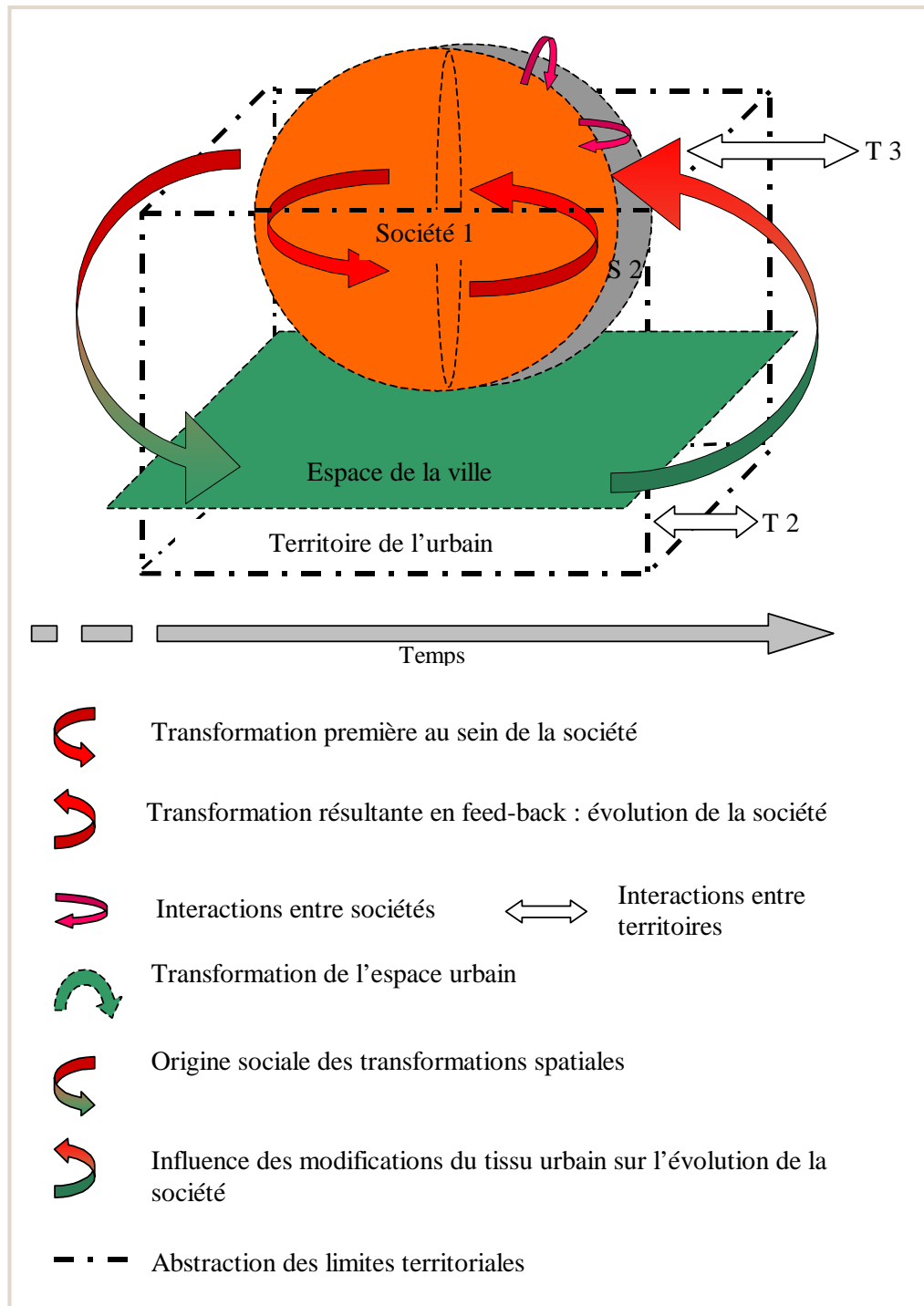
C'est en ce sens que nous entendons la nouvelle territorialité de l'urbain. La ville n'est plus l'opposé de la campagne. Les délimitations ne sont plus franches. La campagne entre en ville comme l'urbanisation mite les espaces forestiers et agricoles. Est-ce pour autant une déconstruction des territoires ? La ville arborée n'est-elle plus qu'un territoire en perdition qui se disloque sans réelle homogénéité ?

2.3.2. Les mutations urbaines rendent difficile la perception des territoires de la ville

Au-delà de cette première constatation (l'illisibilité des limites), les changements inévitables que connaît la ville et qui s'inscrivent concrètement sur l'espace urbain, font également évoluer les territoires de l'urbain. Si l'on considère que le territoire, généré à partir

de l'espace, est une construction sociale, « *les transformations spatiales fondamentales trouvent nécessairement leur origine dans les modifications de comportement social des acteurs* » (Le groupe GOING, Bertacchini, 2003, p. 10). En cherchant à résoudre ses problèmes, la société transforme donc l'espace urbain. Les aboutissements successifs formalisent alors des territoires transitoires.

Figure 22 : Mutations des territoires de l'urbain
Pardo, C., 2005



Il convient d'ailleurs de replacer l'identification des problèmes et des solutions au sein des modalités à partir desquelles l'urbanité et la territorialité se redéfinissent et poursuivent, pour la première, son développement et, pour la seconde, ses métamorphoses : « *le mouvement, l'incertitude et l'inachèvement* » (Chalas, 2002, p. 53).

Afin de revenir au plus près de nos préoccupations, deux exemples peuvent être avancés en matière de complexification de l'approche territoriale due aux mutations urbaines.

- Le premier réside toujours dans la sphère des frontières territoriales et du rapport de plus en plus intime entre le rural et l'urbain. L'extension de ville au détriment de la campagne environnante illustre parfaitement l'approche de la dominance urbaine. Le modèle d'urbanisation des campagnes par l'établissement d'un continuum urbain-rural, décrit par Nicole Mathieu, conduirait à terme à la fin des paysans et à la fin du rural complètement assimilé à la société urbaine (Mathieu, 1990). Il s'avère toutefois que ce processus ne peut être généralisable à l'ensemble de l'Europe. Alors qu'il avait déjà atteint son apogée et commençait à s'inverser en Europe du nord dans les années 1960, il n'était pas encore entamé dans certains pays méditerranéens où les sociétés paysannes pesaient encore sur la société globale de façon plus ou moins conflictuelle (Robert, 1998). La péninsule ibérique notamment présente encore aujourd'hui ce mouvement : tels les aménagements autoroutiers en Espagne et au Portugal et l'urbanisation autour de Valencia.

Si des constructions de moins en moins ponctuelles mitent les espaces non encore urbanisés, nous tenons à démontrer que pour les pays méditerranéens, le flou frontalier provient également du boisement effectif de chaque espace. Les villes sont de plus en plus arborées : les ceintures vertes sont censées délimitées justement le rural de l'urbain mais appartiennent et participent structurellement à l'extension de la ville ; les parcs périurbains orientent les espaces verts vers plus de « naturel » et intègrent les formations végétales endémiques au tissu urbain ; la forêt urbaine devient un précepte de l'urbanisme végétal. En parallèle, le couvert forestier méditerranéen progresse et se présentent désormais aux portes de la ville pour le plus grand plaisir d'ailleurs des résidents et des agents immobiliers (Voir deuxième partie, chapitre cinquième, 1.3.1 et 2). L'accroissement des couverts arborés (qui tendent d'ailleurs à se superposer) de part et d'autre de l'aire urbaine s'ajoute à l'intégration des espèces endémiques au milieu urbain pour confondre d'autant les espaces et rendre difficile l'identification des territoires.

- Le second exemple consiste à rappeler la question de la densité urbaine. Le resserrement des espaces, des territoires et donc des hommes entre eux apparaît aujourd'hui comme un palliatif à l'étalement excessif de la ville. Or, la densification et la concentration des hommes sont depuis plus de deux siècles plus un problème pour la ville qu'une solution. Les réflexions suscitées par elles ont d'ailleurs contribué, dans les années 1870, à la naissance de l'urbanisme puis plus tard à celle de l'urbanisme végétal. Tous les maux de la ville leurs étaient alors imputés. Frederick Law Olmsted, Ebenezer Howard ou Nicolas Forestier, pour ne citer qu'eux, préconisaient une aération du tissu urbain par l'introduction massive du végétal mais aussi de l'espace et de la circulation. Il est cependant intéressant de remarquer, plus d'un siècle plus tard, l'idéologie implicite à ce discours qui fait des espaces verts la panacée du bien être en ville et la solution de tous les désagréments rencontrés ; les arguments moraux devenant une justification en soi à toute intervention (Depraz, 1998). De plus, les préoccupations actuelles de préservation et de conservation de sites naturels, boisés ou agricoles (notamment grâce au PLU), cantonnent la ville dans ses tous derniers retranchements. « *L'édification de la densité urbaine par dynamique centripète* » (Chalas, 2002, p. 55) semble alors être aujourd'hui la solution pour contenir un grand nombre de citadins sans « ronger » les marges restantes. L'espace ne pouvant être inventé, la nature s'immisce désormais dans les bâtiments, se superpose au construit (sur les toits, les terrasses, et les façades). L'espace privé se végétalise puisque la saturation de l'espace public ne permet quasiment plus de nouveaux aménagements. Cet état de fait est le propre des villes méditerranéennes. Le « vivre-dehors » qui caractérise le quotidien des méditerranéens oblige dans la promotion privée à penser les aires à vivre extérieures autant que l'intérieur. Balcons, toits jardinés et façades végétalisées se multiplient. Un projet précurseur en la matière, certes anecdotique, éclaire cependant parfaitement cette démarche. L'architecte Edouard François a conçu « l'immeuble qui pousse » à Montpellier (Voir illustration 44).



Illustration 44 : **L'immeuble qui pousse ou l'immeuble Robinson, rives du Lez, Montpellier**
Pardo, C., 2005

Sur les berges du Lez, s'insère désormais cet immeuble dont la façade devait se couvrir peu à peu de mousse et de végétaux. Les balcons, similaires à des cabanes d'enfants, se perchent dans des arbres adultes prélevés en forêt. Le concepteur explique comment avait été conçu au départ l'emplacement des balcons aux faîtes des branches : « *L'immeuble est construit contre les platanes centenaires et un très vieux tilleul. On a demandé au géomètre de nous relever en 3D la forme des branches pour ne pas avoir à les couper, puis on a implanté les balcons contre les branches, à cinq centimètres exactement. La tempête ou la bêtise humaine a tout effacé. Les élagueurs de la ville ayant pris peur de l'ouragan ont élagué les arbres méchamment. Le débanchement des balcons à certains endroits grave la mémoire des branches disparues. Seul le tilleul a échappé au supplice. Un balcon de dix mètres carré sied sur sa cime* » (Francois, 1994, non paginé). Outre la stratification du temps, celle des espaces verts eux même marque désormais la ville.

La ville est en perpétuel mouvement tout comme les territoires qu'elle contient. Appréhender ceci permet d'observer que « *les solutions appliquées aux problèmes d'hier deviennent les problèmes d'aujourd'hui* » (Chalas, 2002, p.54). L'analyse du patrimoine urbain révèle cela tout autant que l'habitat ou le maillage urbain. L'arbre apparaît comme l'un des marqueurs de la mouvance des territoires. Il marque d'ailleurs davantage ce processus que le territoire lui-même puisqu'il « estompe » ses limites.

2.3.3. Le patrimoine arboré participe à une nouvelle territorialité de l'urbain

Ce qui vient d'être dit jusqu'à présent formule implicitement une nouvelle interrogation. La mouvance des territoires induite pas l'évolution des sociétés conduit à la construction, déconstruction puis reconstruction des territoires. Les territoires qui se succèdent répondent-

ils tous du même concept ? La société évoluant, les théoriciens en faisant partie, il est normal que le concept de territoire se modifie parallèlement.

Suite aux propos précédemment tenus, il semble que la déconstruction n'appelle pas forcément un territoire fondé sur les mêmes critères. La proposition de « ville-territoire » présente par exemple une intégration et une réorganisation des préceptes jusqu'alors entendus pour les territoires de l'urbain. « *Elle n'est pas continue, ne s'étend pas contre la campagne et la nature mais au contraire les intègre. Elle renvoie à un certain nombre de faits concrets et nouveaux imbriqués les uns dans les autres qui rappellent que la ville est devenue coextensive au territoire, que le lieu de la ville ce n'est plus seulement la ville – ce peut être la campagne ou quelque coin perdu dans la nature – et par conséquent, qu'il n'y a plus comme autrefois cette séparation entre ville et territoire* » (Chalas, 2000, p. 109). Il n'est donc pas question d'une quelconque déterritorialisation mais d'une nouvelle territorialité exprimée par les communautés d'agglomérations, les communautés de pays, les métropolisations, ou les communautés urbaines... La recherche d'une stratégie végétale adaptée à une logique des lieux¹⁰ conforte cette nouvelle territorialité dans le sens où l'ensemble des services municipaux interrogé ne cherchent pas forcément à s'individualiser sur ces nouveaux territoires mais plutôt à créer ou retrouver une ambiance et une identité méditerranéenne qui ne s'arrêterait pas à la porte de leur ville.

Si certains auteurs voient dans ces villes-territoires, la crise des villes ou de la territorialité¹¹, d'autres perçoivent plutôt la prise en compte des espaces naturels au même titre que l'urbain puisqu'ils deviennent un composant de la ville. D'après eux, dans la « ville-nature », autre concept de la nouvelle urbanité, « *la nature ou la campagne serait et ferait la ville ; [elles] ne s'opposeraient plus* ». Elle favoriserait « *la pratique de la nature dans la ville, par la ville et grâce à la ville* » (Chalas, 2000, p. 115).

Loin cependant de cette vision utopiste de l'organisation territoriale, les territoires de l'urbain méditerranéen commencent au travers des orientations de leurs services municipaux à relier la nature à la ville selon des préoccupations à la fois hygiénistes, psychologiques, sociales et culturelles (fonctionnalistes, esthétiques, historiques et identitaires), économiques et politiques).

10 Il apparaît cependant qu'un manque patent en matière de communication, de politiques et de services intercommunaux, inter-régionaux voire internationaux limite l'optimisation de cette nouvelle territorialité en ce qui concerne la question du végétal urbain et non urbain.

11 La métropolisation serait par exemple responsable de la mise hors circuit d'une grande partie de ce territoire. Le rural comme de nombreuses petites villes insuffisamment compétitifs deviennent assistés s'il ne veulent pas être totalement marginalisés dans le jeu libéral qui s'instaure dans les réseaux métropolitains (Robert, 1998 ; Veltz, 2005 ; Viard, 1994).

Afin de répondre à l'interrogation posée dans l'intitulé de cette section et en regard de l'argumentaire avancé, nous soutenons le postulat selon lequel l'arbre en ville prend part à la construction territoriale et marque la volonté des acteurs concernés de territorialiser l'espace. Chacune des dimensions que cristallise désormais l'arbre concourt à enrichir les valeurs, sources et ressources des territoires. Les nouvelles orientations des politiques et gestionnaires et les normes de la société contemporaine en matière d'espace vert instaurent même l'arbre en vecteur des nouvelles territorialités. L'arbre n'annihile pas les territoires, il participe au contraire à la mise en place et à la concrétisation de territorialité nouvelle.

3. LE RESEAU VERT : L'INSTALLATION DU TERRITOIRE

La présente section consiste à illustrer ce qui vient d'être dit jusqu'à présent : l'arbre participe à la construction d'une nouvelle territorialité. Par la gestion des paysages urbains, ruraux et forestiers, produit de concertations multiples et d'actions réfléchies, les zones végétalisées ne sont plus une suite de lieux sans logique. Cette préoccupation qui atteint son paroxysme à la fin du XIX^{ème} siècle voit naître, dans les pays anglo-saxons initialement, les nouvelles théories instaurant le « tout végétal ». Nous ne nous faisons pas ici l'écho de ces diverses utopies végétales, tout d'abord parce que nous n'avons pas les connaissances nécessaires à une critique constructive de cette période urbanistique, mais, nous souhaitons par un exhaustif état des lieux contemporain relever les limites de ces préceptes tout en notant les efforts constants d'organisation et de mise en réseau des espaces verts.

Pour cela nous nous attacherons dans un premier temps à définir la notion de réseau et à comprendre les relations qu'ils peuvent instaurer entre les espaces.

Suite à ces explications préalables, nous reviendrons plus concrètement à notre objet d'étude afin de déterminer si l'arbre urbain suscite désormais une mise en réseau à la fois spatiale et relationnelle. Cette organisation résiliaire, si tant est qu'elle existe, sera abordé tant dans ces avancées que dans ces insuffisances.

3.1. Le réseau : le capillaire indispensable au territoire

Le propre du territoire est d'être un espace approprié. Cette appropriation passe par la prise en compte de la dimension sociale, économique, politique et culturelle de l'évolution de l'espace. Comment arriver à cerner l'ensemble sans parler de relations, d'inter-relations, de répartitions, voire de hiérarchie ? La territorialité dépendrait-elle de la ramification des espaces et des acteurs ?

3.1.1. Qu'entend-on par réseau ?

L'étymologie latine de ce terme nous renvoie à « rets », le filet. Cette image simpliste nous donne pourtant à voir un tissu organisé par un maillage plus ou moins large de fils. Par la transposition géographique, les fils deviennent des lignes concrétisant des relations qui desservent une même unité géographique. Selon cette approche, il existe deux types de réseaux :

Les réseaux matériels ou « *techniques* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 796) : « *ils forment l'ensemble du treillage de l'espace, jusque dans les voiries et les réseaux divers* » (Brunet, Ferras, Thery, 1993, p. 430). Ils comprennent donc les lieux et les chemins qui sont en fait indissociables. Il en va ainsi de l'ensemble des voies de communication, des canalisations souterraines, des réseaux aériens (électricité, télécommunication...) qui relie de manière optimale différents espaces de vie.

Les réseaux immatériels : « *ils s'expriment uniquement par des relations et flux* » (Brunet, Ferras, Thery, 1993, p. 430). Qu'ils soient d'échange, de services, de relations, d'information ou interpersonnels, leur lisibilité transparait uniquement par le bais des résultats des actions menées grâce à eux et les transformations induites.

3.1.2. L'inscription territoriale des réseaux

Puisque tel est notre objet, bon nombre de réseaux s'appuie sur l'espace concret. Ils facilitent l'organisation spatiale dans le mesure où ils lient des lieux entre eux. Sans voies de communication aussi développées que de nos jours, les déplacements seraient beaucoup plus réduits et l'espace vécu également. Le développement des réseaux matériels permet l'extension de l'espace géographique. A ce titre, Brunet et Ferras les considèrent comme des « *êtres géographiques majeurs par fondation* » (Brunet, Ferras, Thery, 1993, p. 430). C'est d'ailleurs dans cette qualification que l'on comprend qu'ils ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

Le réseau matériel n'est pas l'espace, il le structure en construisant un maillage indispensable de relation entre chaque lieu. Il est de plus en relation avec les anciennes configurations spatiales. Les lieux précèdent presque toujours le réseau matériel. La géographie d'un espace se traduit par l'organisation d'ensemble : des lieux, des vides et des réseaux.

Si dans le matériel, le concret, le rôle joué par les réseaux semble assez évident, l'analyse territoriale complexifie l'approche en multipliant les types de réseaux et les échelles. Selon Di Méo, « *Territorialiser un espace consiste pour une société à y multiplier les lieux à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques* » (Di Méo, 2000, p. 42-43). Nous voulons cependant ajouter à cette définition, que le territoire ne réside pas seulement dans l'organisation-réseau des lieux. Il

consiste également à appréhender conjointement les réseaux immatériels qui tout autant que les précédents participent à la sémiotisation de l'espace. La genèse territoriale synthétise donc les diverses typologies de réseaux en transformant « *le linéaire en aréal* » (Brunet, Ferras, Théry, 1993, p. 430).

Les réserves émises proviennent de la difficulté à transcrire un réseau dans son ensemble. La meilleure façon de lire ces réseaux étant la schématisation, le graphique qui en ressort régulièrement hiérarchisé présente un ensemble de nœuds, de segments et de sommets qui s'entrelacent et s'étendent sur différents espaces et différents niveaux. Il arrive très souvent que la complexité du maillage conduise à une lecture incomplète des relations entre les acteurs, à une analyse partielle de la territorialité. Au risque d'en éluder une partie, il est préférable de signaler les limites de l'approche pour qu'apparaissent clairement les inégalités, les vides, et les ruptures dans un objectif d'optimisation des réseaux¹² et de compréhension du processus de la construction du territoire.

Loin de nier le territoire, les réseaux semblent au contraire les révéler. Nous souhaitons à ce sujet reprendre quelques lignes d'un travail sur les interrogations contemporaines des médias et des territoires qui résumant bien au final notre pensée : « *on parle volontiers aujourd'hui d'inscription territoriale des réseaux. Ces derniers s'insèrent dans des espaces géographiques et sociaux différenciés et hétérogènes, ainsi que dans des organisations spatiales pré-existantes (Musso, 1994 ; Cassé, 1995) et contribuent à la transformation des territoires (Roncayolo, 1989), à leur dynamique (Offner, Pumain, 1996). Le réseau "fait bouger" l'échelle de référence des territoires, voire fait disparaître ceux dont la métrique ne leur correspond plus, mais pour en faire apparaître d'autres* » (Boure, Lefebvre, 1997, www.ina.fr/inathèque:activites/colloques/Aix_1997). Nous ajouterons cependant que ces nouveaux territoires ont de plus tendance à s'organiser eux-même en réseaux complexifiant d'autant la lisibilité territoriale.

3.2.Des espaces aux réseaux verts

Après ces quelques précisions conceptuelles, nous tenons à présenter la territorialité par une entrée qui peut paraître atypique mais qui est la notre depuis le début de cette étude, l'arbre. Si la section précédente a permis de démontrer que l'arbre participait à ce processus, seul le raisonnement en matière de réseaux nous apparaît désormais pertinent. Les différentes typologies résiliaires seront autant de grilles de lecture pour le territoire. Chacune étant un

¹² Nous tenons d'ors et déjà à signaler qu'une telle démarche sera privilégiée lors de la typologie du « réseau vert ».

élément pour l'avancée de la territorialisation ; leur intégration traduisant la nouvelle territorialité.

3.2.1. De l'espace vert, la trame verte au réseau géographique

En préalable à la discussion qui va suivre concernant le réseau matériel des espaces verts, nous tenons à préciser que celui-ci sera observé à l'échelle de la ville. Il faut cependant ne pas oublier qu'à l'échelle même de l'arbre, plusieurs réseaux matériels sont concernés (Voir figure 20, « Les contraintes de l'arbre urbain », p. 256) :

-Le premier est propre à la physiologie de l'arbre : le réseau constitutif de l'être végétal c'est à dire le système racinaire et le branchage.

-Le second est le réseau aérien (Electricité, communications...) souvent incompatible avec un développement harmonieux du houppier.

-Le troisième concerne le réseau souterrain des villes (toutes les canalisations) qui cantonne les racines dans une fosse de plantation.

-Le quatrième enfin est constitué des trames architecturales du bâti et des voies de circulation.

Nous ne reviendrons pas sur un historique exhaustif du verdissement urbain qui ne serait en quelques lignes qu'une pâle caricature d'un long mouvement urbanistique bien antérieur d'ailleurs à l'invention du concept d'urbanisme. Les allers-retours incessants entre l'évidence et l'irrationnel ont conduit les hommes à intégrer les arbres à leurs milieux de vie quels qu'ils soient. De ponctuations privées et closes (cours, jardins monastiques...), l'arbre gagne les premiers espaces publics tels les forums pour parfaire la fonctionnalité du lieu : la discussion et les échanges sont favorisés par l'ombre rafraîchissante des houppiers. Qu'il soit question par la suite d'assainissement de l'atmosphère, de problématiques écologiques, environnementales et paysagères, l'arbre occupe peu à peu, malgré la pénurie d'espace due à une urbanisation effrénée, une place de poids dans le milieu urbain jusqu'à même le structurer, ce que nous avons d'ailleurs déjà dit. Il est question d'alignement, de parcs urbains ou suburbains. Les services qui s'occupent jusqu'au XX^{ème} siècle de la gestion des arbres urbains sont communément appelés « parcs et jardins » jusqu'à ce qu'apparaissent dans les années soixante la notion d'espace vert. « *Il doit être autre chose qu'un simple terrain vague ou potager et comporter une majorité de végétaux permanents et notamment des arbres de hautes tiges* » (Soulier, 1977). Ce n'est qu'à partir de 1971 et la création du ministère de l'environnement que cette notion est reconnue comme un fait politique et administratif. C'est donc désormais plus

que jamais le pouvoir politique qui a la charge de veiller à la protection des espaces verts et à leur gestion. Une part non négligeable du budget communal leur est impartie ce qui autorise (et oblige) une réflexion sur la conduite des actions à mener.

Une nouvelle approche des espaces verts conduit les gestionnaires et les théoriciens à les penser en terme de logique des lieux et non plus en des points localisés et individualisés du tissu urbain. Un nouveau vocabulaire apparaît alliant le végétal au mouvement et à l'espace : coulée verte, ceinture verte, couronne...

Il n'est certes pas réalisable de créer partout des espaces verts correspondant chacun à un type particulier de besoin. La politique verte des villes est orientée toutefois vers la composition d'une trame verte la plus homogène possible. Le maillage vert multifonctionnel combine ainsi différents types de fonctions sur un même espace afin de satisfaire aux mieux les utilisateurs. Il apparaît cependant des hiatus importants en fonction des quartiers (résidentiels, habitat collectif, bureaux...), de la densité du maillage urbain sur lequel cette trame doit venir s'appliquer (centre ville historique des villes méditerranéennes...) et des moyens attribués. Un compromis entre l'obtention d'une trame régulière et des discontinuités trop importantes a semble-t-il été trouvé par le biais des voies de communication massivement arborées. Ces liaisons vertes qui se développent dans de nombreuses villes¹³ et notamment dans les trois villes étudiées sont destinées à répondre à un besoin du citoyen de pouvoir se déplacer dans la ville, dans un périmètre plus ou moins limité, sans voiture, à pieds ou à bicyclette. A ces pistes vertes, se superpose également la volonté de relier les différents points verts de la ville renforcés par une signalisation massive tout le long du parcours. Montpellier défend ainsi dans un dépliant consacré à ses espaces verts que « *les dimanches à la ville prennent des allures de campagne* » (Ville de Montpellier, 2004, non paginé).

L'espace urbain consacré aux espaces verts s'organise donc en un premier réseau matériel. Il se traduit tant par la mise en relation des différents points verts des villes, des diverses fonctionnalités des lieux (chercher une optimisation des services sans déplacement excessif pour les usagers) et la connaissance de ces lieux guidée sur le terrain par un ensemble de panneaux indicatifs, de brochures et de plaquettes informatives.

3.2.2. Le réseau matériel appelle une mise en réseau relationnel

Nous faisons remarquer précédemment que l'organisation et la structuration des espaces verts urbains étaient consécutives à une prise de conscience politique et administrative

13 Une déclaration pour un réseau vert européen a été signée à Lille en 2000 afin d'œuvrer en faveur du développement de ce réseau. Il y a été proposé la mise en place d'une mission permanente à l'échelle du territoire de l'Union européenne et la production d'une charte européenne des voies vertes.

dans les années soixante-dix¹⁴. La mise en réseau ne dépend cependant pas uniquement de cela. S'inscrivant dans le territoire, c'est lui qui le dynamise. En cela, il répond également aux dimensions qui participent à la construction territoriale. Chacune d'entre elles se concrétisent par la création d'un réseau approprié matériel ou immatériel, organisant ainsi les sphères dans lesquelles les acteurs concernés se meuvent. Nous allons tenter ici de manière générale puis spécifique (à l'échelle de la ville de Montpellier), de rendre lisible ce qui ne l'est pas pour l'instant : les réseaux immatériels de l'arbre dans la ville.

- **Le réseau politique** : le statut juridique de l'arbre urbain est des plus flou mais il semble de plus en plus être remis en question et donc remanié. Nous pouvons constater une hiérarchie à plusieurs niveaux dépendant d'une part du type d'arbre concerné (arbre isolé, arbre remarquable, alignement, jardins et parcs, de l'espace privé ou de l'espace public...) et de l'échelon de la loi (européen, national, communal, cantonal), et du type de texte (loi, code, charte, règlement...) (Voir troisième partie, chapitre sept).

- **Le réseau administratif et gestionnel** : il structure les autorités et les services compétents en matière de décision, d'aménagement, de gestion, d'entretien, de conseil et de conflits liés à l'arbre urbain. Egalement multiscalaire, il tente de couvrir toutes les possibilités qui peuvent être envisagées, les conditions dans lesquelles elles s'appliquent (les moyens, les lieux, les moments et les actes), et les espaces géographiques concernés (espace privé ou public). (Voir troisième partie, chapitre septième et huitième)

- **Le réseau économique : budgétaire et spéculatif** : sa matérialisation est très utile lors de la phase prospective préalable à tout nouvel aménagement ou lors de la rénovation ou de la réhabilitation de l'ancien. Il recense l'ensemble des subventions possibles pour mener à bien de tels actes, les interlocuteurs envisageables et les services qui s'occupent de lancer les requêtes. Ce que nous appelons le spéculatif concerne la valeur des arbres : valeur à l'achat par les municipalités, valeur pour les pépiniéristes mais également valeur spéculative de l'arbre existant dans les villes en fonction de l'âge et du lieu de plantation.

- **Le réseau social et culturel** : l'arbre interpelle ; il nous permet de nous familiariser avec l'espace vécu. En cela, la société s'organise en association afin de le défendre ou au

14 Nous n'éversons pas les théories nombreuses depuis la moitié de XIXème siècle sur les cités-jardins ou les systèmes de parcs mais nous voulons nous démarquer des projets utopistes et de leurs quelques concrétisations pour nous consacrer à ce qui caractérise la majorité des villes et plus précisément les villes méditerranéennes.

contrainte de lutter contre les dommages qu'il occasionnerait ; des centres ressources (disciplinaires ou non spécifiques) se partagent les ressources. Le circuit informatif se multiplie également (publicitaire, information municipale, presse régionale...).

- **Le réseau de compétences (relationnel)** : la gestion de l'arbre en milieu urbain appelle de multiples compétences pour répondre à la demande des gestionnaires et des techniciens. La botanique, l'horticulture, l'informatique, le paysagisme, l'architecture, l'urbanisme...autant de disciplines qui traitent de la condition de l'arbre urbain. Les établissements de formations et les formations sont multiples. Ce réseau multiscalair est sans doute le plus complexe et le plus incomplet : les compétences et les avancées pouvant provenir de l'étranger.

3.2.3. La complexité du réseau vert

La difficulté que représente la lecture par l'arbre d'une organisation territoriale est que chacun des réseaux présentés ci-dessus ne s'expriment pas indépendamment des autres mais bien au contraire interagissent. La schématisation qui pourrait en être faite doit prendre en compte la typologie des réseaux matériels et immatériels, les multiples entrées sectorielles, et les différentes échelles d'observation correspondant à l'organisation proprement spatiale de l'arbre sur différents territoires : au niveau de l'arbre même, au niveau de l'espace vert, du quartier, de la ville, de la région, interrégional et national voire international.

Ce qu'il est important de comprendre est que les réseaux, au final, ne sont ni seulement matériels, ni seulement immatériels. « *Ils sont le fait autant des individus que des organisations* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 795). Chacun d'eux va s'intégrer autant dans le spatial que dans le relationnel : en amont du réseau matériel se trouvent des réseaux d'individus, d'organisations, de politiques...

En regard de la multiplicité des relations complexes existant au sein de chaque réseau et de l'intérêt de chacun dans le processus territorial, l'on pourrait s'attendre à voir un maillage plus consistant s'instaurant à l'interface du système résiliaire. Ce que nous pouvons constater dans un premier temps est le réel manque de communication entre les acteurs n'appartenant pas à la même sphère fonctionnelle. Si des efforts sont entrepris, les villes méditerranéennes restent en retrait par rapport aux villes nord-européennes. La ville de Nantes, par exemple, est régulièrement citée en exemple dans la charte de l'arbre urbain de Montpellier concernant les accords passés entre les responsables gestionnaires de réseaux spécifiques.

En ce qui concerne les hiatus importants existants entre les réseaux, il n'appartient pas à ce chapitre qui souhaite seulement discuter de l'arbre en tant que marqueur territorial de les développer. En contrepartie, ces éléments révélant des manques évidents d'une prise en charge complète de l'arbre dans cette nouvelle territorialité qui estompe les frontières entre le rural et l'urbain seront l'un des points forts de notre troisième partie.

Les jeux d'acteurs, de politiques et d'organismes sont intimement liés à la spatialité de l'arbre et à son statut. Pour le cas du chêne vert, tant les avancées que les lacunes en matière d'information, de connaissance et de gestion, influencent son intégration à un territoire qui jusque là se refusait à lui : la ville.

Marqueur spatial, composante paysagère et vecteur d'une nouvelle territorialité, l'arbre n'est jamais l'un au détriment de l'autre. Tout est une question d'échelle et de prise en compte globale ou partielle de ce qu'il peut représenter aujourd'hui. En matière de territoire, il apparaît, suite aux démonstrations précédentes, que notre objet d'étude est enfin perçu dans sa globalité et dans sa complexité.

L'espace concret dans lequel se répartit le chêne vert donne à voir des étendues, plus ou moins continues de boisement. Il révèle également la mobilité sociale de cette essence à travers les usagers et les usages observés respectivement au sein de l'espace forestier, agricole et urbain.

Le volet paysager que nous avons ouvert dès la première partie de ce travail est certes une observation personnelle de ces portions d'espace par le prisme du subjectif et de l'esthétique. Selon les nouvelles orientations politiques envisagées, cette préoccupation s'inscrit dorénavant collectivement dans un cadre prospectif pour une réévaluation et revalorisation de l'espace et des territoires. Les constructions paysagères résultent, par le biais de la perception certes, de la territorialisation de l'espace. Le paysage peut ainsi être une entrée du territoire comme l'espace est la physionomie ou le support du paysage. Le paysage est un critère de valorisation du cadre de vie, de bien-être et de bien vivre et corrélativement du souci écologique : la considération de la beauté paysagère passe désormais par la qualité environnementale et écologique des milieux représentés.

Le territoire, au-delà de la « re-présentation » qu'est le paysage, traduit l'ensemble des stratégies et des jeux d'acteurs, les discussions, les enjeux et les politiques de gestion qui permettent l'appropriation de l'espace par la société qui l'habite ou le vit. Il est donc à la fois le

concret, les flux et les relations qui s'instaurent entre les acteurs et les organismes afin de transformer ce concret. Une approche par type d'acteurs ou par vecteur permet d'analyser ces mutations. C'est ainsi que l'arbre, en tant qu'entité végétale complexe introduite de façon raisonnée à l'urbain, participe à la construction des territoires ou à leur recomposition. Il marque la volonté des acteurs concernés de territorialiser l'espace. A l'échelle spécifique qui est la notre, le chêne vert induit même, par le biais de sa mobilité tripartite définie précédemment, une territorialité nouvelle. Les réseaux multiples en sont l'expression.

La multiplicité des entrées sectorielles de l'organisation résiliaire de l'arbre matérialise une « *réalité multiconche* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 795) qui n'était jusqu'alors pas perceptible dans son intégralité. Elle révèle ainsi l'arbre comme un vecteur de nouvelle territorialité, intégrant l'ensemble des dimensions indispensables à l'existence même du territoire. L'implication des acteurs dans les types de gestion qui lui sont appliquées constitue l'un des points forts de l'appropriation de l'espace par les usages qui peuvent être faits de l'arbre. De plus, l'appartenance et la reconnaissance de ce même espace (sa territorialisation) passe par son identification par rapport à sa propre singularité ou à celle de la société toute entière. Les identités (en réseaux également) ne cessent d'ailleurs de se « *renforcer en relation avec la croissance de la mobilité* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 795).

L'approche identitaire de l'arbre et notamment du chêne vert correspond ainsi à l'ultime dimension de la territorialité que nous souhaitons aborder. Considérer une identité végétale comme porteuse d'une identité pour un territoire...

CHAPITRE SIXIEME

L'ARBRE, UN MARQUEUR IDENTITAIRE :

LE CHENE VERT POUR UNE NOUVELLE MEDITERRANEITE

La territorialisation de l'espace apparaît selon l'argumentaire soutenu précédemment comme une appropriation par la société de cet espace à la fois matériel et vécu. Dynamique, le système social se construit par le biais d'inter-relations complexes entre le système naturel, les individus, les groupes d'individus, et les normes qu'ils établissent et dans lesquels ils se reconnaissent. Cette reconnaissance, indissociable du phénomène social, se fonde sur des représentations multiples et des valeurs évolutives. Leur entendement et leur partage permettent la réunification d'individus autour de normes et de croyances communes. Certes, une variabilité en terme d'affinités est tolérable, en deçà d'un certain seuil, au sein d'une même société. Toutefois, les normes et les valeurs reconnues autorisent chaque individu à se connaître, à se reconnaître par rapport aux autres et à l'environnement physique et social qu'il côtoie. Le phénomène identitaire participe à cela.

L'objectif de ce chapitre est de poursuivre le raisonnement qui est le nôtre depuis le début de cette partie. Il y est question de comprendre le lien qui s'instaure entre l'arbre et la société et plus globalement leurs constructions ou représentations spatiales, le territoire et le paysage. A ce stade de la problématique, nous entendons l'arbre comme un vecteur de territorialité puisque par le biais des multiples dimensions qu'il véhicule, il induit une reconnaissance sociale de l'espace. Cette reconnaissance, semble-t-il, ne saurait être totale sans se soucier de la dimension identitaire : identité de l'individu, identité de la société, identité pour le territoire.

Nous aborderons cette question de l'identité territoriale selon la méthodologie communément employée tout au long de ce travail qui consiste à une approche théorique globale des concepts puis à la confrontation de cette théorie à notre objet d'étude grâce aux observations et entretiens menés sur le terrain et à quelques développements de cas exemplaires.

Dans un premier temps, nous nous efforcerons d'élaborer une trame, certes non exhaustive, nous n'en avons pas la prétention, de la notion d'identité et de l'extension qui peut en être faite, en géographie et en sociologie notamment. Quelle corrélation peut-il exister entre l'identité et le territoire ? Quels peuvent être les vecteurs de cette identification territoriale ?

Dans un second temps, il convient d'étudier le végétal, en particulier l'arbre, comme objet susceptible d'être porteur d'une identité pour le territoire en devenir. La question de patrimoine naturel et végétal sera ici discutée. Le cas de chacune des villes étudiées sera observé afin d'esquisser ce processus de reconnaissance, et de quête identitaire par l'arbre. Nous soumettrons en dernier lieu les postulats précédemment énoncés à l'étude de cas qui guide notre réflexion, à savoir l'usage et la gestion du chêne vert dans les villes méditerranéennes. Cette essence est-elle « suffisamment » reconnue pour pouvoir à elle seule devenir l'image de la Méditerranée ? Son statut actuel le lui permet-elle ?

1 L'IDENTITE, LE TERRITOIRE ET LE PAYSAGE

L'approche disciplinaire de l'identité est très complexe. La transdisciplinarité l'est d'autant plus, étant donné qu'elle tente d'élaborer une définition qui puisse être lisible des diverses disciplines sans cependant heurter leur position. Parler de l'identité grâce au territoire ou au paysage autorise cette tentative et la facilite sans doute. La transdisciplinarité de chacun de ces concepts convient tout d'abord d'un observateur qui se positionnerait à l'interface des disciplines et des théories pour tenir compte de chacune d'entre elles et non pas seulement de certaines. De plus, le paysage et le territoire ne peuvent s'analyser sans considérer le subjectif tout autant que l'objectif, les représentations que le matériel. Tel est également le cas de l'identité quelle que soit la discipline qui l'étudie. Sachant cela, la notion d'identité que nous voulons soutenir reprend autant d'éléments de sociologie, d'anthropologie et de psychosociologie que de géographie. Il est cependant évident que nous ne pouvons éviter totalement le piège disciplinaire étant donné notre propre positionnement et la disciplinarité de ce travail : l'identité est étudiée à des fins territoriales et paysagères, deux concepts géographiques.

Cette première section essaie en premier lieu de définir le processus identitaire et de comprendre la part individuelle ou sociale qu'il sous-tend.

De ces quelques précisions générales, il conviendra, en deuxième lieu, de préciser en quoi l'identité est une des dimensions essentielles du processus de territorialisation et de construction paysagère.

En dernier lieu, nous reviendrons sur l'appropriation de l'espace pour tenter de comprendre comment se véhicule l'identité. En ce qui concerne l'identité territoriale, quels sont les objets spatiaux susceptibles de transmettre une identité, leur identité à l'espace ?

1.1 Identité : un continuum individu-groupe

La notion d'identité la plus commune et qui pose sans aucun doute le moins de problème de sémantique est celle qui a trait au physique et à l'état civil d'un individu. Le fait de pouvoir être reconnu comme tel sans aucune confusion avec autrui grâce à des éléments spécifiques qui individualisent l'individu traduit l'idée d'unicité et de permanence. La difficulté est cependant tout autre lors d'une approche psychologique ou sociologique de l'identité. Plusieurs débats coexistent à son sujet. Le premier examine la dimension temporelle de l'identité tandis qu'est toujours discuté comme structure de l'identité, l'individu ou la société.

1.1.1 La dynamique de l'identité

Alors que certains auteurs préfèrent dorénavant dénoncer un usage excessif et irraisonné du « tout identitaire » afin de couper court au débat, d'autres, tels que Paul Ricoeur, s'attache à démontrer l'existence d'une composante interactive. Marouf, Lévy et Lussault présentent très bien dans leurs écrits respectifs le différend, au sein des sciences sociales, qui oppose les partisans d'une notion mobile et interactive et ceux qui défendent l'idée de permanence et d'immobilité de l'identité (Marouf, 1993). Pour ces derniers, l'identité serait une « *réalité échappant à la dynamique des biographies et de l'histoire en étant atemporelle, permanente et éternelle* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 479).

Loin de penser détenir la solution, en percevant le processus identitaire comme une construction, la dimension temporelle semble ne pouvoir être ignorée. Basée sur les individus, les pratiques, les représentations, la culture et le vécu, la composante identitaire apparaît comme une composante mobile, évolutive, en perpétuelle reconfiguration. Conclure à l'immobilité de l'identité reviendrait d'ailleurs, selon nous, à affirmer l'immobilité de l'individu social et à nier l'interaction individu-société. L'identité est donc considérée dans ce travail comme une composante dynamique en interaction étroite avec tout changement (temporel, individuel et social).

Nous tenons toutefois à signaler que certains psycho-sociologues, à l'égard de Anne-Marie Costalat-Founeau, se situent au-delà de cette simple dichotomie. L'identité serait selon elle une « *interaction active* » qui « *ne peut se concevoir dans un mouvement a-temporel « identité en suspens », et temporel « continuité »* » (Costalat-Fourneau, 1997, p. 18). La dynamique identitaire

intégrerait ainsi cette complexité supplémentaire que nous entendons mais ne retenons pas pour l'instant en raison de notre non spécialité.

1.1.2 L'identité : individuelle ou collective ?

Que nous fassions référence à l'identité personnelle ou à l'identité culturelle, il semblerait que dès la première moitié du XX^{ème} siècle, l'ensemble des auteurs s'accordent à penser que l'identité trouve son origine dans l'appartenance à un groupe (Mead, 1934). Individuelle ou culturelle, l'identité se construirait en lien avec la société. Antérieurement, Emile Durkheim avait évoqué la notion de « *conscience collective* » selon laquelle existerait un « *état représentatif, cognitif et émotionnel qui embrasse, outre la personne elle-même, tous les individus du groupe, de même que les intérêts et les valeurs culturelles* » (Durkheim, 1967), sans toutefois parler d'identité sociale. C'est au milieu du XX^{ème} siècle que Parsons pose comme modèle de l'identification une reprise personnelle de l'ensemble des valeurs que partagent les membres d'un même système. Se trouve ainsi préciser la construction identitaire comme une construction sociale qui peut être considérée soit au niveau de l'individu soit au niveau du groupe. C'est ce que Tajfel et Turner appelleront plus tard, dans les années 1980, le « *continuum soi-groupe* ». Ils conçoivent la relation entre l'identité personnelle et sociale comme un modèle interactif où s'activerait prioritairement l'un des deux pôles en fonction des intérêts étudiés (Tajfel, Turner, 1986).

Suite à ces quelques précisions, nous retenons les précisions de Baugnet quand à la notion d'identité, à la fois psychologique et sociale. « *Elle est construite et générée socialement, issue des expériences sociales, modélisée et modélisant les perceptions, cognitions et comportements sociaux. Elle traite du sujet et de ses positionnements par rapport à l'environnement physique et social et de leurs implications sur le plant des idées et de l'action. (...) C'est une appropriation symbolique du sujet envers l'environnement* » (Baugnet, 1998, p. 111). L'approche spatiale de l'identité qui nous préoccupe doit de fait tenir compte à la fois de chacun des individus qui forment la société et de ce groupe dans sa globalité qui synthétise des normes et des idées communes représentatives de cette masse. L'identité est à la fois ce que l'individu est et ce qu'il veut être ; ce qui le spécifie et la manière dont il se représente sa spécificité. Elle est donc « *la manière dont [l'individu se] désigne individuellement et celle dont [il] s'identifie à des normes et à des groupes* » (Renault, E., 2004, p. 113).

Ce besoin incessant de reconnaissance et d'appartenance à un groupe, à une communauté, à la société, et à un espace se traduit par ce biais identitaire qui bien souvent peut paraître caricatural mais renvoie la plupart du temps l'image résumée, valorisante, que souhaite renvoyer un groupe.

1.1.3 Individualité du groupe, reconnaissance d'un espace commun

Puisque l'identité d'un individu ou d'un groupe est forcément le « produit d'un lien social » (Cettolo, 1998, p. 95), elle se construit dynamiquement en rapport avec les autres, l'évolution des connaissances et des pratiques, et les ré-organisations de l'espace et de la société qui en découlent. Ann-Marie Costalt-Founeau défend même l'idée que « *la notion d'identité n'est pas compréhensible si elle ne se situe pas dans une interaction avec l'environnement social, le milieu où le sujet vit, parle, demeure et évolue* » (Costalat-Founeau, 1997, p. 18). Une des caractéristiques de la société est justement de se définir dans un espace limité qui peut devenir, sur le temps long, le témoin concret de cette construction abstraite de l'identité. Cet espace ainsi approprié l'aide à son tour à se définir, se reconnaître, et à progresser.

1.2 Quelle part de l'identitaire dans la construction paysagère et territoriale

Le lien évident qui transparait entre l'identité, la société et l'espace, appelle une réflexion et une approche géographique afin de définir plus spécifiquement la notion d'identité spatiale. Comment la société peut-elle imprimer sur le territoire qu'elle occupe des valeurs, des représentations, des images qui la symbolisent ? En prenant comme référence les concepts préalablement discutés d'espace géographique, de paysage et de territoire, la réalisation des deux dernières est soumise à la prégnance d'une dimension identitaire. Est-ce cependant le territoire et le paysage qui confèrent une identité à toute entité spatiale comme le laisse sous-entendre Antoine Bailly et R. Ferras ? Ou bien est-ce l'appropriation de l'espace par un biais identitaire qui construit le territoire ?

1.2.1 Le territoire et le paysage : supports d'identification

Avant toute discussion, nous tenons à rappeler que l'identité, n'étant pas sensible, ne peut s'inscrire dans l'espace. L'identité va uniquement se percevoir dans les discours des sociétés qui parlent de leurs paysages, de leurs territoires, de leurs pays ou encore de leurs terroirs.

En tant que construit social, le territoire est le support d'une culture commune qui engendre la cohésion du groupe et le processus de reconnaissance. Résultat de l'ensemble des jeux d'acteurs, d'interactions raisonnées entre l'espace vécu et la société, il ne peut que se forger à l'image de cette société ou de la majorité qui le pense, le projette, le réalise et le dynamise. Cette identification collective apparaît désormais comme un besoin qui découlerait de « *la complexification croissante de la société, de sa globalisation, à la fois cause et conséquence d'une délocalisation de la décision, du pouvoir* » (Bailly, Ferras, 1997, p. 122). Le territoire deviendrait alors un support supplémentaire d'identification compensant les pertes de repères de plus en plus

fréquents (migrations, urbanisations, pluri-activité, éloignement familial...). Bien qu'abstraite, l'identité ainsi élaborée à partir de cette structuration et organisation de l'espace propre au territoire semble toutefois pouvoir se confirmer par « *sa capacité d'attraction sur les nouveaux venus et sur sa capacité d'intégration* » comme l'affirme Anne Sgard dans son étude sur le Vercors (Sgard, 1997, p. 134).

La construction paysagère d'autre part est une représentation artialisée individuelle d'une portion d'espace vécu. Elle ne peut toutefois exprimer le seul ressenti de l'individu ; Fortement imprégné de la société dans laquelle il évolue et il se construit, le paysage qu'il compose sera certes unique et personnel mais corrélativement une production sociale. Ce n'est qu'au début du XX^{ème} siècle que le paysage devient un des terrains privilégiés du discours idéologique et iconographique. Il est alors « *présenté comme un marqueur "identitaire", expression du lien primordial qui rattache, corps et âme, l'individu à un terroir, cellule de base de la société* » (Veitl, www.elanews.com/dwl/Chamarande.htm). Cette identification de l'espace qui repose sur l'assimilation de référents spatiaux va dépendre de l'externalité ou de l'internalité de l'observateur. Comme le signale très justement Anne Sgard, la valeur identitaire est exprimée « *consciemment comme telle par la communauté qui s'y reconnaît. Une identité produite par le regard extérieur ne peut être porteuse d'une dynamique interne, à moins d'être adoptée, appropriée, par la société locale* » (Sgard, 1997, p. 151). Le processus paysager en tant que tel émanant de regards étrangers risque donc de ne pas être repris dans le cadre d'une valorisation identitaire. Dans cette même logique, le territoire est le support de l'identité véhiculée exclusivement par les acteurs responsables de la dynamique et de la reconnaissance de l'espace. Le paysage perçu, utile, en adéquation parfaite avec les préoccupations d'aménagement ou de conservation, peut ainsi être ressenti comme une forme appropriée de transcription de l'identité territoriale¹. Le paysage identitaire se résume facilement à travers une ou plusieurs composantes. Ainsi reconnu et dénommé, les paysagers lui expriment un attachement certain par le biais d'une volonté de protection, de conservation ou d'aménagement raisonné et concerté.

L'idée qui vient alors à l'esprit est que l'identité est forcément passéiste. Si la valeur identitaire qui peut être révélée par les territoires traduit essentiellement des savoirs-faire, des usages aujourd'hui révolus, il est nécessaire que ce passé et cette culture soient reconnus encore aujourd'hui afin de susciter des envies de participation et d'intégration. Pour cela, l'identité n'est pas que mémoire ; elle s'actualise en s'inscrivant dans le territoire en perpétuelle

1 Ce raisonnement est à rapprocher de l'étude des politiques et des gestions qui est exposée dans la troisième partie de ce travail. Nous faisons bien évidemment allusion à l'intégration dans le domaine législatif de la dimension paysagère (loi de protection des paysages, création des « Pays », création de l'observatoire photographique, 1% paysage, catalogue des bonnes pratiques...).

mutation. Nous pouvons illustrer ces propos en renvoyant le lecteur au chapitre quatre, deuxième partie. L'adaptation des silhouettes végétales au contexte urbain actuel participe à cette modernisation. En intégrant à la trame urbaine, une espèce familière du passé forestier de la région, les gestionnaires des villes méditerranéennes esquissent un lien trans-générationnel espérant transcrire sur le territoire une identité ancrée certes dans le passé mais résolument moderne. « *L'identité contemporaine n'est pas seulement l'expression d'un passé enfoui* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 480). La mémoire, le projet et l'identité se modèlent mutuellement.

1.2.2 La quête identitaire, en amont ou en aval de la construction territoriale ?

Rappeler brièvement que la dimension identitaire est un élément indispensable de tout construit social induit de nouvelles interrogations. La première qui peut être soulevée est celle concernant l'antériorité de l'une de ces deux notions. L'identité est-elle un vecteur de la territorialisation ? Ou bien est ce le territoire qui révèle cette identité ?

Selon le concept précédemment retenu, l'appropriation de l'espace suit un long processus qui synthétise diverses dimensions dont la dimension identitaire. Ce sentiment d'appartenance à un groupe doit être déjà perceptible afin d'initier par le biais d'acteurs volontaires la territorialisation d'un espace donné. Le territoire répond donc à une logique identitaire déjà présente mais qui ne s'exprime pas encore pleinement dans l'espace. L'organisation résultant de l'aménagement territorial améliore sa visibilité. En ce sens, le territoire traduit spatialement les valeurs identitaires préexistantes.

Si l'on s'attarde cependant sur les objectifs et les résultats obtenus de la volonté de territorialiser un espace, l'on s'aperçoit qu'en construisant un territoire, la société construit sa propre identité. C'est ce que démontre Cavaillé en rappelant les fondements de l'identité territoriale rurale mais qui semble à nos yeux généralisable à toute autre territorialité. « *Le travail investi dans un territoire est une découverte et une construction de soi. Le territoire devient alors une part d'eux-mêmes [des ruraux] (une part importante, rêvée et idéalisée) et une image d'eux-mêmes (une image effective, concrète et concrétisée)* » (Cavaillé, 1998, p. 48). Le territoire devient alors un support idéal de l'ancrage identitaire grâce aux repères tangibles qu'il contient. La mémoire de la société mais également ses aspirations sont ainsi directement lisibles. A ce stade là, le territoire dynamique véhicule donc de nouvelles identités qui régénèrent à leur tour le territoire. L'identité produit du territoire ; le territoire construit de nouvelles identités.

1.2.3 Identité spatiale et patrimonialisation

En amont et en aval de la construction territoriale, l'identité ne s'exprime cependant pas de la même manière aux différents stades de perception de ce processus. En amont, au sein de

l'espace vécu, l'espace social et l'espace de vie, s'exprime l'identité individuelle et culturelle. L'argumentaire est seulement discursif. Il n'y a pas d'ancrage dans l'espace. Au sein des territoires, l'identité devient spatiale. Le discours identitaire se cristallise, selon l'expression empruntée à Lévy et Lussault, dans des fractions d'espaces emblématiques (Lévy, Lussault, 2003, p. 481). Les composantes territoriales deviennent le vecteur concret de l'identité, jusqu'alors abstraite, de la société. Pouvant même symboliser le visage que veut donner la société, elles incarnent alors une vitrine idéale tant pour sa connaissance (destinée aux étrangers) que pour sa reconnaissance (autochtones).

Ce développement du sentiment d'identité collective se retrouve également dans un autre construit social qu'est le patrimoine. D'après J. Bessière, « *le caractère matériel et immatériel du patrimoine traduit les modes spécifiques d'existence matérielle et d'organisation sociale des groupes. (...) Il est à la fois marqueur d'identité et facteur de différenciation de chaque groupe social* » (Bessière, 1998, p. 50). Directement lié à la mémoire collective, il est un des signes de reconnaissance territoriale. Héritage collectif du passé, il installe l'identité dans une continuité (Cavaillé, 1998), mais n'en est pas moins dynamique. En cela, autant support que marqueur d'identité, nous pouvons nous demander, comme le fait J. Bessière, si le patrimoine n'est pas générateur de nouveaux territoires ? Au même titre que l'identité spatiale qui induit une régénération territoriale, le patrimoine construit territorial identitaire dynamise à son tour le territoire qui lui a donné sens. Au-delà des considérations matérielles, ce processus de patrimonialisation rassure la société par la préservation de son identité sociale et culturelle tout en lui donnant des clés pour comprendre le monde.

Dans cette quête identitaire qui motive les sociétés à s'organiser, la valeur patrimoniale est sans aucun doute la considération identitaire qui vient le plus en aval de cette démarche afin d'accorder un statut prestigieux aux espaces, aux monuments, aux objets ou aux représentations ainsi délimités.

1.3 L'objet vecteur d'identité spatiale

Intéressons-nous maintenant à ce qui peut transmettre de l'identité. Nous venons de voir que le paysage et le territoire étaient des supports de l'identité sociale ; que certaines de leurs composantes pouvaient véhiculer cette identité, le patrimoine étant l'un de ces vecteurs. Il demeure cependant quelques zones d'ombre dans la compréhension de la matérialisation de l'identification sociale. Pour cela, nous avons choisi de nous arrêter aux analyses menées en anthropologie et plus particulièrement en anthropologie de l'objet.

1.3.1 Les objets, marqueurs d'identité sociale

« Les objets du quotidien remplissent une fonction d'intermédiaire entre le passé, le présent et le futur. Ils incorporent du passé comme mémoire. Ils permettent du lien social par l'usage et la circulation dont ils sont les supports dans la vie quotidienne. Ils engagent le futur par leur effet de structuration matérielle du jeu social ».

Garabuau-Moussaoui, Desjeux, 2000, p. 233

Le raisonnement qui nous a poussé à investiguer dans ce champ disciplinaire était le suivant : par le biais du territoire, la société cherche à élaborer un espace qui lui ressemble et qui puisse transmettre ce qu'elle est à des yeux extérieurs. L'identité doit donc être perceptible sans pour autant être accompagnée d'un long discours. Les valeurs identitaires doivent raisonner à travers l'organisation même de l'espace, l'agencement des composantes, les composantes elles-mêmes. L'objet peut-il donc être le vecteur de l'identité sociale ? Si tel était le cas, le végétal considéré en tant qu'objet spatial pourrait être susceptible de transmettre une identité à l'espace qu'il agrémente.

Les chercheurs en sciences humaines et sociales considèrent que l'objet participe de la vie sociale. Construit par et pour la société, il est partie intégrante du quotidien et est imprégné du social. Catégorisés par Latour selon sa « *fonctionnalité* », sa « *matérialité* », et son « *infrastructure* », l'objet est ensuite coulé dans le monde social des représentations et des signes (Latour, 1994, p. 597). Céline Rosselin précise que l'objet est également utilisé, manipulé, approprié voire domestiqué, ce qui tient compte là de tous les aspects sociaux qui lui sont liés (Rosselin, 1996). Les manipulations de l'objet entrent de plus dans ce même contexte social, temporel, local et possèdent des buts sociaux. A travers l'étude de divers objets, qui vont de la lettre au téléphone, de l'outil au vêtement, les anthropologues démontrent que les objets participent à la socialisation et à la construction de l'acteur social en lien avec la société. Réceptacles de significations, de représentations, de souvenirs et de sentiments, « *les objets peuvent être utilisés comme marqueurs d'identité personnelle, de couple, de famille et de groupe. Ils sont également investis de symbolique et d'identité. (...) La culture matérielle et la culture sociale s'imbriquent pour former une identité sociale dynamique, que l'acteur social intègre entre autres par les objets, leurs usages et le sens qu'il construit à partir d'eux* » (Garabuau-Moussaoui, Desjeux, 2000, p. 26-27).

1.3.2 La dimension identitaire des composantes spatiales

Arrêtons-nous seulement à l'une de ses dimensions : l'identité spatiale. L'objet quel qu'il soit est un instrument d'investigation des sciences sociales. Déjà riche individuellement,

certains d'entre eux se combinent pour former des espaces que la société s'approprie en modifiant leur agencement, leur nature ou bien en les supprimant. La place et le rôle de chacun de ces objets sont « *codés* » et « *construits socialement* » (Garabuau-Moussaoui, Desjeux, 2000, p. 18). Mouvants (tel le mobilier urbain) ou plus fixes (tel les murs, les sols, les éléments naturels...), ils agrémentent les lieux par leur fonctionnalité ou leur esthétique. Tous ne vont pas véhiculer cependant des caractères propres au territoire et à la société qu'il incarne.

Certains objets, suffisamment neutres pour être anodins, pourront alors se fondre sur n'importe quel support. Nous pensons notamment en regard des territoires de l'urbain aux différents modèles de mobilier (les lampadaires, les bancs...) répondant plus à des critères de mode, de modernité mais aussi de coût afin d'intéresser une plus large gamme d'acquéreurs. Nous développerons ultérieurement (Voir deuxième partie, chapitre six, 2) le cas de plantations végétales irraisonnées qui relève de ce procédé. L'arbre perçu en tant que mobilier urbain ne peut transmettre autre chose que son esthétique et son ombrage. La valorisation historique, culturelle, symbolique ou identitaire est alors totalement ignorée.

Tout objet peut cependant endosser une dimension identitaire à condition qu'il soit observé et utilisé socialement afin de susciter un sentiment de cohésion et d'appartenance sociale (Pecqueur, 2003). Comme le signale Lévy et Lussault, « *exciper de l'identité d'un objet spatial c'est entreprendre de le distinguer, au sens fort du mot, en postulant qu'il peut être repéré et reconnu à certains signes qui d'emblée le particularisent* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 480). La valorisation identitaire des objets spatiaux relève donc d'une démarche volontaire intégrant celle de territorialisation. Au même titre qu'un objet patrimonial, mais à une échelle moindre, l'objet qui participe activement à la construction du territoire produit et reproduit de l'identité et de l'unité (Bessière, 1998, p. 51). C'est ainsi que l'architecture, les matériaux utilisés, des « hauts-lieux » naturels ou construits peuvent s'imposer en marqueurs identitaires pour les territoires.

2 UNE IDENTITE VEGETALE PORTEUSE D'UNE IDENTITE TERRITORIALE ET PAYSAGERE

Le paysage est une représentation d'une portion d'espace que l'on s'approprie par un biais culturel et subjectif propre à chaque observateur. Il peut ainsi être considéré comme une transcription du territoire qui le supporte. Ces deux concepts distincts possèdent en commun, en tant que construits sociaux, une dimension identitaire transmise par la société qui les compose et les vit au travers de raisonnements discursifs mais également par les objets qu'elle manipule et module selon ses désirs. Certains d'entre eux, suffisamment « domestiqués », peuvent alors résumer une manière d'être à un moment donné, un savoir-faire ou une histoire dans lesquels se devine et se découvre la société qu'ils symbolisent. Générateur de grilles de

lecture, ce processus atteint son paroxysme en initiant les territoires de l'identité, les paysages identitaires.

Nous parlions plus haut d'architecture et de matériaux, tels les ocres ou la chaux par exemple, participant à l'élaboration identitaire d'une ville, d'une région ou d'un pays. Le végétal, tel que présenté dans les chapitres précédents, est une des composantes majeures des différents espaces forestiers, ruraux et urbains. Il s'impose même en tant qu'élément matrice des territoires et des paysages. Les sentiments qu'il suscite dépassent largement les préoccupations hygiénistes. Les valeurs qu'il cristallise lui octroie une identité intrinsèque particulière à l'espèce voire à l'individu.

Dans quelles mesures cependant le végétal peut-il être perçu comme un objet identitaire ou même patrimonial ?

Parmi les organismes végétaux, l'arbre est-il plus apte que les autres entités à véhiculer cette dimension ? Les hauts-lieux, les espaces naturels protégés ou classés sont-ils les seuls à transmettre et à représenter l'ensemble d'un territoire et sa société ? Ne peut-il être question d'un tel processus au niveau spécifique ?

Dans un dernier temps nous observerons pour chacune des villes étudiées comment l'évolution du patrimoine arboré participe à leur quête identitaire et à la territorialisation des espaces urbains.

2.1 Le végétal : identité et patrimoine

La dynamique qui s'instaure entre l'objet naturel, la société et le territoire élabore la trame complexe de l'identité spatiale. Le végétal, en tant qu'objet naturel et spatial participe à ce processus selon ces deux approches que sont respectivement les caractères biotiques de chaque espèce et les caractères environnementaux et sociaux propres à son aire biogéographique. Ainsi, l'identification du territoire ou du paysage par le végétal traduirait la coexistence d'une identité végétale et d'une identité culturelle induite. Emanant de cette conception duale de l'origine de l'identité spatiale de multiples questions relatives à la mémoire, au savoir-faire, à la tradition, au symbolique et au patrimoine.

2.1.1 L'objet naturel véhicule sa propre identité

Minéral, végétal, terre, eau et relief composent l'essence même de tous les espaces. Ils contribuent ainsi de par leur seule présence à les caractériser. Indépendamment de l'influence de la société, les aspects et les traits morphologiques de ces éléments leurs octroient spécificité et unicité. Ils sont reconnus pour ce qu'ils sont et sont ainsi discernables de tous les autres. Afin d'illustrer cet état de fait, nous souhaitons reprendre succinctement ce qui, relatif aux caractères des espèces végétales, a pu déjà être cité dans la première partie de ce travail.

Le végétal est un être vivant, pour la plupart du temps immobile, qui doit par conséquent trouver dans son environnement immédiat les réponses à tous ses besoins vitaux (climat, eau, sels minéraux, richesse du sol, profondeur...). Les étages bioclimatiques délimitent, globalement, les aires de répartition et de développement des espèces. C'est ainsi que, schématiquement, loin de la rigueur botanistique ou biogéographique, des espèces végétales font référence à un climat ou à une zone spécifique. Alors que les acacias, les palmiers, les cactus et autres arbres du voyageur évoqueront le soleil et la chaleur, les épicéas, les pins noirs et les sapins suggéreront le Nord et un climat plus froid.

Cette symbolique qui ressort de la végétation trouve ses racines dans les caractères morphologiques et l'apparence globale de chaque individu. Le port caractéristique des arbres, la forme du houppier et du tronc, la couleur et la consistance du feuillage participent à la reconnaissance du végétal. Le cyprès à la silhouette élancée, à la cime sombre, dense et écaillée se détache la plupart du temps de l'horizon. La silhouette flammée et la noirceur de sa présence est souvent un message funeste. Au même titre que le chêne vert et d'autres espèces au feuillage sempervirent, tel le buis ou l'if, il incarne l'arbre qui veille sur les morts. D'autres espèces au feuillage plus léger (les peupliers, les saules...), laissant transparaître la lumière et les bruissements du vent et de l'eau sont assimilés à des ambiances plus insouciantes et romantiques. L'aspect et l'épaisseur du tronc soulèvent la question du temps. Un tronc solide et noueux, couvert d'aspérités, celui d'un olivier plusieurs fois centenaire par exemple, témoigne d'un long passé mouvementé, de la robustesse et de la longévité de l'individu.

Ces aspects physiques « naturels » établissent une carte d'identité végétale spécifique (selon les caractères biologiques communs) voire individuelle (d'après l'étude au cas par cas de caractères qui peuvent singulariser l'individu : l'âge, la croissance hors normes, la mutation génétique²...). Cette identité s'exprime quels que soient le lieu où est implanté le végétal et l'objectif de la plantation. Les raisons (culturelles, historiques, symboliques...) motivant ce

² La croissance hors normes des individus doit être comprise dans les deux sens : le gigantisme et le nanisme. En ce qui concerne la mutation ou le dérèglement génétique, nous citerons à titre d'exemple les hêtres tortillards.

choix et les usages historiques de l'espèce vont cependant venir se juxtaposer à cette identité première afin de l'enrichir et de rendre possible l'identification de l'espace par le végétal.

2.1.2 L'objet naturel transmet une identité spatiale

Pour reprendre l'expression de Bernard Debarbieux, l'identité à l'échelle locale se matérialise, « *se condense* » dans des composantes, répétées ou isolées, bien précises et identifiées du territoire (Debarbieux, 1995). Ces éléments naturels diffusent donc sur l'ensemble du territoire ou du paysage qu'ils composent leur identité propre. A cela va se greffer le rapport social qui s'est instauré entre eux et la société sur le temps long. L'identité induite s'est enrichie des valeurs d'usages, symboliques, culturelles, historiques... Les éléments naturels vecteurs de cette identité peuvent être isolés, comme par exemple l'olivier maintes fois extirper de son environnement naturel pour l'évoquer en milieu urbain (ronds-points, croisée de chemins...), ou bien associés et l'on parlera alors des oliveraies en terrasses de l'arrière pays méditerranéen, des champs de lavande provençale et des collines toscanes.

Cette dimension identitaire que peut donc véhiculer un objet naturel à l'échelle territoriale suscite, nous le voyons bien à travers l'exemple de l'olivier, une digression vers la notion de tradition et de mémoire collective. La diffusion de cette identité se cantonne spatialement au territoire concerné, délimité à une aire géographique topologiquement et climatiquement adaptée à l'exploitation ou à la culture de l'espèce végétale donnée. Ce territoire devient ainsi le détenteur d'une histoire, de méthodes de travail et de savoirs-faire uniques. La richesse identitaire s'ancre alors dans le passé traditionnel de la société, compris au sens de Danielle Hervieu-Léger qui le définit comme « *l'ensemble des représentations, images, savoirs théoriques et pratiques, comportements, attitudes... qu'un groupe ou une société accepte au nom de la continuité nécessaire entre le passé et le présent* » (citée par Bessière, 1998, p. 51). Le mûrier, l'olivier, le blé, la vigne, la lavande, les orangers, les dattiers et la garrigue sont, parmi tant d'autres, des représentants privilégiés de ce que peut être un vecteur naturel d'identité pour la Méditerranée selon les diverses acceptions du local (le bassin, la région, le pays, la commune, le lieu-dit...).

La société transpose donc sur l'objet, porteur d'une identité végétale, garante de l'unicité végétale, ses préoccupations, le manipulant et le modulant à sa guise, au point de l'ancrer dans les projets de territoire, d'aménagement et de valorisation territoriale. Si la tradition est sans doute l'aspect pertinent et conscient de la mémoire historique collective (Nora, 1997), le danger encouru par les territoires en quête d'identité est de se perdre dans un passé qui n'est plus, et n'est surtout plus un référent pour les sociétés contemporaines. Ce qui frappe d'ailleurs à l'étude des entretiens menés auprès des gestionnaires et des politiques est la connaissance aigüe de l'histoire du territoire. En contrepartie, les enquêtes menées auprès de la

population luneloise (Hérault) en 2000 et celles conduites grâce à des étudiants de DESS (2002) sur la commune de Montpellier révèlent au contraire un défaut d'arguments liés au passé. Les valeurs historiques (excepté gastronomiques) du végétal méditerranéen ne s'expriment que subsidiairement lors du traitement des données : Seulement 1,7 % des personnes interrogées citent le bois de chauffe comme utilisation possible ou passé de la végétation et 1,5% l'artisanat. L'intérêt de ce questionnaire est de révéler que la tranche d'âge la plus jeune (15-25 ans) considère majoritairement la végétation méditerranéenne comme une nouvelle zone de loisirs (20%) (Bouraoui, Carvajal, Patalano, 2002, p. 60).

La quête identitaire doit faire appel à la mémoire collective afin de permettre à la société de s'impliquer dans un territoire qui lui parle et non de naître de la seule concertation des élites. De plus, ces propos viennent conforter ce qui a été dit dans la section 1.2.1. de ce même chapitre concernant le passéisme de l'identité. Si seules les valeurs passées du possible objet identitaire sont retenues, le risque encouru est qu'il ne soit pas reconnu comme tel par la société et les démarches de protection entreprises non respectées. Nous reviendrons d'ailleurs plus longuement sur cette condition d'acceptation de l'identité afin de l'illustrer dans la sous-section traitant du chêne vert.

2.1.3 Patrimoine naturel et patrimoine végétal

Nous voulions introduire ici, le point de vue diamétralement opposé de ce que nous venons d'exposer : le stade « ultime » de la reconnaissance d'une identité territoriale par le biais d'une intensification des moyens de protection, de conservation ou tout simplement d'information et de vulgarisation. Interpellant le plus grand nombre, la valorisation du patrimoine, dont nous ne redéfinirons pas la notion, est très souvent liée à la recherche d'identité locale. Et pour cette raison d'ailleurs, son application catégorielle à la nature semble bien éloignée de son sens premier puisqu'il est censé désigner bien au contraire l'archétype du bien approprié (Godard, 1990, p. 239). « *Puisqu'il [le végétal] ne fixe pas l'image du passé, puisqu'il est vivant, périssable, éphémère, reproductible* », il est loin d'avoisiner l'impact et la valeur du monument bâti (Dubost, 1998, p. 175).

Cette approche du patrimoine par le végétal n'est pas nouvelle cependant puisqu'elle est apparue dans les années 1960 simultanément à celle du patrimoine naturel. A cette époque, il concernait uniquement les espaces naturels remarquables et la flore sauvage. Les opérations de mise en réserve de la nature, de constitution d'espaces protégés, commencent à se développer en France. L'idée est de transmettre aux « générations futures » ce dont on disposait librement jusqu'alors mais que l'on ne possède pas. Les soucis écologique et esthétique guident ces premières étapes de la patrimonialisation de la nature. Aussi bien la beauté que la menace de

disparition de certains éléments naturels motivent la préservation. La seconde étape de la patrimonialisation de la nature prend corps dans les écomusées. A ce stade là, l'environnement végétal est toujours visé mais à condition qu'il soit socialisé et non plus sauvage. Cet acte là est foncièrement ancré dans le territoire ; ce patrimoine là rappelle des usages locaux, des savoirs-faire précis, des paysages particuliers qui racontent l'histoire de ceux qui les ont façonnés. C'est ainsi que fleurissent les nombreuses foires à la châtaigne, de l'olivier, les journées de la garrigue et de la vigne (Sainte-Croix de Quintillargues), les jardins ethnobotaniques tel celui de La Gardie (Rousson, Gard) qui recèle une charbonnière, les reconstitutions de scènes de vie (distillation des huiles essentielles notamment du cade, fabrique de chaux, de charbon de bois, de fourche...), les expositions (sur le site du pont du Gard, exposition permanente « Mémoire de garrigue »...), les musées de la soie (liés à la culture du mûrier)...

Cette progression de la dimension patrimoniale démontre que tous les végétaux ne sont pas assimilés à une fonction identitaire voire patrimoniale. Il est indispensable pour que ce soit le cas, que l'objet, en l'occurrence le végétal, endosse une « *valeur d'utilité sociale associant les types individuels et collectifs suscitant un sentiment d'appartenance et de cohésion sociale* » (Greffé, 2002). Les jardins et les plantes ornementales ont longtemps dominé cette nouvelle approche du végétal. Françoise Dubost, dans « *Vert patrimoine* » montre combien le rôle des associations et des collectionneurs peut modifier les données. Les grands rassemblements nationaux, telle la journée des plantes rares de Courson, sont d'ailleurs à l'image de la demande (Dubost, 1994). Les anciennes variétés fruitières suscitent désormais un vif intérêt afin de faire revivre les travaux d'agronomes et les saveurs d'autrefois (le goût est désormais patrimoine). La fonction patrimoniale que peut ainsi être révélé par ces manifestations influe de manière conséquente sur la valeur marchande du produit. L'exemple le plus révélateur est sans aucun doute le prix auquel est vendu un olivier plusieurs fois centenaire. Les sommes demandées, pouvant atteindre régulièrement 7 500 euros, peuvent s'assimiler aux tarifs prodigués sur le marché des antiquités. La seule biologie ou apparence du pied n'est pas en cause ; « *la valeur de l'arbre et de ses produits dérivés reflète avant tout ces attributions identitaires consensuelles* » (Bachimon, 2000, p. 28).

Le végétal, ce n'est plus la peine de le démontrer, peut être un objet identitaire comme n'importe quel autre objet. La question qui se pose est de savoir si une végétation plus qu'une autre est favorisée ? Plante rare, en voie de disparition, ornementale ou utilitaire ? Herbacée, arbustive ou arborescente ? Si des éléments de réponse ont déjà été apportés, la sous-section suivante tente d'amener des compléments d'information et de recentrer le questionnement sur notre objet d'étude, l'arbre.

2.2 Les arbres porteurs d'identités

La valeur identitaire que peut véhiculer un organisme ou une formation végétale ne dépend pas tant de leur valeur spécifique, à quelques rares exceptions près, que des valeurs qui leur sont subséquemment accordées par la société. Ainsi, plus que toute autre catégorie végétale, l'arbre est à-même d'incarner ces valeurs grâce à sa présence « longévive » et imposante. Il est nécessaire d'émettre toutefois quelques réserves quant à la généralisation qui peut rapidement découler de ces remarques. L'arbre fédère mais est-ce le cas de tous les arbres ? De quelles espèces pouvons-nous dire qu'elles sont ou deviennent un élément significatif de la valorisation identitaire du territoire ?

Ce questionnement doit également avoir lieu à un autre niveau d'observation, celui du temps. L'arbre peut-il susciter un sentiment de reconnaissance ou d'appartenance à n'importe quel stade de sa vie ? Le témoignage ne peut-il provenir que d'un individu marqué par le temps auquel revient le qualificatif de remarquable ?

Préalablement à ces deux développements, il convient d'appréhender l'arbre à l'échelle plus globale de la formation végétale. L'objet végétal, support identitaire, peut effectivement être assimilé, avant l'individualité, à sa composition de masse : la forêt, le bois, ou la garrigue. Le boisement peut-il au même titre que l'arbre isolé devenir le vecteur d'une identité localisée ?

2.2.1 Les boisements

En regard à notre zone d'étude, nous allons nous intéresser ici aux formations végétales méditerranéennes, de la friche à la garrigue, du matorral à la garrigue boisée, de la pelouse à la forêt. La multitude de physionomies que totalisent les paysages du bassin méditerranéen se succède inlassablement au grès des sols et des usages passés. Une espèce arborée dominante ici peut être concurrencée et dominée à seulement quelques kilomètres de là. C'est sans aucun doute cet éclectisme qui a inscrit les garrigues des arrières-pays méditerranéens dans une pluri-fonctionnalité artisanale. Ce milieu instable qui est le fruit de l'interaction de l'exploitation humaine et de la dynamique végétale ambiante offre désormais son couvert éparé à la densification (fermeture du paysage) ou à la dégradation totale (zones érodées à buis ou à romarin, zones sur-pâturées en pelouse ou landes). Cette transformation notable des paysages méditerranéens suscite de nombreuses réflexions, recherches et actions afin de restaurer ou réhabiliter les paysages représentatifs ; afin de « *redonner une chance à la garrigue, ce milieu instable et fragile qui, en France, idéalise dans la culture et les esprits le prototype même de la nature méditerranéenne* » (Renault, 2000, p. 36).

La dimension symbolique et représentative des garrigues a été largement diffusée à l'échelle nationale par de nombreux écrivains, réalisateurs et comédiens provençaux de la première moitié du XX^{ème} siècle, Marcel Pagnol et Jean Giono en tête. Cette formation végétale résume en un ensemble composite les valeurs attribuées à chacun des dominants naturels qui la constituent : espèces végétales, animales (cigales, sangliers, moutons...) et minéraux (affleurements calcaires, murets, capitelles, dolmens et menhirs...). En ce qui concerne les végétaux, sans parler des essences aromatiques qui contribuent cependant incontestablement à la caractérisation des garrigues³, les arbres de ce milieu sont intimement liés à l'histoire des hommes qui ont toujours essayé d'en vivre. Les mûriers blancs introduits en contrebande au XII^{ème} siècle, puis légalement vers 1550, pour la production de soie qui vont même jusqu'à remplacer les châtaigniers sur les terrasses cévenoles suite au gel de 1809, les chênes verts, pubescents et lièges, les oliviers, les figuiers ou encore les pins d'Alep ou pignons sont autant de composants de la garrigue boisée qui participent à la valorisation de l'ensemble du couvert.

Les actions de conservation ou de protection vont souvent à l'encontre, du moins au premier regard, des forestiers et des propriétaires qui s'intéressent à ces parcelles arborées en terme de production et de rendement. Ces préoccupations ne sont pourtant pas si contradictoires. L'exploitation et l'entretien qui consiste parfois à l'abattage de certains arbres sont souvent incompris. Les forestiers interrogés en Italie, en Espagne et en France tiennent les même propos. La conservation des boisements n'a rien à voir avec la conservation des monuments historiques. L'élimination de certains arbres fait également partie du procédé de conservation. Nous retrouvons d'ailleurs cet argumentaire dans l'intervention de Philippe, ingénieur des eaux et forêts, dans « Les entretiens du patrimoine ». *« Conserver les forêts, c'est abattre les arbres et les détruire lorsqu'ils deviennent trop vieux. Or ça, c'est quelque chose qu'on a beaucoup de mal à faire comprendre aux gens. Pour nous, les forestiers, l'essentiel, c'est que la forêt reste éternellement vivante. C'est un peu comme la culture, on détruit ce qui dépasse, ce qui est mort et on reconstruit sans cesse. La forêt, c'est un être vivant, et le patrimoine vivant, la culture probablement aussi, c'est quelque chose qui se détruit, qui se reconstruit en permanence »* (Leroy, 1998, p. 257). Ce sont pourtant les ouvertures répétées du couvert qui ont conduit à cette formation végétale emblématique qu'est la garrigue. Sans intervention, ses espèces totémiques se généralisent, s'étendent et deviennent aujourd'hui une menace pour la garrigue elle-même. Elles constituent dorénavant d'autres faciès de végétation convergeant soit vers le boisement dense ou les zones dégradées.

3 Napoléon n'aurait-il pas déclaré pouvoir reconnaître le maquis corse simplement à l'odeur qui s'en dégage... Deux siècle plus tard, la région Languedoc-Roussillon a lancé au printemps 2004 une campagne publicitaire nationale basée sur la distribution de cartes postales aux senteurs de la garrigue.

Cette menace de disparition ou d'amenuisement de ce type de couvert motive la création d'aire protégée, de parcours découvertes, de musées et d'expositions visant la promulgation d'une histoire territorialisée. Ces témoignages servent de repères tangibles pour l'élaboration d'une identité ancrée spatialement et temporellement. Nous citerons, par exemple, l'importante opération de protection et d'aménagement du pont du Gard dont les travaux ont été lancés en septembre 1998 qui touche non seulement le viaduc mais l'ensemble du site. Il a été ainsi préconisé de réhabiliter les paysages et de redonner un sens aux différents espaces notamment en réintégrant les bois et garrigues dans l'exploitation forestière et agricole. C'est ainsi qu'est né le parcours « *Mémoires de garrigue* » : 20 hectares de garrigues aménagées autour de l'économie passée deviennent un musée à ciel ouvert ; une redécouverte des racines d'un territoire afin de faire revivre des souvenirs inscrits dans le couvert arboré et de construire une identité pour ce territoire.

2.2.2 Les espèces

Si le boisement peut être un support d'identité c'est sans doute en grande partie parce qu'il synthétise les diverses valeurs que lui confèrent ses composants. Bien que l'approche spécifique de l'objet identitaire soit plus précise et ponctuelle que l'approche globale, elle n'est en aucun cas moins pertinente et efficiente. Elle a le pouvoir de révéler des arbres totémiques qui servent de référent identitaire fort. Nous pourrions ainsi citer pour l'ensemble du bassin méditerranéen un grand nombre d'espèces qui participe par leur usage passé, leur aire de répartition, leurs caractères physiques ou le rappel de faits historiques à l'ancrage identitaire à divers échelons locaux. Nous rappellerons pourtant les espèces déjà mentionnées dans la première partie de ce travail pour leurs valeurs esthétiques, utilitaires ou symboliques. De plus chacune d'entre elles se singularise selon leur origine ou leur résonance spatiale.

- *Olea europaea* : l'arbre de la Méditerranée

Elle est sans doute l'espèce la plus précieuse de la Méditerranée. Un temps oublié, ce symbole d'abondance est de nos jours redécouvert grâce à la revalorisation du terroir et des produits traditionnels. Les foires de l'artisanat, les journées de l'olivier et de l'olive qui s'organisent annuellement sur toute l'aire de répartition de l'espèce participent à la connaissance d'une exploitation qui fut florissante et à la revalorisation de savoirs-faire en général et de l'oléiculture en particulier. L'olivier, arbre ressource, est le support de l'identité paysanne de la Méditerranée. Une identité qui véhicule cependant l'idée d'abondance et de richesse que les arrières-pays convoitent à nouveau.

Les territoires de l'urbain ont repris à leur compte cette valeur (d'abondance, de richesse et de paix) attribuée à l'espèce afin d'accompagner le bâti et de signifier l'histoire et la

vénéralité des sites. Introduit volontairement et massivement en ville, l'olivier vieux est un porteur d'identité et un marqueur de volonté de territorialisation. Cet arbre ne peut plus être planté sans évoquer du sens pour le territoire et les usagers.

- *Castanae sativa* : l'espèce des marges septentrionales

Espèce non méditerranéenne, le châtaignier compose cependant pour deux des départements français considérés comme méditerranéens, le Gard et l'Hérault, des boisements importants et ancrés tant socialement que spatialement. L'arbre à pain rappelle le passé productif mais laborieux puis agonisant des Cévennes. Il est devenu le symbole d'un « pays » qui combat et ne désespère pas. « *Sa silhouette et ses fruits rustiques retrouvent grâce auprès des nouveaux habitants et des touristes de cette fin de XXe siècle, en quête d'un nouvel enracinement à la fois spatial - dans le "pays" - et temporel - dans son histoire* » (Cornu, 1993). L'arbre s'inscrit comme un marqueur identitaire important pour toute la région.

- *Morus alba* : un allochtone qui marque

Passant outre les premières introductions de l'arbre du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle, le mûrier blanc est planté massivement dans le Sud de la France à la demande de Henri II afin d'optimiser la production de soie. Outre les références fréquentes dans la littérature au jardinier Traucat de Nîmes, qui développe plus de quatre millions de plans dans ses pépinières, il semblerait que les deux départements précédemment cités, le Gard et l'Hérault, soient moteurs dans l'implantation de cette espèce sur tout le pourtour méditerranéen. Nous avons retrouvé des documents d'archives dans lesquels il était demandé, en 1744 et 1745, au jardinier de la ville de Montpellier, dans le cadre de la politique d'encouragement à la culture du mûrier, de recueillir les graines de l'espèce cultivée en Languedoc car les intendants d'autres régions les réclamaient (Archives départementales de l'Hérault, C5394, lettre du 11 novembre 1744). De plus, en 1757, ce même jardinier demande la permission de transmettre trente milles pieds de mûriers à Monaco afin d'y encourager leur culture (Archives départementales de l'Hérault, C5394, lettre de Boullongue du 4 octobre 1757). Durant ce siècle la sériciculture s'étend même aux contreforts méditerranéens. Les Cévenols arrachent les châtaigniers pour se tourner vers cette exploitation jusqu'alors secondaire. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle que cette dernière connaît ces premiers déboires. Les élevages sont ravagés par la Pébrine puis la concurrence de la soie orientale et plus tardivement (première moitié du XX^{ème}) celle de la rayonne mettent un terme définitif à cette culture prospère.

Le mûrier blanc, désormais abandonné à la garrigue, est lié sur plus de sept siècles à l'histoire de la Méditerranée française. Ce devoir de mémoire que nous évoquons déjà dans le troisième chapitre, 3.1.3, au sujet des plantations contemporaines de mûriers le long des routes

départementales est également invoqué pour justifier l'ouverture des deux musées dédiés à la sériciculture en Languedoc-Roussillon.

- *Cupressus sempervirens : de Florence ou de Montpellier...*

Nous ne reviendrons pas sur la symbolique de cette espèce évoquée plus haut mais sur le lien qui peut s'instaurer entre une essence, une pratique et un territoire. Le cyprès illustre de manière exemplaire l'objet naturel qui en étant « domestiqué » devient un support d'identité territoriale. Le cyprès commun ne possède pas originellement cette forme en chandelle si caractéristique des paysages toscans. L'homme a su l'adapter à ses besoins afin d'en constituer des haies brises-vent compactes. Isolé, il devient un repère spatial indéniable. Dans d'autres régions méditerranéennes et notamment en France, le cyprès prend plus fréquemment un port étalé proche de sa silhouette naturelle (Renault, 2000, p. 327). Alors que cette forme dite « *de Montpellier* » n'évoque rien de particulier si ce n'est l'apparence négligée d'un arbre à l'abandon, la première forme dite « de Florence » a fait du cyprès un marqueur identitaire fort des territoires toscans et par transitivité de la Méditerranée dans son ensemble.

2.2.3 Les arbres remarquables

En deçà du niveau spécifique, les particularités individuelles peuvent induire la valorisation d'un arbre et conférer une dimension identitaire à l'ensemble de la société et de l'espace concerné. Ces arbres anonymes ou célèbres s'imposent d'eux même. Ils interpellent, interrogent ou suscitent de l'admiration. Ce sont les arbres remarquables. Remarquables par leurs dimensions, leur âge, les faits historiques qu'ils rappèlent ou les croyances qu'ils supportent, ils sont aujourd'hui l'objet d'un recensement et d'une protection autant réglementées que les monuments historiques. Sacralisé, l'arbre remarquable devient effectivement « monument ». La demande de protection peut alors être entendue au titre du respect du « géant » et de l'histoire locale.

Afin d'illustrer ces propos, nous souhaitons brièvement présenter les travaux de recensement, de protection et de promulgation initiés dans chacun des pays étudiés et de les situer dans la quête d'identité locale.

« *L'arbre Héros* », le titre du catalogue des arbres remarquables de l'Hérault, n'est pas qu'un simple jeu de mot. Héros, ils le sont véritablement, selon le Président du Conseil Général qui signe l'introduction de cet ouvrage. Le rappel du temps qui passe et des multiples événements auxquels l'arbre a du faire face justifie pleinement l'emploi de ce terme. Le fait que les arbres recensés marquent et magnifient chaque unité territoriale participe à la prise de conscience collective sur les arbres du quotidien qui interpelle en premiers lieux les pouvoirs publics. Ces derniers avouent alors qu'ils doivent faire un effort de valorisation et de

communication pour redonner à l'arbre « *la place qu'il n'aurait jamais dû perdre* » (Saumade, 1994, p. 5). Cette campagne de recensement, à l'initiative du ministère de l'environnement (Inventaire national des arbres remarquables), devait d'ailleurs animer le plus grand nombre afin d'englober l'ensemble du territoire. C'est ainsi qu'un concours sur le thème de l'arbre héros a pu motiver la population à enquêter, photographier et expliquer en quoi l'arbre qu'il soutenait méritait de figurer dans ce catalogue. Témoins muets, patrimoine vivant, ces 82 arbres retenus (de 35 espèces différentes) l'ont été en raison du lien vivant qu'il tisse entre les générations. C'est à ce titre d'ailleurs que cette expérience ne devrait pas se figer dans le temps, en n'étant qu'un état des lieux succinct à un instant « t ».

La commune de Montpellier a, quant à elle, répertorié une cinquantaine d'arbres remarquables, tous d'espèces différentes, sur son territoire. La démarche est cependant très différente de la précédente. Alors que le recensement départemental n'a délibérément pas souhaité localiser exactement les arbres présentés afin de « préserver leur tranquillité et leur pérennité », la DIPAN de Montpellier a choisi de réaliser une cartographie précise et de placer devant chacun une balise descriptive afin d'en faciliter au contraire l'accès et la connaissance (Ville de Montpellier, 1996). La valeur identitaire de ces arbres ne dépend-elle pas des regards qui se posent sur eux ?

A titre comparatif, nous souhaitons présenter le cas de la Toscane, où le processus de mise à jour de l'annuaire des arbres remarquables semble parfaitement rodé. Dès 1971 le WWF italien aidé du parc national d'Abruzzo lance « l'opération grand arbre »⁴ afin d'individualiser et de gérer cet imposant et honorable patrimoine. Ce n'est qu'en 1998 que la région Toscane décide de participer activement à ce recensement et de reconnaître son intérêt historique, naturel, paysager et culturel, en promulguant le 13 août une loi régionale légiférant la tutelle et la valorisation des arbres monumentaux. Le département régional des politiques territoriales et environnementales⁵ et le WWF-ONLUS de la Toscane ont promu un concours « *Arbres remarquables en Toscane* »⁶ adressé aux scolaires et auquel ont adhéré la fédération italienne des parcs et réserves naturelles et l'office régional de l'éducation (Voir annexe XIII, fascicule de présentation du concours).

Lors de l'entretien avec le coordinateur du projet et sa collaboratrice, nous avons pu nous rendre compte combien les objectifs atteints dépassent aujourd'hui amplement ceux envisagés au départ. Si le service de la « *Tutelle et la Valorisation des ressources naturelles* »⁷ ne

4 Operazione Grande Albero

5 Dipartimento regionale delle politiche territoriali e ambientali

6 Concorso scolastico : Alberi monumentali in Toscana

7 Area tutela e valorizzazione delle risorse ambientali

s'occupe généralement pas des arbres, il a trouvé dans ce support « *un remarquable moyen de rencontrer la population, de la motiver afin de participer à la création puis à la mise à jour de l'annuaire régional* ». « *La loi régionale concernant ce sujet est depuis devenue l'un des préoccupations majeures du service* » (Entretien avec un agent administratif de la région Toscane, 6 juin 2003). Ce concours est semble-t-il la meilleure occasion de promouvoir un projet d'éducation à l'environnement non seulement en faisant prendre conscience aux écoliers de l'importance de ces biens qui doivent être gérés mais surtout en les instaurant comme sujets actifs dans l'analyse et le recensement des arbres à insérer dans l'annuaire déjà existant (Regione Toscana, 2002). Lors de l'entretien, les résultats de ce concours n'étaient pas encore connus. Le catalogue de la région recelait quelques quarante neuf individus qui répondaient tous aux critères précis de sélection définis dans la grille type approuvée par la D.G.R. n°1370/98.

En dernier lieu, Valencia est le territoire qui apparaît comme le moins avancé dans la protection de ses arbres remarquables. Conscient de l'importance scientifique, des valeurs paysagère, culturelle, historique ou religieuse que confère la reconnaissance populaire à ces arbres, les techniciens du conseil général ont réalisé en 2002 le travail de recensement indispensable. Ces efforts cependant ne seront justifiés que si un cadre législatif approprié vient protéger ces monuments végétaux. Depuis deux ans, le conseil général de la Province de Valencia s'emploie à élaborer une loi qui n'existe toujours pas. C'est ainsi qu'en février 2004 le conseiller responsable du territoire et du logement de la communauté de Valencia en charge du dossier a annoncé qu'il se battait afin d'offrir une meilleure protection à ces arbres : « *Mon service s'engage non seulement à établir les critères de protection selon la loi d'organisation du territoire et de protection du paysage mais également à recenser les conduites de projets qui préservent efficacement les exemplaires les plus significatifs de notre territoire* » (Blasco, 2004, extrait de discours non paginé). La première mesure concrète prise depuis lors a été présentée au mois d'octobre 2004. Une somme de 12 000 euros est destinée aux propriétaires de six arbres monumentaux afin de réaliser les travaux de conservation nécessaires. Si de tels actes participent à une prise en compte de ce patrimoine, le cadre législatif reste toujours aussi flou. Malgré la rédaction d'un texte pilote en 2003, la promulgation de cette réglementation a été ajournée.

En regard de ces quelques illustrations, l'arbre, isolé ou en formation, remarquable ou quotidien, est un élément majeur de l'appropriation de l'espace. Sa longévité et son utilité permettent à l'homme de se repérer dans l'espace-temps et de s'ancrer dans son territoire. Les milieux forestier et agricole que nous venons de présenter apparaissent comme les plus propices à l'identification par l'arbre en raison de la fonctionnalité et de l'historicité

intrinsèquement liées à ce végétal. Les territoires de l'urbain ne peuvent cependant plus être ignorés. Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents (Voir Deuxième partie, chapitre quatrième et cinquième), l'arbre est désormais planté en ville afin de véhiculer du sens à la fois pour les usagers et pour le territoire. Les plantations sont raisonnées ; les choix des espèces ne sont plus anodines et sont l'objet de concertations régulières. Les gestionnaires ne peuvent pas être complètement insensibles aux valeurs attribuées à l'arbre et plus spécifiquement à la dimension identitaire qui prendra corps suite à un aménagement bien pensé.

2.3 L'arbre, une aide dans la quête identitaire des villes méditerranéennes

L'olivier, un symbole d'opulence ; le mûrier blanc et le chêne vert, la rusticité et le labeur paysan ; Ces arbres ordinaires ou remarquables, majestueux et respectables, incitent chaque commune malgré les recensements nationaux systématiques à lister les leurs, tel un gage de la qualité de vie et de la bonne gestion municipale. L'identité construite à partir de ces repères proches ou lointains, de cette structuration propre au territoire, s'affirme par les nombreuses tentatives d'intégration de ces arbres, marqueurs identitaires, dans le patrimoine arboré urbain. Or l'arbre urbain a été déjà défini comme un signe d'urbanité, « *symbole majeur de l'acte civilisateur de l'intention d'ordonnement du social par l'espace. (...) Et ce n'est [alors] pas un moindre paradoxe que s'attachent [à lui] des images de « tradition »* » (Gontier, 1993, p. 111). Dans l'urbanité, se confondraient ainsi la modernité et la tradition pour que les usagers y retrouvent des traces rassurantes d'un passé oublié ou méconnu, qu'ils reconnaissent cependant volontiers. L'analyse de l'évolution du patrimoine arboré de trois villes de la Méditerranée nord-occidentale, Firenze, Montpellier et Valencia, ainsi que la mise en perspective des moments-clés de leur gestion respective révèle la prégnance croissante de l'identitaire dans les décisions concernant les espaces verts urbains.

2.3.1 Firenze : une transformation progressive inscrite dans la continuité

Suite aux observations et à l'analyse du patrimoine arboré que nous avons pu mener au cours des trois mois⁸ passés à Firenze, le schéma d'ensemble de la politique du vert urbain atteste de l'absence de bouleversement ou de ré-orientations successives. Certes l'augmentation de la superficie des espaces végétalisés, commune à la majorité des villes méditerranéennes, induit des problèmes inhérents à ce type de maillage : le manque d'espace

8 Nous rappelons ici que cette étude de terrain a été menée dans son ensemble sur deux périodes distinctes : la première courant de la mi-juin 2002 jusqu'à fin juillet 2002 et la seconde comprise entre la mi-mai 2003 et la fin du mois de juin 2003.

libre et public et la faible alimentation en eau demandent une adaptation particulière que l'on retrouve également à Montpellier et à Valencia. Il apparaît cependant que les solutions proposées par les services successifs s'inscrivent dans une même logique de continuité. Le souci permanent d'allier des espaces verts publics qui soient en adéquation avec l'existant, c'est-à-dire avec les nombreux parcs et jardins privés des villas Médicéennes, et les conditions climatiques et économiques a conduit les gestionnaires à une évidence : la prédilection de l'endémique.

Les grands travaux d'embellissement qui ont conduit à l'agrandissement et à l'aération de Firenze-capitale (1865-1870) ont été menés sous l'influence des orientations prises par les grandes villes européennes telles Paris et Londres. La différence notable qui s'inscrit cependant sur le territoire urbain florentin concerne les choix des espèces complantées sur les nouvelles voies de circulation. Pour harmoniser sans doute les espaces publics aux boisements présents massivement derrière les murs et qui s'ouvrent de plus en plus au public, les arbres plantés appartiennent majoritairement au modèle privilégié dans les jardins « italiens ». Ces décisions prises au fil des siècles ont inscrit la ville et ses usagers dans la conscience d'une appartenance méditerranéenne. La plupart des espèces présentes sont endémiques ou adaptées au climat méditerranéen. Les six essences majoritaires sont méditerranéennes et représentent à elles seules 32,33% (16 839 individus) du nombre total d'arbres.

Les actions menées par les services contemporains perpétuent les précédentes. Les arbres abattus sont remplacés quasi systématiquement par des spécimens plus jeunes mais de même espèce ; exceptés pour les platanes qui sont désormais victimes de leur prépondérance dans le patrimoine arboré, des réactions allergiques causées par leur fructification et de la crainte d'une épidémie de chancre coloré. Il n'est pas à déplorer de sérieux problèmes imputables au choix de l'espèce. La principale préoccupation des gestionnaires est de gérer un patrimoine arboré considérable, 52 080 spécimens⁹, dont l'âge devient critique face à un budget imparti de plus en plus réduit et à l'incompréhension de la population qui ne soutient aucunement les abattages. Ces difficultés rencontrées favorisent d'autant la prédilection des espèces autochtone car elles réduisent les frais d'entretien et garantissent la satisfaction des florentins qui reconnaissent, dans les espèces de l'espace public, les essences des jardins historiques. Ce choix de l'arbre urbain valorise ainsi le quotidien des usagers en mettant en adéquation leur territoire et le passé florissant de la ville.

⁹ Ce nombre correspond à la dernière mise à jour (2004) du recensement du patrimoine arboré par la coopérative CICLAT. Ces données ne totalisent pas encore l'ensemble des arbres présents dans les parcs et jardins de la ville, notamment celui de Boboli.

2.3.2 Montpellier : de l'absence, l'ailleurs et l'exotisme à une reconnaissance tardive d'une identité méditerranéenne

Nous avons déjà longuement parlé de l'ouverture de cette ville héraultaise aux espaces verts publics grâce notamment à l'étatisation des jardins privés. Le premier exemple que nous pouvons apporter est le cas du jardin des simples qui fut transformé en promenade au cours du XVII^{ème} siècle, quelques décennies seulement après avoir été conçu (1593-1596). Il n'en demeure pas moins vrai que la municipalité inscrit régulièrement la création de promenades et esplanades à son calendrier depuis lors. La première promenade plantée publique, décidée le 1^{er} novembre 1659, s'implante sur l'actuel boulevard Gambetta. Faute de moyen, elle fut laissée en l'état pendant près de trente ans. Malgré cet échec, cette création signe le début d'une préoccupation majeure de la ville : trouver des emplacements adéquats afin d'agrémenter et d'embellir la commune. L'étude des espèces plantées lors de ces aménagements successifs rend compte de l'orientation des décisions en regard des arguments soumis. Les premières traces de discussions traitant du choix des plantations datent du XVIII^{ème} siècle sont de simples notifications concernant les plantations d'«ormeaux» en 1661 sur la première promenade sus-citée (Coste, 1893, p.132). Au cours de l'année 1775, une correspondance suivie entre les jardiniers municipaux de Montpellier et de Lyon tente de convaincre les instances décisionnelles de la meilleure espèce à planter sur l'esplanade. La discussion prend forme autour des sycomores (*Acer pseudo-platanus* L.), des tilleuls de Hollande à grandes feuilles (*Tilia platyphylla* Scop.), des marronniers (*Aesculus Hippocastanum* L.) et des arbres de Judée (*Cercis siliquastrum* L.). Les arguments développés concernent uniquement la croissance des espèces en fonction de la nature et de la qualité du terrain (Archives municipales de Montpellier, 1775). En 1846, le débat est relancé à propos des plantations des allées basses du Peyrou. La commission, nommée par la mairie, en charge des plantations, qui avait désigné l'arbre de Judée, s'oppose alors à l'architecte de la ville (Archives municipales de Montpellier, du 19 janvier 1846, 6 décembre 1849 et du 24 août 1849). Ce dernier soutient que l'on ne peut se procurer une si grande quantité d'une telle essence auprès des pépiniéristes et l'in vraisemblance d'un tel choix. Il propose en contrepartie le platane (*Platanus occidentalis* L.). La réponse du maire est alors incontestable : « un architecte de la ville est chargé d'exécuter les ordres donnés et donc de planter les essences qui ont été choisies par des personnes compétentes » (Archives municipales de Montpellier, 1846). Alors qu'en 1849, l'architecte de la ville signale que 54 arbres de Judée ont bien été plantés sur le Peyrou, une rectification du 27 janvier 1851 notifie que ce sont en fait 88 platanes qui l'ont été et ce malgré un communiqué exposant les problèmes d'arrivée d'eau que connaît alors la ville (Archives municipales de Montpellier, 27

janvier 1851). Il y est noté que les arbres à feuilles caduques ne peuvent être entretenus durant l'été. « *Même les platanes perdent leurs feuilles quand il fait trop sec. L'emploi de buis nains taillés, de bosquets d'essences locales et résistantes s'expliquent tout naturellement* » (Duflos-Zuinghedau, 1984, p. 134). La prédilection des espèces endémiques ne satisfait visiblement pas les gestionnaires qui préfèrent s'appuyer sur ce que font les autres villes françaises telles que Paris bien sûr, mais également Lyon et Rouen, au détriment parfois du raisonnement et des conditions bioclimatiques du local.

Cette politique, ou plutôt cette absence de politique, primera jusqu'au XX^{ème} siècle¹⁰ malgré la tendance qui incitera les gestionnaires (et la société dans son ensemble) à s'inspirer de l'ailleurs, à posséder cet ailleurs chez soi. Privilégiée par la présence du jardin des plantes, l'introduction de plantes indigènes à Montpellier est apparue dès les premières expéditions botaniques qui trouvaient en ce lieu de bonnes conditions d'acclimatation. De plus, la facilitation du transport en eau, grâce au développement de l'aqueduc Saint-Clément, rend possible l'irrigation de toutes les places et jardins de la ville et incite donc à planter des espèces qui ont des besoins en eau importants. C'est ainsi qu'un nouveau cortège floristique a été introduit en ville à l'égard des botanistes qui avaient découvert puis acclimaté ces nouveaux spécimens. Nous pouvons ainsi parler du mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera* Vent.) dont le nom scientifique rappelle celui d'Auguste Broussonet, premier botaniste à apporter cet arbre à Montpellier dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle ; du « *Ginkgo biloba* L. » introduit dès 1780 sur lequel a été greffée en 1830 par Alphonse de Candolle une branche femelle qui permit quelques saisons plus tard à l'arbre de fructifier et de former les premières graines européennes de cette essence. Les nouvelles conceptions autorisent alors toutes les audaces. L'exemple en est donné par les notes se rapportant au « square Planchon » dessiné par les frères Bühler (Archives municipales de Montpellier, 1858). Les espèces choisies sont majoritairement allochtones exceptés neuf pins pignons (*Pinus pinea* L.) sur un total de quarante quatre essences différentes (Voir Annexe XIV : espèces initialement plantées dans le square). L'évolution des modes conduit le patrimoine arboré à changer de visage, non pas en remplaçant les espèces précédemment introduites, mais en y insérant des nouvelles. Un amalgame se crée réalisant une concrétion des modèles successifs orientalistes, exotiques, anglais.... L'engouement pour les palmiers est sans aucun doute le modèle le plus prégnant du siècle dernier. Il est véhiculé par les britanniques qui viennent l'hiver sur la côte d'azur et

10 Cette absence de réflexion peut effectivement être relevée dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle où l'on assiste à une végétalisation massive de la ville afin de combler le déficit en espaces verts préconisés par habitant. L'année 1977 marque l'amorce d'une prise de conscience : la ville a besoin d'espace vert, la ville plante ! Elle rattrape ainsi son retard en quatre ans (de 9,4 à 14m² par habitant). Le plan vert créé organise la stratégie verte de l'agglomération sans se préoccuper toutefois des espèces à privilégier.

souhaitent y trouver des images « du sud ». Les palmiers qui ne sont pas des arbres en ont pourtant la silhouette. Ils se substituent ainsi à leur rôles et places habituellement impartis en ville. Initialement marqueur individuel devant les demeures bourgeoises, ils sont devenus au fil du siècle un marqueur collectif du Sud ; un Sud d'apparat sensé transmettre ce que les essences indigènes ne portent pas, l'apparence de la chaleur en toutes saisons, de l'aisance, et du luxe.

En ce début du XXI^{ème} siècle, bien que cette orientation ne semble pas faiblir, nous avons pu noter qu'un nouvel argumentaire prend le pas sur l'exotisme. L'attrait des palmiers, servant même de support électoral, reste certes non négligeable ; des échecs mémorables et coûteux ont montré cependant que le climat languedocien ne permet pas d'accomplir toutes les envies en matière de végétalisation¹¹. La réflexion engagée démontre que la diversification du patrimoine arboré peut l'être à partir des espèces indigènes et non plus uniquement par l'introduction des essences exotiques. Ce nouveau regard est induit par la création, au sein des services municipaux, de la DIPAN (Direction du Paysage et de la Nature). L'originalité du raisonnement est qu'il se situe en amont des précédentes préoccupations. L'argument paysager et identitaire devient prépondérant dans les décisions se rapportant à l'aménagement des espaces verts et plus particulièrement aux choix des essences. C'est d'ailleurs en ces termes que s'élabore, au sein de la charte de l'arbre urbain de Montpellier, une réflexion menée autour des palettes végétales à favoriser en fonction des quartiers. Suite à la demande émanant de la municipalité en 1995 de procéder à la typologie du patrimoine vert existant, une politique en faveur des quartiers voit effectivement le jour. Directement liée aux espaces verts et aux espèces végétales qui les composent, elle est présentée sous le slogan : « *chaque quartier est un village, chaque visage a un nom* ». Il s'agit de révéler les particularités de chaque quartier et notamment de son paysage végétal, composante essentielle de l'ambiance et de l'identité d'un lieu. La publication de la charte de l'arbre urbain en mai 1996 établit clairement les fondements de cette orientation décisionnelle. La palette végétale servira de référence pour les futurs aménagements. Les essences et les formes à privilégier sont ainsi répertoriées selon les quartiers, en partant de l'idée que le végétal caractérise le territoire par ses valeurs culturelles, symboliques, historiques et culturelles. L'arbre peut particulièrement être le révélateur de l'identité d'un territoire. Les essences méditerranéennes qui sont conseillées le sont afin d'ancrer Montpellier dans son histoire et en Méditerranée. L'évolution des espèces plantées depuis démontre que ce travail théorique trouve un réel retentissement sur le terrain (voir paragraphe suivant). Grâce à son patrimoine arboré, Montpellier tente de retrouver ses racines

11 Les palmiers se présentent désormais dans des pots afin d'être mis sous serre en hiver.

de ville méditerranéenne résolument ouverte aux échanges et donc tournée vers la mer et l'ailleurs.

2.3.3 Valencia : du rejet à la ré-appropriation récente du milieu

Le cas de Valencia est sensiblement identique à celui de Montpellier. Les contrastes sont cependant plus marqués sans réelles périodes transitoires. Cinq siècles de culture musulmane, de 711 à 1238, ont laissé une empreinte solide dans la ville et sur l'ensemble du territoire valencien. C'est ainsi que dans la plupart des jardins historiques de la ville se retrouvent le style et les composantes propres au jardin arabe qui sollicite en tout point les cinq sens. Un sentiment de sécurité s'y développe grâce à un espace intérieur ordonné, où s'unissent la paix et le calme spirituel. Ce cadre était sensé s'opposer à l'inhospitalité et à la sauvagerie de l'extérieur. L'eau est sans doute l'élément phare de ces créations. Elle conditionne la vie et le ressenti. Elle permet la profusion végétative, l'ombre, la floraison et les fructifications. Les espèces végétales ainsi privilégiées ont été maintes fois louées par les poètes musulmans vivant en Espagne. Le jasmin, le rosier, l'oranger et le grenadier sont, parmi tant d'autres, les espèces les plus fréquentes.

Que ce soit pour les jardins d'agrément ou vivriers, ces siècles de cohabitation ont créé une tradition, une infrastructure hydraulique (initiée par les romains) et des techniques qui sont à l'origine de l'histoire du jardin valencien et de l'identité qui en découle. Les efforts entrepris afin d'apporter et de distribuer l'eau se sont traduits par la création de terrasses, de cours et de jardins potagers irrigués de manières optimales (Ballester-Olmos y Anguis, 1998). Il serait toutefois préjudiciable de penser que les jardins de Valencia traduisent uniquement cette influence. Ils semblent naître de la conjugaison des schèmes esthétiques des jardins arabes et européens du bas moyen-âge (notamment des jardins italiens du XII^{ème} et XIV^{ème} siècle). Les espèces fruitières provenant des régions chaudes demeurent cependant majoritaires dans la composition des jardins et influencent les orientations agricoles. C'est ainsi que se développe sur l'ensemble de la péninsule ibérique et en ce qui nous concerne dans la couronne valencienne la culture des agrumes (l'orange douce, l'orange amère, la mandarine, le citron et le pamplemousse). Ces derniers composent encore la majeure partie du patrimoine arboré ornemental des anciens jardins. Il peut être noté qu'en 1414, il avait été envoyé à la cour, depuis Valencia, huit cargaisons d'orangers, de citronniers et mandariniers comme présents pour le couronnement du roi d'Aragon, Fernando de Antequera. Les agrumes ont donc remplacé peu à peu la végétation endémique jusqu'à dominer, encore de nos jours, le marché de l'arboriculture fruitière. La ville, ainsi coupée de ces boisements naturels, favorise dans ses espaces publics les espèces introduites certes mais qui représentent un commerce florissant et

l'aisance de la commune. C'est ainsi que les rues de la ville sont complantées de quelques 6 348 orangers amers (*Citrus aurantium* L., var. *amara* Link.) en 2001 (4 331 en 2000 et 3 721 en 1998), alors que les jardins en recensent 1155, les cours des écoles 100 et les cimetières 138. Les mûriers blancs (*Morus alba* L.), qui pareillement à Montpellier, ont été introduits pour la production de soie marquent également les paysages de la « huerta »¹² (3 053 en arbres d'alignement urbains en 2001, 1 734 en 2000 et 1 690 en 1998¹³). Pour les mêmes raisons que pour les précédentes espèces (fertilité des sols, arbres fruitiers ou de production rassurant pour la société), le palmier-dattier (*Phoenix dactylifera* L.) est également très représenté en ville (3 886 individus dans les rues en 2001 (contre 504 en 2000 et 491 en 1998) et 915 dans les jardins).

Le dernier recensement du patrimoine arboré de la ville comptabilise 113 296 arbres sur l'ensemble du territoire urbain public (rues, collèges, parcs et jardins et cimetières) pour 214 espèces. Ce qui interpelle, en comparaison des patrimoines respectifs des villes de Montpellier et de Firenze, est l'importance quantitative de ce patrimoine et sa diversité. Alors que pour les deux communes précédentes, l'une des préoccupations des gestionnaires est d'augmenter la biodiversité tant pour des raisons paysagères que sanitaires, Valencia a élaboré, dès les premières plantations, un couvert arboré éclectique et tente de le conserver (Figure 23, p. 318).

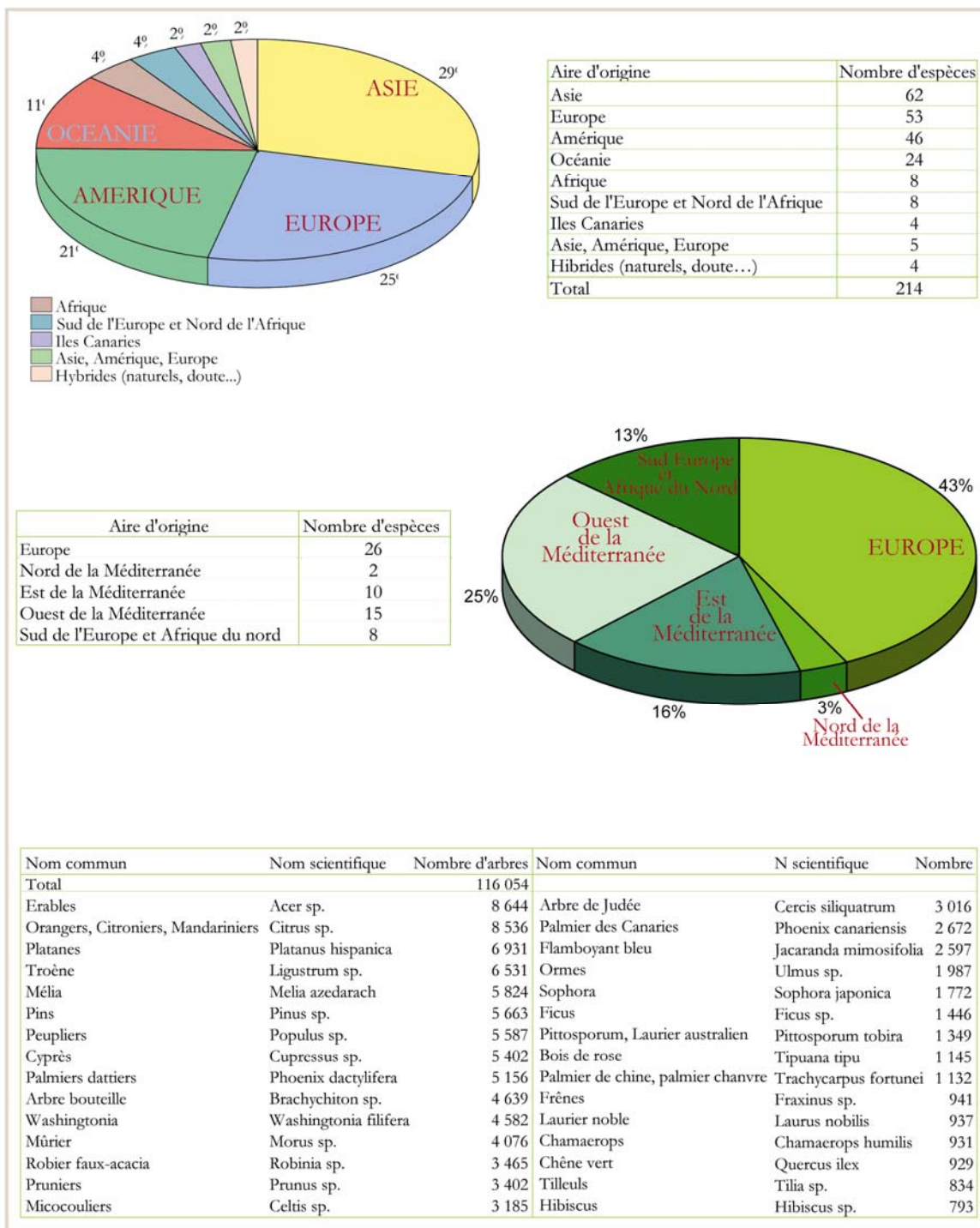
Valencia change pourtant de visage depuis le transfert de compétences à la communauté Valencienne. Depuis deux décennies, la démocratie favorise la récupération de la langue et de la culture valenciennes sans toutefois éviter une certaine crispation sociale autour des symboles d'identité. Elle souhaite désormais acquérir une place fondamentale en Espagne et en Europe et les grands projets de restructuration y participent. Les choix de végétaux contribuent également à conforter cet objectif de développement de ville moderne et les silhouettes des arbres méditerranéens accompagnent de plus en plus les tracés urbains. Encore une fois il apparaît que la recherche des lignes simples et épurées de la modernité trouve une réponse dans les espèces endémiques. Selon l'expression de Claudie Gontier, « *le dernier cri de la modernité semble être le retour à la tradition* » (Gontier, 1993, p. 35). Si cette démarche s'inscrit dans la quête identitaire d'une ville en plein essor, il est manifeste que Valencia ne mise pas tout sur l'appartenance méditerranéenne. Les gestionnaires profitent également d'un climat beaucoup plus doux que celui des deux autres villes étudiées pour continuer à développer un patrimoine

12 Huerta signifie dans son sens premier « la plaine ». Ce terme est ici employé pour spécifier les « plaines maraîchères irriguées de Valencia et de Murcia ».

13 La différence notable qui est observée entre chacun de ces relevés ne peut être réellement significative. Il semblerait que les importants écarts soient majoritairement imputables à des recensements non aboutis dans les années 1998 et 2000. Les données de 2001 sont plus abouties bien qu'elles tiennent compte uniquement des espèces dont la présence est supérieure à 100 exemplaires.

arboré varié et foisonnant en sélectionnant des espèces qui évoquent des destinations touristiques édéniques. Valencia se tourne résolument vers un avenir touristique alliant les atouts d'une station à la fois balnéaire et culturelle.

Figure 23 : **Panorama des espèces présentes à Valencia. Origines des espèces et quantités**
 Pardo, C., 2005. D'après les données de Fundació Pública Municipal de Parcs i Jardins Singulares, Ajuntament de València



Les trois villes se positionnent chacune différemment selon leurs objectifs d'agrandissement et de rayonnement national voire international. L'arbre, grâce aux dimensions qu'il véhicule, aux cadres qu'il compose et structure et à sa visibilité (ou lisibilité), devient l'un des éléments moteurs de cette quête identitaire qui participe à la construction et à la compréhension de chacun des territoires. En redécouvrant leur patrimoine arboré chaque commune redécouvre son histoire. Cette prise de conscience sollicite tout d'abord les politiques et les gestionnaires à recenser l'existant pour mieux le connaître, le protéger et sans doute le maîtriser (comptage des arbres, relevé de l'état phytosanitaire, des tailles nécessaires...). Afin d'optimiser la vision globale de ces données, les trois villes ont procédé à leur géoréférencement. Les systèmes d'information géographique des arbres urbains ainsi développés permettent une meilleure lisibilité des territoires, facilitent les actions d'entretien et de protection du patrimoine, relèvent les déficits d'espaces verts ou d'interventions selon les quartiers et optimisent la communication. Plus aucune publication municipale sur ce sujet ne sort sans être accompagnée d'un support cartographique. La mise à jour des données semble cependant être un problème conséquent qu'ont résolu Firenze et Valencia mais qui pose encore de nombreux problèmes à la ville de Montpellier (manque de moyens et de personnels).

Dans chacun des cas, les moyens mis en place pour le traitement du patrimoine arboré existant signalent l'importance croissante que lui porte la société, répercutée par les interventions des élus et des gestionnaires. L'arbre est avant tout un être vivant qui inscrit sur les territoires son identité végétale et que s'approprie, sur le long terme, la société. Ainsi considéré, il devient pour les politiques un élément majeur dans l'élaboration d'une image de marque pour la ville, une carte de visite dans laquelle peuvent se reconnaître tant les autochtones qui construisent les territoires de l'urbain que les étrangers, maillon indispensable au rayonnement de la ville hors de ses frontières.

Suite à cette analyse effectuée à l'échelle communale internationale, il nous semble intéressant d'aborder ce même questionnement à l'échelon de l'espèce végétale référente, endémique à la méditerranée et désormais inscrite dans chacun de ces territoires en mutation (forestiers, agricoles et urbains), le chêne vert.

2.4 Le chêne vert : vers une nouvelle Méditerranéité

Nous ne reviendrons pas sur les mutations socio-territoriales de la Méditerranée nord-occidentale que peut traduire la mobilité tripartite de l'arbre et en particulier du chêne vert. Il est cependant indispensable de relier ces changements de perception de l'arbre à la quête

identitaire de l'espace en territorialisation. Contraints de répondre à la croissance de leur population, les villes et les villages périurbains ont longtemps prôné une politique d'urbanisation de masse au détriment de la logique des lieux. Ces espaces conduits au non-sens ne véhiculaient plus l'image attendue par leurs administrés. L'arbre, nous l'avons déjà dit plus haut, est alors devenu un moyen efficace afin de retrouver cette sensibilité perdue. L'objectif qui était d'attirer à nouveau les regards ne pouvait se contenter de miser uniquement sur le quantitatif et l'apparence. L'arbre devait dire le territoire. Il allait forger l'identité qui faisait jusque là défaut.

L'intégration du chêne vert au milieu urbain et les nouvelles orientations forestières qui le concernent participent à première vue à cette démarche. Quelques exemples pris dans chacune des villes étudiées vont nous permettre de suivre les motivations identitaires et les raisonnements des décideurs impliqués dans le choix des espèces présentes dans les espaces publics. Nous nous interrogerons par la suite sur les limites de telles décisions notamment sur ce qui détermine l'acceptation ou le rejet de l'élément identitaire par le groupe social.

2.4.1 Les usages et l'histoire du chêne vert : l'assurance de la dimension identitaire

L'argumentaire qui suit s'appuie sur chaque point de notre méthodologie : l'observation de terrain, les entretiens auprès des personnes ressources et les recherches bibliographiques. L'observation de terrain permet grâce à un travail photographique sur les récents aménagements de rendre compte de l'ambiance nouvellement créée tandis que les entretiens et les écrits témoignent des stratégies à l'origine de ces plantations.

La confrontation de ces apports particuliers révèle, comme nous l'avons dit dans la sous-section précédente, une perception différente de l'usage du chêne vert en milieu urbain. Si pour Firenze, l'utilisation de cette essence repose sur une tradition culturelle et esthétique séculaire, la ville espagnole n'emploie que très peu sa plasticité car le chêne vert demeure avant tout l'un des éléments caractéristiques du paysage « naturel » méditerranéen.

Relevant de l'habitude dans le premier cas, il passerait même inaperçu aux yeux des gestionnaires. Lors d'un premier entretien avec le directeur du service du patrimoine arboré (juin 2002), il déclare que cette espèce n'est que « *peu présente en arbre d'alignement* ». Cependant le parcours de la ville en sa compagnie témoigne du contraire. L'arbre y est fréquemment utilisé en arbre d'accompagnement, intercalé entre des tilleuls (*Tilia tomentosa* Moench. et *Tilia cordata* Mill.), des micocouliers (*Celtis australis* L. et *Celtis occidentalis* L.), des pins ou des cyprès (*Cupressus sempervirens* L.) (Voir liste des espèces présentes à Firenze en Annexe III). Il devance

même en quantité lors de la dernière mise à jour du recensement le cyprès, arbre emblématique de la Toscane, (1700 exemplaires contre 1376). Le chêne vert se situe en cinquième position des espèces les plus représentées derrière les *Platanus acerifolia* (3980), *Tilia europea* (3833), *Celtis australis* (3383) et *Pinus pinea* (2567). Cette parfaite assimilation de l'espèce à la ville relève d'un usage historique paysager qui est une référence assimilée par la société florentine, voire italienne, et non pas un critère qui se révélerait pertinent seulement pour une strate de la société, une strate informée et cultivée.

Dans le second cas, l'emploi du chêne vert en milieu urbain s'avère encore peu fréquent. Trente-deuxième sur la liste du patrimoine arboré de la ville, respectivement 556 et 279 individus agrémentent les alignements et les jardins historiques. Les caractéristiques du couvert arboré de Valencia précédemment exposées expliquent ce fait. Les gestionnaires favorisaient la biodiversité au point d'implanter massivement des espèces exotiques au détriment de l'endémique. Les individus de *Quercus ilex* présents sont pour la plupart de jeunes spécimens plantés le long de rues jouxtant de nouveaux équipements (comme un nouveau stade par exemple...) ou des avenues récemment ouvertes. Nous assistons là aux prémices de réorientation de la politique verte de la ville. La fonction forestière et agricole du chêne est encore très présente dans la région malgré le développement d'une agriculture intensive. Les actions de réhabilitation de la sylviculture truffière et de protection des espèces endémiques ont rapproché la population du milieu « naturel ». Le chêne n'est cependant pas encore perceptible en ville car trop différent des silhouettes agricole et forestière. Les gestionnaires qui commencent à penser de plus en plus fréquemment à cette espèce (535 chênes verts ont été plantés entre 1998 et 2001) font référence à la multi-fonctionnalité de ce chêne méditerranéen et évoquent notamment le lien entre la charcuterie espagnole et sa fructification afin de justifier les plantations. Conforté par l'entrée de l'espèce dans la liste des espèces protégées (loi de 1985), l'usage du chêne vert a un sens pour les décideurs, faut-il encore que la population se l'approprie.

En ce qui concerne Montpellier, la fonction ornementale du chêne vert a été favorisée grâce au bilan qualitatif du patrimoine paysager entrepris par la DIPAN en 1995-1996. C'est ainsi qu'ont été définies des portions de territoire homogènes « *sur le plan de l'ambiance paysagère perçue, des typologies de jardins rencontrées, des caractéristiques morphologiques et de la mémoire des lieux* » (DIPAN, 1996, p. 64). Les onze unités paysagères dont le nom évoque le thème principal de leur identité aident à l'application d'un plan d'utilisation stratégique du végétal énoncé pour chaque zone géographique. La palette végétale de sept d'entre elles conseille cette espèce (Voir carte 13, p. 323) :

- « Pinèdes et garrigues » : les sous-quartiers concernés englobent les bois de Lunaret et Montmaur, le nord de la Paillade et Grammont. La strate arborée recensée est essentiellement composée d'espèces méditerranéennes notamment le pin parasol et le chêne vert qui se retrouvent naturellement dans la liste des essences recommandées. Ces dernières peuvent être de plus déclinées « *dans les jardins, les espaces publics et les ZAC environnantes afin d'apporter de l'épaisseur à la couronne verte existante* » (DIPAN, 1996, p. 66).

- « Campagnes montpelliéraines » : cette zone de confrontation entre la campagne et la ville était anciennement occupée par des mas et des cultures ponctuées de boisements de persistants. De nombreuses folies du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ainsi que des demeures bourgeoises du XIX^{ème} sont accompagnées de bosquets inspirés des modèles italiens. Il est alors conseillé pour ces zones dangereusement rongées par une urbanisation progressive de « *respecter* » ou de « *renouveler* » leurs atouts notamment les « *structures végétales types* » (DIPAN, 1996, p. 67).

- « Les jardins de style » : cette unité paysagère conseille l'utilisation de plantes dont l'usage historique pourrait être rappelé selon les différents quartiers du centre historique. C'est le cas par exemple du quartier des anciens paysans et des tanneurs (quartier médiéval) que le chêne vert a animé pendant des siècles en approvisionnant les artisans de son écorce riche en tannin indispensable au tannage des peaux.

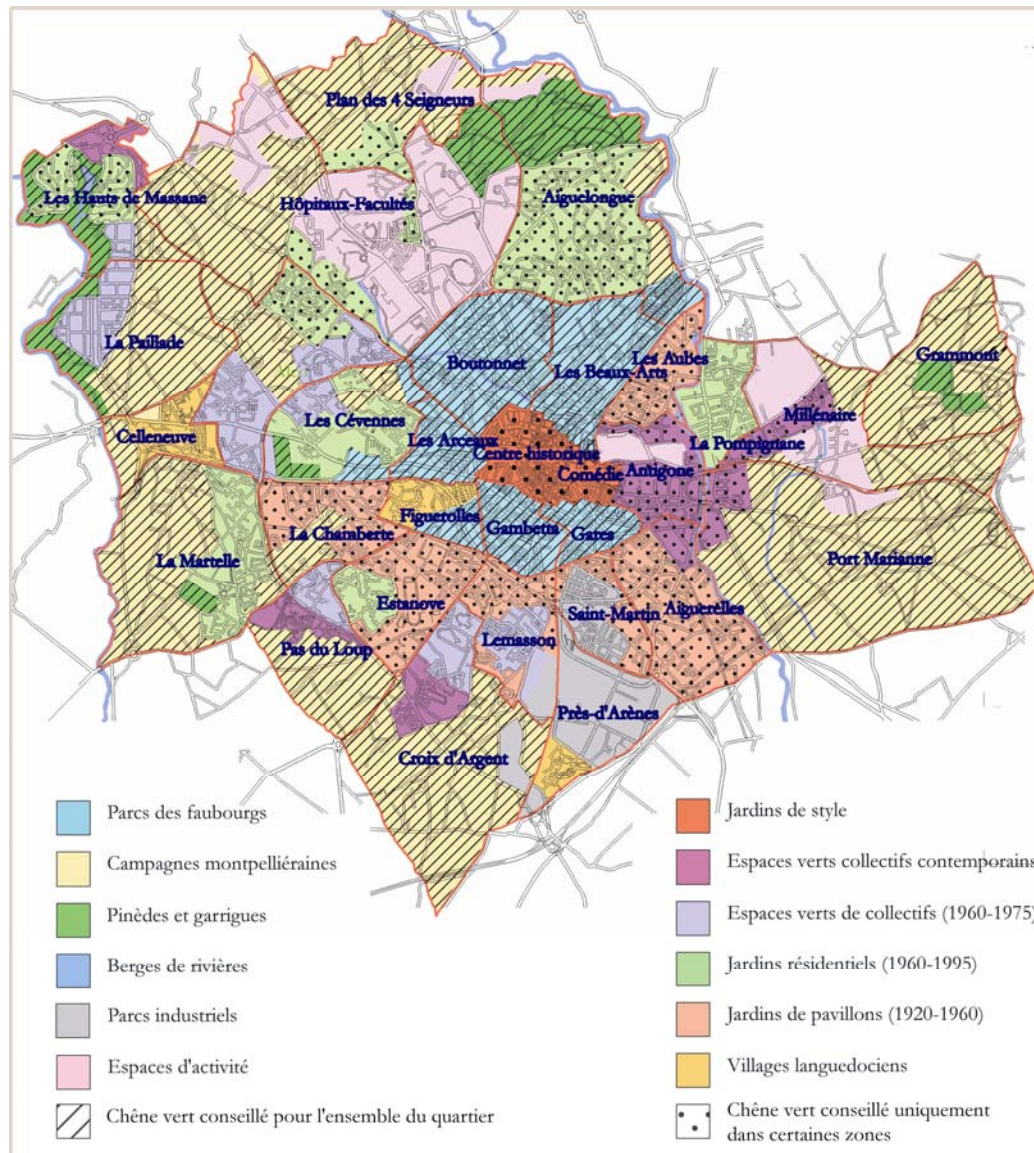
- « Parcs des faubourgs du XIX^{ème} et du début XX^{ème} » : cette couronne de faubourgs développée grâce à l'essor de Montpellier, ville viticole, recèle de grands parcs privés enclos de mur où foisonnent les espèces arborées méditerranéennes et exotiques. Il est donc conseillé pour ces types de parcs et leurs abords de se référer aux essences présentes (dont le chêne vert) afin de « *pérenniser l'identité forte de ces quartiers* » (DIPAN, 1996, p. 72).

- Selon les mêmes arguments, l'usage du chêne vert, parmi d'autres espèces, est recommandé pour les portions de territoire nommées « jardins de pavillons des années 1920-1960 » et « jardins résidentiels des années 1960-1995 ». Pour cette dernière unité paysagère, seuls les quartiers d'Aiguelongue, du plan des quatre seigneurs, d'Estanove (en référence aux parcs et bosquets des anciens mas) et des Hauts de la Massane (zone limite d'intégration de la garrigue en ville) sont concernés.

- « Les habitats collectifs contemporains » : en dernier lieu, le choix de l'architecture des quartiers Antigone et Consuls de mer doit être « *conforté par des essences typiques du sud* ». Le chêne vert est de celles-là.

Grâce à l'analyse des palettes végétales conseillées, le chêne vert ressort comme un arbre dont l'histoire¹⁴ est intimement liée à cette ville méditerranéenne. Le patrimoine arboré rappelle une histoire locale oubliée mais nécessite cependant un travail de mémoire et d'information afin de comprendre les raisons de ce patrimoine qui seulement alors pourra être porteur de sens.

Carte 13 : Zones de plantation en chênes verts conseillées en fonction des unités paysagères identifiées



Pardo, C., 2005. D'après DIPAN Montpellier

14 ou les histoires : naturelle, fonctionnelle et culturelle

2.4.2 Une nouvelle Méditerranéité : le réalisme et la tradition au détriment de l'apparat

Bien des différences résultent de l'étude détaillée des patrimoines arborés de chacune des villes méditerranéennes sélectionnées. Il est pourtant un caractère sur lequel les politiques et les gestionnaires s'accordent désormais. L'orientation de leur politique verte recherche une adéquation optimale entre le milieu, la fonctionnalité et l'histoire des quartiers ou de la ville dans son ensemble. Cette démarche se lit aisément dans les programmes de rénovation des quartiers, de réhabilitation ou de nouveaux aménagements. Tel est le cas par exemple de Montpellier qui se réfère au passé économique de la ville afin de justifier la prédilection du chêne vert dans les quartiers du bas de l'Ecusson. Hartog parle de cette démarche au sujet des banlieues et des cités dortoirs. « *Si le passé fait défaut, contribuant au mal être des banlieues ou des cités-dortoirs, on le fera surgir. On produira des lieux de patrimoine urbain pour construire de l'identité. Comment ? En choisissant une histoire, qui deviendra l'histoire, celle de la ville ou d'un quartier, la sienne : histoire trouvée, retrouvée ou exhumée, puis montrée, autour de laquelle va s'organiser la « circulation »* (Hartog, 1998, p. 15). Le cas que nous présentons est bien loin de la banlieue ou des cités dortoirs et pourtant se dessine pour chacun de ces quartiers cette même réflexion. On se remémore un passé qui va devenir le fil conducteur des actions à mener. Cette justification est alors garante du bon sens. La tradition aurait raison...

Afin de contrer les modes éphémères et leur impact souvent malheureux et durable sur les ambiances végétales, cette démarche fondée sur la recherche d'une histoire et d'une justification préalable aux plantations pose comme objectif principal l'obtention d'une homogénéisation de l'action. Les palettes végétales permettent de présenter les différentes facettes du Montpellier contemporain. Une ville qui s'installe et se développe entre mer et garrigues. Si le rattachement des communes limitrophes facilite ces ouvertures, la végétation dénonce désormais ces penchants. C'est en ce sens que nous avançons le terme de « nouvelle Méditerranéité végétale » sans pour autant faire référence au côté caricatural sous-entendu dans bien des écrits : affirmer son appartenance à une unité géographique complexe par le biais d'une végétation mosaïque endémique reflétant les milieux environnants.

Les services municipaux des trois villes soutiennent leurs efforts afin de développer ce mode d'utilisation de l'arbre urbain qui privilégie la plantation d'essences endémiques ou acclimatées. Les territoires de l'urbain ainsi gérés se coupent de moins en moins des zones périurbaines et rurales proches, s'insèrent même dans une problématique de connaissance et de reconnaissance du milieu. Cette-dernière participe à la construction d'une image « vraie » pour la ville inscrite dans ce qui recouvre de la valeur à l'heure actuelle, comme les terroirs et

les savoirs-faire traditionnels. Les végétaux alors introduits au nom de la tradition seraient emprunts de réalisme. L'ambiance créée traduirait la vie telle quelle est et telle qu'elle doit être vécue dans chacune des régions concernées. Le patrimoine arboré devient ainsi une carte de visite de la ville pour les étrangers et une grille de lecture pour les autochtones. L'arbre est une valeur ajoutée non seulement esthétique et écologique mais aussi un support identitaire qui parle au plus grand nombre et en priorité à ceux qui le vivent au quotidien car sans cela, le support n'est ni reconnu ni accepté, la dimension identitaire non avalisée. Telle est la situation actuelle du chêne vert urbain qui attend encore, pour les villes de Valencia et Montpellier, une reconnaissance du groupe social bien qu'il résulte d'un acte volontaire et réfléchi des gestionnaires compétents. Seul le temps permettra de valider ou non cette démarche. Des enquêtes en sciences sociales impliquant des terrains autres que les nôtres, l'un à Istres (Var, France) et l'autre à Saint-Philibert (Morbihan, France), présente une utilisation antérieure du chêne vert et révèle de fait les interactions qui s'élaborent entre les individus et cette essence.

Dans le cas de Istres, la plantation est ponctuelle (un seul individu isolé) en accompagnement de trois autres essences typiques, moyen d'affirmer la « Provençalité » de la commune. Le chêne y est associé à l'inscription « site archéologique », référence faite à son endémisme, à la rusticité de l'espèce et sa présence sur les lieux bien avant le développement de la ville. Selon un élu interrogé, il « *marque bien la région et une époque* » (Gontier, 1993, p. 40). L'auteur signale que sans être utilisé habituellement en urbain, cette essence est très souvent évoquée. Mis en évidence, il est là afin d'évoquer l'histoire de la ville, et est perçu comme tel pour la majorité des habitants.

Dans le cas de Saint-Philibert, le chêne vert devient un arbre de substitution du cyprès de Lambert qui « *pâtit d'un déficit d'image conjugué à une impossibilité de régénérescence jouant désormais en sa défaveur* ». Il est associé aux pins maritimes et ne doit cependant se substituer à eux. L'objectif recherché est de développer des boisements hétérogènes où le mélange feuillus/conifères éveille une sensibilité et une ambiance particulière, la rusticité en bord de mer. La plantation du chêne dans cette région soulève cependant des interrogations malgré l'indigénat de cette essence dans cette zone refuge. Si des touristes admettent ne pas connaître cette espèce avant leur venue en Bretagne, la majorité la situe plus sur la côte d'Azur. Le responsable du chantier d'insertion du SIVOM interrogé tente alors de justifier son utilisation ainsi : « *le chêne vert véhicule un côté méditerranéen, golfe du Morbihan, effectivement c'est le côté sud de la Bretagne* » (Mahaud, 2000, p. 162).

Même endémique à cette ère spécifique de la Bretagne, le chêne vert y rappelle pourtant le Sud et la Méditerranée. L'exemple précédent montre que dans une ville nouvelle

méditerranéenne, il est employé afin de transmettre cette appartenance au bassin méditerranéen et à son histoire. Son esthétique, sa plasticité, ses valeurs culturelles et identitaires enfin reconnues permettent d'envisager une introduction réussie dans les aménagements urbains, périurbains et littoraux. Cependant, malgré son indigénat dans les villes de Valencia et Montpellier, le chêne devra, pour y être définitivement accepté, satisfaire aux critères de reconnaissance socio-culturelle, ce qui n'est que partiellement le cas actuellement. Le temps, la communication, l'information, une bonne gestion de l'espèce et sans doute l'habitude sont les seuls éléments qui peuvent favoriser « l'acclimatation sociale » du chêne vert dans les villes étudiées. Le cas florentin est le meilleur argument qui puisse être avancé en ce sens.

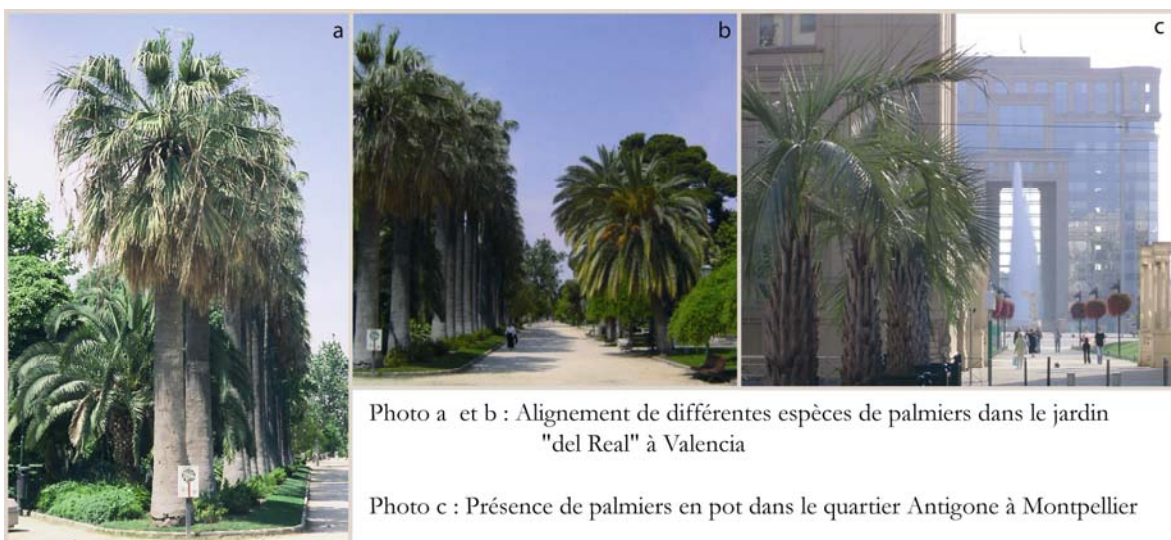
2.4.3 Les risques et les limites du « tout endémique », du « tout identitaire »

Suite aux propos tenus, il apparaît important d'émettre des réserves quant à ce qui pourrait ressortir de leur analyse. Il n'a pas lieu de penser que l'espèce de référence choisie, en l'occurrence *Quercus ilex* L., est la solution à tous les maux et malaises de l'urbanité. Il n'y a pas d'arbre idéal, et ce d'autant plus quand il est question de patrimoine arboré urbain. Seule l'adaptation de l'espèce à des critères écologiques, historiques et culturels justifie une plantation. Le chêne vert répond en partie à ces conditions. Seule la reconnaissance de ses valeurs identitaires transposables en urbain pour le bassin méditerranéen n'est pas encore acquise. Les craintes que nous pouvons exposer concernent les études préalables aux plantations. La demande émane en premier lieu des politiques soucieux de l'image de leur commune. Les démarches sont ensuite entreprises par les gestionnaires qui soit commande l'étude à un groupe indépendant (paysagiste, bureau d'étude, universitaire, association...) soit la réalise eux-même. La prise de décision finale reviendra en feed-back à ces mêmes acteurs. Les citoyens n'interviennent que ponctuellement au cours de ce processus. Bien que les gestionnaires prétendent être à l'écoute de l'ensemble des propositions qui leur parviennent, la quasi-totalité des espèces présentes dans les espaces verts le sont sous la seule validation du haut de la pyramide décisionnelle. Les individus qui l'occupent se soucient d'aménagement de l'espace, de botanique, d'horticulture, de la ville et de sa croissance. Ils sont plus que quiconque informés et intéressés par ces sujets. Sur des justifications historiques ou botaniques, les palettes végétales urbaines évoluent. Nous sommes cependant en droit de nous interroger comme le fait B. Poche sur la tendance à survaloriser le renvoi à l'histoire et à la culture. *« Seul le groupe social, dans la définition constitutive de ses limites et de sa spécificité, est à-même d'employer ces références symboliques de façon pertinente ; ce qui compte en l'occurrence, n'est pas la valeur probante d'une indépendance ancienne et parfois quelque peu mythique ; c'est le fait que cette référence soit*

constante et comprise de tous » (Poche, 1993, p. 86). Le recours à la tradition et à l'histoire d'un territoire est effectivement justifiable, il n'en demeure cependant pas moins que cette démarche doit être connue de l'ensemble de la population afin de permettre au plus grand nombre de s'en souvenir ou de la découvrir.

Outre cet effort de communication et de vulgarisation qui devrait être soutenue par l'ensemble des communes étudiées, les choix effectués concernant une politique verte contribuant au développement durable du territoire et donc à une valorisation de l'endémisme ne trouveront un véritable sens et une répercussion socio-culturelle seulement s'ils s'inscrivent dans une démarche régulière et non plus ponctuelle. L'homogénéisation des actions pourrait être le repère qui fait défaut à l'heure actuelle. Dans l'instant, trop de végétaux sont plantés suite la demande d'une seule personne ou d'un groupe de pression. Les différentes espèces de palmiers qui fleurissent dans l'ensemble des villes étudiés reflètent bien cette démarche (Voir illustration 45). Certains diront qu'ils font plus « Sud », d'autres qu'ils valorisent la commune et sont le symbole d'une ville florissante et luxueuse. Sur la future ligne deux du tramway montpelliérain, ils sont instaurés en signalétique végétale : « *Quand on verra des palmiers, on saura que l'on se situe à un pôle d'échange* » (Entretien Paysagiste Agence AGD, 2004). Au détriment de la logique et de la raison, ils ornent encore une allée du quartier d'Antigone malgré leur dépérissement principalement du à des conditions climatiques que les politiques voudraient certainement plus clémentes.

Illustration 45 : L'usage ornemental des palmiers dans les villes méditerranéennes : des choix plus ou moins raisonnés



Germade, J., Pardo, C., 2004

La démesure du « tout endémique » est tout aussi fâcheuse. Le risque encouru est l'extrémisme de la reconnaissance d'une identité absolue au détriment de la biodiversité. Composés initialement par une majorité d'espèces introduites, les patrimoines arborés des trois villes méditerranéennes trouvent dans les espèces méditerranéennes une solution au risque d'épidémie causée par la prédilection du monospécifique. Le piège serait de passer d'un extrême à l'autre. La longévité des arbres, le souci manifeste de protection des arbres remarquables et le coût élevé d'un renouvellement systématique préserve cependant de ce comportement inconsidéré. Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage se jouent alors des mélanges afin de créer des ambiances parfois inattendues susceptibles de convenir à un vaste panel d'utilisateurs. L'endémique et l'allochtone, les feuillus et les conifères, les espèces à fleurs, à fruits ou à feuillage décoratif, les cépées ou les fûts composent dorénavant les grands espaces verts de type « parcs urbains » (parc Richter à Montpellier, jardin del Turia à Valencia ...). Ces panachages sont un moyen efficace de présenter la Méditerranée hétéroclite, ouverte sur d'autres cultures, propice à l'acclimatation d'essences non endémiques et pourtant profondément ancrée dans son histoire et ses écosystèmes propres et originaux. Se conforte ainsi une Méditerranéité tournée vers les échanges favorisés par la voie maritime et repliée sur son arrière-pays, ses terroirs et ses traditions.

Il s'agissait au cours de ce troisième chapitre de préciser les liens qui s'élaborent entre l'arbre et la société, entre l'arbre et les territoires. En se référant au concept admis dans le deuxième chapitre de cette même partie, la construction territoriale est soumise à la prégnance d'une dimension identitaire. Il apparaît suite à la réflexion menée autour de la notion d'identité sociale et spatiale que ce ne serait pas le territoire qui confère une identité à toute entité spatiale mais inversement l'appropriation de l'espace par un biais identitaire qui induit un construit territorial. Le territoire est ainsi support d'une ou plusieurs identités que véhiculent des composantes spatiales ; principalement les caractères forts d'appartenance, tel que la langue, le pays, la culture et les coutumes. Les objets matériels participent sur le temps long, par l'accoutumance et leur domestication à ce processus de reconnaissance sociale. Le végétal est de ceux là. L'arbre, tel que perçu et présenté dans la première partie de ce travail, devient un élément majeur de l'appropriation de l'espace, un support identitaire pour son territoire d'origine, un marqueur identitaire pour les territoires de l'urbain qui le délocalisent.

L'identité végétale peut ainsi être porteuse d'une identité sociale et spatiale, de culture et de représentations communes. L'étude de territoires particuliers démontre cet état de fait (les châtaigneraies cévenoles, les olivettes provençales...). L'approche spécifique révèle effectivement des prises en compte et des considérations, plus ou moins tardives, spontanées et raisonnées, propres à la société et à l'histoire qui les transmettent. Le cas du chêne vert traduit au travers des terrains choisis les différentes étapes de l'appropriation culturelle d'une histoire végétale. La ville de Firenze présente cette essence comme un marqueur identitaire abouti et reconnu alors que les villes française et espagnole tentent d'initier ce cheminement, bien qu'en milieu rural et périurbain, cette espèce sous forme de cépée soit un symbole caractéristique du bassin méditerranéen nord-occidental. Le chêne vert pourrait ainsi devenir un marqueur identitaire des villes méditerranéennes désireuses d'une image durable qui soit plus en adéquation avec leur « vraie nature » qu'une carte de visite surfaite et éphémère. Les doutes ne sont pas cependant inexistantes ; le travail de reconnaissance sociale n'est pas encore manifeste¹⁵ et les formes sous lesquelles il se présente en ville l'éloigne, en sa défaveur, de sa silhouette naturelle. L'introduction en urbain en France et en Espagne est trop récente pour émettre d'ors et déjà un avis arrêté sur ce choix qui cependant se généralise bien au-delà parfois de l'aire méditerranéenne.

15 Une enquête auprès des populations respectives enrichirait favorablement cette étude afin de connaître tout d'abord l'intérêt porté aux espèces végétales présentes en milieu urbain. Une approche spécifique ultérieure permettrait d'apprécier l'impact de la nouvelle introduction du chêne vert en milieu urbain. Ce travail pourrait favorablement poursuivre ces recherches doctorales.

Conclusion

Ce que dénonce Sgard à propos du paysage et de l'identité est transposable à l'approche développée tout au long de cette partie. Confronter l'espace, le territoire, le paysage et l'identité revient à étudier « *le regard d'une société sur elle-même, sur son enracinement et éventuellement sur ses volontés de changement, sur sa cohésion et sur son devenir* » (Sgard, 1998, p. 58). Cette analyse ne s'arrête pourtant pas là. Elle traduit également les logiques d'actions et les intentions des décideurs. Comprendre en quoi l'arbre peut être un marqueur de chacun de ces concepts consiste donc non seulement à cerner, dans son ensemble, la société qui le manipule mais également le raisonnement de ceux qui organisent les politiques et les gestions d'un tel patrimoine. L'approche de l'arbre à l'échelle méditerranéenne par le biais de l'espèce référente, le chêne vert, établit les fondements de notre recherche et répond à la problématique posée en début de deuxième partie : le chêne vert est désormais un élément identitaire des villes méditerranéennes ; il devient en cela le trait d'union manquant entre les territoires du rural et de l'urbain, un facteur de cohésion territoriale.

Dans un premier temps, l'approche historique des usages et des représentations du chêne vert en Méditerranée nord-occidentale traduit une mobilité tripartite (symbolique, sociale et spatiale) de l'essence. La mutation d'usages et d'espaces qu'il subit le conforte en tant que marqueur des espaces forestiers, agricoles et urbains. A chacun de ces espaces cependant correspondent des formes spécifiques de l'essence adaptées aux exigences biotiques et abiotiques du milieu, de gestion et désormais à des critères esthétiques et urbanistiques. Du rural à l'urbain, il participe en quelque sorte à un devoir de mémoire du passé forestier de l'arrière-pays méditerranéen. Cette délocalisation des héritages historiques se traduit notamment par la prégnance des parcs urbains forestiers dans l'organisation urbaine nouvelle des villes étudiées. Les formes et les formations arborées résolument modernes qui en

découlent demeurent ancrées dans le souvenir d'une ruralité méditerranéenne perdue mais tant recherchée.

Dans un deuxième temps, les précisions apportées sur les concepts d'espace, de paysage et de territoire réorientent notre positionnement initial. L'arbre n'est plus à ce degré de perception l'unique objet des préoccupations. Marqueur spatial, composante paysagère ou donc vecteur d'une nouvelle territorialité, l'arbre n'est jamais l'un au détriment de l'autre. Introduit de manière raisonnée en urbain, réhabilité au sein de l'espace agricole ou bien enjeu des nouvelles orientations forestières, il permet d'analyser au-delà de sa situation propre, l'implication, les jeux et les stratégies d'acteurs qui s'approprient l'espace en créant de nouveaux territoires. Le questionnement à l'échelle de la ville, puis résiliaire, s'est avéré être l'approche idéale pour comprendre l'implication de l'arbre dans le processus de territorialisation de l'espace. Le débat existant autour de la limitation des territoires, de la déterritorialisation et de la reterritorialisation, rend cependant difficile la lisibilité d'une telle interaction (arbre/territoire de l'urbain). L'argumentaire développé soutient cependant l'idée que l'arbre en ville prend part à la construction territoriale et marque la volonté des acteurs concernés de territorialiser l'espace (grâce notamment au croisement des réseaux en place). Les dimensions véhiculées désormais par le végétal enrichissent les valeurs, sources et ressources du territoire. L'implication d'un lobbying actif (associations, chercheurs, élus, professionnels...), les nouvelles orientations politiques et gestionnelles en matière d'espace vert et l'évolution globale de la société contemporaine instaurent même l'arbre en vecteur de nouvelles territorialités. L'arbre n'annihile pas les territoires, il participe au contraire à la mise en place et à la concrétisation de territorialité nouvelle.

Enfin, la reconnaissance et l'appropriation sociale de l'espace que traduit cette territorialisation ne saurait être totale sans la prise en compte de la dimension identitaire. Le territoire d'ailleurs devient un support privilégié de l'ancrage identitaire par le biais de repères tangibles qu'il contient ; l'arbre en fait partie. Si les identités véhiculées par les objets et les pratiques, reprises par la société, produisent les territoires, les territoires nouvellement instaurés élaborent en feed-back de nouvelles identités. Les décisions concernant le patrimoine arboré inscrites dans une logique de développement durable du territoire ne sont donc pas sans impact sur l'organisation permanente de nouveaux territoires. C'est ainsi que l'arbre, support identitaire de son territoire d'origine devient un marqueur identitaire pour les territoires de l'urbain qui le délocalisent.

A ce stade de la réflexion, la pertinence de l'objet d'étude se confirme. L'arbre apparaît comme une entrée originale de l'étude des territoires méditerranéens et de leur organisation. Le choix de l'essence et des terrains permet également de comprendre les différentes étapes possibles de la reconnaissance sociale, donc culturelle, d'une histoire végétale. Cet apport corrobore d'ailleurs les conclusions émises dans la première partie de ce travail. La contemporanéité des mutations observées limite cependant les résultats qui, le cas échéant, seraient trop hâtifs. Le chêne vert peut s'affirmer, sur le temps long toutefois, en tant que lien spatial, temporel, culturel et économique intergénérationnel, vecteur d'une identité nouvelle ancrée dans l'histoire et les écosystèmes propres et originaux d'une Méditerranée hétéroclite.

Selon les termes de Poche, « *le processus identificateur apparaît donc bien en face de la crise presque générale des systèmes politiques, comme un des éléments majeurs de la définition des logiques sociétales du monde contemporain. En tant que tel, il est un des éléments dont la recomposition du paysage politique aura à tenir compte* » (Poche, p.86). Le changement de statut juridique, institutionnel et politique des arbres tend d'ors et déjà à l'affirmer. Les actuelles préoccupations identitaires, paysagères et territoriales coexistant en Méditerranée nord-occidentale semblent de plus favoriser leur prise en compte, et plus particulièrement celle du chêne vert, dans les nouveaux programmes de développement durable de l'urbain, de l'agricole et du forestier. L'évolution du cadre juridique développé en regard des avancées scientifiques et de la société, et institutionnel (l'organisation des instances compétente dans la gestion des patrimoines arborés) de l'arbre ainsi que les enjeux et les impacts territoriaux qui en découlent instaurent le contenu de la troisième partie de ce travail. La scission fonctionnelle et spatiale de l'arbre démontrée, n'implique-t-elle pas désormais des gestions différenciées réclamant des politiques appropriées et des acteurs compétents ?

Troisième Partie

D'un statut évolutif

à

une gestion spécifique et raisonnée des arbres

Introduction

Nous abordons la troisième partie de ce travail riches des acquis et des questionnements soulevés dans les parties précédentes. L'arbre, tout à la fois marqueur spatial, composante paysagère et vecteur de nouvelles territorialités, est désormais planté pour « *signer, signaler, signifier* » une appartenance (Demouchy, 1999). La succession de normes et de modes autour du végétal qui va indiquer à un groupe particulier comment penser et agir pendant une période si courte soit-elle apporte aux individus qui le constituent une reconnaissance mutuelle ; la sensation d'appartenir à une même communauté, de vaquer à la délimitation d'un même territoire. La définition des concepts abordés à travers l'observation de terrain et l'exposition d'exemples précis en première et deuxième partie de ce travail ont démontré que l'arbre et en particulier le chêne vert se situe au cœur des dynamiques socio-territoriales de la Méditerranée nord-occidentale.

Les usages et les valeurs véhiculés par cette espèce ne peuvent s'ancrer durablement dans les territoires en devenir sans une détermination au préalable d'enjeux et d'objectifs ni une prise de position ferme d'un certain nombre d'individus. Le concept de territoire adopté n'allie-t-il pas appartenance, reconnaissance, délimitation mais également finalité, investissement et institutionnalisation ? Il apparaît donc que les mutations socio-spatiales observées impliquent des gestions différenciées et appropriées aux arbres contemporains et pour ce faire nécessitent un cadre législatif et politique renouvelé et des acteurs compétents. Deux hypothèses découlent de ce postulat et alimentent notre réflexion.

Il s'agit, dans un premier temps, de démontrer en quoi l'acquisition du statut particulier de l'arbre d'aujourd'hui passe par la promulgation d'une législation spécifique, la mise en place d'outils et de politiques appropriés et l'implication d'un lobbying actif. La synthèse historique des textes de lois ratifiés en faveur ou aux dépens de l'arbre est incontournable. La typologie

ternaire du chêne vert, arbre forestier, agricole et urbain, exige que cette étude soit conduite successivement pour ces trois types d'arbres rencontrés. L'énonciation d'un point de vue chronologique et analytique de la prise en compte institutionnelle de l'arbre participe à la compréhension de l'actualité. L'intérêt de ce travail est également de retracer les enjeux successifs qui ont motivé politiciens, élus et gestionnaires à réorienter les objectifs fixés grâce à la ratification de certaines lois, la codification des usages et des gestions de l'arbre ou encore au regroupement à des échelons supérieurs des problématiques communes.

Les liens qui se sont créés entre l'homme, l'arbre et le territoire ont modifié tant le regard, les perceptions, les représentations et de manière plus tangible le statut législatif de l'arbre. Car pour faire respecter les normes établies, ont été développés des outils chargés de les faire appliquer : des décrets, des lois, des ministères (de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement et plus tard...de la qualité de la vie ?), des services publics... les institutions s'empilent dans le seul but de faire partager les mêmes représentations normées au plus grand nombre. L'intérêt de l'étude de cette politisation de l'arbre est de comprendre les rouages du processus décisionnel : qui décide de la place de l'arbre et des espèces plantées ? Comment et dans quels buts ? L'importance acquise par l'arbre au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, l'inquiétude grandissante ou la révolte qu'occasionne leur abattage tant par l'homme que par les tempêtes (celle de 1999 est encore dans nos mémoires) sont autant de réactions en faveur du respect, et de la protection du monde végétal. Si cette attitude envers les espaces « naturels, forestiers ou non, classés ou non, n'est pas nouvelle, celle concernant les espaces arborés urbains est récente mais pas moins vive. Les gestionnaires et les élus ne peuvent l'ignorer. La mise en place d'une gestion différente et raisonnée, en adéquation parfaite avec l'attente des usagers et la multiplication de nouvelles politiques publiques à des fins paysagères et de développement soutenable répondent certainement à la deuxième hypothèse soutenue : l'actuel statut de l'arbre mobilise des acteurs compétents et transforme résolument le champ d'actions destiné à ancrer le chêne vert dans les territoires méditerranéens. Il est donc question dans un deuxième temps de démontrer que les individus pluriels agissant sur ces territoires, que nous présentons comme des acteurs territorialisés, sont le facteur déterminant de la réussite ou non des politiques et des gestions appliquées à l'heure actuelle. Selon la même typologie que précédemment, nous évaluerons leurs impacts territoriaux, d'après les entretiens effectués auprès des acteurs ressources, de deux manières distinctes (Voir Annexe XXV : liste des entretiens) :

- d'après une analyse fine de la thématique truffière en milieu agricole et forestier de l'arrière-pays méditerranéen (présentation des acteurs impliqués, transformation des champs d'actions et des enjeux pour les territoires)
- d'après l'étude de l'organisation des services en charge des espaces verts urbains (présentation des instances compétentes, typologie des acteurs impliqués, évaluation comparée de l'organisation actuelle, objectifs).

Le croisement de l'ensemble des résultats permet en dernier lieu de dresser un bilan sur le rôle des acteurs territorialisés impliqués dans la gestion du couvert arboré méditerranéen, à travers les compétences développées et les objectifs avoués et reconnus non seulement par les discours mais également par les politiques menées.

CHAPITRE SEPTIEME

LES POLITIQUES ET LES OUTILS ADAPTES AU STATUT EVOLUTIF DE L'ARBRE

Afin de répondre à ce questionnement, il convient dans un premier temps de retracer d'un point de vue chronologique et analytique l'évolution du statut juridique de l'arbre et de présenter les textes de lois qui le concrétisent. Ce travail est un préalable indispensable à l'analyse des gestions en place actuellement en regard des dynamiques socio-culturelles établies dans les parties précédentes. Elaboré en fonction des divers courants de pensée actifs et des organismes compétents selon les époques, il permet certes de comprendre les soubassements des gestions actuelles mais également l'organisation des instances compétentes et la mise en place d'outils spécifiques à chaque type d'arbre ou de formation arborée. Pour ce faire, nous construisons cette étude sur l'évolution des textes législatifs nationaux français, support de la réflexion. Notre argumentaire s'enrichira cependant des spécificités nationales, régionales, méditerranéennes et locales.

Ce chapitre décompose, à ces fins, l'étude selon la typologie classique du patrimoine arboré : arbre forestier, arbre agricole, arbre urbain. Cette dernière est d'une part adaptée à la réflexion menée jusque-là et répond d'autre part aux exigences chronologiques de la prise en compte juridique du végétal. Ce choix ne dissocie cependant aucunement les cadres législatifs respectifs bien au contraire. Tout l'intérêt de l'analyse se situe dans le croisement des données respectives à chaque type d'arbre afin de mettre en évidence tant les liens existants entre eux que les divergences. Il est également question par cette approche historique de saisir les grandes préoccupations qui bouleversent et orientent les schémas de pensée et d'action, les cadres législatifs donc.

1. UNE APPROCHE HISTORIQUE DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ARBRE FORESTIER

Nous ne mésestimons pas l'ampleur de la tâche qui consisterait à retracer un historique exhaustif de la législation forestière française voire européenne qui a su développer un modèle social, spatial et culturel sur lequel se sont moulées des approches territoriales à échelles plus réduites afin de répondre à des demandes locales et spécifiques. Telle n'est d'ailleurs pas notre ambition, ni notre objectif. Des auteurs, historiens, sociologues, agronomes et forestiers, consacrent des ouvrages entiers à ces propos par le biais d'approches politiques, économiques, territoriales ou historiques. Ce n'est donc pas dans les quelques pages qui vont suivre que nous espérons condenser la complexité et le foisonnement des écrits et des sources qui s'offrent à nous. Nous souhaitons cependant réfléchir, dans cette première section de chapitre, à l'ancrage dans la législation et les orientations forestières passées afin de comprendre au mieux celles d'aujourd'hui. C'est à cette fin que sont abordées les réglementations¹ se rapportant aux différents domaines forestiers au cours des siècles. Nous pouvons ainsi noter l'évolution de la terminologie et des perceptions sociales et scientifiques ; quand l'arbre va enfin apparaître au milieu des intérêts forestiers.

Selon cette approche, nous exposons dans un premier temps les textes juridiques qui marquent les jalons de la réglementation des usages et de l'aménagement forestiers. La prise de conscience que le bois est une ressource épuisable marque un tournant décisif dans cette législation forestière qui reste cependant induite par le souci du rendement. Nous développons donc dans un deuxième temps ce « ménagement » de la forêt qui instaure également la prise en compte de l'arbre forestier, un individu à part entière interagissant dans une masse. Enfin, nous présentons succinctement les différentes administrations et plus généralement les acteurs qui manipulent ces réglementations dans un contexte social, scientifique et culturel évolutif. Les outils successifs mis à leur disposition oeuvrent afin d'harmoniser la théorie à l'action.

1.1. Quand la forêt cache l'arbre : Élaboration d'un cadre législatif à visée essentiellement productive, défensive et économique

Le V^{ème} siècle met un terme, avec la fin de l'Empire romain, à ce qui pourrait être assimilé à une homogénéisation territoriale de la gestion forestière et que Paul Arnould appelle « *une véritable Europe antique des forêts organisée par et pour Rome* » (Arnould, Hotyat, Simon, 1997,

¹ Pour des questions de lisibilité, nous n'avons pas souhaité alourdir le texte de trop de références historiques. Afin d'amener toutefois plus de précision, une chronologie complémentaire est proposée en Annexe XV.

p. 93). L'époque médiévale qui s'ensuit ne permet pas d'envisager une prise en compte globale des forêts. L'usage de ce terme peut être d'ailleurs considéré pour l'époque comme un contresens. Ce n'est qu'au X^{ème} siècle de notre ère que le terme de « forêt » est attribué à toute grande étendue boisée sans exception. Auparavant, la « foresta » était un terme juridique qui désignait l'étendue, pas toujours boisée, réservée aux chasses royales. Ainsi la « silva forestis » composait la réserve de la « silva regia » des rois carolingiens. D'autres appellations définissent les usages propres qui peuvent leur être imputés. Il est ainsi question de la « silva concida » affectée aux productions de bois de chauffe et de charbon, de la « silva palaria » qui concerne la production de petits matériaux ou encore de la « silva communis » qui est le bois domestiqué en complément des champs limitrophes (Larrère, Nougarede, 1993, p.21). Les boisements sont alors une véritable annexe de la communauté villageoise pour laquelle ils représentent un complément non négligeable de leur économie vivrière. Au X^{ème} siècle cependant, les seigneurs territoriaux deviennent les maîtres d'une grande part des domaines royaux. Jusqu'alors exercée de façon anarchique, l'exploitation des forêts va dorénavant être soumise à des contrôles et des ordonnances réglementant les droits et usages du peuple.

1.1.1. Les droits et les usages dans les forêts royales

Depuis ces temps reculés, les réglementations forestières vont alors fluctuer en fonction des intérêts souvent contradictoires des propriétaires (le royaume, les seigneurs, l'Etat, les privés...) et des usagers. C'est ainsi que dès le XIII^{ème} siècle, des ordonnances édictées par le pouvoir royal tentent de réguler les pratiques en forêt. Les conflits entre seigneurs et ruraux sont nombreux. Alors que les premiers souhaitent réserver l'espace forestier à la production ou la chasse, les seconds souhaitent quant à eux profiter toujours des privilèges qu'ils possédaient jusqu'alors (Nougarede, 1997). L'importance de la forêt, et non de l'arbre, dans l'économie rurale tient de fait à l'existence des droits d'usage dont bénéficie le peuple : ceux d'affouage et de marronage², de cueillette, d'essartage, de soutrage³, de panage⁴, de dépaissance⁵ et de chasse. Une administration des forêts de la couronne est ainsi créée définissant des droits précis et un tribunal (les tables de marbre) chargé de sanctionner les contrevenants. Par souci productiviste plus que protectionniste, l'ordonnance de Philippe VI (1346) prescrit la généralisation des coupes. Les droits d'affouage et de marronage sont préservés mais sous certaines conditions. Cherchant à concurrencer les flottes anglaise et

2 Concerne le droit de prélever du bois en forêt

3 Prélèvement des éléments fertilisants du sous-bois : feuilles mortes, humus, terreau...

4 Droit de laisser les porcs se procurer eux-même leur nourriture en sous-bois notamment lors des glandées ou dans les châtaigneraies

5 Droit d'amener les ruminants paître sous surveillance dans des zones spécifique du sous-bois.

espagnole, le royaume établit là un texte assimilable à une réforme forestière dans lequel il s'accorde un droit de préemption sur les billes de dimensions conséquentes. L'approvisionnement en bois des arsenaux de la marine française est ainsi organisé. Ce sont ces mêmes intentions qui motiveront trois siècles plus tard la grande réforme des forêts royales engagée par Colbert.

Si les réglementations commencent à se multiplier, l'arbre forestier n'y est toujours pas mentionné isolément. Seul l'arbre productif, toujours considéré en formation, est inscrit. Il peut être toutefois noté que dans ces ordonnances réglementant les droits d'usage, notamment dans celle de 1376, une différence est faite entre le mort-bois que sont les essences secondaires pouvant être prélevées, et les essences considérées comme nobles qui seront interdites à cette utilisation et à la carbonisation seulement au XVI^{ème} siècle (Devèze, 1961). Cette défense est uniquement inspirée par les besoins impérieux de merrains issus de fûts rectilignes et centenaires (les essences nobles) (Boissière, 1997).

Hormis la production de bois, l'attrait essentiel de la forêt est d'abriter une faune spécifique qui jusqu'au XI^{ème} siècle peut être prélevée par quiconque. Par la suite, les seigneurs se sont réservés ce droit et entendent le conserver. L'alimentation carnée devient signe de rang social. Du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, les ordonnances ne font que les conforter dans ce droit. L'administration des Eaux et Forêts est chargée de faire respecter cette directive sans cesse contournée par les roturiers qui font du braconnage la seule « chasse populaire » en cours jusqu'à la Révolution. Seul le parlement de Montpellier parvient dès 1535 à restituer à ses « administrés » le droit de chasser légalement en forêt (Nougarède, 1997). Au niveau national, les conflits ne cessent pas et les frustrations s'accroissent même au XVII^{ème} siècle car les triages et cantonnements se développent. Les seigneurs libèrent ainsi de toute servitude un tiers des surfaces pour lesquelles les droits ont été gracieusement cédés. Les ruraux se sentent cantonnés dans des limites forestières de plus en plus étroites et spoliés de droits.

1.1.2. La grande réformation des forêts royales (1661-1680)

Les tentatives, jusque-là vaines, de réguler l'administration des forêts de la couronne et surtout d'aplanir les tensions entre le peuple et les hautes sphères seigneuriales, se raréfient au XVII^{ème} siècle. Les ordonnancements (appelés également les réformations) qui se sont pourtant multipliés jusqu'alors n'ont pas réussi à endiguer le flot de contrevenants. Les abatages d'arbres tant par la population que par le royaume épuisent les réserves de bois et ce ne sont pas les conflits armés qui secouent cette période qui arrangent la situation. Devant les

inquiétudes qui se font entendre tant sur le plan économique que scientifique⁶, Colbert qui, en 1661, est nommé conseiller ordinaire au Conseil et intendant des Finances prend en charge la direction des Eaux et Forêts et s'engage selon les termes d'Andrée Corvol-Dessert à « réactiver » les réglementations et à « clarifier » la gestion forestière (Corvol-Dessert, 1997). Conscient de la nécessité de disposer d'une marine royale forte, car sans bonnes forêts l'avenir de la construction navale est compromis, il sollicite auprès du roi en 1662 le doublement du budget de la marine et soumet en 1663 la grande réformation des Eaux et des Forêts. Quatre commissaires étaient chargés d'enquêter sur l'état des forêts et de « proposer des règlements d'exploitation adaptés à l'état et à la possibilité » depuis sa prise de fonction en 1661 (Sainte-Marie, 1998, p. 37). Cette enquête permet une bonne connaissance des forêts nationales (cartographie, état phytosanitaire...) et la rationalisation de l'existant (les offices, les officiers, les litiges, les modes de gestion...). Dès 1667, la couverture des besoins en bois peut ainsi être entièrement assurée par la production nationale (Dugas de la Boissonny, 1997). La grande réformation est achevée en 1669 et l'ordonnance éditée le 13 août de cette même année.

Objectifs atteints en matière de productivité et de gains pécuniaires, l'ordonnance royale renforce l'autorité du roi et des administrations. Elle confirme le monopole de la noblesse sur la chasse, oriente les aménagements cynégétiques, sécuritaires et « sylvicoles » et limite sévèrement les usages. Il est ainsi ordonné aux maîtres de racheter les droits aux bois et ceux de dépaissance sont interdits dans les forêts royales. L'application de ce travail considérable ne peut finalement se faire en raison de finances insuffisantes, de l'impossibilité de raisonner l'église et la population et de menacer par des amendes des fautifs insolubles. Elle occasionne même au XVIII^{ème} siècle plus de mécontentements et de soulèvements qu'elle n'apaise les tensions.

Les Eaux et Forêts selon Colbert, appuyées sur le strict respect de l'ordonnance de 1669, prennent fin avec la perte en 1790 du pouvoir juridictionnel des maîtrises bien que certaines mesures prises alors perdurent encore (Dugas de la Boissonny, 1995). Tel est le cas, par exemple, de celle concernant les forêts communales (dites au XVII^{ème} siècle de paroisses ou de communautés d'habitants) qui peuvent être toujours soumises à une coupe extraordinaire assise dans le quart en réserve afin de financer une dépense exceptionnelle (Nougarède, 1997).

De ce texte de référence réglementant pour la première fois en profondeur une gestion et un aménagement des forêts, il ressort qu'en ce milieu du XVII^{ème} siècle seul l'arbre forestier

⁶ Le premier scientifique à émettre des inquiétudes quant à l'état des forêts est également artiste-céramiste. Bernard Palissy (1510-1590) s'étonne dans son « Discours admirable, de la nature, des eaux et des fontaines » de la mauvaise gestion des forêts qui induit un manque certain de combustible. Plus inquiet pour son art que pour la nature elle-même, il va même jusqu'à brûler son plancher et ses meubles afin de faire fonctionner son four et fabriquer des émaux.

productif compte aux yeux des « législateurs » et de l'Etat. Principal propriétaire des forêts, le royaume voit en elles l'intérêt économique et de domination navale. Déboiser en ce siècle, c'est « *porter atteinte à la prospérité et au rayonnement du royaume* » (Larrère, Nougarede, 1993). La principale préoccupation est de recenser l'utile. Il peut donc être reproché aux enquêteurs de ne pas avoir investigué les taillis, terme économique employé jusqu'au XIX^{ème} siècle pour désigner une récolte (écorce et combustible), autant que les futaies qui représentent alors un capital. Il découle de cet état de fait une grande disparité selon les régions forestières françaises. Les efforts ainsi entrepris en Méditerranée française sont moindres en raison du mode de couverture boisée privilégié. Le territoire français demeure, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, inégalement pourvu de cellules administratives. « *De ce point de vue, le Sud de la France est très défavorisé (...) puisque le réseau des maîtrises particulières est d'autant plus dense que les forêts royales sont plus conséquentes* » (Corvol-Dessert, 1995, p. 39).

La pensée de Descartes est cependant bien présente et, dans cette ordonnance de 1669, il est d'ailleurs question de « protection ». Mais cette protection là de la nature intervient seulement afin d'en optimiser l'exploitation. Le XVIII^{ème} siècle développe des connaissances considérables dans le domaine des sciences naturelles et de la forêt en particulier. Pour mieux exploiter, il est nécessaire certes de protéger mais il faut avant tout comprendre et connaître. C'est ce que s'efforcent de faire les scientifiques et naturalistes français qui guident ainsi les législateurs dans leurs réformes forestières. A l'aube du XVIII^{ème} siècle, pointe cependant une sensibilité nouvelle envers la nature même si elle ne marque pas pour encore le cadre législatif forestier (Voir Troisième partie, Chapitre sept, 1.2.).

1.1.3. Les répercussions de la Révolution : les forêts bourgeoises

La période révolutionnaire remanie totalement la législation des forêts en faveur bien sûr de la petite propriété et d'un partage égalitaire des usages. Les cahiers de doléances font état des frustrations qu'éprouvent les ruraux à l'égard des Eaux et Forêts qui ne résolvent pas à leur sens les véritables problèmes. La nature et la forêt notamment deviennent un « *véritable enjeu économique et politique* » révolutionnaire (Richefort, 1995, p. 49). Les demandes portent essentiellement, encore et toujours, sur les droits au bois et à la chasse. Les nouvelles lois se succèdent supprimant ainsi les maîtrises dès 1790 et un an plus tard une liberté totale est donnée à l'ensemble des propriétaires. Le décret de 1792 annule tous les partages et les triages défavorables aux communes et ordonne la révision des cantonnements par les tribunaux des districts (Nougarede, 1997). Cette période trouble et mouvementée bouleverse la puissance forestière. C'est ainsi qu'entre 1790 et 1797 cette dernière décroît en fonction du

démantèlement de l'Etat en place entrepris par les assemblées révolutionnaires puis se renforce dans les années suivantes. La succession de régimes, Convention, Directoire, Consulat, engendre bien des contradictions qui se répercutent dans le domaine forestier. La mouvance générale s'inscrit toutefois dans la recherche des libertés et de l'indépendance. C'est ainsi qu'est créée en 1791 une conservation générale des eaux et forêts qui annule l'année suivante tous les partages défavorables aux communes. Dès 1795, un projet de réorganisation de l'administration forestière est lancé qui aboutira en janvier 1801. Il permet notamment d'intégrer toutes les forêts des communautés de l'Ancien Régime aux forêts communales d'après la Révolution (la forêt royale devient domaniale et les propriétés nobiliaires reviennent à la bourgeoisie) et de réduire très fortement les attributions des préfets en matière forestière. « *Cette volonté d'indépendance fera très tôt de l'administration forestière un modèle* » (Corvol-Dessert, 1997, p.102). Les dix ans que dure le premier Empire rétablissent cependant la plupart des dispositions antérieures à 1730, le premier tiers du XVIII^{ème} siècle ayant porté au zénith les pouvoirs forestiers traditionnels (Corvol-Dessert, 1997). Ce n'est qu'en octobre 1820 que l'administration forestière retrouve son indépendance acquise pour la première fois en 1801.

Dans la démesure de tous ces mouvements révolutionnaires, chaque acte symbolique compte. Les allées de châteaux complantées d'arbres étaient inlassablement délestées de leur parure végétale, symbole seigneurial trop évident. De même, les transformations qui secouent l'administration forestière n'ont lieu que pour permettre un meilleur partage des usages, et en particulier l'exploitation des arbres forestiers. « *Le point de vue physiocratique inspire largement les politiques de la nature menées sous la période révolutionnaire. L'on cherche à mieux maîtriser la nature, c'est à dire à en éliminer tous les aspects dangereux ou nuisibles et à la rendre la plus productive possible au bénéfice de l'homme. Plus que de protéger la nature, il s'agit de protéger l'homme contre celle-ci. Les arguments écologiques (dévastations subies par les forêts, dégradations des sols...) sont généralement utilisés par les opposants aux mesures révolutionnaires* » (Richefort, I., 1995, p. 57). Il est pourtant un symbole végétal auquel il n'est pas question de toucher. L'arbre de la Liberté, qui n'est bien souvent qu'un appareil d'arbre, un mât ou un mai, devient le représentant de la pensée révolutionnaire et qui pense l'abattre est aussitôt jeté en prison (Nougarède, 1989). Certains d'entre eux sont aujourd'hui devenus des arbres remarquables recensés et protégés.

1.2. Les prémices de la protection à visée écologique et paysagère

Jusqu'à cette première moitié du XIX^{ème} siècle, il apparaît donc que la préoccupation essentielle des pouvoirs en place est d'atteindre une autosuffisance en bois. Cet objectif est régulièrement remis en question par les périodes de guerres successives qui mettent à mal le

couvert forestier national. Si la botanique étudie l'arbre isolément depuis le XVIII^{ème} siècle, ce n'est jamais de l'arbre forestier dont il est question. « *Les composantes de la forêt sauvage restent ignorées et l'art d'exploiter celle-ci sans entraver son fonctionnement physiologique est à découvrir*⁷. Coexistent donc deux types de traités, ceux qui prennent l'arbre pour sujet et se classent en arboriculture et en botanique, ceux qui s'occupent de la forêt et appartiennent au monde du droit plus que de la science. Préserver le potentiel suppose donc une approche neuve de la question : le bois est une ressource à maintenir, mieux, à augmenter » (Corvol, 1991, p. 295). Suite aux écrits du comte de Buffon, d'Henri Louis Duhamel de Monceau ou encore de François-Antoine Rauch, les connaissances en physiologie végétale s'accroissent considérablement. Ceux de quelques hommes de lettres tels Jean-Jacques Rousseau, accusent l'homme d'être responsable de dommages irréparables envers la nature s'il ne remédie pas rapidement à ce comportement inconscient. Cette sensibilité nouvelle qui apparaît au XVIII^{ème} siècle, n'est pas sans conséquence sur les politiques et la gestion forestière. Les traités sylvicoles se multiplient, à commencer par celui de Dralet, puis ceux de Jacques-Joseph Baudrillart et de Bernard Lorentz, les conseils et les jugements concernant la gestion des forêts ne sont plus l'affaire des hommes de droit mais des hommes de sciences, spécialistes en cet art qu'est la sylviculture. C'est à la fin de ce siècle donc et au début du siècle suivant que s'initie la tradition européenne de réflexion, d'enseignement et de recherche sur la gestion forestière (Arnould, Hotyat, Simon, 1997). L'Allemagne a alors une longueur d'avance en matière d'enseignement dans ce domaine ce qui conduit certains scientifiques français à partir à l'Est acquérir une nouvelle vision. La France répondra à cette multiplicité de pôles institutionnels éducatifs allemands par la création en 1824 de l'école forestière de Nancy. L'intérêt de l'arbre fluctue dès lors en fonction des avancées scientifiques. Lors de la Monarchie de juillet (1830-1848), par exemple, l'arbre est la panacée de tous les maux de la société (Corvol, 1987). Chaque catastrophe naturelle relance le débat autour des déboisements intempestifs et d'un possible reboisement. Ce questionnement accompagnera les hommes jusqu'à aujourd'hui puisque la tempête de 1999 a occasionné les mêmes vives réactions et le même cheminement réflexif.

1.2.1. Le code forestier de 1827 : l'initiation à la protection des forêts

L'administration forestière en place en cette première moitié du XIX^{ème} siècle est régulièrement contestée. Elle élabore cependant, dès 1823, sous la responsabilité de Jacques-Joseph Baudrillart et à l'initiative du ministre des finances toujours en charge des forêts, un

⁷ A titre informatif, il peut être noté que dans l'ordonnance de 1669 il était question d'une protection des arbres en période de sève. Aucune coupe ne devait donc avoir lieu entre avril et octobre afin de ne pas affaiblir l'arbre et le rendement futur (Corvol-Dessert, 1991).

projet de texte législatif qui sera définitivement voté le 21 mai 1827. Il y est inscrit que ce code doit permettre la reconstitution et la « protection » du patrimoine forestier national. Il met en place une nouvelle administration dont les cadres seront formés à l'école de Nancy, un droit forestier que les gardes sont chargés de faire appliquer, la poursuite des délits étant de la seule compétence des tribunaux, et une science. Ce sont des scientifiques tels Jacques-Joseph Baudrillard, Louis Tassy ou Bernard Lorentz qui sont impliqués au premier plan dans la mise en place de ce code forestier. Guidée cette fois par des soucis protectionnistes tant que productifs, l'administration forestière entreprend de limiter les droits d'usage dans les forêts domaniales et interdit le pacage en sous-bois. La tradition militaire est encore très prégnante ce qui conduit à un mode de fonctionnement implacable. Tandis que les ruraux se révoltent et obtiennent la mise en réserve de terrains destinés au pâturage, les premiers acteurs de cette nouvelle administration, influencés par les écoles allemandes, prônent un aménagement sylvicole global. Le problème majeur de cette démarche est que le couvert forestier est beaucoup plus disparate qu'outre-Rhin (Voir troisième partie, chapitre sept, 1.2.2.). Dans la première moitié de ce XIX^{ème} siècle, imprégnés par le désir de « Nature » qui parcourt la France depuis la fin de siècle dernier, les scientifiques opposent à la régénération artificielle des forêts allemandes la régénération naturelle des futaies et la conversion progressive des taillis en futaies régulières (Kalaora, Savoye, 1991 ; Larrère, Nougarède, 1993). A ces traités techniques s'ajoute une floraison d'études⁸ sur les bienfaits des forêts et les méfaits des déboisements, notamment sur les conditions climatiques et l'érosion des sols. La forêt modère les caprices du temps ; les arbres sont donc la solution aux maux observés. Ce n'est pas encore l'intérêt de l'arbre qui est discuté ici mais bien de l'arbre forestier considéré dans sa formation. L'arbre isolé ne présente pas les avantages de prévention et de protection recherchés. Il est ainsi plus souvent cité par ces auteurs, le « bois », la « nature » ou la « forêt » que l'arbre ou l'espèce. La nécessité de reboiser est avérée ; la promulgation de lois réglementant ces actions ne tarde pas.

1.2.2. « Aménagement » et « ménagement » forestier

En cette période où les actions en faveur des forêts françaises ne manquent pas, tous les avis ne peuvent converger dans le même sens, faute d'intérêts communs. L'administration forestière recherche prioritairement l'intérêt de la nation alors que les ruraux tentent de ne pas

8 Nous pensons par exemple aux écrits de Fabre (citoyen), dès 1797, « *Essai sur la théorie des torrents et des rivières* », de F.A., Rauch en 1802 « *Harmonie hydrovégétale et météorologie* » et en 1818 « *Régénération de la nature végétale, ou recherches sur les moyens de recréer, dans tous les climats, les anciennes températures et l'ordre primitif des saisons, par des plantations raisonnées, appuyées de quelques vues sur le ministère que la puissance végétale semble avoir à remplir dans l'harmonie des éléments* », de P.H., Dugied (1819) « *Projet de boisement dans les Basses-Alpes* » ou ceux encore de P., Demontzey (1878) « *Etude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes* ».

perdre les droits qu'ils possédaient. Les collectivités locales, quant à elles, défendent leur liberté décisionnelle concernant les espaces, boisées ou non, qui désormais leurs appartiennent. Ces conflits permanents engendrent une scission dans la manière de penser le territoire qui s'illustre au mieux par les actions et les lois de reboisement.

La première et dominante consiste en un aménagement pur et dur du couvert en application totale et directe des lois engendrées par l'administration forestière. La seconde s'inscrit en droite file des préoccupations sociale et économique de Frédéric Le Play. Selon les expressions empruntées à Bernard Kalaora et Antoine Savoye, nous les présentons respectivement en terme d'aménagement et de ménagement forestier.

- L'aménagement forestier pur et dur : afin de contrer les pratiques empiriques de l'Ancien Régime, la notion d'aménagement forestier apparaît en même temps que se définit la doctrine sylvicole française et s'installe l'école de Nancy (Kalaora, Savoye, 1991). L'optimisation des rendements par un entretien judicieux des forêts laisse désormais place à une gestion et une conservation des forêts destinées encore majoritairement à la production de bois d'œuvre. Cette perception du territoire dans sa globalité est responsable d'une gestion qui doit se faire à cette même échelle, sans tenir compte des spécificités régionales. L'autoritarisme est alors le seul moyen de rendre à « leur » raison des propriétaires réticents à cette pratique et plus à même de répondre favorablement à des interventions locales.

Toujours est-il que suite au reboisement des dunes de Gascogne et des Landes, en question depuis 1801, le reboisement des montagnes est décrété d'utilité publique par la loi de 1860. L'administration forestière qui a usé d'un florilège de citations alarmistes afin de décrire les effets catastrophiques des déboisements intempestifs, et de convaincre surtout, est en charge de définir les périmètres de replantation. Persuadés d'avoir la science et le droit de leur côté, le zèle des forestiers est patent. Soumis à la hiérarchie, ils se doivent d'appliquer ou de faire appliquer des règles communes à l'ensemble du territoire dans la perspective d'un traitement homogène de ce même territoire et du strict respect de la norme (Kalaora, Savoye, 1991). Alors même que cette loi est remise en question deux ans plus tard, ils optent pour l'expropriation systématique des propriétaires ou des communes récalcitrantes. Dans le Sud de la France, certains auteurs témoignent alors du « *génie anti-forestier des populations méridionales (...) qui font que le Midi marche depuis longtemps vers un déboisement complet qui n'épargne ni les montagnes, ni les plaines* » (Cité par Sainte-Marie, 1998, p. 86). Afin de raisonner les populations pastorales et les communes, la loi de 1864 sur le gazonnement de certaines parcelles est censée ménager les intérêts locaux et atténuer les tensions.

- Le ménagement forestier : si les pratiques précédentes consistaient avant toute chose à servir les intérêts de la nation, cette conception nouvelle de la gestion forestière est engendrée par le contexte politique et social de l'époque et notamment le désir de ne plus ignorer le mécontentement de la population. Inscrite en droite ligne de l'œuvre et de la pensée de Frédéric Le Play, elle s'efforce d'entretenir la paix sociale et la reconnaissance des petites gens et des ouvriers. Depuis que cet ingénieur polytechnicien se dévoue à l'intérêt public et à l'étude des causes d'où dépendent la paix sociale et la prospérité des nations, des forestiers, qui se sont ralliés à sa cause, élaborent progressivement une contre doctrine au sein de leur administration. Pour la petite propriété, Frédéric Le Play affirme que *« l'Etat n'a le droit d'intervenir que pour suppléer à l'impuissance ou à l'abstention de l'initiative privée ; qu'il doit s'efforcer de provoquer et de fortifier cette initiative, de manière à se rendre inutile et à s'effacer. Il est partisan de la liberté, parce qu'il voit en elle, non une fin et un but, mais un moyen et comme la condition même du devoir social »* (Ecole polytechnique, 1897, vol. 1, pp. 499-501). En cela, il trouve plus d'intérêt à écouter les hommes d'action, propriétaires et ouvriers, que les hautes sphères de l'Etat. Certains forestiers remettent donc en cause l'abstraction actuelle de la gestion des forêts et souhaitent tenir compte des populations locales afin d'agir en meilleure adéquation avec le milieu et l'environnement social et économique. Ils oeuvrent pour la reconnaissance des conditions locales dans la législation forestière et pour la création d'un corps d'ingénieurs forestiers à vocation régionale (Kalaora, Savoye, 1996). C'est à ces fins que se font entendre diverses voix prônant la solution locale appropriée à des problèmes spécifiques (Voir figure 24, page suivante).

Figure 24 : Un élan prônant une gestion appropriée pour les forêts à l'échelle de la Méditerranée



Pardo, C., 2005

Bien que la troisième République favorise l'écoute des populations rurales qui ont désormais un rôle important dans le suffrage universel, la loi de 1882 donne à l'administration le contrôle de l'usage des sols qui est « *un prélude à une politique d'aménagement du territoire* » (Sainte-Marie, 1998, p. 86). Cette loi de « restauration des terrains en montagne » limite cependant les plantations aux bassins versants des torrents les plus actifs et des mesures sont prises pour éviter de porter gravement atteinte aux intérêts locaux. Ce n'est pas le ménagement qui permet cela mais bien le contexte politique. L'action des « ménageurs » n'est pourtant pas, selon Bernard Kalaora, un échec. Elle a marqué les esprits et est une gageure pour le siècle à venir.

Si dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, il n'y avait pas de discours sur une forêt du Sud de la France, dans la seconde moitié de ce siècle, ceux des notables locaux et des scientifiques deviennent peu à peu méridionaux puis méditerranéens. Reprenant les même

thèmes généraux sur les forêts, leurs explications deviennent plus spécifiquement régionales. « *Les arguments écologiques font une part belle à la sécheresse, aux risques d'érosion ou encore de désertification. Un nouvel ennemi cependant apparaît, l'incendie, qui devient, dès les années 1860, caractéristique, voire symbolique de la forêt méditerranéenne* » (Chalvet, 1997, p. 245). La doctrine Le Playssienne aura pour le moins permis de lancer le débat autour des spécificités régionales et aura ainsi fait naître, d'un point de vue scientifique mais également populaire, le concept d'une forêt méditerranéenne nécessitant une gestion adaptée.

1.2.3. La diffusion des préoccupations écologiques, de l'écologie forestière en Méditerranée

Cette question autour de l'approche régionaliste ou locale des forêts a lieu dans une période où de nombreux bouleversements surviennent tant sur le plan social, politique que scientifique.

La fin du XIX^{ème} siècle autorise la multiplication des petites propriétés. La forêt bourgeoise issue de la Révolution est en passe de se transformer en forêt du peuple. Avant la première guerre mondiale, il est ainsi recensé près de 1,7 millions de petits propriétaires ce qui conduit la France à devenir le pays du monde qui compte le plus grand nombre de forêts privées (Arnould, 1997). Obligé de répondre à cette mutation, le cadre législatif forestier se pare, en 1913, de textes réglementant le reboisement, la conservation et la gestion contractuelle de ces forêts. Il faudra cependant attendre cinquante ans pour voir s'organiser un partenariat multiple, d'aide et de conseil, autour des propriétaires forestiers esseulés et souvent indécis face à la lente agonie économique de leur parcelle.

L'ère industrielle ayant causé le « divorce » entre l'économie forestière et l'économie rurale, l'administration forestière profite de l'exode rural et de l'abandon des forêts pour mener à bien ses objectifs. Les reboisements reprennent selon les lois de 1913 et 1934 qui incitent dorénavant les forestiers (l'Etat) à racheter les terrains avant de lancer les programmes de replantation. Le Fond Forestier National, créé en 1946, est chargé de la gestion des subventions et des prêts.

Si la nécessité économique relance les travaux, l'écologie forestière se diffuse tout au long du XX^{ème} siècle diffuse à travers l'Europe. La satisfaction d'une production n'est plus le seul facteur qui motive les études forestières. La loi de 1922, relative aux forêts de protection, témoigne de cet aspect nouveau des rapports de l'homme et de la forêt qui, par le biais d'une préoccupation d'abord économique, ouvre la voie aux préoccupations écologiques et paysagères contemporaines. L'écologie forestière, notamment, prône les recherches en relation

avec l'environnement au service certes d'un rendement économique mais également social et esthétique. Jusqu'en 1945, les deux pôles scientifiques majeurs étaient la France et l'Allemagne. Dans l'hexagone, ce n'est pas l'école de Nancy qui reprend cette question mais les scientifiques de Montpellier. Ils recherchent les moyens de déterminer les différentes stations forestières présentes au sein d'un même massif notamment par l'étude de la flore des sous-bois, les cortèges floristiques liés aux essences arborées. La forêt n'est plus une simple somme d'arbres (Dupuy, 1998).

Dans cette approche écologique de la forêt, le Sud de la France se révèle et plus particulièrement la ville de Montpellier⁹. Les scientifiques présents se démarquent ainsi totalement de l'école de Nancy. De la même manière que les forestiers méditerranéens, les propriétaires, les notables ou les amateurs souhaitent la reconnaissance de la forêt méditerranéenne. Alors que les premiers se regroupent et éditent « *Silva mediterranea* » (1922), les seconds s'associent dès 1891 (première société des amis des arbres à Nice) en diverses sociétés forestières locales dont « *Le chêne* » qui est la première société forestière provençale. Martine Chalvet a d'ailleurs très bien démontré dans son doctorat comment cette diffusion dichotomique du discours méditerranéen a permis des avancées notables en terme de revendications sociales, politiques et économiques locales (Chalvet, 2000). La domestication des forêts périurbaines, le développement du tourisme forestier, initié par Denecourt à Fontainebleau au milieu du XIX^{ème} siècle, favorisent la devise de ces sociétés qui est de « *faire aimer (...) les arbres, la forêt, les paysages et les sites* » (Bulletin du Chêne, 1931). Le discours que soutient Robert Hickel, fondateur de « *Silva Méditerranaea* » et de la science forestière méditerranéenne, est de regrouper les nations autour du même projet afin d'établir des modèles communs et des réponses spécifiques. La revue permettra ainsi pendant près de quatorze ans de réunir les études réalisées dans chacun de ces pays ; les prémices de l'analyse comparative. Seulement ce que Robert Hickel reprochait aux forestiers du Nord est également l'une des faiblesses de son discours. La Méditerranée « mosaïque » de Fernand Braudel ne pointe jamais dans son analyse. Pourtant les forêts situées au Nord ou au Sud de cette mer qui est censée les réunir ne suivent pourtant pas le même devenir. Alors que les premières continuent à régresser en raison du maintien des pratiques agro-sylvo-pastorales, les secondes amorcent une emprise sous l'effet conjugué de l'exode rural et des reboisements. Cette école de pensée est pourtant soutenue par les associations, la presse, les forestiers et les propriétaires locaux. La sylviculture méditerranéenne n'est plus seulement théorique. Dans les années

⁹ Deux écoles s'affrontent au sein de cette même ville : l'école dite de Nîmes qui est un regroupement entre l'école d'agriculture et des forestiers et le centre de recherche de Josias Braun Blanquet. Ces deux sources importantes d'intérêt et de savoir forestier n'ont toutefois pas trouvé un écho au niveau national.

trente, ce discours est cependant repris en des termes « *régionalistes et conservateurs* » et sera même « *récupéré par l'idéologie fasciste en Italie et franquiste en Espagne* » (Chalvet, 1997, p. 249). Si la deuxième guerre mondiale relance d'ailleurs les coupes de bois en forêt, les lendemains entérinent la fin d'une productivité sylvicole méditerranéenne de la manière dont elle pouvait se concevoir jusqu'à cette époque.

La loi de juillet 1960 sur la création des parcs naturels nationaux laisse entrevoir une multi-fonctionnalité des forêts et la prégnance des sociétés de défense de la nature qui, apparues à la fin du siècle précédent, ont résisté aux conflits. La création en 1964 de l'Office National des Forêts, qui est jusqu'à nos jours responsable des forêts domaniales et communales bénéficiant du régime forestier, ne s'inscrit cependant pas dans cette vague protectionniste et écologique. A vocation industrielle et commerciale, la préoccupation première de cet établissement public n'est pas la conservation du patrimoine mais bien la mise en œuvre du régime forestier et l'aménagement qui fixe les objectifs de production à atteindre pour chaque forêt publique. Une action spécifique peut être toutefois notée pour les zones méditerranéennes. La conservation et la gestion des forêts qu'il préconise se justifient souvent plus « *pour des raisons de protection du milieu, du paysage, des équilibres écologiques, d'accueil du public que pour des raisons strictement économiques* » (Sainte-Marie, 1998, p. 111). C'est par exemple dans ce souci de protection et en raison de sa connaissance du terrain que l'ONF est chargée de l'encadrement des forestiers sapeurs de l'Hérault, suite à une convention avec le Conseil général.

Si la question de l'arbre forestier n'est présente, sur le long terme, dans le cadre législatif et politique que par l'intermédiaire de sa formation végétale, la forêt, les approches scientifiques de recherche et d'aménagement, qui se développent surtout au XX^{ème} siècle, la posent afin de savoir quoi planter et comment. Tel est le cas, par exemple, des études spécifiques sur le choix des essences, leurs régions de provenance, les techniques de reboisement, la gestion appropriée en fonction du peuplement, ou bien les contraintes liées à l'exploitation et au séchage des bois... Certaines de ces préoccupations, le contexte¹⁰ aidant, ont induit les politiques à légiférer dessus. C'est ainsi qu'une loi sur le respect des zones de provenance des semences forestières, effective en avril 2003, permet d'éviter la pollution génétique et épidémique et de renforcer, par la même, l'utilisation des essences endémiques tout en favorisant la biodiversité dans les peuplements. Renforcée suite à la tempête de 1999,

10 Nous faisons allusion, par exemple, aux catastrophes naturelles qui relancent à chaque fois le débat du « bon aménagement », ou pour le cas de la Méditerranée, à chaque nouvel incendie estival.

elle s'étend désormais à un plus grand nombre d'espèces et inclue, notamment pour la région méditerranéenne, des essences jusqu'alors non concernées comme le chêne vert et le chêne liège (Correspondance personnelle avec le responsable régional). L'interaction constante entre recherche, politique et action est une nouvelle fois démontrée. C'est d'ailleurs en ce sens que nous proposons, dans le chapitre suivant, une réflexion sur les ressources matérielles, humaines et institutionnelles qui cherche à optimiser l'ancrage territorial des politiques et des programmes développés.

1.3. Les outils de gestion du milieu forestier : des textes à l'action

Ce bref retour sur le passé, bien que non exhaustif, résume cependant les bouleversements majeurs de l'orientation juridique et gestionnelle des forêts françaises. Si les textes de loi et les administrations sont à l'origine de la plupart des décisions prises en matière de gestion, les outils dont ils disposent leur permettent de répondre concrètement aux politiques en cours et de développer leurs activités. Cette sous-section consiste à recenser les outils techniques, institutionnels et humains qui ont participé et participent encore à la connaissance, la gestion et la protection des forêts françaises. Les dispositions prises en faveur de l'aire méditerranéenne seront apposées en parallèle, et plus particulièrement les mesures se rapportant à la Méditerranée nord-occidentale française, italienne et espagnole.

1.3.1. Les techniques : de la connaissance à l'action

Sous cet intitulé des « techniques », nous souhaitons présenter deux types d'outils très différents et pourtant étroitement dépendants de leurs progrès respectifs afin d'œuvrer pour la « bonne santé » des forêts.

- Les outils de connaissance, d'analyse et de représentation : La grande réformation des forêts royales sous Colbert a nécessité une meilleure connaissance du couvert forestier afin de pouvoir étendre la mise en réserve et atteindre l'objectif de production pour la navale. En ce XVII^{ème} siècle, la prolifération de cartes forestières dote la nation des premières données chiffrées en matière de superficie boisée. Les avancées sont cependant bien irrégulières et peu instructives sur la nature des boisements. La carte de Cassini, carte géométrique de la France, vient au XVIII^{ème} siècle, début du XIX^{ème}, compléter la représentation d'ensemble de la France, y compris ses forêts. La tentative d'Arthur Young d'en tirer des statistiques fiables quant à la superficie forestière française, bien que fortement biaisée, « *n'en reste pas moins un temps fort dans la définition du fait forestier en France* » (Arnould, 1991, p. 20-21). L'autre fait marquant du XIX^{ème} siècle en la matière est la création du relevé cadastral (1807). Si son

objectif demeure foncier avant tout, il permet une détermination simplifiée (cadre communal, échelle fine, parcellaires) et détaillée (nature des cultures et des boisements) de la forêt. C'est durant la première guerre mondiale que se développe la photographie aérienne qui devient un support fiable d'analyse systématique des forêts encore utilisé par l'Institut Géographique National et plus spécifiquement par l'Inventaire Forestier National (IFN) (Voir figure 25 « La connaissance du patrimoine forestier en Méditerranée nord-occidentale »).

Figure 25, page suivante : **La connaissance du patrimoine forestier en Méditerranée nord-occidentale**

Pardo, C., 2005. D'après Antoine Collin, 2000 ; Geneviève Rey, Michel Hermeline, 1997 ; Paul Arnould, Micheline Hottyat, Laurent Simon, 1997 ; Ministero del medio-ambiente, DGCONA, 1999 ; Corpo forestale dello stato ; Ministero delle politiche agricole e forestale ;

	France	Espagne	Italie
Inventaires à disposition	<p>La France dispose depuis 1958 d'un inventaire forestier national. Etablissement public depuis 1993, il est rattaché au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité qui dispose également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du SCEES (Service Central des Statistiques) qui réalise les enquêtes concernant la récolte des bois et la production de sciages ainsi que l'enquête TERUTI sur l'occupation des sols difficilement exploitable par les forestiers car fondée sur une nomenclature agricole • D'Agreste qui est le service statistique du ministère. • du suivi intensif de l'évolution des massifs qui repose sur le réseau RENECOFOR (Réseau National de suivi intensif à long terme des Ecosystèmes Forestiers), créé en 1992, géré par l'ONF, et constitué de 100 observatoires forestiers. • Des enquêtes statistiques « feux de forêts » <p>Le ministère de l'écologie et du développement durable développe les inventaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) : édition annuelle de données et chiffres-clés disponibles en ligne • Natura 2000 : inventaires des milieux (habitats) et des espèces, banque de données. <p>Le milieu associatif effectue également un travail important, au niveau national, de reconnaissance et d'inventaire. Tel est le cas de l'association parapublique AFOCEL (Forêt Cellulose) qui émet un mémento annuel des chiffres-clés du secteur bois.</p> <p>La thématique incendie de forêt a induit dès 1973 dans la région méditerranéenne un regroupement de 15 départements en un dispositif Prométhée, base de données croisant les données des pompiers, des gendarmes, des stations météo et des collectivités territoriales.</p>	<p>Acquisition par le ministère de l'environnement du SIG pour l'inventaire et la gestion des forêts en 1986.</p> <p>Création du SINFONA (système d'information national sur les forêts). Il évolue en une banque de données sur la nature, initialement sous la compétence de l'ICONA (institut de la conservation de la nature) puis de la DGCONA (direction générale pour la conservation de la nature) du ministère de l'environnement, consultable depuis le net et regroupant les divers inventaires existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IFN : inventaire forestier national • Catalogue du régime de la propriété forestière • Catalogue national du matériel génétique forestier de base • Inventaire national des habitats et des espèces remarquables • Inventaire des espaces naturels protégés • Réseau Natura 2000 • Réseau international des espaces (RAMSAR) <p>Les statistiques sont disponibles auprès des ministères concernés (agriculture et environnement) et auprès de la direction des douanes.</p>	<p>Le ministère des politiques agricoles et forestières met à disposition une banque de données regroupant de nombreux inventaires dont deux se rapprochent de la thématique forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire des espèces végétales protégées • Le SIAN (système national d'informations agricoles). <p>Le corps forestier de l'Etat sous la « direction » de ce même ministère coordonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'inventaire national des forêts et du charbon mené au niveau des provinces ou des régions depuis 1983. • l'inventaire et les statistiques des incendies de forêts grâce à un service spécifique (AntIncendio boschivo) • le programme national intégré CONECOFOR (Contrôle des Ecosystèmes Forestiers) offrant statistiques, informations et cartographie, depuis 1995. • L'agence écologique qui est l'un de ces services et qui est destinée à informer et éduquer le public. <p>Il met également à disposition les inventaires et les statistiques du SIM (Système informatif de la Montagne)</p>

De nos jours, les techniques de récoltes d'information se multiplient et surtout se spécifient. De la télédétection satellitaire passive (Landsat et Spot) à l'image satellitaire RADAR, du Global Positioning System (GPS) au traitement de données par les Systèmes d'Informations Géographiques, la cartographie devient un outil multiple, de gestion, d'aide à la décision et de communication, adapté aux besoins actuels (Pauly, 1997, p. 47). L'ONF et l'IGN éditent conjointement des cartes détaillées de zones forestières en vue de l'accueil du public. Les cartes et les blocs-diagrammes (Voir Annexe XVI : le bloc diagramme du Comtat-Venaissin) soulèvent les nouvelles orientations et préoccupation paysagères en milieu forestier :

- Les outils d'aménagement et de développement durable des forêts : la loi du 4 décembre 1985, relative à la gestion, la valorisation et la protection des forêts, qui définit les trois fonctions affectées à la forêt française que sont la production de bois, l'accueil du public et la protection de l'environnement, a établi un document de travail nouveau, les Orientations Régionales Forestières. Mentionnées au premier alinéa du premier article du code forestier, (Lorvellec, Couturier, 2003) leur objet est d'adapter régionalement une politique forestière qui dans ses grands principes reste la compétence de l'Etat. Les directives et orientations locales d'aménagement en sont la traduction en terme d'aménagement (Voir Annexe XVII : ORF des garrigues). Si ces nouveaux outils permettent une prise en compte régionale voire spécifique des couverts forestiers, la variable temps est éludée. Le rapport Bianco (1998) remédie à cela en mettant en avant la nécessité d'élaboration d'une stratégie forestière sur le long terme (Nectoux, 1998). La nouvelle loi du 11 juillet 2001 entérine cette proposition en accordant une part importante au développement d'une politique de multi-fonctionnalité et de gestion forestière durable, expression consacrée au sommet de la Terre à Rio en 1998 puis adaptées aux forêts européennes à la conférence d'Helsinki en 1999. La France et cinq autres pays de l'Europe du Nord ont donc décidé de créer à ce propos un système de certification pour les forêts européennes, le Pan European Forest Certification (PEFC) qui permet de certifier que la multi-fonctionnalité et l'équilibre de toutes ses fonctions ont bien été pris en compte (Cocquerel, 2001). Le système français qui a vu le jour le 8 mars 2000 s'est organisé au niveau régional la même année en fondant, par exemple pour le Languedoc-Roussillon, l'association de certification forestière LR (PEFC-LR). La forêt n'est donc plus considérée seulement comme une somme d'arbre à abattre dans un futur proche ou lointain. Cette nouvelle orientation se préoccupe de l'arbre, organisme végétal complexe. La loi de 2001 introduit également la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en oeuvre de chartes forestières de territoire établies sur des territoires pertinents afin de mener

un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multi-fonctionnalité des forêts locales (Voir Annexe XVIII : l'exemple de charte forestière signé en Luberon). Outre l'effort d'organisation territoriale, l'action sur la qualité des paysages forestiers se trouve renforcée.

Divers outils viennent compléter ces grandes directives forestières dorénavant paysagères. Il s'agit de documents régionaux tels que les règlements types d'exploitation et les codes de bonnes pratiques forestières s'ajoutant à ceux déjà prévus par la loi précédente (les plans simples de gestion¹¹ et les documents d'aménagements forestiers) (Ambroise, R., MAAPAR, DERF, 2002, p. 75-76). Les classements participent aussi à cette prise de conscience paysagère et écologique. Le titre « forêt de protection » ne concerne que les forêts dont la préservation est essentielle. Il est prononcé par décret après une enquête foncière et d'utilité publique. Les PLU, et précédemment les POS, peuvent quant à eux classer des parcelles en « espaces boisés ». Outre les forêts, les bois et les parcs, cette protection peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies et des plantations d'alignement.

Le foisonnement de ces outils de gestion forestière nécessite une adaptation permanente à leur évolution. La compétence des acteurs dépend donc des mesures prises en faveur de la recherche et de leur formation. La formation initiale forestière telle qu'elle est dispensée en Europe est soit spécifique soit rattachée à un enseignement agronomique ou écologique. Pour les niveaux supérieurs, la France, l'Espagne et le Portugal possèdent une formation d'ingénieurs alors que les autres Etats membres, dont l'Italie, dispensent des formations de type universitaire. La formation continue ou permanente des professionnels et des propriétaires est une préoccupation croissante des politiques dans les trois pays précédemment cités.

1.3.2. Les acteurs institutionnels de la gestion forestière : du conseil à l'aménagement

Au cours de ces quelques pages retraçant l'organisation forestière française, des organismes impliqués dans la gestion, le contrôle ou la protection des forêts ont été cités. Il s'agit maintenant de comprendre comment fonctionne une administration multiscale (nationale, régionale, départementale voire locale), à compétences multiples (forêts domaniales ou soumises au régime forestier, forêts privées et forêts classées) et devant faire face à des mesures et des outils complexes et variés. Les principaux organismes de l'administration

¹¹ Les plans simples de gestion sont obligatoires pour les propriétés privées de plus de 25 ha. C'est le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) qui instruit les demandes alors que la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) est en charge du contrôle et de la bonne exécution des directives.

française, tout en notifiant les particularités espagnoles et italiennes, sont présentés, et leurs rôles définis, dans les paragraphes qui suivent.

D'un point de vue général, les institutions publiques ont un poids important dans chacun des pays étudiés malgré une dichotomie forte à la base de l'organisation. La France a une organisation de type national alors que l'Espagne et l'Italie présente une organisation régionale. Cependant même dans les pays les plus centralisateurs comme la France, la déconcentration redistribue les compétences à des niveaux inférieurs, notamment régionaux, qui demeurent cependant sous la tutelle de l'Etat. Pour ce qui est des structures régionales, les régions italiennes ont une quasi autonomie en matière forestière alors que pour l'Espagne, « *l'Etat garde un poids important dans la définition des politiques à l'échelon national* » (Rey, G., Hermeline, M., 1997, www.europarl.eu.int/workingpapers/agri/s4-4-2_fr.htm). L'importance croissante des fonctions écologiques et l'orientation vers une gestion durable des forêts a induit un transfert de compétences dans la péninsule ibérique. La responsabilité des politiques forestières nationales qui revenait jusqu'en 1996 au Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentaire est dorénavant sous la tutelle du Ministère de l'Environnement (Ministerio de medio ambiente, DGCONA, 1999). Certaines compétences forestières demeurent de la responsabilité du précédent ministère. Il s'agit des problématiques de boisement des terres agricoles et de statistiques. La position de la France est moins franche puisque l'ONF est sous la double tutelle de « l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité » et de « l'Ecologie et du développement durable ». Seule l'Italie se démarque de cette mouvance en laissant le « *corpo forestale dello stato* » sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et de la forêt, contrairement à ce qui a pu être dit dans le rapport de 1997 sur le forêt européenne (Rey, G., Hermeline, M., 1997, www.europarl.eu.int/workingpapers/agri/italie-3_fr.htm#l4-25). La complexité des relations s'établissant entre les différents partenaires de l'échelon national se révèle en établissant des schémas récapitulatifs des institutions gestionnaires de la forêt publique et de la forêt privée en France (Voir figures 26 et 27, p. 363 et 364).

En ce qui concerne les protections des forêts françaises, le premier service administratif pour la protection de la nature au sein des Eaux et Forêts date de 1961. S'ensuit la classification des aires de protection telles que les parcs des Maures-Estérel, du Vercors, de la Sainte-Baume, de Port-Cros, du Haut-Languedoc, des Cévennes... De nos jours, pour le seul département de l'Hérault en Languedoc-Roussillon, les dispositifs de protection réglementaire se multiplient et l'on peut dénombrer 798 ha de réserves biologiques naturelles, 34 ha de réserves naturelles volontaires, 437 ha de réserves biologiques domaniales et 1157 ha protégés

par arrêté biotope. A ces aires délimitées, peuvent également s'ajouter 25 ha de forêt de protection, 3076 ha acquis par le Conservatoire du Littoral et 14 706 ha de sites classés (Données, Ministère de l'environnement, DIREN Languedoc-Roussillon, 2004) (Voir Annexe XIX : le recensement du patrimoine naturel remarquable en Languedoc-Roussillon) .

Figure 26, page suivante : **Institutions gestionnaires de la forêt privée en France**
Pardo, C., 2005

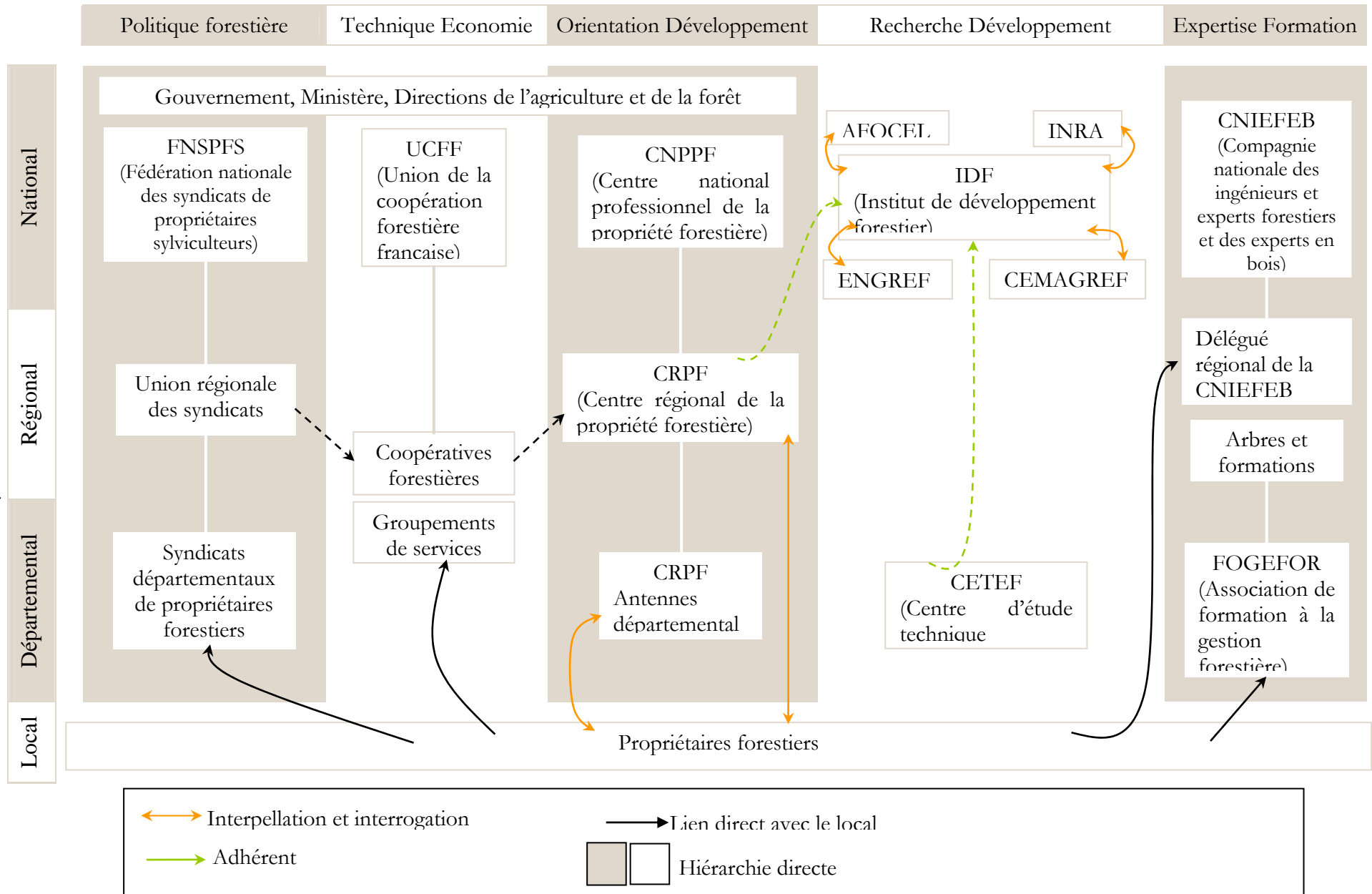
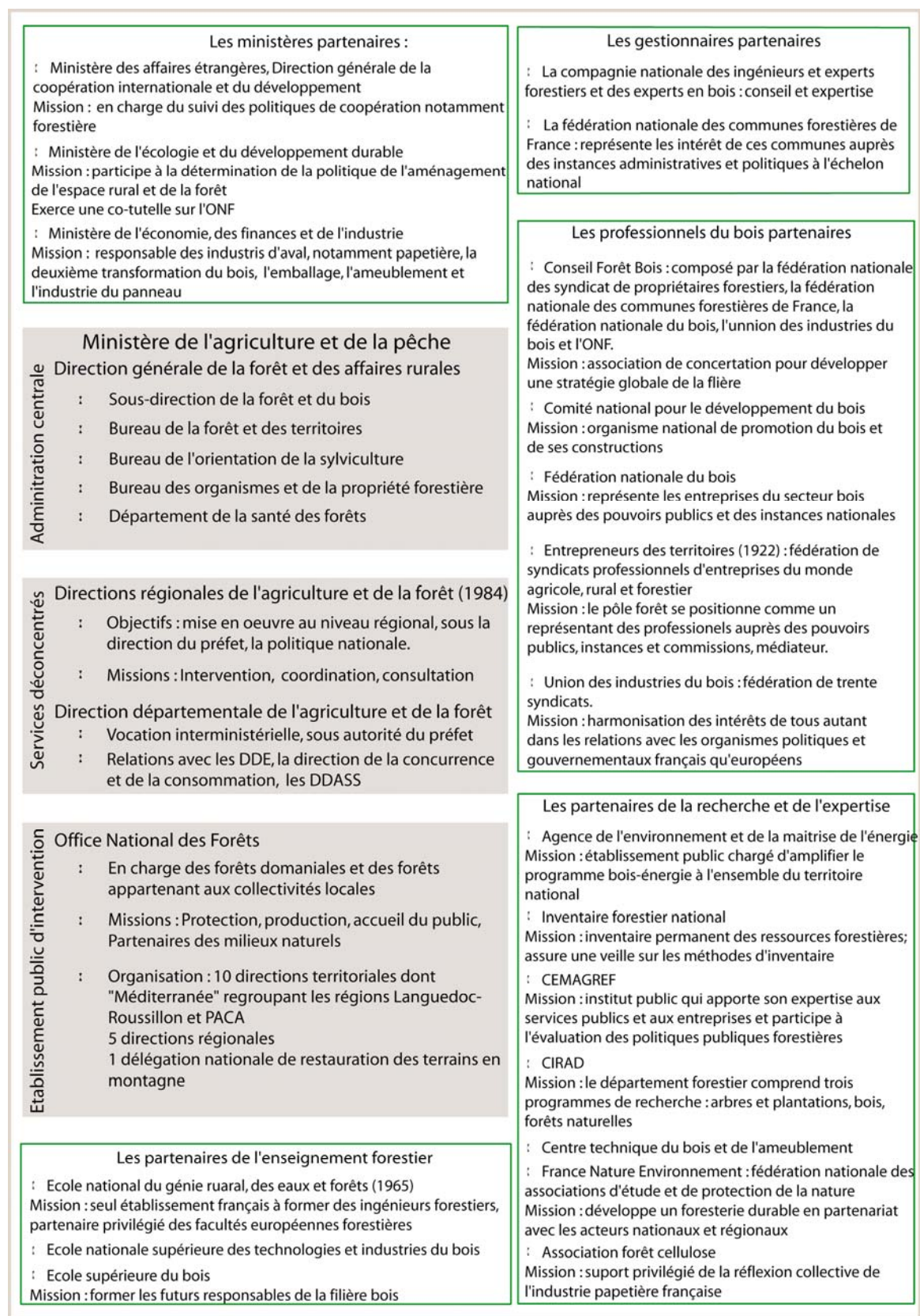


Figure 27 : Les institutions gestionnaires de la forêt publique en France



Pardo, C., 2005. D'après données du ministère de l'agriculture et de la pêche

1.3.3. Les programmes spécifiques à la forêt méditerranéenne

La loi de 1985 renforcée par celle de 2001 a donc permis une approche régionale des forêts déjà initiée par la création de « Silva mediterranea » en 1922 qui est depuis 1948 devenu un organe statutaire de la « *Food and Agriculture Organization* » (FAO). La spécificité des boisements méditerranéens nécessite une concertation pertinente des acteurs concernés, à différents échelons, afin d'identifier les intérêts communs, de redéfinir les priorités, d'élaborer des règles collectives d'usage et de mieux répartir les financements. C'est à ce titre que nous allons exposer les grands programmes d'actions menés en faveur de la forêt méditerranéenne et les organismes fédérateurs à l'échelle nationale tout d'abord puis en coopération internationale ou interrégionale.

- Au niveau national

Dans cet esprit de spécialisation et d'optimisation des compétences ou de savoir-faire acquis dans la pratique du terrain, la charte forestière de territoire a été créée en 2001 afin d'aborder, par un programme forestier, le développement territorial dans sa globalité. « Elle est un outil mis à la disposition des acteurs locaux pour une gestion contractuelle de l'espace forestier. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement durable des territoires que le gouvernement entend promouvoir en s'appuyant sur les différentes lois votées et en particulier la LOADDT¹², la loi SRU¹³, la LOA¹⁴ et la LOF¹⁵. C'est une transformation profonde du mode de réflexion et d'élaboration des stratégies de développement local qui est ainsi visée. C'est au niveau des nouvelles entités (pays, communautés de communes, agglomérations, ...) que doivent être prises les initiatives qui engagent l'avenir » (Glavany, J., 2002). Ce récent outil de prise en considération des spécificités régionales a trouvé un bon écho en Méditerranée française. L'on en dénombrait pas moins de 10 en PACA en 2003 sur 39 projets existants mais pas une seule de signée en Languedoc-Roussillon (Riethmuller, T., 2003). La dernière charte forestière de territoire sur ces espaces méditerranéens est celle du Luberon qui a été signée le 29 juin 2004. Elle couvre l'ensemble des 71 communes adhérentes au Parc naturel régional du Luberon et constituera le volet forestier de la prochaine charte du parc (2006). Le fil-conducteur du programme qui est la protection contre les incendies de ces espaces forestiers méditerranéens se scinde en diverses approches : un projet sylvo-pastoral,

12 LOADDT : loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ou loi Voynet, du 25 juin 1999, modifiant la loi du 4 février 1995, propose une nouvelle organisation pour mettre en place les conditions d'un développement durable des territoires. Elle s'appuie sur les schémas de services collectifs, les schémas régionaux d'aménagement et du développement du territoire, les agglomérations et les pays. Elle privilégie le contrat entre l'État et les collectivités comme moyen de l'action publique.

13 Loi SRU : loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, du 14 décembre 2000.

14 La LOA : Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999

15 La LOF : Loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001

une opération pilote en pinède, une réhabilitation des bois brûlés, une gestion concertée à l'interface boisement/village, et la définition d'un schéma d'aménagement (Voir Annexe XVIII : la charte forestière de territoire du Luberon). Cet outil permet enfin d'orienter la gestion des espaces naturels, selon un processus de développement durable du territoire, grâce à une réelle prise en compte du patrimoine arboré forestier, ce qui était trop peu le cas encore.

Outre ce type de programmes des plus récents, il est également à noter l'impact important de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne (juin 2001), organisme conventionnel sans personne pilote, qui répond aux préoccupations exprimées¹⁶ par les communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupées au sein de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières. Inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, il marque ainsi « *la volonté de l'ensemble des pouvoirs publics de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de mener une réflexion commune, de coordonner leurs actions et d'en assurer conjointement le suivi et l'évaluation, dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique dans le domaine de la forêt* » (Observatoire de la forêt méditerranéenne, Convention juin 2001). Cet organisme et l'association « Forêt méditerranéenne »¹⁷ oeuvrent dans le même sens ; celui du rassemblement de données autour d'un même thème et de la réunion des principaux acteurs de cette forêt qu'ils soient chercheurs, institutionnels ou professionnels. La coopération s'avère donc indispensable. La dernière association citée facilite les rencontres et les échanges par le biais de la publication d'une revue mais également grâce aux rencontres triennales « *Foresterranée* » fondée sur les débats, les discussions et la confrontation avec le terrain : « *que l'ensemble des méditerranéens exprime une problématique partagée pour une politique méditerranéenne des forêts et des espaces naturels auprès des décideurs et élus concernés (au niveau local, départemental, régional, national et européen)* ». Au printemps et durant l'été 2005, se préparent ainsi, à travers de multiples séances de travail réparties sur l'ensemble de la Méditerranée française, les axes d'une politique forestière méditerranéenne.

- En coopération interrégionale et internationale

La diversité des écosystèmes méditerranéens ne favorise aucunement la simplification des actions qui peuvent être menées sur ce territoire. L'intérêt des échanges et des partages internationaux réside dans la détermination précise et la définition de problématiques

16 notamment à celle d'accéder à une information trop souvent dispersée

17 Cette association, basée à Marseille, a été créée en 1978 qui regroupait en 2004 355 adhérents et 505 adhérents à la revue éponyme qu'elle édite mensuellement. Elle est un lien d'information, de vulgarisation et de communication entre les gestionnaires, les chercheurs et les passionnés de cette forêt méditerranéenne.

communes déjà posées à l'échelon national ou régional. Nous avons classé les programmes en cours selon une typologie des organismes gestionnaires ou instigateurs : réseaux méditerranéens, organisations supranationales et internationales. A chacun de ces niveaux, se développent des actions particulières en faveur de la forêt méditerranéenne ayant chacune une emprise plus ou moins importante au niveau local.

- **Les réseaux méditerranéens** : l'organisation ou la coopération entre les sociétés civiles, les universités et les centres de recherche ont élaboré un grand nombre de programmes autour de cette thématique depuis plus d'une décennie. C'est ainsi que l'Association Internationale de la Forêt Méditerranéenne, créée en 1996 à l'initiative de l'association française « Forêt Méditerranéenne », avec l'aide de la « Sociedade portuguesa de ciências florestais » et de « l'Associazione foresta mediterranea » en Italie, avec l'appui de l'UNESCO (Man And Biosphere), de la FAO (Silva mediterranea), du PNUE (Plan d'Action pour la Méditerranée), et grâce à l'Etat français ainsi qu'aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, a été l'instigatrice de programmes INTERREG IIC, IIIC et IIIB qui sont présentés ultérieurement dans le cadre de l'organisation supranationale.

Les ONG, régies cependant en tant qu'association de loi 1901 sur le territoire français, notamment celle de défense de l'environnement ont initié des programmes spécifiques à la forêt méditerranéenne. Tel est le cas par exemple de celui de World Wildlife Fund (WWF), « ceintures vertes contre la désertification » qui vise à constituer un réseau de réserves forestières et de zones-tampons où « *la planification de l'utilisation des terres puisse tenir compte de la nécessité de préservation des habitats et de la vie sauvage* », suite à la classification de ces forêts « *parmi les écorégions les plus riches et les plus menacées du monde, dans le cadre du programme Global 200* », qui identifie toutes les zones-clés dont la diversité biologique doit être préservée (WWF, www.wwf.fr/pdf/Mediterranee.pdf).

Les centres de recherche, les universités sont également des pôles d'excellence en matière de développement scientifique et d'élaboration de projets expérimentaux. Le Centro de Estudios Ambientales del Mediterraneo (CEAM) de Valencia a développé, par exemple, divers projets de restauration forestière, promus et financés par la Région autonome de Valencia, et participé à des programmes européens notamment ceux traitant de la restauration des écosystèmes dégradés. L'objet d'étude privilégié par ce centre pour les thématiques de sylviculture truffière, de conservation ou de reboisement forestiers, est le chêne vert. Nous développerons à ce titre, au sein du chapitre huit, le nouvel impact que peut trouver cette espèce sur un territoire en déprise agricole, à El Toro.

• **Les organismes supranationaux** : la commission européenne continue d'apporter son soutien à la recherche de coopération forestière initié en 1979 et réorienté en 1985 vers une approche méditerranéenne par le biais de Programme Intégré Méditerranéen (PIM). De plus, les aides financières apportées dans le cadre des programmes INTERREG ont mobilisé des régions partenaires dans une même contribution à la connaissance ou la conservation des forêts méditerranéennes. Nous pouvons ainsi citer le thème « Environnement » des « Ateliers Méditerranéens Interrégionaux » (fin en octobre 2000) développés dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG IIC Méditerranée occidentale. Les régions partenaires de ce projet, l'Andalousie, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, la Toscane, la Sardaigne, le Latium et la Calabre, souhaitent favoriser la prise en compte par les régions du Sud des enjeux environnementaux de la forêt. L'une des actions a été de soutenir, par exemple, la création de l'observatoire de la forêt méditerranéenne dont nous avons précédemment parlé. De nombreux autres projets s'intégrant dans ce même cadre communautaire, et financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) peuvent être rappelés : « *Problématique de la forêt méditerranéenne* » (INTERREG IIC MEDOC, fin en novembre 2001), « *Les forêts méditerranéennes face aux préoccupations mondiales et aux demandes locales* » (INTERREG IIC MEDOCC, fin prévue en mars 2007) et « *Structurations de réseaux et d'actions de coopération sur les forêts méditerranéennes* » (RECOFORME) (INTERREG IIC MEDOCC, initié en 2004). Les deux programmes en cours tirent profit des enseignements de celui déjà arrivé à terme. Ce dernier étant destiné à établir un état des lieux de la forêt méditerranéenne dans son ensemble, ils se focalisent sur des territoires pilotes avec une mise en œuvre et un suivi partagés de programmes d'aménagement et de développement durable des territoires. Chaque Région¹⁸ partenaire de RECOFORME a proposé un site ayant une caractéristique dominante et des problèmes spécifiques à résoudre. Les réflexions qui découleront des visites et des comparaisons « *permettront de confronter les savoir-faire de chacun dans chaque situation particulière : en effet certaines équipes ont déjà résolu des problèmes techniques ou organisationnels que d'autres se posent encore* » (Présentation du projet, 2004, www.recoforme.net/projet.htm).

Faisant suite aux deux générations précédentes de programme d'initiative communautaire (LEADER I et II), LEADER+ 2000-2006 a pour vocation de soutenir des projets de développement rural exemplaires initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité du milieu rural afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois

¹⁸ RECOFORME se fait par exemple en partenariat avec le Parc national du Vésuve, l'Agence publique du massif des Alpilles, les Régions de Valence, Murcie, Ombrie et Algarve.

grâce aux financements apportés par le Fonds Européen d’Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA). L’un des tout derniers projets adoptés (18 décembre 2003), mais premier dans une dimension de coopération transnationale, concerne la gestion durable des espaces forestiers et de prévention des risques en rassemblant les groupes d’action locale (GAL) Luberon-Lure et OS Ancares (Galice). L’atout de ce type de programme est leur action multiscalaire : une coopération transrégionale à l’échelle de l’international menée par des acteurs de proximité territorialisés, en l’occurrence des GAL, ancrés dans le local, placés au cœur du projet et donc fortement opérationnels (Gumuchian, 2003)

Le plan bleu créé en 1977 en partenariat entre les pays riverains de la Méditerranée et l’Union européenne traite du développement durable des espaces boisés méditerranéens. En relation avec la FAO, il édite régulièrement des fascicules sur cette thématique dont le dernier date de 2002¹⁹. Ces travaux permettent « *de formuler aux autorités publiques et bailleurs de fonds des recommandations quant aux "bonnes pratiques" à encourager sur les territoires boisés méditerranéens* » (<http://www.planbleu.org/vfrancaise/7-0.htm>). Ces recommandations seront élaborées au cours d’un forum régional prévu en 2005.

- **Les organismes internationaux** : le département des forêts de la FAO a élaboré un Programme d’Actions Forestières Méditerranéen (PAF-Med) en 1993, par l’intermédiaire de la sous-commission « *Silva mediterranea* ». Afin de répondre aux recommandations du sommet de la terre de Rio, ce programme avait comme but premier de servir de référence commune à l’ensemble de cette zone déterminée. Depuis 2002, ce programme s’oriente plus vers une contribution du secteur forestier méditerranéen au développement durable grâce notamment aux orientations actuelles des programmes forestiers nationaux des pays concernés.

L’UNESCO dans le cadre de son programme « *Man and Biosphere* » (MAB) se préoccupe des problèmes méditerranéens, objet renforcé par la Stratégie de Séville (mars 1995). Etablissant les dix orientations-clés de la réserve de biosphère, la forêt est citée dans la première de ces directives.

Le Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) a mis en œuvre dès 1975 le Plan d’Action pour la Méditerranée (PAM) destiné originellement à la protection du milieu marin. Rassemblant aujourd’hui l’Union européenne et vingt et un Etats riverains de la Méditerranée, la biodiversité et les questions forestières ont été ajoutées à ses compétences depuis 1995 et la convention de Barcelone.

¹⁹ De Montgolfier, J., 2002. *Les espaces boisés méditerranéens : situations économiques et perspectives*. Les fascicules du plan bleu, Economica.

Cet état des lieux du cadre législatif, institutionnel et d'action dans les forêts témoigne du foisonnement des interlocuteurs, des politiques et des programmes auquel sont confrontés les gestionnaires et les propriétaires. Cette proximité ne favorise guère les motivations. Il est donc nécessaire d'informer, de multiplier en ce sens les rencontres entre professionnels et propriétaires, de conseiller et d'accompagner les initiatives, du projet à la réalisation. Il serait également important de simplifier les démarches en réduisant au minimum le nombre d'interlocuteurs. L'importance de la coopération interrégionale et internationale afin d'optimiser la recherche en matière de développement sylvicole, de gestion durable de la forêt méditerranéenne, de lutte contre les incendies et d'aménagement social et esthétique est également notable. Ce partage des connaissances et des « bonnes pratiques » pour la forêt méditerranéenne doit cependant avoir lieu dans le respect des différences et dans le but de mieux gérer les problèmes spécifiques au local. Les acteurs de la forêt méditerranéenne les plus efficaces apparaissent être des acteurs de proximité inscrits dans un territoire précis (ce que favorisent les derniers programmes INTERREG, notamment RECOFORME, ou encore les chartes forestières de territoire). Une proximité qui se veut donc tant spatiale que sociale afin de concrétiser le plus possible les initiatives grâce une optimisation de la pratique du terrain et du capital social.

Outre l'importance du local, cette première section révèle que l'approche forestière spécifique, en l'occurrence méditerranéenne, fédère autour de trois thèmes prépondérants qui sont :

- la conservation ou/et la préservation du couvert (biodiversité, lutte DFCI...),
- le développement économique et sylvicole
- et la prise en compte paysagère.

Dans le cadre des entretiens que nous avons menés, un thème particulier de recherche-action est apparu résolument ancré dans les problématiques actuelles puisqu'il rejoint simultanément chacune de ces approches. Nous avons ainsi choisi de le développer dans le chapitre huit partie car en plus d'allier la conservation du couvert, l'espoir de rentabiliser des espaces en déprise, la diversité paysagère et la lutte contre les feux de forêts, il mobilise tant sur le plan local, national et international. En regard de la problématique de notre recherche, il traduit l'impulsion actuelle d'une reprise agricole et forestière de l'arrière pays méditerranéen fondée uniquement sur la gestion de l'arbre et du chêne vert en particulier. Cet axe de recherche est la sylviculture truffière (Voir troisième partie, chapitre huitième).

De plus, si nous avons plusieurs fois noté au cours des pages qui précèdent que le cadre institutionnel et d'action de la forêt méditerranéenne ne pose quasiment pas la question de l'arbre (excepté les politiques de classement de certaines espèces menacées telles le cèdre du Liban et l'arganier, ou les plans de gestion spécifique), ces programmes et expériences de réhabilitation de truffières naturelles interrogent ouvertement sur les possibilités de gestion des chênaies vertes ; une prise en compte du spécifique pour rationaliser le territoire...

2. LE CADRE LEGISLATIF DES ARBRES HORS-FORET : UN CHEMINEMENT SINUEUX

Cette profusion de textes et de cadres entourant l'aménagement et la protection des forêts masque cependant une réelle insuffisance de prise en compte de l'arbre. Cette remarque est d'autant plus vraie si l'on étudie le statut ou plutôt l'absence de statut, de « l'arbre hors-forêt ». Ce néologisme, apparu en 1995, s'avère être une définition par défaut d'un ensemble d'individus, isolés ou regroupés, qui n'a rien à voir avec la forêt et qui pourtant est déterminée par rapport à elle. Dans la terminologie même, le manque de repères pour les arbres « localisés sur les autres terres » est patent (Bellefontaine, Petit, Pain-Orcet, Deleporte, Bertault, 2001). Dans les paragraphes qui suivent, le peu de références historiques en comparaison avec le développement précédent révèle cette longue période de vide juridique, de politiques et de législations, en contradiction avec la multi-fonctionnalité et les nombreux enjeux auxquels répondent ces arbres ruraux, périurbains et urbains. Cet historique est cependant marqué par un net bouleversement des préoccupations, des enjeux et donc des directives. A travers les textes de loi des politiques agricoles, d'aménagement du territoire et du paysage, nous montrerons, en émettant toutefois de nombreuses réserves, comment les arbres hors-forêt sont désormais pris en compte, gérés et protégés.

2.1. Le rural en question ou quand l'arbre s'individualise

La difficulté de lisibilité de l'arbre agricole, souvent induite par la multiplicité de formes qu'il peut prendre, est un obstacle évident à la prise en compte globale et intégrante de ses différents aspects. Qu'il s'agisse d'une parcelle agricole en lisière forestière, de la multi-fonctionnalité d'un espace orienté vers l'agroforesterie, développant le pâturage ou la céréaliculture sous couvert arboré, ou d'un boisement linéaire destiné à une production fourragère et de bois, et la frontière entre l'agricole et le forestier n'est que plus étroite et incertaine. La logique de considération de l'arbre rural indépendamment du régime forestier

procède selon nous de l'amélioration des connaissances spécifiques selon trois dispositifs distincts :

- la collecte de données par le biais notamment d'inventaires spécifiques et rigoureux,
- la définition des acteurs, des interlocuteurs compétents et de leurs modes de fonctionnement
- et l'évaluation des besoins spécifiques à ces boisements (objectifs de production, financements, impact écologique, protection...).

Le statut spécifique de l'arbre rural est en jeu. Son sort dépend de nombreuses politiques dont il demeure cependant un sujet accessoire.

Nous souhaitons présenter dans la section suivante ce parcours historique chaotique, en mettant en exergue les événements qui vont se révéler fondamentaux dans l'élaboration d'un cadre législatif, juridique et réglementaire pour l'arbre rural. Est-il d'ailleurs judicieux d'englober sous un titre aussi large que l'« arbre rural », les vergers, les boisements linéaires, les bosquets, les alignements, les haies séparatives ou bien encore les arbres isolés ? N'est-il pas utopique de s'efforcer à élaborer les prémices d'un statut commun pour un objet aussi hétérogène ?

2.1.1. De l'arbre forestier à l'arbre agricole : un clivage peu évident

Arboriculture, agroforesterie, sylviculture : où se situe la « vraie » forêt ²⁰?

« Faut-il pour être vraie qu'une forêt soit constituée naturellement (?) d'arbres de haute tige, dont la canopée recouvre le sol dans un pourcentage significatif, ou bien finalement, en viendra-t-on à la définition qui en est donnée par l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes, c'est-à-dire celle que nous propose, tout simplement, l'étymologie : « les espaces du dehors » ?

Autrement dit, on appellerait « forêt » les milieux faisant l'objet, dans l'espace rural, d'intervention humaine la plus légère possible, ayant pour but, suivant la célèbre maxime de l'École de Nancy : « d'imiter la nature et hâter son œuvre », vers l'évolution spontanée des écosystèmes. Et là, on s'y retrouve, car ce que propose Dupraz, [le chercheur de l'INRA], n'est rien moins qu'une intervention initiale puissante (assimilable au reboisement ou à l'arboriculture), dans des terres agricoles à faibles potentialités économiques, sur lesquelles, un temps donné, on valorise du mieux possible le foncier et les travaux de plantation, en vue d'une production, à terme, de bois de qualité. Et ceci, sachant que, sinon, ces terres ont toutes les chances d'être abandonnées aux seuls processus naturels et de se recouvrir, peu à peu, de végétation spontanée, et donc... forestière. »

Jean Bonnier, décembre 2004, Extrait de l'éditorial de « *La feuille et l'aiguille* »

20 Le président depuis quatorze ans de l'association « Forêt méditerranéenne » se posait encore récemment l'éternelle question de la forêt au cours d'une visite des travaux en agroforesterie réalisés par l'INRA (Bonnier, 2004).

Le code forestier de 1827 est le premier texte où l'activité forestière se démarque distinctement de l'agricole. Jusqu'alors l'économie agricole intègre les bois et les pâturages collectifs qui fournissent les ressources énergétiques, de construction et nourricières tant pour le bétail que pour l'homme. L'accession à la petite propriété favorise l'enclosure et le développement du morcellement parcellaire. Les arbres deviennent ainsi un moyen naturel et productif de séparation et de reconnaissance du privatif. Les haies et les talus ainsi plantés le sont d'essences produisant bois et fourrage. Dans la zone méditerranéenne, les campagnes ouvertes et pourtant individualistes ne signifient pas l'absence de l'arbre bien au contraire. Partout présent, les arbres fruitiers se disséminent dans les vignes et les bords de chemins. Les arbres isolés accolés aux « masets » ou regroupés dans les cours des mas apportent l'ombrage salvateur ; en alignement, le cyprès par exemple compose le plus souvent des haies protégeant les cultures contre les vents plutôt que des murs d'enceintes proprement dits. Les espèces sont souvent choisies afin de cumuler ces valeurs. Les formes traditionnelles des arbres hors-forêt répondent ainsi aux usages locaux qui destinent le bois tant à la protection et la production de fruits qu'à la formation de piquets (châtaignier), de manches d'outils, d'ustensiles de cuisine (olivier) ou de fourches (micocoulier)... La reconnaissance de ces valeurs utilitaires infère la réglementation de l'usufruit à l'échelle locale grâce notamment aux droits d'essartage, d'affouage, de mort-bois et de cueillette concernant les arbres du domaine public (Schmutz, Bazin, Garapon, 1996).

La volonté d'instaurer une politique fondée sur des droits écrits et non plus coutumiers n'a jamais fait défaut. Les pressions sont cependant telles, que la mise en place d'une codification stricte des lois agricoles s'est échelonnée sur plus de cent cinquante ans. Initié en 1790, un décret est pris le 28 septembre 1791 qui constitue les fondements du droit rural post-révolutionnaire (Puchet, 1997). La privatisation de la plupart des formations végétales rurales acquises à la Révolution est un frein à l'élaboration d'une législation homogène. La méfiance de la Convention à l'égard d'une réglementation des conduites agricoles conduit, en mars 1793, à la peine capitale toute personne qui soutiendrait ou proposerait une loi agraire. Le projet est toutefois repris, sans résultat néanmoins, sous le Consulat. La promulgation du code civil le 21 mars 1804 et du code forestier en 1827 est un obstacle de plus à la codification des lois agraires. Dans un souci d'universalité, le premier réglemente, outre l'organisation familiale et civile, la propriété terrienne. L'arbre vivant y est déclaré comme un bien « immeuble » dans l'article 520. Sous la République, les grandes lois de 1881 complètent cette première version du code civil. C'est en planifiant la politique future, en votant notamment les lois concernant la presse, l'industrie ou l'éducation, que le pouvoir prend la mesure de l'importance d'une

politique agricole séparée mais non indépendante des autres questions²¹. Les conflits d'usage et de voisinage liés aux arbres forestiers, agricoles ou bien d'ornement, sont traités dans les articles 592 et 670 à 673 du code civil (Wiederkehr, G., Henry, H., Tisserand, A., et al., 2003). Ces règles nationales supplétives ne s'appliquent qu'à défaut de dispositions communales. Ainsi, des usages locaux, propres à la ville de Montpellier, viennent déroger à l'article 671 du code civil selon lequel « *les arbres et arbrisseaux doivent être implantés à une distance de deux mètres [d'un mur de clôture mitoyen] et cinquante centimètres pour les autres plantations* ». Issue de la loi romaine modifiée par l'usage, une coutume montpelliéraine veut que l'on puisse « *planter des arbres près de l'héritage voisin sans observation de distance pourvu que les arbres soient en dessous du soleil (conditions d'ensevelissement) et que les racines n'endommagent pas les murs du voisin* ». Des particularismes sont même notés au niveau cantonal (DIPAN, 1996, p. 16).

En droit privé pour le premier et en droit public pour le second, le code civil et le code forestier régent, en ce XIX^{ème} siècle, les usages de l'arbre ou plutôt l'espace boisé ; aucun de ces deux codes ne différencie encore les forêts des terres boisées ou des haies. « *Les lois forestières définissent les terres forestières mais rarement l'arbre. Un décalage est fréquemment observé entre le statut juridique des terres et leur couvert (...)* » (Bellefontaine, Petit, Paint-Orcet, Deleporte, Bertault, 2001). Les activités agricoles et sylvicoles n'ont pas toujours été complémentaires mais souvent conflictuelles ou perçues du moins comme concurrentes. L'observation des réalités conduit cependant l'Etat à regrouper, dans le courant du XX^{ème} siècle, les compétences au sein d'un même ministère (de l'agriculture et de la forêt puis de l'agriculture et des affaires rurales) afin d'œuvrer conjointement à la résolution de ces interactions. La direction générale de la forêt et des affaires rurales (2003), les DRAF (1984) et les DDAF sont ainsi chargées de mettre en adéquation les politiques nationales et les orientations régionales tout en servant les intérêts, parfois contraires, de l'agriculture et de la forêt.

L'idée d'une codification propre à l'agriculture ne s'est pourtant pas perdue. Des enquêtes successives et des consultations renaissent régulièrement en vue de l'élaboration du premier code rural mais celui-ci ne verra le jour qu'en 1955. Il se « *substitue ainsi à plus de deux cent textes pris ou votés entre 1790 et 1955* » (Puchet, 1997, non paginé). L'homogénéité d'un tel code est peu évidente en raison de l'hétérogénéité même des sujets abordés. Il y est plus question de la réglementation des usages (agricoles, chasse, pêche...) et des aménagements fonciers que de l'arbre proprement dit.

21 Cette prise de conscience fait suite à la création en octobre 1848 d'un enseignement agricole national (selon la loi Touret) puis, en juin 1879, d'un enseignement à l'échelle départementale et communale afin de tenir compte des spécificités locales. Par décret du 24 novembre 1881, le Ministère de l'agriculture est créé par Gambetta.

Il faut attendre la deuxième moitié du XX^{ème} siècle pour que l'intérêt écologique et paysager suscite une réelle réorientation des textes législatifs et qu'il soit enfin question d'une protection de l'arbre.

2.1.2. Les nouvelles dispositions législatives pour une protection de l'arbre

L'objectif d'autosuffisance assigné à l'agriculture française après la seconde guerre mondiale conduit à une modernisation des pratiques par le biais de multiples remembrements, de la mécanisation, de l'intensification et de la spécialisation des productions. Simultanément, l'attrait des villes favorise un exode rural massif, l'extension de l'urbanisation et des réseaux appropriés (infrastructures routières, de communication...). Cette modification du rapport entre les hommes et la campagne a raison des pratiques traditionnelles, telles l'agroforesterie et la multi-fonctionnalité des parcelles arborées, qui ne sont plus désormais que ponctuelles. Les primes accordées à la céréaliculture par la Politique Agricole Commune (PAC) accélèrent même ces remembrements et l'uniformisation des terroirs. Les arbres hors-forêt qui couvraient en France quelques quatre millions et demi d'hectares au début du siècle, n'en couvrent plus qu'un million sept cent milles aujourd'hui selon la FAO (Bellefontaine, Petit, 2001). Malgré l'existence de codifications dont on s'attend à ce qu'elles prennent en compte ces ravages, la régression reste importante²² jusqu'en 1992, période à laquelle cette mutilation ralentit. La tendance s'inverse même en ce qui concerne les arbres d'alignement pour lesquels une augmentation en surface de quatorze pour cent peut être notée en moins de dix ans (Pointereau, 2001).

L'absence, jusqu'à la fin des années 1980, d'études et d'inventaires sûrs dans ce domaine explique cette prise de conscience tardive. La reconnaissance des enjeux et des rôles joués par ces arbres tant sur le plan paysager qu'écologique leur confère une nouvelle légitimité qui a cependant été subordonnée à différents facteurs et qui dépend encore d'eux. Il s'agit :

- de l'établissement de données concrètes selon un ou plusieurs inventaires suivant des méthodes éprouvées mais adaptées à la diversité des objets à évaluer. En France, ils sont de deux types : celui d'utilisation du territoire (TERUTI) mené depuis 1981 par le Service Central des Etudes et des Enquêtes Statistiques (SCEES) et celui plus spécifiquement orienté vers l'inventaire des arbres, et plus particulièrement des arbres hors forêt depuis 1998, mené par l'Inventaire Forestier National (IFN) (Bélouard, Coulon, 2001, www.fao.org/DOCREP/005/Y2328F/y2328f17.htm). Outre les données statistiques, ils ont

²² Il est à déplorer la disparition de près de soixante pour cent des haies principalement bocagères et des arbres d'alignement ce qui représente environ sept cent quarante milles kilomètres sur le seul territoire français (Schmutz, Bazin, Garapon, 1996, p. 8).

permis d'établir une typologie de l'ensemble de ces boisements définissant ainsi six types de formations qui demandent cependant à être précisés en fonction des particularités régionales : les bosquets, les alignements, les haies, les arbres épars, les prés-vergers et les vergers. Nous pouvons également ajouter à ces deux relevés les inventaires des arbres remarquables, initiés dans les années 1980, qui s'élaborent majoritairement à l'échelon régional ou départemental et soutenu par l'association nationale ARBRES²³.

- du développement des programmes de recherche, de la publication et de la vulgarisation des résultats afin de susciter l'intérêt d'un large et éclectique public. Cette demande émane notamment de la FAO qui souhaite sensibiliser les scientifiques²⁴ et les acteurs directs de l'agriculture à la nécessité de protection certes, mais également d'expérimentations nouvelles et de plantations.

- de la prise en compte institutionnelle et politique de la menace qui pèse sur un patrimoine jusqu'alors ignoré et sur la qualité paysagère, environnementale et écologique des écosystèmes associés. Ce long processus de protection (loi portant sur les monuments historiques²⁵ de décembre 1913, la création des sites classés et sites inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930²⁶, des parcs nationaux en 1960, des secteurs sauvegardés au titre de la loi Malraux du 4 août 1962 et des parcs naturels régionaux en mars 1967) se confirme en 1971 par la création du ministère de l'environnement qui précède la convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO et la labellisation des patrimoines culturels et naturels à valeur universelle. La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature qui devient d'intérêt général permet d'établir une liste nationale des espèces protégées, animales et végétales, qui est régulièrement amendée mais qui ne concerne pas les pratiques agricoles courantes. Pour la première fois cependant, des espèces arborées sont défendues indépendamment de leur formation ou de leur valeur économique. Six ans plus tard, le ministère se dote d'un outil de connaissance du territoire, les ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), qui, bien qu'il permette d'accroître les recensements et la vigilance, n'est pas un outil de protection à proprement parler. Il permet justement de recenser les zones d'intérêt à protéger. Ce n'est qu'en 1992 que

23 Nous avons déjà longuement parlé de ces initiatives et des diverses méthodes explorées par les trois régions étudiées. Vous pouvez vous reporter à la deuxième partie de ce travail, chapitre sixième, 2.2.3.

24 Nous pouvons citer les travaux de recherche et d'expérimentation en agroforesterie de l'INRA et du CEMAGREF ainsi que le programme d'études 2003-2006 de l'ENSP sur le thème « *De l'arbre rural à l'arbre urbain : comparaison des modes de production, du sens, de l'esthétique des formes arborées en France et en Europe* ».

25 En droit, l'arbre étant un immeuble (article 518 du code civil), la loi de 1913 édicte sa protection dans un rayon de cinq cents mètres autour d'un monument historique. Tout déboisement ou abattage est soumis à autorisation préfectorale ou de l'architecte des bâtiments de France.

26 Cette nouvelle loi protège l'arbre par deux mesures distinctes. La première consiste en une inscription de l'arbre à l'inventaire des monuments naturels et des sites ; la seconde est le classement de l'arbre qui interdit tout abattage et oblige la replantation si des raisons phytosanitaires et/ou de sécurité avaient motivé l'arrachage.

L'objectif de protection est atteint, au niveau européen, par le biais de la « Directive Habitats » et les réseaux « Natura 2000 ». Le décret du 11 novembre 2001 accorde un véritable cadre juridique à la gestion des sites « Natura 2000 » à l'échelle nationale. L'arbre hors forêt devient un élément pertinent pour l'inscription de ces sites qui sont, en 2004, au nombre de 403²⁷ dans le bassin méditerranéen français dont soixante-quinze en Corse, quatre-vingt-quinze en Languedoc-Roussillon et quatre-vingt-neuf en PACA (Roland, G., 2002²⁸).

Outre cette directive européenne, l'élaboration à l'échelle nationale de lois qui se positionnent clairement en faveur d'un développement durable des territoires (LOADT de février 1995 et LOADDT de juin 1999) et de la protection des paysages (Loi Paysages, janvier 1993) modifie considérablement les moyens juridiques à disposition pour la défense de l'arbre. Etant perçu dès lors comme un élément important des paysages, l'arbre y fait l'objet d'une attention particulière à tel point que le ministère en charge de l'environnement a dû actualiser la brochure « *Les droits de l'arbre* » en 2004 (Diraison, 2004). La « loi paysages » révisé de multiples articles du code rural (Gilardeau, Moreau, 2002), du code de l'urbanisme et du code des communes. Les arbres isolés, les haies ou réseaux de haies et les plantations d'alignement peuvent ainsi être classés comme « espaces boisés » au POS, et de nos jours dans les PLU (L 130-1 du code de l'urbanisme). La destruction des bois, boisements linéaires, haies et plantations d'alignement qui se situent dans le périmètre d'une opération d'aménagement foncier, lorsqu'elle n'est pas interdite par application de l'alinéa précédent de ce même article, est désormais soumise à autorisation du préfet (L121-19 du code rural). Hors forêt, l'arbre est dorénavant l'objet de mesures écrites de protection.

Afin de consolider cette orientation en matière de défense de la nature et des paysages, le ministère de l'environnement entame, dès 1992, l'un de ses plus grands chantiers qui aboutira le 21 septembre 2000 à un (Huglo, De Malafosse, et al., 2004). Destiné à marquer « *la place éminente du droit de l'environnement dans l'ordre juridique national* » (www.mnhn.fr/biodiv/fr/4legis/nat/codeenv.htm), il reprend au total trente-neuf lois dispersées portant notamment sur la protection de la nature et du paysage (étendue à la réglementation des nuisances publicitaires). L'arbre y trouve de nouveaux moyens de protection comme l'article L 215-19 qui recommande le respect, pendant tous travaux, des plantations et des arbres existants ; l'article L 423-25 note l'incompatibilité entre l'action de chasser et tout méfait reconnu envers le patrimoine arboré. Est interdit également, depuis le 12 novembre 2004, l'affichage publicitaire sur les arbres (L 581-4).

27 Sous réserve de l'étude finale de certains dossiers.

28 Revue en ligne : <http://www.mediterranee2000.com/bibliotheque/lettre/Natura%202000.htm>

Les dispositions juridiques qui sont aujourd'hui en place, s'inscrivent dans une logique de protection de l'arbre qui sollicite une organisation préalable, l'intégration de cette protection dans les décisions de gestion et d'aménagement de l'espace ou des territoires et la défense du patrimoine arboré. La difficulté est de combiner les diverses réglementations existantes afin d'élaborer un cadre législatif et politique cohérent. Les codifications (voir Annexe XX : tableau des différents codes traitant de l'arbre.) oeuvrent en ce sens tout en se confrontant à la complexité du sujet qui nous préoccupe. Malgré ces limites et les efforts importants qui restent à mener, l'on assiste à une réelle diminution des abattages sauvages et à une prise de conscience collective en faveur de l'arbre, parfois à l'excès. Tout abattage, même pour des raisons sanitaires valables, peut devenir une source de conflit entre les municipalités et la population.

L'évolution des représentations de l'arbre rural conduit ainsi, selon l'argumentaire exposé au chapitre sixième, deuxième partie, à la reconnaissance d'un patrimoine local qui témoigne de l'histoire d'un territoire et de savoirs-faire ; le cadre juridique et réglementaire devrait en tenir compte. En Méditerranée, où l'homme a du faire preuve d'ingéniosité pour développer une arboriculture adaptée à des conditions climatiques et édaphiques peu favorables (cultures en terrasses, développement de l'irrigation, construction des canaux, de puits, de noria...), l'arbre agricole y est devenu « *le symbole d'une symbiose réussie entre l'homme et son environnement* »²⁹. Des situations précises signalent encore une vitalité, parfois perdue mais que l'on cherche à reconquérir, dans ce domaine. Alors que la culture de l'olivier ou la trufficulture incarnent le « *symbole de la continuité locale* », les huertas de Valencia et leur culture d'agrumes deviennent « *l'instrument de la modernité et d'une ouverture vers l'extérieur* » (Romano, 2003, p. 46-47).

Les spécificités méditerranéennes et les politiques publiques en matière de paysage ou d'aménagement du territoire encouragent les ruraux, les agriculteurs en particulier, à sortir de la monoculture et de leur préoccupation personnelle. L'arbre y est d'ailleurs un élément paysager important qu'il est nécessaire de préserver voire de réimplanter afin de répondre aux actuelles préoccupations environnementales, d'agri-tourisme, de développement durable et de conservation du patrimoine naturel et culturel.

29 Cette symbiose entre l'arbre et l'homme a été souvent « institutionnalisée » dans les cultures méditerranéennes. Selon Donato Romano, dans les pays musulmans, « *la loi reconnaît à l'acte de plantation le rang de « chraa », c'est à dire de droit religieux dérivant directement du Coran d'où une règle coutumière qui constitue un précédent pour l'appropriation individuelle de la terre* » (Romano, D., 2003, p. 46).

2.1.3. Vers un nouveau modèle d'agriculture en Méditerranée : la multifonctionnalité de parcelles arborées pour un développement durable des territoires

« Il faudra passer de l'agricole au rural, de l'agriculture au territoire »
Donato Romano, 2003, p. 63

L'enjeu en Méditerranée est de réaffirmer la complémentarité de l'arbre et de l'agriculture. Au moment où l'emprise forestière est avérée sur l'ensemble de la zone nord-occidentale, là où les risques de désertification ne sévissent pas encore, l'arbre se situe au cœur des enjeux de mise en valeur des territoires tant forestiers que ruraux. Bien que les collectivités territoriales soient responsables de la gestion des arbres du domaine public, la majorité du patrimoine arboré rural qui se situe sur le domaine privé est désunie. Il est donc nécessaire de soutenir, d'organiser et de regrouper les initiatives qui émergent en faveur du développement durable des territoires par le biais de la protection, la réhabilitation ou la plantation d'arbres. Divers outils, actuellement en place à l'échelle locale, nationale ou/et européenne, oeuvrent en ce sens. Les exemples les plus représentatifs de cette démarche seront présentés dans les lignes qui suivent. L'objectif n'est pas de lister l'existant mais bien d'évaluer (en recensant les initiatives) les préoccupations actuelles, l'intérêt de la coopération et du partenariat multiple, les aides financières à disposition, les cadres institutionnel et législatif grâce auxquels elles se mettent en place.

- A l'échelle de la nation, les actions se répartissent selon trois modèles.

- Le premier regroupe des actions ponctuelles et des outils spécifiques à une région, un département ou une localité. Les organismes, porteurs de ces différents projets sont soit des associations, des fondations, des regroupements d'agriculteurs et d'éleveurs, des régions ou des départements par le biais notamment des DRAF et des DDAF.

Au niveau associatif, SOLAGRO, en Midi-Pyrénées, est sans doute l'exemple idéal des diverses actions que peuvent mener de tels acteurs pour la réhabilitation de l'arbre agricole. Au-delà d'autres préoccupations environnementales, l'arbre cultivé est l'un de leurs axes privilégiés de travail. Sa contribution s'étend à des inventaires régionaux [tels que celui des vieilles plantations de chênes à grand espacement, attenantes aux villages, et autrefois gérées collectivement, appelées « plantades » ou celui des ormes ayant résisté à la graphiose (SOLAGRO, DIREN, 1996 ; SOLAGRO, 2003)] à la création d'un conservatoire « in situ » de ces arbres menacés ; de l'acquisition de données par le biais de monographies descriptives d'exploitations agricoles, pratiquant l'agroforesterie notamment, à l'étude et l'évaluation des politiques départementales de plantation et d'entretien des espaces boisés non forestiers

(SOLAGRO, 1995 et 2002) ; de l'audit écologique d'exploitations à l'animation et au suivi technique des programmes de plantations et de restauration de ce patrimoine arboré. Ses compétences multiples et son expérience de terrain permettent également à cette association de conseiller les communes lors de la création de plan de gestion de l'espace et des paysages. De la même façon, elle est devenue en 2003 l'initiatrice et la coordinatrice du programme européen interrégional « ECOVERGER » que nous présenterons dans le paragraphe traitant des projets INTERREG. Nous constatons dès ce premier exemple que la préoccupation actuelle en est encore au recensement de l'existant en matière d'arbre rural. Si des actions concrètes privilégient les nouvelles plantations et les plans paysagers, elles s'organisent sur une connaissance précise du terrain et sur des trames anciennes. Elles participent de fait à l'enrichissement permanent des inventaires.

Au niveau régional italien, l'ARSIA, l'Agence régionale italienne pour le Développement et l'Innovation en Agriculture, intervient de manière similaire à l'association française suscitée. Cet organisme public répond en plus aux demandes des particuliers en matière de conseil phytosanitaire, élabore des recherches scientifiques et expérimentales sur des thèmes majeurs, tels que la trufficulture ou la résistance du cyprès aux maladies, et proposent des programmes novateurs de développement du milieu rural et de l'interaction rural-urbain (Voir Entretien avec les forestiers de l'ARSIA Toscane, troisième partie chapitre huitième).

Des actions ponctuelles, n'émanant d'aucune décision étatique centralisée mais de l'initiative d'une seule organisation, participent également à cette démarche de maintenance des arbres agricoles en répondant à une situation particulière observée à l'aide d'outils originaux adaptés. Tel est le cas dans l'Hérault du programme ARBAULT qui vise à « *favoriser le renouvellement et le développement qualitatif des potentiels de production de pommiers et de pêchers en soutenant les investissements des agriculteurs* » (www.cg34.fr/Economie/agriculture/arboriculture.html). Certes moins important que les deux précédents, ce type d'actions répond cependant à une demande particulière et satisfait les agriculteurs et les sociétés d'exploitation concernées.

Dans une même dynamique de protection et de réinsertion de l'arbre agricole, l'étude de l'adaptation des plantations en bord de vergers a été initiée en 1993 par le groupe de recherche en agriculture biologique (GRAB) en relation étroite avec les exploitants de cinq régions du sud de la France. Après des premières conclusions intéressantes, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) a apporté son appui technique pour la plantation de haies qui attirent les insectes utiles sans occasionner maladies et ravageurs. Le bureau d'étude « Paysages » d'Avignon prête son concours à une bonne intégration paysagère de ces nouvelles

structures végétales (Schmutz, Bazin, Garapon, 1996, p. 40). Trois ans plus tard, cette étude qui s'avérait au départ purement expérimentale avait déjà conduit à de nombreuses campagnes de plantation.

Ces initiatives locales, départementales ou régionales ne doivent pas être perçues comme subsidiaires à l'heure où les politiques et programmes abolissent les frontières et favorisent la coopération internationale. Ce sont elles qui par leur impact à moindre échelle révèlent les particularismes territoriaux (usages, tailles, savoirs-faire...) et viendront ainsi préciser la typologie générale des arbres ruraux développée par les inventaires de l'IFN et du SCEES.

- Le second concerne des outils toujours à usage local ou territorial, avec les particularismes que cela sous-tend, qui répondent toutefois d'une volonté politique nationale. Correspondent à ce modèle de nombreux programmes de développement agricole et forestier. Cependant, seuls les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), institués par la LOADDT de 1999, reconnaissent, grâce à l'établissement de mesures agri-environnementales (MAE) spécifiques, le rôle important des arbres ruraux dans l'acquisition d'une multifonctionnalité de l'agriculture. De 1999 à août 2002, ces contrats d'une durée de cinq ans incitent les agriculteurs, en finançant des mesures individuelles, à diversifier leurs sources de revenu par *la création d'une valeur ajoutée telle que la protection et la gestion des ressources naturelles, des paysages et de la biodiversité biologique, l'équilibre des territoires et l'emploi* (Ministère de l'Agriculture et de la pêche, 2000). Cela consiste donc à rémunérer la multifonctionnalité de l'exploitation agricole, c'est à dire l'ensemble des effets positifs que l'exploitation exerce sur le territoire qui l'entoure. La contractualisation s'effectue directement entre l'Etat et l'exploitant qui s'engage sur la réalisation d'un projet approuvé qui comporte obligatoirement deux volets « économique et social » et « territorial et environnemental ». L'approbation de ce contrat passe par l'inscription en son sein de mesures³⁰ « contractualisables » reconnues au niveau régional voire national. La mobilisation des exploitants a été importante. En Languedoc-Roussillon par exemple, durant cette période, 17 territoires-CTE ont été définis dans les Pyrénées orientales, 16 dans l'Hérault et 8 dans l'Aude sans compter ceux du Gard et de la Lozère. Cependant, suite à un audit national et surtout au changement de la majorité gouvernementale, la mise en œuvre de ces CTE a révélé de nombreux dysfonctionnements³¹. Le ministre de l'agriculture a donc proposé,

30 De nombreuses mesures concernent la plantation, l'entretien ou la réhabilitation des structures arborées telles que « *les haies (mesures 0501, 0601, 0602), les alignements ou les arbres isolés (0502, 0615), les arbres sur talus (0503, 0614), les bosquets (0505, 0506, 0616), les lisières (0618), les vergers abandonnés (1801), le sylvopastoralisme (1906) et l'agroforesterie (2201, 2202)* » (Ambroise, MAAPAR, DERF, 2002, p. 84)

31 Le communiqué de presse d'Hervé Gaymard datant du 29 novembre 2002 en souligne le contenu : « *complexité des CTE, manque d'efficacité environnementale, absence d'encadrement et de suivi budgétaire, montants moyens variant de un à quatre selon les départements (de vingt trois milles euros à quatre-vingt treize milles euros)* ».

fin 2002, un nouveau dispositif contractuel, les Contrats d'agriculture durable (CAD), « *recentré sur les enjeux environnementaux prioritaires, simplifié et encadré au niveau budgétaire* » (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, 2002). En 2003, les territoires précédemment définis doivent donc être réajustés, généralement à la baisse, et les MAE recentrées en fonction des quatre nouveaux enjeux agréés pour chaque région par l'Union Européenne. En ce qui concerne le Languedoc-Roussillon, les enjeux sont l'eau, la biodiversité, les paysages et le patrimoine culturel, et, les risques naturels. En comparant les données respectives, nous constatons que l'harmonisation des MAE dans le cadre des CAD reflète une importante restriction de celles concernant les arbres (Voir Annexe XXI : tableau des correspondances entre CTE et CAD). Le représentant du CRPF regrette d'ailleurs cette situation pour les plantations de haies. Il signale de plus que les aides forestières (argument avancé pour justifier cette restriction) ont « *des modalités qui ne permettent pas certains aspects environnementaux* » (DRAF Languedoc-Roussillon, 2004) et qu'en conséquence certaines plantations ne recevront plus aucune aide financière.

Elaboré dans un souci de simplification et de préoccupations environnementales, les CAD, dont les financements proviennent d'une part du budget de l'Etat et d'autre part du FEOGA ou le cas échéant des tierces parties signataires, ne semblent pas, en regard des modifications imposées aux MAE spécifiques, favoriser la réhabilitation du patrimoine arboré rural. Les diverses mesures sont cependant toujours inscrites ce qui traduit la volonté de persévérer dans cette démarche. La protection de l'arbre agricole est une fois de plus victime du manque de lisibilité entre l'arbre agricole et l'arbre forestier. Les volontaires du développement durable du territoire par l'arbre agricole doivent jongler entre les aides et les textes forestiers et agricoles. De plus, la plupart de ces MAE sont mises en œuvre seulement si l'exploitant trouve en parallèle un financement d'une collectivité territoriale.

- Le troisième concerne les applications nationales et locales des directives européennes et internationales. Le cadre européen soutient de nombreux projets contribuant au développement durable du territoire. Parmi ces derniers, deux nous semblent fondamentaux dans l'orientation actuelle des politiques et dans l'implication des collectivités gestionnaires (locales, territoriales...). La gestion du patrimoine arboré participe pour chacun d'eux à la mise en place d'un cadre et d'un mode de vie responsables et solidaires envers les populations, les générations futures tout en respectant l'histoire des lieux.

Le programme « Action 21 » s'inscrit dans cette logique. L'application à l'échelle nationale et locale des principes « d'intégration des coûts écologiques dans un objectif de développement durable pour le vingt-et unième siècle » présentés à la conférence de Rio en

1992 s'organise lentement. Bien que 173 gouvernements aient approuvé cette démarche dès 1992, l'adaptation, tant institutionnelle que législative, de chacun d'entre eux se construit dans la durée. Ainsi, en France, le dispositif des « chartes pour l'environnement », en place depuis 1993, amorce ce processus en étant considéré comme autant d'agendas 21 de première génération. Un tel document a été alors élaboré par plus de 90 collectivités territoriales. Ce n'est qu'en 1997 que le ministère de l'écologie et du développement durable a lancé le premier appel à « *projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux* ». Les acteurs institutionnels et les associations sont depuis largement associés à leur élaboration. Entre 1997 et 2000, cent cinquante-cinq projets ont été déposés pour seulement quarante-cinq projets lauréats sélectionnés. Ces dépositaires forment cependant un réseau de compétences et de références en matière d'Agendas 21. La LOADDT (1999) marque un tournant décisif pour le développement durable et ce programme en particulier qui dispose dorénavant de fondements législatifs. Il est ainsi proposé aux porteurs de projets, maîtres d'ouvrage, des outils contractuels, financiers et de planification spatiale. De projets sectoriels en projets de territoire, les initiatives se multiplient. La réhabilitation des arbres ruraux est l'un des sujets récurrents : la valorisation du bocage normand par la replantation des haies ou bien celle des vergers traditionnels d'Alsace du Nord. Alors que le Nord de la France a réagi promptement, la France méditerranéenne tarde à établir, dans ce cadre-ci, un plan de gestion pour le développement durable. La région Languedoc-Roussillon n'a pas encore élaboré son Agenda 21, tandis que la ville de Montpellier s'est engagée dans ces démarches récemment. Ce retard ne se cantonne pas uniquement au bassin méditerranéen français puisque les provinces de Firenze et de Valencia initient seulement les discussions. Chacune d'entre elles en est au stade des diagnostics de leur diversité territoriale et à l'élaboration des objectifs possibles. Elles appellent pour cela au partenariat extérieur (universités, laboratoire de recherche, associations, et autres acteurs du développement durable).

Les Etats membres de l'Union européenne, à travers les deux directives de protection (oiseaux (1979) et habitats naturels (1992)), se sont donnés pour objectif le maintien de la diversité biologique notamment par la conservation des sites abritant des habitats ou des espèces d'importance communautaire. La France a transposé ces deux directives en droit national au moyen de l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (déjà présentée au 1.3.3. de cette même partie). Elle intègre en troisième titre un chapitre sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages dans le code de l'environnement (articles L 414.1 à L 414.7). Le réseau Natura 2000 regroupe en fait l'ensemble des sites (ZPS : zone de protection spéciale (directive oiseaux) et ZSC : zone spéciale de conservation (directive

habitats-faune-flore)) répertoriés au titre de ces deux directives. Les prescriptions de gestions et d'actions sont inscrites dans un document d'objectif (DOCOB). L'outil ainsi privilégié en terme de gestion de ces sites est le contrat Natura 2000. Il est élaboré entre l'Etat (sous la responsabilité du préfet) et les titulaires de droits réels sur les parcelles référencées. Le cahier des charges répondant aux objectifs visés est monté localement en partenariat avec tous les acteurs concernés pour une durée de cinq ans (Michelot, Chiffaut, et al., 2004). Il est important ici de distinguer les différents types de contrats existant. Il y a ceux qui n'entrent pas dans le champ de l'agroenvironnement comme les mesures concernant des habitats naturels non exploités et les mesures forestières (diversification des essences forestières, maintien des arbres âgés, entretien des clairières et des lisières) et ceux au contraire appartenant à ce champ. Dans le cas des arbres hors-forêt, la deuxième situation nous concerne directement. Nous voyons que dans le cas d'exploitation agricole de tout type, l'article R 214-28 du code de l'environnement, livre II, chapitre IV, section 2, prévoit que le contrat Natura 2000 prend la forme du CTE et depuis 2003 d'un CAD, qui devient ainsi l'outil de mise en œuvre des pratiques prévues dans le DOCOB. La DIREN Languedoc-Roussillon signale toutefois qu'il est nécessaire de compléter les MAE et de les harmoniser avec celles spécifiques à Natura 2000 afin « *d'encore mieux adapter les CAD aux exigences écologiques* » de ce réseau (Durand, 2004, p. 5). L'un des thèmes majeurs en Languedoc-Roussillon de ce dispositif est l'agro-pastoralisme. Il y est ainsi devenu l'un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux de conservation de la biodiversité par la préservation des milieux ouverts. La déprise rurale importante de l'arrière pays méditerranéen, les risques d'incendies de forêts, les préoccupations écologiques et la préservation des paysages sont autant d'arguments avancés pour soutenir ces initiatives. C'est ainsi que des exemples de CAD « agro-pastoralisme » dans le cadre de Natura 2000 se retrouvent sur l'ensemble des cinq départements. Chacun d'entre eux (Site des Causses de Campestre (Gard) : 400 brebis, bovins et chevaux ; Site de l'étang de Vendres (Aude) : élevage de taureaux de combats, de taureaux et de chevaux de race Camargue ; site de Nohèdes (Pyrénées orientales) : élevage ovin...), outre l'intérêt du développement économique apporté, se positionne dans la lutte contre la fermeture du couvert tout en préservant sa biodiversité (Dimanche, 2004, p. 2). C'est ainsi que sont consignées dans les cahiers des charges des mesures concernant la gestion des lisières et le maintien de l'isolement de certains arbres. Dans ce même cadre de la directive Habitats, la restauration de vergers anciens a pu être menée en vue de préserver le terrain de chasse pour les chauves-souris (Pyrénées-orientales).

La défense de la biodiversité par le biais de ces contrats Natura 2000 conduit parfois, bien que ce ne soit pas son objectif premier, à la préservation de l'arbre hors-forêt. De telles mesures sont importantes en vue d'une prise en compte de ces formations végétales et de leur intérêt historique et écologique sur l'ensemble du territoire national et européen. La difficulté se situe une fois de plus dans la superposition des mesures de protection (Directive Habitats, directives Oiseaux, Life...), des outils à disposition (contrat Natura 2000, CTE, CAD) et de la caractérisation des zones (forestières, naturelles, agricoles...). L'arbre hors forêt est souvent à l'interface de plusieurs d'entre elles. Il est donc nécessaire, avant la mise en place d'un schéma de gestion cohérent, de décider précisément les objectifs et les orientations souhaitées pour le site (agroforesterie, agro-pastoralisme, arboriculture, etc., selon une approche économique, agricole, forestière, faunistique, floristique...).

- A l'échelle européenne

La coopération transrégionale et transnationale se développe majoritairement, au même titre que les programmes concernant la forêt méditerranéenne, grâce au programme INTERREG. Nous ne reviendrons pas sur les origines et les financements de ces programmes européens déjà présents en 1.3.3 de cette même partie. Il peut cependant être noté l'importance de ce type d'aides dans le développement de la coopération inter-régionale nationale et européenne en matière de conservation ou de l'extension des structures végétales hors-forêt. Nous présentons ci-après les projets acceptés, pour certains commencés, d'autres arrivés à terme ou renouvelés, et les propositions soutenues par des régions ou des organismes particuliers à la recherche de partenaires.

- Les programmes existants suivis en coopération méditerranéenne : le programme INTERREG MEDOCC concernant l'arbre hors-forêt le plus abouti est sans conteste CYPMED. Seize partenaires³² dont le centre national de la recherche italienne en chef de file participent à la démonstration des valeurs économique et sociale du cyprès. Ce programme fait suite à celui destiné à enrayer l'épidémie de chancre par l'obtention de variétés résistantes et se consacre donc à la réhabilitation du cyprès dans les paysages méditerranéens. La réussite de ce

³² Pour l'Italie : le centre national de la recherche en tant que coordonnateur du programme, les provinces de Livorno et de Siena, l'ARSIA, l'agence régionale de pépinières Umbraflor, la commune de Fontegreca, l'institut provincial pour la « frutticulture » de Sassari, la maison forestière de la Sardaigne et la région Sicilia.

Pour la France : le centre expérimental horticole de Marsillargues, l'INRA d'Antibes et l'office national des forêts de Corse.

Pour le Portugal : la direction régionale des services de la forêt de la région Algarve et l'institut supérieur d'agronomie de Lisboa.

S'ajoute à tous ces partenaires de seulement trois nationalités différentes, le laboratoire de biotechnologie et de génomique des plantes de Grèce ainsi que la direction générale des Eaux et Forêts du Rif marocain.

projet (2001-2004) tient à la participation conjointe des producteurs de plans, des usagers et acheteurs ainsi qu'à la mise à disposition des dernières avancées scientifiques et technologiques. En regard des plantations importantes induites et de l'impact favorable du cyprès sur le développement rural de territoires historiquement et culturellement adaptés, la sollicitation d'un renouvellement de CYPMED ne devrait pas tarder.

S'il ne constituait pas, pour ce dernier programme, un des angles d'approche initiaux, le tourisme durable le devient par la force des choses puisque l'évaluation a révélé une portée positive des plantations de cyprès sur les activités économiques des régions étudiées, le tourisme durable en tête. Les autres programmes en place s'orientent tous en ce sens :

« RURAL-MED » (2002-2004) a mis en place un réseau d'échange d'expériences et de coordination d'initiatives en matière de développement rural ainsi qu'un forum avec des thématiques et un contenu spécifiquement « méditerranéen ».

« REVPAR MEDOCC » (2003-2004) a permis d'expérimenter sur trois sites pilotes une programmation de mise en valeur de patrimoine rural oublié, cependant porteur d'une forte identité territoriale, et pouvant être une valeur ajoutée pour de développement d'un tourisme nouveau.

« GAPMEDOCC » (2004-2006) souhaite favoriser l'intégration des arts paysans à des prestations touristiques nouvelles ou renouvelées.

« Identité méditerranéenne » (2004-2006) a pour but de promouvoir la diversification et la spécialisation du système touristique et des territoires afin de créer un nouveau développement touristique dans des zones économiquement plus fragiles par le biais de la valorisation identitaire et par la « désaisonnalisation » des circuits.

Le premier de ces programmes INTERREG qui regroupe neuf partenaires disséminés non seulement dans la zone euro-méditerranéenne (Espagne (2), France, Italie (3), Portugal mais également en Afrique du Nord (Algérie et Maroc) instaure la communication entre les régions volontaires et, en cela, élabore les fondements indispensables aux programmes ultérieurs. Les régions ont ainsi pu se regrouper selon des problématiques spécifiques et présenter des projets touristiques communs. La valorisation du patrimoine rural passe aujourd'hui par la valorisation des savoirs-faire paysans, du parcellaire et des bâtiments agricoles. Le développement rural est dorénavant indissociable de l'histoire culturelle et identitaire des territoires et des exploitations soucieuses de leur bonne intégration paysagère et du respect environnemental des milieux. L'arbre « paysan » est un élément majeur de la problématique de chacun des programmes en cours. La préservation ou la reconstitution de vergers anciens et de haies brise-vent, la restauration des cultures en terrasses (olivier, fruitiers

divers...), l'accompagnement du bâti par des arbres isolés d'espèce endémique ou le recensement de savoirs-faire ancestraux tels que les tailles, les récoltes, et l'exploitation sont autant d'actions en faveur de ce patrimoine arboré qui peuvent être menées dans le cadre des deux programmes encore en cours. Selon le partenaire italien engagé rencontré (l'ARSIA), leur état d'avancement ne nous permet pas cependant de donner de plus amples précisions sur les opérations envisagées. Un premier état des lieux pourra être mis en place à mi-parcours, vers la fin de l'année 2005.

- Une nouvelle orientation souhaitée : toujours dans le cadre du développement rural, une proposition de programme INTERREG est présentée par l'organisation espagnole AGUJAMA de Teruel sur la base de la promotion agro-économique de la trufficulture. A la recherche de pays partenaires tels que la France, l'Italie ou le Portugal, l'initiateur du projet se positionne dans la mouvance actuelle des pays méditerranéens qui souhaitent retrouver pour leur territoire un potentiel économique fondé sur un patrimoine naturel et culturel truffier ancestral (correspondance personnelle avec le porteur de projet espagnol). Ce programme est la version « agricole » du programme forestier INTERREG oeuvrant à la valorisation de la sylviculture truffière. Cette thématique truffière apparaît donc comme porteuse d'espoir en matière de coopération internationale, de réhabilitation de terrains en déprise (fermeture des paysages, risques d'incendie...) et de développement économique de territoire par la production, la culture et le tourisme. AGUJAMA défend de plus le principe de l'environnement durable par l'usage des espèces endémiques, l'utilisation des espèces truffières sur d'autres territoires susceptibles de les accueillir ainsi que la récupération de vieilles plantes truffières. Il apparaît évident dans ce milieu agricole méditerranéen en déprise que l'exploitation des châtaignes vertes et la plantation de vergers « trufficoles » est un sujet d'avenir. Le chêne vert pourrait ainsi voir son aire de répartition s'étendre dans les zones agricoles non plus en tant qu'arbre forestier « envahissant » mais en arbre agricole porteur d'une richesse paysagère et économique pour les territoires en déclin (Voir entretiens troisième partie, chapitre huitième).

En guise de conclusion de cette présentation des partenaires économiques, le tableau suivant synthétise les objectifs privilégiés en fonction de l'échelle de l'action, des financements et de la typologie des arbres en question.

Figure 28, page suivante : **Tableau des aides financières investies dans le devenir des arbres hors-forêt**
Pardo, C., 2005

Echelle de l'action : ---- Européenne ---- Nationale ---- Départementale ---- Locale

	Création	Gestion de l'existant	Protection et sauvegarde	Promotion
Les arbres des routes et des canaux	Charte de plantation routière	Formation du personnel des routes Mise en place d'un réseau d'agent spécialisé	Inventaires, plans de gestion du parc des arbres des routes départementales	
Extension du 1% paysage et développement à d'autres ouvrages que les nouvelles autoroutes				
L'arbre patrimoine	Renouveler des structures vieillissantes	Evaluer la pérennité des arbres aux abords des monuments historiques	Inventorier les arbres remarquables Classement au titre des sites ou des monuments historiques ou au PLU	Circuits, plaquettes, guides touristiques Concours
L'arbre du cadre de vie communal	Aides à l'intégration des bâtiments Organiser l'entraide pour les chantiers de plantation : chasseurs, riverains, écoles...	Aider au débroussaillage des chemins et des berges	Susciter des conventions d'usufruit Vulgarisation des principes « champêtres » auprès du grand public	Etudier et proposer des alternatives régionales au « béton vert »
La forêt linéaire productrice	Primes de compensation au revenu (boisement des terres agricoles) Aides à l'investissement initial (statut forestier)	Aides à l'enrichissement de haies dégradées avec des essences nobles	Interdiction de défrichement	Former à la production de bois de valeur Promouvoir le chauffage individuel au bois Investir dans une filière bois combustible et Aider au maintien du petit sciage à façon
L'arbre de l'agriculture	Aider les plantations de haies de protection (animaux, culture, sols...) Aider la reconstitution des talus boisés	Aider l'acquisition d'outils de taille mécanisée	Lier la prime à l'herbe au maintien des haies Réaliser des plans de gestion à l'échelle de l'exploitation agricole	Rénover les usages locaux concernant les arbres, les haies et les vergers Former à l'arbre au sein des cursus agricoles
L'arbre dans les aménagements fonciers	Aider les plantations dans le cadre des travaux connexes de l'aménagement foncier Acquérir des emprises d'intérêt collectif	Caler les nouveaux tracés sur les anciens talus de la ceinture... Déplacer légèrement certains talus	Bourse aux arbres Conventions d'usufruit pour la récolte de fruit par exemple...	Former les membres des commissions d'aménagement
L'arbre des infrastructures écologiques	Aides à la plantation dans le cadre de mesures agri-environnementales	Aides à l'entretien dans le cadre de mesures agri-environnementales Charte de l'arbre dans l'environnement : talus, bords de rivière...	Classement dans le cadre de la loi paysage Classement de structures remarquables au POS	Définir des modèles techniques aux situations locales Former les personnels municipaux

2.2. L'arbre urbain : un cadre législatif en plein essor

Les arbres hors-forêt se composent des arbres ruraux certes, mais également des arbres urbains. L'origine de ces derniers est bien plus ancienne que la Renaissance, époque à laquelle sont souvent attribués les prémices d'un tel usage³³. En cette période où se développe l'art paysager, les réminiscences des traditions antiques sont cruciales. A ce titre, les jardins se multiplient ; les arbres isolés et les alignements expriment la dimension monumentale que l'on souhaite donner aux lieux publics à l'image de ce qui se faisaient en ces temps reculés.

La présence de l'arbre en ville nécessiterait, en raison des seules pratiques sociales rencontrées en ce lieu, des réglementations, des codifications et des moyens de protection. Ce processus s'est installé sur le long terme et est d'ailleurs en plein essor, après plus de quatre siècles de tâtonnements. L'évolution des préoccupations, l'installation et l'extension des territoires induisent une réorientation des problématiques, ainsi que de nouveaux regards sur la gestion et la préservation de l'arbre urbain. Nous allons voir dans les paragraphes qui suivent les grands textes qui ont instauré les bases d'un statut pour les arbres des villes et ceux qui confortent et enrichissent dorénavant les implications, les réseaux et les programmes qui s'élaborent en faveur de cet objet.

2.2.1. Des réglementations complexes et des outils juridiques diffus pour une préoccupation ancienne

La diversité de formes et de statuts du patrimoine arboré urbain rend difficile, pour ne pas dire impossible, sa prise en compte globale. L'action-réaction peut apparaître le moyen le mieux adapté à la multiplicité des situations. Les textes codifiant la gestion des arbres urbains ont tous été élaborés selon une circonstance particulière qui se présentait. En réaction à l'engouement français pour les voies de communication complantées d'arbres, Trudaine codifie strictement cette pratique pour obtenir une certaine régularité et uniformité territoriale. Les arbres en boule marquent l'entrée des villes, le port fastigié est réservé au centre ville alors que les arbres fruitiers sont réservés aux équipements publics. Suite à la période révolutionnaire et l'accession à la petite propriété, il devient impératif de réglementer les plantations privées qui bordent le domaine public afin de mettre un terme aux conflits naissants. L'article cinq de la loi du 9 Ventôse an XIII, encore valable de nos jours, impose ainsi une distance de six mètres entre les arbres privés et la

33 Cette confusion est certainement due à la perte de cet usage durant toute la période moyenâgeuse. La densité du bâti urbain était tel qu'aucune nouvelle plantation ne pouvait s'insérer entre les constructions. Seuls subsistent les petits jardins privés et clos derrière de hautes enceintes.

bordure des routes nationales. Ces deux exemples anecdotiques illustrent bien la complexité des situations concrètes ayant trait à l'arbre urbain et des domaines concernés (public et privé). Les moyens de réglementation et de protection se sont adaptés tant bien que mal aux logiques, pas toujours compatibles, des lieux, des propriétaires, des divers acteurs, des modes de plantation et des politiques et orientations urbaines. A l'image de ce qui a été dit pour les arbres forestiers et ruraux, la réglementation des plantations urbaines se perd dans un dédale de textes relevant des droits publics et privés, des diverses codifications et de documents contractuels divers. L'histoire de l'urbanisme a voulu pour la ville une nature variée et intégrant de plus en plus les formations végétales naturelles endémiques. Les boisements urbains, les parcs urbains forestiers, les parcs historiques impliquent les lois forestières dans le contexte urbain. De même, la démarche de « campagnes pour la ville » détourne ponctuellement les lois agricoles pour une meilleure gestion des ceintures et des couronnes urbaines.

L'inconvénient majeur du système actuel est que les différents aspects de l'arbre, élément végétal certainement le plus individualisé qui soit, ne favorise pas une synthèse claire du cadre législatif de cet objet multiple. La complexité de l'arbre urbain éparpille sa prise en compte. Outre la diversité des formations végétales et de leur emplacement, la dispersion des propriétaires (privé / public, commune / agglomération / département / région / Etat...) n'autorise aucune politique d'ensemble qui devrait pourtant répondre du cadre législatif existant ; un cadre, certes encore flou, mais un fondement solide.

Etablir un tableau récapitulatif des réglementations en cours nous a semblé le moyen le plus synthétique de corréler les divers champs exploratoires de cette législation de l'arbre urbain. Le tableau suivant n'est pas destiné à présenter dans le détail le contenu des articles cités mais uniquement à recenser les dispositions législatives (cadres juridiques, les codes, les lois et autres documents contractuels) qui composent aujourd'hui les droits de l'arbre urbain. (Voir figure 29 page suivante et en annexe XXII : Cadre législatif de l'arbre urbain)

Figure 29 : Cadre législatif, réglementaire et juridique de l'arbre urbain / Pardo, C., 2005

Protection juridique	Codification, règlement,		Situation de l'arbre	Lois Mesures, Prescriptions
de droit public	Code de l'urbanisme	PLU (Plan local d'urbanisme)	Voir Annexes XXII	Voir Annexes XXII
		PADD (projet d'aménagement et de développement durable)		
		PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur)		
		ZPPAU / ZPPAUP		
		Monuments historiques et abords		
		Permis de construire		
		Permis de démolition		
		Article L 142-11		
		Le lotissement		
	Code de l'environnement	Directives de protection et de mise en valeur des paysages		
		Monuments naturels et sites		
		L'étude d'impact		
		Le PNR (Parc Naturel Régional)		
		Article 581-4		
Code forestier				
Servitudes d'utilité publique avec ingérence sur le domaine privé	Servitude d'élagage			
	Servitude d'abattage			
	Code des postes et télécommunications			
	Code de la voirie routière			
	ICTAAL			
	Circulaires Plan de gestion, Le guide ARP			
Servitudes d'utilité publique	Règlement de voirie départemental			
	Règlement de voirie communal (facultatif)			
Documents contractuels (sans valeur juridique contraignante)	Documents d'engagements et d'objectifs	Charte, code communal de l'arbre urbain		
		Charte européenne ³⁴ de l'arbre d'agrément		
		Règlements / ordonnance du patrimoine arboré, des parcs et jardins		
Documents contractuels (sans valeur juridique contraignante)	Documents de mise en œuvre et de partenariat	Charte de l'arbre co-signée		
		Protocoles d'accord		
De droit privé	Code civil	Droits et obligations		
		Responsabilité civile et administrative		
		Règlement de copropriété		
		Bail		
	Règlement de lotissement			
	Code rural	Les baux ruraux		

34 Voir en Annexe XXIII, le texte de la charte européenne de l'arbre urbain

En regard de cette synthèse des outils juridiques à disposition, l'une des premières constatations que nous faisons est que l'arbre est rarement protégé pour lui-même. En tant qu'élément de la territorialisation urbaine, il ne peut plus être, de fait, compris hors du territoire dans lequel il s'inscrit. Il est essentiellement pris en compte du fait de la mise en valeur d'un site ou d'un monument et de sa participation à un paysage. Les récentes orientations des politiques en matière de paysage ont modifié ou défini de nombreux outils juridiques qui portent une attention particulière à l'arbre. Le paragraphe qui suit présente une synthèse de ces modifications instaurées par la loi « paysages » de 1993 et le développement du droit de l'environnement. [Cette date charnière dans la prise en compte de l'arbre urbain sur le plan législatif est également celle qui instaure une nouvelle dynamique à l'arbre agricole (Voir troisième partie, chapitre septième, 2.1.2.)].

2.2.2. La mise en valeur paysagère réoriente les dispositions législatives

Dans le tableau précédent détaillé en annexe XXII, nous avons représenté en rosé les nouvelles prescriptions en faveur de l'arbre urbain induites par les préoccupations paysagères. Il est indubitable que la plus grande avancée en terme de protection de l'arbre est due aux considérations paysagères. L'arbre, composante paysagère, enjoint l'adaptation du cadre juridique au-delà même de l'aspect environnemental et écologique du végétal.

- L'impact paysager sur les PLU : la loi « paysage » étend le classement en EBC des arbres isolés, des haies, des réseaux de haies et des plantations d'alignements pour les seules motivations paysagères. Cette reconnaissance patrimoniale du couvert arboré implique donc pour tout abattage une justification autre que phytosanitaire. La prise en compte globale du site et de sa composition paysagère est désormais un frein important aux remaniements intempestifs des plantations. L'institutionnalisation du patrimoine paysager, dont l'arbre est un des éléments constitutifs majeurs, ajoute également de « *nouvelles instances au contrôle de la production architecturale* » (Fabre, Autran, Barrué, Domenech, 2000, p. 1). S'ajoute ainsi, à tous les documents déjà exigibles lors des demandes de permis de construire, un volet paysager. En son sein doit être présentée la manière dont est envisagé le traitement des accès à la construction et ses abords. C'est à ce titre que les plantations, et en particulier les arbres, peuvent désormais être la source d'un refus de construction par la non conformité du volet paysager.

- Dans les Parcs Naturels Régionaux : les PNR jouent depuis 1993 un rôle important dans la protection des paysages. Leur document central qui est la charte du parc recense désormais « *les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères* » sur leur territoire (Les droits de l'arbre, juin 2003).

- Sur les arbres d'alignement : la destruction de ce patrimoine arboré révélée par les inventaires des arbres hors forêt a suscité une prise de conscience qui n'a pas pu rester sans impact sur les politiques paysagères. Le décret n°98-865 du 23 septembre 1998 autorise le préfet à consulter la commission départementale des sites, perspectives et paysages au sujet d'abattages litigieux ou de projet ayant un impact important sur les paysages. Si l'ampleur des travaux le justifie, une étude d'impact peut alors être exigée.

- Sur la coexistence des réseaux : au-delà des règles d'usage propres à l'EDF et aux réseaux de télécommunications, des protocoles d'accord peuvent être signés entre les gestionnaires de l'arbre public et les autres occupants du domaine public (DDE, EDF, GDF, France Télécom...). L'on trouve déjà ces documents de mise en œuvre dans certaines grandes villes comme Lyon, Nantes ou le département de Seine-et-Marne. Dans sa charte de l'arbre urbain, la ville de Montpellier annonce son intention de développer un tel accord mais, pour l'instant, ce souhait demeure non réalisé.

- Sur les espaces verts dans les zones loties : contrairement aux précédentes évolutions qui émanent toutes de la loi « paysage », ce dernier exemple résulte de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Dans le but d'assurer une offre d'habitat diversifiée et de qualité, la loi SRU impose la rédaction d'un projet paysager pour la création d'un lotissement. Au même titre que le volet paysager du permis de construire, le document doit préciser le projet architectural et paysager du futur lotissement dont les dispositions relatives à l'environnement et à la collecte des déchets (Les droits de l'arbre, juin 2003). L'autorisation de lotir peut dépendre de la garantie de plantations suffisantes pour répondre aux besoins des locataires.

Le cadre juridique se dote peu à peu de mesures qui permettent aux personnes soucieuses de la situation de l'arbre urbain en général, et aux gestionnaires en particulier, de ne plus se trouver dans une impasse. Il est toutefois important de constater que parmi toutes ces prescriptions relatives au milieu urbain, aucune ne considère l'arbre comme un élément digne d'intérêt et de protection pour sa seule valeur végétale. L'arbre est apprécié comme un cristalliseur de valeurs (Voir première partie, chapitre deuxième) et c'est à ce titre qu'il est dorénavant protégé et géré. Malgré la diffusion des sources et leur non spécificité, des textes existent. La protection de l'arbre urbain est aujourd'hui possible. Afin d'outrepasser la complexité et la diversité de ces

mesures législatives, la mise en place d'outils spécifiques et performants, d'administrations compétentes et d'une main d'œuvre qualifiée est essentielle.

2.2.3. Les administrations compétentes et les nouveaux outils à leur disposition

Peut être vaudrait-il mieux que dans ce dédale de lois, de prescriptions, de documents contractuels et bien d'autres encore, une seule instance soit chargée de la gestion du patrimoine arboré des villes. Si les services municipaux incarnent encore ce pôle unique de compétence, les nouveaux aménagements qui impliquent de lourds travaux de plantations sont régulièrement concédés à des maîtres d'ouvrage privés. Dans le cas de Montpellier par exemple, ces entreprises qui répondent à un appel d'offre sont tenues toutefois de ratifier le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui recense l'ensemble des réglementations et des prescriptions qu'elles acceptent de suivre si elles travaillent pour la municipalité (Entretien avec la paysagiste de l'agence AGD). Toute personne qui intervient sur les espaces verts publics signe, simultanément à son contrat, la charte de l'arbre urbain de la ville. Il ne peut y avoir ainsi de coupure dans la logique des pratiques et des politiques.

La gestion des espaces verts urbains étendus à l'arbre urbain en général est initialement du ressort des services municipaux en France comme à l'étranger. La différence se situe essentiellement dans leur organisation en fonction de l'importance du patrimoine arboré de chacune des villes et de la main d'œuvre à disposition (voir huitième chapitre).

L'ensemble de ces services, qu'ils soient français, italien ou espagnol, tente d'élaborer une politique de vert urbain adaptée tant à la physionomie et à la spécificité de leurs terrains qu'aux mesures réglementaires en cours et à leur schéma d'organisation territoriale respectif³⁵. D'après ces documents, l'essentiel pour eux, est de relever le défi de l'équilibre territorial et du développement durable. Ces objectifs passent par une organisation des territoires, du local au global, selon deux démarches menées en parallèle : la première s'inscrit dans une politique d'aménagement individuelle visant une croissance soutenable pour la ville au sein des nouvelles dynamiques et pratiques territoriales et paysagères (à l'échelle des pays, des provinces, des départements, des régions, de la nation, du bassin méditerranéen et de l'Europe) ; la seconde consiste en une politique de coopération décentralisée à l'échelle de la Méditerranée voire de l'Europe. Le positionnement stratégique de nos terrains permet l'observation d'un

35 La ville de Montpellier s'insère dans les prévisions du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire ; pour Firenze, il s'agit du plan de coordination territoriale de la Province et pour Valencia du plan stratégique de Valencia 2015.

développement du partenariat entre le Nord et le Sud de l'Europe, et entre également le Nord et le Sud de la Méditerranée par delà les limites européennes.

- Les outils d'une politique locale de l'arbre : ils se résument aux outils développés par les services municipaux compétents et aux différents bureaux dont les responsabilités spécifiques relèvent de l'organisation même de ces services.

- Les premiers correspondent aux divers règlements instaurés pour la gestion et la préservation du patrimoine arboré. Il s'agit du code l'arbre urbain pour la ville de Montpellier (1996), du règlement pour la tutelle du patrimoine arboré et arbustif de la commune de Firenze et de l'ordonnance municipale des parcs et jardins de Valencia. Chacun relève de démarches et d'orientations particulières que nous reprenons succinctement dans la figure 30 (page suivante). Il s'agit d'une présentation des textes en eux-mêmes ; l'application des mesures déclinées est quant à elle détaillée dans le huitième chapitre traitant des acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine arboré urbain.

Figure 30 : Tableau des textes locaux pour une politique de l'arbre particulière
Pardo, C., 2005

Orientation du texte Sujets abordés	« Charte de l'arbre urbain » Montpellier	« Regolamento per la tutela del patrimonio arboreo e arbustivo » Firenze	« Ordenanza municipal de parques y jardines » Valencia
Aspect	Ouvrage de 96 pages	Livret de petit format de 33 pages	Fascicule de 23 pages
Illustrations	Nombreuses	Non	Non
Cartographie	Oui	Non	Non
Thématique	Arbres	Arbres et arbustes	Espaces verts : parcs, jardins et plantation d'arbres
Définition du végétal	Non	Oui : différence arbre/ arbuste	Oui : être vivant
<i>Organisation et fonctions des services municipaux</i>	Non	Oui : administration communale / commission communale pour la planification du vert urbain / services techniques	Partie non spécifique mais présentes en filigrane dans le texte
Mesures réglementaires	Nationales et d'usages locaux	Municipales	Municipales
Guide technique	Développé et précis	Non	Sommaire
Développement durable, lutte biologique et dimension paysagère	Présentation et méthodes pour les trois approches	Non	Dimension paysagère seulement
Taille / Elagage / Abattage	Techniques, réglementations et normes	Réglementations et normes	Réglementations et normes
Conduites à tenir pendant des travaux	Techniques précises	Directives	Directives
Normes d'usage des espaces verts	Non	Non	Oui
Infractions et sanctions visant la protection des espèces végétales	Non	Partielles : concernent seulement les aménagement	Oui
Evocation des réseaux coexistants	Uniquement aspect juridique national	Non	Obligations imposées par la ville : enfouissement des réseaux
Choix des espèces	Détaillé et détermination de palettes végétales par quartier et par unité paysagère	Préférence concernant les espèces fonctionnellement et climatiquement adaptées à Firenze	Préférence concernant les espèces fonctionnellement et climatiquement adaptées à Valencia.

La charte de Montpellier développe la technicité de la gestion des arbres (un chapitre) et les préoccupations paysagères (deux chapitres sur quatre). Ce n'est en aucun cas un règlement décomposé en articles qui font autorité sur la commune. Il n'en demeure pas moins que les conseils pratiques et les valeurs développées dans ce document doivent être suivis par l'ensemble des gestionnaires intervenant sur son territoire.

La ville de Florence a eu pour objectif en 1992 d'uniformiser les interventions sur son patrimoine arboré et arbustif. A ce titre, le conseil municipal a voté un règlement qui lui est propre, composé de 13 articles relevant des interventions sur les arbres publics et privés situés sur le territoire communal, de la veille phytosanitaire ainsi que du rôle de la commission pour la planification du vert urbain. Il recense et adapte au compte des spécificités de son patrimoine vert les codes et lois nationaux.

L'ordonnance en place à Valencia souhaite organiser la création et la conservation des espaces jardinés. Contrairement aux deux documents précédents, elle n'est pas spécifique à l'arbre mais bien aux parcs et jardins, termes sous lesquels sont entendus également les places arborées, les squares et les alignements d'arbres. De forme très proche du règlement florentin, quarante-sept articles signalent les normes à suivre et les infractions à ne pas commettre en matière de création, de conservation et de l'usage des espaces verts et des plantations d'arbres.

- Les bureaux et personnels en charge de la gestion de l'arbre urbain sont les premiers à mettre en pratique les conseils et les règlements présentés ci-dessus. Les services municipaux en tant qu'acteurs principaux de cette gestion, comme nous le disions précédemment, s'organisent en différents pôles de compétence autour d'une stratégie orientée vers la réalisation des objectifs fixés dans les documents contractuels qu'ils soutiennent. Nous verrons dans le huitième chapitre si la spécificité des textes sur lesquels ils s'appuient appelle une logique sectorielle (Voir troisième partie, chapitre huitième, 3.).

- Les outils de la coopération :

Les services et les politiques précédentes sont les garants d'une gestion et de la maintenance organisées et planifiées des espaces verts. La progression des initiatives locales dépend essentiellement de cette échelle de décision et de services. La problématique d'aménagement urbain, selon des principes de développement durable et qualification paysagère, a cependant été initiée par la commission européenne et soutenue par diverses instances qui favorisent la coopération. A ce titre, de nombreux programmes, qui voient le jour majoritairement sous la tutelle de l'Europe, encouragent un développement raisonné des

espaces verts urbains afin de revitaliser les zones urbaines tout en améliorant la qualité de vie des citoyens et leur environnement. Une approche par les territoires apparaît pertinente pour définir les projets en cours qui peuvent être répartis selon la typologie qui suit :

- Les projets pour repenser les territoires en marges de l'urbain : les couronnes vertes des villes, qu'elles soient agricoles, forestières ou jardinées, occupent les préoccupations des aménageurs et des décideurs contemporains. Le couvert arboré périurbain limite l'extension de l'urbanisation de la ville et le rapprochement des agglomérations périphériques. Sans protection, l'on assiste à la suffocation des villes et à la fusion des territoires qui perdent ainsi de leur lisibilité. L'enjeu est non des moindres. Les villes méditerranéennes dont la population croît régulièrement depuis une décennie sont confrontées à cette situation critique en limite de leur zone urbaine. Une réflexion commune peut contribuer à élaborer des méthodes de pensée et de pratiques transnationales en accord toutefois avec des enjeux locaux spécifiques. La communauté européenne défend deux programmes sur cette thématique, initiés tous deux en 2002 et se déroulant jusqu'en 2005. « *Métropole nature* » est un programme INTERREG IIIB, financé à près de 50% par le FEDER et regroupant au total onze partenaires. Alliant des territoires aussi divers que les communautés urbaines de Grenoble, Lyon, Barcelone ou Milan, il ambitionne de mettre en place une gestion concertée des micro-espaces qui composent la couronne verte péri-urbaine. Malgré des contextes différents, des convergences ont pu être observées puisqu'en 2004 des productions transnationales avaient déjà été réalisées ; un guide méthodologique pour la gestion et la protection des espaces naturels de la péri-urbanité ainsi qu'une charte de gouvernance étaient également en cours de réalisation. « *Greenlink : paysages entre ville et campagne* », autre programme INTERREG IIIB Medocc, s'inscrit dans un axe résolument méditerranéen puisque, outre diverses villes d'Italie et d'Espagne (dont Firenze et Valencia), le Maroc, en tant que partenaire Meda, et l'université d'Aix-Marseille, en tant que réseau de recherche, se sont joints à la réflexion. Il s'agit d'une première approche en coopération de cette thématique et chaque partenaire doit donc contribuer par des actions individuelles sur leur propre territoire à l'élaboration en commun d'un guide technique et de bonnes pratiques. Le directeur du bureau thématique et de projet « *parcs urbains et métropolitains* » florentin, chef de file de ce programme, nous a signalé que « *l'acquisition d'un langage commun et la qualification des objectifs s'est avéré être un préalable indispensable* » (Entretien Giovanni Malin, Firenze, juin 2003). C'est seulement après cette première étape, que les participants ont pu témoigner de leurs expériences précédentes en la matière et constituer une grille thématique comparative des enjeux locaux. Des projets pilotes de développement local établis selon les modèles d'action définis à l'étape antérieure

(répondant notamment à une des huit activités retenues dans la grille méthodologique) ont été ainsi appliqués sur des sites prédéfinis. A Firenze, « *ce programme participe à la réalisation du « Parc de l'Arno et de ses affluents » mené conjointement par les services municipaux et provinciaux* » (Entretien avec le directeur du service environnement et territoire de la Provincia du Firenze, Juin 2003). Valencia constitue par ailleurs un site pilote pour l'amélioration et la protection de l'espace agricole périurbain. La « huerta » valencienne est l'une des plus importantes ceintures vertes productives destinée à devenir un espace valorisant pour la ville.

Chacune avec leur particularité et leurs propres objectifs, les villes partenaires ne cherchent pas à faire comme les autres mais bien à s'inscrire dans une pensée commune afin de profiter de la mise en commun des savoirs et des expériences. Les deux programmes présentés suivent finalement une même logique d'action :

- le recensement de l'existant,
- l'observation à l'échelle locale des méthodes et techniques employées,
- la confrontation des problèmes et des solutions apportées dans un recueil transnational de ces expériences,
- l'élaboration de pratiques et d'une logique communes (Bonnes pratiques)
- Application sur des sites pilotes préalablement définis

« Greenlink » accorde cependant plus d'importance à la démarche méthodologique alors que « Métropole nature » se préoccupe de la maintenance des espaces nouvellement créés ou restaurés grâce à l'élaboration d'une charte de gouvernance qui peut constituer la sixième et dernière phase de ce projet.

- Les projets pour créer, préserver et réorganiser le patrimoine arboré des villes : les démarches entreprises en matière de décision et de gestion du patrimoine arboré urbain étaient encore récemment du seul ressort des maîtres d'œuvre et d'ouvrage de la ville concernée. Tout au plus, les gestionnaires pouvaient s'inspirer des espèces plantées dans les communes voisines et, ce faisant, lançaient la mode de tel ou tel végétal d'ornement. Depuis moins d'une décennie, ces mêmes responsables recherchent conseil, financement et appui auprès de diverses instances départementales, régionales, nationales voire supranationales. Le soutien économique est d'ailleurs essentiellement venu, pour les programmes les plus importants, de l'échelon supranational et plus précisément de la communauté européenne.

Les programmes d'initiative communautaire URBAN et leur nouvelle version URBAN II se consacrent à la revitalisation des zones urbaines. Ils financent à ce titre des projets novateurs d'amélioration des conditions de vie de l'urbain, notamment par la rénovation de

l'habitat et la création d'espaces verts. Le FEDER peut participer à hauteur de 75% pour chacun des programmes soumis par des zones urbaines en retard de développement et jusqu'à 50% dans les autres cas. C'est ainsi que le projet URBAN II (2001-2006) de la commune de Bastia est cofinancé par la commission européenne en attribuant 11,813 millions d'euros sur un budget total de près de 31 millions d'euros. Les autres contributions publiques complètent le financement de 90% du projet. L'une des priorités de ce programme qui reçoit d'ailleurs la plus grande part des aides financières est réhabilitation de deux quartiers en mal de développement, le centre historique et les quartiers sud. Afin d'y renouveler la population, d'amorcer ainsi un renouveau social et économique, l'idée est de rénover les bâtiments dans un souci du patrimoine historique et architectural tout en y insérant des aires vertes. Trois autres pôles d'actions complètent URBAN II Bastia qui demeure sous l'autorité de gestion du maire de la ville. Le bon déroulement de ce programme d'initiative communautaire a lieu cependant en étroite coopération avec divers partenaires économiques et associatifs. Cette collaboration est le seul garant d'une bonne acceptation du projet par la population et d'une approche novatrice de la conception des espaces verts urbains.

Dans une même préoccupation de re-dynamisation de la ville par le végétal, la communauté urbaine de Valencia a réfléchi quant à elle à la manière dont pouvaient s'organiser et s'intégrer au mieux les nouveaux aménagements paysagers. L'idée d'un Plan vert pour Valencia est venue d'un jeune conseiller municipal qui suite à de nombreuses publications et à un recueil d'expériences d'autres villes a fait adopter ce projet par le conseil municipal en mars 1992. Selon le directeur du plan vert, cette planification est une organisation non pas urbanistique mais complémentaire de l'urbanisme « *ayant même la vocation de dépasser l'échelon communal* » (Entretien directeur du Plan vert de Valence, décembre 2003). Pour bien insérer l'arbre à la ville, il faut penser au-delà du local et s'appropriier le concept de développement durable. Les institutions supranationales telles que l'UNESCO, l'union européenne et le conseil de l'Europe, réticentes au départ, puis de moins en moins frileuses, finissent par soutenir cette action. Le comité espagnol du programme MAB de l'UNESCO appuie la publication de l'expérience valencienne. Finalement, un bureau indépendant et technique du plan vert a vu le jour. Il n'en demeure pas moins que la bonne collaboration des diverses équipes en place, celle de ce bureau et celle du service municipal des jardins et du paysage, et l'appui moral et financier de l'UNESCO et de l'union européenne (programme Life) ont permis en six ans l'accomplissement d'un travail considérable : la planification des alignements d'arbres le long des nouvelles avenues, le parc du fleuve, l'établissement des qualités écologiques, paysagères et touristiques de la huerta valencienne ainsi que l'ouverture

de la ville vers la mer et l'Albuferra (zone humide protégée). Depuis, de nombreuses villes espagnoles s'appuient sur leur expérience de planification verte voire du couvert arboré. Cette demande les a poussés à publier en 2003 un ouvrage destiné aux aménageurs comme aux utilisateurs afin d'établir un guide méthodologique en matière de planification.

Cet objectif de réorganiser les espaces verts urbains et leur gestion est à l'origine d'un nouveau programme de recherche lancé en 2003 par le secteur « Promotion, essai et transfert de l'innovation » de l'ARSIA, précédemment présentée. Il a ainsi pour objet « *la réalisation et la gestion multifonctionnelles des espaces verts urbains et périurbains* » (Entretien forestiers de l'ARSIA, 27 mai 2003). L'agence régionale est seulement l'instigatrice du projet et appelle aux candidatures d'organismes de recherche qu'elle financera à hauteur maximale de 75% du budget global. Ce projet s'oriente vers la diffusion des savoirs puisque les résultats des divers programmes sélectionnés seront à la disposition des administrations territoriales compétentes, des aménageurs et des techniciens publics ou privés, ainsi que de l'ensemble des acteurs du patrimoine vert urbain ou périurbain. Il est donc question au terme de ces études :

- d'élaborer un manuel technique pour la création d'espaces verts multifonctionnels (typologie des espaces, choix des espèces, conditions de plantation, culture des arbres, protection phytosanitaire et sécuritaire),
- d'évaluer les coûts et les bénéfices de telles opérations tout en indiquant les méthodes à disposition qui permettent d'évaluer l'impact économique de ces espaces verts sur les territoires,
- d'analyser synthétiquement le cadre juridique en place et proposer les interventions possibles au niveau communal et régional selon les documents de planification territoriale respectifs,
- et de proposer enfin une méthodologie de recensement des réseaux verts qui devront être géoréférencés dans une banque de données et intégrés à la cartographie technique de la région Toscane.

Suite à cet appel, deux programmes en coopération ont été retenus. Le premier « recherche sur les systèmes de vert multifonctionnels toscans » calque exactement ses objectifs sur ceux de l'ARSIA et est mené par le département scientifique des productions végétales de l'université de Bari en partenariat avec trois départements de l'université d'agronomie de Firenze, la faculté de Milan et l'Académie italienne des sciences forestières. D'autres partenaires³⁶ (dix au total) s'associent également au projet. Cette recherche se déroule sur trois ans (septembre 2003 à juin 2006) et dispose d'un budget de 379 000 euros financé

³⁶ de la commune de Firenze à diverses associations

pour près de la moitié par l'ARSIA. Le deuxième s'apparente à un protocole d'accord signé en avril 2004 entre le bureau thématique et de projet « systèmes des parcs urbains et métropolitain » de la ville de Firenze, l'ARSIA et l'institut pour la protection des plantes de Firenze du Centre national de la Recherche. Il y est question d'optimiser et de raisonner le choix des espèces, leur origine, les techniques agronomiques et sylvicoles appliquées. Les partenaires décident d'agir ensemble afin d'améliorer la communication, l'information et la formation des opérateurs de ce secteur, et de promouvoir leurs actions individuelles et communes.

Il peut être observé pour cette thématique un partenariat essentiellement concentré dans les échelons régional et local contrairement aux problématiques forestières et agricoles. La proximité facilite les échanges et accroît de fait la confiance entre les acteurs ainsi que les motivations et les perspectives communes. Quand le partenariat a lieu localement, cette multiple participation concourt à la réussite du programme ; chacune des instances participantes, quelle soit municipale, privé ou associative, s'impliquent activement dans la réalisation et le suivi des aménagements.

3. PREMIER BILAN

L'approche des politiques publiques sur le temps long se justifie par le riche passé forestier duquel est puisé le cadre législatif de l'arbre en général. La démarche stratégique et organisationnelle de la gestion de ce végétal s'en trouve de fait intimement liée à l'occupation des sols et à l'organisation même des territoires. Les dispositions juridiques adaptées à l'arbre du milieu rural se fondent ainsi sur les textes forestiers déjà existants. L'arbre en milieu urbain synthétise ces réglementations en raison de la multiplicité de formes et de formations qu'il peut présenter. La gestion des parcs forestiers, des forêts péri-urbaines et des campagnes urbaines relèvent des directives des codes forestier et rural bien que leurs objectifs se concentrent prioritairement sur des valeurs paysagères et ornementales en ambiance urbaine.

L'élaboration de documents contractuels censés répondre à une demande spécifique n'est en fait qu'un recueil de droits d'usage établis entre les différents acteurs et gestionnaires du domaine public. Leur vocation n'est pas seulement juridique. L'intérêt de tels guides s'inscrit essentiellement dans la technicité, la pratique du terrain, ainsi que dans les actions de protection et de développement du patrimoine arboré qui en résultent. Comme l'écrivait déjà, en 1987, Jean-Luc Ly, « *entre une simple coordination des textes existants et la définition d'une protection générale et absolue, l'objectif reste bien de protéger l'arbre sans figer la ville. Le statut de l'arbre urbain reste un*

double pari, pari sociologique sur la coordination des actions touchant au végétal, pari juridique sur l'élaboration des règles s'imposant à tous, y compris à ceux qui les édictent » (Ly, 1987, p. 14).

Les préoccupations et la démarche paysagère, suite à la loi « Paysages » de 1993, à la charte du paysage méditerranéen et à la convention européenne du paysage, réorientent et renforcent la protection du couvert arboré forestier, rural et urbain. L'impact paysager est dorénavant le moteur le plus efficace de protection de l'arbre. Il se retrouve parmi les motivations et les objectifs de la majorité de projets qui consistent en la création, la protection ou la réhabilitation de plantation et, ce, d'autant plus quand il s'agit d'une espèce représentative d'un paysage particulier comme peut l'être le chêne vert.

Les programmes en cours constituent un véritable plaidoyer pour la coopération participant à ce pari sociologique de coordination des interventions. Le schéma régional d'aménagement du territoire en fait d'ailleurs un enjeu vital, non seulement pour les régions de l'arc méditerranéen, mais également à l'échelle européenne. Le renforcement du partenariat et du dialogue inter-régional concourt à l'amélioration de l'organisation des services techniques et gestionnaires grâce au partage d'expérience. Ces échanges sauraient être une solution à la difficulté de répartir efficacement, au sein des directions des espaces verts, les pôles (voire les entités végétales) de compétences dans des services appropriés. Les lacunes observées se répètent souvent à des échelles diverses. Montpellier, Firenze et Valencia ont réalisé des choix propres en matière de gestion publique. Malgré les efforts entrepris et les programmes en cours, les études de terrain menées traduisent un réel manque de communication entre gestionnaires du patrimoine arboré à l'échelon méditerranéen. La mise en commun systématique des avancées méthodologiques, de recensement, de planification et de maintenance tendrait à accroître l'efficacité du travail accompli localement. Tant les points positifs que les erreurs gagneraient à être divulgués. Les programmes en cours développent pour l'instant des catalogues de bonnes pratiques et appliquent les méthodes retenues à des sites-pilotes. Il apparaît évident que la coopération méditerranéenne trouverait son apogée dans un rapprochement des services municipaux volontaires et « moteurs ». La législation européenne venant uniformiser les pratiques nationales en matière d'environnement et de protection de la nature, l'adaptation des actions aux cadres juridiques nationaux en serait d'autant plus aisée.

L'analyse des politiques et des outils à disposition traduit une immixtion des codes forestier et rural dans la gestion des patrimoines arborés urbains selon deux formes distinctes :

- la première est une application directe de ces codes pour la ville notamment dans les espaces naturels présents en îlots dans la trame urbaine (ripisylve, bois...) et dans les parcs forestiers urbains.

- la deuxième est une participation indirecte. Par cela nous entendons que les codes préexistants ont largement influencé, dans la forme et le contenu, le statut législatif de l'arbre urbain.

En conclusion, l'approche historique du statut de l'arbre révèle, en plus du flou existant encore dans la typologie des arbres hors-forêt et malgré des apparences trompeuses, une étroite interaction des textes de loi de chacun des espaces en question. Il ressort toutefois de l'approche spatiale un réel déséquilibre entre la façon des législateurs du milieu forestier et la minimaliste production de ceux du milieu urbain. Les préoccupations actuelles réorientent cependant communément les textes en vigueur. Les questions paysagères et territoriales sont désormais les problématiques à l'origine des dernières avancées en matière :

- de protection, de réhabilitation ou de nouvelles plantations d'arbres ;
- de politiques publiques
- de programmes en coopération, sources de financements multiples
- de réorientation des compétences et des objectifs (territoriaux et moins sectoriels)
- de réorganisations des services compétents.

A ce titre, ce chapitre interroge sur l'impact de l'évolution du statut de l'arbre sur les territoires, les acteurs et les gestions respectives, questionnement déjà soulevé dans les parties précédentes. Qu'en est-il, à ce jour, de la gestion et du processus décisionnel développés autour du chêne vert en milieu forestier et hors-forêt ? Si dans le premier cas, les programmes en cours, que nous allons de fait analyser, répondent de manière spécifique à la situation critique des chênaies vertes dans les arrières-pays méditerranéens, l'étude de la gestion du chêne vert en milieu urbain ne répond pas d'une instance ni d'acteurs particuliers. Dans ce cadre-ci, elle conduit donc à l'analyse précise de l'organisation des acteurs impliqués dans la gestion globale des espaces verts urbains. Les entretiens menés sur les trois terrains de la Méditerranée nord-occidentale nourrissent dans le chapitre suivant cette trame dichotomique.

CHAPITRE HUITIEME

L'IMPACT TERRITORIAL DES RESEAUX D'ACTEURS, DES POLITIQUES, ET DES
GESTIONS ACTUELLES DES PATRIMOINES ARBORES

L'observation du terrain effectuée lors des premiers voyages d'étude a permis et facilité l'exposé, au chapitre précédent, des politiques et des gestions en place dans chacun des sites retenus. La visite des espaces verts et des zones boisées en présence d'un membre des services gestionnaires ou de chercheurs ainsi que la rencontre de personnes-relais, lors des premiers échanges avec des géographes, des botanistes et des forestiers, ont révélé des thématiques-clés sur chacun des terrains qui requéraient un approfondissement. C'est ainsi que, au regard de notre problématique et de l'angle d'approche sélectionné, deux approfondissements à mener de façon parallèle ont émergé : l'un en relation avec la thématique agro-forestière, l'autre en lien avec l'arboriculture urbaine.

Sur les trois terrains, la production trufficole suscite tant d'interrogations et de nouvelles actions politiques, gestionnelles et territoriales (formations, débats, actions de développement régional, pré-études...) que cette orientation forestière et agricole constitue le premier thème développé et discuté. Il semble d'ailleurs pertinent, à la vue d'une organisation reconnue des services agricoles et forestiers, de centrer l'analyse des entretiens sur le contenu des programmes afin de cerner leurs enjeux et leurs impacts territoriaux.

La problématique de l'arbre urbain, comme nous venons de le voir dans le chapitre précédent, relève de la compétence communale. Les entretiens menés avec les instances compétentes, en France et en Italie, s'orientent majoritairement vers la définition des rôles de chacun des services rencontrés et leur implication dans la réalisation des nouveaux aménagements et dans l'entretien et la réhabilitation du patrimoine existant. Ces deux entrées, grâce à des exemples précis, permettent de comprendre l'établissement du cadre décisionnel communal, tourné de plus en plus vers l'externalisation ainsi que la constitution d'un réseau vert étroitement dépendant du budget réservé, de l'optimisation de la maintenance et des choix toujours trop personnels plutôt que raisonnés. L'étude espagnole, en raison des difficultés rencontrées auprès des services municipaux, ne servira qu'à nuancer les propos, confortant ou bien précisant l'analyse.

L'objectif de ce chapitre est donc de recentrer l'ensemble des concepts discutés jusqu'alors et de les confronter à la réalité du terrain, aux dires des acteurs rencontrés. Malgré la volonté de chacun, l'optimisation du fonctionnement des services et de l'utilisation des compétences est-elle effective ? La coopération et la communication, indispensables à une gestion territoriale du patrimoine arboré, fonctionnent-elles ? Finalement, comment les actions individuelles ou groupées, menées par des hommes citoyens, élus ou techniciens sur le patrimoine arboré existant ou à venir, transforment les espaces, les mettent en mouvement ? Quels sont justement ces acteurs qui participent à l'ancrage territorial du chêne vert en Méditerranée ?

Ce triptyque qui s'instaure entre les hommes, l'espace et l'arbre organisent de nouveaux territoires. Les acteurs en sont les initiateurs.

1. LE CHENE VERT EN TANT QU'ARBRE TRUFFIER AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DES HOMMES AGISSANT POUR LE RENOUVEAU AGRICOLE ET FORESTIER DE L'ARRIERE-PAYS MEDITERRANEEN

Se questionner sur le rôle de l'arbre dans la territorialisation de l'espace ou dans l'obtention d'une nouvelle territorialité, comme cela a été le cas au chapitre cinq (deuxième partie), a permis d'introduire des concepts phares de la géographie contemporaine : l'espace, les acteurs et les territoires.

Etudier l'organisation d'actions émergentes autour d'une thématique commune, à savoir la production truffière, aux terrains français, espagnols et italiens privilégiés révèle non pas une action de développement agricole ou forestier de plus mais un projet complexe de développement durable du territoire pour lequel interagissent de nombreux acteurs et se mettent en place des réseaux ressources.

En cela, nous avons cherché par le biais d'entretien individuel auprès de ces acteurs « agissant » à comprendre la mise en place de ce projet pour le territoire, depuis l'origine aux actes, notamment grâce à l'ancrage d'un discours favorable à la transformation des couverts arborés particuliers, agricoles ou forestiers, à vocation truffière. Nous avons ainsi formé un réseau méditerranéen de personnes ressources avec lesquelles nous nous sommes entretenus (au sein de leur service puis visite des zones exploitées) et avons ainsi pu constater l'intérêt grandissant des régions étudiées envers cette orientation « agro-forestière ». Au-delà des entretiens, des correspondances régulières ont été nourries afin de connaître le plus régulièrement possible les avancées des programmes respectifs. Au sein de ce chapitre, le

travail de terrain effectué permet de suivre et d'analyser cette action territoriale depuis les constats initiaux à la problématique, des démarches individuelles à l'installation d'une coopération interrégionale puis internationale, du tâtonnement aux actions proprement dites et aux premiers résultats : l'espoir d'un développement durable du territoire par une nouvelle exploitation du chêne vert.

L'ensemble des données participant à l'argumentation est issu de l'analyse des entretiens effectués auprès des acteurs français, italiens et espagnols.

1.1. Les vergers de chênes verts mychorisés : l'espoir d'une reprise agricole

Ces projets pour le territoire, comme nous le disions plus haut, ne s'inscrivent pas dans une logique à objectif unique. Après l'analyse des entretiens, les résultats escomptés concernent l'ensemble du territoire en déprise et divers enjeux. Il existe toutefois deux angles d'approche distincts : l'orientation agricole et le choix sylvicole. Le premier, présenté dans cette section, est celui qui nous est apparu le plus en amont du projet. Il répond directement aux processus socio-spatiaux observés (déprise agricole) en mettant en œuvre les dernières avancées scientifiques. Les objectifs et la motivation sont importants ; les premiers résultats ne sont pourtant pas à la hauteur des espérances.

1.1.1. Préliminaires et acteurs de ce développement agricole

Le milieu rural de l'arrière pays méditerranéen est en crise depuis les crises phylloxériques, les exodes ruraux et l'industrialisation des techniques agricoles. De nombreuses parcelles difficiles d'accès ont été abandonnées pour cantonner l'agriculture et la viticulture dans les vallées. Cette désertion, conjointement à l'arrêt des activités traditionnelles de garrigues, conduit à une emprise du couvert forestier qui grignote de plus en plus d'espaces dans la frange rurale et périurbaine.

Parallèlement, les notables et les paysans s'aperçoivent qu'il ne faut pas semer des truffes (premières tentatives au XVII^{ème} siècle) pour en récolter mais semer des glands de chênes pour produire des truffes. Outre ces quelques plantations productives, l'extension, tout d'abord clairsemée, des taillis de chênes verts sur les zones incultes accroît considérablement le nombre de truffières et, corrélativement, la production de ce champignon. A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du siècle dernier, la production française atteint les 2000 tonnes contre seulement 20 à 40 tonnes en ce début du XXI^{ème} siècle. L'ingénieur forestier rencontré, également président du syndicat des trufficulteurs lozériens explique que « *les truffes descendaient par tombereaux entiers du Mont Ventoux vers le marché de Carpentras. Si dans un premier temps, la déprise*

agricole engendre les truffières, c'est la déprise forestière qui à terme les fait disparaître » (Entretien ingénieur forestier CRPF, 2004).

Les acteurs qui s'occupent désormais de contrer cette inexorable chute de la production ont des parcours distincts et leur intérêt n'a été sollicité ni au même moment ni pour les mêmes objectifs. Les uns sont des nouveaux propriétaires fonciers de parcelles forestières ou en friche qui réfléchissent à une valorisation de ces terres difficiles (entretiens à El Toro, Valencia, mai 2004 ; à Saint Guillem Le Désert, février 2005) ; les autres sont les héritiers curieux d'une lignée de trufficulteurs (cueilleurs puis producteurs) qui recherchent l'optimisation de leur vergers. Outre ces producteurs, premiers concernés, les forestiers, ingénieurs, techniciens ou syndicats (entretiens juin 2003, Firenze ; mai 2004 à Valencia ; avril 2004 à Montpellier), et les responsables de projet des services (ou assimilés) régionaux et départementaux (entretiens avril 2004 Montpellier) veulent pour les premiers comprendre et connaître un milieu pour le gérer au mieux alors que les seconds cherchent à appliquer un développement socio-économique durable adapté. Le parcours respectif de chacun va les mener sur le chemin sinueux et secret de la production truffière au grès tout d'abord de rencontres d'un petit nombre d'initiés (professionnels, scientifiques...) avant l'organisation de colloques interdisciplinaires et de programmes internationaux.

Parallèlement à ces parcours d'hommes de terrains, le monde de la recherche a apporté des connaissances considérables concernant le symbiotisme et le cycle biologique de *tuber melanosporum* (dite truffe du Périgord). Ces avancées ont amené les chercheurs italiens, suivis par l'INRA, à produire les premiers plants mychorisés dans les années 1970-1975. Bien que la trufficulture soit apparue à la fin du XVII^{ème} siècle par la plantation de glands issus de « bons producteurs », l'apparition sur le marché de ces plants promus « producteurs » prédit un avenir florissant pour les professionnels. La truffe ne serait plus un trésor que l'on quête mais un produit issu d'une culture maîtrisée et régulière. Le miracle attendu n'a cependant pas lieu. La production continue de chuter : les vergers entiers plantés sur des sols arables et fertiles (ce qui promettait un rendement optimum) ne produisent pas le rendement escompté. Le champignon ne fructifie pas ou peu.

« La maîtrise de cet art est loin d'être acquise. La dérive des méthodes de plantation (mauvais choix de terrain, culture intensive...) a raison de l'espoir des années quatre-vingts qui voulait faire de la trufficulture une exploitation agricole comme les autres » (Entretien ingénieur forestier CRPF, 2004). La recherche alliée à la connaissance des milieux doit persévérer...

1.1.2. Mise en place de systèmes d'actions et de réseaux d'acteurs

L'action isolée ne peut être porteuse d'un développement territorial. Elle est par contre utile à l'expérimentation et sert de référence aux actions organisées.

La mise en place des réseaux d'acteurs et des systèmes d'actions qui vont accélérer de façon croissante les avancées concrètes en trufficulture se fonde sur les réseaux fonctionnels (administratifs, politiques, professionnels et relationnels) agricoles et forestiers préexistants. Ainsi, les propriétaires forestiers des trois pays se côtoient par le biais des syndicats, des centres chargés de les conseiller, de développer des techniques adaptées à un développement durable comme le CRPF en France et l'ARSIA en Italie. Cependant l'intention de renforcer une activité pérenne qui puisse sur le long terme contrer la déprise agricole induit le rapprochement des premiers acteurs que sont les trufficulteurs déjà en place et les techniciens de la recherche.

Les premiers se regroupent en syndicats ou en associations. Ce sont d'ailleurs ces groupements de professionnels qui sont les plus actifs en ce qui concerne l'approche agricole de la production. En France, les premiers regroupements de trufficulteurs ont lieu dans les années 1950. Dans la décennie suivante, la Fédération nationale des producteurs de truffes voit le jour selon la volonté et l'acharnement d'un paysan du Périgord qui parvient à mobiliser une grande partie des trufficulteurs français. Dans les années quatre-vingt-dix, elle devient la fédération française des trufficulteurs et compte de nos jours cinq milles adhérents répartis parmi les sept fédérations régionales ou interrégionales. Il a été évalué à environ vingt milles le nombre de familles impliquées dans la cueillette ou la production de truffes dans ce pays, contre dix milles en Espagne et cent quatre-vingts milles en Italie.

Dans la péninsule ibérique, le cheminement est plus tardif. C'est seulement dans les années 1950 que l'intérêt trufficole émerge. La plus vieille plantation de vergers à cette fin date de 1968 (voir photo). Ce sont des associations de trufficulteurs qui veillent à l'organisation de la profession. Elles se regroupent en l'an 2000 en une fédération espagnole des associations de trufficulteurs (FETT¹). Cette organisation des professionnels est identique à celle observée en Italie où les trufficulteurs se répartissent en association représentée au niveau national par la Fédération nationale des associations de producteurs de truffes (FNAT²).

Avant même le développement à l'échelle nationale de ces instances représentatives des professionnels, les syndicats et associations ont initié des relations concrètes entre ces trois pays producteurs. En 1968, le premier congrès international se tient à Spoleto en Italie ce qui

1 FETT : Federacion española de asociaciones de truficultores

2 FNAT : Federazione nazionale associazioni tartufai tartuficoltori

marque le début des efforts de divulgation et d'échanges entre professionnels certes mais surtout entre scientifiques. Quelques années après apparaissent les premiers plants mycorhizés sous la houlette de chercheurs italiens et français. Trois autres congrès se succèdent avant celui de 1999 fondamental pour la mise en place d'une coopération officielle interrégionale européenne.

Cette rencontre est l'occasion pour le milieu professionnel de ces trois pays, producteurs majoritaires, de créer une instance de coordination entre les producteurs espagnols, français et italiens sous l'intitulé : Groupement Européen Tuber (G.E.T.). Sans budget propre, cette alliance se donne comme objectif de soulever auprès des autorités communautaires l'importance d'une politique de relance de cette activité qui s'appuierait sur un programme de recherches en coopération et coordonné. Leur propre intérêt comme celui des divers échelons (communal, régional, national, supranational) dépendent du rapprochement entre les pays. Les initiatives séparées n'aboutissent pas au-delà du local. A ces fins, le G.E.T. soumet à la communauté européenne un programme visant le développement de trufficulture et la reconstitution du verger européen (2003-2007). Les sources de financements proposées sont multiples comme les axes de recherche envisagés. La participation des organismes de recherche impliqués, publics et privés, est indispensable de même que celle des régions trufficoles et des ministères de la recherche à la vue des thèmes fondamentaux abordés. De l'aide européenne dépend l'aboutissement du projet qui se présente comme « *un programme de développement rural pour toutes les régions concernées qui sont dans la plupart des cas des zones défavorisées de l'espace européen. Ses effets doivent se faire sentir au-delà de la reprise de la production des truffes par un développement local durable. La restauration du verger truffier et l'essor de la trufficulture doivent contribuer au soutien de ces zones défavorisées en assurant le maintien de l'utilisation agricole des terres ou la remise en valeur de celles-ci ainsi que la préservation de l'espace naturel* » (Fédération française des trufficulteurs, 2004). Pour cela la prise en compte totale du triptyque arbre/sol/écosystème truffier nécessite des actions s'engageant dans les domaines de la recherche biologique et écologique, la formation des propriétaires, l'information et la transmission des savoirs, l'harmonisation des réglementations européennes ainsi que le développement et la valorisation économique.

Ce projet territorial prend en compte l'ensemble des actions déjà engagées au niveau national et européen. Il complète ainsi le programme franco-italien-espagnol ADAPT-DEMETER financé par le fonds social européen (1997-2005), les programmes Life

Environnement (entre la Communauté valencienne et Région du Piémont italien), Leader et Interreg³ initiés à divers niveaux de partenariat.

Parallèlement au programme européen des syndicats de trufficulteurs, les démarches aux échelons inférieurs continuent ; cela permet d'envisager l'ancrage de telles orientations agricoles dans un avenir proche. Les collectivités territoriales valenciennes, languedociennes et toscanes s'impliquent, sur leur propre budget, financièrement et volontairement dans les nouvelles plantations. L'agence méditerranéenne de l'environnement (AME) par exemple, (dissoute en 2005 suite aux élections régionales), s'est impliquée, « à la demande de la Région Languedoc-Roussillon dont le directeur du service Environnement était le directeur de cette association », dans un partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière malgré des objectifs un peu différents (Voir même chapitre, 1.2.2.). « L'AME a consacré un budget plus important à la trufficulture qu'à la réhabilitation de truffières anciennes » (Entretien chef de mission AME, 2004).

Les actions pour la constitution de vergers truffiers en région méditerranéenne se multiplient et, ce, à diverses échelles. C'est d'ailleurs cette stratification d'acteurs, d'intentions et d'opérations qui révèle la prégnance de plus en plus forte de ce projet territorial.

1.1.3. Résultat des diverses actions sur le triptyque chêne vert/espace agricole/acteurs

En terme de politiques et de règlements, les sollicitations désormais fréquentes auprès des instances susceptibles de financer de tels projets (Communauté européenne, Etats, collectivités territoriales) ont permis d'atteindre le premier des objectifs, celui d'interpeller et de convaincre les décideurs et les politiques et de remotiver les propriétaires fonciers :

-« L'objectif est de remotiver les propriétaires forestiers à la gestion raisonnée de leur terrain, à son entretien. Il est important de trouver une parole motivante capable de les mobiliser en faveur de la lutte contre la déprise agricole et forestière » (Entretien ingénieur forestier CRPF)

-« La loi du 9 juillet 2001 incite à la multifonctionnalité des territoires. En ce sens elle concourt à la promotion des nouvelles activités paysannes et forestières dont la production de truffes peut faire partie. Il n'existe cependant aucune loi spécifique en France. » (Entretien ingénieur forestier CRPF). Seule existe une norme parue au journal officiel du 10 décembre 1996 visant à établir les conditions de mise sur le marché des truffes fraîches à destination de la transformation ou du

3 Nous citerons notamment celui mené par la région Piémont représenté par l'IPLA (institut pour les plantes ligneuses et l'environnement) de Turin et dont les régions étudiées sont partenaires. Le Languedoc-Roussillon y est représenté par le CRPF, la Toscane par l'ARSIA et la communauté valencienne par le service de gestion forestière. Il a permis d'établir un réseau d'études sur le traitement des truffières en déclin de production.

Une proposition INTERREG IIIB sur la promotion agro-économique de la truffe, suite à une première décision de la commission (février 2005), doit remanier sa problématique et concrétiser la participation de partenaires afin d'obtenir les financements attendus (Entretien avec le chef de file du projet, décembre 2004 et mars 2005).

consommateur. Elle a été adoptée par la profession, le ministère de l'économie et des finances et l'INTERFEL (association représentant les professionnels de la production des fruits et légumes).

-« *Toutefois, un groupe « trufficulture » s'est constitué à l'Assemblée nationale. Il est d'ailleurs le plus important en nombre de parlementaires inscrits. Les seuls textes existant concernent l'exonération de la taxe foncière des terrains nouvellement plantés* » (Entretien chef de mission AME, avril 2004). Cette décision est effective depuis le 1^{er} janvier 2005. L'article 43 de la loi du 23 février 2005 pour le développement des territoires ruraux institue une exonération de l'impôt foncier sur les terrains non bâtis si de nouvelles plantations truffières y ont été effectuées depuis cette date. Cette mesure est le résultat d'une demande de la FFT et constitue un encouragement à la plantation de vergers à vocation trufficole. Le G.E.T. va dans les prochaines semaines, c'est à dire au printemps 2005, lancer un programme de plantations, de rénovations et d'accompagnement. Les répercussions en France sont donc uniquement financières comme le démontrent les décisions régionales (dont le Languedoc-Roussillon) « *de financer à 50% les plants mycorhizés afin d'uniformiser les aides. Jusqu'à 2003, seulement trois départements (la Lozère, le Gard et l'Aude) sur cinq en Languedoc-Roussillon proposaient des soutiens financiers lors des plantations* » (Entretien ingénieur forestier CRPF).

En Espagne, avant la constitution de 1978, seuls le décret 1688/72 du 15 juin 1972 et l'ordre du 8 novembre de la même année qui le développe, établissaient des conditions de recherche et de récolte de la truffe du Périgord et de la truffe brumale dans une optique de protection. La récolte est ainsi réglementée entre le 15 décembre et le 28 février. Après cette date, le gouvernement a adopté un système politique décentralisé. En ce qui concerne la communauté autonome de Valencia, l'ordre du 22 novembre 1996 du conseil en agriculture et environnement octroie des aides pour la trufficulture. Le montant maximal est fixé à la moitié du budget total ce qui correspond au même taux disponible pour les arboriculteurs français (Entretien ingénieur espagnol, mai 2004). La région de El Toro où nous avons réalisé l'observation des orientations agricoles bénéficie de ces subventions « *en raison de critères climatiques et pédologiques favorables* ».

En Italie, les régions, dont la Toscane, gèrent elles-même par le biais de lois régionales les schémas directeurs de l'agriculture et de la forêt. Ainsi, la reconnaissance de l'importance du développement de la trufficulture sur le plan réglementaire se perçoit par les modifications régulières en août 1996, juillet 1997 puis finalement en février 2001, de la loi régionale du 11 avril 1995, n°50, qui codifie la récolte, la culture, la conservation et le commerce de la truffe et promeut les initiatives de développement et de protection. « *Lors de la dernière modification, il est*

noté que la Région s'engage par l'intermédiaire de l'ARSIA (Agence régionale du développement agricole et forestier) et sur les propositions des entités locales, de l'association régionale des trufficulteurs, des associations de consommateurs et des centres de recherche à promouvoir et soutenir les initiatives en matière de trufficulture, orientées vers la recherche, l'expérimentation, la formation des professionnels, l'information des cueilleurs, la gestion, la promotion et la protection » (Entretien ARSIA, juin 2003).

Des trois régions étudiées, la Toscane est la seule région qui relate autant de manière officielle sa participation dans le développement de cette activité.

Dans le domaine de la recherche appliquée, le déblocage des divers fonds communautaires a favorisé les programmes de recherche ce qui a eu pour incidence de multiplier les sites expérimentaux et les centres ou laboratoire concernés comme la création de l'institut en réseau de développement et de recherche européen TUBER⁴ (IRDRET). Fin 2004 cependant, les trufficulteurs ont été invités par l'Europe à scinder, pour faciliter la lisibilité des objectifs, leur programme en deux points distincts, la recherche et le développement. Depuis une nouvelle commission a été mise en place ; les acteurs du GET demeurent dans l'expectative.

En ce qui concerne l'information et la divulgation des données, forts des premiers résultats encourageants, les discours des acteurs du territoire sont plus sûrs et réguliers. La vulgarisation, par le biais d'articles dans la presse régionale ou de reportages télévisuels⁵, introduit les non initiés. La truffe n'est plus l'apanage de quelques connaisseurs gardant jalousement leur secret. La liberté n'est cependant pas complètement acquise puisque l'acteur le plus impliqué dans la promotion des nouvelles voies de production en Languedoc-Roussillon se positionne contre la production de masse : « *la truffe est un produit rare, de qualité et doit le rester. C'est à cela que tient sa préciosité* » (Entretien ingénieur forestier CRPF). Il se réjouirait presque des zones d'ombre restantes dans la maîtrise du symbiotisme et de la fructification du champignon. L'ambivalence de sa position tient au fait qu'il multiplie les apparitions, les conférences et les journées de formation afin de divulguer son savoir auprès de des propriétaires trufficulteurs ou non.

D'un point de vue spatial, l'implication décisive des principaux acteurs rencontrés qui se passionnent vraiment pour ce projet et l'avenir du territoire participe grandement à la diffusion de l'action et à la concrétisation des plantations. L'impact sur l'occupation des sols est déjà perceptible. Quelques 10 000 à 20 000 hectares de vergers créés depuis 1960 en

4 Appellation qui trouve son origine dans le nom de genre des truffes « tuber »

5 Diverses émissions telles que « Envoyé spécial », « C'est pas sorcier », et les informations régionales se sont faites récemment l'écho en France de ces nouvelles pratiques.

France (Entretien Ingénieur forestier CRPF) ; en Espagne, il a été estimé que, pour la seule année 1994, 219 115 arbres truffiers ont été plantés dont 21 600 pour la seule communauté valencienne. L'accroissement annuel des plantations s'élèverait même selon l'ingénieur interrogé à un rythme de 40 000/50 000 nouveaux plants (Entretien ingénieur espagnol, mai 2004). En Italie, peu de chiffres illustrent cet engouement. Cela peut s'expliquer par le fait que la truffe majoritairement récoltée sur la péninsule est la *Tuber magnatum* P. (truffe blanche) qui pousse préférentiellement sur des sols frais et humides de fonds de vallée sous des peupliers et des saules, contrairement aux deux pays précédents qui produisent la *Tuber melanosporum* Vitt. sur terrain calcaire correspondant aux zones retirées des garrigues. La production italienne dépend donc plus de la voie forestière qu'agricole.

D'un point de vue économique, la production continue de se maintenir à son niveau le plus bas en raison de la jeunesse des plantations. Le marché de la truffe reste de plus en plus transparent. Du quart à la moitié de la production serait voué à l'autoconsommation ou à la vente directe. La voie agricole est sans doute un moyen « d'éclaircir » la commercialisation de ce produit. Loin d'atteindre le prix de la truffe blanche d'Italie, la truffe noire du Périgord s'achète en moyenne autour de 300-400 euros le kilogramme selon les années. Des sommums peuvent être atteints autour de 1 000 euros/kg. Le seul exposé des revenus attise l'intérêt des agriculteurs de ce secteur. La réussite d'une telle entreprise ne risque-t-elle cependant pas de faire chuter la valeur de ce produit ? La préciosité provient bien de la rareté du produit.

L'un des premiers résultats effectifs sur l'économie agricole des régions concernées est la création d'une nouvelle filière de ce secteur. Les pépinières et autres centres spécialisés dans la mycorhization de plants et dans leur commercialisation se développent. En ce qui concerne les plants truffiers, ces programmes de production (mycorhization ou clonage) sont soumis à un schéma rigoureux respectueux de la norme ISO 9 002 sous contrôle de l'INRA. Les pépinières Robin, premier producteur d'Europe, travaillent en étroite relation avec le trufficulteur basé à Uzès. Les arbres « bons producteurs » de ce dernier ont servi au prélèvement de bourgeon indispensable pour le programme de clonage. Il participe également à la validation de cette technique en ayant planté en 2004 une parcelle des clones⁶ issus de ses propres arbres (Entretien Trufficulteur Uzès).

En ce qui concerne l'espèce végétale proprement dite, *Quercus ilex*, il devient l'espèce de prédilection des producteurs méditerranéens de *Tuber melanosporum* en raison tout d'abord de sa compatibilité avec le champignon mais surtout au regard de son aire de

⁶ « Le clone est l'ensemble des jeunes plantules enracinées issues d'un bourgeon prélevé sur une variété. C'est donc un matériel homogène génétiquement qui n'a rien à voir avec les O.G.M. » (Pépinières Robin)

répartition qui se superpose idéalement à celle favorable à la production de cette truffe. Ils possèdent en quelque sorte les mêmes exigences édaphoclimatiques ce qui guide la conduite des plantations réalisées sur des terrains adaptés. L'ingénieur espagnol rencontré explique que *Quercus ilex* est l'arbre privilégié. « *Après une préparation du sol (aération seulement), les chênes mycorhizés, qui coûtent en Espagne 6 euros l'unité, contre 8 euros 70 cents en moyenne en France, sont plantés à une distance de 6/7 mètres en moyenne* ». Cette distance relativement plus importante que les seuils français de plantation s'explique par la différence notable de superficie disponible. Un seul des champs de la région de El Toro recouvre 20 hectares. En comparaison, le trufficulteur gardois totalise la même surface de plantations en ajoutant les diverses parcelles de son exploitation qui est pourtant l'une des plus grandes du Languedoc-Roussillon (Voir Illustration 46).



Illustration 46 : **Nouvelles parcelles à vocation truffière** ; a : Uzès (France) ; b : El Toro (Espagne)
Germade, J., Pardo, C., 2004

Par la suite, le traitement de l'arbre lui-même diffère d'un exploitant à l'autre, d'un pays à l'autre :

- A El Toro (Provincia de Castellon, Valencia), par exemple, « *les arbres plantés (près de 100% de chêne vert) croissent librement pendant un an ou deux puis sont taillés en fonction de la forme naturelle de l'arbre c'est à dire en cône inversé pour permettre au soleil de pénétrer jusqu'au sol* ». La taille affectée se rapproche de celle de l'olivier. « *L'eau étant un problème dans la région (entre 500 et 520 mm/an), l'exploitant irrigue seulement pendant les trois premières années après la plantation au printemps et en août. Les années suivantes, l'arbre recevra seulement la collecte d'eau de pluie* ». Dans tous les cas, « *trop d'eau est néfaste pour tuber melanosporum qui peut alors entrer en concurrence avec d'autres champignons, notamment la tuber brumale* »).

- A Uzès (Gard, France), l'exploitation de ce trufficulteur qui a pris la succession de son père se compose de 20 hectares répartis entre une majorité de plants planteurs et depuis cinq à six ans des parcelles de plants mycorhizés. 70% de chênes verts se mélangent avec des chênes pubescents et des oliviers (« *non productif mais ombre favorable* ») et testent actuellement d'autres arbres tels que le noisetier, le cèdre ou encore les pins. Il est conscient toutefois que « *l'arbre préféré est le chêne vert puisque même dans le Sud-ouest 80% des plantations s'effectuent dorénavant avec cette essence* ».

Sur les plantations anciennes, le problème rencontré est corrélé au manque de place. Le couvert se ferme trop rapidement ; le milieu n'est donc plus favorable à la fructification. Il « *procède actuellement à une dynamique d'ouverture du milieu* » soit par « *arrachage des oliviers* » sur la parcelle située devant son habitation soit par « *étêtage des chênes et conservation des oliviers* » sur une parcelle plus reculée. « *La descente de cimes a été effectuée en 2003. Depuis, sont déjà réapparus des brûlés sous des arbres qui ne produisaient plus* ». Il remarque que si « *l'histoire veut que l'on ne touche pas à un arbre qui produit, quand l'arbre ne produit plus, il est presque trop tard. Il ne faut pas craindre d'intervenir sur un producteur ce qui évite la fermeture du couvert* ». D'après lui, « *la fructification est corrélée au stress que subissent les arbres* ». Coupé, l'arbre relance son développement racinaire qui devient plus vigoureux ce qui favoriserait le processus de mycorhization et de production. « *De toutes les façons, [lance-t-il désinvolte en désignant des arbres coupés à un mètre du sol], il fallait bien faire quelque chose, ils ne produisaient plus. Et ils reproduisent tous !* ». L'hypothèse qu'il émet est que la cépée serait plus favorable à la production truffière qu'un fût.

Sur les nouvelles plantations, sa logique d'entretien s'établit sur le long terme « *afin d'éviter les tronçonnages et les travaux massifs* » qu'il a du effectuer sur le reste de sa propriété. L'idée est donc « *une nanification de l'arbre par une taille en bonzaï dès le plus jeune âge du plant* ». Cette conduite est encore au stade expérimental ; il est donc nécessaire d'attendre la phase productive (en moyenne sept à dix après la plantation). « *Pour l'instant les trois-quarts des arbres ne produisent pas encore* » (Voir Illustration 47).



Illustration 47 : **Traitements sylvicoles sur chênes verts truffiers, Uzès (France)**. a : coupe des individus vieillissant à la souche ; b : nanification de l'arbre jeune ; c : Descente de cimes sur arbres adultes.

Pardo, C., 2004

Cet exploitant résonne en véritable cultivateur et non sylviculteur. Peu importe l'apparence, du moment que la truffe est là. « *Son travail, [dit-il], se situe dans la production de truffes et non dans le développement de l'arbre bien que ce soit lié. L'arbre n'est que l'auberge de ce qu'il recherche* ». Il avoue toutefois qu'un paysage est plus agréable à concevoir et à regarder si l'ensemble est harmonieux.

- A Saint Guillem le Désert (Hérault, France), l'exploitant qui nous accueille lors d'une demi-journée technique consacrée à la sylviculture truffière et à la production de truffes, en relation avec le CRPF, la chambre d'agriculture de l'Hérault et le syndicat de propriétaires forestiers du même département, avec les appuis financiers de la région Languedoc-Roussillon et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la ruralité, a choisi de développer les deux voies de production, agricole et forestière. Ainsi son approche de la trufficulture s'en trouve forcément influencée. Le travail qu'il effectue sur une olivette appartenant à son oncle est beaucoup moins technique que les cas précédents. Il a planté des chênes verts mycorhizés en bordure de parcelle. C'est son oncle qui entretient le sol alors que si cela ne tenait qu'à lui, il laisserait l'herbe pousser. Il dit que l'arbre doit « *se débrouiller tout seul même s'il doit passer pour un feignant inorganisé* ». Il ne taille ni n'effectue de traitement phytosanitaire. « *Le seul travail sur l'arbre a consisté en un paillage de la base du sol pour éviter justement l'enherbement et maintenir un taux d'humidité relatif* ». L'arrosage a également été placé pour contrer les récentes sécheresses et activer la prise du plant mais seulement les premières années. Il

⁷ La précaution à prendre est d'enlever ce paillage dès le premier orage du mois d'août afin d'éviter un taux d'humidité trop élevé.

réensemence chaque année quelques grammes de truffe aux pieds des chênes. Cette technique et surtout la quantité déposée varient en fonction de la production de l'année. Ainsi le trufficulteur précédent déclare « *renouveler le capital fongique chaque année à hauteur de 15 kg* » pour l'ensemble de son exploitation soit 20 hectares.

Sur l'ensemble des terrains, les anciennes plantations de chênes verts issus de la semence de glands produisent encore considérablement uniquement si le couvert demeure ouvert. Ainsi, sur les cent vingt chênes verts plantés sans mycorhization à El Toro en 1968, 96 sont productifs. Les brûlés ne se cantonnent plus aux pieds des arbres mais composent une seule et même zone productive couvrant la totalité de la parcelle (Voir Illustration 48).



Illustration 48 : **Truffière de chênes verts plantés la plus ancienne d'Espagne** (El Toro).
Le brûlé aux pied des arbres s'est étendu à l'ensemble de la parcelle devenu productrice
Pardo, C., 2004

En ce qui concerne les nouveaux vergers mycorhizés, le rendement n'est pas encore présent voire inexistant. Il est nécessaire d'attendre en moyenne dix années pour que le symbiotisme entre l'arbre et le champignon aboutisse à la fructification. Il est à noter que des truffes sont récoltées sporadiquement dès la quatrième année. Toutefois, l'attente des trufficulteurs demeure une production pérenne et systématique.

1.2. Mobilisation pour la réhabilitation des espaces forestiers par la sylviculture truffière

Parallèlement à la voie agricole, l'approche sylvicole s'inscrit en droite ligne de l'histoire passée des régions productives. Si l'objectif de renouer avec une production rentable est similaire, les démarches sont bien différentes.

Dans le premier cas exposé, il est question d'une véritable agriculture qui demande un travail du sol préalable, des plantations en ligne uniformes, une irrigation et surtout le

raisonnement de travailleurs de la terre tourné résolument vers la production finale. La truffe est la préoccupation centrale, l'arbre est secondaire.

Pour la sylviculture truffière, il est plutôt question de renouer avec les techniques d'autrefois. La préoccupation est de relancer la production passée en travaillant sur le milieu forestier. Le questionnement est de comprendre comment traiter les arbres et leur cortège floristique pour espérer redynamiser le milieu et déclencher la fructification du champignon. L'approche est non plus celle d'un agriculteur mais bien celle d'un sylviculteur qui destine son boisement à une multifonctionnalité. L'impact territorial s'en trouve bouleversé.

Si différentes que soient les approches, les acteurs rencontrés dans les deux cas sont les mêmes⁸, le milieu de la truffe demeurant encore confidentiel. Il est toutefois important de noter les divergences et les préférences qu'animent ces personnes.

1.2.1. Préliminaires et acteurs de ce développement forestier ou agro-forestier

Les fondations de cette approche s'inscrivent dans une observation pertinente et une compréhension du terrain. L'un des pionniers de cette démarche en France, l'ingénieur du CRPF Languedoc-Roussillon, obtient « son premier poste de forestier en Lozère où il était chargé du sylvopastoralisme et de l'entretien des haies ». Il s'aperçoit alors de la forte demande des propriétaires en terme de conseils et de formations. Afin de pouvoir répondre à ces sollicitations, il s'intéresse « *dès 1989 à un aménagement durable du territoire qui interviendrait par une conduite appropriée des peuplements forestiers* ». Au cours de son cheminement, « [il] s'initie à la production truffière mais est gêné par la démarche trop agricole développée ». L'intérêt qu'il y porte est celle d'un forestier. Il oriente son approche autour de la compréhension « *de la dynamique de l'arbre et de l'écosystème truffier* ». Il s'intéresse alors aux écrits anciens pour tenter de comprendre les raisons de la chute de production entre la fin du XIX^{ème} siècle et aujourd'hui. Il corrèle ainsi divers événements majeurs aux fluctuations de la production. Les crises phylloxériques, la politique de reboisement des terrains de montagne et la déprise agricole alliée à la dynamique forestière naturelle génèrent une modification et une extension du milieu favorable, un temps, à la production de truffes. La crise des milieux ruraux perdurant, la déprise forestière s'accroît et la forêt gagne du terrain. Cette fermeture du couvert serait donc la cause de l'arrêt de la production. N'oublions pas que l'essentiel de la récolte de *Tuber melanosporum*, au siècle dernier, avait lieu majoritairement sur des zones de reconquête forestière. L'idée

⁸ C'est la raison pour laquelle nous ne présentons pas de nouveau les acteurs interrogés. Seuls les discours spécifiques à l'approche sylvicole sont relevés.

germe alors de « *redynamiser l'existant* » en reconstituant des zones de « pré-bois » dans lesquelles se situaient l'ensemble des truffières au XIX^{ème} siècle.

Parallèlement à ce parcours de vie, les acteurs des filières trufficoles, italienne et espagnole, s'interrogent sur la même problématique. Bien que les premiers mènent des recherches sur l'écosystème truffier de *Tuber magnatum* différent de celui de *Tuber melanosporum*, la conduite des travaux et la démarche réflexive ainsi que leur expérience ne peuvent pas être ignorées. Les seconds, malgré un intérêt plus tardif, développent également cette voie forestière grâce notamment à l'implication du Centre d'études des milieux méditerranéens (CEAM).

La sylviculture truffière bien que déjà nommée dans un ouvrage de 1866, comme étant « *la création ou la culture raisonnée des forêts de chênes et d'yeuses* » (Bédel, 1866 cité par Diette, 2004, p. 21) connaît actuellement les prémices d'un véritable projet territorial grâce à la volonté individuelle puis en coopération des acteurs de cette filière. Sa réussite dépend de l'implication de chacun et de la validité au niveau du local des diverses démarches proposées. Cet échelon est donc l'origine et l'aboutissement d'un tel projet. Le préalable à toutes actions en coopération est inscrit dans une ou plusieurs actions locales. Leur développement, dans une mouvance territoriale, passe obligatoirement par des échanges et une mise en réseau des acteurs à de multiples échelons. La mutation territoriale qui s'ensuit se lie à ces différents niveaux et plus aisément localement.

1.2.2. Mise en place de systèmes d'actions et de réseaux d'acteurs

La description des réseaux d'acteurs participant à cette alternative de la voie agricole ne peut cependant faire l'impasse sur ceux créés afin de développer la trufficulture en Méditerranée. Les acteurs présentés dans ce même chapitre, en 1.1.2., participent aux deux orientations ; d'une part en raison de l'objectif productiviste qui incite et mobilise les connaissances des milieux et du symbiotisme, et d'autre part, en raison de la proximité des zones favorables, agricoles et forestières, affectées généralement aux mêmes propriétaires fonciers. Les trufficulteurs, les syndicats et les fédérations de trufficulteurs ou de propriétaires français, espagnols et italiens sont donc autant impliqués dans cette nouvelle démarche que dans la précédente. Les scientifiques également.

A l'échelon régional, le Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon (CRPF LR) en la personne de l'ingénieur forestier rencontré est précurseur en matière de sylviculture truffière. Le cheminement personnel décrit plus haut le conduit à observer ce qui se fait à l'étranger. Ainsi, « *lors d'un voyage d'étude sur la truffe blanche en Italie, [il] rencontre un*

chercheur espagnol du CEAM avec lequel [il] partage les mêmes questionnements » (Entretien ingénieur forestier CRPF). Cela le conduit à mettre en place des formations FO.GE.FOR (formation gestion forêt) sur la sylviculture truffière à destination des propriétaires forestiers incluant la visite systématique des sites expérimentaux espagnols. La première coopération effective méditerranéenne voit ainsi le jour. Parallèlement, ce même acteur sollicite les partenariats au sein du Languedoc-Roussillon. Selon le discours de lutte contre la déprise forestière qu'il véhicule, il convainc les acteurs régionaux de « *promouvoir des activités pérennes et à ce titre la sylviculture truffière leur est apparue intéressante et capable de relancer un nouvel intérêt pour ces espaces* » (Entretien chargé de mission, AME). Le partenariat autour du programme de « *sylviculture truffière et restauration des paysages forestiers méditerranéens* » a été initié au premier semestre 2003 (Diette, 2003). Le comité de pilotage s'est construit principalement⁹ autour du CRPF, de l'AME, des syndicats de trufficulteurs, de la Direction régionale de l'environnement, de la DRAF et des cinq directions départementales, et de la région Languedoc-Roussillon. La première étape du projet a consisté en une étude exploratoire des problématiques en Languedoc-Roussillon effectuée par un stagiaire de l'ENGREF de février à septembre 2003. L'approche générale de la sylviculture truffière à vocation multifonctionnelle a été validée par le comité en approuvant les diverses actions qui peuvent être menées. « *La trufficulture par voie forestière est une solution possible à la déprise, toutefois, la recherche doit continuer en terme de technique trufficole (création d'un référentiel technique) et de réhabilitation des truffières naturelles* » (Entretien chargé de mission, AME). L'expertise de ce dernier point est réalisée par l'ingénieur CRPF rencontré en conseillant les propriétaires forestiers, en leur apportant une aide technique et des formations FO.GE.FOR adaptées. Concernant le référentiel technique, il était prévu pour l'année 2004 mais deux problèmes ont entravé son bon déroulement. « *Le premier est la difficulté de trouver dans les temps un stagiaire avec un fort potentiel préalable ; le second est politique : les élections régionales ont modifié le visage existant depuis dix-huit ans. Les nouveaux élus ont décidé de geler tous les dossiers en cours jusqu'à la fin de l'année 2004 afin d'organiser une nouvelle politique environnementale. Le risque encouru et l'abandon pur et simple du projet par l'AME* » (Entretien chargé de mission, AME). Le fait est que cette association a été dissoute en janvier 2005. La Région semble cependant se rattacher plus étroitement au projet et non l'abandonner. Son service forêt qui n'avait jusqu'au

⁹ La composition du comité du pilotage, en plus des principaux intervenants cités dans le texte, est la suivante : le ministère de l'agriculture en la direction de l'espace rural et de la forêt, la chambre régionale de l'agriculture et les cinq chambres départementales, l'office national des forêts, la fédération française du paysage, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, la fédération régionale des chasseurs, le groupement d'intérêt cynégétique du Larzac méridional, le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, l'association des causes méridionales, l'association des écologistes de l'Euzière, le centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS, le centre de machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts, l'école nationale du génie rural des eaux et forêts, l'institut pour le développement forestier et l'institut national pour la recherche agronomique.

mois de mars 2004 voulu valider un projet de réhabilitation proprement dite se positionne ouvertement en faveur d'une telle directive.

Outre son implication dans les diverses actions présentées, l'ingénieur CRPF a accompagné la création d'un centre d'études techniques et expérimentales forestières (CETEF) en mai 2004 (ratification du statut au mois de juin) qui œuvre pour la recherche expérimentale en matière de sylviculture truffière par la création en son sein d'un groupement de propriétaires. Il est seulement le deuxième en France à capitaliser les informations sur ce thème. Cet établissement témoigne du caractère moteur de la voie sylvicole pour un développement territorial durable car « *il n'avait pas été créé de CETEF depuis plus de dix ans et ceux existants, au même titre que les CETA, sont fragilisés* » (Entretien ingénieur forestier CRPF).

Sur le plan national, les fédérations nationales de trufficulteurs organisent un réseau de propriétaires, professionnels et politiques. Par la diffusion de feuilles d'information et de revues elles participent à la divulgation des connaissances et à la mise en place d'un réseau de professionnels avertis indispensable à une réalisation optimale des projets. De plus, les congrès internationaux qu'elles organisent sont à l'origine du partenariat supranational.

Ainsi, sur le plan européen, restreint à la France, l'Italie et l'Espagne, les échanges sont de plus en plus fréquents. Le programme TUBER constitue une avancée majeure en la matière. La remise en production des truffières anciennes est l'une des principales priorités de ce programme faisant écho à une observation et expérimentation prometteuse dans chacun des pays partenaires. Cette coopération formelle a permis à un réseau d'acteurs méditerranéens de se constituer et des échanges extérieurs au programme¹⁰ se maintiennent entre chercheurs et gestionnaires selon les centres d'intérêt de chacun.

Les acteurs impliqués dans l'orientation forestière de la trufficulture illustrent parfaitement ce que Hervé Gumuchian définit comme le statut pluriel des acteurs (Gumuchian, 2003, p.171). Au-delà des catégorisations socio-professionnelles pré-établies, tout individu par son implication dans la société est un acteur potentiel qui intervient dans des contextes divers, à des échelons multiples et des temps distincts. Le cheminement personnel et professionnel de l'ingénieur forestier de CRPF en est sans doute l'exemple le plus pertinent. La passion qui l'anime l'implique dans les divers programmes existants dépassant le cadre du devoir professionnel. En étant lui-même l'initiateur de certains d'entre eux, il s'impose au cœur des nouvelles stratégies territoriales qui dépassent le seul cadre forestier et truffier.

10 Les contacts permanents établis entre le CRPF(Montpellier) et le CEAM (Valencia) vont au-delà du programme TUBER et s'officialisent par les formations FO.GE.FOR, les voyages d'études et les accueils de stagiaires.

1.2.3. Résultat des actions sur le triptyque chêne vert/espace forestier/acteurs

En ce qui concerne les politiques, les réglementations et la recherche, les résultats obtenus l'ont été grâce aux efforts menés conjointement par les deux approches. Les aides financières concernant les plants mycorhizés sont, par exemple, autant utiles à la voie agricole que lors de la réintroduction sporadique de jeunes chênes truffiers en milieu forestier. De même, les lois conditionnant la récolte sont valables pour les deux types d'exploitation. Tel est le cas de l'obligation d'utiliser des outils en fer, de retourner la terre après récolte de la truffe et d'utiliser le chien et non le cochon sur une période courant de fin novembre à fin février (selon les régions). En ce qui concerne les laboratoires de recherche, outre ceux déjà cités pour la trufficulture, l'ENGREF, le CEMAGREF, le CEFÉ et l'IRD s'impliquent dans cette autre approche en raison des enjeux soulevés. C'est ce qu'explique d'ailleurs Hubert de Foresta, chargé de recherche à l'IRD. Les recherches sur « *le rôle potentiel de la sylviculture truffière en terme d'aménagement du territoire* » en sont encore à leurs balbutiements. Il est nécessaire de préciser le domaine d'application géographique de cette option ainsi que les enjeux socio-économiques, environnementaux et paysagers.

En ce qui concerne l'information et la divulgation des données, la différence notable avec l'approche agricole ne se situe ni dans la forme ni dans le type de discours mais bien dans son contenu. L'objectif n'est plus de convaincre de la transformation complète des terrains en se basant sur la rentabilité de la totalité des arbres plantés mais d'informer et de former les propriétaires forestiers afin qu'ils entretiennent régulièrement les boisements. La première des motivations est bien sûr économique. La truffe évoque un marché « juteux » qui ne peut qu'interpeller les intéressés et relancer l'intérêt pour ces espaces délaissés car non rentables. « *Le revenu moyen brut des forêts privées méditerranéennes est de 50 euros par an. Seulement un à deux arbres truffiers par hectares pulvériserait ce revenu. Il suffit d'introduire cet argument dans les discours destinés aux propriétaires et l'on gagne leur attention* » (Entretien ingénieur forestier CRPF). Les formations tant théoriques que pratiques comprennent des visites de truffières naturelles réhabilitées ou renouvelées productives. La démonstration de cavage de la truffe termine de convaincre les derniers récalcitrants.



Illustration 49 : **Journée de formation à Saint Guilhem le désert (Hérault, France) : Initiation à la trufficulture.** Photo a : groupe de participants devant les parcelles agricoles ; photo b : démonstration de cavage au sein de truffières naturelles. Pardo, C., 2005

Ces derniers mots pourraient laisser supposer un quelconque intérêt de la part des organisateurs de ces formations à rallier le maximum de propriétaires à cette quête de production. Leur unique objectif est cependant « *d'enrichir et de diversifier la gestion forestière* » en soutien de la loi du 9 juillet 2001 qui prône la multifonctionnalité des territoires.

D'un point de vue spatial et économique, l'extension de telles pratiques n'est plus tellement rare. Qu'elles soient encore à titre expérimental, comme au Nord de Montpellier où trois méthodes d'ouverture du milieu sont appliquées afin de connaître la plus favorable à la fructification de *tuber mélanosporum*, ou bien dans un programme de développement local, comme à Saint Guilhem le Désert où dans le cadre de l'opération « Grand site » la promotion de la truffe détrône celle de l'olivier, les zones forestières réhabilitées se multiplient. Concernant le dernier exemple, l'ONF est à l'origine de la démarche. Le CRPF, seul organisme-ressource en Languedoc-Roussillon, a été sollicité afin d'intervenir auprès des trufficulteurs pour qu'ils mènent à bien cette réhabilitation qui restaure bien plus que les truffières, l'histoire d'un site et le moyen de survivance de plusieurs générations. Une typologie des sols ainsi qu'une pré-étude des sols adaptés à sylviculture truffière est en cours aussi bien à Valencia (au CEAM) qu'en Languedoc-Roussillon (INRA). La réalisation d'une telle cartographie, élaborée d'après les banques de données des sols existantes, promet tant l'extension de cette pratique que la limitation de la précédente.

Pour la communauté valencienne, les truffières naturelles sont majoritairement présentes autour de El Toro, à la limite des provinces de Valencia, de Castellon et de Terruel (Aragon). L'altitude comprise entre 800 et 1 200 mètres limite bon nombre d'usages du sol. En contrebas, seule la céréaliculture est permise car, au-delà de 600 mètres, la vigne, les oliviers,

les agrumes et les amandiers gèlent une année sur l'autre. La seule activité économiquement rentable semble être la récolte de truffes. Le panorama actuel de cette zone est au Nord de la limite provinciale une végétation très pauvre dominée par *Juniperus thurifera* et, au Sud, une chênaie mixte naturelle et éparse dominée par le chêne vert. Sur les versants sud des collines, des peuplements denses et réguliers de pins dénotent dans ce paysage.



Illustration 50 : **Panorama de la région truffière de El Toro**, de part et d'autre de la limite provinciale.
Pardo, C., 2004

Entre les années 1958-1969, le gouvernement interpellé par la rentabilité économique du bois d'œuvre et ignorant tout de la récolte importante de truffes sur ces terrains ordonnent la plantation de 2 000 à 2 500 pins par hectare. Cette fermeture volontaire du couvert condamne les truffières existantes. Si toutes coupes de ces arbres étaient interdites sous peine d'amende, le gouvernement autorise depuis cinq ans la réouverture de ce couvert afin de récupérer un milieu favorable. « *Le gouvernement provincial s'aperçoit, outre la production effective de truffes, que les traitements effectués servent également à la prévention des incendies et à la production de glands, seule nourriture garantissant l'AOC de la charcuterie* ». Ces travaux réalisés par le CEAM sur des boisements « domaniaux » promeuvent une nouvelle gestion des boisements privés. En moyenne, l'Espagne produit selon notre interlocuteur, la même quantité de truffes du Périgord que la France. En 2004, la production n'a été que de cinq à sept tonnes de truffes¹¹. Il faut toutefois noter que la production espagnole est essentiellement issue de truffières naturelles dont le rendement n'a cessé de décroître en raison de la fermeture du couvert. Les truffières plantées n'étant pas encore matures, leur production ne compense pas encore cette chute.

En ce qui concerne l'espèce végétale proprement dite, *Quercus ilex*, cette approche sylvicole laisse entrevoir une gestion possible pour les taillis vieillissant. Outre l'entretien du sous-bois, le renouvellement des cépées est indispensable afin de redynamiser l'existant.

¹¹ Comparativement, une année moyenne totalise une production de 30 tonnes et une bonne année le rendement peut atteindre cent tonnes.



Illustration 51 : **Silhouettes des chênes verts truffiers en milieu forestier**

Germade, J., Pardo, C., 2004

Cette formation végétale qui compose la garrigue boisée méditerranéenne provient du fort impact anthropique qui a pesé sur son évolution pendant des siècles. Il est illusoire de penser que l'évolution naturelle sans intervention de l'homme peut aboutir à un développement durable de ce milieu particulier. Les enjeux socio-économiques et la pression de l'urbanisation sont tels que la survie de ces territoires ruraux et forestiers dépend de l'implication raisonnée de l'homme. Cette technique d'exploitation multifonctionnelle des coupes de chênes verts a pour objet d'ajouter une source de profit pouvant se révéler exponentielle. « *La forme de l'arbre en elle-même ne dépend cependant plus de la main de l'homme. Il suffit que l'arbre soit sain et vigoureux et venu le plus naturellement possible. Il ne doit, pour ce faire, pas être trop élagué excepté si le milieu est trop fermé, comme en bordure de massif forestier, au sein du massif ou au cœur des vignes ; d'où l'importance de maintenir le stade du pré-bois* ». La forme finale dépendra donc du climat ambiant et des parcelles environnantes. Les parcelles traitées de la sorte doivent être considérées comme des exploitations forestières et non agricoles. L'irrigation n'est donc pas systématique si ce n'est lors des canicules exceptionnelles pour lesquelles la récolte d'eau de pluie des saisons précédentes, au sein même de l'exploitation, se révèle salvatrice.

En ce qui concerne la région de El Toro et la restauration des truffières anciennes masquées par les plantations gouvernementales, les pins sont systématiquement éclaircis entre 1 000 et 1 500 pieds à l'hectare afin de renforcer ceux qui sont épargnés. Dans un même temps, cette éclaircie relance le développement des chênes verts. La première truffière traitée de la sorte en 1998 est à nouveau productive. L'ingénieur du CEAM qui nous présente les lieux explique qu'une régénération importante de *Quercus ilex* et de *Quercus faginea* a été constatée. « *1 500 à 1 800 pousses de ces deux espèces repartent entre les pins mais se développaient très*

lentement. *Évalués à environ vingt ans, elles se présentent sous la forme d'une petite touffe arbustive de 15 centimètres de haut seulement. Après avoir ouvert le milieu, ces mêmes pieds explosent et leur vitesse de croissance est multipliée par deux ou trois*». Cette extension du chêne serait en fait due à une dissémination de glands¹² involontaire par le un petit rongeur, vecteur, qui les enterre pour les consommer ultérieurement et les oublie. Dans ce cas là, l'apport de l'homme est minimal. Outre cette reprise naturelle et prometteuse de jeunes chênes, l'ingénieur tente de relancer la production de chênes adultes dans leur milieu par l'inoculation du champignon au niveau des racines de l'arbre et en contrôlant régulièrement le stade de mycorhization. Initiée en 1997, cette expérience n'a toujours pas porté ses fruits. Dans ce dernier cas alors que l'influence de l'homme est fondamentale la réussite tarde à venir (Voir Illustration 52).



Illustration 52 : **Expériences menées autour de la sylviculture truffière en milieu naturel à El Toro**, région de Valencia
Germade, J., Pardo, C., 2004

Dans tous les cas, les premières réhabilitations ou rénovations se soldent par une reprise de la production. Cependant le laps de temps est encore trop court pour envisager une quelconque généralisation. Les résultats sont cependant prometteurs et d'autant plus encourageants que l'emprise de l'homme est minimale. Le sylviculteur est là pour maintenir le pré-bois en éclaircissant le couvert et en renouvelant les cépées. Ce qui en découle, malgré les connaissances actuelles, relève presque toujours du mystère. L'homme n'agit que pour favoriser la production et non pour produire. L'intérêt de telles pratiques pour les gestionnaires et les aménageurs se situe, au-delà du rendement immédiat, au cœur des nouveaux enjeux pour un développement durable pour le territoire.

¹² Il s'agit donc bien d'une reproduction sexuée et non pas végétative.

1.3. Les nouveaux enjeux environnementaux, anti-incendie et paysagers : le territoire en projet

L'implication d'organismes aux fonctionnalités diverses dans ces projets de trufficultures pour les arrières-pays méditerranéens s'expliquent par les divers enjeux soulevés. Les fins économiques de ce type de gestion des chênaies vertes sont réelles certes, il n'en reste pas moins vrai que d'autres objectifs fédèrent également les institutionnels. La relance de l'économie de la forêt méditerranéenne selon ces deux projets agricoles et forestiers qui répondent simultanément à des problèmes récurrents dans ces milieux, suscite un intérêt grandissant auprès d'acteurs de plus en plus nombreux et variés. La multifonctionnalité de ces formations végétales pose la question de l'aménagement des territoires au sens large, englobant ainsi de multiples enjeux qui vont bien au-delà de la production truffière.

1.3.1. Trufficultures et impacts environnementaux

La richesse faunistique et floristique de la forêt méditerranéenne n'est plus à démontrer. Cette biodiversité est cependant liée à la diversité des habitats (pelouses, friches, taillis, maquis, forêts, lisières, parcelles agricoles...) de ce milieu mosaïque. Les conditions actuelles qui ont poussé les gestionnaires à s'interroger sur le potentiel truffier des zones sur substrat calcaire bouleversent actuellement la répartition et la variété des espèces. Les milieux se ferment ; les habitats s'uniformisent favorisant les espèces de couvert dense comme les grands gibiers tels le sanglier et le chevreuil. En contrepartie, l'extension des taillis impénétrables de chênes verts cause la disparition des petits gibiers, des reptiles et des rapaces mais également des herbacées de milieu semi-ouvert. L'IRD, sous la direction de Hubert de Foresta, concourt au programme de restauration des paysages méditerranéens par la sylviculture truffière en analysant dès 2003 les effets de cette activité sur la biodiversité. « *Les premières études ponctuelles ont révélé un effet favorable sur le retour des espèces de milieux ouverts et intermédiaires en raison des éclaircies occasionnées* » (voir figure 31).

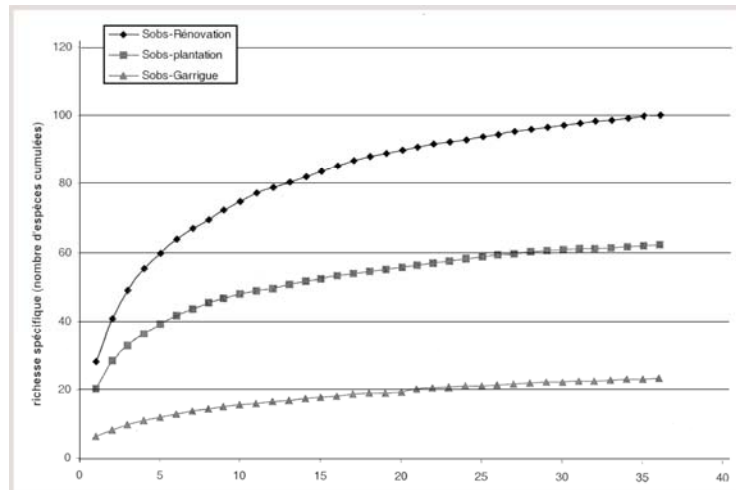


Figure 31 : **Représentation du gain en biodiversité végétale en fonction du type d'exploitation (garrigue haute, plantation agricole, rénovation de truffières naturelles)**
 Source : Mirieu de Labarre, S., 2003. Annexe II, figure 1, non paginé

De plus, le développement de truffières en milieu forestier impose « *la création et l'entretien de chemins d'accès ce qui multiplie les zones de lisières bénéfiques à la réinstallation des espèces menacées* ». Outre l'apport considérable sur le plan purement écologique, cet état de fait est non négligeable pour les chasseurs et leur fédération qui espèrent d'importants bénéfices en terme de « *petits gibiers, de la pénétrabilité du couvert et de la réduction de la population de sangliers* » causant des ravages réguliers sur les parcelles agricoles et susceptibles donc d'en causer sur les parcelles truffières. « *Certains propriétaires envisageraient même l'implantation de postes de tir sur leur terrain nouvellement ouverts* ».

L'enrichissement du tapis herbacé et l'entretien des truffières par éclaircie et débroussaillage conduisent également à une augmentation du taux de recouvrement du sol grâce à la multiplication des strates végétales ; augmentation décuplant « *les capacités anti-érosives caractéristiques des sols en milieu forestier* ».

Bien que les avancées soient prometteuses, les recherches restent ponctuelles. La difficulté rencontrée est d'étendre les protocoles expérimentaux à des échantillons représentatifs en raison de l'engouement récent pour cette pratique sylvicole.

1.3.2. Contribution à la lutte contre les feux de forêt

Le potentiel DFCI a été relevé dès les premières plantations truffières.

La voie agricole, par la nécessité de substrat calcaire, s'étend sur des parcelles proches des massifs forestiers. Qu'elle concerne la réexploitation des terrasses en coteaux ou bien les anciennes parcelles agricoles en lisière de garrigue, elle permet « *la création de zones de transition pare-feu* ».

La voie forestière quant à elle est au cœur de l'enjeu. Le débroussaillage des parcelles destinées à la production s'inscrit dans la démarche d'entretien inscrite dans la loi du 9 juillet 2001 relevant du code forestier. Il est d'autant plus obligatoire et nécessaire que les zones sensibles se rapprochent des habitations, cas concret dans l'arrière-pays méditerranéen en raison de la double extension du taillis de chênes verts et de l'urbanisation. Les techniques de rénovation et réhabilitation de truffières naturelles (débroussaillage, éclaircie, recépage, entretien et surveillance...) conduisent à une physionomie idéale du couvert qui limite la progression des incendies. L'intérêt économique pour les trufficulteurs est tel que la surveillance de leur terrain s'accroît, ce qui peut limiter également les départs de feux. De plus la récolte d'eau de pluie (observation de citernes dans de nombreux cas) ou les systèmes d'arrosage automatique pourraient se révéler une source en eau non négligeable à ces mêmes moments. Les problèmes d'accessibilité fréquemment rencontrés lors de la progression des secours peuvent également s'en trouver diminuer en raison de l'entretien effectué à l'extérieur des truffières. Dans le cas d'un travail par micro-station, petite parcelle isolée, c'est essentiellement ce dernier point (accès) qui serait modifié de manière notable.

Ces constats nécessitent cependant de plus amples recherches, notamment sur une possible alliance des coupures de combustibles à la production de truffes. Il n'en reste pas moins évident que la sylviculture truffière sera pleinement efficace dans le cadre d'action DFCI uniquement si l'on assiste à un regroupement des initiatives inscrites dans un projet de territoire et à une propagation de cette activité. Cette problématique demeurant toutefois l'un des moteurs des gestionnaires et protecteurs de la forêt méditerranéenne (politiques, subventions et acteurs nombreux et mobilisés), les acteurs rencontrés sont unanimes quant à la suite donnée à ses recherches et à l'intérêt suscité.

1.3.3. Le paysage au cœur du développement territorial durable

La protection et la préservation du paysage sont de nos jours, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les fers de lance des politiques publiques de gestion de l'arbre quel que soit le milieu dans lequel il est perçu. Il semblerait que le bon et le beau paysage soient corrélés à une diversité de milieux et à l'aspect perceptible des ressources. Favoriser et relancer l'occupation et l'exploitation en mosaïque des milieux méditerranéens constituent les principaux objectifs des gestionnaires du paysage et de la forêt. Les politiques forestières participent désormais à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable. Les projets doivent répondre à la demande de multifonctionnalité de la forêt en terme d'exploitation, d'accueil du public et de tourisme vert. L'alternance de paysages « couchés » et

de paysages « debouts », conséquence des éclaircies, rendent la forêt aimable et accueillante. L'objectif truffier pourrait se révéler être une chance pour le tourisme rural et forestier valorisant ainsi un terroir spécifique et historique allié à des techniques contemporaines. L'intérêt gastronomique est à ne pas négliger non plus puisqu'il pourrait être envisagé la création de circuits thématiques autour du chêne vert truffier, inscrits dans une dynamique d'affirmation et de développement du territoire.

Dans une optique globale de restauration des paysages, les partenariats institutionnels et politiques sont indispensables dès la réflexion et impliqués dans les comités de pilotage et les évaluations préalables. L'AME était l'un des acteurs les plus engagés en Languedoc-Roussillon dans cet aspect de la sylviculture truffière. Le gel en 2004 de leurs dossiers et la dissolution de l'association en janvier 2005 a conduit bien évidemment à la perte d'un organisme ressource situé à l'origine du projet. Cependant, l'enjeu est tel que d'autres acteurs se sont manifestés ; la DIREN notamment qui, dans le cadre de l'« Opération Grand site », soutient ce vaste projet de restauration des paysages méditerranéens s'est révélé être, à plusieurs reprises déjà (dans les gorges du Tarn et de la Jonte (Lozère) et Saint Guilhem le désert (Hérault)), un partisan de la rénovation et de la réhabilitation des truffières naturelles. Parallèlement la Région Languedoc-Roussillon a décidé de s'impliquer directement par le biais des services de l'agriculture et de la forêt. Elle estime que ce produit de qualité est une « *niche importante pour l'économie et un outil d'aménagement de l'espace à soutenir et valoriser* » en créant un appel promotionnel et touristique « hors saison » respectueux des identités régionales.

Deux éléments qui pourraient retarder, voire ruiner, les efforts jusque là entrepris ont toutefois été relevés.

Le premier concerne les vols réguliers auxquels doivent faire face les propriétaires, en plus des dégradations occasionnées par les sangliers. Malgré les solutions temporaires apportées jusqu'à présent (naphtaline au pied des arbres, labyrinthe grillagé, surveillance renforcée...), les producteurs sont le plus souvent désarçonnés face à l'insécurité croissante qui les gagne. Ce problème, trop fréquent pour être ignoré, risque de laisser les petits exploitants et effrayer ceux qui voudraient s'y aventurer.

Le second concerne l'âge des propriétaires intéressés. Le constat que nous faisons rejoint celui du chargé de recherche IRD interrogé. En ayant pu assister à des journées de formation et d'initiation à la sylviculture truffière, il a été remarqué que la majorité des participants est âgée de soixante ans et plus. Outre les conseils techniques indispensables à la bonne conduite des traitements sylvicoles, ces personnes ne sauraient seules transformer leur boisement. Si un

soutien humain et averti ne leur est pas proposé, leur bonne volonté ne suffira pas. C'est d'ailleurs sur ce point que les politiques et les financements doivent suivre ; en développant pourquoi pas des chantiers d'insertion sur ce thème...

Outre l'analyse des données concernant les projets territoriaux développés autour de l'arbre truffier agricole et forestier, la problématique exposée nous a conduit à élaborer une approche semblable concernant l'arboriculture urbaine. Si dans les cas que nous venons d'exposer, les projets ont été au cœur des entretiens, dans celui qui suit, le projet n'est que l'alibi à la connaissance des gestions appliquées au patrimoine végétal urbain et des acteurs impliqués.

2. LA THEMATIQUE DE L'ARBRE URBAIN : UNE COMPETENCE COMMUNALE QUI S'ESSOUFFLE

En tenant compte des concepts préalablement définis et des cadres juridiques admis, l'arbre urbain étudié est un « immeuble » relevant du domaine public qui participe à l'établissement, à la structuration et à l'organisation des territoires. En conséquent, il semble cohérent que soit imputée à ces collectivités territoriales la gestion de ce bien patrimoine.

Après un relevé et une reconnaissance systématiques des espaces verts et des diverses typologies arborées présentes sur nos terrains, notre première approche de la gestion de l'arbre urbain et de l'implication territoriale des acteurs a été effectuée grâce à des entretiens avec les responsables des services publics supposés compétents, à l'échelle des NUTS 2¹³, des NUTS 3¹⁴ et des LAU2.

La section qui suit a ainsi pu être construite grâce aux données récoltées lors de ces entretiens menés entre 2002 et 2005 sur les trois terrains concernés. Par le biais de ces premières entrevues nous avons pu dégager le discours du premier niveau hiérarchique impliqué dans la gestion et la décision de ce domaine de compétences.

Au cours des discussions, se sont détachées en filigrane les implications respectives d'autres acteurs que nous pouvons caractériser à ce stade de secondaires. Les rencontres avec ces établissements et services publics, ces entreprises privées, ces associations et ces groupes citoyens ont constitué la deuxième étape décisive dans la compréhension du fonctionnement

13 Nous parlons à ce stade de région générique. Selon la nomenclature commune des unités territoriales de l'Union européenne, nous assimilons à cette échelle le rôle des communautés autonomes d'Espagne comme celle de Valencia, celui des régions italiennes telle la Toscane et bien entendu celui des régions françaises, le Languedoc-Roussillon dans notre cas.

14 Pour les mêmes raisons d'harmonisation à des fins comparatives, nous reprenons la nomenclature européenne qui regroupe les départements français, les provinces italiennes et espagnoles.

des services territoriaux de plus en plus tourné vers la délégation de tâches spécifiques, et dans le constat de mutation de la prise de décision en terme de patrimoine arboré urbain.

En dernier lieu, le contact permanent conservé avec chacun de ces acteurs a été l'un des éléments clés de cette démarche. Chacun des points de vue apporté par les éléments extérieurs a ainsi pu être confronté au discours de l'acteur intégré dans la pyramide hiérarchique du service municipal, sans citer les sources bien entendu, et donc être traité avec suffisamment de recul afin de comprendre l'élaboration de la décision (en terme de nouveaux aménagements, de réhabilitation, de choix des espèces, de plantation et d'abattage...) qui demeure malgré tout administrative.

2.1. Les collectivités territoriales gestionnaires du patrimoine arboré urbain

L'arbre urbain tel que nous l'avons présenté et sélectionné est l'arbre inscrit sur le domaine public de ce territoire mobile qu'est la ville. Il est ainsi sous la responsabilité de son gestionnaire, la collectivité propriétaire du sol sur lequel il pousse. Les NUTS 2, NUTS 3 et LAU 2 correspondent aux unités territoriales qui peuvent être impliquées prioritairement dans la propriété et donc la gestion de l'arbre.

2.1.1. L'arbre urbain : un bien public sous la responsabilité des collectivités territoriales

Avant d'explorer ce que nous connaissions au préalable, les services municipaux des espaces verts, il a été décidé d'enquêter auprès des collectivités d'échelon supérieur afin de connaître le rôle qu'elles pouvaient jouer dans la gestion de ce patrimoine.

Les NUTS 2 (Voir Figure, schéma récapitulatif ; pp.389-391) : dans chacune de celles visitées (région Languedoc-Roussillon, région Toscane et communauté autonome de Valencia), les services (environnement, aménagement du territoire) qui auraient pu être en charge de cette thématique, d'après ce que nous supposions au départ, ne sont pas concernés. Comme nous le dit très clairement la personne en charge de la planification territoriale de la région Toscane : « *La région est incompétente dans ce domaine ; nous n'avons pas les compétences en écologie ou botanique. Seule la commune intervient dans la planification du vert urbain* ». Cette collectivité intervient cependant sur les bois et forêts des alentours de Firenze, grâce à l'établissement de la loi générale forestière n°39 de 2000, modifiée en 2003, ainsi que sur les arbres remarquables pouvant être situés tant en milieu rural qu'urbain, selon la loi n°60 du 13 août 1998. La Toscane laisse, d'après l'architecte en charge de ce dernier programme, à la commune de Firenze « *toute liberté pour la gestion des arbres qui sont situés sur des routes régionales traversant la*

commune. Il n'y a d'ailleurs très peu de communication à ce sujet, pour ne pas dire aucune, entre ces services ». Il en est de même pour les régions française et espagnole rencontrées.

La seule implication régionale dans la gestion du vert urbain est économique. Il est très fréquent que des subventions régionales concourent au financement de nouveaux aménagements incluant la création d'espaces verts et la plantation d'arbres, à la réhabilitation de parcs urbains anciens ou encore à leur ouverture au public. Nous pouvons citer ainsi à titre d'exemple, la restauration de villa Stibbert à Firenze pour laquelle une participation régionale à hauteur de 600 000 euros a été accordée dans le cadre d'un programme régional de restauration du patrimoine. A Valencia, la région intervient également par contrepartie financière dans les grands projets urbains pour la ville : le projet de parc central sur l'emplacement des voies ferroviaires de la station Nord est en partie couvert par un apport régional. De la même manière à Montpellier, la région Languedoc-Roussillon participant au financement de l'aménagement du tramway concourt au verdissement des voies.

Jusqu'en 2005, l'implication de cette dernière région dans les espaces verts urbains avait lieu également par l'intermédiaire de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement, association dont les financements étaient majoritairement d'origine régionale et la présidence occupée par le président de région. L'AME intervenait ainsi par le biais de programmes spécifiques d'étude et de vulgarisation sur les thèmes suivants : « *le prix méditerranéen du paysage* », « *les plantes envahissantes* », « *les haies méditerranéennes* », « *plantes, pollen, santé* », « *le temps des jardins en Languedoc-Roussillon* »...

Les NUTS 3 (Voir Figure 38, pp.463-465) : Au regard du fonctionnement des services précédents, l'on peut s'attendre à un comportement semblable. Il existe cependant une différence notable en ce qui concerne l'existence et la répartition de service adapté à la gestion de l'arbre. Dans chacune de ces collectivités, il existe un service dont l'intitulé peut être assimilé à « *Territoire, Environnement et Agriculture* ». Un service « espaces verts » (nommé ainsi dans l'Hérault, moins précis pour Valencia et Firenze) est en charge des parcs et domaines départementaux. Tel est le cas par exemple de la villa Demidoff à Pratolino dont l'entretien du jardin et du parc attenant est à la charge de la Province de Firenze. La villa héberge d'ailleurs un centre de documentation provincial sur les parcs et jardins, le CEDIP.

Depuis les années 1990, dans le cadre d'un plan régulateur de la défense de l'eau et du sol, il revient à cette même province de s'occuper de la végétation le long des fleuves et des cours d'eau. Depuis 2002, a été ainsi mise en place une police fluviale et deux fois par an, un contrôle et une taille si nécessaire de la végétation est appliquée pour laisser un accès facilité

jusqu'à l'eau. Cette technique de surveillance devrait être appliquée bientôt au « Mugnone », affluent de l'Arno.

- Sur la rive droite de l'Arno, qui se doit d'être jardinée, seront réintroduits des noyers et des cerisiers dans l'objectif d'y aménager un parc fluvial en aire protégée.
- Sur la rive gauche, qui est une rive plus sauvage et naturellement plus arborée (majorité de saules et de peupliers), il est conseillé de maintenir le plus de naturel possible afin de sauvegarder un habitat pour la faune sauvage.

Cette expérience devrait permettre d'élaborer un manuel technique pour les techniciens. De plus une campagne photographique a été lancée en 2003 afin de fixer l'état actuel du fleuve et de voir réellement l'avancement des travaux. Cela permet également de ranimer une ancienne coutume de photographie autour de l'Arno qui a toujours été au centre de la ville tant géographiquement que sentimentalement (D'après l'entretien avec le directeur du service politiques territoriales, environnement et agriculture, Province de Firenze, juin 2003).

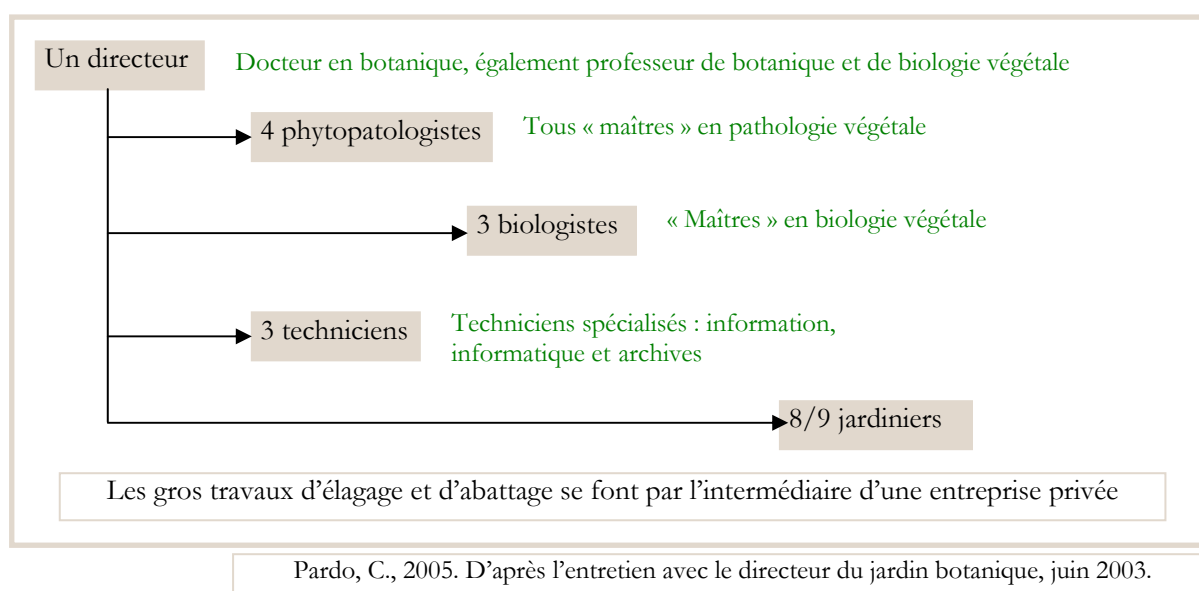
En ce qui concerne les arbres d'alignement, les arbres situés sur des routes départementales au sein des agglomérations sont gérés par les villes elles-mêmes. Pour la ville de Montpellier par exemple, un accord a été passé entre la ville et le conseil général, sous forme de convention avec contrepartie financière, pour la gestion des arbres d'alignement situés le long des routes départementales. Le département reste cependant le propriétaire de ces arbres et financent leur entretien à hauteur du coût habituellement investi par ses services. Si la ville dépasse cette somme, c'est elle qui devra payer le complément. C'est cependant le conseil général qui devra abattre les arbres désignés si la ville décide d'une telle mesure. Le bois reviendra toutefois à la ville bien que les techniques d'aujourd'hui ne laissent pratiquement plus de bois mais uniquement du compost. Le service « entretien des routes » du département s'occupe des arbres d'alignement restant ainsi que des espaces verts situés en bordure de ces routes depuis 2002. *« Auparavant faute de crédits, il n'y avait pas de service centralisateur et chaque directeur des agences départementales de l'Hérault gérait les arbres selon le bon vouloir des élus. Aucune politique commune ne pouvait être envisagée. Aujourd'hui ce service spécifique qui emploie six personnes est centralisateur du budget et de la décision. Il y a ensuite une ventilation auprès des agences départementales »* (Entretien direction du service « Entretien des routes » du Conseil Général de l'Hérault, septembre 2003).

L'ensemble de ces services appartenant au même échelon territorial déplore l'absence de communication entre eux-même et entre la région, le département et la commune malgré des terrains et des thématiques en commun.

Les LAU 2 (Voir Figure 38, schéma récapitulatif, pp.463-465) : A chaque entretien mené avec les collectivités précédentes, une remarque fait l'unanimité : « *en matière de vert urbain, les services compétents sont tous communaux* ». A l'instant où un arbre est planté ou présent sur le domaine public d'une agglomération, le gestionnaire est la commune. Le budget imparti à la gestion des espaces verts est donc majoritairement communal.

Ses services n'interviennent cependant pas dans les villes étudiées sur les espaces verts des établissements publics comme les hôpitaux, collèges, lycées et universités... A ce titre les jardins botaniques de chacune d'entre elles, appartenant à des universités (sciences pour Valencia, agriculture/agronomie pour Firenze, Médecine pour Montpellier) possèdent leur propre équipe de jardiniers sous la responsabilité d'un directeur nommé par l'université compétente (Voir figure 32).

Figure 32 : Organigramme de l'équipe du jardin botanique de Firenze



Le fonctionnement des services municipaux est identique pour les villes de Montpellier (la Direction paysage et nature) et de Valencia (service technique « plan vert », département de l'environnement et du développement soutenable) qui tentent de conserver la gestion de leur patrimoine malgré les difficultés rencontrées (voir la sous-section 2.1.2. suivante).

Pour Firenze, l'organisation diffère un peu et les services se multiplient. Bien que la majorité de la gestion demeure municipale, (elle se répartit d'ailleurs, depuis 1993, entre une gestion de quartiers pour les petits espaces verts et les squares (excepté les arbres) et une gestion globale pour les arbres et les parcs urbains), le patrimoine vert historique est à la

charge de la « Surintendance aux biens culturels »¹⁵. Cette dernière instance s'occupe des jardins des musées nationaux, des jardins des villas Médicéennes, tels celui de Boboli ou de la villa Petraia.

La sous-section suivante présente l'organisation des services municipaux florentins, valenciens et montpelliérains, rattachée aux dernières modifications des textes réglementaires respectifs (Voir troisième partie, chapitre sept), tout en s'attachant aux fonctions imparties à chacun.

2.1.2. Une compétence communale non discutée par les instances publiques

Après avoir eu les données nécessaires à la compréhension puis à l'analyse du fonctionnement des services, la question s'est posée de savoir comment les présenter. Le choix effectué s'est fondé sur la complexité de l'organisation et la pluri-stratification des services municipaux. L'organisation des services techniques compétents de Montpellier, ville la moins étendue et présentant le moins d'espaces verts (668 ha de vert urbain et 229 ha d'espaces naturels propriétés de la ville), est la première exposée en raison de la subsistance d'une organisation simple à pôle unique. La ville de Valencia qui a à gérer une superficie bien supérieure se cherche et dispose d'une organisation dont la complexité est intermédiaire : l'organisation demeure simple mais bipolaire, enrichie d'une alternative municipale aux services techniques inattendue. Ce cas est détaillé en deuxième temps. En troisième et dernier temps, Firenze qui dispose d'un patrimoine arboré supérieur aux deux précédents se démarque par une organisation complexe multipolaire (Voir figure 36 p. 444).

A Montpellier, la charte de l'arbre urbain a été élaborée en 1996 par la direction générale des services techniques et la direction Paysage et Nature. A ce jour, l'organisation de ces services n'a pas changé. La politique de l'arbre menée par cette ville s'appuie donc sur un document sectoriel spécifique qui s'adresse prioritairement au service qui l'a rédigé dont l'intitulé « paysage et nature » suggère une approche de l'arbre plus globale que spécifique. L'orientation du document contractuel évoqué au chapitre précédent signale cet état de fait. Le traitement des préoccupations identitaires, paysagères par quartiers et par unités paysagères, d'après l'élaboration de palettes végétales, façonne une politique territoriale de l'arbre, de moins en moins sectorielle. Le service d'intervention technique sur les espaces verts en dépend. La DIPAN est un pôle unique municipal et technique en charge du vert urbain. Selon

¹⁵ La « Soprintendenza ai beni culturali » se situe dans le palais Pitti, au cœur de Boboli, et est dirigé par le Docteur Medri (Entretien juin 2003). C'est un service non plus communal mais de l'Etat.

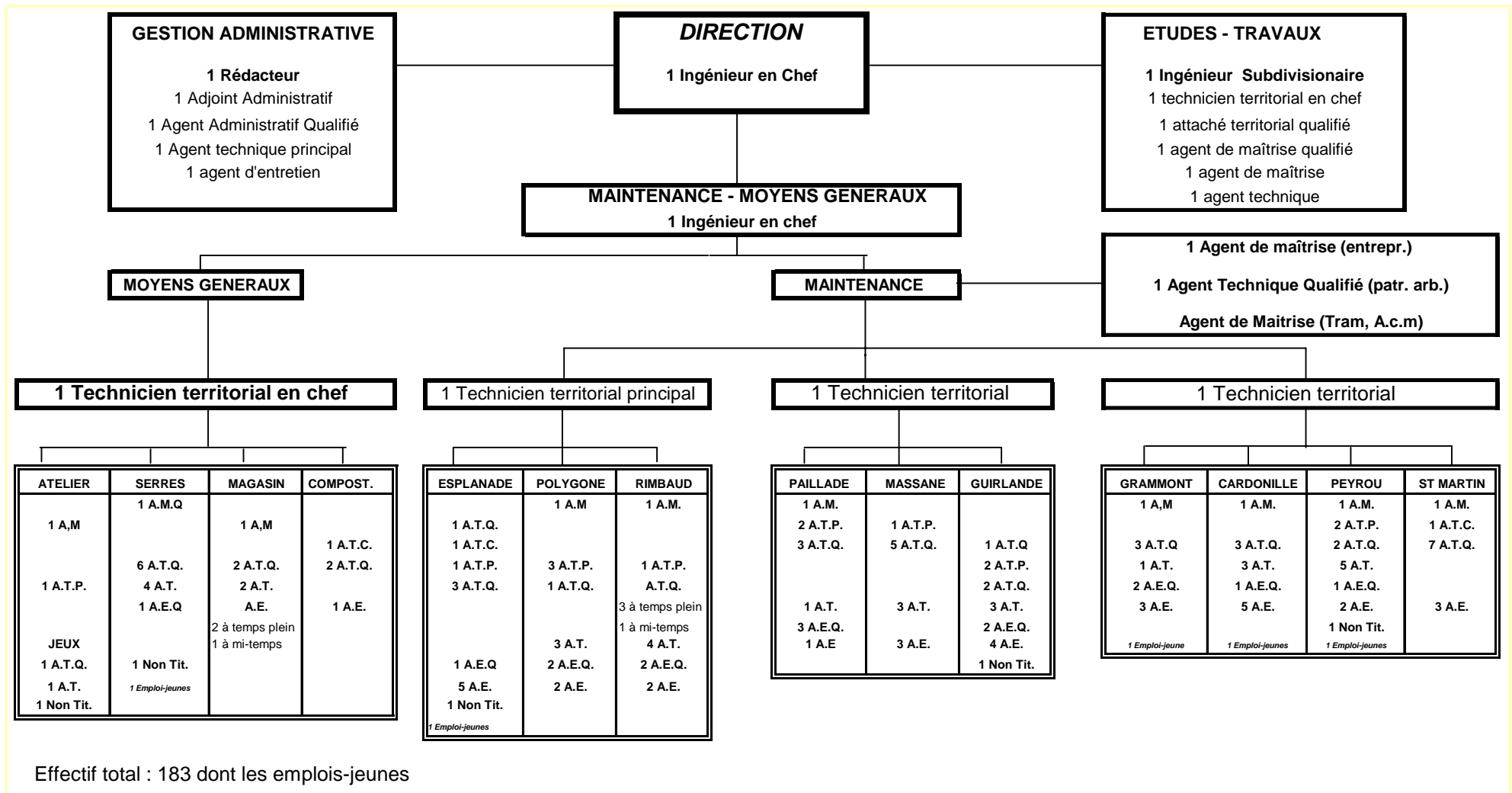
une pyramide hiérarchique simple, se répartit sous la coupe du directeur de la DIPAN le « service des Espaces verts » (Voir figure 33, page suivante).

L'ensemble des services et personnels est réuni en un seul lieu, le domaine horticole de Grammont, facilitant ainsi la transmission des informations et la lisibilité du fonctionnement de ce service par des personnes extérieures. Afin d'assurer un travail de proximité avec les usagers, la ville a cependant été partagée en secteurs pour l'entretien des espaces verts à chacun desquels est attribuée une équipe de techniciens ayant son autonomie en matière de matériel et de moyens de transport ainsi qu'une base propre. Ce sont ces équipes que nous qualifions de « territorialisées ». Bien que la DIPAN se situe sur le territoire communal, seule la base de la pyramide hiérarchique s'inscrit donc dans la mouvance du territoire en se moulant aux disparités de la ville, aux particularités de chaque quartier (Voir figure 36 p. 444).

Figure 33, page suivante : **Organigramme du service des espaces verts de la ville de Montpellier**
Parco, C., 2005. D'après données de la DIPAN.

Légende

AMQ : Agent de maîtrise qualifié / AM : Agent de maîtrise
ATP : Agent technique principal / ATQ : Agent technique qualifié / AT : Agent technique
AEQ : Agent d'entretien qualifié / AE : Agent d'entretien



A Valencia, ville en plein essor urbanistique, la qualité environnementale est l'une des principales préoccupations du plan de développement stratégique de la ville géré par le « centre de stratégies et du développement »¹⁶ municipal. Tout nouvel aménagement doit s'inscrire dans la logique de ce plan. Le bureau technique du Plan vert, communal, est en charge de la création, et de la gestion des ensembles arborés et jardinés de la ville. Selon le responsable, « *cette politique verte, [plus que politique de l'arbre proprement dite], s'inscrit donc dans un programme d'ensemble d'aménagement et de croissance urbaine ce que traduit également l'ordonnance municipale des parcs et jardins* ». Tout est pensé dans un objectif de qualité et d'équilibre entre le développement économique, la cohésion sociale et l'amélioration des conditions environnementales.

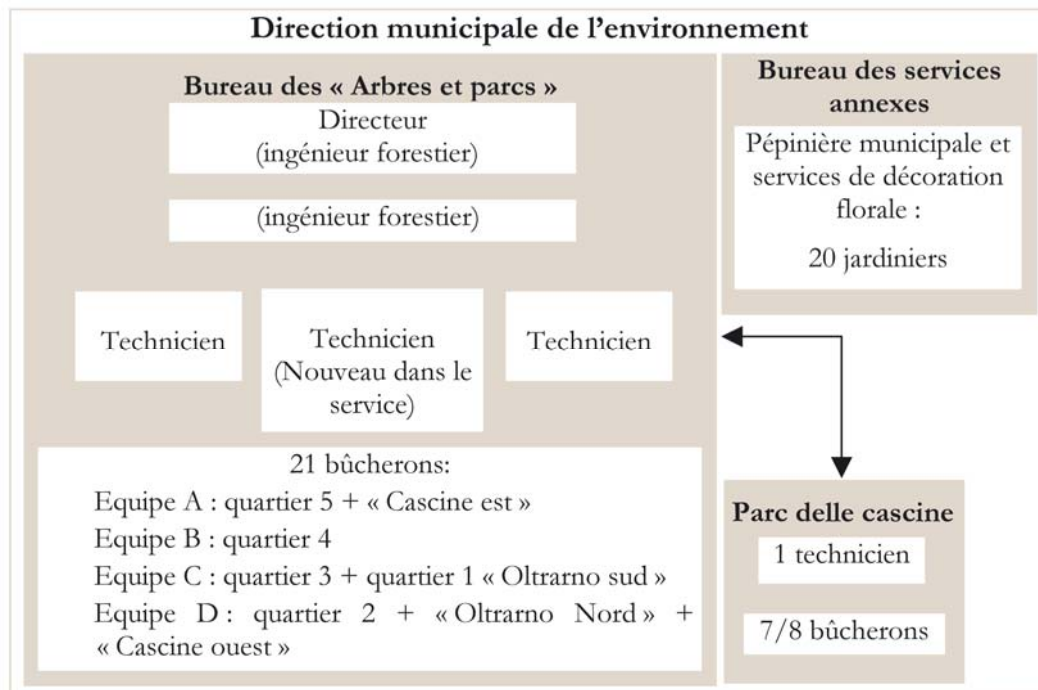
La délégation de l'environnement de la municipalité de Valencia, en tant que responsable et gestionnaire du patrimoine arboré de la ville, supervise ce bureau technique qui regroupe les équipes municipales. En ce qui concerne l'organisation précise de ces équipes, les entretiens n'ont pu révéler de plus amples informations. Il serait donc utile de retourner ultérieurement sur le terrain afin d'interviewer les personnes-ressources que nous n'avons pu jusque là rencontrer en raison de la difficile coopération des services et de la durée de nos séjours en Espagne. Il peut cependant être noté la bipolarité de la maintenance municipale actuelle. Outre les bureaux techniques proprement dits, la fondation municipale de l'école de jardinerie et de paysage de la ville de Valencia, créée en 1984, gère grâce aux cours pratiques donnés plus de 350 000 m² d'espaces verts urbains. Ce sont les élèves sous la responsabilité des professeurs et techniciens encadrant qui, après avoir assimilé la théorie et observé sur le terrain, appliquent directement sur les espaces publics leur apprentissage, meilleure preuve du développement de leurs compétences professionnelles. L'intervention de ces étudiants est l'une des alternatives trouvées par la ville pour une maintenance régulière de ses espaces verts sans cesse croissants malgré un nombre insuffisant de main-d'œuvre. Les espaces concernés ne sont pas les moindres puisqu'ils comprennent certaines zones du jardin du fleuve Turia et du jardin del Real.

A Firenze, le règlement de gestion du patrimoine arboré a été élaboré en 1992. Un an plus tard, le service des espaces verts publics est appelé à se restructurer en divers bureaux dont un spécifique aux arbres et parcs.

16 Cette nouvelle appellation « centro de estrategias y desarrollo de Valencia » est récente (fin 2004-2005). Auparavant seul le service « plan stratégique de développement, Valencia 2015 » était en charge de la planification territoriale.

Sous la tutelle de la direction municipale de l'environnement s'effectuent les grands travaux liés aux plantations et aux abattages. Elle regroupe donc la gestion du parc « delle cascine » qui devrait bientôt dépendre d'une agence spécialisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, un bureau des services annexes tels que la pépinière municipale qui produit uniquement les plantes d'ornement des événements ponctuels ainsi que le service « Arbres et parcs » (Entretien avec le directeur du service du vert urbain du quartier 5, Firenze, juin 2003). Ce dernier a autorité sur l'ensemble des décisions concernant les arbres de la commune, y compris ceux présents dans les squares et petits jardins gérés par les quartiers. Depuis cette scission des services, ce bureau emploie deux ingénieurs forestiers, trois techniciens (dont un n'avait pas encore intégré le service lors de l'entretien (mai 2003)), et 21 bûcherons répartis en quatre équipes territorialisées. L'entretien du parc « delle cascine » nécessite une telle main d'œuvre qui est ainsi partagée dans deux des équipes précédentes mais également dans une équipe spécifique composée d'un technicien et de sept ou huit bûcherons (Voir Figure 34). La gestion étant municipale, ce bureau dispose d'un budget annuel imparti par adjudication du conseil municipal qui s'élève en moyenne à 500 000 euros par an depuis l'an 2000.

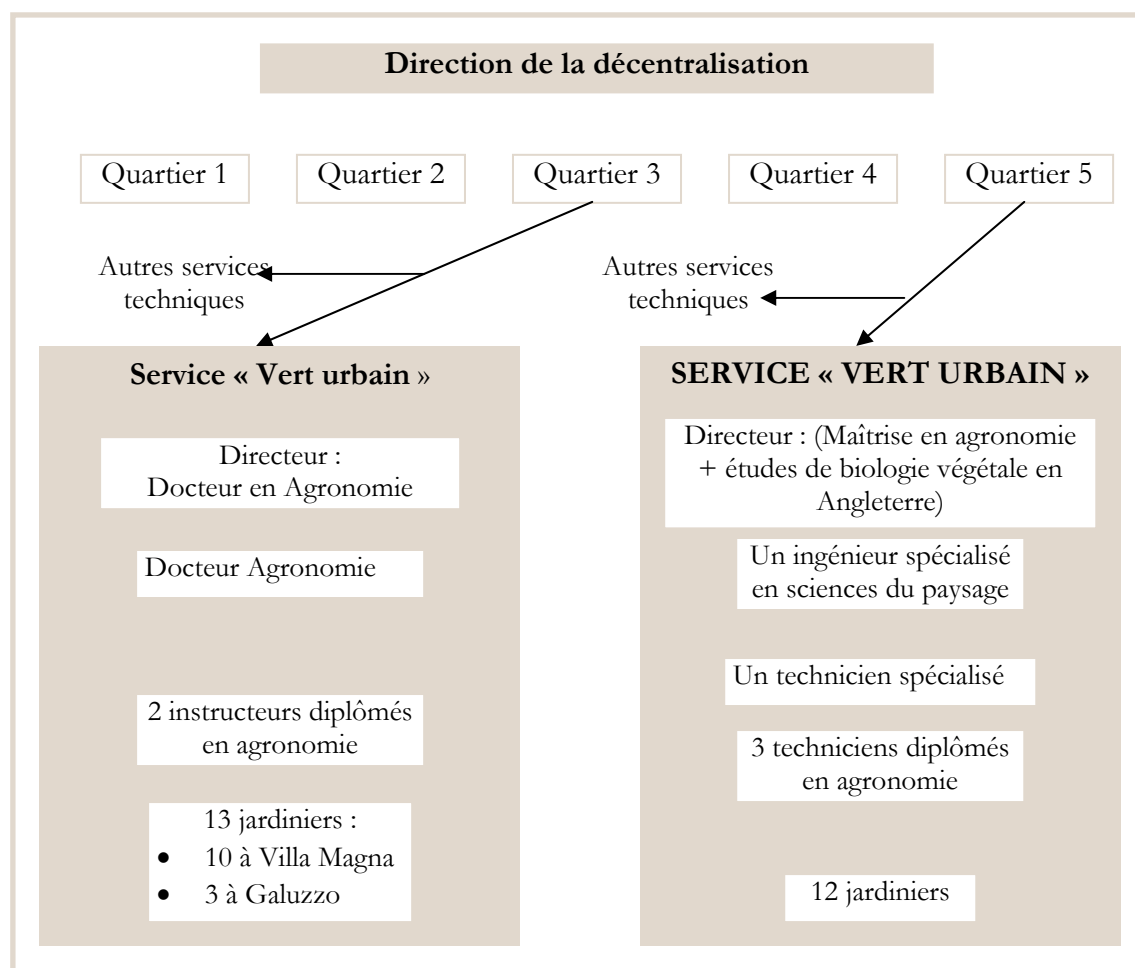
Figure 34 : Organigramme du service « Arbres et Parcs » de Firenze
Pardo, C., 2005. D'après l'entretien avec le directeur du service « Arbres et parcs » de Firenze, mai 2003



Outre ce service spécifique aux arbres, les cinq quartiers de la ville (créés en 1977), sous responsabilité de la direction de la décentralisation, gèrent chacun un service du vert urbain

qui a compétence uniquement sur les squares et les petites plantations de la zone¹⁷. (Voir figure 35). L'organisation interne à ces services est simple et identique au service précédent. La différence essentielle est dans la territorialisation complète du service. La direction est elle-même présente dans le quartier tout comme les équipes de jardiniers qui peuvent même être réparties sur des domaines distincts selon la grandeur du quartier. C'est par exemple le cas pour le quartier trois dont le premier groupe de jardiniers est localisé à Villa Magna site principal comprenant les bureaux de gestion, d'entretien et de lavage) tandis que le second est à Galuzzo (site excentré secondaire où sont présents seulement trois jardiniers, limitant ainsi leur trajet).

Figure 35 : Organisation comparée des services « Vert urbain » des quartiers 3 et 5 de Firenze



Pardo, C., 2005. D'après les entretiens avec les directeurs des services « Vert urbain » des quartiers 3 et 5, Firenze, juin 2003

17 Cette organisation des services techniques a pu être observée lors des voyages d'études en 2002 et 2003. Fin 2004, début 2005, un nouveau service voit cependant le jour. Il s'agit du bureau de « programmation et d'aménagement des espaces verts urbains ». Le service « arbres et parcs » est maintenu en l'état.

Chaque quartier est présidé par un élu politique sous la tutelle duquel fonctionnent les divers services techniques décentralisés. En l'occurrence, les services « Vert urbain » sont tous dirigés par un diplômé en sciences agronomiques. Bien que les études en paysage existent en Italie, la valeur scientifique de la botanique et des sciences agraires reste prépondérante.

Un budget annuel est voté par la commune qui oblige ainsi les services à s'adapter régulièrement aux finances. A titre d'exemple, pour le quartier trois de Firenze, près de 400 000 euros ont été accordés, répartis comme suit : 350 000 euros pour l'entretien des espaces verts, 80 000 euros pour le gardiennage et 8 100 euros pour l'entretien et le renouvellement des jeux pour les enfants. Ce montant correspond à une moyenne des financements déterminés essentiellement en fonction de la superficie des zones végétalisées présentes par quartier..

Selon ces mêmes personnes ressources, une coordination est prévue entre tous les quartiers afin de mener une politique commune. Cette pratique demeure pourtant utopique. Si cette coordination existe bien pour l'administratif (même texte réglementaire), pour le côté technique chaque quartier est très indépendant. Pour l'achat des végétaux, chaque quartier décide du choix des espèces et du lieu de l'achat qui se fait finalement essentiellement à Pistoia. En ce qui concerne la gestion des arbres, la communication entre le service compétent présenté précédemment et les quartiers est systématique. « *Les jardiniers sont sur le terrain en permanence et sont donc aux premières loges pour remarquer les arbres dangereux. Ils me transmettent leur observation et je le signale à Marini [le directeur « Arbres et parcs »] pour qu'il envoie sur place une équipe de bûcherons* » (Entretien avec le directeur « Vert urbain » quartier cinq, Firenze, juin 2003).

La multipolarité de l'organisation municipale des services espaces verts florentins tient avant toute chose au caractère territorialisé ou centralisé de ses services. Il peut ainsi être noté que lorsque le service est centralisé, seules les équipes de jardiniers ont un ancrage territorial marqué (premier niveau). Par contre, pour les services décentralisés dans les quartiers, l'ensemble de la pyramide hiérarchique est territorialisé (deuxième niveau). Certains d'entre eux poussent l'ancrage territorial à un troisième niveau en « délocalisant » les équipes en sous-quartiers (ce qui peut être observé par exemple pour le quartier trois). En ce qui concerne l'organisation des villes française et espagnole, leur apparente simplicité s'explique par la présence d'un seul niveau d'acteurs territorialisés que sont les jardiniers (Voir figure 36).

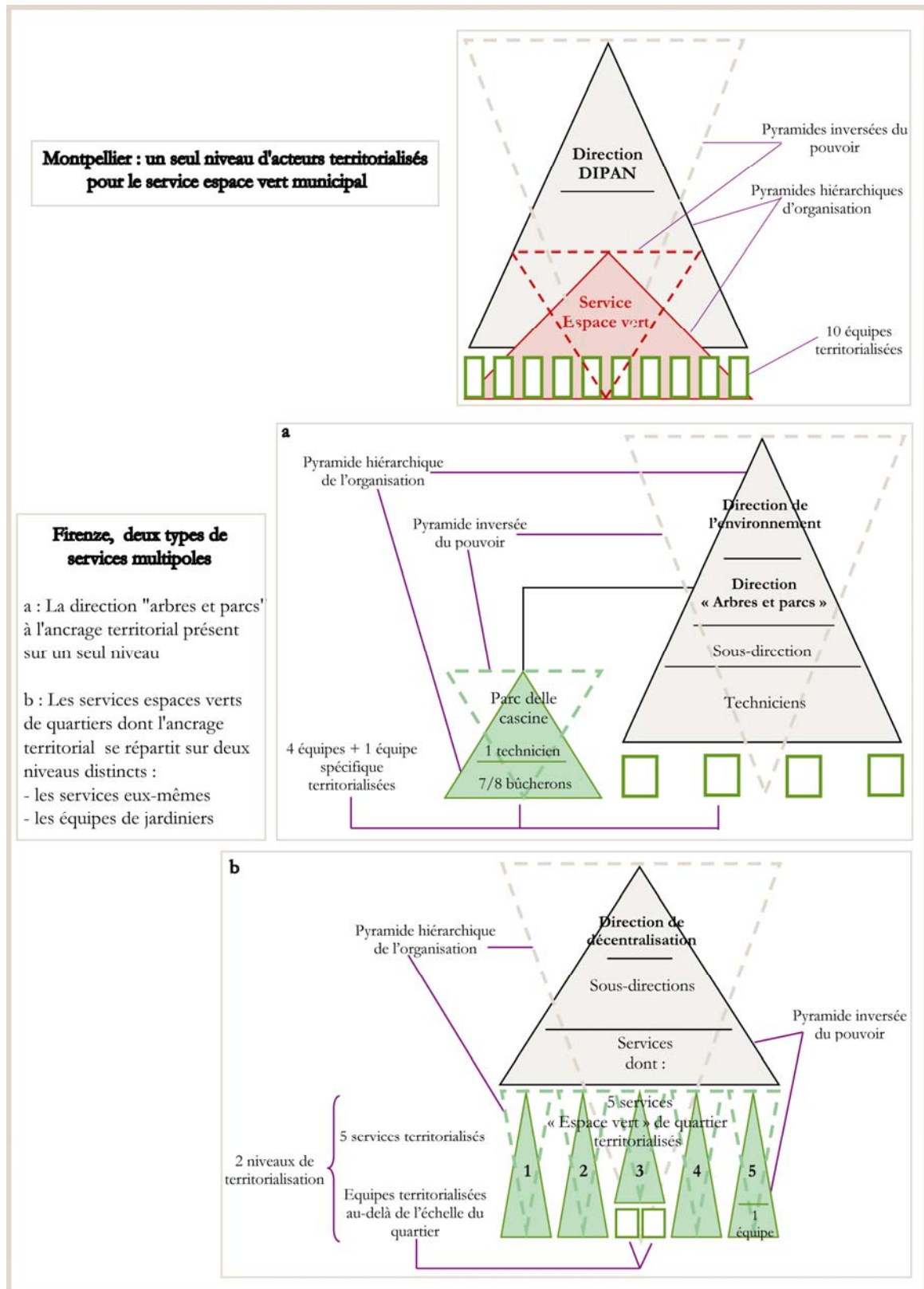


Figure 36 : Acteurs et structures des services des espaces verts municipaux de Montpellier et Firenze

Pardo, C., 2005. D'après Lajarge, 2000, repris par Gumuchian, 2003, p. 125

Cela ne signifie pas pour autant que la qualité des services publics s'en trouve diminuée. L'historique des villes, leurs trames végétales, leur patrimoine arboré et la superficie des espaces verts sont tout simplement différentes. Les directions essaient d'organiser au mieux leurs équipes en fonction du terrain qu'elles ont à couvrir. Les difficultés rencontrées ne sont pas moindres et les instantanés pris, d'après nos observations, entre 2003 et 2005, ne sont toujours pas des schémas organisationnels aboutis. Les services municipaux modifient leur structures d'année en année, cherchant à tenir compte de paramètres souvent contradictoires inhérents à la thématique traitée :

- le végétal n'est jamais la priorité d'une ville ;
- le végétal devient l'une des préoccupations essentielles en terme de qualité de vie et de paysages urbains ;
- les budgets impartis ne suffisent pas à la maintenance de l'existant ;
- les mutations urbaines introduisent régulièrement de nouveaux espaces végétalisés multifonctionnels ;
- les agents techniques sont insuffisants et non spécialisés ;
- et l'âge avancé d'un nombre élevé d'arbres, la multifonctionnalité des nouveaux aménagements ainsi que l'exigence des citoyens et des collectivités territoriales en terme de développement durable et de gestion écologique (raisonnée) de ce patrimoine nécessitent des compétences renouvelées, une technicité de pointe et des moyens importants (humains, matériels et économiques) ;

2.1.3. Les limites des services municipaux

La superposition de ces paramètres constitue un réel obstacle au bon fonctionnement des services publics. Les choix effectués ne sont pas forcément les plus judicieux : celui concernant la création d'un service indépendant spécifique à l'arbre peut à priori s'avérer intéressant. D'un point de vue pratique cependant, la réalité est tout autre. L'organisation en un pôle spécifique à la gestion de l'arbre urbain qui est observé à Firenze se retrouve par exemple à Nîmes (Gard, France). Dans les deux cas, l'idée préalable était de regrouper en ce pôle particulier une main d'œuvre spécialisée ce qui devait améliorer l'efficacité de l'action publique et l'accomplissement des tâches spécifiques. Le problème qui se pose aujourd'hui dans ces deux villes est la superposition des zones d'intervention des services. Les équipes qui interviennent dans les jardins et les squares urbains n'ont autorité que sur les petites

plantations et les pelouses. Plus à même d'observer les problèmes phytosanitaires ou sécuritaires des arbres puisque présentes quotidiennement en ces lieux, elles n'ont pas le droit d'intervenir sur ce type de végétal mais doivent cependant signaler ces désagréments au seul service compétent, le service « arbres ». Le directeur de ce service est le seul habilité à prendre des décisions concernant le patrimoine arboré et ses équipes à intervenir. Les employés des services généraux des espaces verts de quartiers qui ne sont soit disant pas capables d'intervenir sont pourtant ceux qui doivent être capables de remarquer les problèmes et d'initier la procédure d'intervention en informant qui de droit. La superposition des terrains d'intervention des diverses équipes est la principale incohérence de cette organisation.

Les services municipaux à pôle unique ou bipolaire, comme Valencia et Montpellier, ne soulèvent pas ce type de dysfonctionnement. Ils n'ont cependant ni personnel compétent ni matériel suffisant pour intervenir sur les grands arbres et gérer l'ensemble des élagages des arbres urbains. Si la répartition des aires de travail par équipe semble beaucoup plus optimale, l'entité publique ne peut plus répondre à la totalité et à la pluralité des demandes.

Les multiples facettes du patrimoine arboré urbain actuel exigent un panel croissant de compétences que les services publics seuls ne peuvent couvrir en raison d'un budget insuffisant et d'une main d'œuvre sous qualifiée. Les « espaces verts » sont encore trop souvent, selon l'architecte du conseil en architecture, urbanisme et environnement de l'Hérault, la porte de secours des municipalités, la possibilité d'occuper les « inemployables » ou les personnels sous qualifiés. La formation continue des agents techniques est rare et celle des élus, en charge des budgets et des décisions en amont de la technique, inexistante. La direction des services est certes conduite par un personnel de plus en plus qualifié et compétent mais l'avenir des plantations dépend tant de la technicité dont font preuve les jardiniers que des décisions préliminaires.

Afin de palier ces manques, les services publics recherchent de plus en plus, auprès des entreprises privées, un niveau de compétence et de technicité supérieur au leur. De la même manière, les pépinières publiques n'ont généralement pas résisté à la concurrence des pépinières privées. La restriction des budgets induit le recourt systématique à des appels d'offre toujours favorables à l'entreprise spécialisée.

2.2.L' externalisation des interventions spécifiques : une mutation importante dans l'organisation des services municipaux et des collectivités territoriales en général

La situation actuelle dans laquelle doivent se débattre les services publics des espaces verts participe à l'accroissement de l'ouverture des marchés publics au privé. Cette pratique ne

touche pas seulement les communes. Par exemple, le service « Entretien des routes » du conseil général de l'Hérault, qui ne compte que six personnes et dont le rôle est principalement décisionnel, fait systématiquement appel à des entreprises privées pour la gestion de leur patrimoine. De la même manière, le personnel des jardins des plantes, dépendant des universités, ne peut isolément effectuer les gros travaux d'élagage et d'abattage qui se font donc par l'intermédiaire d'entreprises compétentes.

Les entretiens réalisés auprès des services techniques espagnols, français et italiens ont révélé un partage systématique entre une gestion directe (ou régie interne) et une gestion déléguée (appel d'offre auprès d'entrepreneurs). Quels sont les services externalisés par les services municipaux ? Quels sont les contrats établis et les fonctions de chaque partenaire ? En quoi le privé concourt-il désormais au maintien des services publics ?

2.2.1. Externalisation et sous-traitance

Avant de dévoiler les situations propres à chacun de nos terrains, il convient d'explicitier ces deux termes afin d'éviter toute confusion et établir ainsi les divers niveaux de gestion pouvant coexister.

L'externalisation est l'opération qui consiste pour une entreprise et dans le cas qui nous préoccupe pour une entité publique « à confier à un tiers, pendant une durée assez longue, la gestion et l'opération d'une ou plusieurs activités qui sont nécessaires à son fonctionnement » (Renard, I., 2004, p.2). Seul le tiers est responsable des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les résultats attendus par le client. La relation établie qui s'engage selon le modèle de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre est directe. Le client (maître d'ouvrage) définit ses besoins et supervise les opérations. Le prestataire (maître d'œuvre) s'engage sur des résultats en fonction d'un budget donné et selon des modalités acceptées par les deux parties.

La sous-traitance, terme souvent employé à défaut, consiste selon la loi du 31 décembre 1975 à ce qu'un « entrepreneur confie à un sous-traité, ou sous sa responsabilité, à une autre personne appelé sous-traitant tout ou partie de l'exécution d'un contrat d'entreprise ou d'un marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». Elle suppose donc l'existence d'un contrat principal entre un maître d'ouvrage et un entrepreneur, dont une partie est sous-traitée à un autre prestataire. Dans notre cas, la sous-traitance induit une relation indirecte entre le maître d'ouvrage qu'est le service municipal et l'entrepreneur prestataire.

L'achat des plantes auprès de pépinières privées par tous les services rencontrés relève d'une démarche différente. Il n'est pas question de sous-traitance car le démarchage a lieu

directement par le service auprès des pépiniéristes. L'appel d'offre des achats ne consiste pas cependant en une externalisation. Bien qu'auparavant, les pépinières communales ou départementales couvraient en partie le besoin en plant, l'absence aujourd'hui d'un tel service public oblige les « Espaces verts » à trouver des fournisseurs les mieux offrant. La relation est ponctuelle et le pépiniériste n'intervient pas dans la gestion proprement dite des espaces communaux. L'échéance de la relation entre les deux parties intervient lors de la fin de la garantie de reprise des plants. Il convient cependant de noter que les services font appel régulièrement aux mêmes prestataires. Montpellier qui achète les arbres destinés au domaine public majoritairement en France, se tourne ponctuellement vers l'Espagne et l'Italie en fonction des espèces souhaitées. Tel est inversement le cas pour Valencia. La ville de Pistoia, au nord de Firenze, est une source commune de ces trois services. La plus grande de ces pépinières qui couvrent plus de 80 hectares de terrains les fournit en chêne vert notamment. Le responsable du CAUE n'explique d'ailleurs le retard de cette essence en milieu urbain français que par la commercialisation tardive sur le territoire. « *Il fallait systématiquement aller le chercher en Italie* ». La ville de Paris qui introduit depuis peu le chêne vert en alignement se fournit également auprès de cette entreprise. Cette renommée internationale a permis au groupe de se diversifier tout en demeurant à la pointe de la connaissance, de la technicité et de la maîtrise d'œuvre (Entretien avec le directeur des pépinières Mati, Pistoia, juin 2003). Les nouvelles activités ainsi développées par le groupe sont prestataires de services tant auprès de particuliers que de collectivités territoriales. C'est dans ce dernier cas que des contrats d'externalisation ou de sous-traitance peuvent être signés.

Les opérations d'externalisation : les plus régulières à l'heure actuelle sont celles qui consistent à confier à une entreprise des travaux de maintenance, incombant normalement aux services municipaux, que sont :

- Les gros travaux : l'élagage et l'abattage des arbres de grandes dimensions est l'un des problèmes communs de l'ensemble des services rencontrés. La ville de Firenze qui a un service approprié composé de 22 bûcherons ne peut cependant couvrir les quelques 80 000 arbres du domaine public. Valencia et Montpellier ne disposent pas non plus des moyens humains et matériels pour effectuer en régie ce type de travaux. Il en résulte que ces services font appel à des entreprises spécialisées pour réaliser cet entretien. Les coûts engendrés sont tels que les interventions ne sont pas aussi régulières qu'elles ne le devraient. Les élagages induits sont massifs et non raisonnés et retardent ainsi les opérations ultérieures tout en générant des profils massacrés. Les arbres ne répondent pas de la même façon à la taille. Suite

à une taille trop franche, le chêne vert par exemple, rejetant facilement de souche, émet de nouvelles pousses de manière aléatoire modifiant ainsi durablement le port de l'arbre.

- L'entretien des espaces naturels communaux : la commune de Montpellier est enserrée dans un écrin d'espaces naturels difficilement contrôlables. Nous avons déjà présenté le cas du quartier de la Mosson qui subissait chaque année jusqu'en 2004 l'attaque des flammes estivales. D'après la représentante du « Groupe de défense des arbres de la Mosson », c'est sous la pression de la population que la municipalité a dû intervenir mais seulement après coup par le biais d'une entreprise spécialisée dans le débroussaillage. Le service public normalement compétent n'a pu réaliser en régie cette tâche gigantesque. La seule obligation de la mairie est d'ailleurs d'entretenir sur dix mètres de part et d'autre des sentiers préexistants. Les propriétaires des habitations les plus proches sont les seuls responsables du débroussaillage des garrigues communales alentours. L'office national des forêts qui, pour d'autres communes entretient par le biais d'une convention partenariale des espaces au statut similaire, n'a ici qu'un rôle de contrôle. Ses agents recensent les pertes végétales après les incendies et avertissent les intéressés (mairie et particuliers) de leurs charges respectives. L'externalisation de certaines tâches peut être mal perçue par des groupes citoyens impliqués dans la gestion du vert communal. Tel est le cas du « Groupe de défense des arbres de la Mosson » qui perçoit cette organisation comme une perte d'argent, d'efficacité et de crédibilité des services publics. Cette pratique serait, selon lui, la preuve d'un désengagement de la commune dans certaines zones au profit d'un développement préférentiel orienté : la coulée verte du Lez aux dépens de la coulée verte de la Mosson. Toujours selon les mêmes sources, dans le cadre d'un parc paysager à cet emplacement, la mairie pourrait effectuer elle-même l'entretien, une fois les gros travaux de débroussaillage et de sélection des arbres réalisés. Seule l'implication de la mairie peut tenir compte de la dimension sociale particulière de ce quartier. *« C'est d'ailleurs de la responsabilité de la mairie et de ses services d'intégrer dans leurs projets la volonté des gens et les données propres à un secteur ».*

- Les interventions extraordinaires : le quartier « cinq » de Firenze effectue en totalité les travaux d'entretiens et de surveillance. Si toutefois, une surcharge de travail ou un impondérable survient, le service appelle des entreprises spécialisées. L'élagage et les abatages des petits arbres seulement contrairement aux villes françaises et espagnoles sont effectués en régie par les bûcherons du service « Arbres et parcs ». En ce qui concerne les arbres à grands développements, la taille se fait moins régulièrement qu'elle ne le devrait par l'intermédiaire d'entreprises privées spécialisées.

- La manutention ordinaire : le quartier « trois » par contre confie parfois la tonte des pelouses, la taille des haies et l'implantation de l'irrigation à des entreprises extérieures.

Un autre cas d'externalisation a pu être relevé dans l'organisation du bureau « Arbres et parcs » de la commune de Firenze. Il ne consiste pas, contrairement à ce qui a pu être observé précédemment, à l'intervention d'entreprises d'espaces verts sur le domaine public. Le service a ici recours à une coopérative indépendante pour une compétence particulière qui pourra sur le long terme optimiser la gestion communale. Suite à cette demande, la CICLAT emploie dix techniciens forestiers spécialisés dans le relevé et le traitement SIT (système informatique territorial) des données végétales. Sur une durée de cinq ans (2002-2006), leur objectif est de décompter, selon la méthode allemande VTA (visual tree assessment) qui permet de noter environ 25 000 arbres par an, et de cartographier l'ensemble du patrimoine arboré de la ville, y compris celui des jardins et des parcs historiques. Ils viennent ainsi compléter et parfaire un travail initié par le service municipal mais qui n'arrivait pas à être mené à bien. Alors qu'en 2002 seulement 27 543 individus étaient recensés, dès 2003, 52 080 étaient répertoriés. En prenant cette décision, le service municipal peut recentrer ses effectifs sur ses objectifs premiers, la maintenance et la préservation du patrimoine arboré. Bien que ce problème se pose pour les trois villes, chacune d'entre elles a choisi des directions différentes. Valencia développe le décompte et la cartographie de ses arbres en régie. La mise à jour est régulière et le résultat est abouti. Montpellier en revanche se débat en interne avec une certaine difficulté entre les relevés (en nombre et phytosanitaire) qui ne sont pas actualisés et le traitement de données non uniformisées¹⁸. L'approche comparative de cet exemple démontre que l'externalisation n'est pas forcément la solution : elle l'est pour Firenze mais pas pour Valencia, tandis que Montpellier s'entête dans une réponse non optimale. Toujours est-il que l'on ne peut externaliser que ce que l'on connaît bien et dont on est capable d'assurer le suivi. Tel est le cas de la ville italienne dont le service informatique intégré à la direction de l'environnement saura prendre le relais en terme de cartographie si l'on se réfère aux travaux réalisés antérieurement.

18 Malgré l'ouverture du service et l'amabilité des agents, nous avons été confronté à plusieurs problèmes lors de l'élaboration cartographiques des alignements urbains. En premier lieu, le relevé des arbres urbain n'est pas terminé. Il manque notamment l'ensemble des arbres de parcs et jardins. Deuxièmement, la représentation cartographique des alignements et des individus change selon l'agent qui a entré les données. Parfois ils apparaissent sous forme de points, parfois sous forme de lignes.

En ce qui concerne la sous-traitance, l'exemple de la végétalisation de la ligne deux du tramway montpelliérain peut être ici présenté. Comme ce fut déjà le cas, pour la première ligne, l'agglomération de Montpellier a délégué la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'aménagement à la TAM qui a elle-même externalisé certains de ses objectifs à un groupement de maîtrises d'œuvre, travaillant en réseau, dont l'agence d'architecture Garcia-Diaz (AGD) de Montpellier en charge de toutes les études d'insertion des pôles d'échange, des superstructures, des stations, des mobiliers urbains et enfin de l'intégration paysagère de la ligne. C'est ce dernier domaine qui est développé ci-dessous. Alors que le projet est scindé en secteurs et en rubans thématiques en fonction des maîtrises d'œuvre, l'unique paysagiste salariée par AGD nous explique qu'elle travaille sur trois de ces rubans correspondant chacun à un objectif particulier :

- Le premier est le ruban « Espaces verts » qui recouvre l'aménagement espaces verts à proprement parlé comme les zones arbustives et les zones en herbe. Il détaille le site, les travaux préalables aux plantations, les essences choisies, le mode de plantation comme par exemple l'hydroseeding qui est une projection hydraulique d'ensemencement ainsi que l'entretien envisagé (taille et arrosage).

- Le deuxième est le ruban « Arbres » qui recense la totalité des plantations envisagées et le maximum d'information dont peut avoir besoin l'entrepreneur : le nom de l'essence, la taille de l'arbre, les accessoires indispensables à la plantation comme le mode de tuteurage, les systèmes de protection racinaire selon l'agressivité des systèmes racinaires, la forme désirée de l'arbre (tige, cépée, port pyramidal, en rideau...). En outre, il est précisé ce qu'il advient de l'existant à savoir si les arbres présents au préalable sont conservés, abattus ou transplantés.

- Le dernier et troisième ruban synthétise les informations et les avancées des travaux concernant l'arrosage. Si cette thématique peut logiquement se superposer aux deux rubans précédents, sa distinction s'explique par le fait que AGD en a la responsabilité mais non les compétences. Un bureau d'étude extérieur spécialisé dans ce type d'installation travaille en sous-traitance pour AGD sur l'ensemble du réseau d'arrosage et des bassins d'orage et de récupération des eaux de pluie (Voir Figure 37 p. 452). A ce sujet, il faut savoir que le projet a été mené en accord avec la loi sur l'eau et le développement durable ce qui a induit la création sur chaque parking (ou pôle d'échange) un bassin de récupération des eaux de ruissellement relié à une station de dépollution quand cela s'avère nécessaire.

La paysagiste précitée dont le travail a consisté à définir une logique globale d'aménagement paysager supervise l'ensemble des travaux (y compris ceux du troisième ruban) qui seront validés par AGD puis par la TAM, maîtrise d'ouvrage déléguée par l'agglomération. Outre l'arrosage, les opérations pratiques de plantations et d'entretien sur une période de trois ans sont effectuées par des entreprises privées sous les directives d'AGD. Des appels d'offres publics ont eu lieu conformément au code du marché public qui ont permis la sélection des entreprises. « *Après consultation des offres, nous, maîtres d'œuvre, choisissons l'entreprise qui apparaît comme la mieux « disante » en fonction des critères de prix mais également en fonction des critères techniques. Nous soumettons alors ce choix à la maîtrise d'ouvrage déléguée qui valide. Après, c'est à nouveau le maître d'œuvre qui contrôle le chantier et qui vérifie si l'entreprise en question tient bien toute ses engagements selon les résultats attendus* ». Cette pratique s'apparente bien à de la sous-traitance.

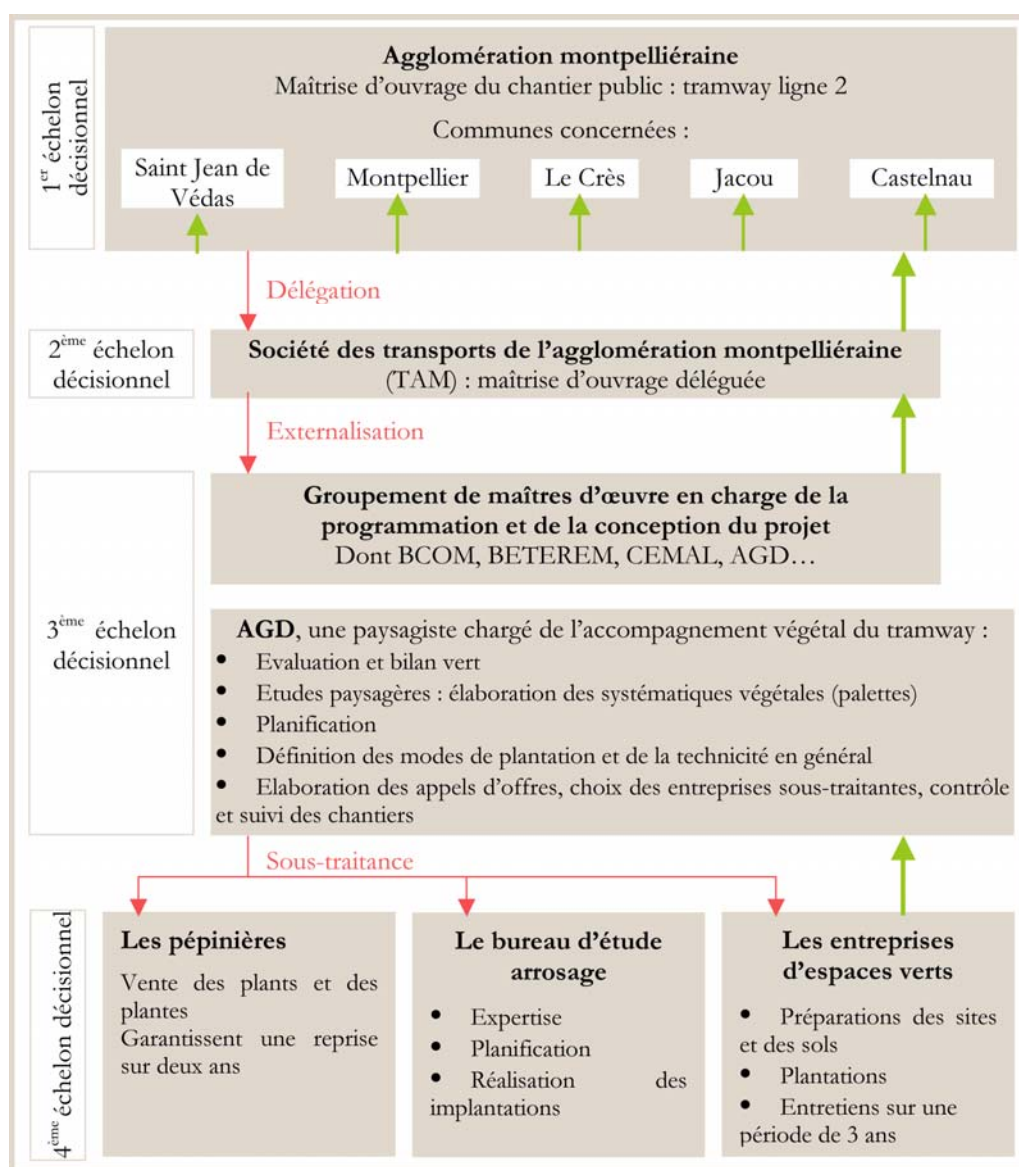


Figure 37 : Acteurs et structures impliqués dans la planification, la réalisation et la gestion de l'accompagnement végétal du tramway montpelliérain. Pardo, C., 2005

Ce n'est qu'à l'échéance du contrat liant les entreprises à la collectivité territoriale que les services municipaux des communes desservies par le tramway deviendront gestionnaires des espaces verts créés et des arbres plantés sur le domaine public. Comment comprendre l'intervention d'entreprises privées dans la gestion des espaces verts publics ? Quels sont les avantages perçus par les collectivités territoriales pour qu'elles privilégient le partenariat au développement de leur service ? Quels en sont les inconvénients ?

2.2.2. L'externalité : une induction de la gestion raisonnée du patrimoine arboré

La mutation de l'appréhension de l'arbre en général et des rôles qui lui sont désormais attribués en termes de construction urbaine, de conditions environnementales, écologiques et paysagères a forcé les gestionnaires de ce patrimoine vivant à répondre à la mouvance sociale. La société est en quête de nature ; la collectivité lui « offre » des espaces verts aseptisés. Elle veut toujours plus de naturalité et d'impression sauvage, la collectivité s'adapte et intègre au schéma urbain les parcs forestiers. La société, dans ses préoccupations écologistes, pousse ainsi les services publics à plus se soucier de l'être végétal que du mobilier urbain que l'arbre peut être. Cette adaptation est cependant ni fortuite, ni gratuite. Tant les élus que les entrepreneurs immobiliers ont su évaluer la plus-value financière que représente un parc, un jardin ou un square au sein d'une trame urbaine. Garant également d'un cadre et d'une qualité de vie agréables, ce patrimoine vert devient le premier ambassadeur des villes vertes qui savent désormais communiquer autour de ce nouvel élément porteur.

Le développement durable du territoire passe, selon les schémas directeurs des Régions Languedoc-Roussillon, Toscane et Valencia, par la prise en compte des couronnes naturelles urbaines et la protection des trames vertes urbaines. Puisque les villes sont les seules responsables du végétal du domaine public communal, leurs services techniques doivent dorénavant :

- connaître l'existant,
- les techniques raisonnées adaptées à l'environnement dans le respect du végétal
- et de comprendre les mutations territoriales en cours afin d'envisager l'avenir.

Ces trois paramètres sont indissociables afin de gérer convenablement le couvert végétal en milieu urbain. Si les critères botaniques, écologiques et environnementaux sont sans doute les premiers à maîtriser, l'approche géographique des territoires se révèle indispensable à

l'intégration réussie d'un nouvel espace arboré. Les données sociales, économiques et écologiques du secteur préalablement évaluées induisent le caractère et la vocation du projet. Les services « Espaces verts » ne se suffisent donc plus d'une main d'œuvre peu ou sous qualifiée. Bien qu'ils aient su, jusqu'à l'aube du XXI^{ème} siècle, diversifier leurs compétences (jardiniers, bûcherons, agronomes, cartographes...) et leurs fonctions (petite maintenance, plantations, arrosage, animation, communication...), il est apparu dans le discours des responsables et dans leur organisation actuelle que l'adaptation à une idée de développement durable pour les espaces verts urbains ne peut se faire sans aide extérieure.

Le budget qui leur est imparti ne permet ni l'emploi d'un personnel technique qualifié ni l'achat du matériel de pointe. L'intervention des entreprises privées spécialisées pallie ces lacunes.

- La connaissance et la représentation de leur patrimoine qui assure le fondement d'une gestion optimale future sont les premières sollicitations à l'externalisation. Tel est le cas de Firenze qui a recours à une coopérative ou de l'Hérault qui a engagé, de 1998 à 2000, un bureau d'étude de l'Essonne afin de faire réaliser une étude diagnostic sur l'ensemble des arbres d'alignement du département : état des lieux, propositions d'actions par rapport au budget et esquisse de pistes pour mener une politique uniforme de l'arbre.

- L'expertise, nécessaire avant toute action, ne peut reposer que sur la responsabilité du chef de service. Le défaut de personnel hautement qualifié (ingénieur, docteur, conseil, consultance...) oblige la direction à se tourner vers des spécialistes en phytopathologie, géologie, ontogénie, modélisation, paysage ou encore en urbanisme. Nous pouvons citer à titre d'exemple, diverses entreprises sollicitées par les collectivités territoriales rencontrées : bureau d'étude « Pousse-conseil » (ontogénie et croissance des arbres), « Chlorophylle assistance », Agence d'architecture Garcia-Diaz, Studio Mati (Paysage et planification), Ileximpianti (irrigation et illumination)...

- Enfin, les besoins en main d'œuvre spécialisée d'intervention constituent, dans une logique de gestion raisonnée, l'ultime prestation demandée. Les services ont ainsi recours à des entreprises d'espaces verts extérieures pour la petite maintenance ou bien des tâches spécifiques comme les élagages qui nécessitent un matériel coûteux et un savoir-faire particulier.

Il ne faut pas croire cependant, malgré la multiplication de ces interventions extérieures, que les services techniques ont apporté la réponse optimale à leurs problèmes.

Les entreprises sélectionnées ne le sont pas toujours pour les bonnes raisons. Quand le département de l'Hérault demande à un bureau d'étude de l'Essone de réaliser une étude diagnostic du patrimoine existant, il est pertinent de s'interroger notamment sur la connaissance préalable du terrain, de l'écosystème méditerranéen et des contraintes spécifiques qui en découlent ainsi que sur le coût des déplacements des chargés de mission.

Les entreprises privées ne sont pas forcément un synonyme de compétence. Les entreprises de paysage ont rarement, selon le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Hérault, les compétences techniques suffisantes en matière de plantation d'arbres (critères des fosses de plantations, distances de plantation, législation, choix des espèces). L'appel à l'une d'entre elles ne garantit donc pas les échecs des plantations ou bien les aberrations en matière d'impact paysager. Nous citerons par exemple la plantation de micocouliers à deux mètres des voies de la première ligne de tramway à Montpellier qui conduira très certainement à la taille des ces arbres en rideaux alors que l'espèce ne tolère pas la taille ; intercaler des érables entre des pins d'Alep sur un rond point, en l'occurrence celui du château d'O dans la même ville, relève également du non-sens en milieu méditerranéen. Les premiers vont forcément dépérir.

Le cas d'Antigone est également instructif.

Selon l'architecte du CAUE de l'Hérault, un conflit et une non compréhension entre les services compétents de la commune et l'architecte ont abouti à un gaspillage de l'argent public et à un résultat mitigé pour l'environnement. Lors des premiers plans d'aménagement, l'architecte a décidé de planter des palmiers dans l'enceinte du nouveau quartier d'Antigone. Au total, 96 palmiers à 17 000 francs chacun ont été plantés pour mourir dès les premiers frimas. Ce même architecte a pris alors la décision de les remplacer par des platanes, espèce certes mieux adaptée au climat mais pas à la situation présente. Les platanes ont été plantés trop près des habitations et trop près les uns des autres, sans qu'il n'ait été question d'écouter ce que pensait le service municipal compétent. Ce service est donc devenu simple exécutant, d'un choix qu'il ne partageait pas. Aujourd'hui, les arbres commencent à pencher, cherchant la lumière qui leur fait défaut.

Du côté de la direction de la DIPAN, les propos sont plus mesurés. Le directeur dénonce certaines opérations pour lesquelles les choix de l'architecte ont prévalu sur les recommandations du service des espaces verts, du fait de la personnalité de l'architecte en question et de l'image que beaucoup de gens se font de l'arbre en ville : un objet urbain comme un autre.

D'après les entretiens auprès de l'architecte du CAUE et du directeur de la DIPAN, Montpellier, septembre 2004.

L'externalisation soulève enfin le problème récurrent de définition des prestations. En ce qui concerne les sociétés d'élagage notamment, les interviewés se plaignent de la non

acquisition d'un vocabulaire commun. « *Il est question de « taille raisonnée », d'éclaircie, de nettoyage ou encore d'élagage mais chacune entend par là un acte différent* ». Les organigrammes ne laissant que très peu entrevoir le recours à l'externalisation aux différents niveaux de compétences, la responsabilité de pratiques irraisonnées et excessives incombent de fait au service public, maître d'ouvrage. Outre la nécessaire formation du personnel des services publics, cette pratique exige la mise en place d'un lexique ratifié par les services compétents à l'usage des professionnels afin d'éliminer toutes les incompréhensions et les actes insoucians sur lesquels on ne peut en général plus revenir.

2.3. Un cadre décisionnel étroit

Toujours est-il qu'en dépit de cette externalité croissante, le service public, en tant que maître d'ouvrage et premier maître d'oeuvre, demeure le groupement principal d'acteurs gestionnaires et décisionnaires du vert urbain.

Dans un premier temps, la pyramide hiérarchique classique qui peut être appliquée à chacun d'entre eux conduit à l'élaboration d'un système décisionnel illusoire fondé sur une prise de décision par un seul individu.

Les entretiens menés révèlent dans un deuxième temps une part non négligeable de l'influence des intervenants extérieurs dans les décisions. La complexification des réseaux institutionnels, entre élus, services techniques et entrepreneuriat privé, et des réseaux relationnels entre services techniques, groupes citoyens et associations, modifie de fait sensiblement le processus décisionnel, les actions et les gestions induites.

2.3.1. Une prise de décision trop souvent à l'échelle de l'individu

La théorie classique de la décision s'applique à un individu isolé. Si aujourd'hui, en observant la multiplicité de réseaux créés autour de l'arbre urbain (voir deuxième partie, chapitre cinq), cette appréhension de la prise de décision semble surannée, le « je décide » revient pourtant régulièrement dans les discours des acteurs placés en haut des pyramides hiérarchiques. La direction des services municipaux représente le pouvoir hiérarchique et demeure la « minorité éclairée et savante ».

C'est en ce sens que l'on comprend la quasi-autonomie dont ont pourtant à se plaindre les services de quartiers du vert florentin ; autonomie sur l'achat des végétaux, autonomie sur la répartition de leur budget. Le directeur du service est le seul décideur. Le service référent en l'occurrence celui de la décentralisation et l'élu responsable du quartier n'intervient que pour valider ces choix. Pour le quartier trois par exemple, le responsable indique que « *ce qui est*

très important à ces yeux ce sont les aires de jeux pour enfants ». Il exige ainsi un entretien semestriel de toutes les aires ce qui ampute une grande part du budget annuel (8000 euros).

De la même manière, une anecdote racontée par le directeur de la DIPAN argumente en ce sens la prise de décision. Dans le square François Dezeuse, il a été installé au pied d'un chêne vert une plaque portant un texte de cet auteur saluant cet arbre. La seule satisfaction recueillie par cette action qui est passée totalement inaperçu auprès de la population, est celle du service qui se réjouit d'avoir fait ce dont il avait réellement envie.

Cet isolement des décideurs n'est pas la caractéristique des seuls services municipaux. L'analyse du fonctionnement du service départemental des routes révèle également une prise de décision qui repose sur un petit nombre conscient de ne pas détenir le savoir et les compétences indispensables à l'élaboration d'un processus décisionnel abouti. *« Je suis le seul à décider. Je préfère donc, avant d'envisager telle politique de replantation sensu stricto à telle autre, comprendre la situation actuelle et faire un état des lieux du patrimoine existant »*. La connaissance du patrimoine existant a nécessité l'intervention d'un bureau d'étude chargé de l'étude-diagnostic sur laquelle le responsable fonde désormais son argumentaire.

Lorsque la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre est déléguée, comme dans le cas du tramway montpelliérain, le pouvoir décisionnel est déferé principalement à l'aménageur en charge des espaces verts. *« Je dis « on » parce que je ne veux pas dire moi mais les noms d'essence c'est moi qui les ai données. Mais cela reste un travail d'équipe, d'échange. Déjà au niveau de la maîtrise d'œuvre, il y a les architectes de l'agence AGD qui valident un peu ces choix et il y a aussi la maîtrise d'ouvrage qui valide ou invalide les choix. En général, il n'y a pas de problème »*. Une somme considérable de travail et de choix repose sur une seule et même personne : les études-bilan préalables, la création des différentes typologies végétales, le choix des plantations ainsi que le repérage des arbres à conserver ou à abattre en fonction de l'état phytosanitaire, de l'emplacement, de la grandeur de l'arbre... Bien que cette organisation autour d'un seul acteur prépondérant accorde une logique continue à l'élaboration du projet, elle peut également faillir par l'absence de relations permanentes avec d'autres spécialistes. Le seul échange existant paraît avoir lieu avec la maîtrise d'ouvrage et des architectes non spécialistes. Il arrive cependant que le choix d'une espèce particulière ne lui incombe en raison du poids que peuvent avoir les autres intervenants. C'est le cas par exemple du choix de l'espèce marqueur des pôles d'échange. Le *washingtonia filifera* est un choix architectural. *« C'est un choix d'identité pour la ville, pour marquer les pôles d'échange. C'est un choix de la personne qui a dessiné les pôles. C'est réellement un critère architectural qui a décidé de l'essence. Ce n'est pas une demande de la maîtrise d'ouvrage. C'est le choix finalement du seul dessinateur »*.

Bien que subsiste donc l'illusion d'une décision prise par un individu isolé¹⁹, il convient de nuancer les propos précédents. La demande systématique de validation est un élément important du processus décisionnel. Les avis variés d'acteur administratif ou civil qui peuvent alors se faire entendre participent à la mise au point des finalités, des objectifs et des moyens envisagés. Le décideur n'est finalement pas si isolé. Il est inscrit dans les réseaux matériel, administratif, relationnel et informatif desquels il doit se jouer et avec lesquels il doit raisonner.

2.3.2. L'intervention citoyenne complexifie les circuits décisionnels

La diversification des compétences au sein du service technique et l'externalisation d'actions spécifiques présentées précédemment concourent à l'établissement de liens relationnels entre la direction des « Espaces verts » et de nouveaux acteurs spécialisés. L'expertise recherchée parfait ainsi les connaissances préalablement acquises tout en renouvelant la manière d'observer et de travailler. Cette ouverture vers les partenariats et les consultances diverses, comme par exemple les CAUE, l'ARSIA ou encore les bureaux d'étude, optimise, dans ce premier temps qu'est l'expertise, la phase préparatoire de la décision : la présentation des possibles.

L'intervention des acteurs civils, qui pourrait s'apparenter à un impératif démocratique, est désormais appréciée par les décideurs comme une aide à la décision qu'elle vise à améliorer en diversifiant les informations et en reflétant la demande sociale. Ces acteurs civils territorialisés peuvent apporter grâce à une implication de terrain des données sociales manquantes et révéler des insuffisances. Concernant le patrimoine arboré, l'intervention citoyenne s'effectue globalement selon deux types :

L'intervention ponctuelle d'individus isolés : Elle concerne la majorité des demandes et des plaintes arrivant auprès des services techniques (Montpellier, Firenze, Valencia). La population s'adresse prioritairement aux jardiniers qui travaillent près de chez eux d'où l'importance de la territorialisation des équipes municipales. Les équipes territorialisées sont donc les premiers liens entre la population et les services. [La participation d'entreprise privée pour la réalisation des travaux ordinaires peut donc être un obstacle à la transmission des informations puisque le supérieur hiérarchique des intervenants extérieurs n'est pas le responsable municipal mais l'entrepreneur.

19 Cette remarque est sans doute encore plus vraie dans les communes de moindre importance. Des enquêtes menées auprès de la population de Lunel, Nîmes et Castries ont soulevé chacune le poids décisionnel de l'élu responsable des espaces verts et du directeur du service technique. Dans le cas de Nîmes, par exemple, selon le directeur adjoint du service « Espaces verts et propreté » (2001), l'élue, non spécialiste, revenant d'un voyage aux Seychelles, souhaitaient que soient plantés en ville des palmiers bonbonnes.

Outre cette première forme de dialogue, il a communément été déclaré que la population se plaignait également directement à la direction du service général ou de quartier ainsi qu'à l' élu représentant la thématique au conseil municipal. Les remarques recueillies participent à la prise de décision concernant le choix des espèces notamment.

Selon le responsable du « quartier 5 » de la ville de Firenze, le chêne vert est une belle espèce. Il ne voit d'ailleurs personnellement aucune objection à l'installer là où il y a de la place. Cependant en tant que responsable du domaine public, il doit tenir compte des avis citoyens et chaque année il reçoit de nombreuses plaintes signalant une production d'ombre par les sempervirents trop importante en hiver. Il demeure donc perplexe sur l'accroissement des sempervirents en général, et du chêne vert en particulier, en alignement urbain uniquement pour cette raison. La paysagiste de l'agence AGD de Montpellier partage l'avis précédent. Le chêne vert est une essence pour laquelle elle adhère totalement. L'idée de l'avoir mise en milieu urbain, milieu très sec et à très forte réverbération, lui paraît excellente (...) mais il apparaît encore peu évident de l'utiliser en milieu urbain pour des problèmes de lenteur de croissance et de satisfaction. Elle a, à plusieurs reprises, rencontré des réticences à l'usage de cet arbre-là pour cela. On lui a même dit que la silhouette du chêne vert urbain était trop peu esthétique et que cela faisait « sucette ». Bien que ne partageant pas cet avis, elle limite son utilisation au secteur des garrigues sur la ligne deux du tramway. L'important est de satisfaire la population. Les riverains du tramway sont déjà amputés pour un bon nombre d'un morceau de leur terrain. Il est donc question dans ce cas là réaliser des restitutions riveraines qui consistent en la plantation d'arbre sur les domaines privés. Leur souhait est fondamental afin de ne léser personnes dans les décisions prises.

L'une des plaintes les plus fréquemment recueillies toutefois concerne le platane. Suite à l'enquête menée par deux associations montpelliéraines (CAUE et AME) autour des plantes allergènes « Plantes, pollen, santé », il est nettement ressorti que le platane prépondérant dans les trois villes étudiées « ne serait plus souhaité par les habitants ». Il en est de même à Firenze et à Valencia qui ne remplacent plus systématiquement les individus malades par un autre de la même espèce. Les inconvénients causés lors de la fructification auraient eu raison de la valeur identitaire véhiculée.

D'après les entretiens auprès des personnes ressources du quartier cinq de Firenze, de l'AME et du CAUE de Montpellier et du Plan vert de Valencia, 2003-2004

Afin d'améliorer l'accès de tous à ce service et faciliter les démarches, la ville de Firenze est en train de mettre en place sur le site internet du service une page réservée aux remarques citoyennes. Le conseil en « Environnement et développement durable » de Valencia, quant à lui, a mis à disposition des habitants deux numéros de téléphone où ils peuvent signaler les incidences propres aux parcs et jardins de la ville ainsi que leurs suggestions, avis, et critiques. Ces numéros gratuits sont accessibles 24 heures sur 24. Les questions sont transmises aux services compétents.

L'intervention des acteurs organisés. L'organisation des acteurs présente deux aspects. Le premier, formel, est l'association de type loi 1901. Le second est la formation autour d'un projet commun de groupes informels que nous appelons « groupes citoyens ».

- Les associations se font l'écho de valeurs reconnues par un certain nombre, en particulier les adhérents, que ne saurait ignorer le processus décisionnel sous peine d'invalidité de l'action publique. L'implication de ces acteurs n'est pas arbitraire. Elle est guidée non seulement par les contraintes techniques et politiques mais également par le poids social et les prises de position des associations. C'est ainsi que les décideurs citent inéluctablement les mêmes associations. Prenons, par exemple, la ville de Firenze. Le « WWF toscana », « Legambiente », et « Amici della terra » sont les associations citées par l'ensemble des services rencontrés. Le service général « Arbres et parcs » avoue également entretenir des liens avec « Italia nostra », une association impliquée notamment dans le respect du couvert arboré italien. Les travaux de restauration menés actuellement dans le parc « delle cascine » qui d'après la population cautionnent des abattages intempestifs sont le sujet des débats. « Legambiente » intervient fréquemment dans le quartier trois en raison de la localisation de ses bureaux. Le parc de l'Anconella est le site de rencontre régulière entre la population, l'association et le service vert du quartier par le biais d'exposition sur des thématiques environnementales. En juin et juillet 2003, cette même association a organisé un séminaire sous forme de rencontre hebdomadaire autour des arbres de la ville (Voir Annexe XXIV : programme du séminaire). Ces mêmes associations interviennent dans le quartier cinq dans la planification d'une aire protégée le long du fleuve. Elles se font l'écho auprès de la population des efforts effectués par les services techniques et l'université (DISTAF).

Les relations qui se tissent entre les associations de défense de l'environnement et les communes sont plus politiques que celles touchant les acteurs isolés. L'organisation de l'action et les objectifs poursuivis par chaque parti étant souvent contradictoires, le WWF admet qu'elles vont du dialogue au conflit.

- Les groupes citoyens informels prennent la forme de petits comités mis en place afin de contester une action publique non partagée. Le groupement des acteurs décuple ainsi le poids d'un avis isolé. Si les arguments développés sont bien pris en considération afin de réviser les décisions, le comité ne participe généralement pas directement au processus décisionnel. Il apparaît toutefois que des groupes citoyens projettent une réelle implication participative.

L'intérêt de pouvoir participer au cahier des charges est important pour les groupes citoyens. La volonté actuelle est de pouvoir le constituer à partir des idées développées au sein du groupe bien sûr mais également à partir des idées échangées au cours des réunions publiques auxquelles peuvent participer tous les gens qui le souhaitent. « Que ce soit démocratique ! Que chacun puisse dire : « moi, j'aimerais qu'il y ait trois chèvres à cet endroit... ». Voilà ! » Il est indispensable de recueillir un maximum d'idées partagées par tous, de définir un cahier des charges, de le porter à la mairie et de pouvoir enfin, si possible, participer au jury afin de soutenir l'élément moteur et fédérateur du groupe.

D'après l'entretien auprès du porte-parole du « Groupe de défenses des arbres de la Mosson », Novembre 2004

Ils deviennent ainsi plus influents que d'autres en sachant notamment jouer avec les médias et miser leur action sur l'information. Tel est le cas du « Groupe de défense des arbres de la Mosson » (Montpellier) qui défend le débroussaillage des espaces naturels boisés de proximité et la création d'un parc paysager.

Le groupe est une association de fait. Pour l'instant, le mouvement défendu arrive à trouver écho chez les élus ; la démarche associative semble donc secondaire.





Interpeller l'ensemble des élus a été l'une des premières préoccupations du groupe de défense des arbres et, grâce à une très forte mobilisation et une pétition (1000 signatures), il a pu être entendu et être enfin reçu par le maire. Parallèlement à cela, des contacts réguliers avec l'élu vert de la ville ont été maintenus. La mobilisation cependant la plus importante a eu lieu au début de l'été 2004 en contactant la presse locale et régionale. Cette action massive a fait prendre conscience aux personnes impliquées dans le groupe que les extérieurs ne connaissaient pas le quartier ou uniquement par les rumeurs et les images courantes qui courent sur les quartiers difficiles. « Midi Libre » et « La Gazette » y ont alors consacré des articles. (...) Une fois les acteurs associatifs du quartier motivés, le groupe souhaite agir localement par le biais d'une manifestation de découverte du quartier et de ses richesses naturelles ; Il est de prolonger les procédés qui ont déjà porté leurs fruits : informer et communiquer. C'est bien grâce à une mobilisation des habitants du quartier que la mairie a pris conscience de la situation...

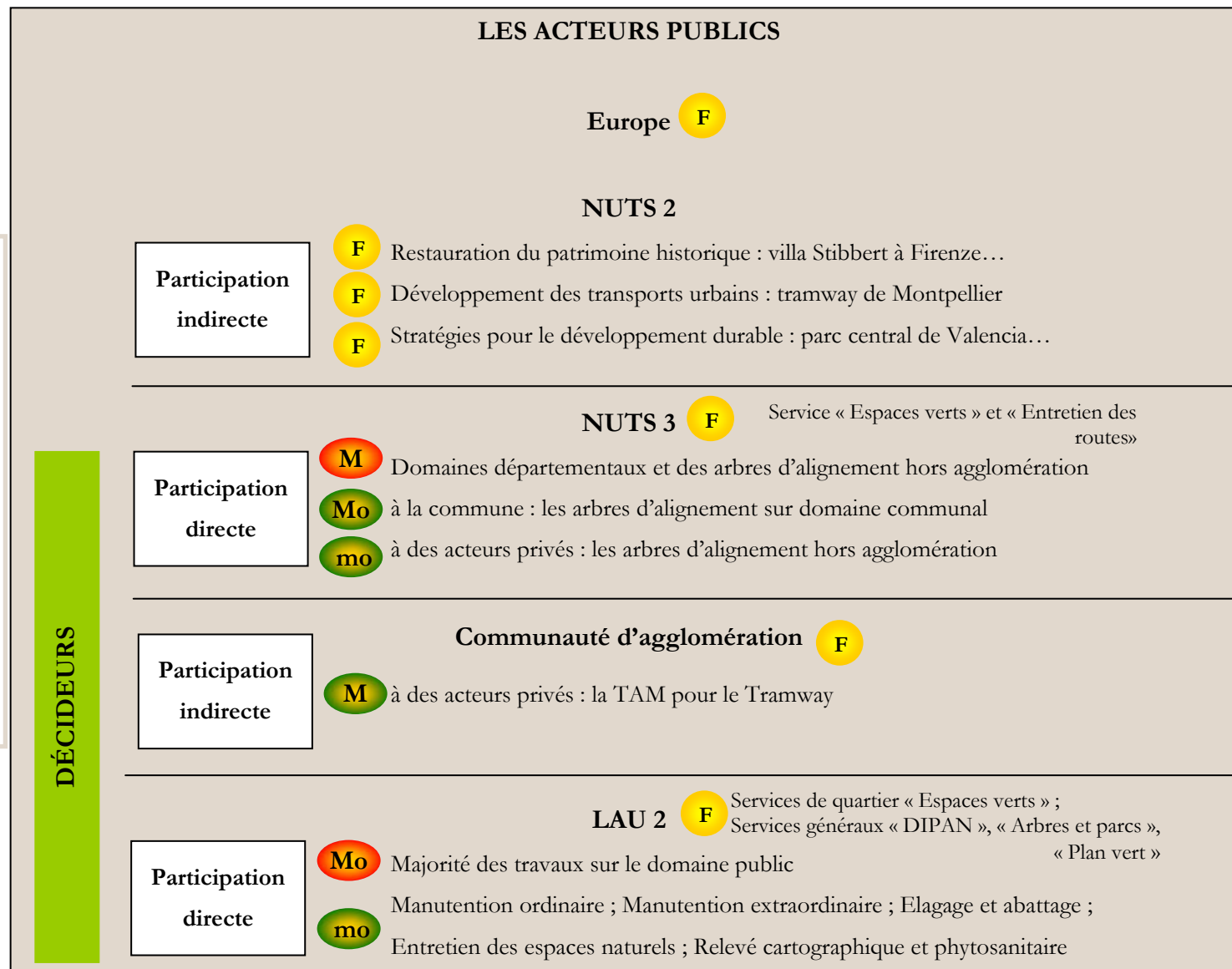
D'après l'entretien auprès du Porte-parole du « Groupe de défense des arbres de la Mosson », Novembre 2004

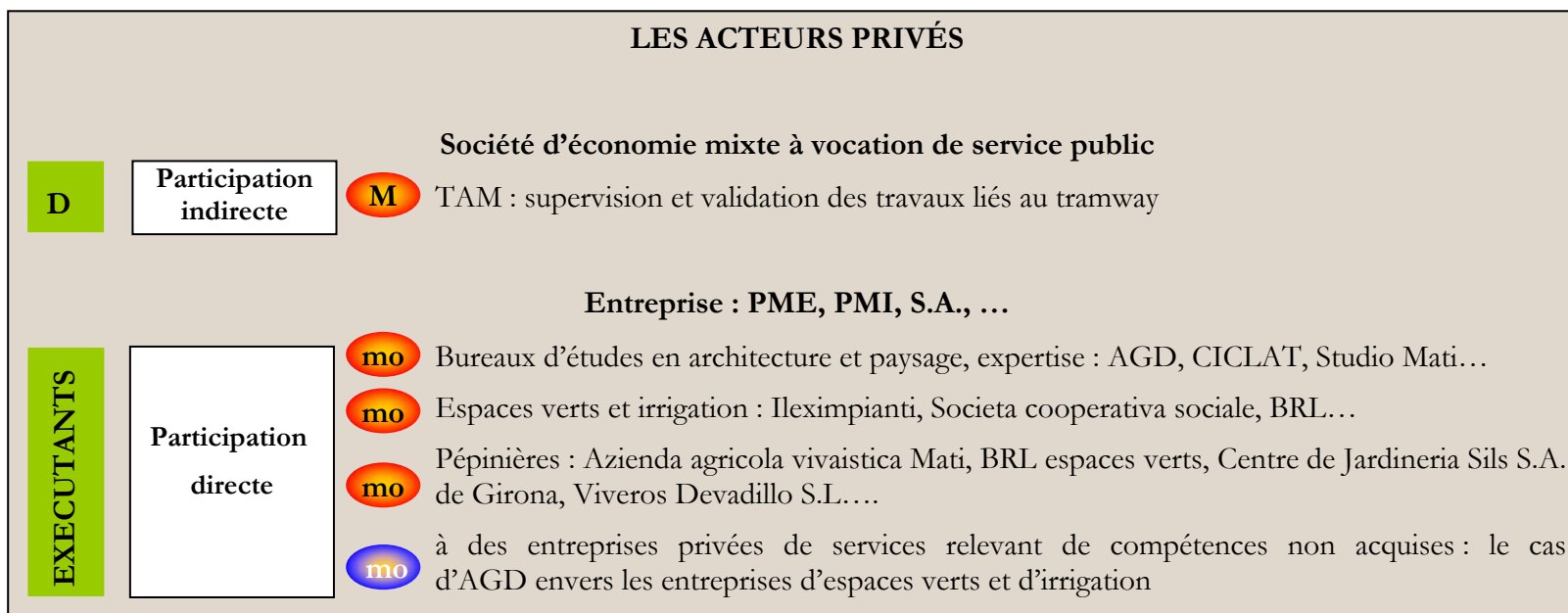
L'émergence de ces regroupements d'acteurs quels qu'ils soient est la conséquence de la fragmentation des territoires. Cette recomposition territoriale s'articule en urbain autour de données sociales fortes qui induisent le particularisme sectoriel et l'élaboration d'identité propre à chaque quartier. Dans le cas de la Mosson par exemple, le sentiment d'avoir été les oubliés de l'aménagement des coulées vertes de Montpellier a été un phénomène moteur du regroupement. De plus, la prise en compte de la donnée sociale de ce secteur (majorité de famille à bas et très bas revenus) devrait d'après le groupe citoyen inciter les autorités publiques à intervenir.

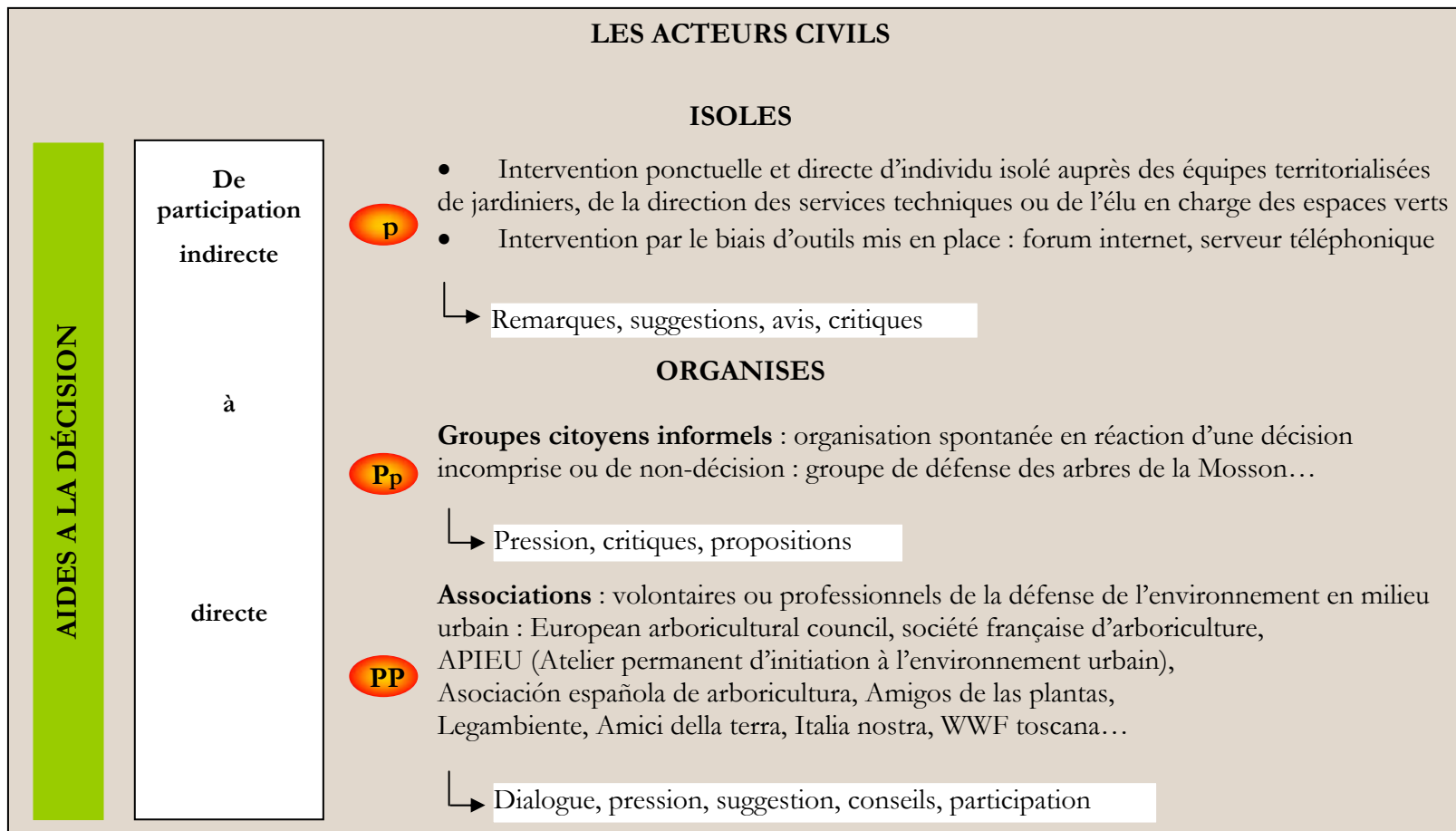
L'étroitesse du cadre décisionnel, qui finalement s'instaure principalement au niveau des directions des services municipaux, s'ouvre aux interventions extérieures. Ces dernières qui complexifient le cheminement décisionnel en multipliant les points de vue l'enrichissent d'autant en révélant notamment des données sociales jusque là ignorées. Cet apport est indissociable de l'ancrage territorial des nouveaux acteurs impliqués dans la prise de décision même si cela n'est qu'à des fins participatives (Voir figure 38, pages suivantes). L'acteur territorialisé occupe désormais une place essentielle dans la gestion du patrimoine arboré. Son implication dans un quartier, une ville, un pays ou sur une thématique précise (majoritairement le développement durable et l'environnement) concourt à une meilleure connaissance et visualisation des réseaux impliqués et des milieux ; deux thèmes indispensables à une gestion cohérente l'arbre urbain, rural ou forestier.

Figure 38, pages suivantes : **Acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine arboré urbain**, pp.463-465
Pardo, C., 2005

	Apport financier
	Action propre, en interne
	Action sous-traitée
	Action déléguée, externalisée
MO	Maîtrise d'ouvrage
mo	Maîtrise d'œuvre
Mo	Maîtrise d'ouvrage et d'œuvre
P	pression
pp	Forte pression et faible participation
PP	Forte pression et participation
D	Décideurs







3. DEUXIEME BILAN : LES ACTEURS TERRITORIALISES DETERMINANT DANS LE DEVENIR DES COUVERTS ARBORES

Détaillé un projet (forestier, agricole ou urbain en l'occurrence) révèle selon le discours des acteurs l'importance du triptyque « Arbre/Sol/Ecosystème ». L'analyse complète du même projet, réalisée par un observateur extérieur, modifie ce constat. Elle expose la stratification des acteurs, de leurs intentions et des opérations mises en œuvre. Le triptyque « Arbres/Espaces/Acteurs » supplante alors le précédent. Il est la matrice indispensable à tout projet de territoire. Des interrelations existantes entre ces trois paramètres s'élaborent les questionnements, la problématique et les propositions de gestion durable du territoire.

Le positionnement et l'implication des acteurs apparaissent donc comme le point fort d'une gestion du patrimoine arboré qui se veut raisonnée, pertinente et adaptée au territoire concerné. Les décisions prises autour de cette problématique ne tiennent plus exclusivement compte de la protection et de la conservation de l'arbre. L'arbre est aujourd'hui un patrimoine inscrit dans un territoire animé par des acteurs qui recherchent un développement optimal non seulement du végétal mais également des enjeux émergents globalisants. La création d'un parc paysager par exemple est à l'évidence un moyen d'enrichir le patrimoine arboré d'une ville. La volonté d'intégrer ce projet urbain dans un projet pour le territoire nécessite l'examen de données sociales, architecturales, paysagères, économiques, touristiques... externes aux préoccupations premières, botaniques ou environnementales. Tel est le cas notamment de l'action menée par le groupe de défense des arbres de la Mosson dont l'objectif initial consistait en la protection contre les incendies des espaces boisés de la Mosson. Compte tenu d'une analyse plus fine des problèmes touchant ce quartier, le groupement d'acteurs a compris qu'une lutte pour obtenir le débroussaillage ne pouvait être menée indéfiniment. Cette absence d'intervention masquait le véritable problème : la reconnaissance, par les habitants du quartier, du milieu qui les entoure pour pouvoir impliquer les regards extérieurs.

Le groupe s'est dit qu'il ne fallait pas s'arrêter là. La seule chose qui ferait que le patrimoine arboré et le secteur soit entretenu sur le long terme serait de créer un parc paysager. (...) Il est donc nécessaire d'être dans une démarche de prévention mais aussi d'utilisation et de ré-appropriation par les habitants du secteur et d'y intéresser les autres montpelliérains. Car il est vrai que l'état actuel d'abandon de l'espace naturel de la Mosson n'incite pas les gens à le respecter et à le préserver.

Après réflexion, il apparaît que seul un parc paysager pourra rendre l'ensemble des idées soutenues cohérent. De plus, la trame du parc est déjà présente. Il suffirait donc de le restaurer en y intégrant des données sociales et en essayant de le développer le plus possible ; en prévoyant, par exemple, une maison

de la nature liée au lit de la Mosson qui coule dans ce secteur, en créant de nouvelles activités pour que les jeunes du quartier puissent s'intégrer au mieux à ces projets et respecter ainsi leur propre environnement. En raison de l'importante représentation de familles à bas et très bas revenu, la création de jardins familiaux est totalement fondée ; ce qui irait de plus dans le sens d'une préservation du patrimoine arboré puisque quand la terre est travaillée, c'est autant d'incendie en moins et cela inciterait certainement les gens à préserver leur environnement, à s'y engager, à s'y retrouver. L'idée également de créer une oliveraie pour que, deux ou trois fois par an, il y ait une fête autour du travail de l'arbre et de la récolte pourrait être retenu comme celle d'y intégrer quelques animaux qui entretiendraient cet espace tout en permettant aux scolaires de venir s'en occuper. L'important est de sensibiliser le quartier autour de son espace tout en donnant envie aux extérieurs de l'investir. Le patrimoine arboré de ce quartier est une richesse à exploiter afin de relancer la discussion entre les habitants. L'arbre est généralement un facteur agissant sur la qualité du cadre de vie pourquoi en serait-il autrement à la Mosson ? Il est nécessaire que l'arbre relance l'envie de vivre dans ce quartier.

D'après l'entretien auprès du porte-parole du « Groupe de défense des arbres de la Mosson », Novembre 2004

La validité d'une telle démarche s'appuie sur la prise en compte de la totalité des paramètres qui font de l'espace un territoire en devenir. Un projet pertinent induit donc la connaissance des milieux et des acteurs ainsi que le maniement optimal des réseaux existants et des réglementations en cours afin de convaincre l'ensemble des acteurs du territoire et de persuader les politiques, garants du pouvoir et de la décision finale. Cette aptitude, nous l'avons démontrée au cours des deux chapitres précédents, ne peut être acquise que par un ancrage territorial des acteurs de plus en plus prégnant. Cette mobilisation des ressources s'organise donc autour d'une stratégie orientée vers la réalisation des objectifs fixés.

3.1. Les compétences « ex-ante » de l'acteur territorialisé : la connaissance des spécificités territoriales

Elaborer un projet territorial autour de l'arbre en Méditerranée nécessite dans un premier temps, une implication préalable des acteurs dans le territoire, en terme de connaissances théoriques et de réseaux. Il convient cependant de ne pas négliger l'importance des regards extérieurs qui permettent souvent de révéler aux autochtones et à l'ensemble des acteurs impliqués des éléments identitaires et culturels qu'ils ignoraient eux-même car trop proches parfois des préoccupations matérielles. L'externalisation de services pour la gestion des espaces verts, malgré les critiques émises dans la section précédente, participe à cet échange de points de vue indispensables à l'aboutissement d'un programme territorial proprement dit, donc résolument approprié et vécu par les groupes sociaux qui l'estiment et le construisent. Ces groupes qui n'appartiennent pas de fait au territoire en question sont incontournables quand il s'agit de développer des activités de tourisme durable autour du

terroir, de l'artisanat, et de la mise en valeur des écosystèmes. Dans la planification et l'application des objectifs, les acquis des acteurs « agissant » dans et pour le territoire en question sont indispensables et ce à trois niveaux :

- Le premier se situe dans la connaissance des acteurs et des réseaux sociaux pré-existants. L'implication des individus préalablement impliqués dans les sphères politiques, administratives, scientifiques ou encore associatives concourt à cerner les lacunes de l'organisation en place et les appuis institutionnels à privilégier. Cette première étape permet également de décider d'une réorientation possible des intentions avant même la planification du projet. Les réseaux engagés dès ce stade dans la discussion pourront ainsi constituer un appui fort tout au long de l'élaboration du projet.
- Le second mobilise les connaissances des milieux et des écosystèmes touchés par le programme. En urbain par exemple, l'intervention d'architectes, d'urbanistes, des associations de quartiers, des services municipaux compétents (urbanisme, espaces verts...) est utile dans un processus de discussions citoyennes et d'aide à la décision préalable à l'intégration d'un nouvel espace vert ou à l'aménagement important de la voirie.

La compétence des acteurs territorialisés se situe prioritairement dans la connaissance spécifiques des milieux investis. Tel est le cas par exemple du directeur du service « espace vert du quartier cinq de la commune Firenze qui est docteur en agronomie et botanique. Sa thèse portant sur le patrimoine arboré du jardin de Boboli où le chêne vert représente plus de 70% du couvert arboré, il peut émettre un jugement avisé sur la place de cette espèce en ville. Selon lui, le développement de l'espèce peut s'avérer trop important pour qu'elle soit mise près des habitations. La lente croissance de ce chêne peut également aller à l'encontre des conditions urbaines où la rapidité de croissance constitue la meilleure des qualités. Par contre, là où il y a de l'espace, aucune objection ne semble entraver la décision d'une plantation.

D'après l'entretien auprès du Directeur du service « Espace vert » du « quartier cinq » de Firenze, juin 2003

En milieu forestier, nous l'avons bien vu dans le cadre des programmes de restauration de la sylviculture truffière, l'information, la communication et la mobilisation des propriétaires, des forestiers et des scientifiques occupent une grande place dans l'aboutissement des actions menées. Ces programmes d'actions coordonnées qui vont inéluctablement modifier les environnements culturels, sociaux et économiques doivent également identifier les impacts sur les populations (humaines, faune et flore) et les habitats (écologiques et naturels, construits) en terme de présence, de nuisances ou de préservation et de circulation.

- Le troisième niveau de connaissances mobilisées est celui se rapportant aux arbres et aux techniques liées à leurs cultures. Ni la planification de tels programmes, ni la

réorganisation des services municipaux des espaces verts ne peuvent se faire sans la participation de botanistes, agronomes, forestiers, biologistes, écologues, tous experts scientifiques et sans une interaction entre les réseaux, formels ou informels, d'information et de divulgation de la culture scientifique (notamment les bibliothèques, les associations écologistes et de défense du patrimoine arboré, les groupes citoyens...).

Le choix des essences est, selon le directeur de la DIPAN de Montpellier, primordial. Lorsqu'une campagne de reboisement est entreprise dans un parc ou un bois, les choix des espèces ne doivent pas dépendre de leur rentabilité ni de leur coût mais des espèces dominantes dans le milieu environnant. Et en général dans ce service, le choix se porte sur des jeunes plans de chênes verts. En alignement également, il peut être bien utilisé car il supporte bien les tailles répétées. Il a pour cette raison été privilégié pour des volumes aériens peu importants ou lors de la présence de lignes aériennes comme pour la ligne une du tramway.

Contrairement aux pins et au micocoulier que l'on surnomme en Italie « casse-pierre », le chêne vert ne paraît présenter aucun danger pour l'asphalte urbain. Aucun soulèvement de trottoir n'a été signalé aux services gestionnaires et ce, grâce à un système racinaire pivotant et à une croissance et un développement très lent. D'après le directeur du service « Arbres et parcs » de la commune de Firenze, le résultat en vaut la peine. Certes, plus le sol et les conditions atmosphériques sont mauvaises, plus la croissance est lente ; mais cela est valable pour toutes les essences végétales. L'un des inconvénients majeurs est l'attaque parasitaire d'un bupreste qui n'est pas dangereuse mais qui nécessite la coupe régulière des branches atteintes et la surveillance des individus touchés, afin d'éviter tout incident. L'expérience acquise au grès des traitements appliqués aux chênes verts de Firenze tend à confirmer qu'il faudrait favoriser une cime dense ou grande mais plus diffuse (grandes branches maîtresses préservées). Cependant, pour la sécurité du trafic, la taille s'impose. Depuis trente ou quarante ans est pratiquée une taille radicale qui a pour résultat sur les chênes de former des individus à cimes diffuse, légère où parfois se développe un aspect légèrement pleureur (résultat du développement de branches longues mais fines).

D'après les entretiens auprès des directeurs de la DIPAN de Montpellier (novembre 2001) et du service « Arbres et parcs » de Firenze (juin/juillet 2002 et mai/juin 2003)

Cette réflexion menée autour d'un arbre en particulier ou du patrimoine arboré en général expose les besoins en terme de compétences et de savoir-faire techniques indispensables à une gestion raisonnée du végétal afin de remédier aux incohérences dans les gestions en cours (absence de vocabulaire commun, comparatisme erroné quand il a lieu au niveau national voire européen, intervention d'experts non spécialistes des milieux méditerranéens...). Les entretiens menés révèlent d'une part une prise de conscience tardive de ces lacunes et l'absence de réaction des décideurs.

L'absence de « définitions de prestations » des entreprises privées est un problème récurrent réellement gênant d'après le responsable du service « Entretien des routes » du conseil général de l'Hérault. Ces dernières parlent par exemple de « taille raisonnée », « d'éclaircie », de « nettoyage » ou « d'élagage », mais chacune attend par-là un acte différent. Le manque d'un vocabulaire commun est, selon lui, patent.

Un autre problème a pu être soulevé lors de l'entretien avec un architecte-conseil du CAUE de l'Hérault. Cela concerne l'échelle à laquelle sont abordées les questions de la gestion de l'arbre. Grâce au conseil général des bouches du Rhône et au directeur du service des espaces verts de Marseille, les responsables des arbres des différents départements de la Méditerranée française se rencontrent une fois par an. D'après la personne interrogée, au début, cela était convivial et pertinent ; seuls les départements limitrophes étaient représentés. En 2002, la rencontre comptait plus de 100 participants. Si la diversité est enrichissante, la perte de la dimension méditerranéenne est à déplorer car l'approche au niveau national est bien trop vaste et diversifiée pour être constructive.

D'après les entretiens auprès du responsable du Service « Entretien des routes » du Conseil général de l'Hérault (Montpellier, septembre 2003) et de l'architecte-conseil du CAUE de l'Hérault, (Montpellier, septembre 2004)

Le point important dans cette accumulation de données préalable à la prise de décision consiste en la compréhension des spécificités territoriales qui touchent non seulement les éléments naturels dépendants des conditions édaphoclimatiques mais également les perceptions, les habitudes et les représentations des groupes sociaux qui vivent dans, pour et/ou de ces territoires. Les débats de spécialistes s'enrichissent des points de vue citoyens et participent ainsi à la révision des intentions premières, à l'optimisation des actions menées pour un développement durable des territoires et à la recherche permanente de rationalisation des services gestionnaires du patrimoine arboré.

3.2. Les objectifs des acteurs territorialisés : l'optimisation des plantations

L'engagement des acteurs pluriels préalablement définis détermine ainsi le devenir du patrimoine arboré en terme de protection, de réhabilitation et de nouvelles plantations en quête de l'optimisation des actions développées. Le croisement du septième et de ce huitième chapitres révèlent les deux éléments moteurs des politiques publiques développées autour de l'arbre en Méditerranée : le paysage et le développement durable.

3.2.1. L'arbre élément moteur des objectifs paysagers

L'évolution des préoccupations paysagères a réorienté notablement les dispositions législatives réglementant la gestion des couverts arborés. Les politiques publiques développées ainsi que les règlements locaux notamment pour Montpellier et Valencia confortent ce constat. Le souci de la préservation ou de la recherche d'une qualité paysagère se traduit généralement par le renforcement de l'identité véhiculée par les territoires que souligne l'implication de paysagistes et de bureaux d'étude spécialisés dans les divers programmes mis en oeuvre. Le choix des essences y est désormais réfléchi puisqu'intimement lié au résultat

final. L'arbre spécifique fort de sa symbolique, de son apparence et de ses usages transporte l'observateur au-delà du végétal. Les acteurs territorialisés, informés, sont aptes à concevoir des palettes végétales pertinentes en accord avec le milieu, l'histoire des lieux et les objectifs fixés. La réflexion sur les paysages les conduit à sélectionner l'espèce répondant à l'ensemble de ces paramètres. C'est souvent selon cette démarche que les services techniques ont été amenés à privilégier des essences endémiques en harmonie avec l'ambiance et l'identité du lieu concerné. Trois exemples peuvent être cités afin d'illustrer ses propos. Bien que tenus par trois personnes ressources en particulier, ces dires touchent l'ensemble des personnes rencontrées.

Bien que l'objectif en trufficulture ne se soit pas l'arbre mais bien la production de truffes, et la plupart des étêtages et des tailles appliqués l'atteste, le producteur d'Uzès avoue préférer obtenir un couvert agréable à regarder car, selon lui, le paysage induit participe également à la valorisation du produit récolté.

En milieu urbain, le chêne vert a commencé à être utilisé à Montpellier quand le service municipal a commencé à réfléchir à la question paysagère et à l'élaboration de palettes végétales appropriées aux quartiers. Cette essence véhicule une identité paysagère historiquement liée à des quartiers en particuliers et il ne doit plus être négligé, dans les nouveaux aménagements, la part importante du végétal dans l'appropriation de l'espace. Concernant plus précisément les travaux de la ligne deux du tramway, si le choix s'est porté sur des essences qui n'ont rien d'extraordinaire c'est parce que les aménageurs sont confrontés à des conditions tellement dures (urbain et sécheresse) qu'ils ne peuvent pas se permettre de jouer le jardin botanique ; il faut absolument jouer la carte de la réussite. Selon la paysagiste en charge du dossier, en toute saison, l'arbre ou l'arbuste doit répondre à la demande qu'on attend de lui et qu'il reste beau toute l'année. L'exigence première est finalement de planter des végétaux beaux, douze mois sur douze. Il ne faut pas qu'en hiver il n'y ait plus rien. Les usagers sont là toute l'année, il faut que les arbres le soient également. Il faut qu'ils soient accessibles également pour ses qualités aux néophytes. C'est toujours tentant la botanique, de choisir l'espèce que l'on voit nulle part, mais cela va séduire deux personnes sur mille. Dans ce cas particulier, le but est de faire un accompagnement végétal qui soit en correspondance avec la demande et les espèces endémiques et résistantes sont celles qui répondent le mieux à toutes ces contraintes.

D'après les entretiens menés auprès du président du syndicat des trufficulteurs du Languedoc-Roussillon (Uzès, avril 2004), du directeur de la DIPAN (Montpellier, novembre 2001) et de l'Agence Garcia-Diaz (Montpellier, novembre 2004)

Bien que divergents selon les territoires, les enjeux paysagers s'accordent tous pour favoriser la diversité des couverts arborés en créant une mosaïque d'habitats garant de l'esthétique recherché actuellement. La visibilité des ressources, qui participe très certainement à la traçabilité des produits de terroir, est également un des critères de qualité du paysage. Le « beau paysage » n'est jamais trop éloigné du « bon paysage ». L'aspect esthétique n'est donc

plus le seul critère d'action pour les paysages. Il n'est pas rare cependant, et principalement en milieu urbain, que ces paramètres se confrontent aux exigences des politiques. La variable temps se réduit essentiellement à la durée des mandats. Le paysage-enjeu doit alors être abouti dans des laps de temps records afin que l'élu l'ayant programmé et non son successeur puisse bénéficier des retombées positives.

Dans un milieu urbain, c'est l'instantané qui prime. L'on accepte de moins en moins d'attendre. Il est important de comprendre que les aménageurs fonctionnent dans la période d'un mandat. Un aménagement provient en général d'une volonté politique ; il faut donc que le résultat illustre cette volonté. Si c'est pour que l'élu suivant bénéficie des résultats, ce n'est pas l'objectif du décideur. Le temps des travaux est généralement assez long mais il faut cependant que la réussite du projet soit immédiate. Le problème est que l'on prend de moins en moins en considération le temps de développement du végétal. En ville, les arbres ont un diamètre au moins égal à 18-20 cm au moment de la plantation car, le jour de l'inauguration, les élus veulent avoir déjà le rendu et l'ambiance d'un projet finalisé et vécu. Pour la ligne 1 du tramway, par exemple, et l'inauguration de l'un de ses ronds-points, il fallait à tous prix du vert, du gazon... mais rien n'était encore planté. Ils ont donc mis du gazon de placage. L'on ne se situe donc plus dans une politique d'économie (puisque ce gazon là coûte excessivement cher) mais dans une politique de l'image qui n'est aucunement compatible avec le temps de croissance du végétal. L'on est de plus en plus victime de l'image que l'on vend. C'est pour ces raisons que l'on plante de plus en plus des végétaux qui poussent très vite. On fait de la ville pour trente ans. Donc les végétaux, on ne leur demande pas de vivre deux cents ans. On leur demande d'être beaux pendant trente ans. Bon, si c'est plus tant mieux ! Le chêne vert qui va pouvoir vivre deux cents, trois cents ans, peut être plus, en ville ce n'est pas le propos. On est dans une dynamique de l'instant, du présent, du visuel.

D'après l'entretien mené auprès d'une paysagiste (Montpellier, novembre 2004)

Pour l'arbre, composante paysagère urbaine, il n'est alors d'autre reconnaissance possible que dans l'individu adulte. Les critères du beau paysage urbain n'accordent pas encore leur place aux jeunes sujets qui sont pourtant garants d'une meilleure reprise du végétal et donc d'un patrimoine végétal moins fragilisé.

3.2.2. Le développement durable du territoire au service de l'arbre ; l'arbre au service des territoires

Quels que soient les milieux observés, forestiers, agricoles et urbains, l'évolution des outils à disposition des gestionnaires orientent les décisions et les programmes d'actions concertées vers un développement durable des territoires selon une approche multifonctionnelle des exploitations et des nouveaux aménagements dans le cas de la ville. Les enjeux divulgués se multiplient alors et dépassent les premiers objectifs à l'origine des programmes établis. Tel est le cas par exemple du développement de la sylviculture truffière qui devient un véritable projet pour le territoire du moment où la réflexion repose sur d'autres

arguments que la production truffière. L'ouverture des milieux pratiquée se révèle d'autant favorable à la lutte DFCI, à la préservation de la biodiversité, au développement d'un tourisme renouvelé et à la préservation de paysages de qualité qu'au symbiotisme entre l'arbre et le champignon. La multiplication d'enjeux féconds résulte du choix optimal des espèces plantées, en l'occurrence le chêne vert, et d'une gestion raisonnée de ses boisements. L'essence préalablement dominante dans les zones forestières étudiées était le sujet idéal d'une réflexion portant sur un développement durable du territoire par le biais de traitements et de modes sylvicoles. Plus exploité, peu entretenu, de souches vieillissantes, le chêne vert se prête volontiers à ces essais vu que l'on s'interrogeait unanimement depuis plus de vingt ans sur l'avenir des taillis et sur la conduite des peuplements à privilégier (travaux de recherche de Michel Ducrey (INRA), François Romane (CEFE), Pierre Quezel et Marcel Barbero (Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie, Université d'Aix-Marseille III)).

La pertinence des plantations devient donc un élément crucial de la réussite des projets de développement durable. Tel est le cas des programmes de réhabilitation de l'arbre agricole et plus spécialement de la restauration ou la reconstitution de vergers anciens qui contribuent outre la démarche proprement agricole à la mise en valeur d'un patrimoine identitaire et à la promotion touristique par le biais de la labellisation de produits du terroir comme la pomme, la noix, la truffe, la châtaigne...

Cette préoccupation du choix spécifique est également d'autant plus appréciable en milieu urbain, milieu peu favorable au développement végétal, que les acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion du patrimoine arboré urbain doivent jouer avec des paramètres souvent antagoniques : les coûts et la qualité, la demande grandissante en espace végétalisé et l'espace manquant, la permanence du vert et le cycle biologique du végétal... Entre compromis et mise à jour permanente des procédés techniques et scientifiques et des savoir-faire, les aménagements d'espaces verts soutenables allient le respect de l'environnement par l'application de principes écologiques et biologiques, l'amélioration de la qualité de vie en urbain (« *Les agglomérations méditerranéennes sont très chaudes, et Valencia se doit d'améliorer le confort de ses usagers en favorisant l'ombrage et la fraîcheur grâce à ses plantations. Une très grande place est laissée au végétal car, s'il n'est pas facile de plaire à tout le monde, il est vrai que le végétal a au moins le pouvoir d'unifier un peu tous les jugements à son profit.* ») ainsi que la multifonctionnalité et la sécurité des services offerts.

C'est à ce titre seulement que le développement durable des territoires de l'urbain est possible. Ce qui a été exposé en début de chapitre soulève une véritable prise de conscience dans chacune des villes étudiées. Pour les récentes installations et la restauration de l'existant,

les intentions sont bien présentes, les textes réglementaires locaux se soucient des moyens mis en place (lutte biologique, taille raisonnée, restriction des arrosages, prédilection des endémiques...) et les premières applications sont perceptibles. Nous terminerons sur ce point en citant un extrait de l'entretien obtenu avec la paysagiste oeuvrant sur la deuxième ligne du tramway montpelliérain. La demande de l'agglomération montpelliéraine et les objectifs des aménageurs s'accordent à ces préceptes. Les espèces privilégiées en découlent forcément.

Pour satisfaire à une demande de végétalisation urbaine, il est impératif d'organiser une haie qui soit feuillue dès la base, qui demande peu d'entretien et qui soit résistante aux maladies et se régénère rapidement en cas d'agression... Pour ce faire, dans certains endroits nous avons privilégié les espèces endémiques comme le laurier-thym dans les parties de garrigue ou le phyllirea, le micocoulier également. Mais ce n'est pas le cas partout. Le mélia par exemple n'est pas du tout d'ici. Le critère essentiel a été de choisir des plantes acclimatées et qui ont déjà fait leurs preuves en milieu urbain et si possible au cœur même de Montpellier.

Quand des choix botaniques sont privilégiés, le risque de ne pas obtenir les résultats envisagés est important ; la proportion de remplacement des individus également. Le cas par exemple du pistachier qui a été planté le long de la première ligne de tramway à Montpellier est formateur. C'est un arbre/arbuste endémique à la garrigue proche mais ne convient visiblement pas en milieu urbain. Il pousse si doucement que lorsqu'il subit une agression [par exemple un piéton qui va casser une branche, ce qui arrive très fréquemment en milieu urbain] il ne peut répondre de manière efficiente. Sa capacité de régénération est inférieure au coefficient d'agression urbaine. La plante n'arrive donc généralement jamais à reprendre le dessus et être telle que l'on compte l'avoir. C'est essentiellement pour ces raisons que dans le cadre de l'aménagement de la deuxième ligne, seules les espèces préalablement testée en urbain ont été sélectionnées. L'idée d'agir également en faveur d'un développement durable a guidé nos décisions. Tous les arbustes et les arbres ont besoin d'un arrosage régulier pendant deux an. Par la suite, s'il survenait un problème dans la régularité de l'arrosage, les espèces choisies, une fois installées, pourraient prendre le dessus sur le manque d'eau et se développer de façon tout à fait cohérente même si l'arrosage est déficient. Les plantes résistantes aux maladies ont été privilégiées afin de limiter les traitements phytosanitaires et éviter les pollutions par les pesticides. Il a également été préféré d'améliorer au préalable la structure du sol par des complexes physico-chimiques qui maintiennent les éléments fertilisants plutôt que d'apporter régulièrement des engrais qui sont forcément lessivés. L'accompagnement végétal du tramway mise sur une politique de développement durable qui s'aligne finalement bien sur la politique des transports montpelliérains.

D'après l'entretien mené auprès de la paysagiste en charge de l'aménagement végétal des abords des voies du tramway montpelliérain (Montpellier, novembre 2003)

La construction dichotomique de ce dernier chapitre nous a été dictée par l'analyse des entretiens effectués en France, en Espagne et en Italie. La présentation des entretiens, bien que différente au départ selon les terrains observés, repose sur un même questionnement initial : connaître les préoccupations, les objectifs, les enjeux et les moyens mis en œuvre en Méditerranée nord-occidentale en terme de gestion du patrimoine arboré existant ou à venir ; identifier les acteurs impliqués et leurs rôles dans la requalification des territoires par l'arbre et, en l'occurrence par le chêne vert.

Le premier élément qui motive cette démarche dichotomique est la présence de questionnements autour du chêne vert dans trois milieux différents : la forêt, le milieu agricole et la ville. Le deuxième se situe dans l'étude même des acteurs impliqués et leur organisation.

Dans les deux premiers milieux, les programmes et les enjeux sont les véritables indicateurs des préoccupations actuelles et de la réorientation territoriale engagée.

En milieu urbain, l'organisation des services et les processus décisionnels sont plus à même de refléter les engagements envers le patrimoine arboré en général et une espèce en particulier que des aménagements ponctuels, si spécifiques au lieu, à l'environnement architectural et si étrangers au végétal lui-même. La multiplicité des facteurs à prendre en compte se traduit mieux dans le discours des acteurs impliqués à divers niveaux dans le processus décisionnel et gestionnel que dans un recueil de programmes et de travaux divers qui fleurissent chaque année dans les villes. Des exemples sont toutefois incontournables pour soutenir ou illustrer les propos relevés.

Au terme de ce chapitre, l'analyse apporte des résultats communs à l'ensemble des espaces traités :

- Les réflexions et les programmes en cours reposent sur deux préoccupations majeures, le paysage et le développement durable du territoire
- Pour ce faire, l'on assiste à la mise en place de réseaux d'acteurs dont l'originalité ressort de la tendance actuelle de recruter les compétences et l'aide à la décision dans le circuit informel que composent les entreprises privées, les groupes citoyens, les associations, les passionnés isolés, les propriétaires fonciers...
- Confrontation des gestionnaires à des moyens humains, financiers et temporels limités
- Mise en avant des compromis : les gestionnaires institutionnels s'ouvrent aux nouveaux regards et avis qui peuvent autant entraver l'avancée des processus décisionnels

qu'insuffler un nouvel élan dynamisant ou réorienter les objectifs en soulevant des problématiques jusqu'alors ignorées.

- L'arbre, et le chêne vert en particulier, mobilisent les acteurs des territoires de la Méditerranée nord-occidentale ; ses nouveaux usages concourent à une réorganisation des territoires existants, à leur requalification.

Les types de gestions appliquées diffèrent cependant sur deux points.

Le premier résulte de la qualité de l'espace considéré. La réflexion menée sur les chênes verts forestiers et agricoles est majoritairement induite par les acteurs de la gestion de la forêt privée. La rentabilité des chênaies n'est pas à leurs yeux une futilité. Confrontés à la multiplication des propriétaires, à la diversité des modes de gestion appliquée, le regroupement et la coopération multiscalaires (du local à l'international) des acteurs pluriels apparaissent comme une des solutions pour mobiliser, informer et motiver l'entretien des chênaies vertes et les nouvelles plantations de chênes verts. En milieu urbain, l'arbre est un bien public. L'avenir du patrimoine arboré urbain dépend essentiellement des services communaux. Les particularités locales et la recherche encore actuelle de l'optimisation des services internes sont un frein à une réelle coopération régionale, nationale voire méditerranéenne.

Le deuxième porte sur l'implication des acteurs envers l'espèce végétale de référence selon l'espace considéré. Alors que les gestionnaires forestiers et agricoles ont résolument optés, malgré les risques encourus, pour le chêne vert en tant qu'espèce du renouveau des territoires de l'arrière-pays méditerranéen, les acteurs des espaces verts semblent plus frileux. Sans doute parce qu'absent à l'origine des trames urbaines espagnoles et françaises, les gestionnaires hésitent encore à en faire une espèce privilégiée du couvert arboré de l'urbain. Les avis se contredisent ce qui n'aident pas à une prise de position claire. La référence aux autres villes méditerranéennes, notamment Firenze, s'impose comme un manque patent dans le processus décisionnel de ces deux villes.

Les acteurs ne sont plus « ces oubliés du territoire ». La problématique de la gestion de l'arbre semble bien au contraire les ancrer dans les territoires. Dans le cas d'une gestion cohérente et raisonnée du patrimoine arboré, les acteurs territorialisés sont aux sources même de la réflexion et du projet. De l'origine aux finalités, leur implication est essentielle. Leur pluralité et leur territorialisation sont déterminantes dans le devenir des couverts ainsi que

dans la requalification des territoires. Cette dernière ne sera effective que lors de l'acquisition d'une polyfonctionnalité optimale des boisements ; le cheminement en est chaotique ; les enjeux paysagers et de développement durable balisent d'ors et déjà une avancée certaine en ce sens.

Conclusion

Cette dernière partie se fixait comme objectif de définir sur le plan institutionnel le statut évolutif de l'arbre en fonction de ce l'on a pu observer sur le terrain. Les orientations de gestion menées par les acteurs présentés sont-elles le résultat d'une politique organisée et volontaire ou bien le compromis d'actions plus ou moins isolées ?

Il apparaît suite à l'analyse de l'évolution des législations que la préoccupation du « beau » supplante désormais le « bon ». Cela ne signifie pas que les « services » écologiques de l'arbre en ville ne soient plus reconnus. Les qualités hygiénistes du végétal ont un temps régenté les décisions. Les motifs esthétiques et paysagers semblent cependant devancer la raison écologique aujourd'hui acquise.

De la même façon, le statut actuel de l'arbre forestier dépasse largement les premières législations le définissant essentiellement en terme de « producteur » et de « poumon vert ». La politique de l'arbre forestier et de la forêt dans son ensemble s'appuie désormais sur la polyfonctionnalité des formations arborées ainsi que sur l'idée d'une contribution possible au développement durable des territoires.

Ces nouvelles préoccupations réorientent sans cesse les politiques en cours. L'arbre devient ainsi le vecteur de nouvelles politiques et d'outils législatifs qui concourent à l'amélioration de son statut. Pour la législation forestière, par exemple, tel est le cas de périodes charnières moteurs dans l'orientation des politiques et fondatrices des visées actuelles :

- la Révolution Française initie le processus de parcellisation de la forêt ; oppose les formations et les gestions publiques et privées. L'arbre devient l'étendard de toutes les idées : de chrétiennes à païennes, libertaires et révolutionnaires. La révolution a fait de l'arbre un

symbole qui perdure encore en ce début de XXI^{ème} siècle comme nous le rappelle cette méridienne verte esquissée dans le paysage français à l'aube du nouveau millénaire.

- 1827 introduit, par delà le code forestier, une protection de la forêt à visée écologique. L'arbre ressource ne doit pas manquer à l'Etat car il est le seul garant de la puissance de ses troupes. Malgré des raisons initialement productivistes, il y est question de « *reconstitution et de protection du patrimoine forestier* », valeur et objectif auxquels les politiques actuelles demeurent attachées.

- Le dernier changement majeur dans l'orientation des politiques forestières s'articule entre le rapport Bianco de 1998 et la loi de juillet 2001 qui entérinent une gestion multifonctionnelle sur le long terme de la forêt : paysage et développement durable comme missions d'intérêt général des forêts de demain

Les entretiens menés démontrent bien que la scission fonctionnelle de l'arbre actuel, liée aux mutations d'usages, de représentations et d'images, implique des gestions différenciées et appropriées (qui se cherchent encore en urbain), nécessite une législation et des règlements en accord avec les orientations décidées et mobilise des acteurs multiples et compétents. Ces trois facteurs sont indissociables. Leurs effets cumulés créent un maillage déterminant dans le dynamisme socio-territorial qui transforme, et que transforment, les champs d'actions diligentant le devenir de l'arbre au sein de ces mêmes territoires et le maintien du chêne vert en Méditerranée. La mutation tripartite de cette essence répond de ce même processus.

Au terme de cette approche territoriale par l'une de ces composantes, le chêne vert s'inscrit comme un élément moteur de nouvelles territorialités méditerranéennes.

Conclusion générale

Conclusion

Fondé sur le double constat d'un abandon en milieu rural, après la seconde guerre mondiale, des activités proto-industrielles des chênaies vertes méditerranéennes et de l'introduction, quelques quarante années plus tard, de cette espèce dans les villes de la Méditerranée française, ce travail de recherche a permis de comprendre les dynamiques territoriales impliquées par l'évolution statutaire des arbres, et du chêne vert plus particulièrement. La dimension paysagère a été la première abordée ; or il s'est avéré qu'en matière de politiques publiques et de gestion du patrimoine arboré, la question paysagère est désormais une entrée de prédilection du territoire, une des préoccupations majeures des acteurs du développement territorial durable. Les interrogations suscitées jusqu'alors concernant la fermeture des paysages imputée à l'inexploitation des taillis prennent alors une autre dimension : les chênaies vertes et les acteurs mobilisés sont susceptibles d'engendrer une réorientation des territoires de la Méditerranée nord-occidentale. Le chêne vert, espèce endémique au bassin méditerranéen favorisée par les actions anthropiques jusqu'à la seconde guerre mondiale, semble devenir, à l'aube du XXI^{ème} siècle, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, un facteur de cohésion, de logiques et de dynamiques territoriales.

En préalable, le travail a nécessité la validation de l'objet d'étude. L'analyse documentaire et historique des usages, des valeurs et des représentations véhiculées par le chêne vert a révélé une composante écosystémique et paysagère à l'interface des problèmes économiques, écologiques et patrimoniaux du bassin méditerranéen. Témoin privilégié d'un passé forestier productif, d'un présent en mutation et d'un avenir prometteur si toutefois les décisions sont prises à temps, le chêne vert s'inscrit aujourd'hui dans des logiques contemporaines qui lui confèrent de nouvelles fonctions hors de son contexte forestier initial.

La démonstration, au sein des territoires sélectionnés, d'une mobilité tripartite de l'espèce, symbolique, sociale et spatiale, l'installe en tant que marqueur de chacun des espaces qu'elle occupe.

Les nouvelles orientations d'usages et de gestion du chêne vert en milieu forestier et agricole dynamisent non seulement les espaces voués à l'abandon, comme à El Toro ou à Saint-Guilhem-le-Désert par exemple, mais induisent également une mobilisation de propriétaires fonciers et de gestionnaires. Il en résulte une réévaluation de l'espace et une revalorisation des territoires dans lesquels s'organise désormais un réseau d'acteurs et de compétences multiples et spécifiques, oeuvrant pour une réhabilitation économique et paysagère du chêne vert.

En contrepartie, l'usage de cette essence comme arbre d'ornement en milieu urbain traduit à la fois l'impérieuse nécessité des gestionnaires de diversifier ce patrimoine arboré et la volonté d'intégrer à la ville des éléments fédérateurs qui s'imposeraient comme support de l'identité recherchée et comme facteur de cohésion entre les territoires de l'urbain et les territoires ruraux.

L'arbre seul, en tant qu'individu isolé de tout système, ne peut donc plus être un objet d'étude. Car, l'imbrication entre les dynamiques territoriales et l'arbre est bien réelle. Le chêne vert est une entrée originale de l'étude des territoires méditerranéens et de leur organisation. En tant que composante paysagère, marqueur spatial et vecteur de nouvelles territorialités, il révèle les stratégies, les implications, les jeux et les enjeux d'acteurs qui s'approprient l'espace en créant de nouveaux territoires. En termes d'appropriation de l'espace, la part de l'identitaire est fondamentale. Le végétal peut à cet égard véhiculer sa propre identité à l'espace dans lequel il se trouve. Le chêne vert, en regard des mutations d'usages et d'espaces qu'il subit, demeure ainsi le support identitaire de son territoire forestier d'origine et tend à devenir un marqueur identitaire privilégié pour les territoires de l'urbain qui le délocalisent. A Firenze, cette hypothèse semble confirmée, dans une ville où l'usage de l'espèce dans les jardins et dans les alignements urbains, qui remonte à plus de trois siècles, est désormais coutumière et parfaitement inscrite dans la logique des services gestionnaires, dans la culture, le style et l'ambiance véhiculés par l'architecture d'ensemble. Les démarches entreprises, du rural à l'urbain, confirment le postulat de départ. Le chêne vert participe à la redéfinition de ces espaces. Il s'impose même en tant que facteur de cohésion territoriale entre des territoires de

l'urbain perdus dans l'anonymat de leur appareil et des territoires ruraux hantés par l'inexploitation et la monotonie des chênaies vertes.

Nos recherches auprès des politiques et des gestionnaires du patrimoine arboré ont progressivement révélé une mobilisation importante de ces derniers, allant bien souvent au-delà de l'implication professionnelle. La gestion différenciée en fonction des types d'arbres concernés implique nécessairement des acteurs multiples et compétents ainsi que des règlements spécifiques. En ce qui concerne le milieu forestier, ces derniers s'appuient sur un cadre législatif ancien et solide et s'alimentent en fonction des interpellations des gestionnaires ; la gestion du patrimoine urbain repose en contrepartie sur des bases bien peu consistantes. Les services municipaux sont en perpétuels remaniements et, malgré la volonté et les motivations des gestionnaires, le manque de moyens, économiques et humains, freine les abnégations les plus grandes. Les préoccupations paysagères et de développement durable du territoire instaurent cependant une dynamique d'ensemble aux actions menées qu'elles soient forestières, agricoles ou urbaines. La pluralité et la territorialisation des acteurs à l'origine des projets développés sont déterminantes dans l'aboutissement de ces derniers. La définition de nouvelles territorialités et la requalification de l'existant se trouvent ainsi portées par ces acteurs territorialisés dont les réseaux dynamisent et activent les mutations socio-territoriales. Le chêne vert configure désormais, sous leur égide, du rural à l'urbain, la re-structuration de ces territoires de la Méditerranée nord-occidentale.

Une recherche effectuée sur une période de près de quatre années exige des choix préalables, plus ou moins restrictifs, concernant notamment les zones d'étude. Malgré un cadrage précis de l'analyse à trois pays de la Méditerranée nord-occidentale, à trois régions et trois villes déterminées, il convient d'éviter une généralisation qui ne saurait répondre aux spécificités géographiques et socio-culturelles des régions non-enquêtées. Il apparaît toutefois qu'après avoir interrogé les directions des services en charge de la gestion des espaces verts d'autres villes de cette aire géographique, notamment Marseille, Aix-en Provence et Barcelone, toutes ont confirmé l'utilisation de plus en plus prononcée du chêne vert comme arbre d'ornement. Il n'en demeure pas moins vrai que cette pratique s'étend également à des zones extérieures au bassin méditerranéen. La côte atlantique, par exemple, trouve en cette espèce sempervirente une alternative aux boisements monospécifiques de conifères et qui répond de plus positivement aux embruns marins. La capitale française l'introduit également dans son patrimoine, confortée par le constat du bon développement des spécimens présents dans le

jardin des plantes. Mais signifient-ils dans ces nouvelles aires d'accueil ce qu'ils véhiculent dans leur aire d'origine ? Rien n'est moins sûr.

Bien évidemment, ce travail soulève un grand nombre de questionnements. L'approche disciplinaire ne saurait à elle seule traduire, dans un tel axe de recherches, la complexité des relations s'établissant entre le triptyque *arbre/acteurs/territoires*. Les choix méthodologiques et d'analyse qui en découlent, ancrés dans cette recherche volontairement exhaustive, rendent suffisamment complexe la lecture et la logique du document. Il est toutefois évident que l'enquête auprès des seules personnes-ressources permet de rendre compte de l'organisation et des rapports s'établissant entre les acteurs, du fonctionnement des services et des actions engagées, mais ne suffit cependant pas à appréhender la complexité du processus de reconnaissance sociale et d'acceptation d'une espèce végétale. La période écoulée entre l'introduction du chêne vert dans les villes française et espagnole et l'initiation de ce travail n'était pas suffisante pour permettre une évaluation, auprès de la population, du changement des espèces végétales urbaines et, en l'occurrence, de l'intégration du chêne vert en milieu urbain. Les quelques informations recueillies à ce sujet auprès des décisionnaires semblent indiquer pour l'instant, l'anonymat urbain du chêne vert. La forme conique ou cubique qui lui est appliquée en milieu urbain, très éloignée de sa silhouette forestière, explique pour l'instant la non-reconnaissance de l'espèce. Une enquête sociologique¹ pourrait cependant être développée auprès d'échantillons représentatifs des usagers des espaces verts (population résidente et vacanciers) afin de cerner les perceptions et le ressenti de ces derniers selon les aménagements, les ambiances re-crées et les espèces présentes.

D'un point de vue spécifique, l'étude des mutations socio-spatiales du chêne vert en Méditerranée nord-occidentale interroge non seulement des milieux et des niches écologiques spécifiques, un patrimoine mais aussi l'ensemble de ses territoires. Le changement de fonctionnalités des arbres méditerranéens, déjà observé pour l'olivier, dénonce une transformation des modes de vie des résidents. C'est la totalité des secteurs de la société qui est touchée. L'intérêt du chêne vert réside dans la contemporanéité de ces mutations. Si au

1 Un séminaire effectué auprès de psychosociologues montpelliérains a soulevé leur intérêt pour une telle approche.

Nord de la Méditerranée, la progression de ce couvert arboré incite les gestionnaires à s'impliquer dans son devenir, au Sud, la forêt continue de régresser. Les enjeux ne sont pas les mêmes mais la prise de conscience est toute aussi fondamentale et l'action indispensable. La valorisation induite pour l'objet par chacun de ses usages est indispensable au développement durable de ces territoires où les ressources en eau conditionnent désormais au quotidien les agissements. Cette présente thèse peut ainsi être le point de départ de nouvelles recherches sur d'autres territoires de la Méditerranée. Nous pensons notamment à l'Afrique du Nord, aire d'origine du phylum *Quercus ilex maghrebiana* dont l'exploitation continue d'ouvrir d'avantage chaque jour les couverts et d'uniformiser les paysages, ainsi qu'aux *dehesas* d'Extremadura où le chêne vert organise le maillage et la multifonctionnalité du territoire. Dans ce dernier espace où l'arbre ressource se confond avec l'arbre identitaire puisque la production de gland est le garant d'une charcuterie AOC, l'arbre support d'identité semble ne plus être éphémère.

L'impact territorial de la sylviculture truffière est également un domaine à investir. De multiples petites communes espagnoles dont le développement est en suspens continuent de survivre seulement grâce au maintien des marchés de la truffe. La production et le commerce de ce « *produit de luxe* » demeurent entourés de bien de zones d'ombre. Entre mystères et confidences, l'entrée par l'arbre nous apparaît pertinente pour comprendre les mutations successives des territoires anciennement ou potentiellement producteurs et les nouvelles territorialités qui en découlent.

D'un point de vue pratique, la réflexion menée autour de la prise de décision et sur les modes de gestion privilégiés de l'arbre forestier, agricole et urbain dénonce des fonctionnements parfois chaotiques des services et traduit des modèles de gestion distincts voire inégalitaires selon le type d'arbre concerné. En cela se pose la question de la pertinence d'une politique globale de gestion de l'arbre. Quelle(s) politique(s) préconiser ?

Les valeurs désormais véhiculées tant par les arbres forestiers qu'agricoles et urbains, orientent les politiques du sectoriel au territorial. Si l'on aborde une politique uniquement par l'objet, en l'occurrence l'arbre, l'approche est forcément réductrice. Le cas des services spécifiques à l'arbre, comme il existe par exemple à Firenze notamment, démontre les limites et les incohérences sous-jacentes d'une telle organisation. L'arbre est une entité complexe dont le développement touche différents secteurs et réseaux matériels ou sociaux et sa gestion devrait prendre en compte l'ensemble de ces éléments. A l'inverse, une politique sectorielle de

l'arbre limite la contextualisation actuelle. Elle déterritorialise donc en cantonnant les prises de décisions à une compétence unique coupée des réseaux institutionnels et sociaux, formels et informels. L'approche de l'arbre ou de l'espace n'est plus globale ; les valeurs, les usages et les représentations sont interrogés indépendamment les uns des autres... Elle spatialise.

Une politique territoriale de l'arbre développe en revanche une perception de l'objet dans son ensemble, au centre de flux et d'enjeux existants entre les réseaux et les acteurs concernés présentés au cours de ce travail. Alors, perçu en permanence comme un élément de l'espace en territorialisation, l'arbre devient un élément complexe à gérer. Plus qu'un végétal, il est désormais une carte de visite pour les élus, un accompagnement architectural, un élément de bien vivre pour la population, l'objet et l'enjeu de toutes les attentions. Les services qui veulent suivre cette direction, tel est le cas des trois terrains étudiés, se trouvent cependant rapidement confrontés à des besoins auxquels ils ne peuvent faire face en interne : compétences spécifiques, main d'œuvre importante, spécialistes. Ces exigences suppriment souvent la suprématie des instances locales. De plus, l'implication de spécialistes s'imposant, le risque est de réduire leur apport comme le ferait une approche sectorielle. Pour contourner le piège de la pensée unique et du technocratie, l'approche territoriale ne peut faire cependant l'impasse sur l'établissement d'une élite locale territorialisée ouverte sur les organisations extérieures et sur la formation de l'ensemble de ses gestionnaires, de l'ouvrier au technicien, des ingénieurs aux élus, ce qui fait grandement défaut actuellement.

Il semble donc que, sectorielle ou territoriale, la politique de l'arbre ne peut être soit tout l'un ou tout l'autre. Chacune montre ses limites en fonction du type d'arbre, ou de l'espace étudié. Notre réflexion trouve dans ce questionnement ses limites disciplinaires. Quelles politiques appliquer ? Quels services développer ? Sous quelles formes résiliantes peuvent s'exprimer les liens manquant entre les gestionnaires de l'arbre forestier et ceux de l'arbre urbain ? Le présent travail saurait être l'embase d'une évaluation précise du fonctionnement des services gestionnaires du couvert arboré afin d'optimiser tant les interactions entre les acteurs que les modèles de gestion de ce patrimoine vivant et donc fragile.

Les échanges qui ont eu cours durant ces quatre années de recherche ont contribué également à porter un regard critique sur les méfaits de non-communication non seulement à l'échelle communale mais également régionale et inter-régionale. Si une application concrète devait voir le jour, cette étude serait susceptible d'être à la base de la mise en place d'un service

voué à mobiliser et fédérer les gestionnaires du patrimoine arboré urbain de l'aire méditerranéenne. Les avancées de chacun peuvent être profitables à autrui ; les erreurs tout autant. Les échanges qui sauraient s'instaurer guideraient les décisions communales qui pourraient ainsi trouver un référent en termes de méthodes, d'applications et de résultats à plus ou moins longue échéance.

Bibliographie

- AA.VV., (1990).** *Gli alberi monumentali d'Italia*. Roma, Edizioni Abete, 2^{ème} vol., 373 p.
- ABRIC, J.C. (sous la direction de), (2001).** *Pratiques sociales et représentations*. Paris, PUF, 252 p.
- ALEXANDRE, F., (2001).** Le milieu biophysique méditerranéen. In Moriniaux, V.(sous la dir. de), (2001). *La Méditerranée*. Paris, Le temps, coll. Questions de géographie, 399 p., pp. 47-74.
- AMBROISE, R., FRAPA, P., GIORGIS, S., (1989).** *Paysages de terrasses*. Aix-en-Provence, Edisud, 191 p.
- AMBROISE, R., MAAPAR, DERF, (2002).** *L'agriculture et la forêt dans le paysage*. Paris, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, novembre 2002, 104 p.
- AMOURETTI, M.C., COMET, G., (1996).** *Le Livre de l'olivier*. Aix-en-Provence, Edisud, 167 p.
- ANDRE, Y., BAILLY, A., FERRAS, R., GUERRIN, J.P., GUMUCHIAN, H., (1989).** *Représenter l'espace*. Paris, Economica, coll. Anthropos, 227 p.
- ARBORIO, A.M., FOURNIER, P., (2003).** *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris, Nathan/VUEF, coll. Sociologie 128, 128 p.
- ARNOULD, P., (1991).** Forêts : nouvelles forêts et vieilles forêts. In Corvol, A. (sous la direction de), (1991). « *La forêt : actes du 113^{ème} congrès national des sociétés savantes (Strasbourg 1988)* ». Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 13-30, 380 p.
- ARNOULD, P., (1997).** La forêt : un espace à la périphérie du monde social ?. In ouvrage collectif « *Histoire de forêts : la forêt française du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle* », Centre historique des Archives nationales, Musée de l'Histoire de France, Adam Biro, 158 p.
- ARNOULD, P., HOTYAT, M., SIMON, L., (1997).** *Les forêts d'Europe*. Paris, Nathan, Série « Géographie », 413 p.
- AUDURIER-CROS, A., GUYOT, A., (1987).** Le végétal et l'architecture urbaine. In *Boissiera*, 38, 1987, Compte rendu des conférences présentées lors du colloque de 1985 « L'arbre en ville », pp. 74-90.
- BACHELARD, G., (1943).** *L'air et les songes*. Cité par Dumas Robert, 2002. *Traité de l'arbre : Essai d'une philosophie occidentale*. Arles, Actes Sud, p. 20, 240 p.
- BACHELARD, G., (1948).** *La terre et les rêveries du repos*. Paris, Corti, (11^{ème} édition, 1980), 332 p.
- BACHIMON, P., (2000).** L'olivier, nouvel arbre de l'urbanité méditerranéenne, symbole des mutations paysagères du midi de la France. In « *Les carnets du paysage* », n°6, automne/hiver 2000, pp. 20-29.
- BADOUIN, R., (1971).** *Economie rurale*. Paris, A. Colin, 598 p.
- BAILLY, A., BAUMONT, C., HURIOT, J.M., SALLEZ, A., (1995).** *Représenter la ville*. Paris, Economica, 112 p.
- BAILLY, A., FERRAS, R., (1997).** *Eléments d'épistémologie de la géographie*. Paris, A. Colin, 192 p.
- BAILLY, A., FERRIER, J.P., (1986).** Savoir lire le territoire : plaidoyer pour une géographie régionale attentive à la vie quotidienne. In « *L'Espace géographique* », n°4, Paris, Doin, pp. 259-264.
- BAILLY, A.S., RACINE, J.B., SODERSTRÖM, O., (1985).** A la découverte de l'espace urbain : géographie des représentations et excursions de géographie urbaine. In « *Les représentations en Actes : actes du colloque de Lescheraines* », Grenoble, Institut de géographie, pp. 262-289.
- BAKIS, H., (1990).** Introduction : la banalisation des territoires en réseaux. In Bakis, H., (Dir.), (1990). *Communications et territoires*. Montpellier-Paris, IDATE, La Documentation Française, 404 p.

- BALBURE, J., COLOMER, A., COULAROU, J., GUTHERZ, X., HENAFF, S., VALLON, J., VENARD, M.P., (1982-1986).** L'habitat chalcolithique ceinturé de Boussargues (Argelliers, Hérault) ; Bilan des premiers travaux. In « *Bulletin de l'école antique de Nîmes* », n°17, 1982-1986, non paginé.
- BALLADUR, J., LANIER, L., PECHAIRAL, G., PILLET, P., (1989).** Une forêt urbaine entièrement artificielle : l'exemple de La Grande-Motte (Hérault). In « *Revue forestière française* », numéro spécial « L'arbre en ville », Paris, Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts, pp. 171-186.
- BALLESTER-OLMOS Y ANGUIS, J.F., (1998).** *El jardín valenciano. Origen y caracterización estilística.* Valencia, Universidad politecnica de Valencia, 525 p.
- BALTA, P., (2000).** *La Méditerranée : défis et enjeux.* Paris, L'Harmattan, 214 p.
- BARBERO, M., LOISEL, R., (1983).** Les chênaies vertes du sud-est de la France méditerranéenne. Valeurs phytosociologiques, dynamiques et potentielles. In « *Phytocoenologia* », 11 (2), pp. 225-244.
- BARBERO, M., LOISEL, R., (1990).** Le chêne vert en région méditerranéenne. In « *Revue forestière française* », 32 (6), pp. 511-543.
- BARBERO, M., LOISEL, R., QUEZEL, P., (1992).** Biogeography, ecology and history of mediterranean *Quercus ilex* L. ecosystems. In « *Vegetation* », 99-100, pp. 19-34.
- BARBERO, M., MIGLIORETTI, (1987).** Etude comparative de la densité de l'architecture des peuplements de taillis de chêne pubescent en situation pure et mixte. In « *Bull. Ecol.* »t.18, 3, pp. 107-115.
- BARRET, C., (2000).** *Dictionnaire de géographie humaine* (sous la direction de J.P. Charvet). Paris, Liris, 190 p.
- BAUD, P., BOURGEAT, S., BRAS, C., (1995).** *Dictionnaire de géographie.* Paris, Hatier, 432 p.
- BAUGNET, L., (1998).** *L'identité sociale.* Paris, Dunod, 118 p.
- BAZIN, P., (1998).** L'IDF et les parcs privés. In « *Forêt entreprise* », n°119, 1998-1, pp. 24-25.
- BEGUIN, F., (1995).** *Le paysage. Un exposé pour comprendre. Un exposé pour réfléchir.* Paris, Flammarion, 123 p.
- BELLEFONTAINE, R., PETIT, S., PAIN-ORCET, M., DELEPORTE, P., BERTAULT, J.G., (2001).** *Les arbres hors-forêt : vers une meilleure prise en compte.* Cahier FAO Conservation 35. Document en ligne : www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/005/Y2328F/y2328f02.htm.
- BELOUARD, T., COULON, F., (2001).** Les arbres hors forêt : le cas de la France. In Bellefontaine, R., Petit, S., Pain-Orcet, M., Deleporte, P., Bertault, J.G., (2001). « *Les arbres hors-forêt : vers une meilleure prise en compte* ». Cahier FAO Conservation 35. Ouvrage en ligne : www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/005/Y2328F/y2328f02.htm.
- BENCIVENNI, M., (1996).** Le Cascine sotto l'Amministrazione comunale. In Rinaldi, A., (1996). « *La caccia, il frutto, la delizia : il parco delle Cascine a Firenze* ». Firenze, Edifir, pp. 141-151, 176 p.
- BENCIVENNI, M., VICO FALLANI, M., (1998).** *Giardini pubblici a Firenze dall'ottocento a oggi.* Firenze, Edifir, 414 p.
- BENZI, F., BERLIOCCHI, L., (1999).** *L'histoire des plantes en Méditerranée.* Arles, Actes Sud, 175 p.
- BERDOULAY, V., (1998).** L'écologie urbaine : un récit contre nature. In Mercier, G., Bethemont, J., (1998). « *La ville en quête de nature* ». Sillery (Québec), Septentrion, en collaboration avec le CELAT et le Centre Jaques Cartier (Lyon, France), coll. « Les Nouveaux Cahiers du CELAT », n 21, pp. 74-89, 255 p.

- BERGER, A., MAUREL, F., (1980).** *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIIIème siècle à nos jours.* Paris, Les Editions du Faubourg, 211 p.
- BERGER, P., LUCKMAN, T., (1996).** *La construction sociale de la réalité.* Trad. de l'américain par Pierre Taminioux, préf. de Michel Maffesoli, Paris, Méridiens Klincksieck, Masson, 288 p.
- BERNARDI, R., CALOVI, F., PAOLI, D., (2003).** *La ragnaia di villa Montalvo a Campi Bisenzio.* Associazione Campi per Campi, Comune di Campi Bisenzio, 10 p.
- BERQUE, A. (sous la direction de), (1994).** *Cinq propositions pour une théorie du paysage.* Mayenne, Champ Vallon, coll. Pays / Paysages, 123 p.
- BERQUE, A., (1995).** *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse.* Paris, Hazan, 190 p.
- BERQUE, J., (1995).** *Le Coran, essai de traduction.* Paris, Albin Michel, 844 p.
- BERTRAND, G., (1978).** Le paysage entre la nature et la société. In « *RGPSO* » n° 49, pp. 239-258.
- BERTRAND, G., (1991).** Cité par Rougerie, G., Beroutchachvili, N., In « *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes* », Paris, Armand Colin, coll. U géographie, 302 p.
- BERTRAND, G., (1995).** Le paysage entre la nature et la société. In « *La théorie du paysage en France* », Seyssel, Champ Vallon, pp. 88-108.
- BESSE, J.M., (2000).** *Voir la terre. Six essais sur le paysage et la géographie.* Arles, Actes Sud, 215 p.
- BESSIERE, J., (1998).** Le territoire, lieu d'apprentissage et de mémoire collective. In ARF, Les territoires ruraux, « *Geodoc* », n°46, pp. 50-54.
- BETHEMONT, J., (1998).** L'urbanité des jardins. In Mercier, G., Bethemont, J., (1998). « *La ville en quête de nature* ». Sillery (Québec), Septentrion, en collaboration avec le CELAT et le Centre Jaques Cartier (Lyon, France), coll. « Les Nouveaux Cahiers du CELAT », n 21, pp. 250-251, 255 p.
- BETHEMONT, J., (2001).** *Géographie de la Méditerranée.* Paris, Armand Colin, VUEF, 313 p.
- BETTINI, V., (1998).** *Elementos de ecologia urbana.* Madrid, Trotta, 398 p.
- BLANCHEMANCHE, P., (1990).** *Bâtisseurs de paysages.* Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 329 p.
- BLASCO, R., (2004).** *Blasco se compromete a proteger los arboles monumentales de la comunidad Valenciana.* In Europa presse, 1^{er} février 2004, noticias.ya.com/local/2004/02/01/5834884.html
- BLED, P., CHENANE, A., PETIT, P., (2001).** *Espaces verts et valorisation de l'habitat ; les cas des bords du Léz.* Dossier réalisé dans le cadre du DEA A.T.R.E., Université Montpellier III, 36 p.
- BOISSIERE, J., (1997).** Espaces forestiers et sources d'énergie. In Centre historique des archives de France, (1997). « *Histoire de forêts : la forêt française du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle* ». Paris, Société nouvelle, Adam Biro, pp. 38-45, 158 p.
- BONNIER, J., (2003).** Les massifs naturels et forestiers dans les aires métropolitaines du littoral méditerranéen français. In « *Forêt méditerranéenne* », t. XXIV, n°1, pp. 67-73.
- BONNIER, J., (2004).** Editorial. In « *La feuille et l'aiguille. Les bruits de la forêt méditerranéenne* », n°57, décembre 2004, 4 p.
- BOURAOU, K., Carvajal, P6M., Patalano, D., 2002.** *Regard sur la Méditerranée végétale.* Mémoire de DESS « Aménagement rural et développement local », Université Paul Valéry Montpellier III, 78 p. + Annexes.
- BOURDU, R., (1999).** *Histoires de France racontées par les arbres.* Paris, Ulmer, 224 p.

- BOURE, R., LEFEBVRE, A., (1997).** Médias et territoires : de quelques interrogations contemporaines. In Actes du colloque « *Télévision et espace régional : politiques, productions, représentations (1949-1997)* », Aix-en-Provence, les 25, 26 et 27 septembre 1997, site internet de l'INA.
- BRADLEY, G.A., (1995).** *Urban forest Landscapes. Integrating Multidisciplinary Perspectives.* Seattle, University of Washington Press, 224 p.
- BRADSHAW, A, HUNT, B., WALMSLEY, T., (1995).** *Trees in the Urban Landscape. Principles and Practice.* Londres, Grande-Bretagne, Spoon, E. & FN, 274 p. Cité par Kjell Nilsson et Thomas B. Randrup in « *Actes du XI congrès forestier mondial* », 13-22 octobre 1997, Antalya, Turquie.
- BRAUDEL, F., (1977).** *La Méditerranée : l'espace et l'histoire.* Paris, Flammarion, 223 p.
- BRECHON, P., (2000).** *Les valeurs des français. Evolutions de 1980 à 2000.* Paris, Armand Colin, 275 p.
- BROSSE, J., (1987).** *Les arbres de France : histoire et légendes.* Paris, Plon, 223 p.
- BROSSE, J., (2001).** *Mythologie des arbres.* Saint-Amand-Montrond, Petite bibliothèque Payot, 440 p.
- BRUNET, R. (sous la dir. de), (1990).** *Géographie universelle, Mondes nouveaux.* Paris, GIP Reclus, Belin, vol. I, 480 p.
- BRUNET, R., (1991).** *Le territoire dans les turbulences.* Montpellier, GIP Reclus, 223 p.
- BRUNET, R., DOLLFUS, O., ET AL., (1990).** *Mondes nouveaux.* Paris-Montpellier, Hachette-Reclus, coll. Géographie universelle, 551 p.
- BRUNET, R., FERRAS, R., THERY, H., (1993).** *Les mots de la géographie.* Montpellier-Paris, Reclus, La Documentation Française, coll. Dynamique du territoire, 520 p.
- Bulletin d'Information pour le Développement des Biotechnologies en Afrique, (2003).** Algérie, premières journées des biotechnologies. In « *Le bulletin A biotech* », n°8, juin 2003, 12 p. Revue en ligne : www.aab.org.dz/bulletin08.pdf
- Bulletin du chêne, Société Forestière Provençale, (1931).** N° spécial Foire de Marseille, Marseille.
- BUREL, F., BAUDRY, J., (1999).** *Ecologie du paysage : concepts, méthodes et applications.* Paris, TEC & DOC, 359 p.
- BURIE, E., (1994).** Un compagnon millénaire. In « *paysage et Actualité* », dossier spécial « L'arbre en ville », septembre 1994, n°171.
- CABANEL, J., (1989).** L'urbanisme végétal. In « *Revue forestière française* », numéro spécial « L'arbre en ville », Paris, Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts, pp. 134-139.
- CALAME GRIAULE, G., (1980).** L'arbre et l'imaginaire. Extrait des « *Cahiers de l'ORSTOM* », Série sciences humaines, vol.17, n°3-4, pp. 315-320.
- CAMUS, A, (1938-1939).** Quercus ilex. In CAMUS, A., (1938-1939). « *Les chênes, monographie du genre Quercus* », Paris, Paul Lechevallier, 6 vol., pp. 37-109.
- CANDOLLE, A., (1855).** *Géographie botanique raisonnée.* Paris, Genève, Imprimerie Martinet, 2 vol., 1365 p.
- CAPODARCA, V., (1983).** *Toscana : cento alberi da salvare.* Firenze, Vallecchi, 271 p.
- CAPODARCA, V., (2001).** *Gli alberi monumentali di Firenze e provincia. I patriarchi verdi.* Firenze, Edifir, 127 p.
- CARDON, D., (1999).** La garrigue, monde de l'écarlate. In « *Etudes rurales. Autres temps, autres lieux* », Paris, EHESS, n°151-152, pp. 33-43.

- CARONGIU, A., (1991).** Testi di botanica dalle opere a stampa. In « *De arbore : botanica, scienza, alimentazione, architettura, teatro, storia, legislazione, simbologia, araldica, religione, letteratura, tecnologia degli alberi dalle opere manoscritte e a stampa della Biblioteca Casanatense* », Catalogo della mostra tenuta presso la Biblioteca Casanatense nel 1991 in occasione della Giornata mondiale dell'alimentazione, 16 ottobre 1991, Ministero per i beni culturali e ambientali, ufficio centrale per i beni librari e gli istituti culturali, Roma, Biblioteca Casanatense, 811 p.
- CASSAGNES-BROUQUET, S., CHAMBARLHAC V., (1995).** *L'âge d'or de la forêt*. Rodez, Edition du Rouergue, 254 p.
- CAUE DE L'HERAULT, (2003).** Orientation pour une meilleure pratique de la taille. In « *Les dossiers chicanes 2003 : l'arbre* », 4 p.
- CAUQUELIN, A., (1989).** *L'invention du paysage*. Paris, Plon, 181 p.
- CAVILLE, F., (1998).** Réflexions sur les fondements actuels de l'identité territoriale rurale. In ARF, Les territoires ruraux, « *Geodoc* », n°46, pp. 47-50.
- CETTOLO, H., (1998).** Le projet culturel, entre identités et territoires : l'exemple de l'abbaye de Sylvanes. In ARF, Les territoires ruraux, « *Geodoc* », n°46, pp. 92-96.
- CHALAS, Y., (2000).** *L'invention de la ville*. Paris, Anthropos, coll. Villes, 201 p.
- CHALAS, Y., (2002).** Mouvement, incertitude, inachèvement des territoires urbains contemporains. In Debarbieux, B., Vanier, M., (2002). *Ces territorialités qui se dessinent*. La Tour d'Aigues, L'Aube, Datar, pp. 53-74, 269 p.
- CHALVET, M., (1997).** La forêt méditerranéenne : définition et acteurs. In Corvol, A., Arnould, P., Hotyat, M., (1997). « *La forêt, perceptions et représentations* ». Groupe d'Histoire des forêts françaises, Paris, L'Harmattan., pp. 241-250, 401 p.
- CHALVET, M., (2000).** *L'invention de la forêt méditerranéenne de la fin du XVIIIème siècle aux années 1960*. Doctorat d'Histoire contemporaine, Université d'Aix-Marseille 1, 707 p.
- Charte de Florence, (1981).** Charte sur les jardins historiques rédigée à Florence en mai 1981 et enregistrée puis adoptée par ICOMOS le 15 décembre 1982, Document en ligne : www.comune.firenze.it/regreen/CartadiFirenze.htm.
- Charte du Paysage Méditerranéen, (1993).** Signée à Sienne par les trois présidents de Région en juillet 1993 et approuvée lors de l'assemblée générale des Régions européennes (ARE) en décembre 1993. In « *Prix méditerranéen du paysage 2000* », (2001), Junta de Andalucía, Consejería de obras públicas y transportes ; Region Languedoc-Roussillon, Agence méditerranéenne de l'environnement ; Regione Toscana, dipartimento delle politiche territoriali e ambientali, 146 p.
- Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, (1964).** Rédigée au 3^{ème} Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, à Venise et adoptée par ICOMOS en 1965, in www.international.icomos.org/f_venise.htm.
- CHASTEL, D., (1996).** La prise en compte du paysage dans l'aménagement des chênaies. In « *Forêt méditerranéenne* », t. XVII, n°3, pp. 227-234.
- CHEVALIER, J., GHEERBRANT, A., (1982).** *Dictionnaire des symboles*. Paris, Jupiter / Robert Laffont, (1^{ère} édition : 1969), 1060 p.
- CHEVALIER, M., (2001).** La géographie et les peintres. La France méditerranéenne (1860-1950). In « *La géographie-Acta geographica* », II, Paris, Société de géographie, pp. 44-61.
- CHIUSOLI, A., (1995).** Verde urbano e sportivo. In Piccarolo, P., 1995. « *Spazi Verdi pubblici e privati* ». Milano, Hoepli, pp. 183-210, 421 p.

- CIATTONI, A., VEYRET, Y., (2003).** *Les fondamentaux de la géographie*. Paris, Armand Colin, 220 p.
- CINTI, D., (1998).** *Giardini e giardini : il verde storico nel centro di Firenze*. Contributti di E. Barletti (et. Al.), a cura di G. Ferrara, Milano, Electa, stampa 1997, 331 p.
- CIRAD-FORET, (2003).** *Valorisation en parquet des chênes verts de l'Hérault*. Plaquette éditée dans le cadre du projet « Valorisation en parquet des chênes verts de l'Hérault », 4 p.
- CLAIRET, S., (1998).** Représentations de paysages et renforcement identitaire régional dans l'Arc méditerranéen. In « *Méditerranée* », n°2.3, 1998, pp. 91-95.
- CLAVAL, P., (2001).** Clisthène, Habermas, Rawls et la privatisation de la ville. In Ghorra-Gobin, C. (Dir.), (2001), « *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale* ». Paris, L'Harmattan, pp. 23-31, 265 p.
- COCQUEREL, A., (2001).** La certification de la gestion forestière durable. In « *La feuille et l'aiguille* », n°45, novembre 2001, pp. 1-2.
- COLLIN, D., (1996).** *La théorie de la connaissance chez Marx*. Paris-Montréal, L'Harmattan, coll. L'ouverture philosophique, 203 p.
- CONNEL, J., SLATYER, R., (1977).** Mechanisms of succession in natural communities and their role in community stability and organization. In « *Amer. Nat.* », n°111, pp. 1119-1144.
- Convention européenne du paysage, (2000).** Signée par 18 Etats membres de la commission européenne le 20 octobre 2000, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004 car ratifiée par 10 pays signataires (en 2005 : 30 pays signataires, 17 ratifications). In « *Prix méditerranéen du paysage 2000* », (2001). Junta de Andalucia, Consejeria de obras publicas y transportes ; Region Languedoc-Roussillon, Agence méditerranéenne de l'environnement ; Regione Toscana, dipartimento delle politiche territoriali e ambientali, 146 p.
- CORBIN, A., (2001).** *L'homme dans le paysage : entretien avec Jean Lebrun*. Paris, Textuel, 190 p.
- CORNU, P., (1993).** La châtaigneraie de Montpezat. In Cornu, P., (1993). « *Une économie rurale dans la débâcle : Cévennes vivaraises, 1852-1892* ». Paris, Larousse, Sélection du Reader's Digest, 149 p.
- CORTI, R., MAGINI, E., (1955).** Leccio. In « *Monti e colli* », Touring club italiano, pp. 575-581.
- CORVOL, A., (1987).** *L'homme aux bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt entre les XVII^{ème} et XX^{ème} siècles*. Paris, Fayard, 585 p.
- CORVOL, A., (2000).** Forêts : des histoires d'hommes, de moutons et de rois. Interview d'Andrée Corvol par Richard, M., et Theis, L., in « *Le Point* », n°1448, 16 juin 2000, pp.180-183.
- CORVOL, A., (2004).** *Eloge des arbres*. Paris, Robert Laffont, 214 p.
- CORVOL-DESSERT, A., (1991).** Exploitation sylvicole et botanique forestière au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. In Corvol, A. (sous la direction de), (1991). « *La forêt : actes du 113^{ème} congrès national des sociétés savantes (Strasbourg 1988)* ». Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 295-305, 380 p.
- CORVOL-DESSERT, A., (1995).** Conflits et revendications. In Corvol-Dessert, A., Richefort, I., 1995. « *Nature, Environnement et paysage : l'héritage du XVIII^{ème} siècle. Guide de recherche archivistiques et bibliographiques* ». Paris, L'Harmattan, pp. 37-48, 295 p.
- CORVOL-DESSERT, A., (1997).** L'Etat et l'administration des Eaux et Forêts. In Centre historique des archives de France, (1997). « *Histoire de forêts : la forêt française du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle* ». Paris, Société nouvelle, Adam Biro, pp. 80-115, 158 p.

- COSTALAT-FOUNEAU, A-M., (1997).** *Identité sociale et dynamique représentationnelle*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Didact Psychologie sociale, 139 p.
- COSTE, L., (1893).** *Les transformations de Montpellier depuis la fin du 17^{ème} siècle jusqu'à nos jours*. Montpellier, C. Boehm, 141 p.
- COURTOT, R., (1998).** La Huerta de valence (Espagne) et le « plan vert ». In « *Méditerranée* », n°2.3, 1998, pp. 59-62.
- CUECO, H., (1982).** Approches du concept de paysage. In « *Milieux* », 7/8, réédité dans « *La théorie du paysage en France, 1794-1997* », 1995, Seyssel, Champ Vallon, pp. 168-169.
- CUSMANO, G., (1915).** *L'innesto del sughero sopra il leccio : necessita di una maggiore produzione del sughero in Italia*. Cagliari, Tip. P. Valdes, 20 p.
- CUSMANO, G., (1918).** *L'innesto del sughero sopra il leccio :II suplemento*. Cagliari, Tip. P. Valdes, 5 p.
- DALIGAUX, J., (2003).** Les espaces naturels périurbains, entre gestion patrimoniale et enjeux économiques. In « *Forêt méditerranéenne* », t. XXIV, n°1, pp. 57-66.
- De arbore : botanica, scienza, alimentazione, architettura, teatro, storia, legislazione, simbologia, araldica, religione, letteratura, tecnologia degli alberi dalle opere manoscritte e a stampa della Biblioteca Casanatense, (1991).** Catalogo della mostra tenuta presso la Biblioteca Casanatense nel 1991 in occasione della Giornata mondiale dell'alimentazione, 16 ottobre 1991. Ministero per i beni culturali e ambientali, ufficio centrale per i beni librari e gli istituti culturali, Roma, Biblioteca Casanatense, 811 p.
- DE BUYER, X., (1995).** Forêt et aménagement périurbain : des îlots verts entre béton et bitume ? In Actes du colloque des 17-18-19 novembre 1993 « *La forêt, les savoirs et le citoyen* », Chalon-sur-Saône, ANCR, 380 p.
- DE GIRARDIN, L.R., (1992).** *De la composition des paysages ou des moyens d'embellir la nature autour des habitations, en joignant l'agréable à l'utile*. Réédition d'un traité de 1777, Seyssel, Champ Vallon, 251 p.
- DE GUBERNATIS, A., (1882).** *La mythologie des plantes ou les légendes du règne végétal* (t. II). Paris, C., Reinwald, 362 p.
- DE LA SOUDIERE, M., (1985).** Regards sur un terroir et ailleurs : Le paysage à l'ombre des terroirs. In « *Paysage et aménagement* », septembre 1985, pp. 21-22.
- DE LUBAC, H., (1941).** *Catholicisme, les aspects sociaux du dogme*. Paris, Aubier, 418 p.
- DE MAZORY, P., (1961).** Montpellier, riche de son passé se tourne vers l'avenir. L'urbanisme hier et aujourd'hui. In « *Bulletin du Syndicat d'Initiative* » 1^{ère} série, n°25, Montpellier 1^{er} trim. 1962.
- DE MIGUEL, E., (sous la dir. de), (2000).** *Los árboles en el espacio agrario*. Madrid, Banco Santander Central Hispano, Servicio Agrario y Medioambiental, Comissió de les Comunitats Europees, 93 p.
- DE PHILIPPIS, A., (1951-1952).** Leccete. In « *Compendio delle Lezioni di selvicoltura speciale* », Università di Firenze agraria e forestale, pp. 216-225.
- DE RIBBE, C.H., (1857).** *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après 1789*. Paris, 204 p.
- DE RONSARD, P., (1994).** Les buscherons de la forêt de Gastine. In Simonin, M., Céard, J., Ménager, D., (1994). *Ronsard : oeuvres complètes* (tome 2). Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1780 p.
- DEBARBIEUX, B., (1995).** *Tourisme et montagne*. Paris, Economica, 107 p.
- DEBIE, F., (1992).** *Jardins de capitales : une géographie des parcs et jardins de Paris, Londres, Vienne et Berlin*. Paris, Editions du CNRS, 295 p.

- DELANGE, Y., (1997).** Des arbres dans la cité : pourquoi ? In « *Hommes et plantes* », n°21, pp. 12-16
- DEMOUCHY, G. , (1999).** Le végétal dans le jardin, comme révélateur de la sensibilité d'une époque. In Actes du colloque « *Les introductions végétales : péril sur les paysages ?* », Journées des plantes rares et méditerranéennes, Château de Castries, 24 septembre 1999, Région Languedoc-Roussillon, Fédération française du paysage, AME, pp. 42-47, 54 p.
- DEPRAZ, S., (1998).** *L'urbanisme végétal, ou le retour aux sources de la culture moderne.* Mémoire du module Histoire des théories de l'urbanisme, Magistère Aménagement 2^{ème} année, Paris, 15 p. + Annexes.
- DERVIEUX A., VAKHNOVSKY N., LEPART J., DEBUSSCHE M., (1996).** *Friche, garrigue ou forêt ? Les changements du paysage dans la vallée de l'Hérault au cours du 20^{ème} siècle.* Entrevues, Publication de la Photothèque, vol. 4, Montpellier, ODAC, 45 p.
- DEVEZE, M., (1961).** *La vie de la forêt française au XV^T^{ème} siècle.* Paris, SEVPEN, 2 vol., 325 p., 475 p.
- DEZEUZE, F., (1929).** Los euses de mon mas. In « *Branças d'euse* », Montpellier, 379 p.
- DI BERENGER, A., (1887).** *Selvicoltura, trattato.* Napoli, R. Marghieri, 804 p.
- DI MEO, G., (1998).** *Géographie sociale et territoires.* Paris, Nathan Université, Série géographie, 320 p.
- DI MEO, G., (2000).** Que voulons nous dire quand nous parlons d'espace ? In Lévy, J., Lussault, M., (2000). « *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy* ». Paris, Belin, coll. Mappemonde, pp. 37-49, 352 p.
- DIETTE, S., (2003).** *Sylviculture truffière et restauration des paysages forestiers méditerranéens.* Mémoire de fin d'étude d'ingénieur forestier, 11^{ème} promotion FIF 2000-2003, Centre régional de la propriété forestière, Agence méditerranéenne de l'environnement, Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts, 96 p.
- DIMANCHE, M., (2004).** L'élevage pastoral des zones méditerranéennes du Languedoc-Roussillon : le maintien de l'identité territoriale. In « *Nature et expériences, lettre d'information Natura 2000 en Languedoc-Roussillon* », n°2 février 2004, Préfecture de la région Languedoc-Roussillon, DIREN, 5 p.
- DIMOPOULOU, E., NOEL, M., PREVOT, K., (2001).** *Influence des espaces verts sur la valeur de l'habitat ; le cas de Montpellier-nord.* Dossier réalisé dans le cadre du DEA A.T.R.E., Université Montpellier III, 49 p. + Annexes.
- DINETTI, M., (2002).** *Guida naturalistica di Firenze : ambienti e itinerari per osservare la natura in città.* Bologna, Calderinni, Edagricole, 134 p.
- DIODORE DE SICILE, (2000)** (ré-édition). *Bibliothèque historique.* Paris, Les Belles Lettres, coll. La roue à livres, non paginé.
- DIPAN, (1996).** *Charte de l'arbre urbain.* Montpellier, Direction générale des services techniques, Direction Paysage et Nature, 95 p.
- DIRAISON, A., (2004).** *Les droits de l'arbre. Aide-mémoire des textes juridiques.* Paris, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, Direction de la Nature et des Paysages, 64 p.
- DRAF LANGUEDOC-ROUSSILLON, (2004).** *Compte rendu de la réunion « Harmonisation des CAD ».* Réunion du groupe régional du 27 janvier 2004, document DRAF, 14 p.
- DRAIN MOTHRE, M., (2001).** L'eau en Méditerranée. In Moriniaux, V. (sous la dir. de), (2001). *La Méditerranée.* Paris, Le temps, coll. Questions de géographie, 399 p., pp. 129-150.
- DRAIN, M., (1998).** Unité et diversité du paysage méditerranéen. In « *REM* », Centre régional de la productivité et des études économiques, Mutations des territoires en Europe, UPRES-A 5045, n°183, pp. 219-233.

- DU BELLAY, J.** Les antiquités de Rome, sonnet XXVIII. In Bellenger, Y. (sous la direction de), (1994). *Du Bellay et ses sonnets romains : études sur les "Regrets" et les "Antiquitez de Rome"*. Paris, H. Champion ; Genève, Slatkine, coll. Unichamp, 332 p.
- DUBOIS-TAINE, G., (2001).** La ville émergente : un système de lieux et de liens. In Ghorra-Gobin, C., (2001). « *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale* ». Paris, L'Harmattan, pp. 59-66, 267 p.
- DUBOIS-TAINE, G., CHALAS, Y., (1997).** *La ville émergente*. La Tour d'Aigues, L'Aube, coll. Monde en cours, 286 p.
- DUBOST, F., (1994).** *Vert patrimoine : la constitution d'un nouveau domaine patrimonial*. Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. Regards sur le patrimoine, 172 p.
- DUBOST, F., (1997).** Un nouveau patrimoine, le végétal. In Le Goff, J., (1998). « *Patrimoine et passions identitaires* ». Actes des entretiens du patrimoine, Paris, Direction du patrimoine, pp. 175-183, 445 p.
- DUBOST, J.C., (1998).** *Arbres*. Paris, Terrail, coll. Terrail photo, 63 p.
- DUCREY, M., TOTH, J., (1992).** Effect of cleaning and thinning on height growth and girth increment in holm oak coppices (*Quercus ilex* L.). In « *Vegetatio* », 99-100, Belgium, Kluwer Academic Publishers, pp. 365-376.
- DUCREY, M., (1992).** Quelle sylviculture et quel avenir pour les taillis de chêne vert de la région méditerranéenne française. In « *Revue Forestière Française* », 19 (1), pp. 12-34.
- DUCREY, M., BOISSERIE, M., (1992).** Recrû naturel dans les taillis de chêne vert à la suite d'exploitations partielles. In « *Annales des Sciences Forestières* », INRA, Elsevier, n°49, pp. 91-109.
- DUCREY, M., TURREL, M., (1992).** Influence of cutting methods and dates on stump sprouting in holm oak (*Quercus ilex* L.) coppice. In « *Annales des Sciences Forestières* », INRA, Elsevier, n°49, pp. 449-464.
- DUFLOS-ZUINGHEDAU, C., (1984).** Les jardins de l'époque classique en Languedoc méditerranéen. Thèse de littérature, université de provence, Aix-Marseille, 2 tomes, 361 p.
- DUFOUR, A. H., (1989).** *L'arbre familial : place du platane dans les paysages provençaux*. Aix-en-Provence, Édisud, 109 p.
- DUGAS DE LA BOISSONNY, C., (1995).** La législation révolutionnaire. In Corvol-Dessert, A., Richefort, I., (1995). « *Nature, Environnement et paysage : l'héritage du XVIII^{ème} siècle. Guide de recherche archivistiques et bibliographiques* ». Paris, L'Harmattan, pp. 59-72, 295 p.
- DUGAS DE LA BOISSONNY, C., (1997).** Le bois, matière première de la vie quotidienne. In Centre historique des archives de France, (1997). « *Histoire de forêts : la forêt française du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle* ». Paris, Société nouvelle, Adam Biro, pp. 60-77, 158 p.
- DUGRAND, R., (1964).** *La garrigue montpelliéraine. Essai d'explication d'un paysage*. Institut de géographie, Montpellier-Paris, PUF, 266 p.
- DUMAS, R., (2002).** *Traité de l'arbre : Essai d'une philosophie occidentale*. Arles, Actes Sud, 255 p.
- DUPRAZ, C., LAGACHERIE, M., ET AL., (1996).** *Des systèmes agroforestiers pour le Languedoc-Roussillon. Impact sur les exploitations agricoles et aspects environnementaux*. Montpellier, Inra-Lepse, 418 p.
- DUPUY, M., (1998).** La diffusion de l'écologie forestière en France et en Allemagne, 1880-1980. In « *Ruralia* », n°1998-02, Varia, 9 p.
- DURAND, A., (1982).** *La garrigue nord-Montpelliéraine aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, d'après le cartulaire d'Aniane*.

- Mémoire de DEA, Université Paris I, Paris, 156 p. + Annexes.
- DURAND, A., (1985).** Regroupement des hommes et création du maillage paroissial dans la garrigue nord-montpelliéraine aux X^{ème}-XII^{ème} siècles d'après le cartulaire d'Aniane. In « *110^{ème} Congrès national des Sociétés Savantes* », Archéologie et Histoire de l'Art, Montpellier, Paris, C.T.H.S., pp. 271-286.
- DURAND, T., (2004).** Natura 2000 et le droit. In « *Nature et expériences, lettre d'information Natura 2000 en Languedoc-Roussillon* », n°2 février 2004, Préfecture de la région Languedoc-Roussillon, DIREN, 5 p.
- DURBIANO, C., (1998).** Les zones « naturelles » et agricoles des espaces périurbains méditerranéens : une nouvelle problématique. In « *Méditerranée* », n°2.3, 1998, pp. 47-51.
- DURKHEIM, E., (1912).** *Les formes élémentaire de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*. Livre premier : questions préliminaires. Document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay (2002), coll. « Les classiques de sciences sociales », 83 p. Document en ligne : www.uqac.quebec.ca/.../classiques/Durkheim_emile/formes_vie_religieuse/formes_elementaires_1.pdf
- DURKHEIM, E., (1967).** *De la division du travail social*. Paris, PUF, coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine, 8^{ème} édition (1897), 416 p.
- ECOLE POLYTECHNIQUE, (1897).** *Le livre du centenaire 1794-1894*. Gauthier-Villars et fils, 3 vol.
- EMBERGER, L., (1930).** La végétation de la région méditerranéenne. Essai d'une classification des groupements végétaux. In « *Revue générale de Botanique* », 42, 1930, pp. 641-662 et pp. 705-721.
- FABRE, J.H., (1905).** Le kermes de l'yeuse. In « *Souvenirs entomologiques : études sur l'instinct et les moeurs des insectes* ». 9^{ème} série, chapitre 25, Venette, Sciences Nat, 249 p.
- FABRE, L., (1992).** *Le charbonnage historique en région méditerranéenne française : approche expérimentale et archéologique*. Mémoire de DEA Environnement et Archéologie. Univ. Montpellier II, Univ. Paris I, 95 p.
- FABRE, L., (1996).** *Le charbonnage historique de la chênaie de Quercus ilex L. (Languedoc, France) : Conséquences écologiques*. Thèse de Doctorat, Univ. Montpellier II, 164 p. + vol. Annexes.
- FANELLI, G., (1985).** *Le città nella storia d'Italia : Firenze*. Roma, Bari, Laterza, 308 p.
- FEFFER, L.C., PERIN, P., (1987).** *Les Francs*. Paris, Armand Colin, 2 vol., 229 p.
- FENNETEAU, H., (2002).** *Enquête : entretien et questionnaire*. Paris, Dunos, coll. Les topos, 128 p.
- FERDIERE, A. (Sous la dir.), (1999).** *La botanique*. Paris, Errance, coll. Archéologie, 208 p.
- FILLERON, J.C., (1998).** "Le paysage, cela existe, même quand on ne le regarde pas" ou quelques réflexions sur les pratiques paysagères des géographes. In « *REM* », vol. 46, 3/1998, n°183, pp. 275-288.
- FORET MEDITERRANEENNE, (2003).** Numéro spécial « Incendie de forêt », t. XXIV, n°4, pp. 385-474.
- FOULQUIE, P., (1962).** *Dictionnaire de la langue philosophique*. Paris, PUF, 776 p.
- FRANÇOIS, E., (1994).** Les cabanes d'Edouard François. In « *Le recours aux forêts* », Article en ligne : <http://www.lerecoursauxforêts.org>
- FREUD, S., (1932) (ré-édition 2004).** D'une vision du monde. In « *Œuvres complètes : Nouvelles suites des leçons d'introduction à la psychanalyse* », vol. XIX, Paris, PUF, 384 p.

- FREUD, S., (1934) (ré-édition 1971).** *Malaise dans la civilisation*. Paris, PUF, coll. Bibliothèque de psychanalyse, 109 p.
- GALLAIS, P., THOMAS, J., (1997).** *L'arbre et la forêt dans l'Énéide et l'Enéas : de la psyché antique à la psyché médiévale*. Paris, Honoré Champion, coll. Essais sur le Moyen-Age, 126 p.
- GARABUAU-MOUSSAOUI, I., DESJEUX, D., (2000).** *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*. Paris, L'Harmattan, coll. Dossiers Sciences humaines et sociales, 256 p.
- GELLINI, R., GIUNTOLI, A., GROSSONI, P., SCHIFF, S., (1990).** Il giardino di Boboli : aspetti vegetazionali, condizioni fitosanitaria e metodologie di intervento. In « *Boboli 90 : atti del convegno 9-11 marzo 1989* » a cura di Cristina Acidini Luchinat, Elvira Garbero Zorzi, 2 vol., 755 p.
- GENDRE, C., (2003).** *Histoire de l'olivier en Roussillon*. Canet, Trabucaire, 103 p.
- GEORGE, P., (1970).** *Dictionnaire de la géographie*. Paris, PUF, p. 178
- GERARD, J., (2000).** *Valorisation en parqueterie des chênes verts du département de l'Hérault*. Pacte territorial pour l'emploi / Conseil général de l'Hérault, rapport final, 120 p.
- GERMÀN, R.M., (2001).** *Ansar. El arbol, usos y tradiciones. La encina*. Novedades de la comision de defensa del medio ambiente, ANSAR, Aragón. Document en ligne : www.aragoneria.com/ansar/n3encina.htm.
- GHIDINI, L., (1935).** *L'uccellatore colle reti verticali ed orizzontali e col fucile al capanno*. Milano, Ulrico Hoepli, 340 p.
- GILARDEAU, J.M., MOREAU, J.P., (2002).** *Le code rural*. Paris, Litec, coll. Juris Code, 2320 p.
- GIOVANNINI, C., (1996).** *Risanare le città : l'utopia igienista di fine ottocento*. Milano, Franco Angeli, Geografia umana, 224 p.
- GLAVANY, J., (2002).** Déclaration du ministre de l'Agriculture et de la Pêche lors de la signature des deux premières chartes forestières de territoire. Paris, Service de presse du cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, 7 janvier 2002.
- GODARD, O., (1990).** Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. In « *Revue économique* », 41, 2, 1990, 239 p.
- GONTIER, C., (1993).** *L'arbre d'ornement symbolique et social des espaces publics urbains. Le cas des politiques d'urbanisation de la zone Fos/Etang de Berre*. Neuilly, CERFISE, Secrétariat du plan urbain, Service de la recherche, Etudes et traitement de l'information sur l'environnement, 140 p.
- GRAU, J., (2000).** La valeur des valeurs. Petite critique du relativisme en matière d'éthique. In « *Papiers universitaires* », 2^{ème} trimestre 2000. Revue en ligne : www.perso.wanadoo.fr/papiers.universitaires/papiers.htm
- GREFFE, X., (2002).** Le patrimoine dans la ville. In « *Colloque du GREMI 5* », Neufchâtel, 26-27 avril.
- GREGAU, (1993).** *Montpellier, forme urbaine et écologie. A l'heure de la ville-marchandise, le projet urbain entre stratégie et représentations*. Montpellier, Université Paul Valéry, Ministère de l'Environnement, Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement, 59 p. + annexes.
- GUIBERT, J., JUMEL, G., (2003).** *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin, Masson, coll. Coursus, 216 p.
- GUIGOU, J.L., (1995).** *Une ambition pour le territoire : aménager l'espace et le temps*. Saint-Etienne, Datar, L'Aube, 136 p.
- GUMUCHIAN, H., (1991).** *Représentation et aménagement du territoire*. Paris, Anthropos/Economica, 143 p.

- GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R., ROUX, E., (2003).** *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, Economica, Anthropos, coll. Géographie, 186 p.
- GUMUCHIAN, H., MAROIS, C., (2000).** *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*. Montréal-Paris, Presses Universitaires de Montréal, Anthropos, Economica, 425 p.
- HALLE, F., (1999).** *Eloge de la plante. Pour une nouvelle biologie*. Paris, Le Seuil, 352 p.
- HARTOG, F., (1998).** Patrimoine et histoire : les temps du patrimoine. In Andrieux, J-Y. (Dir.), (1998). « *Patrimoine et société* ». Actes du cycle de conférences de novembre 1995 à mars 1996, et de novembre 1996 à avril 1997. Presses Universitaires de Rennes, coll. Art et société, pp. 3-17, 321 p.
- HEFELE, C.J., (1907/1913).** *Histoire des conciles*. D'après les documents originaux, par Charles-Joseph Hefele,... Nouvelle traduction française faite sur la 2e édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques, par un religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough, 5 tomes en 10 vol., t. II, Paris, Letouzey et Ané, non paginé.
- HERRERO-BORGOÑON, J.J., (2004).** El parque urbano forestal de Valencia. In « *Valencia Naturalmente* », mars 2004, pp. 41-43.
- HETIER, J.P., (1996).** *Forêt méditerranéenne : approche écologique et paysagère*. Montpellier, Languedoc-Roussillon, DIREN, 69 p.
- HIGNARD, L., PONTOPPIDAN, A., (1995).** *Le pin parasol*. Arles, Actes Sud, coll. Le nom de l'arbre, 91 p.
- HOLODYSKI, A., (1989).** Politique de l'arbre en ville. In « *Revue forestière française* », n° spécial « L'arbre en ville » 1989, pp. 12-18.
- HUGLO, C., DE MALAFOSSE, J., ET AL., (2004).** *Le code de l'environnement*. Paris, Litec, coll. Code Juris classé, 2283 p.
- HUGO, V., (1843).** Aux arbres. In « *Les contemplations* », livre III, 24, Paris, GF-Flammarion (Edition de 1995), 473 p.
- HUGO, V., (1870).** Aux proscrits. In Hugo, V, (1802-1885), « *Œuvres complètes* ». Par Jean Delabroy, 1985, Paris, Robert Laffont, 1524 p.
- HUMBOLDT, A. VON, (1805).** *Essai sur la géographie des plantes, accompagné d'un tableau physique des régions équinoxiales, fondé sur les mesures exécutées, depuis le dixième degré de latitude boréale jusqu'au dixième degré de latitude australe, pendant les années 1799, 1800, 1801, 1802, et 1803 par A. De Humboldt et A. Bonpland*. Paris, Chez Levrault, Schoelle et Cie. Sherborn Fund., Fac-simile n°1, non paginé.
- INRA (ouvrage coll.), (1979).** *La forêt et la ville. Essai sur la forêt dans l'environnement urbain et industriel*. Versailles, SEI, CNRA, 252 p.
- INSTITUT D'ETUDE INTERNATIONALE DE LA COMMUNICATION SUR L'ENVIRONNEMENT, (1992).** *Dictionnaire de l'environnement* (avec index Français-Anglais). Paris, Conseil international de la langue française, PUF, 352 p.
- JACQUARD, A., (2001).** *La science à l'usage des non-scientifiques*. Paris, Calmann-Lévy, 252 p.
- JAUSSELY, L., (1922).** *L'étude pratique des plans des villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*. Traduit d'après l'œuvre d'Unwin, R., 1909. « *Town planning in practice. An introduction to the art of designing cities and suburbs* ». Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, 443 p.
- JOANNON, M., TIRONE, L., MORO, S., (2001).** Panorama cartographique de la Méditerranée. In « *Méditerranée* », n°3.4, 2001, t. 97, pp. 61-106.

- JODELET, D., (1991).** *Les représentations sociales*. Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, 424 p.
- JODELET, D., (1993).** Les représentations sociales, regard sur la connaissance ordinaire. In « *Les représentations* », revue Sciences Humaines, n°27, avril 1993, 22 p.
- JODELET, D., (1997).** Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. In « *Psychologie sociale* », sous la direction de S. Moscovici, Paris, PUF, coll. Le psychologue, pp. 357-378.
- JOIGNEAU, S., (2002).** *L'écologie de l'arbre dans le contexte urbain, son rôle, sa place, l'arbre d'alignement*, Mémoire de fin de deuxième cycle sous la dir. d'Alix Audurier-Cros, Ecole d'architecture Marseille-Lumigny, 40 p.
- JUCKER, G., (1958).** *Alberi ornamentali in Italia*. Bergamo, Istituto italiana d'arti grafiche, 259 p.
- KALAORA, B., SAVOYE, A., (1991).** Aménagement et ménagement : le cas de la politique forestière au XIX^{ème} siècle. In Corvol, A. (sous la direction de), (1991). « *La forêt : actes du 113^{ème} congrès national des sociétés savantes (Strasbourg 1988)* ». Paris, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 307-328, 380 p.
- KALAORA, B., SAVOYE, A., (1996).** *Frédéric Le Play. Des forêts considérées dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et l'économie des sociétés*. Paris, ENS Fontenay-Saint-Cloud, IDF, 233 p.
- KARABOURNIOTIS, G., KOFIDIS, G., FASSEAS, C., LIAKOURA, V., DROSSOPOULOS, I., (1998).** Polyphenol deposition in leaf hairs of *Olea europaea* (Oleaceae) and *Quercus ilex* (Fagaceae). In « *American journal of botany* », vol. 85, 1007 p.
- KHELFA, A., ROMANE, F., (1986).** Géomorphologie et répartition du chêne vert et du chêne pubescent en Languedoc. In « *Colloques phytosociologiques* », t. XIII, GEHU, pp. 397-409.
- KIEFFER, F., HICKEL, R., (1918).** Le chêne. In « *Société forestière provençale* », Extrait de la Revue des Eaux et Forêts, n°14, 879 p.
- KREMER, A., (2001).** L'épopée des chênes européens. In « *La recherche* », n°342 mai 2001, pp. 40-43.
- L'arbre pour embellir la ville, (1987).** Dossier spécial in *Départements et communes*, juillet-août 1987, pp. 36-45.
- L'art magique du bois, (2001).** In « *Géo* », Hors- série « Arbres et forêts du monde », pp. 42-43.
- LABORIE, J.P., (1997).** Penser et gérer la mosaïque territoriale. In Dubois-Taine, G., Chalas, Y., 1997. « *La ville émergente* ». La Tour d'Aigues, L'Aube, coll. Monde en cours, pp. 178-183, 286 p.
- LALLEMENT, M., SPURK, J., (2003).** *Stratégies de la comparaison internationale*. Paris, CNRS, coll. Sociologie, 378 p.
- LAPICQUE C., (1958).** Rencontre avec un arbre. In « *Essais sur l'espace, l'art et la destinée* », Paris, B. Grasset, 301 p.
- LARBIOU, Y., (1993).** La gestion écologique des parcs et des jardins. In « *Montpellier, notre ville* », n°163, 1993, pp. 11-16.
- LARCHER, J.L., DUBOIS, M.N., (1995).** *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural*. Paris, Lavoisier TEC & DOC, Agriculture d'Aujourd'hui, 338 p.
- LARRERE, R., NOUGAREDE, O., (1993).** *Des hommes et des forêts*. Evreux, Découvertes Gallimard Traditions, 128 p.
- LARUE, D., (1996).** *L'arbre dans la ville*. Paris, Sang de la Terre, Foncier/Conseil, 168 p.
- LASSUS, B., (1991).** *Le jardin des Tuileries*. London, Coracle Press, 67 p.

- LASSUS, B., (1994).** L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives. In Berque, A. (sous la direction de), 1994. *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Mayenne, Champ Vallon, coll. Pays / Paysages, 123 p.
- LATOUR, B., (1994).** Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité. In « *Sociologie du Travail* », 4, n° spécial sur la cognition située, pp. 587-606.
- LAURENT, Y., (1996).** *Les arbres, mythes et symboles*. Chamarrande, Soleil natal, 148 p.
- LAURETTE, P., (1967).** *Le thème de l'arbre chez Paul Valéry*. Paris, Librairie C. Klincksieck, coll. Bibliothèque française et romane, 196 p.
- LE FLOCH, S., (1996).** *Regards sur le peuplier : un arbre entre champs et forêts, du rationnel au sensible*. Thèse de doctorat, ENGREF, CEMAGREF, 298 p. + illustrations + annexes.
- LE GROUPE GOING, BERTACCHINI, Y., (2003).** Territoire physique/Territoire virtuel, quelle cohabitation ? In « *ISDM* », n°9, juillet 2003, article n°77, 13 p., Document en ligne : in www.isdm.org
- LE LANNOU, M., (1967).** L'Europe vue de Bruges. In « *Le déménagement du territoire. Réverie d'un géographe* », Paris, Le Seuil, coll. Esprit Frontière Ouverte, 249 p.
- LEROY, P., (1998).** Le patrimoine, emblème des élus. In « *Patrimoine et passions identitaires* », Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, Fayard, Editions du patrimoine, pp. 251-280.
- LE ROY LADURIE, E., (1969).** *Les paysans du Languedoc*. Paris, Flammarion, 384 p.
- LECONTE DE LISLE, C.M., (1846).** Thyoné. In « *Poèmes antiques* », 1886. Paris, A. Lemerre, coll. Petite Bibliothèque Littéraire, 319 p.
- LE COUEDIC, D., (1998).** La nature et la ville : entre pacification et résistance. In Mercier, G., Bethemont, J., (1998). « *La ville en quête de nature* ». Sillery (Québec), Septentrion, en collaboration avec le CELAT et le Centre Jaques Cartier (Lyon, France), coll. Les Nouveaux Cahiers du CELAT, n 21, pp. 45-63.
- LEPART, J., (1984).** *Intérêt et limites de l'analyse écologique au niveau régional : les peuplements de chêne pubescent des hautes garrigues du Montpelliérais*. Montpellier, USTL, Thèse de Doctorat, 170 p.
- LEROY, P., BAZIN, J.F., BRAOUEZEC, P., COZAN, J-Y., (1997).** Le patrimoine, emblème des élus (table ronde). In Le Goff, J., 1998. « *Patrimoine et passions identitaires* ». Actes des entretiens du patrimoine, Direction du patrimoine, Paris, Ed. du patrimoine, pp. 251-280, 445 p.
- LÉVY, J., LUSSAULT, M., (2003).** *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin, 1034 p.
- LOISEAU, J.M., TERRASSON, F., TROCHEL, Y., (1993).** *Le paysage urbain*. Paris, Sang de la terre, 194 p.
- LOISEL, R., (1976).** *La végétation de l'étage méditerranéen dans le Sud-est continental français*. Doctorat d'état : Sciences biologiques, fondamentales et appliquées de l'université d'Aix-Marseille 3, 90 p.
- LONG, G., (1974).** *Diagnostic phyto-écologique et aménagement du territoire. Principes généraux et méthodes*. Paris, Masson, 252 p.
- LORVELLEC, L., COUTURIER, I., (2003).** Le code forestier. In « *Code rural-Code forestier* », Paris, Dalloz, coll. Petits codes Dalloz, 2056 p.
- LOUBOUTIN, C., (1990).** *Au Néolithique, les premiers paysans du monde*. Paris, Gallimard, Réunion des musées nationaux, coll. Découvertes Gallimard, 169 p.
- LUGINBÜHL, Y., (1991).** L'arbre élu. In « *Paysage et aménagement* », n°16, août 1991, pp. 18-26.

- LUGINBÜHL, Y., (1992). Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité. In Robic, M.C. (sous la direction de), 1992. « *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance* ». Paris, Economica, 343 p.
- LUGINBÜHL, Y., (1998). Symbolique et matérialité du paysage. In « *REM* », 3 vol. 46, n°183, pp. 235-245.
- LUGINBUHL, Y., (2002). The tree : rural tradition and landscape innovation in the eighteenth century. In « *Tradition and Innovation in French Garden Art* », de J.D. Hunt, M. Conan, C. Goldstein, University of Pennsylvania, Philadelphia, pp. 82-92., 242 p.
- LUMBRERAS, A. J.S., (2001-2002). *Guia del arbolado de la ciudad de Valencia*. Valencia, Valencia ayuntamiento concejala del area de medio ambiente, 603 p.
- MACHADO, A., (1914). Las encinas. In « *El porvenir Castellano* », juillet 1914.
- MAHAUD, J., (2000a). *Les boisements de conifères du Morbihan, de l'environnement au paysage. Les processus écologiques et sociaux d'acclimatation et de naturalisation de trois essences résineuses introduites*. Thèse de doctorat en Sciences forestières sous dir. Pierre Donadieu, Paris, Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts/Versailles, Ecole nationale supérieure du paysage, 195 p.
- MAHAUD, J., (2000b). Représentations artistiques, processus sociaux et perception des paysages. In « *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine* », n°4, pp. 45-56.
- MARIE, M., (1982). *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*. Paris, Librairie des Méridiens, 176 p.
- MARMOZ, L. (sous la dir. de), (2001). *L'entretien de recherche dans les sciences sociales et humaines. La place du secret*. Paris, L'Harmattan, coll. Educations et Sociétés, 254 p.
- MAROT, S., (1997). Le statut de la nature en ville. In Dubois-Taine, G., Chalas, Y., (1997). « *La ville émergente* ». La Tour d'Aigues, L'Aube, coll. Monde en cours, pp. 115-121, 286 p.
- MAROUF, N., (1993). Le paradigme identitaire et son statut épistémologique dans le champ des sciences sociales. In Marouf, N. (ss dir.), (1995). « *Identité-Communauté* ». Actes du colloque « Le paradigme identitaire », Université de Picardie, 26 et 27 novembre 1993, Paris, L'Harmattan, pp. 11-20, 222 p.
- MARTIN-SANCHEZ, M.O., (2001). *De l'assistance à la reconnaissance de la personne vieillissante*. Maîtrise en Sciences de l'Education, Université Paris XII Val de Marne, Faculté des Sciences de l'Education et Sciences Sociales, Document en ligne : http://www.serpsy.org/formation_debat/intro_mariodile.html
- MATHIEU, N., (1990). La notion du rural et les rapports ville-campagne en France des années 1950 aux années 1980. In « *Economie rurale* », n°197, mai-juin 1990, pp. 35-41.
- MAURY, R.G., (1990). L'eau dans les pays méditerranéens de l'espace communautaires. In « *Etudes méditerranéennes* », Fasc. 15, Poitiers, 363 p.
- MEAD, G.H., (1934). *L'esprit, le soi et la société*. Paris, PUF, 1963.
- MERLIN, P., CHOAY, F., (1996). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris, PUF, 863 p.
- MICHELOT, J.L., CHIFFAUT, A., ET AL., (2004). La mise en œuvre de Natura 2000. L'expérience des réserves naturelles. In « *Cahiers techniques, Gestions des milieux et des espèces* », n°73, ATEN, Réserves Naturelles de France, 96 p.
- MICOLA, L., (1971). Etude géographique et écologique des espaces verts de la ville de Montpellier. In « *Bulletin de la société languedocienne de géographie* », 1210, octobre-décembre 1971, pp. 395-427.

- MIGLIORINI, F., (1998).** L'urbanisme végétal et la ville postindustrielle. In Mercier, G., Bethemont, J., (1998). « *La ville en quête de nature* ». Sillery (Québec), Septentrion, en collaboration avec le CELAT et le Centre Jaques Cartier (Lyon, France), coll. Les Nouveaux Cahiers du CELAT, n 21, pp. 201-210, 255 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, (2000).** *Guide pratique du contrat territorial d'exploitation*. Supplément au BIMA Hors-Série n° 5, 80 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES, (2002).** Communiqué de presse du 29 novembre 2002 : *Hervé Gaymard présente aux Organisations professionnelles agricoles le contrat d'agriculture durable qui remplace le contrat territorial d'exploitation*. Document en ligne : www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere.leministrelecabinet.communiquepresse_a123.html
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES, (décembre 2003).** L'actualité phytosanitaire en forêt 2003 : Bilan en fin de saison de végétation. In « *Information Santé des forêts* », Département de la santé des forêts, 8 p. Document en ligne : www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/actu_phytos2003.pdf
- MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE, DGCONA, (1999).** *Estrategia forestal española*. Document en ligne : www.mma.es/conserv_nat/planes/estrateg_forestal/pdfs/efe_1.pdf.
- MISTRAL, F., (1912).** Les Olivades. In Rollet, P., 1981. « *Œuvres poétiques. Lis oulivado* », Arles, Culture provençale et méridionale, Marcel Petit, 251 p.
- MOLL, G., (1989).** The State of Our Urban Forest. American Forests. In Kjell Nilsson, Randrup, T.B., « *Actes du XI congrès forestier mondial* », 13-22 octobre 1997, Antalya, Turquie., nov./déc., pp. 61-64.
- MONTAL, P., NOISETTE, P., (1996).** L'espace public. In Merlin, P., Choay, F., 1996. « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* ». Paris, PUF, 863 p., pp. 320-322.
- MONTASSUT, D., (1997).** Un centre vert pour Grand-Quevilly. In Dubois-Taine, G., Chalas, Y., (1997). « *La ville émergente* ». La Tour d'Aigues, L'Aube, coll. Monde en cours, pp. 122-126, 286 p.
- MORIN, L., (1988).** *L'homme, l'arbre et la ville. Le cas de Montpellier*. Montpellier, Mémoire de maîtrise (sous la direction de S. Savey) de géographie de l'Université Paul Valéry, 221 p.
- MORINIAUX, V.(sous la dir. de), (2001).** *La Méditerranée*. Paris, Le temps, coll. Questions de géographie, 399 p.
- MORO, R., (2002).** Guía de los arboles de España. Barcelona, Omega, 408 p.
- MOSCOVICI, S., (1961) (ré-édition 1976).** *La psychanalyse, son image, son public*. Paris, PUF, coll. Bibliothèque de psychanalyse, 507 p.
- MOSCOVICI, S., BUSCHINI, F., (2003).** *Les méthodes des sciences humaines*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Fondamental, 476 p.
- MOSQUERA A., (2000).** Las buenas practicas como estratzgia de difusion de valores. In « *Prix méditerranéen du paysage 2000* », 2001. Junta de Andalucía, Consejería de obras publicas y transportes, Region Languedoc-Roussillon, Agence méditerranéenne de l'environnement, Regione Toscana, dipartimento delle politiche territoriali e ambientali, pp. 12-15, 146 p.
- MOTTET, J. (sous la direction de), (2002).** *L'arbre dans le paysage*. Seyssel, Champ Vallon, coll. Pays-paysages, 280 p.
- MOUCHOT, C., (1994).** *Les théories de la valeur*. Paris, Economica, 112 p.
- MUSSO, P. (Dir.), (1991).** *Régions d'Europe et télévision*. Lille, Miroirs, 350 p.

- NECTOUX, P., (1998).** Le rapport Bianco sur la forêt. In « *La feuille et l'aiguille* », n°33, novembre 1998, 4 p.
- NINCI, G., (1946).** *L'elce : Tre atti sugli avvenimenti di Fatima*. Torino, Elledici, Libr. Dottrina Cristiana, coll. Don Bosco, 16 p.
- NOËL, M., (1996).** *L'homme et la forêt en Languedoc-Roussillon. Histoire et économie des espaces boisés*. Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, coll. Etudes, 264 p.
- NOPPEN, L., MORISSET, L.K., (1998).** L'urbanisme végétal : de l'usage historique et postmoderne. In Mercier, G., Bethemont, J., (1998). « *La ville en quête de nature* ». Sillery (Québec), Septentrion, en collaboration avec le CELAT et le Centre Jaques Cartier (Lyon, France), coll. « Les Nouveaux Cahiers du CELAT », n°21, pp. 211-237, 255 p.
- NORA, P., (1997).** *Science et conscience du patrimoine*. Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, Fayard, Editions du patrimoine, 413 p.
- NOUGAREDE, O., (1989).** Les arbres de la liberté d'hier et d'aujourd'hui. In « *Silva* », n°7 et 8, numéro spécial « Forêts et révolutions », pp. 18-23.
- NOUGAREDE, O., (1997).** Un écosystème dominé par les arbres... transformé par les hommes. In Centre historique des archives de France, (1997). « *Histoire de forêts : la forêt française du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle* ». Paris, Société nouvelle, Adam Biro, pp. 12-35, 158 p.
- OBSERVATOIRE DE LA FORET MEDITERRANEENNE, (2001).** Convention entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, l'entente interdépartementale et l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, juin 2001.
- OLIVE, J.L., (1998).** Le passage à travers l'arbre d'un vieux rite thérapeutique ou druidique à la quête anthropologique des pratiques chamaniques en Pyrénées catalanes. In : actes du XXe Congrès S.M.F. Mythologie des Arbres (Val de Consolation, Doubs, août, 1997), *Bulletin de la Société de Mythologie Française*, n° 188, pp. 1-29.
- ONETO, G., (1989).** La cultura del verde pubblico in italia. In « *Verde pubblico* », Roma, Collona l'Italia agricola, REDA, Ed. per l'agricoltura, pp.41-50.
- ORDINE DEI DOTTORI AGRONOMI E DEI DOTTORI FORESTALI, (1986).** *Guida agli alberi di Firenze*. Firenze, Ed. GE 9, 132 p.
- ORF-ORP LANGUEDOC-ROUSSILLON, (1998).** *La forêt et ses produits : description et enjeux*. DRAF, SRFB, CRPF, Région Languedoc-Roussillon, t. 1, 152 p.
- ORF-ORP LANGUEDOC-ROUSSILLON, (1998).** *Orientations régionales forestières*. DRAF, SRFB, CRPF, Région Languedoc-Roussillon, t. 2, 56 p.
- Ovide, Les métamorphoses, (1999).** Edition de Jean-Pierre Néraudau, traduction de Georges Lafaye. Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 620 p.
- PAGNOL, M., (1957) (ré-édition 1994).** *La gloire de mon père : Souvenirs d'enfance*. Paris, De Fallois, coll. Fortunio, 220 p.
- PARDO, C., (2000).** *Le végétal dans les paysages urbains et périurbains de la commune de Lunel*. Programme de recherche (1999-2001) du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement « Politiques publiques : analyse, évaluation, comparaisons », Montpellier, UMR CNRS 5045, 195 p.
- PASTOUREAU, M., (1993).** *L'arbre, histoire naturelle et symbolique de l'arbre, du bois et du fruit au Moyen-Age*. Paris, Le léopard d'or, 219 p.
- PAULET, J.P., (2000).** *Géographie urbaine*. Paris, Armand Colin, 315 p.

- PAULET, J.P., (2001).** La Méditerranée : richesses et mal-développement. In Lozato-Giotart, J.P., 2001. *La Méditerranée*. Paris, Sedes, CNED, pp. 122-148.
- PAULY, D., (1997).** Les cartes forestières : un outil de gestion adapté aux besoins de hommes. In Corvol, A., Arnould, P., Hotyat, M., (1997). « *La forêt, perceptions et représentations* ». Paris, Groupe d'histoire des forêts françaises, L'Harmattan, pp. 47-52, 401 p.
- PAVARI, A., (1930).** Il leccio od elce. In « *L'alpe* », numero speciale di propaganda dedicato alle querce d'Italia, Touring club italiano, n°8, pp. 54-62.
- PECQUEUR, B., (2003).** Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activité ?. In « *XIII^{ème} conférence internationale du RESER Service et développement régional* », 9 et 10 octobre 2003. Document en ligne : www.reser.net/download/Pecqueur.pdf.
- PEDERSEN, P.A., (1990).** *Roadside Pollution and Vegetation*. Agricultural University of Norway, Doctor Scientiarum Thesis 1990, 2, 106 p. Cité par Kjell Nilsson et T.B. Randrup in « *Actes du XI congrès forestier mondial* », 13-22 octobre 1997, Antalya, Turquie.
- PEGUY, C., (1941).** Le mystère des Saints-innocents. In « *Œuvres poétiques complètes* », Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1664 p.
- PELT, J. M., (1988).** *Fleurs, fêtes et saisons*. Paris, Fayard, 343 p.
- PELT, J.M., (2000).** *A l'écoute des arbres*. Paris, A. Michel, coll. Carnets de sagesse, 93 p.
- PEREZ RIOJA, J.A., (1971).** *Diccionario de simbolos y mitos*. Madrid, Tecnos, 419 p.
- PERRIN, J.B., (1996).** Les espaces verts. In Merlin, P., Choay, F., (1996). « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* ». Paris, PUF, 863 p., pp. 322-326.
- PITTE, J.R., (1995).** Paysage (Environnement) : Paysage et géographie. In « *Encyclopaedia Universalis* », Paris, Encyclopaedia Universalis, t. XVII, pp. 665-667.
- PLINE, (1771-1782).** *Histoire naturelle*. Traduite en françois, avec le texte latin rétabli d'après les meilleures leçons manuscrites ; accompagnée de notes critiques pour l'éclaircissement du texte et d'observations sur les connoissances des anciens comparées avec les découvertes des modernes, 12 volumes, T.XVI.
- POCHE, B., (1993).** Le groupe territorial et son identité. Le lien social au-delà de la crise du politique. In Marouf, N. (ss dir.), 1995. « *Identité-Communauté* », Actes du colloque « Le paradigme identitaire ». Université de Picardie, 26 et 27 novembre 1993, Paris, L'Harmattan, pp. 71-87, 222 p.
- POINTEREAU, P., (2001).** *Evolution du linéaire de haies en France durant ces quarante dernières années : l'apport et les limites des données statistiques*. Intervention au colloque de Birmingham, septembre 2001 « Hedgerows of the world, their ecological functions in different landscapes ». SOLAGRO, 8 p.
- POMMIER, J., (1932).** *La mystique de Baudelaire*. Paris, Belles Lettres, In-8°, 201 p.
- PONTOPIDAN, A., (2000).** *Le cyprès*. Arles, Actes Sud, coll. Le nom de l'arbre, 95 p.
- POPOLESCHI, G.A., (1551/1616).** Del modo di piantare e custodire una ragnaia e di uccellare a ragna. (Attribué à B. Davanzati, 1790). In « *L'uccellatore colle reti verticali ed orizzontali e col fucile al capanno* », de L. Ghidini, Milano, U. Hoepli, 340 p.
- POSTIC, J., (1999).** Les alignements en entrée de villes et de villages : quels arbres choisir ?. In « *Journal des maires* », juillet-août 1999, pp. 47-48
- POUCHET, J., (1879).** *Excursion au pic Saint-Loup et au château de Montferrand*. Montpellier, Boehm et fils, In-8°, 39 p.
- POZZANA, M., (2001).** *I giardini di Firenze e della Toscana : guida completa*. Firenze, Giunti, 189 p.

- PROPP V., (1983).** *Les racines historiques du conte merveilleux*. Paris, Gallimard, (Edition originale 1946), 484 p.
- PROUDHON, P.J., (1865).** *Du principe de l'art et de sa destination sociale*. Paris, Garnier frères, 380 p.
- PUCHET, A. (sous la dir.), (1997).** *Rapport n°414 sur le projet de loi relatif à la partie législative du livre VI (nouveau) du code rural*. Session ordinaire de 1996-1997, Sénat. <http://www.senat.fr/rap/196-414/196-414.html>
- PUECH, D., HONEGGER, A. (sous la direction de), (2004).** *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? : à la recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaires*. Actes du colloque du même nom du 15 et 16 janvier 2004, Montpellier, CNRS, Edition de l'Université Paul Valéry, 640 p.
- QUERRIEN, M., (1983).** Ecomusées. In « *Milieux* », 13, 1983, pp. 24-25.
- QUEZEL, P., (1985).** Definition of the Mediterranean region and the origin of its flora. In Gomez-Campo C. éd., *Plant conservation in the Mediterranean area*, « *Geobotany* » 7, Junk Pub., Dordrecht, pp. 9-24.
- QUEZEL, P., BONIN, G., (1980).** Les forêts feuillues du pourtour méditerranéen, constitution, écologie, situation actuelle, perspectives. In *Rev. For. Française*, XXXII, 3, pp. 253-268.
- QUEZEL, P., MEDAIL, F., LOISEL, R., BARBERO, M., (1999).** Biodiversité et conservation des essences forestières du bassin méditerranéen. In « *Unasylva* », Revue internationale des forêts et des industries forestières, n°197, vol. 50, 1999/2, FAO, Document en ligne sur le site de la FAO.
- QUIÑONES, A.M., (1995).** *Symboles végétaux. La flore sculptée dans l'art médiéval*. Traduit de l'espagnol par Gérard Grenet, Paris, Desclée de Brouwer, 295 p.
- RAFFESTIN, C., (1980).** *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, LITEC, 249 p.
- RAFFESTIN, C., (1986).** Ecogenèse territoriale et territorialité. In Auriac, F., Brunet, R., (1986). « *Espace, jeux et enjeux* », Paris, Fondation Diderot / Fayard, 343 p.
- RAFFESTIN, C., (1998).** Epistémologie de la géographie humaine. In Bailly A., et al. (éds.), (1998). « *Les concepts de la géographie humaine* ». Paris, Armand Colin, 4e éd., pp. 25-36.
- RAMBAL, S., (2000).** Les chênes verts au cœur des enjeux écologiques. In « *Midi Libre* », 20 juin 2000, p. 4.
- RECLUS, E., (1866).** Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes. In « *Revue des deux mondes* » 63, 379 p.
- REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, (1998).** *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire 2000-2020*, Livre II, III, document en ligne : <http://cr-languedocroussillon.fr:8008/amenagement/charte/index.html>
- REGIONE TOSCANA, (2002).** *Alberi monumentali in Toscana. Concorso scolastico 2002/2003*. Toscana Dipartimento delle politiche territoriali e ambientali, dipartimento delle politiche formative e dei beni culturali, WWF Italia Onlus sezione regionale Toscana. Firenze, Centro Stampa, Giunta regionale, 28 p.
- REGIONE TOSCANA, WWF ITALIA, (2002).** *Alberi monumentali in Toscana, concorso scolastico 2002/2003*. Dipartimento delle politiche territoriali e ambientali, WWF Italia-ONLUS sezione regionale Toscana, Parco regionale Alpi Apuane, M.I.U.R., Federparchi, Firenze, Giunta regionale, 28 p.
- REMY, J., VOYE, L., (1992).** *La ville : vers une nouvelle définition ?* Paris, L'Harmattan, coll. Ville et Entreprises, 174 p.
- RENARD, I., (2004).** *Externaliser. Pourquoi ? Comment ?* Paris, Organisation, 150 p.

- RENAULT, E., (2004).** L'enjeu politique de l'identité. In Tazi, N. (sous la dir.), (2004). « *L'identité* ». Paris, La Découverte, coll. Les mots du monde, pp. 113-137, 140 p.
- RENAULT, J.M., (2000).** *La garrigue grandeur nature*. Paris, Les créations du Pélican, VILO, 336 p.
- RENAULT-MISKOVSKY, J., (1972).** *Contribution à la paléoclimatologie du midi méditerranéen pendant la dernière glaciation et le postglaciaire, d'après l'étude palynologique du remplissage de grottes et des abris sous roches*. Thèse Doct. Etat, Univ. Paris VI, 495 p.
- REY, G., HERMELINE, M., (1997).** *L'Europe et la forêt*. Série « Agriculture-Pêche et Forêt », t. 3, Etude externe, EUROFOR, ONF, Parlement Européen, www.europarl.eu.int/workingpapers/agri/default_fr.htm.
- RICARDO, D., (1971).** *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Paris, Flammarion, 2 vol., (1^{ère} édition de 1819).
- RICHEFORT, I., (1995).** *Nature, environnement et paysage : l'héritage du XVIII^e siècle : guide recherches archivistiques et bibliographiques*. Paris, L'Harmattan, 295 p.
- RICHEFORT, I., (1995).** Politiques révolutionnaires de la nature. In Corvol-Dessert, A., Richefort, I., (1995). « *Nature, Environnement et paysage : l'héritage du XVIII^{ème} siècle. Guide de recherche archivistiques et bibliographiques* ». Paris, L'Harmattan, pp. 49-58, 295 p.
- RICHTER, L., (1891).** *Un artiste chrétien. Souvenirs du peintre*. Traduit de l'allemand par l'auteur. Lausanne, p.90. Cité In : Réunion des musées nationaux, (2001). Catalogue de l'exposition *Paysages d'Italie, les peintres du plein air 1780-1830*, sous la direction d'Anna Ottani Cavina, 432 p.
- RIETHMULLER, T., (2003).** *Les chartes forestières de territoire : un premier bilan national*. Mémoire de fin d'étude de FIF-ENGREF, encadré par Christophe Chauvin, Unité de recherche « Ecosystèmes et paysages montagnards », Grenoble, CEMAGREF, 45 p.
- RINALDI, V., (1981).** Il verde pubblico. In « *Verde urbano, vivaismo, forestazione* », Atti del convegno di Pistoia dall 21 al 23 settembre 1979, Roma, Ed. delle autonomie, 343 p.
- RIOLS, A., (1992).** Les verreries forestières et les charbonnières du causse de l'Hortus (Hérault) : sources historiques et site archéologique. In *Bull. Soc. Bot. Fr.* 139, Actual Bot. (2/3/4), pp. 609-616.
- RITTER, J., (1997).** *Paysage : fonction de l'esthétique dans la société moderne*. Accompagné de « L'Ascension du mont Ventoux » de Pétrarque [trad. du latin par Denis Montebello] et de « La promenade » de Schiller [trad. de l'allemand par Robert d'Harcourt]. Besançon, l'Imprimeur, 109 p.
- ROBERT, M., (1998).** Au-delà de l'opposition ville-campagne. In Delorme, H., (1998). « *Les territoires ruraux en Europe. Questions de recherche* ». Actes des journées d'études du CERI, 30 et 31 octobre 1998, CERI, Sciences Po, pp. 114-128.
- ROBIC, M.C.(Dir.), (1992).** *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Paris, Economica, 343 p.
- ROCCO, T., (2001).** Le devenir des espaces verts : le jardin anglais de Munich. In Ghorra-Gobin, C. (Dir.), (2001). « *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale* ». Paris, L'Harmattan, pp. 139-148, 265 p.
- RODA, J.M., GÉRARD, J., GORSE, C., (2003).** Aspects économiques de la production de parquet massif de chêne vert. In « *Revue forestière française* », LV, 1-2003, pp. 65-78.
- RODITI, G., (1994).** *Verde in città : un approccio geografico al tema dei parchi e dei giardini urbani*. Milano, Guerini studio, 214 p.
- ROGER, A., (1997).** *Court traité du paysage*. Mayenne, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences humaines, 199 p.

- ROGER, A., (2002).** Des essences végétales aux essences idéales. In Mottet, J., 2002. « *L'arbre dans le paysage* ». Seyssel, Champ Vallon, coll. Pays-paysages, pp. 39-54.
- ROLAND, G., (2002).** Natura 2000. In « *La lettre Méditerranée 2000* ». n°32, avril 2002. Revue en ligne : www.mediterranee2000.com/bibliotheque/lettre/Natura%202000.htm
- ROMANO, D., (2003).** *Agriculture en Méditerranée*. Encyclopédie de la Méditerranée, EDM, Série Temps présent, traduit de l'italien par Colette d'Hesse, publié avec le concours de la région PACA, Aix-en-Provence, Edisud, 119 p.
- ROSELLO, E., (1987).** *El carbón de la encina y la debesa*. Madrid, Instituto Nacional de Investigaciones Agrarias, MAPA, 113 p.
- ROSSELIN, C., (1996).** *Authentifier la marchandise : anthropologie critique de la quête d'authenticité*. Paris, Montréal, L'Harmattan, 259 p.
- ROUGERIE, G., (1975).** *Les cadres de vie*. Paris, PUF, 264 p.
- ROUGERIE, G., BEROUTCHACHVILI, N., (1991).** *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes*. Paris, Armand Colin, coll. U Géographie, 302 p.
- ROUQUETTE, M.L., RATEAU, P., (1998).** *Introduction à l'étude des représentations sociales*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 160 p.
- RUANO-BORBOLAN, J.C., (1998).** *L'identité : l'individu, le groupe la société*. Auxerre, Sciences humaines, 394 p.
- RUMELHART, M., (1989).** L'arbre et le paysage urbain. In « *Revue forestière française* », numéro spécial « L'arbre en ville », Paris, Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts, pp. 45-56.
- SAINTE-MARIE, M., FERRAS, C., (1998).** *Bois et forêts de l'Hérault*. Archives départementales de l'Hérault, Montpellier, Office départemental d'action culturelle, 131 p.
- SAUMADE, G., (1994).** Héros, Hérault, Hérault. Préface de « *L'arbre Héros, Arbre remarquables de l'Hérault* ». Conseil général de l'Hérault, Baillargues, Papyrus partenaire, 154 p.
- SAVI, G., (1811).** *Trattato degli alberi della Toscana*. Firenze, Seconda, Presso Guglielmo Piatti, 136 p.
- SCHAMA, S., (1996).** *Landscape and Memory*. New York, A. Knopf Inc., 657 p.
- Schéma de Développement de l'Espace Communautaire. Vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'union européenne, (1999).** Comité de développement spatial de la Commission européenne, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 94 p.
- SCHMUTZ, T., BAZIN, P., GARAPON, D., (1996).** *L'arbre dans le paysage rural. Une politique au service de la qualité du cadre de vie*. Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, IDF, Cachan, TEC & DOC, 48 p.
- SGARD, A., (1997).** Paysages du Vercors : entre mémoire et identité. In « *Revue de géographie alpine* », numéro hors-série, Grenoble, coll. Ascendances, 168 p.
- SIMONSEN, M., (1984).** *Le conte populaire*. Paris, PUF, 222 p.
- SOLAGRO, (1995).** *Arbres des champs : haies, alignements, pré-vergers ou l'art du bocage*. Solagro, 150 p.
- SOLAGRO, (2002).** *Arbres et biodiversité : rôle des arbres champêtres*. Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, Station Fédérale Suisse de Recherches en Agroécologie et Agriculture, Fonds du Paysage de la Basse Autriche, 32 p.

- SOLAGRO, (2003).** *Architectures végétales de Midi-Pyrénées : haies, arbres et complants*. Conseil régional de Midi-Pyrénées, DIREN, 60 p.
- SOLAGRO, DIREN, (1996).** *Arbre patrimoine de Midi-Pyrénées*. Région Midi-Pyrénées, 12 p.
- SOLESMEs, F., (1995) (ré-édition 2002).** *Eloge de l'arbre*. La Versanne, Encre marine, 189 p.
- SOULIER, L., (1977).** *Espaces verts et urbanisme*. Paris, Centre de recherche et d'urbanisme, 288 p.
- STAGI, F., (1998).** La città, il verde, l'architettura degli alberi. In Leonardi, C., Stagi, F., (1998). « *L'architettura degli alberi* ». Milano, Mazzotta ed., pp. 9-11, 391 p.
- STAMMITI, L., GARREC, J.P., (1993).** Arbres du littoral, arbres en péril? Deux exemples de dépérissement des arbres en bordure du littoral français. In « *Le courrier de l'environnement* », n°20, septembre 1993, non paginé.
- STEFULESCO, C., (1993).** *L'urbanisme végétal*. Paris, Institut pour le développement forestier, coll. Mission du paysage, 323 p.
- TAJFEL, H., (1982).** *Social identity and intergroup relations*, Cambridge, Cambridge University Press, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 528 p.
- TAJFEL, H., TURNER, J.C., (1986).** The social identity theory of intergroup behavior, In Worche, S., Austin, W.G., (1986). « *Psychology of intergroup relations* ». Chicago, Il, Nelson-Hall, 173 p.
- TARDIVON, J., (2001).** *La Brenne entre ciel et eau II*. Mézières-en-Brenne, le Moulin, 145 p.
- TOMAS, F., (1998).** Quelle nature pour quelle ville ?. In Mercier, G., Bethemont, J., (1998). « *La ville en quête de nature* ». Sillery (Québec), Septentrion, en collaboration avec le CELAT et le Centre Jaques Cartier (Lyon, France), coll. « Les Nouveaux Cahiers du CELAT », n°21, pp. 91-98, 255 p.
- TRUCHOT, V., (1998).** Les élèves en tant qu'acteurs : simulacre de démocratie ou véritable participation, In « *Nouvelles politiques collectives* », thématique n°6, Centre national de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix (CIFEDHOP), juin 1998, www.eip-cifedhop.org/publications/thematique/index.html.
- UBAUD, J., (1997).** *Des arbres et des hommes : architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc*. Aix-en-Provence, Édisud, 158 p.
- UBAUD, J., (1999).** L'évolution des espaces paysagers : l'usage contemporain du palmier et de l'olivier vieux. In Actes du colloque « *Les introductions végétales : péril sur les paysages ?* », Journées des plantes rares et méditerranéennes, Château de Castries, 24 septembre 1999, Région Languedoc-Roussillon, Fédération française du paysage, AME, pp. 48-54, 54 p.
- VALERY, P., (1947).** *Monsieur Teste*. Paris, Gallimard, coll. L'imaginaire, (Ed. de 1994), 141 p.
- VALETTE, P., (1997).** Quelques ennemis des arbres en Corbières. In « *Corbières matin* », août 1997, n°33, Non paginé.
- VASCELLI VALLARA, U., (2000).** Strategia paesistica nella pianificazione territoriale. In « *Prix méditerranéen du paysage 2000* », 2001. Junta de Andalucía, Consejería de obras públicas y transportes ; Région Languedoc-Roussillon, Agence méditerranéenne de l'environnement ; Regione Toscana, dipartimento delle politiche territoriali e ambientali, pp. 58-65, 146 p.
- VASSY, C., (2003).** Données qualitatives et comparaison internationale : l'exemple d'un travail de terrain dans des hôpitaux européens. In Lallement, M., Spurk, J., (2003). *Stratégies de la comparaison internationale*. Paris, CNRS, coll. Sociologie, pp. 215-232.

- VEITL, P.** Les racines du paysage. In Colloque « *Le paysage est une méthode, entre le photographique, l'art et la science* », 26 et 27 avril, Domaine départemental de Chamarande, Essonne, www.elanews.com/dwl/Chamarande.htm.
- VELTZ, P., (2005).** *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel*. Paris, PUF, coll. Quadrige. Essais, débats, 288 p.
- VERGILIUS MARO, P., (1993).** *L'Enéide*. Texte bilingue présenté par Claude Michel Cluny, Paris, La Différence, 639 p.
- VERNET, J.L., (1972).** Flore et végétation de la région méditerranéenne au würmien II d'après l'étude des charbons de bois préhistoriques. In « *Bull. Assoc. Fr. Et. Quaternaire* », 16, pp. 181-198.
- VERNET, J.L., (1997).** *L'homme et la forêt méditerranéenne de la préhistoire à nos jours*. Paris, Errances, 242 p.
- VERNET, J.L., (1997).** *L'homme et la forêt méditerranéenne de la préhistoire à nos jours*. Paris, Errance, coll. Hespérides, 248 p.
- VIALA, L., (1995).** *L'espace public (urbain) dans la ville*. DEA de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III, 85 p.
- VIALA, L., (2001).** *Le géographe et l'espace public urbain. Situations, contextes, enjeux dans les aires métropolitaines françaises*. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 828 p.
- VIARD, J., (1981).** *La dérive des territoires*. Le Paradou, Actes Sud, 160 p.
- VIARD, J., (1994).** *La société d'archipel ou les territoires du village global*. La Tour d'Aigues, L'Aube, 126 p.
- VILLE DE MONTPELLIER, (1996).** *Montpellier, l'arbre dans la ville*. Montpellier, DIPAN, Direction de la communication, APIEU Montpellier-Mèze, Maison de l'environnement, 28 p. + Carte.
- VINSONNEAU, C., (2001).** Le royaume de tous les sortilèges. In « *Géo* », n° Hors- série « Arbres et forêts du monde », 138 p.
- WACKERMANN, G., (2001).** *Un carrefour mondial, la Méditerranée*. Paris, Ellipses, coll. Les dossiers du CAPES et de l'Agrégation, 160 p.
- WARLING, P., (1982).** *Dictionnaire des présages et des superstitions*. Monaco, Le Rocher, 271 p.
- WERQUIN, A.C., DEMANGEON, A., (1990).** *L'art des arbres en ville. 1^{er} rapport : les promenades urbaines du 17^{ème} et 18^{ème} siècles. La formation des modèles. Les grands tracés de Paris 1600-1800*. Atelier d'environnement Thales, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, Secrétariat du plan urbain, St-Germain-en-Laye, Thales, 125 p.
- WIEBER, J.C., (2002).** *Le paysage objet géographique obscur ou trop évident?* Conférence prononcée à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines le 30 janvier 2002. Document en ligne : pweb.ens-lsh.fr/omilhaud/Wieber.doc.
- WIEDERKEHR, G., HENRY, H., TISSERAND, A., ET AL., (2003).** *Le code civil*. Paris, Dalloz, coll. Petits codes Dalloz, 2179 p.
- Zacharie,** Livre 38, chapitre 11, verset 1-2. In « *La Bible, Ancien Testament* », Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol. (Edition de 1981), 1730 p. et 1971 p.
- ZANUTTINI, R., BOETTO, G., (2000).** Aspetti tecnologici del legno di leccio (*Quercus ilex* L.) del nord-este della Sardegna. In « *Legno Cellulosa Carta* », vol. VI, n°2, pp. 2-10.
- ZANUTTINI, R., BOETTO, G., CREMONINI, C., (2001).** *Progetto di valorizzazione tecnologica del legno di leccio*. Studies reports, 28 p.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'HERAULT, C5394, lettre de Boullongue du 4 octobre 1757.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'HERAULT, C5394, lettre du 11 novembre 1744.

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 1775. Correspondance avec M. Burrel, jardinier de Lyon. In « Esplanade (134-135) : 1/7/1/3, série DD »

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 19 janvier 1846. Lettre de l'architecte de la ville au maire de Montpellier. In « Peyrou : entretien et plantation de 1792 à 1937 : 2/17/3/3 : série 207 »

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 1846. Correspondance entre le maire et l'architecte de Montpellier. In « Peyrou : entretien et plantation de 1792 à 1937 : 2/17/3/3 : série 207 »

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 6 décembre 1849. Consultation pour la replantation des arbres. In « *Extrait du registre de délibération du conseil municipal* ». Peyrou : entretien et plantation de 1792 à 1937 : 2/17/3/3 : série 207.

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 24 août 1849. Plantation d'arbres de Judée sur le Peyrou. In « Peyrou : entretien et plantation de 1792 à 1937 : 2/17/3/3 : série 207 »

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 27 janvier 1851. Rectification sur les espèces plantées au Peyrou. In « Peyrou : entretien et plantation de 1792 à 1937 : 2/17/3/3 : série 207 »

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER, 1858. Notes pour les plantations du Square Planchon par les frères Bühler. In « Square Planchon de 1857 à 1947 : 2/17/3/3, série 207 »

Annexes

ANNEXE I : GLOSSAIRE¹

Abiotique (facteur) : se dit des caractères physiques et chimiques propres à un milieu, non vivants. Peut également définir un milieu incompatible avec toute forme de vie.

Ager : surface agricole, champ

Agro-foresterie : occupation spécifique du sol mêlant une activité agricole sous couvert arboré lui-même productif. L'origine de l'agro-foresterie se situe en zone tropicales où les autochtones prélevaient au cœur des forêts des plantes utiles et les transplantaient en lisière afin d'en faciliter l'accès. Elle consistait donc à « cultiver la forêt », à l'enrichir en plantes utiles et en élevage. Actuellement, se multiplie dans les zones tempérées des essais de production agricole en forêt (tel est le cas par exemple de la sylviculture à vocation truffière) mais également de plantation céréalières sous couvert d'arbres fruitiers ou destinés à la production de bois.

Anthracologie : pouvant également être présenté sous le terme d'anthraco-analyse. Définit la reconnaissance botanique d'une essence ligneuse, à partir de l'examen microscopique de la structure anatomique du bois, conservée dans un fragment de charbon de bois prélevé soit sur des sites actuels, historiques, préhistoriques.

Art topiaire : maîtrise de la taille artistique des végétaux selon des formes variées. Il s'applique essentiellement à des essences supportant les traitements rapprochés comme par exemple le buis (*Buxus sempervirens*).

Bille : pièce de bois correspondant au fût de l'arbre entre le pied et, en général, la première couronne de branches.

Biotique : se dit des facteurs du milieu qui ont un ou plusieurs êtres vivants pour origine, à l'inverse des facteurs dits abiotiques.

Caducue : qualifie un organe (feuille, fruit...) à durée de vie limitée (généralement inférieure à un an), se détachant naturellement ; un feuillage caduc se caractérise par le synchronisme annuel de la chute de l'ensemble des feuilles composant le houppier.

Caducifoliée : qui caractérise un arbre ou une forêt qui perd la totalité de ses feuilles à l'approche de la mauvaise saison, lorsque celles-ci ont rempli leur fonction.

Carpologie : analyse des fruits et des graines conservés dans des sédiments archéologiques afin de retracer l'histoire de l'alimentation végétale, de suivre l'évolution de l'ensemble du phénomène agricole, de connaître dans une certaine mesure les milieux environnant les sites et la gestion de ceux-ci ou/et d'étudier certains aspects des pratiques culturelles comme par exemple la nature des offrandes des temples, des dépôts funéraires...

Cépée : terme qui définit l'arbre coupé de souche et dont la caractéristique essentielle est de présenter plusieurs tiges partant de la base à la place d'un fût. La cépée est l'élément unitaire du taillis.

¹ Pardo, C., 2005. D'après les éléments de définition trouvés dans *La botanique*, 1999. Ouvrage collectif réalisé sous la direction d'Alain Ferdière. Paris, Errance, 208 p. ; Vernet, J.L., 1997. *L'homme et la forêt méditerranéenne de la préhistoire à nos jours*. Paris, Errances, 242 p. ; *Le dictionnaire de l'environnement*, 1992. Paris, PUF, 352 p. et dans les cours d'écologie des professeurs Jean-Louis Vernet, Paul Roiron, Stéphanie Thiébaud et Laurent Fabre de l'Université Montpellier II.

Climax : état d'une végétation en équilibre avec les facteurs écologiques naturels ; ce terme peut également désigner (en phytosociologie) l'ensemble sol-végétation caractérisant un milieu donné et parvenu, en l'absence de perturbations extérieures, à un état terminal d'évolution.

Climacique : se dit d'une formation végétale ou d'un forêt établie au terme d'une succession de groupements végétaux, et considérée comme durablement stable car en adéquation parfaite avec les facteurs biotiques et abiotiques du milieu.

Coupe à blanc : coupe d'un boisement sans distinction d'espèce.

Dendrologie : étude des espèces ligneuses et en particulier leur identification et la détermination de leurs caractéristiques morphologiques et taxinomiques. Etape qui succède à la datation et à l'interprétation chronométrique des vestiges des bois par le biais notamment de la dendrochronologie (techniques qui permettent de dater les cernes des arbres).

Double artialisation : processus par lequel le pays deviendrait paysage. Il s'agit de la combinaison de deux modalités artistiques, de deux façons d'intervenir sur l'objet naturel. La première est directe (*in situ*) et l'autre indirecte (*in visu*) (Roger, 1997).

Ecosystème : unité fondamentale d'étude en écologie formée par l'association d'une communauté d'espèces vivantes (biocénose) et d'un environnement physique (biotope) en constante interaction.

Edaphique : qui est relatif à l'ensemble des caractères du sol : humidité, salinité, composition...

Espèce : unité élémentaire de la taxinomie ou classification, désignée par un nom de genre et un qualificatif d'espèce (ex : *Quercus ilex*, Chêne vert) ; l'espèce est la réunion d'individus apparentés. Même lorsque les espèces sont subdivisées en sous-espèces ou variétés, l'espèce demeure l'unité de base du naturaliste. Tel est le cas de notre recherche qui porte sur l'espèce *Quercus ilex*, englobant la sous-espèce « *rotundifolia* ».

Essence : pour les arbres et arbustes, synonyme d'espèce*, selon une terminologie communément employée par les forestiers.

Étage : système de groupements végétaux réunis par une même affinité écologique dans une même tranche d'altitude.

Étage altiméditerranéen : également appelé étage subalpin. Il débute vers 1 500-1 600 mètres d'altitude dans les régions méditerranéennes. Marqué par des boisements de pins à crochets ou de mélèze, il est souvent dans ces régions l'étage des pelouses ou des landes à arbrisseaux et de plantes à coussins épineux.

Étage mésoméditerranéen : étage le plus répandu des régions méditerranéennes françaises, caractérisé par des bioclimats subhumides à humides avec des étés généralement secs. Il est composé par de pin d'Alep, de pin pignon, lentisque, chêne vert, olivier, buis et chêne liège.

Étage oroméditerranéen : également appelé étage montagnard. Il succède à partir de 800 mètres au supraméditerranéen. Il continue d'ailleurs le couvert de hêtres. Dans les montagnes au-dessus de Valencia, le pin de Salzmann et le genévrier thurifère le caractérisent. En France, c'est plutôt le cas du pin sylvestre.

Étage supraméditerranéen : Suit le mésomédiaterranéen. Il est l'étage des chênes caducifoliés avec dans le sous-étage inférieur des populations de chênes verts souvent appauvries.

Etage thermoméditerranéen : caractérisé par des bioclimats secs à semi-arides en Europe avec des formations de ligneux* bas composées essentiellement d'olivier sauvage, de palmier nain, de l'euphorbe arborescente ou encore de la myrte. Frange littorale et sub-littorale de la péninsule ibérique.

Faulde : aire qui supporte dans l'activité de charbonnage la meule de bois à charbonner.

Forêt boréale (type) : forêt dont la composition se rapproche des forêts actuelles du Canada, du Nord de l'Europe, de la Russie et de l'Alaska. Elle est constituée essentiellement de conifères (pins et sapins) parmi lesquels sont disséminés quelques feuillus comme les bouleaux et les peupliers.

Genre : unité de classification des êtres vivants regroupant plusieurs espèces voisines. Le genre « Quercus » (Chêne) regroupe une multitude d'espèces dont le chêne rouvre, le chêne pubescent, le chêne sessile, le chêne tauzin, le chêne chevelu, le chêne vert, le chêne kermes et le chêne liège sont les plus caractéristiques du genre.

Géosystème : sert à désigner selon Georges Bertrand un système naturellement homogène lié à un territoire. Il est caractérisé par une morphologie c'est à dire par des structures spatiales verticales (géohorizons) et horizontales (géofaciès) et par un fonctionnement (bio-géocycles, mouvement des masses aériennes, géomorphogénèse...).

Glandée : récolte de glands pouvant avoir lieu soit par l'homme à des fins mercantiles ou nourricières soit directement par les porcs. En Espagne, cette dernière pratique se retrouve sous le terme de « montanera » et constitue un élément déterminant dans l'attribution de l'appellation d'origine contrôlée pour la charcuterie.

Héliophile : qualifie une espèce qui recherche des conditions d'ensoleillement important. Se dit donc d'une plante de « pleine lumière ».

Houppier : partie supérieure des arbres, comprenant le feuillage et les branches au-dessus du fût.

Ligneux : organisme végétal qui produit du bois (association de la lignine et de la cellulose)

Mésophile : qualifie une espèce qui recherche des conditions d'humidité moyenne dans le sol. C'est le cas par exemple du frêne, de l'orme...

Moustérien : en préhistoire, terme qui qualifie le complexe de plusieurs faciès culturels du paléolithique moyen dont les industries lithiques (de la pierre) contiennent de nombreux racloirs travaillés par les hommes de Neandertal (-70 000 à -35 000 ans). La grotte de l'Hortus (Valflaunes, Hérault, France) témoigne de cette période en Languedoc.

Niche écologique : au sein d'un écosystème, type de milieu présentant des conditions physiques et chimiques globalement constantes qui permet l'installation et l'adaptation d'une biocénose particulière (~ habitat, biotope).

Pacage : lieu de parcours et également action de faire paître le bétail.

Paléo-paysage : paysage historique ancien dont les vestiges encore perceptibles ou sensibles organisent et orientent les paysages actuels.

Palynologie : étude des grains de pollen et des spores fossiles.

Paraclimacique : qualifie le stade d'équilibre secondaire d'une végétation atteint après des modifications durables, édaphiques ou anthropiques du milieu. Ce stade est forcément différent du climax* d'origine.

Péjoration climatique : par rapport à un milieu et des données climatiques précédemment estimées, évolution négative, pour l'homme ou le milieu donné, des conditions climatiques. Il peut s'agir de diminution de la pluviométrie ou lors des « petits âges glaciaires » par exemple, de refroidissements importants...

Rejeter de souche : formation de tiges issues d'une plante mère à partir d'un bourgeon préexistant dormant ou néoformé, soit sur le collet d'une souche ou sur une tige basse, soit sur une racine. Dans le cas d'une exploitation des taillis, désigne la formation d'une nouvelle pousse après une coupe de bois.

Révolution : période entre deux coupes de bois correspondant à un cycle de repousse permettant à la cépée de développer des brins du même diamètre que lors de la coupe précédente tout en permettant à d'autres activités de se dérouler dans les taillis. L'exploitation de charbonnage des taillis de chêne vert sur le pourtour méditerranéen s'organisait généralement autour de révolutions de 10 à 15 ans.

Ripisylve : formation végétale arborée poussant en bordure d'un cours d'eau.

Rupicole : qualifie un végétal qui peut se développer sur des sols caillouteux, où la roche-mère affleure.

Saltus : pâturage boisé

Sclérophylle : feuille dont les caractéristiques morphologiques permettent à la plante de résister à la sécheresse en limitant les pertes en eau grâce à la réduction de leur limbe, à l'épaississement de la cuticule et la protection des stomates (majoritaires sur la face inférieure des feuilles sous couvert de poils).

Semencier : chez les végétaux, individu ayant acquis la maturité pour produire des semences et diffuser l'espèce par voie sexuée (chez le chêne ensemencement des glands).

Sempervirent(e) : signifie littéralement « toujours vert ». Qualifie généralement les feuilles ou le feuillage de certains sclérophytes. Ces essences demeurent vertes tout le long de l'année.

Sylva : forêt

Taillis : peuplement forestier de repousse, composé de rejets après une coupe ; le traitement d'un boisement en taillis consiste à couper les arbres à la base près du collet, puis à gérer la cépée qui résulte des rejets de souche. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, le taillis désigne une récolte de combustible, d'écorce... par opposition à la futaie qui était un capital. Par la suite le terme désigne la physionomie forestière et le régime sylvicole dont était extrait cette récolte.

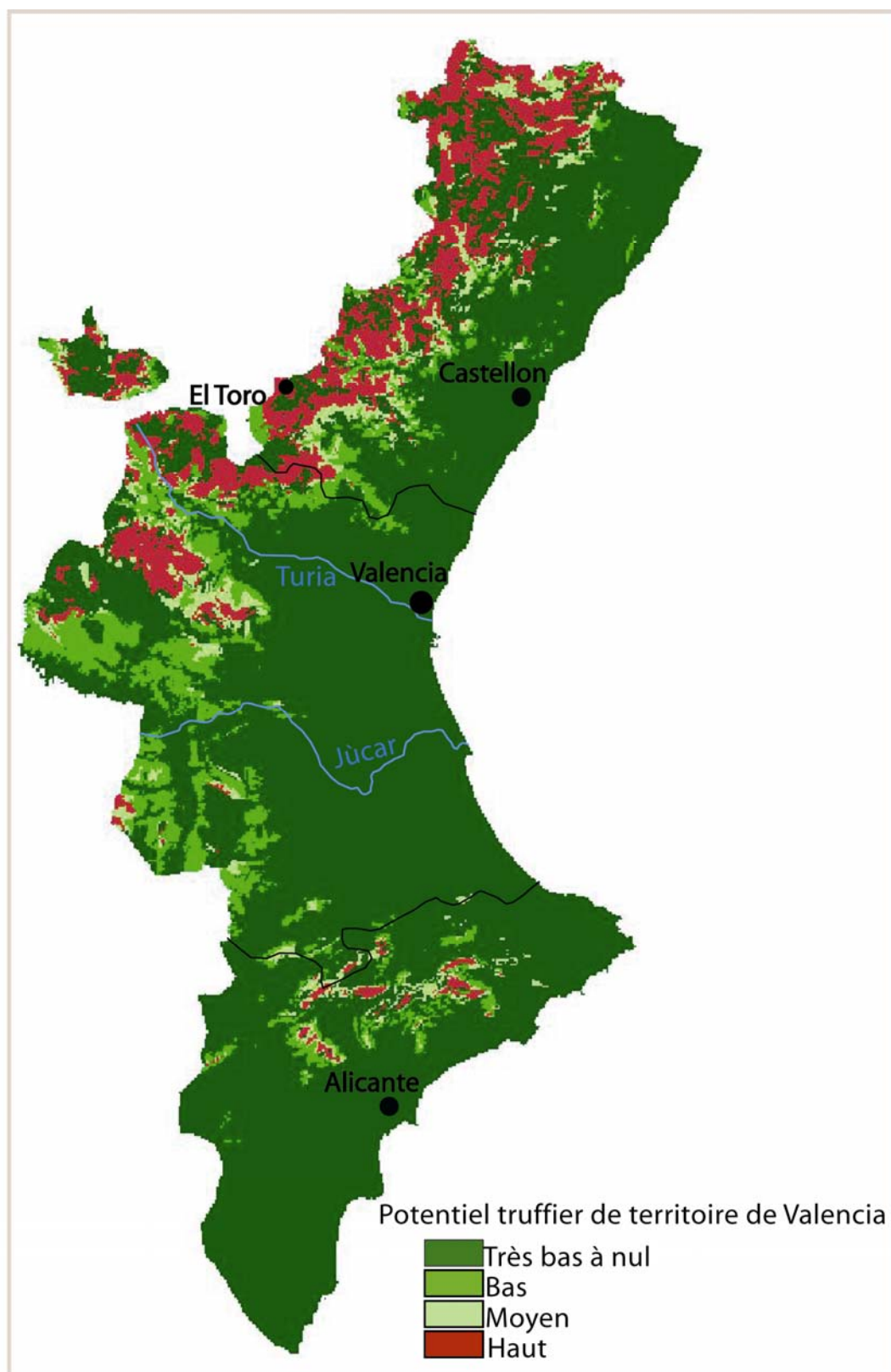
Taxon : Unité systématique(famille, genre, espèce) dans l'organisation des êtres vivants.

Thermophile : définit les espèces qui privilégient les terrains bien exposés afin de satisfaire à leur besoin de chaleur.

Xéricité : en écologie, définit la sécheresse du sol.

Xérophile : qualifie une espèce qui affectionne les milieux secs. Le cas extrême concerne les végétaux des zones arides.

ANNEXE II : CARTE DU POTENTIEL TRUFFIER DE LA COMMUNAUTE
AUTONOME DE VALENCIA



**ANNEXE III : LISTE DU PATRIMOINE FORESTIER DES VILLES DE
MONTPELLIER, FIRENZE ET VALENCIA**

Ville de Montpellier : 2001

Nom des espèces	Quantité	Nom des espèces	Quantité
Abies pinsapo	2	Malus pumila	9
Acacia dealbata	6	Malus x hort "Evereste"	11
Acer	580	Melia azedarach	729
Acer campestre	104	Mespilus germanica	3
Acer japonicum	1	Metasequoia gliptostroboides	17
Acer monspessulanum	10	Morus	427
Acer negundo	379	Morus alba	158
Acer negundo "argenteum-variegatum"	1	Morus Kagayamae	313
Acer platanoides	172	Morus nigra	3
Acer platanoides "Crimson king"	11	Nerium oleander	3
Acer platanoides "Schwedleri" nigru	2	Olea europea	39
Acer platanoides L. "Globosum"	10	Ostrya carpinifolia	147
Acer pseudoplatanus	9	Pas d'arbre	13
Acer pseudoplatanus "purpureum"	3	Pas d'essence	76
Acer saccharinum "Wieri"	4	Paulownia tomentosa	48
Acer trinervis	2	Phoenix canariensis	127
Aesculus	49	phoenix dactylifera	17
Aesculus carnea	14	Picea excelsa	2
Aesculus hippocastanum	56	Picea pugens	9
Aesculus hippocastanum baumanii	2	Picea pugens	6
Aesculus octandra	4	Pinus	1825
Ailanthus altissima	4	Pinus bungeana	11
Albizia julibrissens rosea	91	Pinus halepensis	158
Alnus cordata	2	Pinus nigra "corsicana"	2
Betula pendula	8	pinus nigra "nigra"	2
Brahea armata	2	pinus pinea	1847
Brahea edulis	2	Pinus sylvestris	2
Broussonetia papyrifera	5	Platanus	6523
Butia capitata	1	Platanus hispanica	10
Butia Yatay	1	Platanus hybrida	6644
Buxus balaerica	1	platanus orientalis	9
Carya olivaeformis	1	Podocarpus macrophyllus	6
Catalpa bignonioides	51	Populus	300
Catalpa bignonioides "Bungei"	8	Populus alba	46

Cedrela sinensis	1	Populus alba "bolleana"	3
Cedrus atlantica	84	Populus nigra	2
Cedrus atlas "glauca pendula"	17	Populus nigra "italica"	144
Cedrus atlas glauca	1	Populus tremula	1
Cedrus deodara	4	Populus trichocarpa	10
Cedrus libani	1	Prunus	113
Celtis	1692	Prunus amygdalus	40
Celtis australis	1791	Prunus armeniaca	8
Celtis occidentalis	1	Prunus avium	1
Cercis siliquastrum	223	Prunus cerasifera "pisardii"	77
Chamaecyparis lawsoniana	1	Prunus cerasus	7
Chamaerops humilis	312	Prunus dulci	2
Chorisia speciosa	3	Prunus serrulata	41
Cladastris tinctoria	1	Prunus serrulata	36
Copernica alba	1	Pterocarya fraxinifolia	5
Corylus avelana	12	Quercus	504
Crataegus laevigata	12	Quercus alba	2
Cupressocyparis leylandii	7	Quercus castaneifolia	5
Cupressus	182	Quercus coccinea	4
Cupressus arizonica	9	Quercus ilex	384
Cupressus sempervirens	177	Quercus phellos I	20
Cupressus sempervirens "horizontalis"	1	Quercus robur fastigiata	17
Cupressus sempervirens "stricta"	135	Quercus rubra	64
Diospyros kaki	6	Quercus velutina	3
Diospyros virginiana	1	Quercus cerris	3
Elaeagnus angustifolia	6	Robinia	632
Eriobotrya japonica	5	Robinia casque rouge	3
Erythea armata	1	Robinia Pseudoacacia	652
Eucalyptus	18	Robinia pseudoacacia "Bessoniana"	1
Eucalyptus dalrympleana	1	Robinia Pseudoacacia "unifolia"	83
Eucalyptus gunii	1	Robinia viscosa	1
Eucalyptus niphophila	1	Sabal bermudana	3
Ficus carica	2	sabal minor	3
Firmiana platanifolia	1	Salix babylonica	1
Fraxinus	160	Salix Matsulana "tortuosa"	3
Fraxinus excelcior	66	Sequoia sempervirens	3
Fraxinus ornus	107	Sophora japonica	1053
Fraxinus oxycarpa	5	Sophora japonica "pendula"	2
Ginkgo biloba	29	Sorbus aucuparia	1
Gleditsia	327	Sterculia platanifolia L.f.	3

Gleditsia triacanthos	272	Tamarix parviflora	2
Gleditsia triacanthos inermis	73	Taxus baccata	4
Jubaea chilensis	1	Thhuya	1
Juglans	41	Thuyopsis canadensis	2
Juglans nigra	42	Tilia	437
juniperus virginiana "skyrocket"	5	Tilia americana	2
Kentia	1	Tilia cordata	169
Koelreuteria paniculata	118	Tilia euchlora	2
Lagerstroemia indica	184	Tilia platyphyllos	37
Laurus nobilis	7	Tilia tomentosa	160
Ligustrum	54	trachycarpus fortunei	619
Ligustrum japonicum	47	Trachycarpus martianus	1
Ligustrum lucidum	3	Trithrinax campestris	2
liquidambar orientalis	1	Ulmus	5
Liquidambar styraciflua	158	Ulmus carpinifolia	1
Liriodendron tulipifera	168	Washingtonia filifera	359
Maclura pomifera	4	Washingtonia robusta	2
Magnolia grandiflora	66	Wisteria floribunda	4
Malus	5	Zelkova carpinifolia	98
Malus profusion	36	Ziziphus jujuba	27
Total : 33 705			

Ville de Firenze 2004 :

Nom des espèces	Quantité	Nom des espèces	Quantité
Autres	3564	Mespilus germanica	32
Abies alba	8	Morus alba	11
Abies spp.	4	Morus nigra	6
Acacia dealbata	24	Morus spp.	6
Acer campestre	413	Musa acuminata	1
Acer japonicum	2	Nerium oleander	16
Acer negundo	306	Olea europea	706
Acer palmatum	1	Olea fragrans	3
Acer platanoides	214	Ostrya carpinifolia	432
Acer pseudoplatanus	180	Paulownia tomentosa	14
Acer saccharinum	92	Phillyrea	1
Acer spp.	134	Phoenix canariensis	1
Aesculus hippocastanum	530	Picea abies	99
Aesculus x carnea	1	Picea pungens	3
Ailanthus altissima	96	Pinus halepensis	106
Albizia julibrissin	172	Pinus montana	5
Arbutus unedo	37	Pinus nigra	356
Betula alba	20	Pinus pinaster	6
Betula pendula	7	Pinus pinea	3458
Broussonetia papyrifera	7	Pinus spp.	3
Buxus sempervirens	9	Pinus strobus	24
Camaecyparis lawsoniana	35	Pinus sylvestris	6
Carpinus betulus	52	Pinus wallichiana	13
Carya spp.	3	Pittosporum tobira	7
Castanea sativa	3	Platanus occidentalis	24
Catalpa bignoniodes	54	Platanus orientalis	30
Cedrus atlantica	419	Platanus x acerifolia	4184
Cedrus deodara	440	Populus alba	646
Cedrus Libani	76	Populus canescens	517
Cedrus spp.	4	Populus nigra	664
Celtis australis	4069	Populus nigra var. italica	101
Celtis occidentalis	11	Populus spp.	48
Ceratonia siliqua	2	Prunus armeniaca	9
Cercis siliquastrum	285	Prunus avium	163
Chamaerops excelsa	1	Prunus cerasifera	679
Chamaerops humilis	99	Prunus cerasifera var. pissardi	116

Cinnamomum canphora	2	Prunus laurocerasus	33
Citrus limon	1	Prunus persica	7
Cornus mas	2	Prunus spp	94
Corylus avellana	5	Punica granatum	4
Crataegus spp.	161	Pyrus communis	76
Cryptomeria japonica	1	Pyrus spp.	18
Cupressocyparis leylandii	11	Quercus cerris	43
Cupressus arizonica	366	Quercus ilex	3052
Cupressus cashmeriana	2	Quercus palustris	32
Cupressus macrocarpa	2	Quercus petraea	2
Cupressus sempervirens	2357	Quercus pubescens	34
Cupressus spp.	10	Quercus robur	375
Da riconoscere	165	Quercus rubra	175
Diospiros kaki	26	Quercus spp.	10
Diospyros lotus	3	Quercus suber	10
Diospyros virginiana	11	Rhamnus alaterna	4
Dracena spp.	2	Rhus typhina	2
Eriobotrya japonica	9	Robinia pseudoacacia	1020
Eucaliptus spp.	3	Salix alba	25
Fagus sylvatica	14	Salix babilonica	11
Feijoa sellowiana	1	Salix viminalis	2
Ficus carica	36	Sambucus nigra	2
Fillirea spp.	10	Sequoia sempervirens	1
Fraxinus angustifolia	146	Sophora japonica	114
Fraxinus excelsior	262	Sorbus aucuparia	5
Fraxinus ornus	43	Sorbus spp.	2
Gingko biloba	213	Sterculia platanifolia	34
Gleditschia triacanthos	61	Tamarix gallica	60
Hibiscus rosa sinensis	128	Taxodium distichum	2
Hovenia dulcis	2	Taxus baccata	62
Ilex aquifolium	4	Thuja occidentalis	20
Jubalea chilensis	1	Thuja orientalis	111
Juglans nigra	24	Thuja spp.	51
Juglans regia	36	Tilia americana	26
Koelreuteria paniculata	1	Tilia cordata	29
Laburnum anagyroides	32	Tilia platyphyllos	9
Lagerstroemia indica	379	Tilia tomentosa	8
Laurus nobilis	180	Tilia x europea	5101
Libocedrus decurrens	90	Trachycarpus fortunei	23
Ligustrum japonicum	460	Ulmus glabra	16

Ligustrum lucidum	167	Ulmus minor	307
Ligustrum spp.	82	Ulmus pumila	2
Liquidambar styraciflua	123	Ulmus spp.	395
Liriodendron tulipifera	115	Washingtonia filifera	8
Magnolia grandiflora	359	Yucca gloriosa	1
Magnolia x soulangeana	12	Zelkova carpinifolia	3
Malus floribunda	6	Zelkova serrata	5
Malus spp.	52	Zelkova spp.	2
Melia azederach	43	Ziziphus jujuba	2
Total : 41521			

Ville de Valencia : 2003

Nom des espèces	Quantité	Nom des espèces	Quantité
Acer sp.	8 644	Lagunaria patersonii	316
Citrus sp.	8 536	Paulownia tomentosa	289
Platanus hispanica	6 931	Phytolacca dioica	272
Ligustrum sp.	6 531	Ailanthus altissima	252
Melia azedarach	5 824	Punica granatum	241
Pinus sp.	5 663	Lagerstroemia indica	221
Populus sp.	5 587	Koelreuteria paniculata	194
Cupressus sp.	5 402	Firmiana simplex	179
Phoenix dactylifera	5 156	Washingtonia robusta	169
Brachychiton sp.	4 639	Broussonetia papyrifera	167
Washingtonia filifera	4 582	Photinia serratifolia	166
Morus sp.	4 076	Eriobotrya japonica	155
Robinia sp.	3 465	Salix sp.	144
Prunus sp.	3 402	Parkinsonia aculeata	141
Celtis sp.	3 185	Cedrus sp.	139
Cercis siliquatum	3 016	Mioporum tenuifolium	125
Phoenix canariensis	2 672	Cycas revoluta	123
Jacaranda mimosifolia	2 597	Araucaria heterophylla	100
Ulmus sp.	1 987	Elaeagnus angustifolia	100
Sophora japonica	1 772	Livistoma sp.	99
Ficus sp.	1 446	Ceratonia siliqua	84
Pittosporum tobira	1 349	Calocedrus decurrens	83
Tipuana tipu	1 145	Juniperus sp.	83
Trachycarpus fortunei	1 132	Ginkgo biloba	47
Fraxinus sp.	941	Taxus baccata	44
Laurus nobilis	937	Dracaena draco	37
Chamaerops humilis	931	Leucaena leucocephala	37
Quercus sp.	929	Arbutus unedo	31
Tilia sp.	834	Pyrus communis	29
Hibiscus sp.	793	Viburnus tinus	25
Catalpa bignonioides	656	Cupressocyparis leylandii	23
Schinus molle	655	Erythrina crista-galli	22
Olea europaea	645	Liriodendron tulipifera	21
Yucca sp.	618	Bauhinia variegata	20
Tamarix gallica	608	Sabal palmetum	20
Thuja orientalis	539	Juglans regia	17
Gleditsia triacanthos	521	Aesculus hippocastanum	13

Nerium oleander	451	Ziziphus jujuba	13
Albizia julibrissin	415	Betula alba	9
Acacia sp.	403	Cydonia oblonga	7
Eucalyptus sp.	392	Abies pinsapo	6
Grevillea robusta	367	Taxodium distichum	6
Chorisia speciosa	365	Diospyros kaki	4
Casuarina sp.	354	Malus sylvestris	4
Arecastrum romanzoffianum	351	Podocarpus macrophyllus	4
Magnolia grandiflora	327	Persea americana	2
Total : 116 053			

ANNEXE IV : PLAQUETTE DE VALORISATION EN PARQUET DU BOIS DE CHENE VERT

Valorisation en parquet des chênes verts de l'Hérault

Le Chêne vert (*Quercus ilex*) est un des principaux feuillus du pourtour méditerranéen. En France, il couvre plus de 300 000 ha dont plus de la moitié dans le Gard et l'Hérault. Il constitue la 1^{ère} essence feuillue de la région Languedoc-Roussillon. Le Chêne vert n'est encore exploité que pour la production de bois de feu. Les volumes récoltés sont largement inférieurs à la production biologique et les peuplements, essentiellement du taillis, ont tendance à vieillir.

Cette essence présente des qualités mécaniques et esthétiques reconnues. Une partie de la récolte pourrait être mieux valorisée pour des usages spécifiques liés à des marchés de niche. Le produit "bois d'œuvre" serait alors à considérer comme un véritable sous-produit de la filière bois de feu, permettant ainsi de réserver pour des emplois haut de gamme les bois les mieux conformés et correspondant aux critères de qualité requis.

Une étude de disponibilité et de faisabilité technique et économique a été conduite par le CIRAD en collaboration avec l'entreprise de menuiserie industrielle OMI (le Bousquet d'Orb - 34), et avec l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (CRPF) et des services de l'Inventaire Forestier National (IFN).



Un exemple de mise en valeur du chêne vert (parquet de la salle de réunion du CRPF Languedoc-Roussillon).



Analyse de la ressource et étude de disponibilité



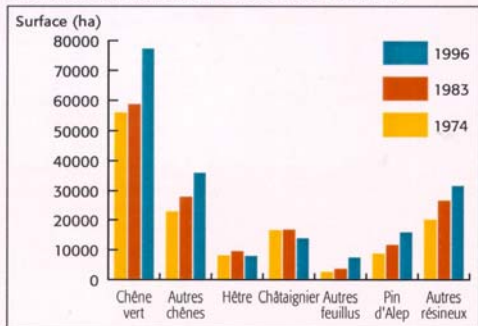
Les forêts de Chêne vert, un espace toujours apprécié par les chasseurs, les éleveurs, les trufficulteurs... Mais en déprise car de moins en moins exploité pour le bois. Un énorme potentiel accumulé depuis l'après guerre et qui reste à valoriser.

- La ressource héraultaise en Chêne vert a été étudiée :
- à partir des résultats des 3 inventaires successifs (1974, 1983, 1996) disponibles pour l'Hérault,
 - en intégrant des critères de qualité pour la sélection des bois utilisables pour le sciage : diamètres et longueurs minimums de billons, tolérances sur les défauts du bois (courbures admissibles, irrégularités de forme, présence de nœuds),
 - en utilisant les résultats d'une analyse de la qualité des arbres sur pied menée sur plus de 100 placettes échantillonnées dans 14 parcelles représentatives de la ressource locale.

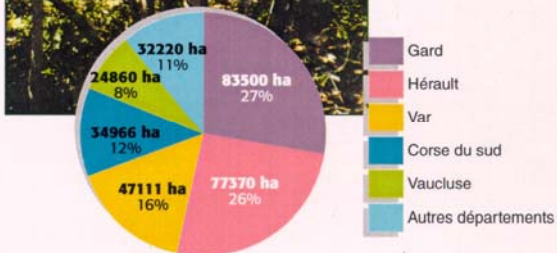


La structure des peuplements de Chêne vert est très diversifiée.

Évolution des surfaces boisées dans l'Hérault.



Dans l'Hérault, le Chêne vert est l'essence dont le volume sur pied a le plus fortement augmenté entre 1974 et 1996 (1,1 million de m³ disponibles et production biologique de 72 000 m³/an).



Le Languedoc-Roussillon : première région française pour sa forêt de Chêne vert.

La disponibilité en Chêne vert "qualité parquet" est estimée à 180 000 m³ (bois rond) dans le département de l'Hérault.

Classes de volume (m ³ /ha)	Surface par classe de volume (ha)	Volume "bois fort" (m ³ /ha)	Volume total (m ³ /ha)	Volume "qualité parquet" par hectare (m ³ /ha)	Volume total "qualité parquet" (m ³)
40 à 50	3 147	45	66	11	34 340
50 à 60	2 815	55	78	14	39 260
60 à 70	1 834	65	89	17	31 150
70 à 80	1 796	75	100	20	35 940
80 à 90	952	85	112	23	21 950
100 à 110	384	105	135	29	11 180
110 à 120	239	115	146	32	7 680
Total :					181 500



Une ressource uniquement exploitée pour le bois de chauffage mais qui pourrait être en partie valorisée en sciage pour des usages à haute valeur ajoutée.

La mise en place d'une filière bois d'œuvre aura un effet moteur sur la gestion des peuplements par un développement des éclaircies dont tous les utilisateurs pourront tirer profit.

Qualité technologique et transformation industrielle

La transformation des billons de Chêne vert sélectionnés dans les parcelles étudiées a permis de définir et d'optimiser les principaux paramètres de transformation technologique :

● Exploitation et conditionnement des bois

- Récolte de billons courts de 0,5 ou 1 m de longueur (longueurs standards pour le bois de chauffage).
- Après abattage puis après billonnage, application d'un produit antifongiques aux extrémités des billons afin de limiter le développement de fentes de séchage.
- Dans les chantiers d'exploitation, évacuation rapide des billons afin d'éviter les risques d'attaques d'insectes.

● Sciage et usinage

- Utilisation de lames stellées et d'outils au carbure de tungstène
- Mode de débit parallèle ou par retournement partiel

● Séchage

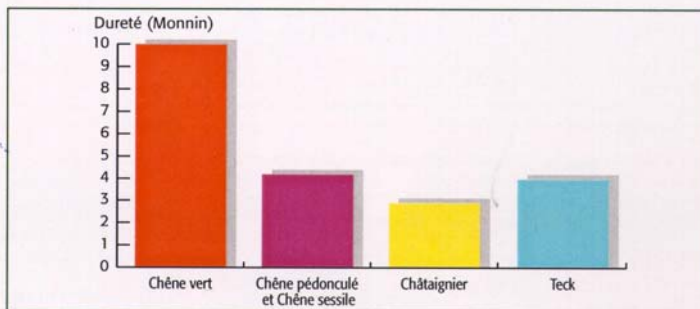
- Séchage de pièces aux dimensions proches de celles des produits finis.
- Application d'un produit antifongiques aux extrémités des débits.
- Utilisation d'une table de séchage adaptée :

Taux de siccité du bois (%)	Température sèche (°C)	Humidité de l'air (%)
40	25	100
28	30	100
22	32	100
18	35	90
16	35	80
14	37	70
12	40	70

Principales propriétés physiques et mécaniques du bois

Propriété	Moyenne	Plage de variation
Densité *	0,95	0,85 à 1,05
Point de Saturation des Fibres (en %)	28	25 à 32
Retrait tangentiel total (en %)	8,5	7,5 à 10,5
Retrait radial total (en %)	4,7	4 à 6
Dureté Monnin *	10	6,5 à 12
Contrainte de rupture en compression parallèle (en MPa)*	67	60 à 75
Contrainte de rupture en flexion statique (en MPa)*	122	110 à 135
Module d'élasticité longitudinal (en MPa)*	10800	10000 à 11500

* à 12% d'humidité du bois.



Comparaison de la dureté du Chêne vert et de trois autre feuillus utilisés en parquet.

Le bois de Chêne vert présente une très grande diversité d'aspects



Débit sur dosse.



Les ondulations du fil peuvent conférer au bois une figuration particulière très recherchée.



Débit sur quartier ; la maillure du bois est très marquée et très appréciée.



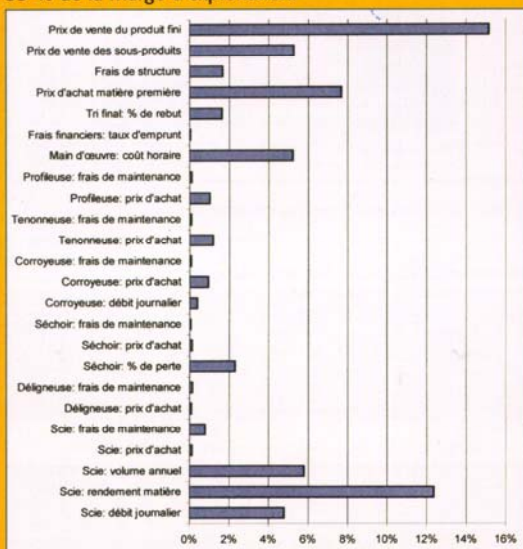
Certains arbres présentent un bois très clair, d'autres un bois plus foncé.

L'opération expérimentale de production et de mise en œuvre de bois de Chêne vert a conduit à la réalisation d'un parquet de 28 m² pour la nouvelle salle de conférence du CRPF à Montpellier. La première transformation des bois a été assurée par le CIRAD-Forêt et la fabrication du parquet par l'entreprise OMI.

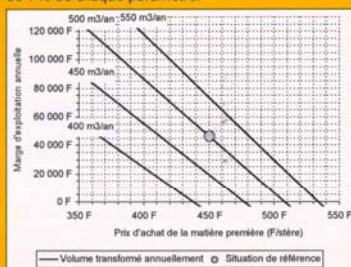
Faisabilité économique et analyse de rentabilité

La faisabilité économique de la fabrication de parquet en chêne vert a été analysée et le prix de revient global de la transformation a été calculé en se référant à l'opération expérimentale de production, de fabrication et de mise en œuvre en conditions réelles d'utilisation.

L'analyse de sensibilité permet de déterminer pour chaque paramètre économique le pourcentage d'erreur sur le résultat final dû à une erreur de 1 % sur ce paramètre. Elle met en évidence le rôle essentiel du prix de vente du produit fini, du rendement matière au sciage, et du prix d'achat de la matière première. Une variation de 1 % de chacun de ces trois paramètres peut induire une variation de plus de 35 % de la marge d'exploitation.



Sensibilité (en %) de la marge d'exploitation selon les variations de 1% de chaque paramètre.



Marge d'exploitation annuelle en fonction du volume transformé et du prix d'achat de la matière première.

La rentabilité de la fabrication de parquet en chêne vert est directement dépendante de la construction d'un réseau de fournisseurs réguliers qui sécuriserait l'approvisionnement.

Perspectives et ouverture sur le bassin méditerranéen

La fabrication d'autres produits peut être envisagée, notamment de parquets composites type Lamparquet prêts à l'emploi et plus faciles à poser que le parquet massif.



Manche de couteau en Chêne vert (Galice - Espagne).

Le Chêne vert est déjà utilisé en bois d'œuvre dans plusieurs pays du bassin méditerranéen.



Contreplaqué de Chêne vert marocain : recherche esthétique de composition par juxtaposition de bois blanc et de zones de cœur noir.

En Catalogne espagnole, les plus belles billes sont valorisées sur des marchés de niche très rémunérateurs : portes palières traditionnelles, étals de boucher, articles de sport, parquet. En Italie, en Grèce, au Maroc, le Chêne vert est utilisé en menuiserie légère, en coutellerie, en parqueterie, et pour la fabrication de panneaux contrecollés pour l'aménagement intérieur et l'ameublement.

La valorisation en bois d'œuvre



Plateaux en cours de séchage à l'air (Ets Coll Viader, Girona - Espagne).

du Chêne vert doit s'intégrer dans une démarche ouverte de gestion multi-fonctionnelle des ressources forestières méditerranéennes. Cette approche prend en compte le caractère multi-usages de la ressource étudiée qui contribue au développement socio-économique local.

Plaquette éditée dans le cadre du projet "Valorisation en parquet des Chênes verts de l'Hérault" conduit par le CIRAD-Forêt grâce au soutien financier du Conseil Général de l'Hérault et de la Communauté Européenne.



CIRAD 2011

ANNEXE V : POEME DE FEDERICO GARCIA LORCA
ENCINA

Bajo tu casta sombra, encina vieja,
 quiero sondar la fuente de mi vida
 y sacar de los fangos de mi sombra
 las esmeraldas líricas.

Echo mis redes sobre el agua turbia
 y las saco vacías.

¡Más abajo del cieno tenebroso
 están mis pedrerías!

¡Hunde en mi pecho tus ramajes santos!
 ¡oh solitaria encina,
 y deja en mi sub-alma
 tus secretos y tu pasión tranquila!

Esta tristeza juvenil se pasa,
 ¡ya lo sé! La alegría
 otra vez dejará sus guirnaldas
 sobre mi frente herida,
 aunque nunca mis redes pescarán
 la oculta pedrería
 de tristeza inconsciente que reluce
 al fondo de mi vida.

Pero mi gran dolor trascendental
 es tu dolor, encina.
 Es el mismo dolor de las estrellas
 y de la flor marchita.

Mis lágrimas resbalan a la tierra
 y, como tus resinas,
 corren sobre las aguas del gran cauce
 que va a la noche fría.
 Y nosotros también resbalaremos,
 yo con mis pedrerías,
 y tú plenas las ramas de invisibles
 bellotas metafísicas.

No me abandones nunca en mis pesares,
 esquelética amiga.

Cántame con tu boca vieja y casta
 una canción antigua,
 con palabras de tierra entrelazadas
 en la azul melodía.

Vuelvo otra vez a echar las redes sobre
 la fuente de mi vida,
 redes hechas con hilos de esperanza,
 nudos de poesía,
 y saco piedras falsas entre un cieno
 de pasiones dormidas.

Con el sol del otoño toda el agua
 de mi fontana vibra,
 y noto que sacando sus raíces
 huye de mí la encina.

ANNEXE VI : POEME D'ANTONIO MACHADO

LAS ENCINAS

A los señores de Masriera, en recuerdo de una expedición a El Pardo.

¡Encinares castellanos
en laderas y altozanos,
serrijones y colinas
llenos de oscura maleza,
encinas, pardas encinas;
humildad y fortaleza!

Mientras que llenándoos va
el hacha de calvijares,
¿nadie cantaros sabrá,
encinares?

El roble es la guerra, el roble
dice el valor y el coraje,
rabia inmoble
en su torcido ramaje;
y es más rudo
que la encina, más nervudo,
más altivo y más señor.

El alto roble parece
que recalca y ennucece
su robustez como atleta
que, erguido, afinca en el suelo.

El pino es el mar y el cielo
y la montaña: el planeta.
La palmera es el desierto,
el sol y la lejanía:
la sed; una fuente fría
soñada en el campo yerto.

Las hayas son la leyenda.
Alguien, en las viejas hayas,
leía una historia horrenda
de crímenes y batallas.

¿Quién ha visto sin temblar

un hayedo en un pinar?
Los chopos son la ribera,
liras de la primavera,
cerca del agua que fluye,
pasa y huye,
viva o lenta,
que se emboca turbulenta
o en remanso se dilata.
En su eterno escalofrío
copian del agua del río
las vivas ondas de plata.

De los parques las olmedas
son las buenas arboledas
que nos han visto jugar,
cuando eran nuestros cabellos
rubios y, con nieve en ellos,
nos han de ver meditar.

Tiene el manzano el olor
de su poma,
el eucalipto el aroma
de sus hojas, de su flor
el naranjo la fragancia;
y es del huerto
la elegancia
el ciprés oscuro y yerto.

¿Qué tienes tú, negra encina
campesina,
con tus ramas sin color
en el campo sin verdor;
con tu tronco ceniciento
sin esbeltez ni altiveza,
con tu vigor sin tormento,
y tu humildad que es firmeza?
En tu copa ancha y redonda
nada brilla,
ni tu verdioscura fronda
ni tu flor verdiamarilla.

Nada es lindo ni arrogante
 en tu porte, ni guerrero,
 nada fiero
 que aderece su talante.
 Brotas derecha o torcida
 con esa humildad que cede
 sólo a la ley de la vida,
 que es vivir como se puede.

El campo mismo se hizo
 árbol en ti, parda encina.
 Ya bajo el sol que calcina,
 ya contra el hielo invernal,
 el bochorno y la borrasca,
 el agosto y el enero,
 los copos de la nevasca,
 los hilos del aguacero,
 siempre firme, siempre igual,
 impasible, casta y buena,
 ¡oh tú, robusta y serena,
 eterna encina rural
 de los negros encinares
 de la raya aragonesa
 y las crestas militares
 de la tierra pamplonesa;
 encinas de Extremadura,
 de Castilla, que hizo a España,
 encinas de la llanura,
 del cerro y de la montaña;
 encinas del alto llano
 que el joven Duero rodea,
 y del Tajo que serpea
 por el suelo toledano;
 encinas de junto al mar
 —en Santander—, encinar
 que pones tu nota arisca,
 como un castellano ceño,
 en Córdoba la morisca,
 y tú, encinar madrileño,
 bajo Guadarrama frío,
 tan hermoso, tan sombrío,
 con tu adustez castellana
 corrigiendo,
 la vanidad y el atuendo
 y la hetiquez cortesana!...

Ya sé, encinas
 campesinas,
 que os pintaron, con lebreles
 elegantes y corceles,
 los más egregios pinceles,
 y os cantaron los poetas
 augustales,
 que os asordan escopetas
 de cazadores reales;
 mas sois el campo y el lar
 y la sombra tutelar
 de los buenos aldeanos
 que visten parda estameña,
 y que cortan vuestra leña
 con sus manos.

ANNEXE VII : LISTE DES ALIGNEMENTS DE CHENES VERTS A VALENCIA

D'après Antonio J.S. Lumbreras, In "Guía del arbolado de la ciudad de Valencia"

Chênes verts en alignement (2001)

Nom de la rue	Nb chêne vert	Nb d'arbres par rue	Nb d'espèces
Calle Actor Daniel Benitez	1	13	
Paseo Alameda (del puente del Real a la plaza de America)	2	623	
Paseo Alameda (del puente del Angel Custodio al final)	7	623	
Calle alberola	1	8	
Calle alboraya	100	110	
Avenida Aragon	48		
Avenida Ausias March	3		
Avenida Blasco ibanez	39		
Calla campiamor	6	120	
Plaza Castillo de Jerica	3	13	
Calle Dr Gil y Morte	27	53	5
Calle Juan Regla	26	46	9
Calla Nicasio Benllock	16		
Plaza Emilio Attard	4	18	6
Plaza Enrique Granados	3		
Calle Francisco Dolz	1	50	
Calle Francisco Falcons	13	35	3
Carretera Fuente de San Luis	1	151	
Calle Guillem Jafer	4	48	
Plaza Holanda	5	61	
Calle Islas Canarias	14	167	
Calla Juan Ramon Jimenez	9		
Calle Luis Santangel	19	65	3
Calle Maestro Gozalbo	11	56	4
Plaza Manuel Granero	2		
Plaza Maria Beneyto "Escritora"	1		
Calle Molina del Palau	1	9	3
Calle Musico Gines	2	103	6
Avenida Los naranjos	9		
Plaza Nelason Mandela	4	49	6
Calle Real Academia de cultura Valenciana	1		
Calle Juan de Dios	1	43	7

Calle San Marcelino	23	91	8
Urbanizacion Santa Barbara	1	42	
Avenida Suecia	3	51	8
Avenida tres cruz (tramo Avenida Cid a calle tres Forque)	7		
Jardin Badajoz Plaza	7	19	
Jardin Plaza Cedro	16	199	
Jardin Calle Cortes de Avenoso	1	12	
Jardin Plaza Dr Berrenguer Ferrer	4	83	
Jardin del' Avenida el ecuador	2	25	
Jardin grande de la Calle Emilio Lluch	8	102	5
Jardin centre de la Calle Fray Junipero Serra	3		
Jardin entre calles Ministro Luis mayan, Maximilliano Jhous, Almazora y Fray Pedro Vives	2		
Jardin de la calle Jose Maria Hajo	1	53	
Jardin central	8		
Jardin de la Calle Padre Tomas de Montañana	1		
Jardin de la Remonta, calle Remonta	1		
Plaza Valencia, club de futbol	6	8	
Non renseigné	78		
Total		556	

Chênes verts dans les jardins (2001)

Nom du jardin	Nb chêne vert	Nb d'espèces
Jardin Ayora	14	26 maj
Jardin de guillem de Castro	43	
Jardin de Polifiolo o Beniferri	1	30
Jardin del Turia (de puente nueve de octubre a puente de campanar)	8	24
Jardin del Turia (de puente de campanar a puente Glorias Valencianas)	32	29
Jardin del Turia (de puente de las artes a puente San Jose)	67	37
Jardin del Turia (de puente San Jose a puente Serranos)	3	50
Jardin del Turia (de puente del Real a puente de la exposicion)	5	42
Jardin del Turia (de puente antic regne a puente de Monteolivete)	18	40
Jardin del Real, Viveros	6	107
La Glorieta	1	25
Parque Benicalap	23	96
Parque de Marchalenes	47	
Parque del Oeste	11	
Total	279	

Chênes verts dans les cours d'école (2001)

Nom de l'école	Nb chêne vert
Colegio Eliseo Vidal, calle campaners	2
Colegio Pablo Neruda, calle Ingr Joaquin Benlloch	11
Colegio Ramiro Jover, calle Salvador Perles	1
Total	14

ANNEXE VIII : CHARTE DE VENISE (1965)**Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des
Monuments et des Sites**

IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS en 1965.

Chargées d'un message spirituel du passé, les oeuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant:

DEFINITIONS*Article 1.*

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2.

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Article 3.

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

Article 4.

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Article 5.

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 6.

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

Article 7.

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

Article 8.

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

Article 9.

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Article 10.

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Article 11.

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Article 12.

Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Article 13.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX*Article 14.*

Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES*Article 15.*

Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la "Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

DOCUMENTATION ET PUBLICATION*Article 16.*

Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.

ANNEXE IX : CHARTE DES JARDINS HISTORIQUES (1981)

LA CHARTE DE FLORENCE

Adoptée par ICOMOS en décembre 1982.

PRÉAMBULE

Réuni à Florence le 21 mai 1981, Le Comité international des Jardins historiques ICOMOS-IFLA a décidé d'élaborer une charte relative à la sauvegarde des jardins historiques qui portera le nom de cette ville. Cette charte a été rédigée par le Comité et enregistrée le 15 décembre 1982 par l'ICOMOS en vue de compléter la Charte de Venise dans ce domaine particulier.

DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

Article 1

"Un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public". Comme tel, il est considéré comme un monument.

Article 2

"Le jardin est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable."

Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état.

Article 3

En tant que monument le jardin historique doit être sauvegardé selon l'esprit de la Charte de Venise. Toutefois, en tant que monument vivant, sa sauvegarde relève de règles spécifiques qui font l'objet de la présente Charte.

Article 4

Relèvent de la composition architecturale du jardin historique:

- son plan et les différents profils de son terrain,
- ses masses végétales: leurs essences, leurs volumes, leur jeu de couleurs, leurs espacements, leurs hauteurs respectives,
- ses éléments construits ou décoratifs,
- les eaux mouvantes ou dormantes, reflet du ciel.

Article 5

Expression des rapports étroits entre la civilisation et la nature, lieu de délectation, propre à la méditation ou à la rêverie, le jardin prend ainsi le sens cosmique d'une image idéalisée du monde, un "paradis" au sens étymologique du terme, mais qui porte témoignage d'une culture, d'un style, d'une époque, éventuellement de l'originalité d'un créateur.

Article 6

La dénomination de jardin historique s'applique aussi bien à des jardins modestes qu'aux parcs ordonnancés ou paysagers.

Article 7

Qu'il soit lié ou non à un édifice, dont il est alors le complément inséparable, le jardin historique ne peut être séparé de son propre environnement urbain ou rural, artificiel ou naturel.

Article 8

Un site historique est un paysage défini, évocateur d'un fait mémorable: lieu d'un événement historique majeur, origine d'un mythe illustre ou d'un combat épique, sujet d'un tableau célèbre, etc.

Article 9

La sauvegarde des jardins historiques exige qu'ils soient identifiés et inventoriés. Elle impose les interventions différenciées que sont l'entretien, la conservation, la restauration. On peut en recommander éventuellement la restitution. L'authenticité d'un jardin historique concerne tout aussi bien le dessin et le volume de ses parties que son décor ou le choix des végétaux ou des minéraux qui le constituent.

ENTRETIEN, CONSERVATION, RESTAURATION, RESTITUTION

Article 10

Toute opération d'entretien, de conservation, de restauration ou de restitution d'un jardin historique ou d'une de ses parties doit prendre en compte simultanément tous ses éléments. En séparer les traitements altérerait le lien qui les réunit.

ENTRETIEN ET CONSERVATION

Article 11

L'entretien des jardins historiques est une opération primordiale et nécessairement continue. Le matériau principal étant le végétal, c'est par des remplacements ponctuels et, à long terme, par des renouvellements cycliques (coupe à blanc et replantation de sujets déjà formés) que l'oeuvre sera maintenue en état.

Article 12

Le choix des espèces d'arbres, d'arbustes, de plantes, de fleurs à remplacer périodiquement doit s'effectuer en tenant compte des usages établis et reconnus pour les différentes zones botaniques et culturelles, dans une volonté de maintien et de recherche des espèces d'origine.

Article 13

Les éléments d'architecture, de sculpture, de décoration fixes ou mobiles qui font partie intégrante du jardin historique ne doivent être enlevés ou déplacés que dans la mesure où leur conservation ou leur restauration l'exige. Le remplacement ou la restauration d'éléments en danger doit se faire selon les principes de la Charte de Venise, et la date de toute substitution sera indiquée.

Article 14

Le jardin historique doit être conservé dans un environnement approprié. Toute modification du milieu physique mettant en danger l'équilibre écologique doit être proscrite. Ces mesures concernent l'ensemble des infrastructures qu'elles soient internes ou externes (canalisations, systèmes d'irrigation, routes, parkings, clôtures, dispositifs de gardiennage, d'exploitation, etc.).

RESTAURATION ET RESTITUTION

Article 15

Toute restauration et à plus forte raison toute restitution d'un jardin historique ne sera entreprise qu'après une étude approfondie allant de la fouille à la collecte de tous les documents concernant le jardin concerné. En principe, elle ne saurait privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable. Pourront être plus particulièrement l'objet d'une restitution éventuelle les parties du jardin les plus proches d'un édifice afin de faire ressortir leur cohérence.

Article 16

L'intervention de restauration doit respecter l'évolution du jardin concerné. En principe, elle ne saurait privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable. Pourront être plus particulièrement l'objet d'une restitution éventuelle les parties du jardin les plus proches d'un édifice afin de faire ressortir leur cohérence.

Article 17

Lorsqu'un jardin a totalement disparu ou qu'on ne possède que des éléments conjecturaux de ses états successifs, on ne saurait alors entreprendre une restitution relevant de la notion de jardin historique.

L'ouvrage qui s'inspirerait dans ce cas de formes traditionnelles sur l'emplacement d'un ancien jardin ou là où aucun jardin n'aurait préalablement existé, relèverait alors des notions d'évocation ou de création, excluant toute qualification de jardin historique.

UTILISATION

Article 18

Si tout jardin historique est destiné à être vu et parcouru, il reste que son accès doit être modéré en fonction de son étendue et de sa fragilité de manière à préserver sa substance et son message culturel.

Article 19

Par nature et par vocation, le jardin historique est un lieu paisible favorisant le contact, le silence et l'écoute de la nature. Cette approche quotidienne doit contraster avec l'usage exceptionnel du jardin historique comme lieu de fête.

Il convient de définir alors les conditions de visite des jardins historiques de telle sorte que la fête, accueillie exceptionnellement, puisse elle-même magnifier le spectacle du jardin et non le dénaturer ou le dégrader.

Article 20

Si, dans la vie quotidienne, les jardins peuvent s'accommoder de la pratique de jeux paisibles, il convient par contre de créer, parallèlement aux jardins historiques, des terrains appropriés aux jeux vifs et violents et aux sports, de telle sorte qu'il soit répondu à cette demande sociale sans qu'elle nuise à la conservation des jardins et des sites historiques.

Article 21

La pratique de l'entretien ou de la conservation, dont le temps est imposé par la saison, ou les courtes opérations qui concourent à en restituer l'authenticité doivent toujours avoir la priorité sur les servitudes de l'utilisation. L'organisation de toute visite d'un jardin historique doit être soumise à des règles de convenance propres à en maintenir l'esprit.

Article 22

Lorsqu'un jardin est clos de murs, on ne saurait l'en priver sans considérer toutes les conséquences préjudiciables à la modification de son ambiance et à sa sauvegarde qui pourraient en résulter.

PROTECTION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

Article 23

Il appartient aux autorités responsables de prendre, sur avis des experts compétents, les dispositions légales et administratives propres à identifier, inventorier et protéger les jardins historiques. Leur sauvegarde doit être intégrée aux plans d'occupation des sols, et dans les documents de planification et d'aménagement du territoire. Il appartient également aux autorités responsables de prendre, sur avis des experts compétents, les dispositions financières propres à favoriser l'entretien, la conservation, la restauration, éventuellement la restitution des jardins historiques.

Article 24

Le jardin historique est un des éléments du patrimoine dont la survie, en raison de sa nature, exige le plus de soins continus par des personnes qualifiées. Il convient donc qu'une pédagogie appropriée assure la formation de ces personnes, qu'il s'agisse des historiens, des architectes, des paysagistes, des jardiniers, des botanistes.

On devra aussi veiller à assurer la production régulière des végétaux devant entrer dans la composition des jardins historiques.

Article 25

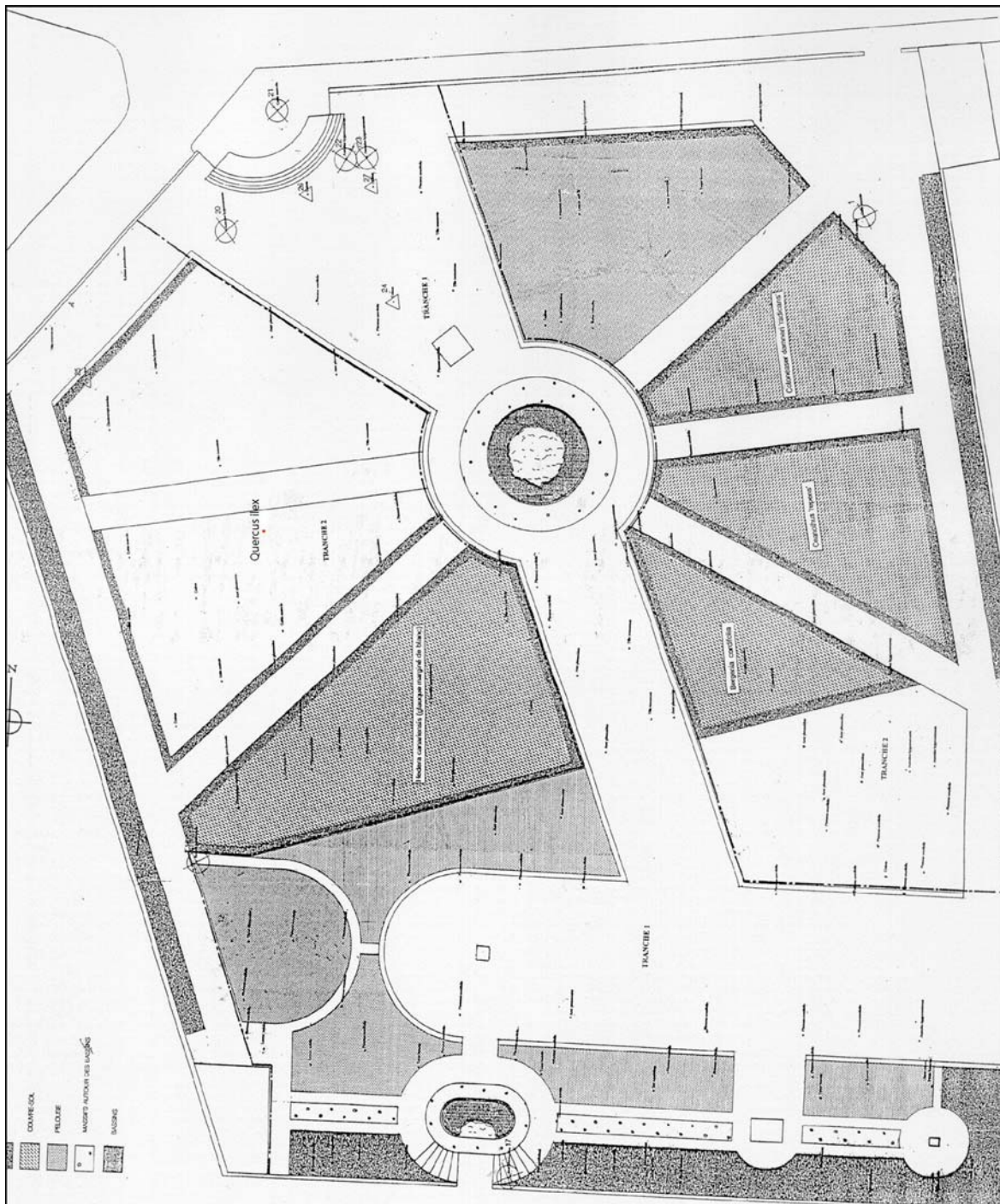
L'intérêt pour les jardins historiques devra être stimulé par toutes les actions propres à valoriser ce patrimoine et à le faire mieux connaître et apprécier: promotion de la recherche scientifique, échange international et diffusion de l'information, publication et vulgarisation, incitation à l'ouverture contrôlée des jardins au public, sensibilisation au respect de la nature et du patrimoine historique par les mass- média. Les plus éminents des jardins historiques seront proposés pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial.

NOTA BENE

Telles sont les recommandations appropriées à l'ensemble des jardins historiques du monde.

Cette Charte sera ultérieurement susceptible de compléments spécifiques aux divers types de jardins liés à la description succincte de leur typologie.

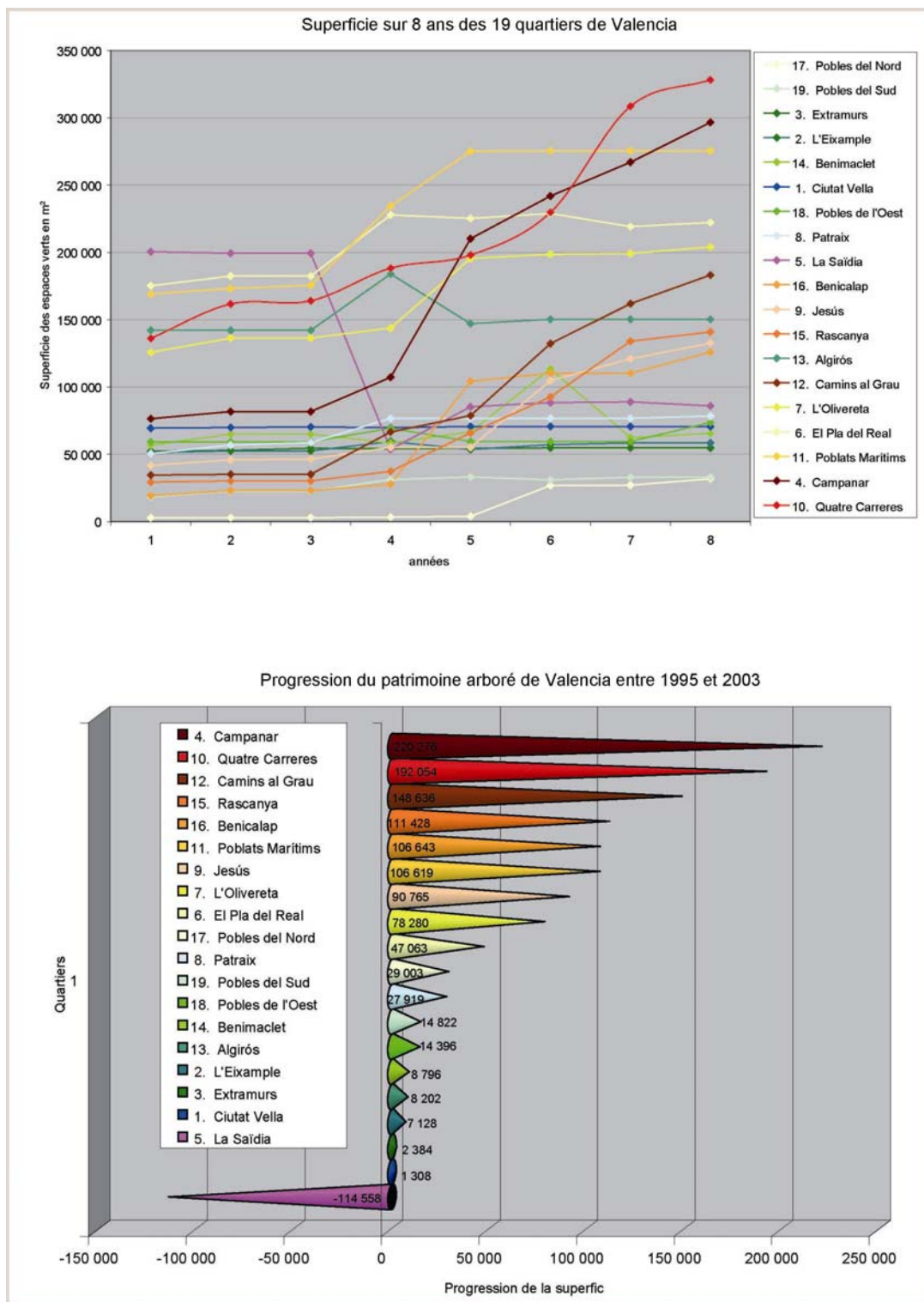
ANNEXE X : PLAN DE L'AMENAGEMENT DU PARC JEAN HUGO (LUNEL, HERAULT)



ANNEXE XI : EVOLUTION DU COUVERT ARBORE DE VALENCIA

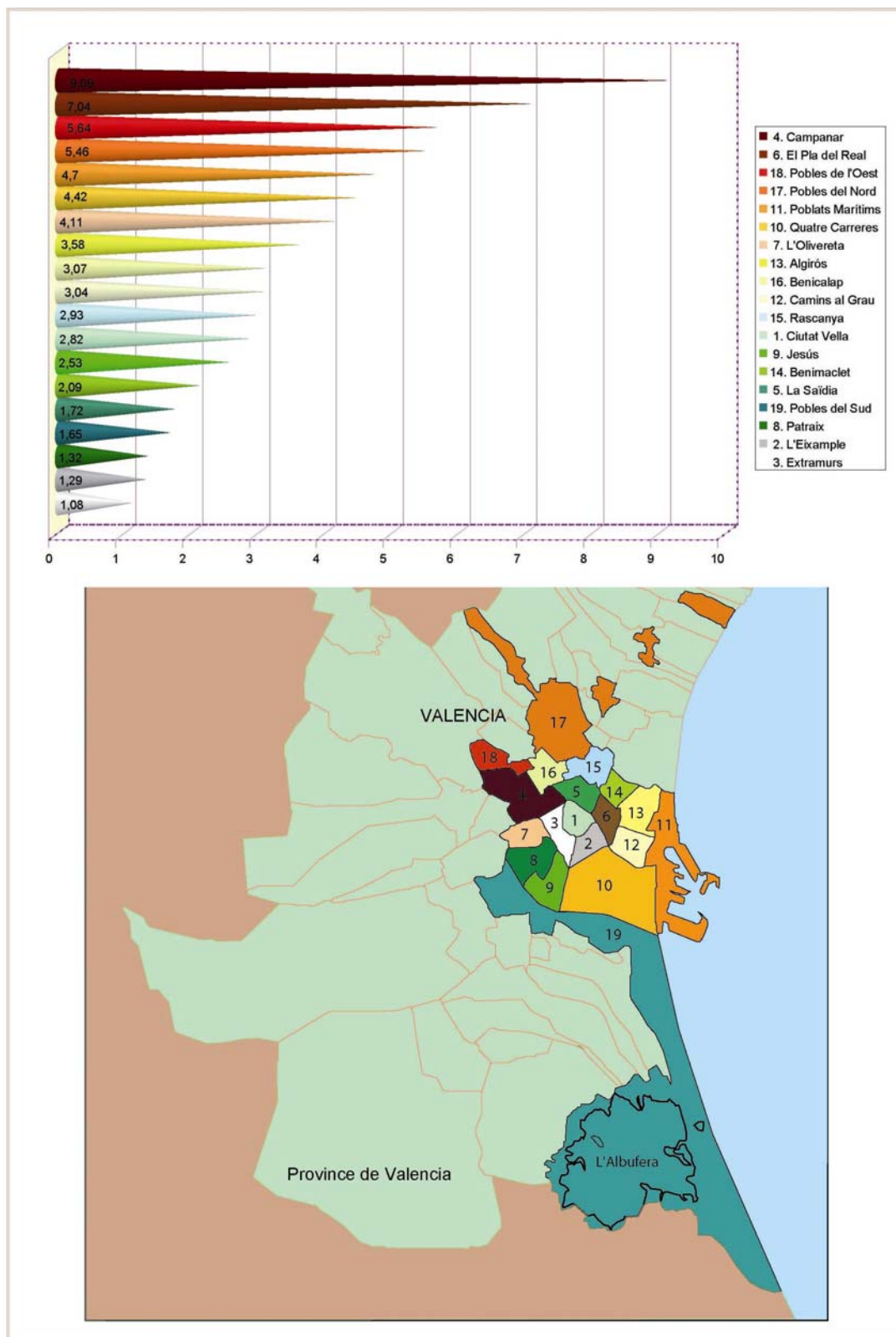
DE 1995 A 2003

D'après les données annuelles des services municipaux de la ville de Valencia



m² d'espaces verts par habitant dans la commune de Valencia

(la norme étant de 10 m² par habitant)



**ANNEXE XII : PLANS DES PRINCIPALES RUES DE FIRENZE
COMPLANTEES EN CHENE VERT**

Zone	Quantité	Zone	Quantité
Place Elia Dalla Costa	1	Avenue G. Galilei	206
Rue Piagentina et rue Campofiore	6	Place M. d'Azeglio	16
Rue Boseli	4	Jardin di L.no del Tempio	10
Rue del Podesta - Santa Lucia	14	Jardin di L.no Pecori Giraldi	14
Rue di Tozzoli	2	Place F. Ferrucci	8
Rue reims	3	L.no B. Cellini	8
Rue Sestese - PEEP di Castello	12	Jardin delle rose	7
Rue Piccini	5	Avenue G. Poggi	173
Rue G. D'annunzio	33	Rampe dei Bastioni	7
Avenue G. Verga et Rue F. Tozzi	12	Place G. Poggi	7
Rue Lungo l'Affrico	3	Jardin de la place G. Poggi	8
Place G. Ferraris	13	Jardin de la Forteresse da basso	64
Place S. Gervasio et Protasio	10	Placette Caduti nei Lager	10
Rue Salvador Allende	9	Rue G. Spadolini	14
AvenueA. Guidoni	9	Avenue Strozzi	15
Rue Tavanti	14	Place Adua	3
Place GB. Giorgini	5	Place dell'Unita	3
Place Pietro Leopoldo	8	Avenue F. Redi	22
Rue Calatafami	30	Rue F. Mariti	25
Rue Isonzo	5	Avenue Morgagni	84
Rue tagliamento	15	Rue Guasti	7
Place Francia	7	Rue Gianni	11
Rue Finlandia	6	Place della Costituzione	35
Jardin de L.no Torrigiani	1	Rue dello statuto	12
Place di castello	4	Jardin dell'orticoltura	12
Place T. Tasso	10	Place della libertà	40
Place Santo Spirito	3	Place dell'indipendenza	27
Total : 1092			

Viale Giovanbattista Morgagni : 84 chênes verts



Viale Galileo Galilei : 206 chênes verts

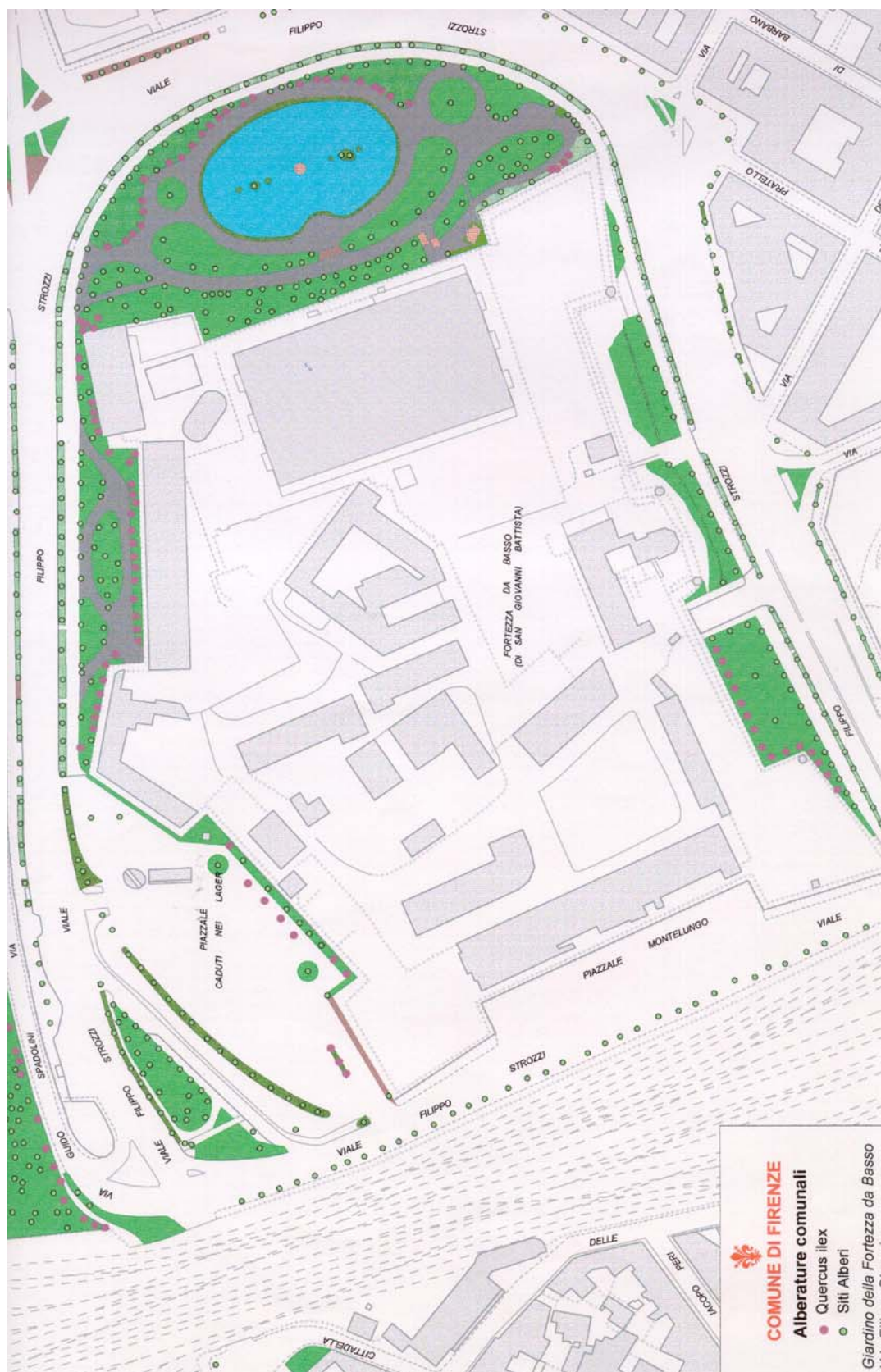


Viale Giuseppe Poggi : 173 chênes verts


Rampe dei Bastioni : 7 chênes verts



Jardin de la « Fortezza da Basso » : 64 chânes verts



ANNEXE XIII : FASCICULE DU CONCOURS SCOLAIRE SUR LES ARBRES REMARQUABLES DE LA REGION TOSCANE




Dip. delle Politiche Territoriali e ambientali

Alberi Monumentali in Toscana

Concorso scolastico 2002/2003

La Regione Toscana, (Dip. delle Politiche Territoriali e ambientali - Area "tutela e valorizzazione delle risorse ambientali" e Dip. delle Politiche Formative e dei Beni Culturali - "Servizio Educazione - Istruzione") e il WWF Italia - ONLUS Sezione Regionale Toscana promuovono un progetto per le scuole finalizzato all'informazione ed educazione ambientale sul tema degli alberi monumentali, progetto a cui hanno aderito la Federazione Italiana Parchi e Riserve Naturali - Coordinamento Regionale Toscano, il Parco Regionale delle Alpi Apuane e il M.I.U.R. - Ufficio Scolastico Regionale per la Toscana.


Il concorso è inserito nel Programma di attività di cui al punto 4.3 del "Documento regionale per la partecipazione al progetto informazione, formazione ed educazione ambientale - IN.F.E.A. - per il biennio 2002-2003", approvato con deliberazione G.R. n. 537 del 27 maggio 2002.




WWF Italia - ONLUS
Sezione Regionale Toscana


Alberi Monumentali in Toscana

Concorso scolastico 2002/2003




INFORMAZIONI ■ VALORI DEGLI ALBERI ■ PROPOSTE DIDATTICHE







Parco Regionale Alpi Apuane



M.I.U.R. - Ufficio Scolastico Regionale per la Toscana



Federparchi - Coordinamento Regionale Toscano

Identificativo della segnalazione (1)	Data _____ Classe _____ N° alunni _____ Scuola _____ Via _____ n° _____ C.A.P. _____ Comune _____ Prov. di _____ Tel. _____ E-mail _____	 Scheda di rilevamento Alberi monumentali fasc-simile
Localizzazione (2)	N° elemento C.T.R. _____ Scala 1: _____ Coordinate X (E) _____ Y (N) _____ Comune _____ Prov. di _____ Località _____ (Se inserita in Area protetta) denominazione Area Protetta _____	
Proprietà (3)	Ditta proprietaria _____ Partita catastale _____ Foglio e particella _____	
Caratteristiche e descrizione floristica e dendrometrica (4)	(a) Denominazione locale _____ (b) Genere e Specie _____ (c) Varietà _____ (d) Altezza (stimata) _____ (e) Circonferenza a 1,30 m _____ (f) Area di insidenza _____ (g) Età (stimata) _____	
Condizioni fitosanitarie (5)	Stato di conservazione _____ Entità e localizzazione dei danni _____ Causa dei danni _____ Esposizione a rischi diversi _____ Tipologia rischi _____ Misure di conservazione/protezione adottate _____ da adottare _____	
Descrizione grado di visibilità (6)	_____ _____ _____	
Descrizione caratteristiche monumentali, storico-culturali, paesaggistico-ambientali alla base della segnalazione (7)	_____ _____ _____ _____	
Documentazione da allegare (8)	(a) Documentazione fotografica (b) Cartografia con localizzazione albero e area di pertinenza (c) Documentazione previsioni urbanistiche	

Elenco degli alberi monumentali

archiviati dalla Regione Toscana

Num.	Provincia	Comune	Località	Genere/Specie	Nome Comune	Denominazione locale	Alt. (m)	Circ. a 1,30 m (cm)	Età stimata
1	Arezzo	Sestino	R.N. Sasso di Simone	Fagus sylvatica	Faggio	Faggio del Sasso	12	310	>200
2	Arezzo	Sansepolcro	R.N. Alpe della Luna	Quercus cerris	Cerro		20,5	330	>250
3	Arezzo	Sansepolcro	R.N. Alpe della Luna	Fagus sylvatica	Faggio		18	480	>200
4	Arezzo	Sansepolcro	R.N. Alpe della Luna	Castanea sativa	Castagno		20,1	630	>300
5	Arezzo	Pieve S. Stefano	R.N. Alta V. del Tevere	Quercus cerris	Cerro		18	452	300
6	Arezzo	Bibbiena	Marena	Quercus crenata	Cerro - sughera		22	380	150
7	Lucca	Pietrasanta	Villa Bel Colle	Castanea sativa	Castagno		11	600	500
8	Lucca	Pietrasanta	S. Caterina	Olea europaea	Olivo		8	1.420	>2000
9	Grosseto	Pitigliano	Plaza della Repubblica	Platanus hybrida	Platano		12	336	90
10	Arezzo	Bucone	Foggio Amaro	Quercus ilex	Lectio		12	350	300
11	Arezzo	Bucone	Petraviva	Taxus baccata	lasso		16	375	>300
12	Firenze	Bagno a Ripoli	Fattoria Belmonte	Quercus robur	Farnia	Lectio dell'Anella	20	560	>500
13	Firenze	Firenze	Montignano	Quercus robur	Farnia	Quercia di Mantignano	20	280	>100
14	Firenze	Firenze	Villa Favardi	Cedrus libani	Cedro		24	580	
15	Firenze	Firenze	Villa Fabbricotti	Cedrus libani	Cedro		27	750 a terra	200
16	Firenze	Firenze	Le Cascine	Quercus pedunculata	Farnia	Albero della pace	29	447	
17	Firenze	Firenze	Villa di Rusciano	Jubaea chilensis	Palma		14	348	
18	Firenze	Firenze	Salvatino	Gleditsia triacanthos	Spino di Giuda		23	535	
19	Firenze	Firenze	Pie Vittorio Veneto	Ulmus minor	Olmo		23	310	
20	Firenze	Firenze	Scuola V. Veneto	Celtis australis	Bogliaro		15	588	200
21	Lucca	Viareggio	Farco M.S.R.M.	Quercus ilex	Lectio		12	515	
22	Lucca	Viareggio	Farco M.S.R.M.	Quercus robur	Farnia		22	435	
23	Pisa	Vecchiano	Farco M.S.R.M.	Taxodium distichum	Cipresso calvo		22	340	>100
24	Pisa	Vecchiano	Farco M.S.R.M.	Quercus robur	Farnia	Quercia del Cinto	13	550	>100
25	Pisa	Vecchiano	Farco M.S.R.M.	Populus alba	Pioppo		31	350	
26	Pisa	San Giuliano	San Giuliano	Quercus ilex	Lectio		14	400	
27	Pisa	Pisa	Parco M.S.R.M.	Quercus suber	Sughera		10	241	
28	Firenze	Vaglia	Villa Demidoff	Quercus cerris	Cerro		38	680	>300
29	Firenze	Vaglia	Villa Demidoff	Quercus robur	Farnia		21	678	>300
30	Firenze	Vaglia	Villa Demidoff	Platanus hybrida	Platano		25	480	>150
31	Livorno	Piombrino	Baratti - Populonia	Quercus pubescens	Roverella	La Querciona	30	445	
32	Livorno	Piombrino	ANPIL La Strepala	Quercus robur	Farnia		18	400	
33	Pistoia	Lamporecchio	Mastromarco	Quercus pubescens	Roverella	Il Quercione	20	440	
34	Firenze	Montione	S. Antonio	Quercus ilex	Lectio	Il Lectione	16	460	
35	Firenze	Montione	Castelfalfi	Jubaea chilensis	Palma		12	390	
36	Firenze	Firenze	Oro Botanico	Zelkova serrata	Zelkova		26	397	118
37	Firenze	Firenze	Oro Botanico	Taxodium mucronatum	Tassodio		20,5	610 a 50 cm.	115
38	Firenze	Firenze	Oro Botanico	Taxus baccata	Tasso		18	380	285
39	Firenze	Firenze	Oro Botanico	Quercus suber	Sughera		30	427	200
40	Arezzo	Castelnuovo	Ber. Geggiano	Quercus pubescens	Roverella	Quercione di Geggiano	18	420	
41	Arezzo	Arezzo	ANPIL Bosco di Sarg.	Quercus ilex	Lectio	Il Fretone	14	410	
42	Grosseto	Cinigiano	R.N. Poggio all'Olmo	Pyrus amigdaliformia	Pero selvatico	Lectio di Ginicche	11	292	
43	Grosseto	Cinigiano	R.N. Poggio all'Olmo	Juglans regia	Noce		13	250	
44	Grosseto	Monterotondo	Mar.Pod. Rissecco	Olea europaea	Olivo		6,5	390	500
45	Grosseto	Roccastrada	San Martino	Castanea sativa	Castagno		20	1000	900
46	Firenze	Vinci	V.P. Decimo	Quercus ilex	Lectio	La Lectia	20	600	400
47	Arezzo	Cortona	Gabbiano	Quercus ilex	Lectio	Lectio di Faltognano	11	460	230
48	Arezzo	Arezzo	Le Bigonai	Quercus robur	Farnia	Quercia di Luca	22	532	500
49	Arezzo	Anghiari	Le Bigonai	Castanea sativa	Castagno		15	960	300

**ANNEXE XIV : LISTE DES ESPECES PRESENTES INITIALEMENT DANS LE
SQUARE PLANCHON**

Arbres à haute tige et résineux préconisés pour le square Planchon par les frères Bühler en 1858 :
Archives municipales de Montpellier ; in dossier « Square Planchon de 1857 à 1947 :
2/17/3/3, série 207 ».

1 : 1 cupressus torulosa	23 : 3 cactus
2 : 3 tulipiers	24 : 2 agaves
3 : 3 ginerium argenteum	25 : 7 érables planes
4 : 1 pin sapo	26 : 1 pavia rubicon
5 : 1 liquidambar capal	27 : 3 planera crenata
6 : 2 saules pleureurs	28 : 4 érables negundo
7 : 3 sterculia	29 : 4 sophoras du Japon
8 : 1 ginkgo biloba	30 : 1 yuca alaefolia
9 : 1 magnolia rotundifolia des anglais	31 : 5 melia azedarach
10 : 1 cèdre deodora	32 : 6 melia azedarach
11 : yuca gloriosa	33 : 3 acacias visqueux
12 : araucaria imbricata	34 : 7 tilleuls argentés
13 : 1 cupressus punebri	35 : 2 maclura
14 : 1 araucaria brasiliensis	36 : 9 pins à pignon
15 : 2 magnolias de la galissonière	37 : 3 platanes
16 : 1 welingtonia gigantea	38 : 4 mimosas julibrisin
17 : 1 magnolia grandiflora	39 : 1 palmier
18 : 1 libocudrus	40 : 5 érables planes
19 : 5 catalpa	41 : 5 mimosas julibrisin
20 : 1 mimosa dealbata	42 : 3 azedarach
21 : 1 virgilia lutea	43 : 3 marronniers blancs
22 : 1 chamaerops humilis	44 : 4 platanes

Les marronniers, ginkgo et tulipiers ne doivent pas être taillés du tout.

Il existe également la liste détaillée des 307 arbustes.

ANNEXE XV : BREVE CHRONOLOGIE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE FORESTIERE

Texte en violet : Faits spécifiques à la Méditerranée
 Texte en vert : Premiers écrits scientifiques guidant la gestion forestière

ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'HISTOIRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE FORESTIERE	
1291	✓ Ordonnance définissant le rôle des maîtres des Eaux et Forêts ; enquêteurs, inquisiteurs et réformateurs.
1318	✓ Philippe V crée une administration des forêts de la couronne, les Maîtrises et institue des tribunaux forestiers, les tables de marbre.
1346	✓ Philippe VI édicte une ordonnance sur l'administration des forêts qui prescrit la généralisation des coupes réglées par planification.
1376	✓ Ordonnance de Charles V qui confirme ces dispositions et souhaite réglementer les droits d'usage. Ces mesures sont les fondements des lois forestières ultérieures.
1397	✓ Ordonnance réservant la chasse au roi et au gentilhomme. L'alimentation carnée est avant tout un signe de rang social.
1515	✓ Ordonnance de François 1 ^{er} interdit aux non nobles de chasser lièvres, hérons, perdrix et faisans. Plus tard interdiction de chasser les bêtes rousses ou noires et les gibiers.
1535	✓ Seul le parlement de Montpellier réussit à faire rétablir les roturiers dans leur droit de chasse.
1580	✓ « <i>Discours admirable, de la nature, des eaux et des fontaines</i> » de Bernard Palissy
XVIème	✓ Constitution des cartes forestières
1661	✓ Colbert est nommé conseiller ordinaire au conseil et intendant des finances en charge des Eaux et Forêts. ✓ Novembre : enquête sur l'état des forêts menée par quatre commissaires.
1663	✓ 10 mars : instruction à l'usage de ces commissaires pour mener à bien la réformation.
1669	✓ Fin de la réformation ✓ 13 Août : ordonnance de la grande réformation des forêts royales.

ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'HISTOIRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE FORESTIERE	
1719	✓ « <i>Plusieurs mémoires sur la physiologie des végétaux ligneux</i> » de Buffon.
1755-1767	✓ « <i>Traité des arbres et des arbustes</i> », « <i>La physique des arbres</i> », « <i>Des semis et plantations des arbres et de leur culture</i> »... de Henri Louis Duhamel de Monceau.
1790	✓ 7 septembre : suppression des maîtrises.
1791	✓ Création d'une conservation générale des eaux et forêts.
1792	✓ 28 août : nouveau décret qui annule tous les partages et les triages défavorables aux communes et ordonne la révision des cantonnements par les tribunaux des districts.
1795	✓ 13 décembre : arrêté demandant la nomination d'une commission pour présenter un projet de résolution sur l'administration forestière.
1796	✓ 1 ^{er} Août et 9 septembre : présentation du projet qui est à l'origine de l'organisation d'une nouvelle administration
1797	✓ « <i>Essai sur la théorie des torrents et des rivières</i> » de Fabre (citoyen).
Fin XVIIIème-début XIXème	✓ Carte de Cassini
1801	✓ 29 mai : instruction proposée afin de réduire très fortement les attributions des préfets en matière forestière et de leur ôter tous les moyens de surveiller et de réprimer les délits forestiers. ✓ Début du questionnement sur un possible reboisement des dunes de Sologne, de Gascogne et des Landes.
1802	✓ « <i>Harmonie hydrovégétale et météorologie</i> de F.A., Rauch.
1807	✓ Création du cadastre.
1812	✓ « <i>Traité sur l'aménagement des forêts</i> » de Dralet.
1818	✓ « <i>Régénération de la nature végétale, ou recherches sur les moyens de recréer, dans tous les climats, les anciennes températures et l'ordre primitif des saisons, par des plantations raisonnées, appuyées de quelques vues sur le ministère que la puissance végétale semble avoir à remplir dans l'harmonie des éléments</i> » de F.A., Rauch.
1819	✓ « <i>Projet de boisement dans les Basses-Alpes</i> » de P.H., Dugied.

ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'HISTOIRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE FORESTIERE	
1820	✓ Octobre : l'administration forestière retrouve son indépendance.
1823	✓ Initiation du projet de texte législatif réformant les forêts.
1824	✓ Avril : ordonnance qui crée la direction générale des forêts. ✓ 1 ^{er} décembre : création de l'école forestière de Nancy.
1825	✓ « <i>Traité général des Eaux et forêts</i> » de Baudrillart.
1827	✓ 21 mai : Code forestier.
1837	✓ « <i>Cours élémentaire de culture des bois</i> » de Lorentz et Parade.
1855	✓ « <i>Les ouvriers européens</i> » de Frédéric Le Play.
1860	✓ 28 juillet : loi sur le reboisement des montagnes qui y est décrété d'utilité publique.
1863-1864	✓ « <i>Réforme sociale</i> » de Frédéric Le Play.
1864	✓ Réorientation de la loi sur le reboisement en montagne : engazonnement de certaines parcelles.
1878	✓ « <i>Etude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes</i> » de P., Demontzey.
1881	✓ « <i>Constitution essentielle de l'Humanité</i> » de Frédéric Le Play.
1882	✓ Le contrôle de l'usage des sols est donné à l'administration forestière. ✓ Loi du 4 avril sur la restauration et la conservation des terrains en montagne.
1888	✓ 14 janvier : administration forestière.
1891	✓ Première société des « amis des arbres » (Nice).
1898	✓ L'administration forestière reprend son titre d'administration des eaux et forêts.
1908	✓ Première société forestière provençale, le Chêne.
Début XXème	✓ Développement des sociétés forestières en Espagne, en Italie et en Grèce.

ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'HISTOIRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE FORESTIERE	
1909	✓ Discours de Robert Hickel à Madrid sollicitant le regroupement des scientifiques méditerranéens.
1913	✓ Loi du 2 juillet sur le reboisement et la conservation des forêts privées. ✓ Loi du 6 juillet sur la gestion contractuelle des forêts privées ou loi Audiffred. ✓ Complément de la loi de 1882 sur la restauration des terrains en montagne.
1914-1918	✓ Développement de la photographie aérienne qui devient un support fiable pour la représentation quantitative des forêts.
1922	✓ Loi relative aux forêts de protection. ✓ Edition du premier numéro de « <i>Silva mediterranea</i> ».
1934	✓ Nouvelle loi sur les reboisements en montagne. ✓ Décret exonérant d'impôts fonciers pendant trente ans les reboisements.
1946	✓ Constitution de conseils départementaux de la propriété forestière non soumise. ✓ Le 30 septembre, création du Fond Forestier National.
1948	✓ « <i>Silva mediterranea</i> » devient un organe statutaire de la FAO des nations-unies.
1960	✓ Loi du 22 juillet sur la création des parcs naturel nationaux. ✓ Association technique pour la vulgarisation forestière (deviendra plus tard l'Institut pour le Développement Forestier).
1961	✓ Premier service administratif pour la protection de la nature au sein des Eaux et Forêts.
1963	✓ Centre Régionaux pour la Propriété Forestière.
1964	✓ Création de l'Office National des Forêts (ONF).
1978	✓ Création de l'association « Forêt méditerranéenne ».
1979	✓ Soutien de la commission européenne à la recherche forestière en coopération.

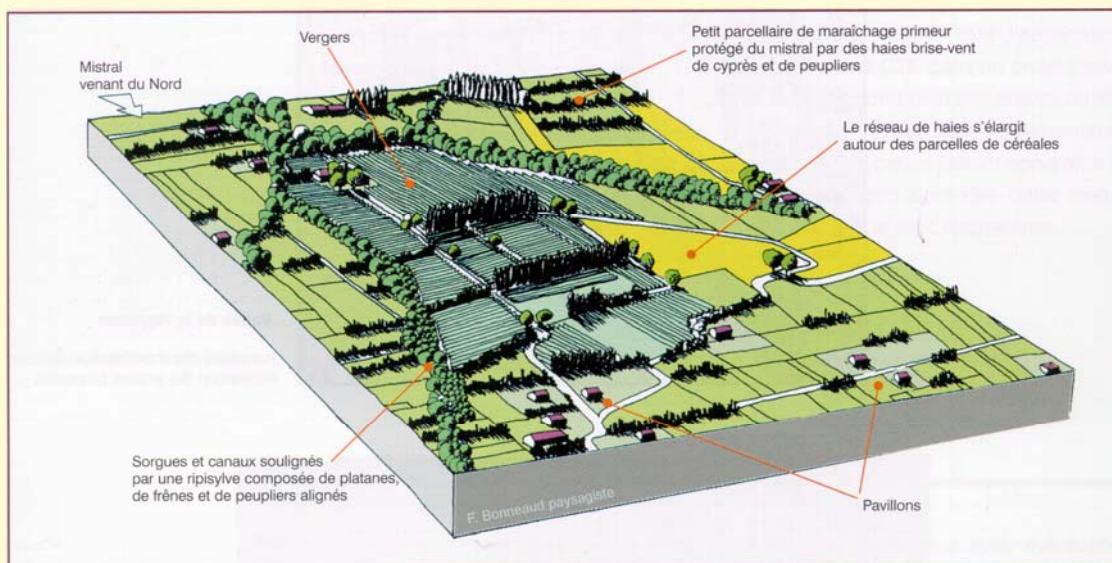
ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'HISTOIRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE FORESTIERE	
1985	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Loi du 4 décembre relative à la gestion, la valorisation et la protection des forêts. ✓ Création des Orientations régionales forestières (ORF), des directives et des orientations locales d'aménagement, des plans simples de gestion et des documents d'aménagement forestier. ✓ Soutien européen spécifique à la méditerranée par le biais du Programme Intégré Méditerranéen (PIM).
1996	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création de l'Association Internationale de la Forêt Méditerranéenne (AIFM)
1998	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sommet de la Terre à Rio définissant le concept de « gestion durable ». ✓ Rapport Bianco pour une nouvelle approche de forêt.
1999	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conférence d'Helsinki sur les forêts européennes. ✓ Création du Pan European Forest Certification (PEFC).
2000	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création le 8 mars du système de certification des forêts françaises. ✓ Organisation de ce système au niveau régional : création de l'association de certification forestière Languedoc-Roussillon (PEFC-LR).
2001	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Loi du 11 juillet entérine le Rapport Bianco en réorientant l'approche forestière vers une prise en compte de la multifonctionnalité et d'une gestion durable des couverts. ✓ Elaboration des Chartes Forestières de Territoire (CFT), des règlements types d'exploitation et des codes de bonnes pratiques (régionales) forestières. ✓ Création en juin de l'observatoire de la forêt méditerranéenne.
2003	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 projets de chartes forestières de territoire dans l'aire méditerranéenne sur 39 existants.
2004	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 29 juin : signature de la charte forestière du Luberon.

ANNEXE XVI : LE BLOC DIAGRAMME COMME OUTIL D'ANALYSE DU PAYSAGE

DANS LE COMTAT-VENAISSIN

Le bloc permet de comprendre les logiques fonctionnelles du paysage, de mettre en évidence ses caractères identitaires visuels, et d'en déterminer les principaux enjeux, pour proposer un parti paysager.

Principes d'organisation fonctionnelle du paysage du Comtat-Venaissin

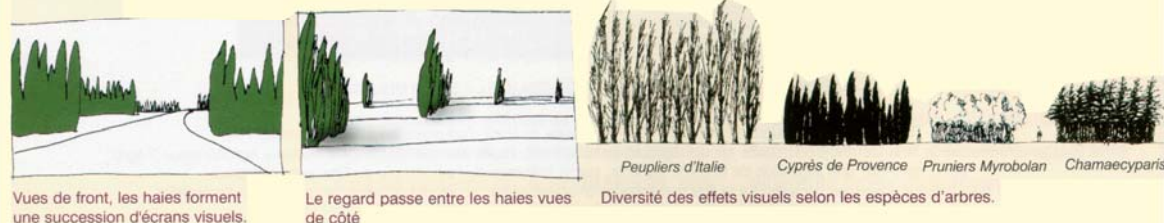


Détails des différentes composantes arborées avec leurs effets

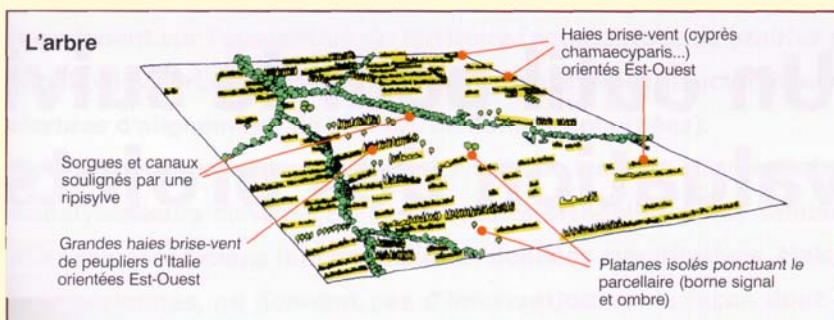
Les platanes



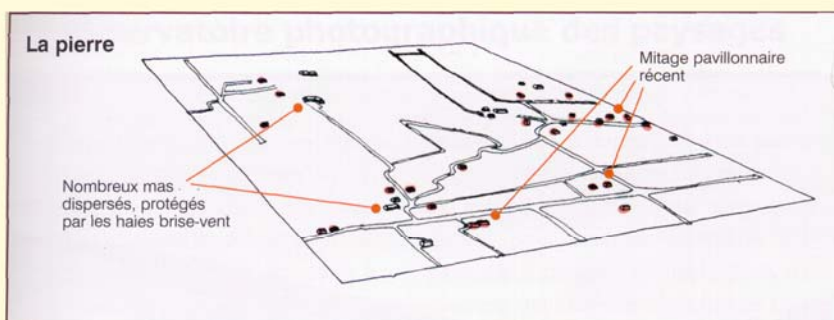
Les haies



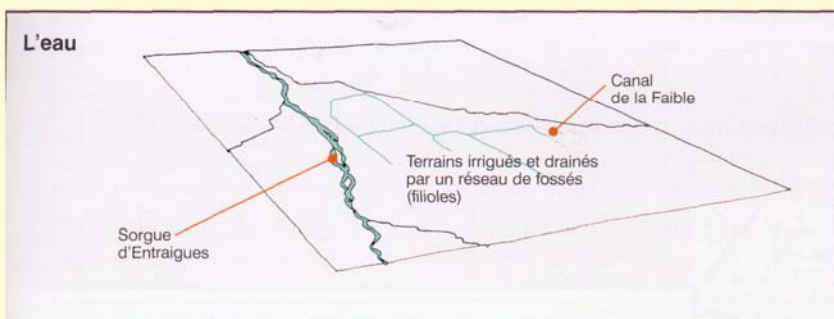
La décomposition du paysage suivant ses composantes principales



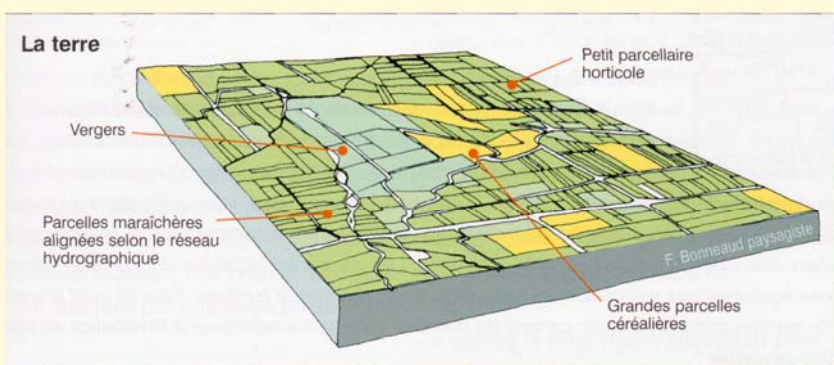
Enjeux : comment préparer la relève des arbres âgés ou malades pour maintenir les brise-vents et les structures paysagères arborées, nécessaires aux cultures et à la qualité du cadre de vie ?



Enjeux : la pression foncière du grand Avignon est de plus en plus importante. Comment organiser au mieux l'urbanisation à venir sans déstructurer ce système de huerta fragile ?



Enjeux : le Comtat-Venaissin est un ancien marais dont la mise en valeur est le résultat d'une gestion hydraulique agricole très fine qui permet également d'éviter les inondations. Comment adapter une gestion collective aussi fine en prenant en compte la diminution du nombre d'agriculteurs ?



Enjeux : comment maîtriser l'agrandissement de la taille des parcelles pour éviter la disparition des bordures fonctionnelles (fossés, haies), essentielles au bon fonctionnement de l'agro-écosystème céréalière et maraîcher ?

Le parti paysager proposé : faire de l'activité agricole une composante essentielle dans les projets de paysage péri-urbains.

ANNEXE XVII : NON PRESENTE EN FORMAT PDF

ANNEXE XVIII : CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

I. PREAMBULE***Pourquoi une charte forestière pour le Luberon ?***

L'outil « Charte forestière de territoire » est issu de la loi d'orientation forestière de 2001. Le parc naturel régional du Luberon est l'un des 20 sites-pilotes retenus en France pour l'expérimenter.

Face à la diversité des enjeux, à l'hétérogénéité des espaces forestiers et à la multiplicité des acteurs, **le souhait est de construire un projet commun dans une logique de concertation forte**, tant à l'échelle du territoire du Parc qu'au niveau local. Loin d'être un « document de plus » comme certains peuvent le craindre, le défi est d'inventer une nouvelle façon de travailler ensemble pour une meilleure cohérence et une participation de chacun dans la gestion. La Charte forestière de territoire couvre l'ensemble des 70 communes adhérentes au parc naturel régional du Luberon. Elle deviendra le futur volet forestier de la Charte du Parc qui prendra la forme d'un document intégrateur des attentes locales, des mesures de gestion, des réglementations et des politiques d'aménagement du territoire.

Espaces forestiers et milieux ouverts du parc du Luberon : caractéristiques et enjeux

Les espaces forestiers du parc naturel régional du Luberon sont constitués de pinèdes, de chênaies vertes et pubescentes, de cédraies, de hêtraies et de forêts alluviales (90 % environ des milieux naturels) ainsi que de milieux ouverts associés (garrigues et pelouses). Ils représentent 99 900 ha, soit près de 60 % du territoire.

- **Des atouts :**

- **un remarquable patrimoine naturel** avec une grande biodiversité liée à la mosaïque de milieux ouverts et cultivés, aux différents stades forestiers, aux zones humides, aux haies, etc.¹ et une réserve naturelle géologique concernant 31 communes²
- **un très riche patrimoine culturel et historique** (sites archéologiques datant du paléolithique au néolithique, oppida gallo-romains, patrimoine moyenâgeux, bories, aiguiers, charbonnières...)

¹ *Source PNRL* : 63 espèces de la flore sont protégées au niveau national, régional ou départemental ; 272 espèces de vertébrés sont protégées par les conventions internationales, 99 par les directives européennes et 194 au niveau national

² 28 sites fossilifères protégés et 27 communes en périmètre de protection soit environ 70 000 ha

- **des enjeux paysagers majeurs** (élément du cadre de vie, le paysage est diversifié grâce une mosaïque de milieux agricoles, ouverts et forestiers ; il est localement très sensible, ainsi, récemment, le site des Ogres a été classé au titre de la Loi Paysage)
- **une agriculture diversifiée** avec une diminution du nombre d'exploitations mais des superficies encore relativement stables³
- **des activités pastorales encore présentes**⁴
- **Des contraintes :**
- **des risques importants de feux**⁵
- **une faible valeur économique du bois** aggravée par la difficulté de sa mobilisation (relief, distances de débardage) : transformation en bois de feu pour le chêne et en pâte à papier, plaquettes utilisées dans les chaufferies-bois ou palettes pour le pin⁶. Pourtant, 1000 m³ de bois mobilisés en plus représenteraient en région PACA un emploi supplémentaire.
- **un fort morcellement de la propriété foncière** (2/3 des surfaces forestières sont privées avec, selon le cadastre, 18 863 propriétaires pour 42 798 ha classés en « bois » et seulement 38 % des propriétés font plus de 25 ha)
- **un déficit de gestion en domaine privé** (*source CRPF* : la procédure d'aménagement prévue pour les propriétés forestières de plus de 25 ha, le Plan simple de gestion, n'est mise en place que pour 20 % d'entre elles)
- **une place importante de la chasse** (il existe une société de chasse dans chacune des 70 communes du Parc avec environ 3 000 chasseurs pour la saison 2002-2003)
- **une fréquentation touristique croissante**, liée notamment à la randonnée⁷
- **une pression d'urbanisation forte**⁸

Faute de projets communs cohérents, il y a un manque de gestion des forêts en particulier en domaine privé. Les propriétaires forestiers sont nombreux et insuffisamment sensibilisés à la gestion forestière (ils sont souvent propriétaires d'anciennes parcelles agricoles de petites superficies aujourd'hui recolonisées par la forêt). L'assistance technique pour la forêt privée est réduite avec seulement un technicien du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) pour chaque département sur le territoire du PNRL, ainsi qu'une Coopérative forestière avec deux techniciens pour chaque département. Un outil est disponible, le Plan

³ *Source RGA 2000-datagreste* : entre 1988 et 2000, le nombre de chefs d'exploitation est passé de 2 111 à 1 488 et les superficies utilisées de 55 177 ha à 54 047 ha

⁴ *Source RGA 2000-datagreste* : diminution de l'élevage ovin et caprin de 258 des exploitations et 35 109 animaux en 1988 à 120 exploitations et 29 451 animaux en 2000

⁵ *Source Prométhée* : entre 1973 et 2003, il y a eu 1 189 départs de feu et 4 736 ha ont brûlé

⁶ *Source IFN* : les taux de prélèvements, d'environ 30%, sont très inférieurs à ceux du reste du territoire français qui sont de 65 % ; les gains sont souvent inférieurs aux coûts de gestion, à titre indicatif 6 à 7 €/m³ pour le pin destiné à la trituration, 21 €/T de bois vert transformé en plaquettes et 9 à 10 €/stère pour le chêne

⁷ *Source CDT Vaucluse – OT d'Avignon* : près de 4 millions de touristes ont été accueillis en Vaucluse en 2002 dont 192 800 visiteurs à l'Abbaye de Sénanque ; *source ONF* : quelque 30 000 personnes ont fréquenté les Gorges de Régallon entre juin et septembre 1999 et environ 60 000 la forêt de cèdres de Bonnieux

⁸ *Source RGP99 - INSEE* : 9 454 logements ont été construits entre 1990 et 1999, soit une augmentation de 12,6 % contre 9,4 % en moyenne nationale

simple de gestion (PSG), réservé aux entités foncières de plus de 25 ha (10 ha en région PACA). De plus en plus, les propriétaires ont d'autres objectifs que la production de bois tels que la chasse, la dimension paysagère, le pastoralisme, la récolte de menus produits, etc. mais les revenus en découlant sont réduits.

D'autres outils existent pour favoriser le regroupement et la gestion de petites parcelles qui souvent dominent dans des zones aux enjeux forts (Associations Syndicales Libres, groupements forestiers...). Comme ils étaient souvent peu adaptés, le CRPF a commencé à initier des **approches de gestion par massifs forestiers** et la nouvelle loi d'orientation forestière a créé le « **Plan de gestion concerté** » qui n'a pour le moment pas été expérimenté mais qui offre d'intéressantes potentialités. Les difficultés rencontrées sont identiques en forêts privées et publiques mais elles sont dans l'ensemble mieux surmontées pour ces dernières qui bénéficient de plus de moyens en personnel et en appuis financiers. Les **forêts publiques** du Parc (53 communales et 6 domaniales) sont gérées par **l'Office national des forêts** (ONF) sur la base des documents d'aménagement forestier qui prennent en compte depuis quelques années la biodiversité (notamment via le sylvopastoralisme), le risque incendie, les aspects paysagers, le contexte socio-économiques et les attentes sociales. Les options de gestion sont prises en concertation avec les autres acteurs et notamment la collectivité propriétaire pour les forêts communales.

Pour le moment, peu de projets associent les forêts publiques et privées à une échelle cohérente et la réalisation d'actions reste tributaires des aides financières disponibles et des moyens d'accompagnement (animation). Concrètement, ce que peut apporter une charte forestière de territoire c'est ce « projet concerté » qui encouragerait les acteurs à s'investir. L'engagement du Parc du Luberon, quant à lui, est encadré par sa Charte dans le volet forestier. Ces dernières années, différentes études ont été réalisées et des mesures de gestion ont été prises telles que la définition de secteurs de Valeur biologique majeure, la mise en place de la procédure Natura 2000, l'utilisation des mesures agri-environnementales en faveur de la biodiversité ou face au risque d'incendie,... Ponctuellement des approches de gestion intégrant le multi-usage face à des enjeux forts (risque d'incendie, maintien de milieux ouverts, etc.) ont été initiées en mobilisant les acteurs locaux.

- **Les enjeux et les objectifs qui en découlent ont été mis en évidence :**
- au travers d'un **diagnostic** sur la base d'un découpage en 22 unités cohérentes de gestion forestière du territoire du Parc
- par des **projets concertés entre les acteurs locaux** pour des actions concrètes sur des secteurs-tests, par exemple, l'opération en pinède privée morcelée sur le piémont Sud du Petit Luberon - commune de Cheval Blanc, le projet sylvo-pastoral sur le massif de Grambois-Beaumont de Pertuis-Mirabeau-La Tour d'Aigues 10 ans après incendie, ou encore la restauration du massif brûlé des communes de Pierrevert-Ste Tulle-Corbières et gestion d'interface entre village et massif
- grâce à un **audit patrimonial sur la forêt et les espaces naturels du Luberon** réalisé sur la zone de mise en oeuvre de la Charte forestière. Il a permis, sur la base d'un échantillon de 148 personnes représentant les différentes familles d'acteurs (toutes les communes du Parc, propriétaires forestiers, scientifiques, professionnels de la filière bois, associations diverses,

partenaires techniques, etc.), de connaître leur perception des enjeux environnementaux et de la gestion forestière quant à la situation présente de la forêt dans le PNRL, les qualités et problèmes majeurs rencontrés dans sa gestion, l'évaluation de l'action engagée, les différents avènements imaginés et les moyens de changement pour parvenir à une situation souhaitable

II. OBJECTIFS

Une forêt à entretenir en domaine privé comme public

L'absence de projet mobilisateur pour la forêt est globalement ressentie par les acteurs du Parc :

- la faible rentabilité de la forêt conduit à une mobilisation insuffisante de ses produits. Le propriétaire ou le gestionnaire n'investit pas en forêt ou seulement avec parcimonie et, au mieux, il récolte ce qui est commercialisable.
- parallèlement, les autres fonctions de la forêt – loisirs, chasse, cueillette etc. – prennent de plus en plus d'importance. Pourtant les retombées directes de ces nouvelles fonctions sociales pour le propriétaire restent pour le moment inexistantes.
- l'accroissement de la forêt en surface et en biomasse conduit dans les zones sensibles à aggraver le risque d'incendie. De nombreuses actions positives sont menées mais elles sont trop souvent ponctuelles, manquant de concertation et de vision sur le long terme. Il existe une volonté partagée de gérer la forêt par massif de taille suffisante et de dépasser les limites de propriété. Etant donné la diversité des enjeux, une meilleure transversalité et une meilleure cohérence dans la gestion sont donc à rechercher.

Il s'agira de :

- **Gérer la forêt à l'échelle des massifs en dépassant les limites de la propriété :**
 - favoriser des **stratégies d'aménagement par massif** concertées entre les différents partenaires
 - encourager la **réorganisation foncière** pour obtenir des territoires plus faciles à gérer **et éventuellement la maîtrise foncière publique** de sites à enjeux importants ou très morcelés pour lesquels les communes ou les départements ont une volonté forte de se positionner (acquisition par les collectivités et mobilisation de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles par le Département)
 - encourager le **travail en commun des gestionnaires publics comme privés** avec les partenaires locaux sur la base de conventions
 - favoriser la **gestion en forêt privée** par le biais notamment d'une adhésion des propriétaires à des opérations groupées
 - mettre en **cohérence les différentes mesures réglementaires et de gestion**
- **Utiliser le pastoralisme comme outil d'entretien de la forêt et des espaces ouverts :**
 - **soutenir et développer le pâturage en forêt et dans les milieux ouverts** lorsque cela s'y prête afin de satisfaire aux objectifs de sauvegarde des paysages, de prévention des incendies et de préservation de la biodiversité (diagnostics pastoraux, installation d'éleveurs, programmes d'équipements pastoraux et animation auprès des propriétaires, mesures contractuelles de type agri-environnementales)

- **prendre les précautions nécessaires lors de la définition du cahier des charges du pâturage** vis-à-vis des enjeux forestiers (en se basant sur un diagnostic précis des unités pastorales : zonage, calendrier, charge en bêtes, équipements)

• **Relancer la filière bois :**

- **diversifier la valorisation des peuplements résineux et feuillus** vers de nouveaux débouchés (bois-énergie par la production de plaquettes et bois d'oeuvre)

- favoriser l'**amélioration qualitative des peuplements de pins** d'Alep, sylvestre et maritime **et de cèdre** par une sylviculture (éclaircie et élagage) sur les stations forestières présentant de bonnes potentialités

- encourager les **ventes groupées dans les pinèdes privées morcelées**

- **respecter les règles de « bonne conduite » des taillis de chêne** (surfaces maximales, âge d'exploitation, préservation de bosquets, précautions paysagères)

- expérimenter la **qualification des exploitants forestiers à la gestion durable des forêts** (formation, documentation...)

- **encourager les débouchés locaux dans la construction** (ossatures bois, aménagements intérieurs...)

- réfléchir, dans les situations qui l'exigent, à un **schéma de desserte concerté pouvant assurer différentes fonctions**

• **Améliorer la politique de prévention des incendies de forêts :**

- permettre la réalisation et l'entretien des **ouvrages et équipements nécessaires à la Défense forestière contre les incendies**

- participer à la **pérennisation des coupures de combustibles** ou pare-feu existants (par le pastoralisme ou le brûlage dirigé) **et favoriser la création de nouvelles coupures** (diagnostics techniques, négociation foncière)

- favoriser le maintien des **interfaces et enclaves agricoles** ou leur restauration par réhabilitation de friches (notamment avec le retour des cultures traditionnelles d'oliviers ou d'amandiers en terrasses)

- mener une **sylviculture adaptée, de type « DFCI », des boisements** dans les zones à risque fort (protection de village et interfaces de massifs : diagnostic, animation, mobilisation de bois)

- **conserver toute la vigilance quant à la protection des forêts contre l'urbanisation** et agir sur les situations existantes à risques (respect du débroussaillage obligatoire dans les zones « mitées », Plan de prévention des risques d'incendies de forêt, réduction de « pouidrières »)

• **Dans le cadre de l'utilisation durable des ressources naturelles, la chasse participe à la gestion écologique des territoires et assure une exploitation raisonnée des espèces chassées :**

- les schémas cynégétiques départementaux seront l'occasion de **mettre en oeuvre ces principes à une échelle cohérente d'unité de massif**

Préserver les équilibres naturels et la diversité biologique

Les milieux naturels sont marqués par une évolution récente du couvert végétal dans le Luberon (visible notamment à partir de l'analyse des photos aériennes). Elle démontre la dynamique végétale en cours dans notre région depuis au moins un demi-siècle, conséquence d'une déprise agricole et d'une transformation du monde rural portant atteinte à la sauvegarde des espaces ouverts intéressants en termes de biodiversité et de paysage.

L'utilisation non raisonnée des ressources naturelles, certaines pratiques, voire l'absence de gestion peuvent menacer les milieux et les espèces remarquables ou le patrimoine paysager et culturel.

Il s'agira de :

- **Veiller à la gestion et à la conservation des milieux et des espèces sensibles en termes de biodiversité :**

- **préserver les écosystèmes forestiers d'intérêt majeur** par des formes de protection adaptées (chênaie pubescente à houx, hêtraies sèches, forêts alluviales, écosystèmes forestiers matures, etc.)

- **inciter à l'éclaircie du chêne pubescent** pour une évolution vers la futaie plutôt que la coupe rase sur les stations présentant de bonnes potentialités

- **identifier des zones de peuplements forestiers à laisser vieillir** sans intervention (réserve biologique intégrale)

- **favoriser la maturation de peuplements forestiers choisis** par une gestion adaptée

- **identifier les milieux ouverts intéressants** nécessitant une gestion conservatoire

- **faire appliquer les mesures réglementaires incontournables** (circulation sur les pistes, arrêtés de protection de biotope, réserve géologique, etc.) par convention avec l'ONF, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et/ou la gendarmerie

- **appliquer les règles de gestion sylvicole favorables à la biodiversité**

- **Préserver le patrimoine paysager et culturel :**

- **prendre en compte l'aspect paysager** lors de la réalisation de travaux (respect notamment des recommandations formulées dans les études paysagères disponibles)

- **préserver, voire mettre en valeur, les éléments du patrimoine rural et les traces d'activités anciennes**

- **Veiller à la protection des sols et à la régulation des régimes hydriques :**

- **veiller à la protection des sols et des milieux** menacés ponctuellement par la surfréquentation et notamment la pratique anarchique de la circulation de véhicules 4X4, de motos de trial et de "QUADS "

- **appliquer les préconisations de gestion des ripisylves (forêts de berges et alluviales)** en se référant pour le bassin du Calavon au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et au contrat de rivière

Accueillir le public - Eduquer, sensibiliser et former les acteurs et les usagers de la forêt

Les usages de l'espace forestier sont nombreux et parfois sujets à conflits. Les usages de loisirs, à l'exception de la chasse, sont assez peu organisés et il y a très peu de lieux de

rencontre entre les différentes catégories d'usagers. Les propriétaires forestiers privés sentent de plus en plus que la forêt leur échappe, car d'autres acteurs se l'approprient (les usagers voire les institutions à travers certains projets) sans forcément respecter le droit de propriété. De nombreux conflits, d'incohérence de gestion ou d'incompréhension quant à la réalisation de certaines actions, sont liés à un manque de sensibilisation ou de connaissance des milieux naturels et de leurs enjeux.

Il s'agira de :

- **Concilier les usages :**

- favoriser la **rencontre et la médiation entre les différents usagers de la forêt** (convention fixant les règles de cohabitation)
- améliorer l'organisation de **l'accueil du public et la gestion des sites sensibles** par le biais en particulier de conventions de services entre propriétaire(s) et collectivité
- dans le cadre d'une gestion durable des massifs forestiers, **les initiatives d'accueil du public** portées par les collectivités ou propriétaires privés seront analysées et discutées avec les techniciens compétents au regard des enjeux en présence (en domaine privé, l'Association Forêt Réseau Tourisme – Forestour - pourra être sollicitée à cette occasion)
- **assurer la présence d'agents de terrain** exerçant des missions d'application des réglementations et d'accès aux sites sensibles, de médiation, d'éducation, d'inventaires et de suivi ainsi que de surveillance

- **Eduquer, sensibiliser et former les acteurs et les usagers de la forêt :**

- **renforcer l'éducation des scolaires et des jeunes** à la forêt et ses différents enjeux
- **construire des formations à la forêt et sa gestion durable à l'attention des différentes catégories d'acteurs** (élus, guides, propriétaires, etc.)
- **impliquer les professionnels du tourisme et des loisirs et les représentants d'usagers** dans la préservation des milieux naturels et la conciliation des usages par la **sensibilisation des utilisateurs** en particulier le grand public (« code de bonne conduite des utilisateurs des espaces naturels » ou « charte de qualité »)

III. ELEMENTS METHODOLOGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE CES OBJECTIFS

Plusieurs niveaux d'engagement et d'action

Trois niveaux d'engagement :

- la « **Charte forestière du Luberon** » comme document cadre pour l'ensemble du territoire du parc du Luberon
- des « **Conventions de massif** » mises en place localement à une échelle cohérente et opérationnelle pour résoudre des difficultés de gestion ou engager les acteurs à travailler ensemble sur la base d'objectifs communs (exemple du massif de Grambois)
- des « **Conventions de services** » répondant à des demandes environnementales ou sociales (accueil du public, loisirs sportifs de pleine nature, biodiversité, pâturage, etc.), identifiant des projets concrets et contractualisant le rôle des partenaires (en particulier les propriétaires offrant des services et les demandeurs).

Les programmes d'actions seront définis et budgétisés :

- dans le « **Programme d'actions annuel du Parc** », pour les actions concernant le territoire du Parc dans son ensemble
- dans des « **Fiches actions annuelles** » découlant des conventions de massif

Des lieux de rencontre permettant de construire un projet commun pour la forêt et les espaces naturels

Il existe un potentiel pour une gestion durable et concertée, mais insuffisamment exploitée pour l'instant :

- la forêt sollicite des compétences très diversifiées mais les actions manquent encore d'interdisciplinarité
- les acteurs perçoivent les enjeux mais se reposent souvent sur le Parc
- de nombreuses structures existent mais elles restent trop cloisonnées et méconnues

Afin de mobiliser les différents acteurs, de favoriser les rencontres et la construction de projets communs, le souhait est de **créer un lieu d'échanges et de suivi de la gestion des espaces naturels** :

- Mise en place d'ateliers d'échanges progressivement dans chacun des 6 secteurs du Parc (Collines de Durance, Luberon oriental, Haut Calavon, Monts de Vaucluse, Petit Luberon, Grand Luberon), constitués d'échantillons d'acteurs représentatifs
- Information et consultation de la population (débats publics, forum internet, presse,...)
- Création d'une commission forêt- espaces naturels dépendant du Syndicat mixte du PNRL

Les règles de fonctionnement de ces ateliers d'échanges seront à définir pour assurer leur efficacité et éviter le risque d'essoufflement (disponibilité des techniciens, formations en amont des représentants des groupes d'acteurs, etc.).

L'articulation avec les différentes commissions départementales et la mise en cohérence des politiques à l'échelle du territoire seront assurées par la commission forêt-espaces naturels du PNRL et l'animateur.

Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de la charte forestière

Il s'agira de **pérenniser un poste d'animateur** qui permettra d'assurer la concrétisation des objectifs de la charte forestière, la mise en place et le suivi des ateliers d'échange.

Il faudra également solliciter les **moyens techniques et financiers** permettant la réalisation des diagnostics, l'animation opérationnelle et la concrétisation par des travaux.

Mettre en place un système de suivi-évaluation de la Charte forestière

Un système de suivi permettra **d'évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés et l'impact des actions sur la base d'indicateurs** (surface de travaux, nombre de conventions signées, surface de pâturage remise en valeur...) et de mesurer la satisfaction des acteurs et l'efficacité des méthodes.

ANNEXE XIX : LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE ET/OU PROTEGE

EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les protections réglementaires sont prises à différents niveaux selon les hauteurs des enjeux que constitue leur mise en oeuvre (décret en Conseil d'État pour les parcs nationaux, arrêtés préfectoraux pour la protection de biotope...) : elles consistent à interdire, restreindre ou limiter les usages dans les zones considérées en vue de protéger soit les habitats, soit les espèces, ou les deux.

- **Espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire**

- Les réserves naturelles ont pour vocation la préservation stricte de milieux naturels fragiles, rares ou menacés de haute valeur écologique et scientifique
- Les arrêtés préfectoraux de biotope réglementent l'exercice des activités humaines sur des périmètres de tailles très variables. Ils visent à préserver les biotopes nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées au plan national ou régional.
- La forêt de protection est un classement qui vise à protéger les sols contre l'érosion par le maintien de l'état boisé.
- Les réserves biologiques domaniales et forestières (intégrales ou dirigées) ont pour objectifs la préservation du patrimoine naturel remarquable et l'étude de la dynamique des écosystèmes.
- Les réserves naturelles volontaires correspondent à des terrains privés sur lesquels la flore et la faune sauvage sont protégées réglementairement à la suite d'une demande faite à l'État par le propriétaire.
- Les parcs nationaux protègent des territoires exceptionnels en leur zone centrale tout en favorisant le développement économique, social et culturel de leur zone périphérique.

- **Patrimoine naturel d'importance communautaire et internationale**

Les sites d'importance communautaire contribuent de manière significative à maintenir ou rétablir un type d'habitat naturel, une espèce, dans un état de conservation favorable et au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

- Les zones de protection spéciale sont désignées en application de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, appelée directive « Oiseaux ».
- Les zones Ramsar (convention Ramsar) découlent du traité, signé le 2 février 1971, relatif aux zones humides d'importance internationale comme habitat des oiseaux d'eau.
- Les réserves de la biosphère (programme Man and Biosphere) sont issues du programme lancé par l'Unesco pour constituer un réseau mondial de réserves de la biosphère combinant la conservation de l'espace et l'utilisation durable des ressources.

	Réserves naturelles 2001		Arrêtés préfectoraux de biotope 1999		Forêt de protection (code forestier) 2000		Réserves biologiques domaniales et forestières 1999	
	Espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire							
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Languedoc-Roussillon	15	16 264	20	4 056	11	12 895	7	1104
France métropolitaine	137	225 150	516	104 356	106	80 606	165	19 897

	Réserves naturelles volontaires 1999		Parcs nationaux 2001		Sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire 1999		Zones de protection spéciale 1999	
					Patrimoine naturel d'importance communautaire et internationale			
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Languedoc-Roussillon	10	2 807	1	88 086	57	297 151	10	116 039
France métropolitaine	139	16 097	6	350 852	1029	2 672 160	115	801 169

	Zones Ramsar 1998		Réserves de la biosphère 2001		Sites inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité 2001
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre
	Languedoc-Roussillon	1	41 798	1	298 000
France métropolitaine	15	691 439	8	825 289	81

**ANNEXE XX : TABLEAU RECAPITULATIF (NON EXHAUSTIF) DES CODES
REGISSANT LA LEGISLATION SUR LES ARBRES**

D'après Carvajal, P.M., 2001.

In *L'arbre, acquisition d'un statut*, DESS Aménagement rural et développement local

CODES	ARTICLES / LOIS / REGLEMENTS	PORTEE (EN BREF)
URBANISME	L.130-1 à L.130-6 R.130-1 à R.130-16 R.421-3-1et R.421-3-2	Définitions espaces boisés /protection/coupe/abattage Protection/coupe/abattage Travaux :(Protection/coupe)
ENVIRONNEMENT	L.110-1 et L.110-2 L.215-19 L.581-4	Dispositions générales Protection Interdiction d'affichage publicitaire
VOIRIE	R.116-2	Police de la conservation
FORESTIER	L.101-1 L.111-1 L.211-1 La plupart des articles	Compétence de l'Etat Régime forestier Les propriétaires des forêts privées ont l'obligation « <i>d'assurer l'équilibre biologique du pays</i> » Devoirs du propriétaire/ Protection/coupe/abattage/aménagements/ Délits/sanctions/...
RURAL	L.111-1 à L.111-3 L.112-1 à L.112-3 L.126-1 à L.126-7 R.161-20 à R.161-24 R.261-64	Dispositions générales Affectation de l'espace agricole et forestier Aménagement agricole et forestier Dispositions à l'écoulement des eaux, aux plantations, à l'élagage et au curage des fossés Sanctions pour délits à l'intérieur d'un Parc National ou d'un P.N.R.
CIVIL	Art.590 à Art.594 Art.670 à Art.673	Usufruit et usufruitier Contraintes de voisinage
AVIATION CIVILE	R.243-3 D.243-1	Abattage pour le balisage des pistes Idem
DOMAINE FLUVIAL ET DE LA NAVIGATION INTERIEURE	Art.15 Art.40	Entretien des chemins de halage (contraintes) Entretien des chemins de halage (sanctions)
MINIER	Art.71-2	Devenir de l'arbre à l'intérieur d'un périmètre minier

ANNEXE XXI : HARMONISATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE) POUR LA TRANSFORMATION DES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION (CTE) EN CONTRATS D'AGRICULTURE DURABLE (CAD)

- **Premier tableau : Récapitulatif des MAE par enjeux et thèmes majeurs**

<p>En rouge : uniquement si financement d'une collectivité territoriale</p> <p>En violet : pas de cumul de financement avec des aides forestières par exemple</p> <p>En vert : Enjeu secondaire</p> <p>En gras : Nouvelle codification résultant des fusions de MAE /modalités</p> <p><u>Souligné</u> : Contexte très limité (note DGFAR du 11/12/2003)</p> <p>Grisé : MAE concernant directement la gestion et le devenir des arbres</p> <p>* : modification et/ou rajout d'une clause au cahier des charges</p>
<p>Commentaires : L'obligation de recentrage des mesures agro-environnementales pour l'élaboration des contrats d'agriculture durable touche en grande partie les mesures prises en faveur des arbres qui sont, de plus, peu nombreuses. Sur 18 mesures différentes, cinq ne peuvent être développées que s'il y a un financement d'une collectivité territoriale en amont, une ne peut cumuler les aides financières, deux disposent d'un contexte très limité et deux autres ne sont que secondaire dans la mesure défendue</p>

- **Deuxième tableau : Harmonisation des MAE concernant l'arbre**

<p>Les deux tableaux ont été retravaillés à partir de ceux élaborés au cours de la réunion régionale du 27 janvier 2004 par le groupe régional de la DRAF.</p>
--

Enjeux	Viticulture	Arboriculture	Maraîchage	Grandes cultures	Elevage
Thèmes	0201A20/22, 0603A*10/11, 0603A20, 0610A30, 0612A01/02, 0613A, 0801A, 30*/33/34/41, 0801Z*30/Z33 , 0802A30à32, 0803A*30à33/40/41/50*/51 0804A21/22, 0805A23/24, 0902A10/11, 0903A50, 2100E/F,	0201A30/31 , 0603A*10/11, 0603A20, 0610A30, 0612A01/02, 0613A, 0801A50 , 0802A40à44, 0803A20à22, 0804A30/31, 0901A30 , 0903A30 , 0903A50, 2100B/E/F,	0101A, 0202Z13/23 , 0202A30, 0301A20, 0603A*10/11, 0603A20, 0610A30, 0612A01/02, 0613A, 0801A20 , 0802A20à22, 0803A10, 0901A40/41, 0903A30 , 0903A50, 2100B,	0101A, 0201Z15/16 , 0301A10, 0401A10/11, 0402A*, 0603A*10/11, 0603A20, 0610A30, 0612A01/02, 0613A, 0801A10 , 0802A10/11, 0804Z10 , 0903A10 , 0903A50, 1102A, 1303A, 1304A, 1605A10/11* , 2100B/C,	0101A, 0603A*10/11, 0603A20, 0610A30, 0612A01/02, 0613A, 0903A50, 1001A10/11, 1602A, 2001C30à33, 2100C/D,
Eau	0603A*10/11, 0603A12, 0603A20, 0604A10 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0803A*30à33/40à42/ 50*/51, 1203A	0603A*10/11, 0603A12, 0603A20, 0604A10 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0803A20à22 , 1801A10/20/ 21 , 1807A	0301A20, 0603A*10/11, 0603A12, 0603A20, 0604A10 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 2201A, 2202A/B	0101A , 0301A10, 0401A10/11, 0603A*10/11, 0603A12, 0603A20, 0604A10 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 1303A, 2201A, 2202A/B	0101A , 0603A*10/11, 0603A12, 0603A20, 0604A10 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 1901A10/14/15/19+opt°, 1901A20à28, 1901A30à33, 1901A40à48, 1901A50à63, 1901A70à78, 1903A10à18, 1903A20à23, 1903A30à38, 1903A40à4C, 1903A50à93, 1906A10/11, 2001A30à33, 2002A30à33, 2003A10à13, 2201B/C, 2202CàF
Risques naturels	0201A20/22, 0501A10/20 , 0502A, 0505 , 0602A10/20 , 0610A10/20/30, 0613A, 0801A30*/33/34/41 , 0801Z*30/Z33 , 0802A30à32, 0804A21/22, 0805A23/24 , 0806A, 1403A10, 1603A, 1803A11/20, 2100E/F,	0201A30/31 , 0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0610A10/20/30, 0613A, 0801A50 , 0802A40à44, 0804A30/31 , 0806A, 1403A10, 1603A, 2100B/E/F ,	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0610A10/20/30, 0613A, 0801A20 , 0802A20à22, 0806A, 1301A, 1403A10, 1403A20/21, 1603A, 2100B, 2201A, 2202A/B	0201Z15/16 , 0205A10/20/21, 0401A10/11, 0402A*, 0501A10/20, 0502A, 0505 , 0602A10/20, 0610A10/20/30, 0613A, 0801A10 , 0802A10/11, 0804Z10 , 0806A, 1401A, 1403A10, 1403A20/21, 1404A, 1603A, 1605A10/11*, 1803A10/20, 2100B/C, 2201A, 2202A/B	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0610A10/20/30, 0613A, 0806A, 1403A10, 1403A20/21, 1404A, 1601A, 1602A, 1603A, 1805A10/20, 1806A10/20, 1901A10/14/15/19+opt°, 1901A20à28, 1901A30à33, 1901A40à48, 1901A50à63, 1901A70à78, 1903A10à18, 1903A20à23, 1903A30à38, 1903A40à4C, 1903A50à93, 1906A10/11, 2001A30à33, 2002A30à33, 2003A10à13, 2100C/D, 2201B/C, 2202CàF
Biodiversité	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1803A11/20	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1801A10/20/ 21 , 1807A	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1301A, 1803A10/20, 2201A, 2202A/B	0205A10/20/21, 0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1803A10/20, 1809A, 2201A , 2202A/B	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1803A20, 1901A10/14/15/19+opt°, 1901A20à28, 1901A30à33, 1901A40à48, 1901A50à63, 1901A70à78, 1903A10à18, 1903A20à23, 1903A30à38, 1903A40à4C, 1903A50à93, 1906A10/11, 2001A30à33, 2002A30à33, 2003A10à13, 2201B/C , 2202CàF
Paysages	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1803A11/20	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1801A10/20/ 21 , 1807A	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1301A, 1803A10/20, 2201A, 2202A/B	0205A10/20/21, 0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1803A10/20, 1809A, 2201A , 2202A/B	0501A10/20, 0502A, 0505, 0602A10/20 , 0605A10/20/30, 0605Z11/21/31 , 0610A10/20/30, 0612A01/02, 0614A , 0617A10/20/30, 0617Z40 , 1803A20, 1901A10/14/15/19+opt°, 1901A20à28, 1901A30à33, 1901A40à48, 1901A50à63, 1901A70à78, 1903A10à18, 1903A20à23, 1903A30à38, 1903A40à4C, 1903A50à93, 1906A10/11, 2001A30à33, 2002A30à33, 2003A10à13, 2201B/C , 2202CàF

Code MAE		Libellé	Enjeu	Proposition pour CAD
0201 A	30 31	En arboriculture : introduction d'un couvert végétal après arrachage Cerisier Autres	Eau / Biodiversité	Maintien des 2 modalités
0501 A	10 20	Plantation et entretien de haie monolinéaire, monospécifique multilinéaire	Biodiversité / Paysage	Il existent des aides forestières pour la plantation de haie ou alignement d'arbres, l'Etat ne retiendra que les MAE d'entretien (voir plus loin) ce qui correspond à un recentrage des MAE sur leur vocation première (rémunérer surcoûts de fonctionnement). Jugée non prioritaire, pas retenue par l'Etat ; Mise en oeuvre uniquement si financement d'une collectivité territoriale et dans un cadre collectif (charte paysagère) avec un diagnostic préalable, en lien avec les services forestiers DDAF.
0502 A	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres			
0505	Création de bosquet			
0602 A 10		Entretien des haies (des deux côtés de la haie, hors étêtage)	Biodiversité / Paysage / Risques	non cumul avec les aides forestières incluant ces engagements d'entretien
0602 A 20	Entretien d'un alignement d'arbres			
0604 A 10		Entretien des berges et ripisylves	Risques	Ces mesures n'ont de sens que dans un cadre collectif via un contrat de gestion suivi par un syndicat de rivière, syndicat intercommunal ou équivalent. Dans ce cadre, elles bénéficient de mesure d'aide : Plan Bachelot... Pas de double financement : mesures non retenues par l'Etat ; Mise en oeuvre de manière articulée, uniquement si financement d'une collectivité territoriale sur le réseau secondaire d'un cours d'eau pris en compte par un syndicat de bassin (exclusion de zones) , avec le même cahier des charges que celui défini par le syndicat de bassin et dans le cadre d'un projet collectif ciblé validé par le technicien du syndicat de bassin.
0801 A 50		En arboriculture : Limiter les traitements phytos et déclencher uniquement en cas de dépassement de seuils d'infestation ou analyse de risques	Eau en priorité / Biodiversité	
0802 A	40 41 42 43 44	En arboriculture : 1 : confusion sexuelle : tordeuses sur pêcher 2 : confusion sexuelle : carpocapse sur pommier 3 : forficules (cerisier, pêcher, abricotier) 4 : endothia sur châtaignier 40 + 42	Eau / Biodiversité	Déclinaison par production
0803 A	20 21 22	En arboriculture : enherbement permanent du verger Option inter-rang fruits à noyau Option inter-rang fruits à pépins	Eau / Risques (inondation, érosion)	Déclinaison par production

0804 A	30 31	En arboriculture Cas général Option si irrigation goutte à goutte	Eau en priorité / Biodiversité	Non cumulable avec CAB/AB
0901 A 30		Réduire la fertilisation azotée de 20% par rapport aux références locales : en arboriculture	Eau	OK car en de ça des "références zone vulnérable" non cumul avec la 0903A30
1807 A		Entretien des vergers au delà des nécessités de production	Risques / Paysage	Maintien
1901 A	20 21 25 26	Réhabilitation pastorale des milieux en dynamique avancée de fermeture (bois, taillis méditerranéens, lisières de bois, landes et friches) + entretien par le pâturage <u>recouvrement initial des ligneux bas > 50%</u> + opt complémentaires (opt 01 et/ou 03 et/ou 04 et/ou 05 et/ou 07 et/ou 08) traitement de 30% du couvert arboré et des ligneux bas et maintien de la ressource herbacée au bout de 5 ans + opt complémentaires (opt 01 et/ou 03 et/ou 04 et/ou 05 et/ou 07 et/ou 08)	Biodiversité / Paysage / Risques naturels	Maintien
1903 A	30 31 35 36	Maintien par le pâturage des landes, bois méditerranéens et parcours humides littoraux avec arrêt de la dynamique d'embroussaillage <u>maintien du recouvrement des ligneux bas < 40%</u> + options complémentaires (01 et/ou 02 et/ou 03 et/ou 04 et/ou 06 et/ou 07 et/ou 08) <u>maintien du recouvrement des ligneux bas entre 40 et < 60%</u> + options complémentaires (01 et/ou 02 et/ou 03 et/ou 06 et/ou 07 et/ou 08)	Biodiversité / Paysage / Risques naturels	Maintien
1906 A 10		Entretien des espaces sylvopastoraux	Biodiversité / Paysage / Risques naturels	Maintien
2100 E		Conversion à l'agriculture biologique : Oliveraies spécialisées, vignes (au delà de 10 Ha)	Biodiversité / Eau	Maintien
2201	A B C	Création d'habitats agroforestiers, avec cultures intercalaires Création d'habitats agroforestiers, avec pâturage de petits animaux Création d'habitats agroforestiers, avec pâturage de gros animaux	Biodiversité / Risques naturels / Paysage	Maintien

2202	A	Gestion d'habitats agroforestiers, avec cultures intercalaires, âge des arbres < 20 ans	Biodiversité / Risques naturels / Paysage	Maintien
	B	Gestion d'habitats agroforestiers, avec cultures intercalaires, âge des arbres > 20 ans		
	C	Gestion d'habitats agroforestiers, avec pâturage de petits animaux, âge des arbres < 20 ans		
	D	Gestion d'habitats agroforestiers, avec pâturage de petits animaux, âge des arbres > 20 ans		
	E	Gestion d'habitats agroforestiers, avec pâturage de gros animaux âge des arbres < 20 ans		
	F	Gestion d'habitats agroforestiers, avec pâturage de gros animaux âge des arbres > 20 ans		

ANNEXE XXII : CADRE LEGISLATIF DE L'ARBRE URBAIN

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions
de droit public	Code de l'urbanisme	Diverse Haie, alignement, verger... Alignement ou arbre isolé Bois, forêt, parc Arbre isolé, haies, réseau de haies, alignements	Zonage « N » : secteur à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux ou des paysages. Possibilité d'une protection de l'arbre en général ou de tel ou tel type de plantation en particulier. Zonage « A » : il peut y être inscrit une protection de plantations particulières comme les haies, certains vergers... Zonage « U » : une annotation particulière peut être écrite concernant des recommandations adressées à des plantations précises. Classement de l'arbre ou de la formation au titre « Espace boisé classé ». Ce patrimoine doit être identifié graphiquement dans le PLU et faire l'objet d'un article du règlement. La loi littoral oblige les communes littorales à classer les parcs et les espaces boisés les plus significatifs au titre EBC. Depuis la loi du 8 janvier 1993 sur les paysages, le classement EBC est étendu à ces formations. De plus des financements peuvent être débloqués pour leur restauration ou leur plantation.
		PADD (projet d'aménagement et de développement durable)	Diverse Nouveau document inscrit dans la loi « Solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000. Il devient l'une des pièces maîtresses du PLU. Dans la partie facultative du document, il est possible pour la commune d'édicter des prescriptions particulières en faveur de l'arbre urbain
		PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur)	Patrimoine arboré remarquable Le plan de sauvegarde est un document d'urbanisme qui se substitue au PLU quand les motivations historiques ou esthétiques sont de nature à justifier une protection particulière. Il a été instauré par la loi du 4 Août 1962, dite loi Malraux. La protection de l'arbre peut s'insérer dans les dispositions particulières du règlement propre à chaque Plan. Son existence écarte tout autre document d'urbanisme et particulièrement, POS et PLU.

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions	
de droit public	Code de l'urbanisme	ZPPAU / ZPPAUP	Les zones de protection du patrimoine architectural et urbain ont été créées par la loi du 7 janvier 1983. Elles correspondent à une servitude d'utilité publique annexée au PLU. Ces zones qui peuvent être établies autour de monuments historiques, dans les sites et espaces à protéger permettent de réaliser un travail de sensibilisation et d'étude important. Des prescriptions peuvent être édictées sous le couvert en terme de protection ou de réalisations d'espaces verts ou de patrimoine arboré important. « Paysager » a été rajouté à cette définition par la loi du 8 janvier 1993. Ces zones présentent ainsi un intérêt notable pour le patrimoine arboré depuis cette date étant donné la reconnaissance d'une vocation paysagère détachée de toute relation à un monument historique ou architectural.	
		Monuments historiques et abords	La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et leurs abords a permis d'inscrire ou de classer des arbres remarquables en raison de leur proximité d'un monument (rayon de 500 m). Cette pratique n'a plus cours aujourd'hui. Le dispositif de surveillance des abords des monuments historiques concourt cependant toujours à la protection du patrimoine arboré. Dans ce périmètre imparti, le déboisement est soumis à autorisation préalable de l'architecte des bâtiments de France ou du préfet.	
		Permis de construire	Diverse	Le volet paysager du permis de construire permet de préciser l'intégration de la construction dans l'environnement immédiat. Les arbres de haute tige devront apparaître sur ce document tels qu'ils seront à l'achèvement des travaux et à long terme (article R. 412-2). L'article L 442-2 soumet les travaux qui ont pour effet de détruire un élément de paysage (dont l'arbre) identifié par le PLU à une autorisation préalable.
		Permis de démolition	Diverse	Le refus de démolir en raison de la possible compromission de la protection ou de la mise en valeur des quartiers est en quelque sorte une disposition qui peut protéger les arbres des travaux entrepris (article L 430-1).
		Article L 142-11	Espaces boisés sensibles	En l'absence de document PLU opposable, cet article permet au département de classer en EBC des espaces non inscrits sur un PLU.

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions	
De droit public		Plantations lors de la création d'un lotissement	Les règles applicables aux lotissements résultent en grande partie du décret du 26 juillet 1977. Pour un lotissement en projet, les dispositions en matière de plantations sont précisées dans les articles R. 111 et R. 315 du code de l'Urbanisme. L'autorisation de lotir peut imposer une obligation de plantations (article R. 315-29)	
	Code de l'environnement	Directives de protection et de mise en valeur des paysages	Haies, arbres d'alignement, espaces boisés dégradés...	Créées par la loi de 1993, les directives paysagères déterminent « les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères » appliquées à des territoires définis par l'Etat ou les collectivités territoriales (Article L. 350-1). Ces orientations peuvent porter sur la restauration, les moyens de protection des éléments arborés précités. Les documents d'urbanisme présentés ultérieurement doivent être compatibles avec ces directives.
		Monuments naturels et sites	Patrimoine arboré remarquable	La loi du 2 mai 1930 régit le classement ou l'inscription des monuments naturels et des sites au titre de l'art, de la science, de l'histoire du légendaire ou du pittoresque. L'arbre a été l'un de ces éléments. Bien que cette pratique n'ait plus cours aujourd'hui, environ 500 arbres restent protégés par cette législation. En cas d'abattage pour des motifs sanitaires ou de sécurité publique, l'autorisation ministérielle peut s'accompagner d'une obligation de replanter.
		L'étude d'impact	Diverse	Cet outil relatif à la protection de l'environnement a été créé par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. Tous les travaux conséquents doivent être soumis à étude d'impact qui analyse l'état initial du site et de son environnement, l'insertion du projet sur ceux-ci et l'impact à plus ou moins long terme. L'arbre est un élément qui doit être pris en compte sous peine d'invalidation de l'étude d'impact et du refus de construire ou de démolir.
		Le PNR (Parc Naturel Régional)	Diverse	Le document maître du parc est la charte qui indique suite à un inventaire précis des zones et de leur composition. N'ayant pas de valeur réglementaire, la charte permet de référencer les espèces et les formations végétales à protéger.
		Article 581-4	Diverse	Toute publicité est interdite sur les arbres
		CODE FORESTIER	Boisement	L'arbre qui compose ce peuplement est protégé au titre du code forestier. Toute atteinte à l'intégrité du peuplement (incendies, défrichement...) et aux spécimens végétaux (mutilation, écorçage, coupe...) est sanctionnée.

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions
Servitudes d'utilité publique avec ingérence sur le domaine privé	Servitude d'élagage	Plantation à proximité d'un réseau EDF	Les droits et obligations d'EDF sont énoncés dans l'article 12 de la loi du 15 juin 1906. EDF a ainsi le droit d'intervenir sur les arbres des domaines publics et privés sous réserve d'un délai d'avertissement de huit jours. Un arrêté technique du 17 mai 2001 définit les termes dans lesquels doivent s'effectuer les distributions d'énergie et l'ensemble des normes imparties.
	Servitude d'abattage	Plantation à proximité d'un réseau EDF	Au-delà de l'élagage, l'abattage est également autorisé sur une superficie pouvant atteindre trois hectares et demi de boisement. Une indemnité peut toutefois être versée au propriétaire après décision du tribunal de grande instance.
	Code des postes et télécommunications	Plantation à proximité d'un réseau de télécommunication	La servitude d'élagage n'existe plus. L'article 65 de ce code, en sanctionnant les atteintes aux réseaux, exige des propriétaires riverains l'entretien et l'élagage de leurs arbres. Ce n'est pas France Télécom qui intervient, contrairement à EDF, mais les différents propriétaires.
	Code de la voirie routière	Plantation privée à proximité d'un réseau routier	Servitude impliquant l'obligation de supprimer ou d'interdire les plantations pour des raisons de visibilité et de sécurité routière (Articles L. 114-1 et 114-2) Définition de la limite des plantations privées à une distance de plus de deux mètres du domaine public routier (Article R. 116-2)
	ICTAAL	Plantation publique à proximité d'un réseau autoroutier	L'Instruction pour les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison recense les consignes de plantations. Pour les nouveaux aménagements, les arbres doivent être insérés à dix mètres de la voie.
	Circulaires Plan de gestion, Le guide ARP	Plantation publique à proximité d'un réseau routier national	Les plantations relèvent des circulaires du 1 août 1979 et du 28 novembre 1884 relatifs aux conditions techniques de plantations d'alignement qui conseillent de ne pas planter à moins de quatre mètres de la chaussée. Le plan de gestion réalisé à l'échelle du département est préconisé par le circulaire du 10 octobre 1989. Il établit un programme de réalisation à long terme après un inventaire sanitaire, paysager et sécuritaire. Le guide « Aménagement des Routes Principales » de 1994 conseille de ne pas planter en deçà de sept mètres de la voie.
Servitudes d'utilité publique	Règlement de voirie départemental	Plantation publique à proximité d'un réseau routier départemental	Chaque département doit établir un règlement qui lui est propre tout en tenant compte des normes de sécurité nationales. Avant d'élaborer le sien, le département de l'Hérault a demandé à un bureau d'étude indépendant d'établir un état des lieux de son patrimoine arboré. Comprendre et connaître l'existant pour pouvoir le gérer au mieux et y insérer de nouvelles installations adaptées.

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions
	Règlement de voirie communal (facultatif)	Plantation publique à proximité d'un réseau routier communal	La commune peut établir un règlement interne de ses voies. L'entretien des plantations qui est à la charge de l'administration responsable est cependant confié régulièrement à des entreprises privées compétentes par manque de main-d'œuvre et de matériels.
Documents contractuels (sans valeur juridique contraignante)	Documents d'engagements et d'objectifs	Charte / Code communal de l'arbre urbain	Ce sont des guides à l'usage des gestionnaires, des utilisateurs et des acteurs de l'arbre qui instaurent les grandes lignes de la politique de la ville, les objectifs souhaités et les moyens mis en œuvre pour y arriver. On y retrouve les usages locaux spécifiques, les méthodes sur lesquelles s'engagent les gestionnaires, l'inventaire du patrimoine arboré existant et les orientations paysagères. (cas de Montpellier)
		Charte européenne de l'arbre d'agrément	Signée à l'occasion du deuxième congrès européen d'arboriculture de Versailles, le 29 septembre 1995, cette charte a été élaborée par la Société française d'arboriculture. En première instance, neuf représentants des quinze européens l'ont ratifiée. Ils s'engagent à élaborer une politique commune de l'arbre urbain tout en tenant compte des singularités culturelles. Les huit articles qui composent cette charte prescrivent les grandes lignes incontournables d'une politique de l'arbre urbain, de la connaissance et la gestion au suivi.
		Règlements / ordonnance du patrimoine arboré, des parcs et jardins	Ces documents regroupent l'ensemble des prescriptions nationales et communales existantes pour la préservation et la bonne gestion du patrimoine arboré urbain. Ils organisent les créations, la conservation, l'usage et la gestion des espaces arborés urbains en vue d'un équilibre écologique de la ville et l'amélioration de la qualité de vie des urbains. Ils listent les obligations des gestionnaires, les interdictions des usagers, les infractions et les sanctions. En contrepartie, sont présentés les protections particulières de sites ou d'espèces végétales, les usages favorables des divers espaces et les autorités compétentes en matière de gestion, de sanction et de décision.(Valencia et Firenze)
contractuels (sans valeur juridique mise en œuvre et de	Charte de l'arbre co-signée	Divers	Document à peu près identique à la charte communale présentée plus haut. Dans ce cas-ci, le service gestionnaire n'est pas le seul signataire ; l'ensemble des acteurs du réseau vert est intégré à la démarche : le conseil général, la DDE, l'EDF-GDF, France Télécom, le CAUE...

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions	
		Protocoles d'accord	Arbres à proximité de réseaux De tels documents ont déjà été signés en France dans des grandes villes comme Lyon et Nantes afin de favoriser la cohabitation de l'arbre avec les réseaux aériens et sous-terrains d'EDF, de GDF et de France Télécom. La ville de Montpellier y fait allusion dans sa charte de l'arbre urbain mais n'a pas encore signé de tels accords avec ce type de partenaires.	
De droit privé	Code civil	Droits et obligations	Diverse L'arbre appartient au propriétaire du sol sur lequel il pousse. A ce titre, le code civil régit les règles de plantations et les relations de bon voisinage : les plantations sont réglementées par les articles 553 à 555, le bornage par l'article 646, les clôtures par les articles 663 à 670 et les limites de propriété, dont les distances entre les plantations et les propriétés voisines, par les articles 671 à 673. Ces règles ne s'appliquent qu'à défaut d'autres prescriptions comme les usages locaux, les dispositions particulières des PLU, des ZPPAUP et des exceptions notées dans l'article 672. Il s'agit de la prescription trentenaire (dépassement des droits depuis plus de trente ans), de l'existence d'un accord conclu entre les propriétaires et du partage des terres lors d'un héritage (destination du père de famille).	
		Responsabilité civile et administrative	Diverse Le propriétaire est en charge de l'entretien et a la responsabilité des dommages matériels et humains que peuvent causer un arbre dans son ensemble et ses composantes (racines, branches, feuilles...) Si le propriétaire est une personne privée : la responsabilité civile oblige la réparation des dommages causés à autrui (articles 1382 à 1384). Ces articles ne concernent pas à proprement dit l'arbre. Ils peuvent seulement s'y appliquer. . Si le propriétaire est une personne publique : les dommages relèvent généralement de la responsabilité administrative et plus particulièrement de celle des travaux ou des ouvrages publics. Dans les deux cas, l'exonération intervient seulement en cas de force majeure (qui est un fait extérieur à l'arbre même comme une tempête par exemple et non pas un mauvais état phytosanitaire invisible), la faute de la victime ou la faute d'un tiers.	
		Règlement de copropriété	Plantations sur les parties communes	Les décisions sont prises lors de l'assemblée générale des copropriétaires. Chaque propriétaire dispose librement des arbres plantés sur les parties privatives.
		Bail	Diverse	Répartit les tâches entre locataire et bailleur. L'entretien courant des plantations est en général à la charge du locataire alors que les travaux plus importants restent à la charge du propriétaire (articles 1719 et 1728 du code civil).

Protection juridique	Codification, règlement,	Situation de l'arbre urbain	Principales lois, mesures et prescriptions
De droit privé	Règlement de lotissement	Plantations d'un lotissement existant	Un règlement, tel un cahier des charges privé, est élaboré. Il comprend les recommandations en matière de plantations. Si le lotissement est public les règles d'urbanisme s'appliquent, en particulier le PLU.
	Code rural	Haies, arbres d'alignement, talus, fossés, berges dans le cadre d'aménagement foncier	Depuis une dizaine d'années, l'arbre peut être protégé au titre du code rural grâce aux mesures conservatoires qui peuvent être appliquées dès la décision d'aménagement foncier (articles L. 123-8 6°). De plus une étude d'environnement est obligatoire avant toutes opérations d'aménagement, dont le remembrement.
		Boisement linéaire, haies et plantations d'alignement hors aménagement foncier	L'article L. 126-6 permet la protection de ces arbres sur la base essentiellement de volontariat. Encore très peu utilisée, cette mesure a été mise en œuvre dans le seul département de la Mayenne. La décision initiale est prise par le préfet comme pour l'article précédent. Cet article s'applique seulement à certaines espèces végétales à partir d'une surface minimale (article R. 126-36).
	Les baux ruraux	Haies ou arbres isolés	Le locataire qui souhaite réunir des parcelles en faisant disparaître ce type de plantations doit en informer le propriétaire qui dispose de deux mois pour s'y opposer.

ANNEXE XXIII : CHARTE EUROPEENNE DE L'ARBRE D'AGREMENT**PREAMBULE**

La présente Charte a pour objet de régir les principaux rapports entre l'Homme et l'Arbre d'Agrément.

ARTICLE 1

L'arbre est un être vivant : il naît, s'épanouit et meurt. Cependant son existence n'est pas à la mesure de l'échelle humaine et peut s'étendre sur plusieurs siècles.

ARTICLE 2

Au regard de l'arbre, l'homme distingue généralement :

- L'arbre de la forêt qui produit le bois et lui permet de d'abriter, d'embellir et d'améliorer son confort.
- L'arbre fruitier qui le nourrit.
- L'arbre d'agrément qui, par ses nombreuses fonctions, joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des milieux ruraux et de la ville, où il accompagne le paysage urbain, et contribue au bien-être du citoyen.

ARTICLE 3

Les arbres d'agrément, porteurs d'histoires et de symboles, sont les témoins de l'évolution des sociétés humaines et constituent un patrimoine vivant que nous avons reçu, que nous devons maintenir et embellir pour le transmettre.

La pérennité de tels patrimoines, tenant compte de la diversité des situations d'ordre écologique ou culturel, ne peut être garantie que par l'élaboration de programmes complets comprenant : l'information de la population, le développement de la recherche, et toutes les actions de conception, de gestion, d'entretien et d'enrichissement de ces plantations dans un souci constant de qualité.

Les édiles qui sont les garants de cette pérennité et de la transmission de ce patrimoine doivent encourager l'élaboration de tels programmes à long terme et veiller à leur mise en oeuvre.

ARTICLE 4

La connaissance scientifique de l'arbre commence à se développer mais demeure embryonnaire.

Les progrès de la science en ce domaine nécessitent des moyens techniques, financiers et humains qui doivent être pris en compte par des institutions publiques ou privées, soutenues par les communautés nationales, européennes et internationales.

ARTICLE 5

L'arbre d'agrément est soumis à des contraintes spécifiques qui impliquent de lui prodiguer des soins particuliers afin de le maintenir dans un état satisfaisant et d'assurer la sécurité des usagers.

L'organisation et la réalisation de ces travaux sont porteurs d'une activité économique créatrice d'emplois et de richesses qu'il y a lieu de soutenir.

ARTICLE 6

Les compétences requises pour une gestion dynamique d'un tel patrimoine demandent des formations spécifiques à tous les niveaux de la conception, de la décision et de l'intervention. L'harmonisation de ces informations doit être réalisée au sein de la Communauté Européenne en tenant compte des singularités culturelles.

ARTICLE 7

La conduite des arbres relève des pratiques de l'arboriculture ornementale. Une même volonté d'échange et de coopération doit animer les praticiens afin de faire progresser les méthodes et techniques pour atteindre un même niveau de compétence dans tous les pays de la Communauté Européenne.

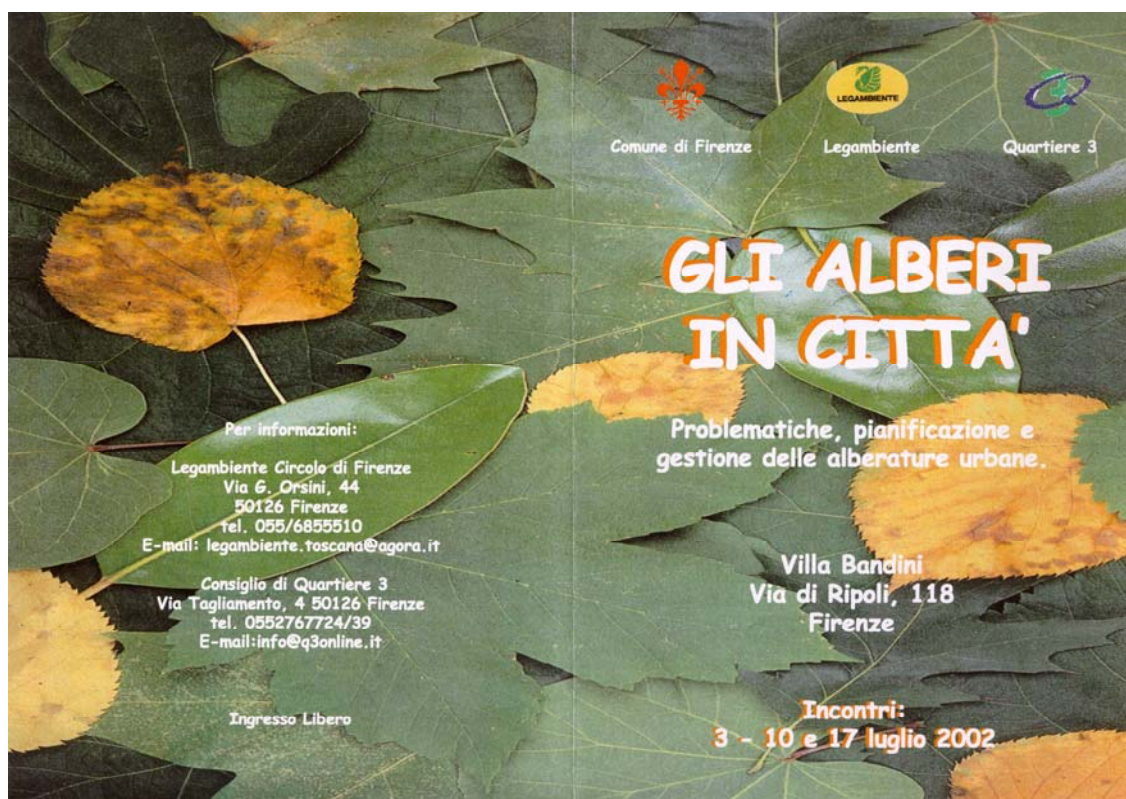
ARTICLE 8

L'information du public doit être soutenue par un constant souci d'éducation aussi bien de l'enfant à l'école que de l'adulte et de la famille en tous lieux. Cette sensibilisation doit permettre aux citoyens de découvrir les arbres et de s'impliquer dans la préservation de ce patrimoine.

Cette charte a été rédigée par la Société Française d'Arboriculture en 1995. Elle a pour vocation d'être diffusée le plus largement possible auprès des propriétaires, des gestionnaires et des professionnels de l'arbre d'ornement.

La Ville de Lille l'a adoptée et signée le 28 septembre 2001.

ANNEXE XXIV : PROGRAMME DU SEMINAIRE A DESTINATION DES HABITANTS SUR LES ARBRES DANS LA VILLE DE FIRENZE



Programma del seminario:

Mercoledì 3 Luglio

- 21:15 Introduzione di Angelo Cappelletti
Segreteria di Legambiente Toscana
- 21:30 "Gli alberi di Firenze: guida alle specie spontanee, esotiche, storicizzate o infestanti."
dr. Giacomo Giunti *naturalista*
segue discussione

Mercoledì 10 luglio

- 21:15 "La gestione delle alberature a scala di quartiere: l'esperienza delle nuove piantagioni all'Albereta"
dr. Fabio Torrini *agronomo Quartiere 3*
segue discussione

Mercoledì 17 luglio

- 21:15 "La pianificazione e gestione delle alberature urbane secondo correttcriteri agronomici ed ecologici "
dr. Giuseppe Pandolfi *paesaggista*
segue discussione

Legambiente ha deciso di organizzare questo seminario soprattutto per tentare di dare risposta alle sollecitazioni dei tanti cittadini che ci contattano con innumerevoli telefonate per conoscere le cause degli abbattimenti e della mancata sostituzione di alberi morti, e per chiederci perché in una città come Firenze non ci sia una politica volta ad incrementare adeguatamente la qualità e la quantità del verde.

Ci sono poi anche cittadini che ignorano l'importanza degli alberi in città dal punto di vista ambientale, culturale e storico, e non percepiscono quindi il beneficio che noi tutti ne traiamo. Questo seminario è rivolto agli uni come agli altri, poiché è nostra convinzione che tutti i cittadini di Firenze debbano essere attivamente coinvolti nelle politiche di salvaguardia e riqualificazione degli spazi aperti pubblici.

ANNEXE XXV : LISTE DES ENTRETIENS EFFECTUES AUPRES DES ACTEURS DU PATRIMOINE ARBORE DE FIRENZE, VALENCIA ET MONTPELLIER

Bartoleni Alessio et Sadun Cristina, représentants de l'association WWF Toscana, Firenze, juin 2003

Berti Stefano, directeur de recherche à l'IVALSA (Istituto per la valorizzazione del legno e delle specie arboree), Firenze, juin 2003

Cappelletti Angelo, responsable de l'association « *Legambiente Firenze* », Firenze, juin 2003

Gandolfi Cinzia, architecte du service « *Développement du territoire* » de la Région Toscane, Firenze, mai 2003

Giuntoli Alberto, directeur du service municipal des « espaces verts » du quartier 5, Firenze, juin 2003

Grossoni Paolo, professeur de botanique à l'Université de Firenze et directeur du jardin botanique, juin 2003

Guidotti Alessandro et Nocentini Gianfranco, forestiers de l'ARSIA (Agenzia regionale per lo sviluppo e l'innovazione nel settore Agricol-forestale), Firenze, mai 2003

Macchioni Nicola, technicien à l'IVALSA, Firenze, juin 2003

Malin Giovanni, directeur du bureau thématique et de projet « parcs urbains et métropolitains », Firenze, juin 2003

Marini Carlo Maria, directeur du service Arbres et parcs de la commune de Firenze, Firenze, juin-juillet 2002 et mai-juin 2003

Matti Francesco, directeur des pépinières Matti, Pistoia, juin 2003

Medri Litta, docteur, responsable de la direction du jardin de *Boboli*, Firenze, juin 2003

Perlatti Roberto et Veroni Alessandra, responsables du concours sur les arbres remarquables de Toscane, service de « *gestion et de valorisation des ressources environnementales* » de la région Toscane, Firenze, juin 2003

Piussi Pietro, Forestier, professeur à l'Institut forestier de Firenze, juin 2003

Saccardi Eraldo, directeur du service municipal des « espaces verts » du quartier 3, Firenze, juin 2003

Sulli Mario, forestier de l'institut expérimental sur les forêts, Université de Firenze, juin 2003

Ulivieri Luigi, directeur du service des politiques territoriales, environnementales et agricoles de la Province de Firenze, Firenze, juin 2003

Badal Garcia Ernestina, professeur au département de Préhistoire et d'archéologie de l'Université de Valencia, décembre 2003

Garcia Barreda Sergi, Chercheur au sein du programme de « Restauration forestière par la sylviculture truffière » au CEAM, Valencia, mai 2004

Palomo Pedro Jose Salvador, responsable du service technique municipal du « Plan vert », décembre 2003

Reyna Domenech, Santiago, Directeur de recherche « Restauration forestière par la sylviculture truffière » au CEAM, Valencia, mai 2004

Tolosa Pedro, ingénieur technique agricole responsable du programme INTERREG IIIB, proposé par le groupe d'actions locales Agujama sur la valorisation de la truffe, 2004

Cabannes Bernard, Ingénieur forestier du Centre régional de la propriété forestière, Montpellier, septembre 2003

Campo Lionel, responsable du service « Entretien des routes » du Conseil général de l'Hérault, Montpellier, septembre 2003

Croze Philippe, Directeur de la DIPAN (Direction des paysages et de la nature), service municipal, Montpellier, novembre 2001 et 2003

De Foresta Hubert, Chercheur IRD, Montpellier, mars 2005

Fraisier Denis, Architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Hérault, Montpellier, septembre 2003

Jibaud Anne-Marie, Paysagiste de l'agence Garcia-Diaz, Montpellier, novembre 2004 et février 2005

Lauriac Alban, Ingénieur forestier du Centre régional de la propriété forestière, Montpellier, mai et juin 2004

Michel Bonnet, Cartographe à la DIPAN, Montpellier, avril 2003

Michel Launay, Chargé de Mission à l'Agence méditerranéenne de L'environnement, Montpellier ; mai 2004

Négrier Cécile, Porte-parole du groupe de défense des arbres de la Mosson, Montpellier, novembre 2004

Rambal Serge, Chercheur CEFÉ, CNRS, Montpellier, juin 2005

Tournayre Michel, trufficulteur et président du syndicat régional, Uzès, avril 2004

Trufficulteurs dans le cadre d'une journée de formation, Saint-Guilhem-le-Désert, février 2005

Tables

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Récapitulatif de la démarche de recherche.....	22
Figure 2 : Brève chronologie de l'histoire humaine	31
Figure 3 : le poly-système paysage	45
Figure 4 : Caractères bio-écologiques de <i>Quercus ilex</i> L.	61
Figure 5 : Données relatives aux espaces verts de Firenze	75
Figure 6 : Données relatives aux espaces verts de Valencia.....	75
Figure 7 : Données relatives aux espaces verts de Montpellier.....	76
Figure 8 : La mobilité tripartite du chêne vert	182
Figure 9 : Surface des principales essences de la région Languedoc-Roussillon (Formation boisée de production).....	188
Figure 10 : Accroissement courant annuel du chêne vert en Languedoc-Roussillon par classe de propriété.....	188
Figure 11 : Production des principaux arbres autochtones et exotiques de la Péninsule ibérique.....	189
Figure 12 : Evolution du taux de boisement par département du Languedoc-Roussillon.....	197
Figure 13 : Surface boisée de l'Hérault par type national de peuplement et par classe de propriété.....	197
Figure 14 : Les différents facteurs intervenant dans le choix des arbres pour les parcs et jardins	216
Figure 15a : Relations signifiant et signifié.....	222
Figure 15b : Transposition du schéma de Bailly et Ferras à l'arbre marqueur.	222
Figure 16 : Impératifs requis pour une gestion appropriée du patrimoine arboré	226
Figure 17 : des espèces présentes en ville.....	230
Figure 18 : Planification du couvert végétal du parc forestier urbain de Valencia	240
Figure 19 : Localisation des types de végétation du parc forestier urbain de Valencia.....	241
Figure 20 : Contraintes subies par l'arbre urbain / à une silhouette d'un semencier à moindre concurrence	256
Figure 21 : L'arbre, un élément de l'espace en territorialisation	272
Figure 22 : Mutations des territoires de l'urbain.....	275
Figure 23 : Panorama des espèces présentes à Valencia.....	318
Figure 24 : Un élan prônant une gestion appropriée pour les forêts à l'échelle de la Méditerranée	352
Figure 25 : La connaissance du patrimoine forestier en Méditerranée nord-occidentale.....	358
Figure 26 : Institutions gestionnaires de la forêt privée en France.....	363
Figure 27 : Les institutions gestionnaires de la forêt publique en France	364

Figure 28 : Tableau des aides financières investies dans le devenir des arbres hors-forêt.....	388
Figure 29 : Cadre législatif, réglementaire et juridique de l'arbre urbain.....	391
Figure 30 : Tableau des textes locaux pour une politique de l'arbre particulière	396
Figure 31 : Représentation du gain en biodiversité végétale en fonction du type d'exploitation (garrigue haute, plantation agricole, rénovation de truffières naturelles)	429
Figure 32 : Organigramme de l'équipe du jardin botanique de Firenze.....	436
Figure 33 : Organigramme du service des espaces verts de Montpellier.....	439
Figure 34 : Organigramme du service « Arbres et Parcs » de Firenze.....	441
Figure 35 : Organisation comparée des services « vert urbain » des quartiers 3 et 5 de Firenze	442
Figure 36 : Acteurs et structures des services des espaces verts municipaux de Montpellier et Firenze.....	444
Figure 37 : Acteurs et structures impliqués dans la planification, la réalisation et la gestion de l'accompagnement végétal du tramway montpellierain.....	452
Figure 38 : Acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine arboré urbain.....	463-464-465

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Répartition du chêne vert en Méditerranée	63
Carte 2 : Localisation des zones d'étude françaises	69
Carte 3 : Localisation des zones d'étude italiennes	70
Carte 4 : Localisation des zones d'étude espagnoles	71
Carte 5 : Superficie des espaces verts par quartier et par ville	73
Carte 6 : Toponymie de sites italiens se référant au chêne vert ("leccio", "elce"...)	196
Carte 7 : Marges forestières en prise avec l'urbanisation du quartier de la Mosson à Montpellier	198
Carte 8 : Plantations de chênes verts le long de la ligne 1 du tramway à Montpellier	202
Carte 9 : Intégration du chêne vert dans le tissu urbain montpelliérain.....	203
Carte 10 : Carte de jardins privés et publics dans le centre historique de Firenze.....	208
Carte 11 : Carte des jardins privés, publics de Montpellier.....	209
Carte 12 : Unités paysagères par quartiers montpelliérains	259
Carte 13 : Zones de plantation en chênes verts conseillées en fonction des unités paysagères identifiées	323

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Vestiges de cabanes de charbonnier	38
Illustration 2 : Polyphénols captés par la surface inférieure des feuilles de chêne vert	91
Illustration 3 : Dégâts causés par le <i>Coroebus bifasciatus</i> sur chêne vert	93
Illustration 4 : Observation des nouvelles pousses entièrement défoliées par les chenilles du bombyx disparate	94
Illustration 5 : Cochons ibériques se nourrissant de glands directement sous les chênes verts « rotundifolia », Extramadura, Espagne.....	98
Illustration 6 : Cerchiata ou voûte végétale du jardin de Boboli.....	102
Illustration 7 : Chêne vert remarquable de la villa Petraia, Firenze	106
Illustration 8 : Ragnaia de la villa La Quiete alle Montalve, Firenze.....	107
Illustration 9 : Fontaines longeant la ragnaia de Boboli	107
Illustration 10 : Statue d'Apollon et Daphnée	130
Illustration 11 : Tronc D'Orme (John Constable, 1821).....	130
Illustration 12 : The jungle (Wilfredo Lam, 1942-44).....	131
Illustration 13 : Flèche faîtière du XVIII ^{ème} -XIX ^{ème} siècle, Nouvelle-Calédonie.....	134
Illustration 14 : Gardien de reliques du XIX ^{ème} siècle, Gabon.....	134
Illustration 15 : Le petit Poucet (1862), illustration des contes de Perrault par Gustave Doré.....	136
Illustration 16 : L'effeuillage du mûrier, Edita Broglio Zur Muelen, XX ^{ème} siècle	139
Illustration 17 : « Deux » par Jean-Michel Mart	145
Illustration 18 : Miniature d'un manuscrit du XIV ^{ème} siècle. Chasse au cerf.	149
Illustration 19 : Numa Pompilius et la nymphe Egérie par Nicolas Poussin	159
Illustration 20 : Bas-relief, British museum, Londres.....	160
Illustration 21 : Le martyr de Saint Pierre Martyr, env. 1509.....	167
Illustration 22 : Tableau de Thomas Fearnley (1834) « <i>Terrasse des Capucines à Sorrente</i> ».....	184
Illustration 23 : les arbres de la liberté	184
Illustration 24 : Etêtage d'un chêne vert en vue de la reprise de fructification de <i>Tuber melanosporum</i> ...	192
Illustration 25 : Plantation 2004 de chênes verts mycorhizés, Uzès (France).....	192
Illustration 26 : Plantation 2004 de chênes verts mycorhizés, El Toro (Espagne).	192

Illustration 27 : Chênes verts en pépinière en Plant-Plast©, système « Mati » qui protège le terreau des plantes et stimule la production de capillaires.....	194
Illustration 28 : Les espaces forestiers de La Mosson à protéger et à aménager.....	200
Illustration 29 : Alignements de chênes verts dans les rues de Valencia.....	202
Illustration 30 : Parc delle Cascine (Firenze).....	212
Illustration 31 : Travaux d'abattage au cœur du parc delle cascine.....	213
Illustration 32 : Omniprésence du chêne vert dans la couverture végétale du jardin de Boboli.....	217
Illustration 33 : Parc public Roblès, anciennement parc de l'hôtel Montcalm, Montpellier.....	218
Illustration 34 : Lampadaires ornés de suspensions fleuries, Antigone (Montpellier).....	221
Illustration 35 : Boisements de taillis de chênes verts : entre marges forestières et parcellaires agricoles.....	223
Illustration 36 : Arbres en milieu rural.....	224
Illustration 37 : Ancien alignement de mûriers sur la départementale 32 vers Puéchabon (Hérault).....	227
Illustration 38 : Les arbres structurant les villes.....	228
Illustration 39 : Intégration du chêne vert dans les nouveaux aménagements urbains à Montpellier.....	231
Illustration 40 : Le chêne vert inscrit dans les nouveaux aménagements de Valencia.....	232
Illustration 41 : Chêne vert isolé sur une place à Valencia.....	235
Illustration 42 : La silhouette du chêne vert urbain peu de temps après la plantation.....	236
Illustration 43 : Rejets massifs après des tailles excessives sur chêne vert d'alignement.....	236
Illustration 44 : L'immeuble qui pousse ou l'immeuble Robinson, rives du Lez, Montpellier.....	278
Illustration 45 : L'usage ornemental des palmiers dans les villes méditerranéennes : des choix plus ou moins raisonnés.....	327
Illustration 46 : Nouvelles parcelles à vocation truffière ; a : Uzès (France) ; b : El Toro (Espagne).....	415
Illustration 47 : Traitements sylvicoles sur chênes verts truffiers, Uzès (France).....	417
Illustration 48 : Truffière de chênes verts plantés la plus ancienne d'Espagne (El Toro).....	418
Illustration 49 : Journée de formation à Saint-Guillem le désert (Hérault, France) : Initiation à la trufficulture.....	424
Illustration 50 : Panorama de la région truffière de El Toro, de part et d'autre de la limite provinciale.....	425
Illustration 51 : Silhouettes des chênes verts truffiers en milieu forestier.....	426
Illustration 52 : Expériences menées autour de la sylviculture truffière en milieu naturel à El Toro, région de Valencia.....	427

TABLE DES ANNEXES

I : Glossaire	519
II : Carte du potentiel truffier du territoire de la Communauté Autonome de Valencia	523
III : Listes des espèces composant le patrimoine arboré des villes de Montpellier, Firenze et Valencia.....	525
V : Plaquette « Valorisation en parquet du bois de chêne vert de l'Hérault ».....	533
V : Poème de Federico Garcia Lorca « <i>Encina</i> ».....	537
VI : Poème d'Antonio Machado « <i>Las encinas</i> ».....	539
VII : Liste des Chênes verts présents à Valencia en fonction de la typologie des espaces	541
VIII : Texte de la charte de Venise (1965).....	545
IX : Texte de la charte des jardins historiques.....	549
X : Plan de l'aménagement du parc public Jean Hugo de Lunel (Hérault, France).....	553
XI : Représentation de l'évolution du couvert arboré de la ville de Valencia sur huit ans.....	555
XII : Plan des rues de Firenze complantées en chênes verts	557
XIII : Fascicule du concours scolaire sur les arbres remarquables de la Région Toscane	563
XIV : Liste des espèces présentes initialement dans le square Planchon, Montpellier	565
XV : Eléments de chronologie juridique et institutionnelle forestière	567
XVI : Bloc diagramme du Comtat-Venaisin	573
XVII : ORF des garrigues.....	575
XVIII : Charte forestière signée en Luberon	575
XIX : Recensement du patrimoine naturel remarquable en Languedoc-Roussillon et Toscane.....	583
XX : Tableau des différents codes traitant de l'arbre	585
XXI : Tableau des correspondances CTE/CAD.....	587
XXII : Tableau du cadre législatif de l'arbre urbain	593
XXIII : Texte de la charte européenne des arbres d'agrément.....	601
XXIV : Programme du séminaire « <i>Les arbres de la ville de Firenze</i> ».....	603
XXV : Liste des entretiens effectués auprès des personnes ressources.....	605

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : DU PAYS AUX PAYSAGES : L'INTEGRATION PAYSAGERE DE L'ARBRE	23
Introduction	25
CHAPITRE I : L'ARBRE DANS LE PAYSAGE, ENJEU ET TEMOIN DE L'HISTOIRE DE LA SOCIETE ..	29
1 L'organisme végétal : un lien originel au pays	30
1.1. Une composante écosystémique en prise avec l'anthropisation des milieux	32
1.1.1.Des pasteurs néolithiques aux pasteurs modernes.....	33
1.1.2.Les agriculteurs	35
1.1.3.Les artisans forestiers	36
1.2. Agir sur le pays : modeler des paysages en devenir	38
1.2.1. Du terrassement du sol aux paysages en terrasses.....	39
1.2.2. D'oliviers en olivettes	40
2 De l'arbre du pays à l'arbre des paysages	42
2.1. Entre pays et paysage : un biais culturel	42
2.1.1. De l'évolution de la pensée en théories du paysage	43
2.1.2. Le paysage en marge.....	46
2.1.2.1. <i>A la lisière du subjectif et de l'objectif</i>	46
2.1.2.2. <i>Le paysage entre naturel, culturel, esthétique et ressenti</i>	47
2.2. La place de l'arbre dans cette « nouvelle » perception de l'espace	48
2.2.1. Une complexification de la perception du végétal.....	48
2.2.2. Ni nouveautés, ni ruptures : une lente intégration.....	50
2.2.3. Le phénomène d'attraction/répulsion : intégration de l'arbre dans de nouveaux espaces	50
3 L'arbre un objet pertinent pour l'analyse des paysages	52
3.1. De la polysémie du paysage au poly-système	52
3.1.1. Le végétal à l'origine des premières études dites paysagères.....	53
3.1.2. Du végétal prétexte au véritable objet d'étude : le paysage.....	54
3.2. Un objet d'étude original sous les feux de l'actualité	55
3.2.1. Un intérêt grandissant pour l'arbre	55
3.2.2. La complexification de l'arbre : une interprétation de la composante paysagère	57

3.3. Le chêne vert : un choix audacieux	59
3.3.1. Un arbre méconnu.....	60
3.3.2. Représentativité de l'espèce dans l'aire méditerranéenne	60
3.3.3. Le rural et l'urbain en question.....	63
3.3.3.1. Des terrains en Méditerranée nord-occidentale.....	64
3.3.3.2. Observer le rural, espace d'origine des chênaies vertes.....	66
3.3.3.3. Questionner l'urbain : un nouvel espace pour le chêne vert d'ornement	72
CHAPITRE II : LES VALEURS DE L'ARBRE AU SERVICE DU PROCESSUS DE FABRICATION DE LA	
COMPOSANTE PAYSAGERE	77
1. Valorisation des composantes paysagères	78
1.1. Valeurs et paysages	79
1.1.1. La valeur ou les valeurs ?	80
1.1.2. L'évaluation des variables affectées aux paysages.....	80
1.2. Chaque élément paysager peut être porteur de valeur	82
1.2.1. Les valeurs du paysage ne sont pas celles de ces composantes	82
1.2.2. Un système de valeurs multiscalaires : de l'arbre au paysage	86
2. Le chêne vert : un cristalliseur de valeurs pour la Méditerranée nord-occidentale	88
2.1. Le potentiel écologique et l'exploitation biologique des paysages à chêne vert.....	89
2.1.1. Valeurs phytosociologiques et dynamiques des chênaies vertes	89
2.1.2. Une cohabitation animal/végétal dans l'écosystème chênaie verte	92
2.2. L'utilisation anthropique	95
2.2.1. Le taillis : une solution pour le petit artisanat.....	96
2.2.2. La futaie : une production et un paysage de qualité	96
2.2.3. Le bois d'œuvre vers un nouveau projet de coopération européenne	99
2.3. La double artialisation	100
2.3.1. L'usage historique des chênes verts dans les jardins paysagers	101
2.3.2. Les alignements urbains : une nouvelle essence en faveur de la diversité de ce patrimoine ?.....	102
2.4. La stratification du temps.....	103
2.4.1. De la garrigue boisée à l'arbre remarquable : longévité, historicité, monument.....	104
2.4.2. Une création végétale historique : la « ragnaia »	106

CHAPITRE III : LES REPRESENTATIONS, UN REGARD FONDAMENTAL DES SOCIETES SUR L'ARBRE	111
1. Les représentations, un concept transdisciplinaire	111
1.1. Définition du concept de représentation	111
1.2. Des représentations multiples	113
1.2.1. Les formes de représentations	113
1.2.2. Les représentations et la géographie	116
2. Sans représentation pas de paysage	118
2.1. Paysage et représentation : une approche culturaliste du réel	118
2.1.1. Les représentations paysagères d'après « Les raisons du paysage » d'Augustin Berque	119
2.1.2. Le concept de double artialisation d'après le « Court traité du paysage » d'Alain Roger	120
2.1.3. Intérêt et limites de ces deux théories	120
2.2. Paysage / représentation : une même construction sociale du réel	122
2.2.1. L'ancrage dans la réalité	122
2.2.2. Un point de vue sociétal	124
2.2.3. La composante paysagère, objet des représentations	125
3 De l'arbre à l'espèce	127
3.1. L'arbre, le symbole par excellence	127
3.1.1. Le rapport arbre/homme : projection et anthropomorphisme	127
3.1.2. Le bois : matière vivante/ arbre mort	132
3.1.3. De l'arbre générique à l'arbre spécifique	135
3.2. Le chêne vert : noblesse et rusticité de la Méditerranée	149
3.2.1. Du paganisme à la chrétienté	151
3.2.2. Le chêne vert : un arbre souverain et funeste	158
3.2.3. Simplicité, ruralité, réalité	166
Conclusion	171
PARTIE II : DE MARQUEUR SPATIAL A MARQUEUR TERRITORIAL : L'ARBRE PORTEUR D'UNE IDENTITE	173
Introduction	175
CHAPITRE IV : L'INSCRIPTION SPATIALE DE L'ARBRE	179
1. La mobilité tripartite de l'arbre	180
1.1. Une mobilité symbolique	182
1.1.1. De la peur à la fascination de l'arbre	183
1.1.2. Les valeurs écologiques et épuratrices : l'ouverture de l'urbanité à la végétation de masse	184
1.1.3. La stratification des valeurs culturelles dans les nouveaux aménagements	186

1.2. Une mobilité sociale.....	187
1.2.1. Le chêne vert forestier	187
1.2.2. Le chêne vert agricole	189
1.2.3. Le chêne vert d'ornement : toujours forestier.....	193
1.3. ...Pour une mobilité spatiale	195
1.3.1. Extension du chêne vert en zone forestière	196
1.3.2. Extension du chêne vert en zone rurale et péri-urbaine.....	198
1.3.3. Intégration du chêne vert en milieu urbain.....	201
2 L'arbre un marqueur spatial	204
2.1. Espace public et espace privé : une végétation spécifique ?	205
2.1.1. Privé/Public : un antagonisme pas si évident	205
2.1.2. L'exemple de l'ouverture au public des parcs et jardins privés	210
2.1.3. La « publicisation » : conservation / destruction d'un patrimoine arboré historique	214
2.2. Le marquage de l'espace par l'arbre.....	222
2.2.1. Espace forestier, espace rural, espace urbain	223
2.2.2. L'arbre dans la ville : un repère structurant	228
2.3. Transformation spatiale et progression du patrimoine arboré.....	229
3 Le chêne vert entre espace forestier et espace urbain	232
3.1. Des formes spécifiques adaptées aux sites de plantation.....	233
3.1.1. Le port champêtre	233
3.1.2. Les traitements sylvicoles	235
3.1.3. Les modèles urbains	235
3.2. Entre l'arbre d'ornement et l'arbre forestier : les chênes verts dans les parcs urbains forestiers	237
3.2.1. Le parc forestier : une représentation raisonnée de la forêt en ville.....	237
3.2.2. Les boisements urbains en milieu méditerranéen : un plaidoyer pour les espèces indigènes	238
3.2.3. Le parc urbain forestier de Valencia	240
CHAPITRE V : L'ARBRE, UN ELEMENT DE L'ESPACE EN TERRITORIALISATION	245
1. Espace, paysages, territoires : quelles différences pour l'arbre ?	246
1.1. Entre l'espace et le paysage : seulement une question de représentations ?.....	246
1.1.1. L'espace et le paysage ne sont pas seulement une entité physique	247
1.1.2. Un héritage du temps	248
1.1.3. Un produit des sociétés.....	249
1.2. Les territoires : de l'espace approprié.....	250
1.2.1. L'antériorité de l'espace sur le territoire	251
1.2.2. Un espace hors cadre	252
1.2.3. ...support d'une culture commune.....	253

1.3. Les questions spatiales, paysagères et territoriales : une prise en compte fragmentée de l'arbre.....	254
1.3.1. Les préoccupations spatiales de l'arbre en ville.....	255
1.3.2. Les préoccupations paysagères	257
1.3.3. Quand le développement du territoire rejoint les considérations paysagères	259
2. L'arbre en ville : construction et/ou déconstruction d'un territoire ? _____	260
2.1. L'arbre urbain : l'arbre structurant et la ville structurée	261
2.1.1. L'arbre et la ville : un antagonisme.....	262
2.1.2. L'évidence de l'arbre en tant que matériau urbain.....	263
2.1.3. Quand l'arbre devient une clé de compréhension des villes	264
2.2. Les participations de l'arbre dans la construction des territoires.....	266
2.2.1. Création d'espace urbain durable	267
2.2.2. L'arbre urbain est un objet social et politique	268
2.2.3. Appropriation et identification de l'espace par l'arbre.....	269
2.3. L'arbre pose le problème de la délimitation des territoires.....	273
2.3.1. Les territoires urbains au pluriel	273
2.3.2. Les mutations urbaines rendent difficile la perception des territoires de la ville.....	274
2.3.3. Le patrimoine arboré participe à une nouvelle territorialité de l'urbain.....	278
3. Le réseau vert : l'installation du territoire _____	280
3.1. Le réseau : le capillaire indispensable aux territoires	280
3.1.1. Qu'entend-on par réseau ?.....	281
3.1.2. L'inscription territoriale des réseaux	281
3.2. Des espaces aux réseaux verts	282
3.2.1. De l'espace vert, la trame verte au réseau géographique	283
3.2.2. Le réseau matériel appelle une mise en réseau relationnel	284
3.2.3. La complexité du réseau vert	286
CHAPITRE VI : L'ARBRE UN MARQUEUR IDENTITAIRE : LE CHENE VERT POUR UNE NOUVELLE MEDITERRANEITE _____	289
1. L'identité, le territoire et le paysage _____	290
1.1. L'identité : un continuum individu-groupe	291
1.1.1. La dynamique de l'identité.....	291
1.1.2. L'identité : individuelle ou collective ?.....	292
1.1.3. Individualité du groupe, reconnaissance d'un espace commun	293
1.2. Quelle part de l'identitaire dans la construction paysagère et territoriale ?	293
1.2.1. Le territoire et le paysage : supports d'identification.....	293
1.2.2. La quête identitaire, en amont ou en aval de la construction territoriale ?.....	295
1.2.3. Identité spatiale et patrimonialisation	295

1.3. L'objet vecteur d'identité sociale	296
1.3.1. Les objets, marqueurs d'identité sociale.....	297
1.3.2. La dimension identitaire des composantes spatiales	297
2 Une identité végétale porteuse d'une identité territoriale et paysagère	298
2.1. Le végétal : identité et patrimoine	299
2.1.1. L'objet naturel véhicule sa propre identité.....	300
2.1.2. L'objet naturel transmet une identité spatiale.....	301
2.1.3. Patrimoine naturel et patrimoine végétal	302
2.2. Les arbres porteurs d'identités	304
2.2.1. Les boisements	304
2.2.2. Les espèces.....	306
2.2.3. Les arbres remarquables	308
2.3. L'arbre, une aide dans la quête identitaire des villes méditerranéennes.....	311
2.3.1. Firenze : une transformation progressive inscrite dans la continuité	311
2.3.2. Montpellier : de l'absence, l'ailleurs et l'exotisme à une reconnaissance tardive d'une identité méditerranéenne	313
2.3.3. Valencia : du rejet à la ré-appropriation récente du milieu.....	316
2.4. Le chêne vert : vers une nouvelle Méditerranéité.....	319
2.4.1. Les usages et l'histoire du chêne vert : l'assurance de la dimension identitaire	320
2.4.2. Une nouvelle Méditerranéité : le réalisme et la tradition au détriment de l'apparat.....	324
2.4.3. Les risques et les limites du « tout endémique », du « tout identitaire »	326
Conclusion	331
PARTIE III : D'UN STATUT EVOLUTIF A UNE GESTION SPECIFIQUE ET RAISONNEE DES ARBRES	335
Introduction	337
CHAPITRE VII : LES POLITIQUES ET LES OUTILS ADAPTES AU STATUT EVOLUTIF DE L'ARBRE ..	341
1. Une approche historique de la législation et de l'administration de l'arbre forestier	342
1.1. Quand la forêt cache l'arbre : Elaboration d'un cadre législatif à visée essentiellement productive, défensive et économique.....	342
1.1.1. Les droits et les usages dans les forêts royales	343
1.1.2. La grande réformation des forêts royales (1661-1680)	344
1.1.3. Les répercussions de la révolution : les forêts bourgeoises.....	346
1.2. Les prémices de la protection à visée écologique et paysagère.....	347
1.2.1. Le code forestier de 1827 : l'initiation à la protection des forêts	348
1.2.2. « Aménagement » et « ménagement » forestier	349
1.2.3. La diffusion des préoccupations écologiques, de l'écologie forestière en Méditerranée.....	353

1.3. Les outils de gestion du milieu forestier : des textes à l'action	356
1.3.1. Les techniques : de la connaissance à l'action	356
1.3.2. Les acteurs institutionnels de la gestion forestière : du conseil à l'aménagement	360
1.3.3. Les programmes spécifiques à la forêt méditerranéenne.....	365
2. Le cadre législatif des arbres hors-forêt : un cheminement sinueux	371
2.1. Le rural en question ou quand l'arbre s'individualise	371
2.1.1. De l'arbre forestier à l'arbre agricole : un clivage peu évident.....	372
2.1.2. Les nouvelles dispositions législatives pour une protection de l'arbre.....	375
2.1.3. Vers un nouveau modèle d'agriculture en Méditerranée : la multi-fonctionnalité des parcelles arborées pour un développement durable des territoires.....	379
2.2. L'arbre urbain : un cadre législatif en plein essor	389
2.2.1. Des réglementations complexes et des outils juridiques diffus pour une préoccupation ancienne	389
2.2.2. La mise en valeur paysagère réoriente les dispositions législatives	392
2.2.3. Les administrations compétentes et les nouveaux outils à leur disposition	394
3. Premier bilan	402
 CHAPITRE VIII : L'IMPACT TERRITORIAL DES RESEAUX D'ACTEURS, DES POLITIQUES, ET DES - GESTIONS ACTUELLES	 405
1. Le chêne vert en tant qu'arbre truffier au cœur des préoccupations des hommes agissant pour le renouveau agricole et forestier de l'arrière-pays méditerranéen	406
1.1. Les vergers de chênes verts mychorisés : l'espoir d'une reprise agricole	407
1.1.1. Préliminaires et acteurs de ce développement agricole.....	407
1.1.2. Mises en place de systèmes d'actions et de réseaux d'acteurs.....	409
1.1.3. Résultats des diverses actions sur le triptyque <i>chêne vert/ espace agricole/ acteurs</i>	411
1.2. Mobilisation pour la réhabilitation des espaces forestiers pas la sylviculture truffière	418
1.2.1. Préliminaires et acteurs de ce développement forestier ou agro-forestier.....	419
1.2.2. Mises en place de systèmes d'actions et de réseaux d'acteurs.....	420
1.2.3. Résultats des diverses actions sur le triptyque <i>chêne vert/ espace forestier/ acteurs</i>	423
1.3. Les nouveaux enjeux environnementaux, anti-incendie et paysagers : le territoire en projet	428
1.3.1. Trufficultures et impacts environnementaux	428
1.3.2. Contribution à la lutte contre les feux de forêt	429
1.3.3. Le paysage au cœur du développement territorial durable.....	430
2. La thématique de l'arbre urbain : une compétence communale qui s'essouffle	432
2.1. Les collectivités territoriales gestionnaires du patrimoine arboré urbain	433
2.1.1. L'arbre urbain : un bien public sous la responsabilité des collectivités territoriales.....	433
2.1.2. Une compétence communale non discutée par les instances publiques.....	437
2.1.3. Les limites des services municipaux.....	445

2.2. L'externalisation des interventions spécifiques : une mutation importante de l'organisation des services municipaux et des collectivités territoriales en général.....	446
2.2.1. Externalisation et sous-traitance.....	447
2.2.2. L'externalité : une induction de la gestion raisonnée du patrimoine arboré.....	453
2.3. Un cadre décisionnel étroit.....	456
2.3.1. Une prise de décision trop souvent à l'échelle de l'individu	456
2.3.2. L'intervention citoyenne complexifie les circuits décisionnels.....	458
3. Deuxième bilan : les acteurs territorialisés déterminant dans le devenir des couverts arborés _____	466
3.1. Les compétences ex-ante de l'acteur territorialisé : la connaissance des spécificités territoriales	467
3.2. Les objectifs de l'acteur territorialisé : l'optimisation des plantations.....	470
3.2.1. L'arbre, élément moteur des objectifs paysagers	470
3.2.2. Le développement durable du territoire au service de l'arbre ; l'arbre au service des territoires .	472
Conclusion _____	479
CONCLUSION GENERALE _____	481
BIBLIOGRAPHIE _____	491
ANNEXES _____	517
TABLES _____	607
<i>TABLE DES FIGURES _____</i>	<i>609</i>
<i>TABLES DES CARTES _____</i>	<i>611</i>
<i>TABLES DES ILLUSTRATIONS _____</i>	<i>613</i>
<i>TABLES DES ANNEXES _____</i>	<i>615</i>
<i>TABLE DES MATIERES _____</i>	<i>617</i>

Resumen

Fundado en la doble constatación del abandono de las actividades proto-industriales de las garrigas arboladas y de la introducción, unos cuarenta años más tarde, del *Quercus ilex* L. en el medio urbano, este trabajo de investigación revela, gracias al análisis de las políticas de gestión del patrimonio arbóreo de Montpellier (Francia), Florencia (Italia) y Valencia (España), las dinámicas territoriales implicadas por la evolución estatutaria de los árboles y de la encina en particular.

Las nuevas funciones ornamentales y culturales que se le atribuyen a esta especie, en la actualidad, por ejemplo, la de argumento e instrumento del desarrollo sostenible, se asocian a sus funciones originales, alimenticias y forestales, hasta llegar en ocasiones a ocultarlas. Si el árbol, revelador de las mutaciones territoriales sucesivas, se impone como uno de los marcadores privilegiados de los paisajes mediterráneos, la encina se inscribe como un elemento impulsor de las nuevas territorialidades del Mediterráneo noroccidental.

Palabras clave : Arbol, Encina, Territorios, Paisajes, Mediterraneo noroccidental, Montpellier, Firenze, Valencia.

Riassunto

Basato sulla duplice constatazione dell'abbandono delle attività protoindustriali della gariga e dell'introduzione, una quarantina di anni più tardi, del *Quercus ilex* L. in ambiente urbano, questo lavoro di ricerca raccoglie, grazie all'analisi delle politiche di gestione del patrimonio arboreo di Montpellier (Francia), Firenze (Italia) e Valencia (Spagna), le dinamiche territoriali interessate dall'evoluzione statutaria degli alberi e del leccio in particolare.

Le nuove funzioni ornamentali e culturali attribuite a questa specie, ormai oggetto e strumento di sviluppo sostenibile, si associano, fino talvolta a mascherarle, alle funzioni originali, nutritive e boschive. Se l'albero, indice delle successive mutazioni territoriali, si impone come uno dei segni distintivi privilegiati dei paesaggi mediterranei, il leccio si inserisce, di per sé, quale elemento motore delle nuove territorialità del Mediterraneo nord-occidentale.

Parole chiave : Albero, Leccio, Territori, Paesaggi, Mediterraneo nord-occidentale, Montpellier, Firenze, Valencia

Résumé

Fondé sur le double constat de l'abandon des activités proto-industrielles des garrigues boisées et de l'introduction, quelque quarante années plus tard, de *Quercus ilex* L. en milieu urbain, ce travail de recherche révèle, grâce à l'analyse des politiques de gestion du patrimoine arboré de Montpellier (France), Firenze (Italie) et Valencia (Espagne), les dynamiques territoriales impliquées par l'évolution statutaire des arbres, et du chêne vert en particulier.

Les nouvelles fonctions ornementales et culturelles qui sont attribuées à cette espèce, désormais argument et instrument du développement durable, s'associent, jusqu'à parfois les masquer, aux fonctions originelles, nourricières et forestières. Si l'arbre, révélateur des mutations territoriales successives, s'impose comme l'un des marqueurs privilégiés des paysages méditerranéens, le chêne vert s'inscrit quant à lui comme un élément moteur de nouvelles territorialités de la Méditerranée nord-occidentale.

Mots-clés : Arbre, Chêne vert (*Quercus ilex* L.), Territoires, Paysages, Méditerranée nord-occidentale, Montpellier, Firenze, Valencia.

Summary

Starting out from the dual observation of the abandonment of proto-industrial activities in wooded scrub areas and the introduction some forty years later of *Quercus ilex* L. in an urban environment, this research work analyses arboreal heritage policies adopted in Montpellier (France), Firenze (Italy) and Valencia (Spain), to reveal the territorial dynamics involved in the statutory changes of trees, and of the evergreen "holm oak" in particular.

The new ornamental and cultural functions that are assigned to this species, henceforth providing both an argument and an instrument for sustainable development, fit in with the original, nutritive and forestry functions, almost to the extent of masking them. While the tree, as it reveals successive territorial changes, stakes its claim among the privileged markers of Mediterranean landscapes, the holm oak takes on a role as a driving force behind new forms of territorial organisation in the north-western Mediterranean.

Keywords : Tree, Evergreen "holm oak", Territories, Landscapes, North-western Mediterranean, Montpellier, Firenze, Valencia.

Discipline : Géographie physique, humaine, économique et régionale

Section 23 du CNU

« **Mutations des territoires en Europe** », CNRS-UMR 5045,
Université Paul Valéry-Montpellier III, Bâtiment de recherche Marc Bloch, Route de Mende,
34199 Montpellier cedex 5

Tel : 04-67-14-24-43 / Fax : 04-67-14-25-22 / mail : mte@univ-montp3.fr